



BOUYGUES

2005



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 Pages du document de référence

1. Personnes responsables	3° de couv.	
2. Contrôleurs légaux des comptes	125 ; 205	
3. Informations financières sélectionnées		
3.1 Informations financières historiques	2 ; 8 à 12 ; 2° de couv.	
3.2 Informations financières intermédiaires	sans objet	
4. Facteurs de risque	92 à 102	
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la société	142	
5.1.1 Dénomination sociale et nom commercial	142	
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	142	
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	142	
5.1.4 Siège social, forme juridique, législation, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone	142 ; 4° de couv.	
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités	142	
5.2 Investissements		
5.2.1 Principaux investissements réalisés	11 ; 152 ; 154 ; 204	
5.2.2 Principaux investissements en cours	157	
5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	19 ; 25 ; 31 ; 37 ; 43	
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités	14 à 46	
6.2 Principaux marchés	14 à 46	
6.3 Événements exceptionnels	sans objet	
6.4 Dépendance éventuelle	98 à 100	
6.5 Position concurrentielle	14 à 46	
7. Organigramme		
7.1 Description sommaire	5	
7.2 Liste des filiales importantes	5 ; 207 - 208	
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1 Immobilisations corporelles importantes	173 ; 192	
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	48 à 102	
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1 Situation financière	9 à 12	
9.2 Résultat d'exploitation		
9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	157 - 158	
9.2.2 Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	158	
9.3 Stratégies ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations	sans objet	
10. Trésorerie et capitaux		
10.1 Capitaux à court terme et à long terme	180 à 183	
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	154 ; 193 - 194 ; 204	
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	186 - 187 ; 192 - 193	
10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations	sans objet	
10.5 Sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	9	
11. Recherche et développement, brevets et licences	104 à 106	
12. Informations sur les tendances		
12.1 Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	sans objet	
12.2 Tendances susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	19 ; 25 ; 31 ; 37 ; 43	
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	sans objet	
14. Organes d'administration et de direction générale		
14.1 Organes d'administration et de direction générale	108 à 121	
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale	118	
15. Rémunération et avantages		
15.1 Montants des rémunérations et avantages en nature	126 à 128	
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	128	
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	108 à 117	
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration	118	
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	120 - 121 ; 124	
16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	118	
17. Salariés		
17.1 Nombre de salariés	51 ; 59 ; 65 ; 73 ; 79 ; 91	
17.2 Participations et stock-options	108 à 117 ; 126 à 132 ; 137 - 138	
17.3 Accords prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	137	
18. Principaux actionnaires		
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	131 - 132	
18.2 Existence de droits de vote différents	132	
18.3 Détention ou contrôle de l'émetteur, direct ou indirect	131 - 132	
18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	sans objet	
19. Opérations avec des apparentés	216	
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1 Informations financières historiques	2° de couv. ; 152 à 218 ; 225 - 226	
20.2 Informations financières pro-forma (IFRS 5)	158	
20.3 États financiers	152 à 218	
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	2° de couv. ; 225 - 226	
20.5 Date des dernières informations financières	147 à 150	
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	sans objet	
20.7 Politique de distribution des dividendes	7 ; 11	
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	101	
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	sans objet	
21. Informations complémentaires		
21.1 Capital social	135 à 139	
21.2 Acte constitutif et statuts	142 - 143	
22. Contrats importants	44	
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	236 à 238	
24. Documents accessibles au public	143 à 150	
25. Informations sur les participations	218	
Informations financières historiques sur les exercices 2003 et 2004		
Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :		
• l'évolution de la situation financière et du résultat des opérations entre les exercices 2003 et 2004, présentée aux pages 8 à 12 du document de référence 2004 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2005 sous le numéro D. 05-0407 ;		
• les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, les notes annexes et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, présentés respectivement aux pages 94 à 122 et 143 du document de référence 2004 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2005 sous le numéro D. 05-047 ;		
• les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, les notes annexes et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, présentés respectivement aux pages 88 à 116 et 132 du document de référence 2003 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mars 2004 sous le numéro D. 04-369.		

SOMMAIRE

Message du Président	2
L'équipe dirigeante	4
Organigramme simplifié au 15 février 2006	5
Bouygues et ses actionnaires	6
Chiffres clés du Groupe	9

Activité du Groupe

Bouygues Construction, opérateur global de la construction	14
Bouygues Immobilier, leader français de la promotion	20
Colas, numéro 1 mondial de la route	26
TF1, premier groupe de télévision en France	32
Bouygues Telecom, services de communication mobile	38
Bouygues SA	44
Principaux événements depuis le 1 ^{er} janvier 2006	46

Développement durable

Le développement durable dans le Groupe	48
Bouygues Construction	52
Bouygues Immobilier	60
Colas	66
TF1	74
Bouygues Telecom	80
Les risques	92

Innovation, recherche et développement

Innovation, recherche et développement dans le Groupe	104
---	-----

Informations juridiques et financières

Gouvernement d'entreprise	108
Rémunération des mandataires sociaux - stock-options	126
Actionnariat	131
Bourse	133
Capital	135
Résultats de Bouygues SA	140
Informations juridiques	142
Document annuel	144

Comptes

Comptes consolidés	152
Comptes individuels	209

Assemblée générale mixte du 27 avril 2006

Ordre du jour	220
Rapports du conseil d'administration	221
Rapports des commissaires aux comptes	228
Reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en actions	233
Projet de résolutions	236



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2006, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Photo de couverture : Challenger, siège central du groupe Bouygues jusqu'au 1^{er} juillet 2006.

Crédits photos : S. Arbour (p. 30), É. Avenel (p. 22-65), J.-L. Bellurget / Fondation Colas (p. 72), C. Berthet (p. 58), J. Bertrand (p. 29-70), G. Bosio/Yagan Productions/Ushuaïa Nature (p. 74), Buena Vista (p. 35), J. Cauvin (p. 34), CDL (p. 48), J.-M. Cédille (p. 41), Y. Chanoit (p. 14-18-19-36/Bouygues Telecom-43-49-50-52-53-54-56), J.-F. Chapuis (p. 68), E. Chassaing (p. 61), C. Chevalin (p. 37-75-77), A. Chézière (p. 29-98), W. Choroszewski (p. 26), A. Da Silva (p. 17-22-40-41-43-48-80-85-88-102-106), J. David (p. 4-20-60), DDB Paris (p. 38-41), F. Deconinck (p. 38-84-89), C. Demonlaucon (p. 59), T. Deschamps (p. 90-100), F. Dunouau (p. 68-71), FCB/TPS (p. 36), FIA WTCC (p. 37), Free Lance's (p. 29-31), Gautrain Rapid Rail Link (p. 19), B. Germain (p. 31), Getty Images/Red Line (p. 16), D. Giannelli (p. 26), J. Graf (p. 4-52-66-80), F-X Gros-Rosarvallon (p. 104), P. Guignard (couverture: p. 18-56), J. Langevin (p. 106), P. LeFebvre (p. 99), P. Lesage (p. 4), D. Mac Allan (p. 46), É. Matheron/Balay (p. 40-83-87), B. Matussière (p. 57), G. Maucuit-Lecomte (p. 67), P. Maurein (p. 43-95), P. Muradian (p. 82), Paris Venise (p. 90), V. Paul (p. 49-58-63-64-69-101), M. Pelletier (p. 2), A. Picard (p. 42), Proclitel (p. 20), F. Pugnet (p. 99), V. Rackelboom (p. 78), Rapp Collins (p. 40), M. Robinson (p. 93), J.-C. Roca (p. 34-76), P. Ruault (p. 104), Somaro (p. 70), Studio Mauve (p. 69), J.-M. Sureau (p. 32-74), É. Thibaud (p. 100), TPS (p. 78), TVO (p. 19), T-D Vidal (p. 72), Z. Waters (p. 30), L. Zylberman (p. 28-48-86-88-98-105). Photothèques Bouygues (p. 7), Bouygues Construction (p. 55-57), Bouygues Immobilier (p. 25-94), Colas (p. 30-73-102), TF1 (p. 35-36), Bouygues Telecom (p. 42-82-90-91-101). Architectes: Architectonica/Arup Sustainable Design (p. 23), Atelier Lechuguette (p. 100), Baumann/Plobner (p. 25), Bernardo For Brescia/Bridot Willerwal (p. 22), BNT (p. 17), A. Derbesse (p. 25), Devillers/Brochet/Lajus/Puejo (p. 46), J. Dubus/G. Roustan (p. 62), Mário Sua Kay (p. 24), J.-J. Ory (p. 20), Partenaires et architectes/AGBF/Urban Concept (p. 60), K. Roche (couverture, p. 44)/J.-M. Wilmotte (p. 44), RTLK/Valode & Pistre/Estudio Lamela/Allende Arquitectos/Estudio de Arquitectura Indya/Ana Ordás (p. 24), Solzic-Cléret (p. 22), Valode & Pistre (p. 16), Vincent Casinos Architectes (p. 83).



Une excellen

L'année 2005 est à nouveau excellente pour Bouygues. Tous les indicateurs progressent fortement par rapport à 2004, le résultat net récurrent enregistrant une hausse de 19 %. La rentabilité des capitaux investis s'établit à 16,5 % contre 12,7 % l'année précédente.

La performance de Bouygues est d'autant plus notable qu'elle s'inscrit dans la durée : depuis 2001, l'activité a progressé de 18 %, le résultat opérationnel a doublé et le résultat net a été multiplié par trois. Ceci traduit la pertinence de nos choix sur le long terme.

Bouygues Construction signe une année particulièrement brillante, aussi bien en prises de commandes qu'en résultat.

Bouygues Immobilier améliore à nouveau ses marges et fait preuve d'un remarquable dynamisme commercial sur le marché du logement.

Colas, leader mondial de la route, réalise une nouvelle année record. Ses solides positions internationales s'affermissent encore.

TF1 reste le leader incontesté des chaînes généralistes, comme en

te année 2005

témoigne son audience. Malgré les tensions du marché publicitaire, ses performances restent solides aussi bien en termes de résultats que d'activité. Après le projet d'accord industriel sur TPS, TF1 se recentre sur son métier d'éditeur.

Dix ans après son lancement commercial, Bouygues Telecom a franchi le cap des huit millions de clients, dont 1,4 million en i-mode™. Nos options stratégiques dans le haut débit ont été les meilleures : la technologie Edge, puis l'UMTS de deuxième génération (HSDPA). Nous avons ainsi pu proposer en 2005 une offre i-mode haut débit alliant une couverture nationale, une excellente qualité de service et des conditions tarifaires accessibles à tous.

Poursuivant sa politique dynamique d'épargne salariale, Bouygues a réalisé avec succès une nouvelle augmentation de capital réservée aux collaborateurs. À l'issue de cette opération, ceux-ci sont devenus, collectivement, le deuxième actionnaire de Bouygues avec 13,3 % du capital et 17,5 % des droits de vote.

Le dividende ordinaire est en progression de 20 %. Le conseil

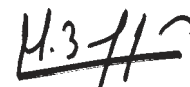
d'administration proposera à l'assemblée générale du 27 avril 2006 de distribuer un dividende de 0,90 euro par action.

Nous avons une forte culture d'entreprise, qui vise la satisfaction des clients et se fonde sur le respect des hommes et de l'environnement. S'inscrivant dans une vision à long terme, elle s'exprime par des choix d'entrepreneur responsable dans ses engagements, créatif dans ses propositions et prudent dans ses choix. Cette démarche est désormais intensifiée, coordonnée et formalisée dans notre politique de développement durable.

Les perspectives favorables pour 2006 nous conduiront à recruter 14 000 personnes, dont 8 000 en France. Je remercie nos actionnaires pour leur confiance, ainsi que l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour leur travail, leur ardeur et leur état d'esprit. Ils sont à l'origine des succès présents et à venir du Groupe.

Le 28 février 2006

Martin Bouygues
Président-directeur général



L'ÉQUIPE DIRIGEANTE

Bouygues société mère



Olivier Poupart-Lafarge
Directeur général délégué



Martin Bouygues
Président-directeur général



Olivier Bouygues
Directeur général délégué



Alain Pouyat
Directeur général Informatique
et Technologies nouvelles



Jean-Claude Tostivin
Directeur général adjoint
RH et Administration



Lionel Verdouck
Directeur général adjoint
Trésorerie et Finances



Jean-François Guillemin
Secrétaire général

Dirigeants des cinq métiers



Yves Gabriel
Président-directeur général
de Bouygues Construction



François Bertière
Président-directeur général
de Bouygues Immobilier



Alain Dupont
Président-directeur général
de Colas



Patrick Le Lay
Président-directeur général
de TF1



Philippe Montagner
Président-directeur général
de Bouygues Telecom

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ au 15 février 2006

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président-directeur général

Martin Bouygues

Administrateurs directeurs généraux délégués

Olivier Poupert-Lafarge
Directeur général délégué

Olivier Bouygues
Directeur général délégué
et représentant permanent de SCDM,
administrateur

Administrateurs

Pierre Barberis
Directeur général délégué
d'Oberthur

Yves Gabriel
Président-directeur général
de Bouygues Construction

Patricia Barbizet
Directeur général-administrateur
d'Artémis

Patrick Le Lay
Président-directeur général
de TF1

Madame Francis Bouygues

Jean Peyrelevade
Vice-président de Quadrature

Georges Chodron de Courcel
Directeur général délégué
de BNP Paribas

François-Henri Pinault
Président-directeur général
de PPR

Charles de Croisset
Vice Chairman pour l'Europe
de Goldman Sachs

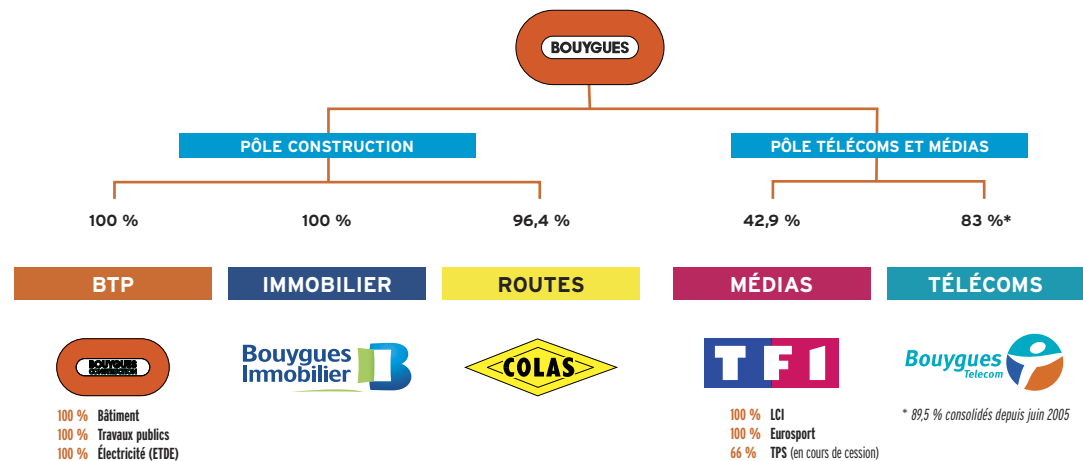
Alain Pouyat
Directeur général Informatique et
Technologies nouvelles de Bouygues

Michel Derbesse

Michel Rouger
Ancien président du tribunal
de Commerce de Paris

Lucien Douroux
Président et administrateur
de la Banque de Gestion Privée
Indosuez

Alain Dupont
Président-directeur général
de Colas SA



Administrateurs représentants des fonds communs de placement des salariés

Jean-Michel Gras

Thierry Jourdain

Censeur

Philippe Montagner

COMITÉS DU CONSEIL

Comité des comptes

Michel Rouger (président)

Patricia Barbizet

Georges Chodron de Courcel

Charles de Croisset

Comité de sélection

Jean Peyrelevade (président)

François-Henri Pinault

Comité des rémunérations

Pierre Barberis (président)

Patricia Barbizet

Comité de l'éthique et du mécénat

Lucien Douroux (président)

Michel Derbesse

François-Henri Pinault

BOUYGUES ET SES ACTIONNAIRES

Plus de 35 ans après sa première cotation à la Bourse de Paris, Bouygues demeure l'une des grandes valeurs de la place, comme en témoigne sa présence au sein du CAC 40. Au cours de toutes ces années, Bouygues a tenu à associer ses actionnaires à ses développements nombreux et créateurs de valeur, en alliant un comportement responsable et un esprit entrepreneurial.

Communication avec les actionnaires

Bouygues met en permanence à la disposition de tous ses actionnaires, institutionnels et individuels, une information financière transparente et aisément accessible.

Communiqués financiers

- Les communiqués financiers du Groupe (publications de chiffre d'affaires, de résultats, annonces d'opérations financières) font l'objet d'une diffusion large et immédiate, en France et à l'international, par les différents réseaux d'information, les agences de presse et par internet. En 2005, Bouygues a ainsi diffusé quinze communiqués financiers.
- Ces annonces financières sont reprises par des avis financiers synthétiques qui paraissent dans les principaux supports de la presse financière, économique et patrimo-

niale, française et internationale. En 2005, quatorze journaux et magazines ont publié ces avis.

Dans un souci de transparence et d'égalité d'accès à l'information, le site internet www.bouygues.com met à la disposition des actionnaires une information détaillée et constamment actualisée relative à la vie du Groupe, ses principaux indicateurs de performance, ses dirigeants, ses métiers, ses valeurs.

Tous les communiqués de presse du Groupe et de ses métiers sont disponibles, ainsi que l'ensemble des documents utiles aux actionnaires : rapports annuels et comptes com-



plets (sur les six dernières années), ainsi que les documents relatifs à l'assemblée générale. Toutes les présentations faites aux investisseurs en actions ou en obligations sont consultables sur le site. Des sujets particuliers font l'objet de rubriques spécifiques : gouvernement d'entreprise, normes IFRS, notation Standard & Poor's, développement durable.

Un chapitre consacré aux actionnaires individuels permet de rendre l'information plus accessible et plus adaptée, avec notamment les réponses aux questions fréquemment posées. Par ailleurs, les grandes réunions de présentation des résultats sont retransmises en direct et disponibles en différé.

Enfin, les boîtes aux lettres électroniques investors@bouygues.com et service.titres.actionnaires@bouygues.com permettent aux actionnaires de communiquer directement avec le Groupe.

Publications

Les principales publications du Groupe sont par ailleurs régulièrement envoyées aux actionnaires : abrégé du rapport annuel, document de référence, magazine interne *Le Minorange*.

Publication de résultats

- Bouygues publie ses résultats sur un rythme trimestriel, afin de maintenir la transparence et la régularité de



sa communication financière. Cette initiative permet aux actionnaires et à l'ensemble de la communauté financière de suivre la performance du Groupe et de ses métiers tout au long de l'année.

- Les comptes détaillés du Groupe, de Bouygues SA et des cinq métiers sont publiés deux fois par an.

À la rencontre des investisseurs

Afin de nouer et de maintenir un véritable dialogue, la direction générale de Bouygues rencontre régulièrement

ses actionnaires, ainsi que l'ensemble de la communauté financière.

- Trois grands rendez-vous ont lieu chaque année, à l'occasion des résultats annuels et semestriels, ainsi que pour l'assemblée générale qui se tient à Challenger, à Saint-Quentin-en-Yvelines. La publication des résultats trimestriels est commentée au cours de conférences téléphoniques à destination des investisseurs institutionnels et des analystes financiers.
- Le 7 juin 2005, Bouygues est allé à la rencontre de ses actionnaires individuels lors d'une réunion

à Montpellier organisée avec le concours de la FFCI (Fédération Française des Clubs d'Investissement) et du CLIFF (Association française des *investor relations*). La prochaine réunion d'information est prévue le 9 octobre 2006 à Marseille.

- Plus de 300 contacts par an entre la société et les investisseurs et analystes financiers français et étrangers permettent d'établir un dialogue permanent. Des *road-shows* à l'étranger sur les principales places financières offrent la possibilité aux grands investisseurs internationaux de rencontrer les dirigeants, et de mieux faire connaître le Groupe au-delà des frontières. En 2005, douze *road-shows* ont eu lieu (Royaume-Uni, États-Unis, Allemagne, Japon, Suisse, Scandinavie, Italie, Pays-Bas, Belgique...).
- Le Groupe participe aussi à des conférences thématiques regroupant les grandes sociétés du secteur des télécommunications, à destination des investisseurs institutionnels français et internationaux.
- La couverture du titre Bouygues par les analystes financiers s'est encore intensifiée en 2005 : 18 bureaux de recherche (*brokers*) français et étrangers suivent activement le titre Bouygues à ce jour (contre 15 fin 2004), avec 10 recommandations à l'achat, contre 8 fin 2004.

Agenda 2006

- **27 avril 2006** : assemblée générale
- **3 mai 2006** : paiement du dividende
- **11 mai 2006** : chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2006
- **8 juin 2006** : résultats du 1^{er} trimestre 2006
- **10 août 2006** : chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2006
- **6 septembre 2006** : résultats du 1^{er} semestre 2006
- **9 octobre 2006** : réunion d'information FFCI/CLIFF à Marseille
- **9 novembre 2006** : chiffre d'affaires des 9 mois 2006
- **7 décembre 2006** : résultats des 9 mois 2006

Le service Titres

Depuis 1990, Bouygues met à la disposition de ses actionnaires un service Titres qui leur propose d'assurer en propre et gratuitement la tenue des comptes titres au nominatif pur. La mise des titres au nominatif pur garantit à l'actionnaire l'envoi régulier d'informations par Bouygues, un accès direct à la société, ainsi que des droits de vote doubles si les titres sont

détenus depuis plus de deux ans au nominatif. Tout actionnaire désirant inscrire ses titres sous cette forme est invité à en adresser la demande directement à son intermédiaire financier.

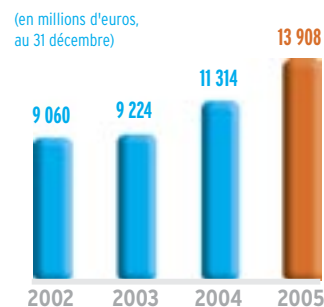
Contacts du service Titres Bouygues

- Tél. : 01 30 60 35 82 / 01 30 60 32 64
- Numéro Vert : 0805 120 007 (gratuit depuis un poste fixe)
- e-mail : service.titres.actionnaires@bouygues.com

Création de valeur

Fin 2005, la capitalisation boursière de Bouygues était de 13,9 milliards d'euros, en progression de 23 % par rapport à fin 2004. Le nombre de titres étant quasi stable, cette performance est due essentiellement à l'appréciation du cours de l'action. Au 31 décembre 2005, Bouygues se situait au 24^e rang du CAC 40 en capitalisation.

Capitalisation boursière de 2002 à 2005



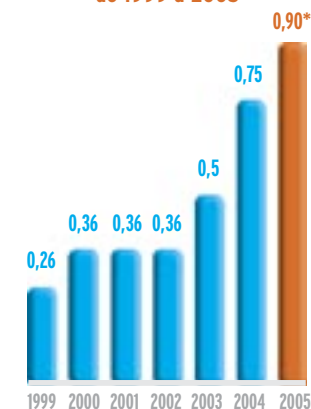
Distribution exceptionnelle

Le 7 janvier 2005, Bouygues a procédé à une distribution exceptionnelle de 5 euros par action, proposée par le conseil d'administration en juillet 2004. Le montant ainsi distribué aux actionnaires fut de 1,7 milliard d'euros, soit 15 % de la capitalisation boursière du Groupe à l'époque. Cette distribution a permis de récompenser les actionnaires de Bouygues, largement mis à contribution au cours de plusieurs années d'investissements dans des métiers en fort développement et dont la rentabilité s'accroît (Bouygues Telecom, Colas).

Dividende ordinaire

Depuis 2003, Bouygues a amélioré chaque année la rémunération de ses actionnaires, avec une progression du dividende versé proche de celle du résultat net récurrent. En mars 2006, le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale de voter au titre de l'exercice 2005 un dividende en augmentation significative, passant de 0,75 euro par action à 0,90 euro, soit + 20 %. Ce dividende traduit la volonté de Bouygues d'accroître sur la durée le dividende ordinaire et la rémunération de l'actionnaire. Hors distribution exceptionnelle, le taux de distribution du résultat est de 36 % pour 2005.

Dividende net par action de 1999 à 2005



* proposé à l'assemblée générale du 27 avril 2006

Rachat d'actions

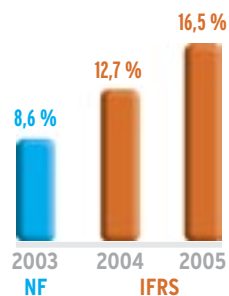
Depuis 2002, Bouygues a poursuivi une politique de rachat de ses propres actions sur le marché, afin d'optimiser la rentabilité des fonds propres, et de compenser la dilution provenant de la création d'actions nouvelles. À ce titre, en 2005, Bouygues a annulé 8,4 millions d'actions (soit 2,5 % de son capital au 31 décembre 2005), afin d'atténuer la dilution liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés (*Bouygues Confiance 3*) intervenue fin 2005, ainsi qu'à la création d'actions résultant de l'exercice d'options de souscription.

CHIFFRES CLÉS DU GROUPE

ROCE (Rentabilité des capitaux investis)

L'un des instruments de mesure de la création de valeur par une entreprise revient à mesurer la rentabilité dégagée par les capitaux investis (capitaux propres apportés par les actionnaires et dette bancaire), et de la comparer au coût de ces capitaux investis.

En 2005, le ROCE (*Return on Capital Employed*) du groupe Bouygues s'est établi à 16,5 %, une très forte croissance par rapport à 2004. Cette rentabilité est nettement supérieure au coût moyen pondéré du capital.

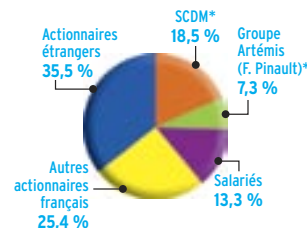


ROCE = résultat opérationnel courant après impôt + quote-part des sociétés mises en équivalence / capitaux investis moyens (capitaux propres + dettes).

Actionnariat au 15 février 2006

Depuis fin 2004, la structure de l'actionnariat de Bouygues SA a été marquée par quatre changements : SCDM, société contrôlée par Martin et Olivier Bouygues, a renforcé sa participation de 1,5 point dans le capital. La part de Groupe Artémis (F. Pinault) s'est légèrement réduite de 0,5 point. À la suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés (*Bouygues Confiance 3*), les collaborateurs détiennent 13,3 % du capital, contre 11,5 % fin 2004. Enfin, la part des actionnaires étrangers a significativement progressé, signe d'une meilleure visibilité de Bouygues auprès des investisseurs internationaux.

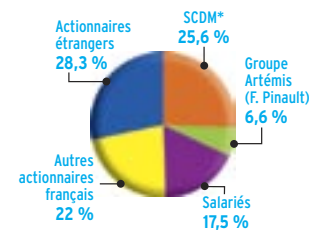
Répartition du capital au 15 février 2006



Nombre de titres : 337 150 519

* SCDM est une société contrôlée par Martin et Olivier Bouygues. SCDM et le Groupe Artémis sont liés par un pacte d'actionnaires.

Répartition des droits de vote au 15 février 2006



Nombre de droits de vote : 423 787 714

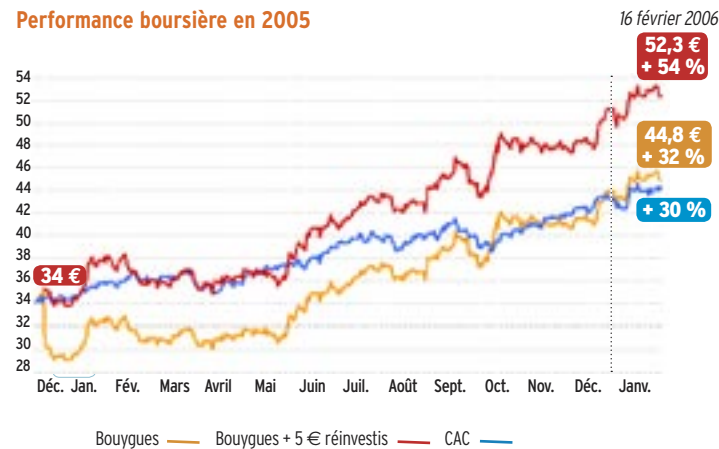
* SCDM est une société contrôlée par Martin et Olivier Bouygues. SCDM et le Groupe Artémis sont liés par un pacte d'actionnaires.

La répartition différente des actions et des droits de vote s'explique par l'attribution aux actionnaires fidèles, ayant détenu durant plus de deux ans des titres au nominatif, d'un droit de vote double. Cette faculté est ouverte à tous les actionnaires au nominatif.

Le cours de l'action depuis début 2005

Sur l'année 2005, l'action Bouygues affiche une progression faciale de 21 %, du même ordre que celle du CAC 40 (+ 23 %). Toutefois, le 7 janvier 2005, la distribution exceptionnelle de 5 euros par action a entraîné mécaniquement une correction de 5 euros du cours, liée au détachement du coupon. Depuis, le titre Bouygues a bien plus qu'effacé cette correction, pour s'établir à 44,8 euros au 16 février 2006. C'est le cours ajusté (cours avec coupon exceptionnel réinvesti) qui est en réalité l'indicateur pertinent pour mesurer la performance boursière au profit de l'actionnaire. Ainsi, avec cette méthode, la progression de l'action Bouygues au cours de l'année 2005 est de 42 %, soit la neuvième performance du CAC 40.

Performance boursière en 2005



Fiche signalétique de l'action Bouygues

- Place de cotation : Eurolist d'Euronext (compartiment A)
- Code ISIN : FR0000120503
- Codes d'identification :
Bloomberg : ENFP
Reuters : BOUY.PA
- Valeur nominale : 1 euro
- Membre des indices : CAC 40, Euronext 100, FTSE Eurofirst 80 et Dow Jones Stoxx 600
- Classification sectorielle :
- indices MSCI / S&P :
Telecommunication services
- indices FTSE et Dow Jones :
Construction & Materials
- Éligible au Service de règlement différé (SRD) et au Plan d'épargne en actions (PEA)

Contact

Anthony Mellor
Directeur des Relations investisseurs
Tél. : 01 30 60 22 77
Fax : 01 30 60 31 40
Adresse : Challenger
1 avenue Eugène Freyssinet
78061 St-Quentin-en-Yvelines cedex
e-mail : investors@bouygues.com

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

(en millions d'euros) - Normes IFRS	2004	2005	2005/2004
Chiffre d'affaires	20 894	24 073	+ 15 %
dont international	5 989	7 127	+ 19 %
EBITDA ⁽¹⁾	2 943	3 505	+ 19 %
Résultat opérationnel courant	1 557	1 852	+ 19 %
Résultat opérationnel	1 557	1 748	+ 12 %
Résultat net part du Groupe	909	832	- 8 %
Résultat net récurrent ⁽²⁾	700	832	+ 19 %
Rentabilité des capitaux investis (ROCE)	12,7 %	16,5 %	+ 3,8 pts
Capacité d'autofinancement	2 714	3 090	+ 14 %
Cash-flow libre ⁽³⁾	1 007	1 104	+ 10 %
Capitaux propres (fin de période)	4 978	5 561	+ 12 %
Dette nette (fin de période)	1 875	2 352	+ 25 %
Ratio d'endettement (fin de période)	50 %	42 %	- 8 pts
Capitalisation boursière (fin de période)	11 314	13 908	+ 23 %
Dividende net	0,75	0,90 ⁽⁴⁾	+ 20 %
Effectifs (en nombre)	113 334	115 441	+ 2 %

TPS, en cours de cession à fin 2005, est comptabilisée uniquement pour sa quote-part de résultat net en 2004 et 2005.

(1) résultat opérationnel courant majoré des dotations nettes aux amortissements et des dotations nettes aux provisions

(2) bénéfice net récurrent calculé hors opérations exceptionnelles (exemple : plus-value Saur en 2004)

(3) capacité d'autofinancement moins coût de l'endettement financier net moins impôt moins investissements d'exploitation nets

(4) proposé à l'assemblée générale du 27 avril 2006

2005 a été, de nouveau, une excellente année pour le groupe Bouygues, tant en activité qu'en résultats. Les métiers de la Construction ont enregistré une forte croissance de leurs performances et de leurs prises de commandes.

Forte progression de la rentabilité

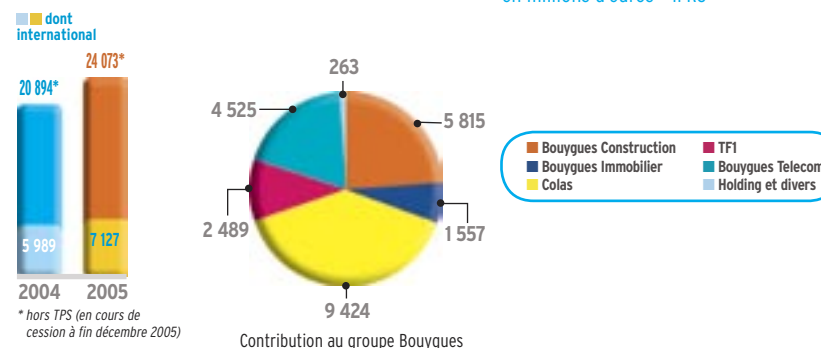
Le chiffre d'affaires s'établit, en 2005, à 24,1 milliards d'euros en progression de 15 % par rapport à 2004. Le résultat opérationnel courant progresse de 19 %. Le résultat net récurrent atteint 832 millions d'euros, soit une croissance de 19 %. La rentabilité des capitaux investis s'établit à 16,5 %, contre 12,7 % en 2004.

Une structure financière solide

L'endettement net s'élève à 2 352 millions d'euros au 31 décembre 2005. Le ratio d'endettement net sur les capitaux propres est de 42 %. Bouygues continue à bénéficier de la note Standard & Poor's A- avec perspective stable. La capacité d'autofinancement, à 3 090 millions d'euros, progresse de 14 % ; le cash-flow libre s'établit à 1 104 millions d'euros (+ 10 %).

CHIFFRE D'AFFAIRES : 24,1 milliards d'euros (+ 15 %)

en millions d'euros - IFRS



Groupe Bouygues. Le chiffre d'affaires consolidé en 2005 est en progression de 15 % par rapport à l'année précédente. Ce chiffre d'affaires prend en compte la facturation des appels de mobile à mobile entre opérateurs GSM depuis le 1^{er} janvier 2005. Afin de rendre les données comparables, le chiffre d'affaires 2004 doit être augmenté de la facturation de mobile à mobile telle qu'elle aurait été appliquée au tarif 2004. Sur cette base, la progression du chiffre d'affaires ressort à + 11 %.

Bouygues Construction. Le chiffre d'affaires progresse de 13 % en France et 9 % à l'international, avec toujours un fort développement de l'Électricité-maintenance (ETDE), qui atteint le seuil de 1 milliard d'euros.

Bouygues Immobilier. La croissance du chiffre d'affaires (+ 20 %) résulte de la mise en production des importantes réservations de logements enregistrées en 2004, et du dynamisme de l'immobilier d'entreprise dans la péninsule ibérique.

Colas. Le chiffre d'affaires affiche un taux de croissance élevé (+ 19 %), notamment à l'international, et particulièrement en Europe centrale. À périmètre et

change constants, la progression est de 11 %, dont 7 % en France et 16 % à l'international.

TF1. Le chiffre d'affaires est stable. Les recettes publicitaires nettes de la chaîne TF1 sont quasiment égales à celles de 2004, grâce à un 4^e trimestre en hausse de 3 %, tandis que les autres activités sont en croissance de 0,6 % sur l'année.

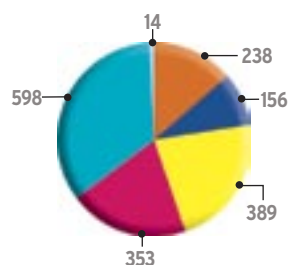
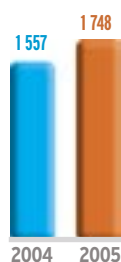
Bouygues Telecom. En 2005, la filiale de téléphonie mobile a réalisé un chiffre d'affaires net réseau de 4 240 millions d'euros en croissance de 27 %, en raison notamment de la facturation mobile à mobile en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005. Si celle-ci avait été établie en 2004 (estimée au tarif de terminaison d'appel de 2004), la progression du chiffre d'affaires net réseau aurait été de 4 %.

Holding et divers. Les activités de Saur conservées par Bouygues représentent 245 millions d'euros à fin 2005, montant en légère diminution par rapport à 2004.

CHIFFRES CLÉS DU GROUPE

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL : 1 748 millions d'euros (+ 12 %)

en millions d'euros - IFRS



Contribution au groupe Bouygues



Le rythme de croissance du résultat opérationnel est proche de celui du chiffre d'affaires.

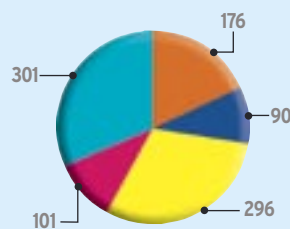
Les métiers de la Construction ont notamment poursuivi en 2005 l'amélioration de leur marge d'exploitation.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE : 832 millions d'euros (- 8 %)

en millions d'euros - IFRS



* y compris plus-value Saur : 209 M€



Le résultat net holding/divers est de -132 M€.

Contribution au groupe Bouygues



RÉSULTAT NET RÉCURRENT : 832 millions d'euros (+ 19 %)



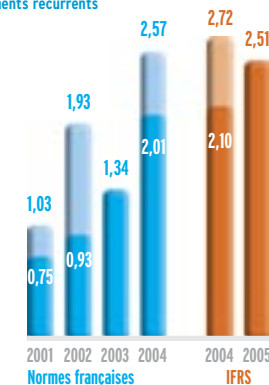
* hors plus-value Saur

Le résultat net part du Groupe 2005 n'intègre pas d'éléments non récurrents. Il apparaît en retrait de 8 % par rapport au résultat net 2004, qui intégrait 209 millions d'euros de plus-value liée à la cession de Saur. Hors cette plus-value, le résultat net progresse de 19 %.

Tous les métiers ont vu leur contribution au résultat net du groupe progresser.

BÉNÉFICE NET RÉCURRENT PAR ACTION : 2,51 euros par action (+ 20 %)

■ Éléments non récurrents
■ Éléments récurrents

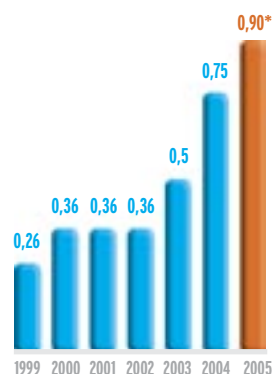


Sur quatre ans, le bénéfice net récurrent par action est multiplié par 3,3.

Le bénéfice net par action s'élève à 2,51 euros par action. Comparé au bénéfice net récurrent (hors plus-value Saur en 2004), il progresse de 20 %.

Au 31 décembre 2005, le nombre de titres Bouygues (actions et certificats d'investissement) s'élevait à 336 762 896, un chiffre légèrement supérieur à celui du 31 décembre 2004 (332 758 624).

**DIVIDENDE NET PAR ACTION :
0,90 euro par action (+ 20 %)**



* proposé à l'assemblée générale du 27 avril 2006

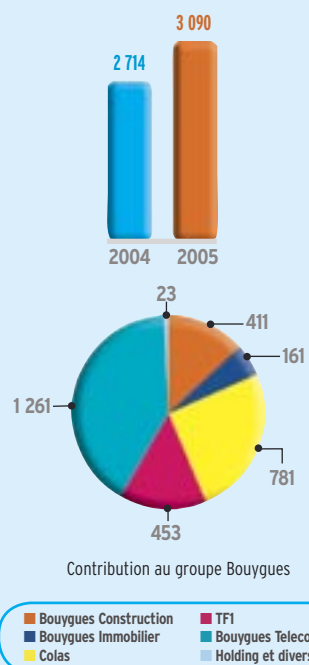
Bouygues a continué à augmenter la rémunération de ses actionnaires en 2005. Les bons résultats de l'exercice et les perspectives favorables permettent au Groupe de proposer une forte croissance du dividende distribué aux actionnaires. Celui-ci aura quasiment doublé en deux ans.

En effet, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale du 27 avril 2006 de distribuer un dividende de 0,90 euro par action, soit une augmentation de 20 %, conforme à l'évolution du résultat net récurrent. Ce dividende sera payé le 3 mai 2006.

La distribution exceptionnelle de 5 euros par action, annoncée en juillet 2004, a été payée le 7 janvier 2005 pour un montant total de 1,7 milliard d'euros, soit 15 % de la capitalisation de l'époque. Cette décision stratégique visait à faire partager aux actionnaires les excellents résultats du Groupe, liés aux investissements réalisés depuis 1999.

**CAPACITÉ
D'AUTOFINANCEMENT :
3 090 millions d'euros (+ 14 %)**

en millions d'euros - IFRS



Pratiquement tous les métiers du Groupe ont augmenté à nouveau en 2005 leur capacité d'autofinancement, traduisant ainsi leurs positions fortes sur des marchés porteurs.

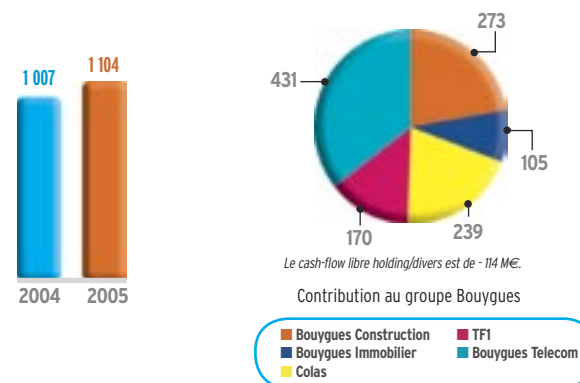
Au total, la capacité d'autofinancement du Groupe s'améliore de 14 %. Bouygues dispose ainsi d'une importante capacité à financer son développement.

**INVESTISSEMENTS D'EXPLOITATION NETS :
1 229 millions d'euros (+ 17 %)**

En millions d'euros - IFRS	2004	2005
Bouygues Construction	73	56
Bouygues Immobilier	4	4
Colas	348	411
TF1	79	155
Bouygues Telecom	502	584
Holding et autres	41	19
TOTAL	1 047	1 229

CASH-FLOW LIBRE : 1 104 millions d'euros (+ 10 %)

en millions d'euros - IFRS



Le cash-flow disponible se définit comme la capacité du Groupe à dégager un excédent de trésorerie, après avoir financé le coût de la dette, les impôts et les investissements d'exploitation nets.

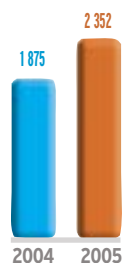
En 2005, Bouygues a généré une capacité d'autofinancement de 3 090 millions d'euros. En soustrayant

le coût de l'endettement financier net (187 millions d'euros), la charge d'impôt de l'exercice (570 millions d'euros) et les investissements nets d'exploitation (1 229 millions d'euros), le cash-flow libre s'établit à 1 104 millions d'euros.

CHIFFRES CLÉS DU GROUPE

DETTE NETTE COMPTABLE : 2 352 millions d'euros (+ 25 %)

en millions d'euros - IFRS



Début 2005, le Groupe a décaissé 1,7 milliard d'euros au titre de la distribution exceptionnelle et a encaissé 1 milliard d'euros pour la cession de Saur.

La situation financière de Bouygues demeure solide fin 2005, avec une dette nette à 2,4 milliards d'euros, représentant 42 % des capitaux propres. Celle-ci intègre 460 millions d'euros au titre des promesses échangées avec BNP Paribas pour sa participation de 6,5 % dans Bouygues Telecom, et n'intègre pas la dette de TPS, en cours de cession.

Les dettes de Bouygues Telecom et de TF1 se sont établies respectivement à 441 millions d'euros et 351 millions d'euros. Les autres métiers sont en situation de trésorerie positive : Bouygues Construction à 1 874 millions d'euros, Colas à 415 millions d'euros, et Bouygues Immobilier à 150 millions d'euros. La dette Holding et divers s'élève à 3 999 millions d'euros.

Au total, cette situation très saine, combinée à un échéancier de dette bien réparti et à une excellente liquidité, ont conduit Standard & Poor's à maintenir à nouveau la note de Bouygues : A- avec perspective stable.

ROCE (Rentabilité des capitaux investis)⁽¹⁾ :

	2003 NF	2004 IFRS	2005 IFRS
Niveau Groupe			
Groupe Bouygues	8,6 %	12,7 %	16,5 %
Niveau métier			
Bouygues Construction	+++ ⁽²⁾	+++ ⁽²⁾	+++ ⁽²⁾
Bouygues Immobilier	+++ ⁽³⁾	+++ ⁽³⁾	+++ ⁽³⁾
Colas	22,8 %	26,8 %	34,6 %
TF1	16,0 %	17,9 %	15,5 %
Bouygues Telecom	8,5 %	12,3 %	15,4 %

(1) résultat opérationnel courant après impôts et quote-part des sociétés mises en équivalence/capitaux investis moyens (capitaux propres + dettes)

(2) La rentabilité des capitaux investis de Bouygues Construction n'est pas significative car ses métiers dégagent une très forte trésorerie positive. C'est un des atouts majeurs de cette activité qui se développe sans mobiliser de capitaux.

(3) La trésorerie nette de Bouygues Immobilier est très élevée car depuis plusieurs années, Bouygues Immobilier dégage une trésorerie nette positive importante en raison de la conjoncture.

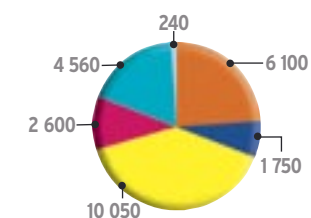
La rentabilité des capitaux investis du groupe Bouygues, ou ROCE (*Return On Capital Employed*), s'est fortement appréciée en 2005 passant de 12,7 % à 16,5 %, soit un quasi-doublement en deux ans depuis 2003.

Cette rentabilité est nettement supérieure au coût moyen pondéré du capital.

OBJECTIFS DE CHIFFRE D'AFFAIRES 2006 :

25 300 millions d'euros (+ 5 %)

en millions d'euros - IFRS



Contribution au groupe Bouygues



Le chiffre d'affaires 2006 du Groupe devrait atteindre 25,3 milliards d'euros, en croissance de 5 %, dont + 6 % en France et + 4 % à l'international.

Les métiers de la Construction devraient poursuivre leur dynamique de croissance : + 5 % pour Bouygues Construction, + 12 % pour Bouygues Immobilier, + 7 % pour Colas.

Le chiffre d'affaires de TF1 devrait croître de + 4 %, et l'activité de Bouygues Telecom enregistrerait une croissance modérée de + 1 %, liée notamment à la baisse des tarifs des appels entrants.



Activité du Groupe

Bouygues Construction	14
Bouygues Immobilier	20
Colas	26
TF1	32
Bouygues Telecom	38
Bouygues SA	44
Principaux événements depuis le 1 ^{er} janvier 2006	46

OPÉRATEUR GLOBAL



Le port de Tanger, Maroc

Faits marquants

Nouvelles concessions

- Autoroute A41 (500 M€).
- Aéroports de Chypre (500 M€).
- Gautrain, liaison ferroviaire Pretoria-Johannesburg en Afrique du Sud (500 M€).

Contrats majeurs signés

- Tour T1 à la Défense (97 M€).
- Base logistique Renault à Sens (77 M€).
- Olkiluoto, centrale nucléaire EPR en Finlande (170 M€).
- Complexe hôtelier et de bureaux à Trinité et Tobago (165 M€).

Ouvrages en cours

- Tunnel Lok Ma Chau à Hong-Kong (290 M€).
- Port de Tanger au Maroc (170 M€).

Ouvrages livrés

- Autoroute A28 (658 M€).
- Centre d'expositions à Hong-Kong (245 M€).
- Ministère de l'Intérieur britannique (325 M€).

Chiffre d'affaires 2005

6 131 M€

(+ 11%)

Résultat opérationnel

238 M€

(+ 42 %)

Résultat net part du Groupe

175 M€

(+ 25 %)

Collaborateurs

38 500

Chiffre d'affaires 2006 (o.)

6 450 M€

(+ 5 %)

Normes IFRS
(o.) : objectif

Excellentes performances financières et commerciales

Une prise de commandes historique : 6 510 millions d'euros

Bénéficiant d'une conjoncture favorable, Bouygues Construction a obtenu d'importants succès commerciaux tant en France (3 958 millions d'euros, en progression de 933 millions d'euros) qu'à l'international (2 552 millions d'euros, en progression de 459 millions d'euros).

En 2005, la prise de commandes redevient supérieure au chiffre d'affaires. Cette performance est d'autant plus notable qu'elle n'inclut pas trois affaires majeures gagnées en 2005 mais en voie de finalisation : l'autoroute A41 (500 millions d'euros), les aéroports de Chypre (500 millions d'euros) et

Bouygues Construction est un leader mondial des métiers de la construction. Il propose à ses clients une gamme étendue de savoir-faire, de la conception des projets jusqu'à leur maintenance, dans les domaines du bâtiment, des travaux publics et de l'électricité-maintenance. Il conjugue la puissance d'un grand groupe et la réactivité d'un réseau d'entreprises.

Gautrain, liaison ferroviaire Pretoria-Johannesburg en Afrique du Sud (500 millions d'euros).

À l'international, le chiffre d'affaires est de 2 478 millions d'euros, en hausse de 9 %.

Un chiffre d'affaires en hausse : 6 131 millions d'euros

Avec un chiffre d'affaires en hausse de 11 %, Bouygues Construction a réalisé une bonne performance grâce, notamment, à la livraison des projets A28 en France, Home Office au Royaume-Uni, AsiaWorld Expo à Hong-Kong.

Sur un marché porteur en France, l'activité a cru de 13 % pour atteindre 3 653 millions d'euros.

La progression importante du chiffre d'affaires s'explique également par la forte croissance d'ETDE : pour la première fois de son histoire, la société a dépassé le milliard d'euros d'activité. La politique de croissance externe menée depuis 2001 et le dynamisme commercial des équipes ont permis de doubler le chiffre d'affaires d'ETDE en trois ans.



DE LA CONSTRUCTION

**BOUYGUES
CONSTRUCTION**

> Excellentes performances commerciales et financières en 2005

Un résultat net en forte augmentation : 175 millions d'euros (+ 25 %)

Cette progression s'explique notamment par le projet d'entreprise Vision & Performance qui a introduit d'importants changements depuis 2003 dans l'organisation et les modes de fonctionnement de Bouygues Construction.

La marge nette a été portée à 2,9 % en 2005, contre 2,5 % en 2004. À noter qu'en 2004, le résultat net du Groupe incluait des produits non récurrents en hauteur de 37 millions d'euros.

Une trésorerie à un niveau record

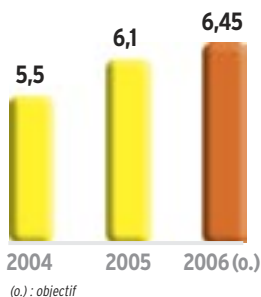
La trésorerie nette a atteint le niveau record de 1 874 millions d'euros, en amélioration de 351 millions d'euros par rapport à 2004.

La capacité d'autofinancement s'établit à 410 millions d'euros (+ 41 %) et traduit l'amélioration des marges de la société.

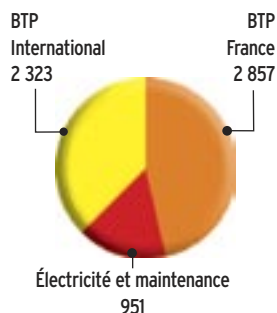
Bouygues Construction a mené une politique active de développement en 2005 : les investissements nets (flux de trésorerie) se sont élevés à 148 millions d'euros.

La trésorerie disponible de Bouygues Construction est un atout majeur de la maîtrise des risques de la construction. Elle donne au Groupe la capacité de poursuivre sa stratégie de développement.

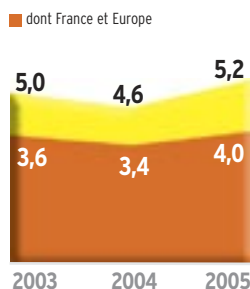
Chiffre d'affaires en milliards d'euros



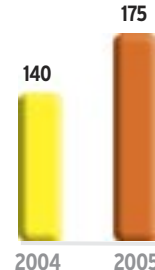
Chiffre d'affaires par activité en millions d'euros



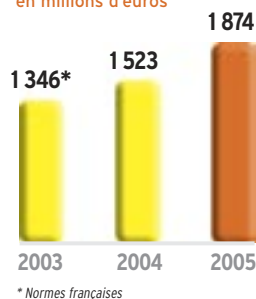
Carnet de commandes en milliards d'euros



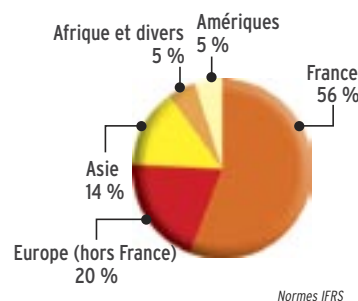
Résultat net (part du Groupe) en millions d'euros



Trésorerie nette en millions d'euros



Carnet de commandes par zone géographique



BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF (en millions d'euros - IFRS)	2004	2005
• Immobilisations corporelles et incorporelles	296	265
• Goodwill	145	175
• Actifs financiers non courants	170	218
ACTIF NON COURANT	611	658
• Actifs courants	1972	2 255
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	1773	2 074
• Instruments financiers (liés à l'endettement)	-	-
ACTIF COURANT	3 745	4 329
TOTAL ACTIF	4 356	4 987
PASSIF (en millions d'euros - IFRS)		
• Capitaux propres (part du Groupe)	302	414
• Intérêts minoritaires	3	4
CAPITAUX PROPRES	305	418
• Dettes financières long terme	134	122
• Provisions non courantes	437	519
• Autres passifs non courants	1	1
PASSIF NON COURANT	572	642
• Dettes financières (part à - 1 an)	24	4
• Passifs courants	3 363	3 849
• Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	92	74
• Instruments financiers (liés à l'endettement)	-	-
PASSIF COURANT	3 479	3 927
TOTAL PASSIF	4 356	4 987
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(1 523)	(1 874)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros - IFRS)	2004	2005
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 512	6 131
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	168	249
• Autres produits et charges opérationnels	-	(11)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	168	238
• Produit de l'endettement financier net	26	32
• Autres produits et charges financiers	2	1
• Charge d'impôt	(59)	(114)
• Quote-part du résultat net des entités associées	3	19
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	140	176
• Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
RÉSULTAT NET TOTAL	140	176
• Part des intérêts minoritaires	-	1
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (part du Groupe)	140	175



Des axes de développement dans des activités à forte valeur ajoutée

Bouygues Construction a maintenu sa stratégie autour de quatre axes de développement :

Électricité et maintenance

Le développement dans les métiers de l'électricité-maintenance permet à Bouygues Construction de se renforcer dans des activités qui présentent des cycles de vie complémentaires, tout en offrant une bonne rentabilité.

ETDE poursuit deux objectifs principaux : compléter son maillage géographique et s'enrichir de nouvelles compétences techniques. En 2005, la croissance organique d'ETDE a été de 14 %, les acquisitions ont apporté un chiffre d'affaires de 173 millions d'euros.

Partenariats Public-Privé (PPP)

Bouygues Construction a l'ambition de prendre une place significative sur le marché porteur du PPP en France, en répondant aux besoins

d'infrastructures en hôpitaux, prisons, écoles et éclairage public. Bouygues Construction a remporté ses premières références : la construction et la maintenance pour une durée de 25 ans du pôle « Mère-Enfant et hématologie » du centre hospitalier universitaire de Caen, celles du « Logipôle » du centre hospitalier de Douai et la maintenance de l'éclairage public de la ville d'Auvers-sur-Oise. Le Groupe a également créé la société Challenger Investissement afin de proposer aux collectivités locales et établissements publics une solution de PPP rapide et compétitive pour les investissements de moyenne importance.

Bouygues Construction s'intéresse à des projets de logements sociaux au Royaume-Uni. Le groupe a remporté son premier contrat d'éclairage public en PFI et l'année 2006 devrait voir la concrétisation de nombreuses opérations comme l'hôpital de Broomfield (220 millions de livres sterling) ou l'école de Lewisham (70 millions de livres sterling). Enfin, après la livraison de l'AsiaWorld Expo, Bouygues Construction commence l'exploitation de ce centre d'expositions international de plus de 130 000 m² situé à Hong-Kong.

Développement immobilier

Ce métier à forte valeur ajoutée consiste à offrir aux clients des projets clefs en main avec une optimisation juridique, financière et

administrative. Il apporte une part croissante de l'activité. Quille et DV Construction ont remporté le contrat de construction d'une plate-forme logistique pour Renault à Sens. En Suisse, Losinger a conclu de nombreux contrats parmi lesquels l'opération *One Roof*, construction d'un ensemble de bureaux de 30 000 m². Bouygues Bâtiment International s'est également renforcé dans ce domaine.

La création d'une société d'*asset management*, AdValys, permettra d'offrir à des investisseurs immobiliers

des opportunités d'investissement sur tous types d'actifs en France et en Europe. La société assurera également la gestion et le suivi de ces biens jusqu'à la sortie de l'investissement.

Concessions d'infrastructures de transport

Bouygues Construction se positionne le plus possible en amont des projets afin de créer des opérations alliant financement, réalisation et exploitation-maintenance. Trois importants contrats de concessions ont été

obtenus en 2005 : l'autoroute A41 en France ; les aéroports de Chypre ; le projet de Gautrain en Afrique du Sud.

L'année 2006 verra le bouclage définitif de ces trois opérations avec un démarrage des travaux au cours de l'exercice.

Le pôle Concessions de Bouygues Construction a également connu une très bonne année 2005. L'inauguration de l'autoroute A28 en fin d'année a d'ailleurs contribué à accroître cette dynamique.

Activité Bâtiment et Travaux Publics

Le chiffre d'affaires des activités Bâtiment et Travaux Publics de Bouygues Construction s'élève à 5 144 millions d'euros en 2005, en augmentation de 7 %. Le chiffre d'affaires en France représente 2 857 millions d'euros, soit 56 % du total. La part du chiffre d'affaires réalisée à l'international se maintient à 44 % (2 287 millions d'euros).

France

L'année 2005 a confirmé la très bonne tenue du marché de la construction en France. Le niveau des mises en chantier de logements a atteint 410 000, un record depuis 25 ans. Le marché des bâtiments industriels et des bureaux reste stable, mais les autorisations sont reparties à la hausse. La construction de bâtiments publics reste soutenue.

Le marché français du BTP se caractérise par la coexistence d'un réseau dense d'acteurs régionaux bien implantés localement et des trois majors que sont les groupes Bouygues, Vinci et Eiffage. Leader sur le marché francilien, Bouygues Construction se situe parmi les quatre premiers acteurs de la construction dans chacune des cinq grandes régions qui maillent le territoire français.

Bouygues Bâtiment Île-de-France a connu une très bonne année, avec

un chiffre d'affaires de 1 166 millions d'euros, en hausse de 7 %. Bouygues Bâtiment Île-de-France a livré plusieurs opérations prestigieuses.

L'immeuble Actualis (64 millions d'euros) comprend 16 000 m² de bureaux, 5 000 m² de commerces, des logements et un parking. L'ensemble immobilier 96 boulevard Haussmann (54 millions d'euros) d'une surface de 23 000 m², propriété de la banque Calyon, abritera un centre d'affaires, mais aussi des logements, des commerces et une crèche pour la ville de Paris. Le nouveau musée du quai Branly (49 millions d'euros), consacré aux arts premiers d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques, se compose de quatre bâtiments d'une surface totale de 57 000 m². En 2005, Bouygues Bâtiment Île-de-France a remporté deux grands projets : Porte des Poissonniers (68 millions d'euros)

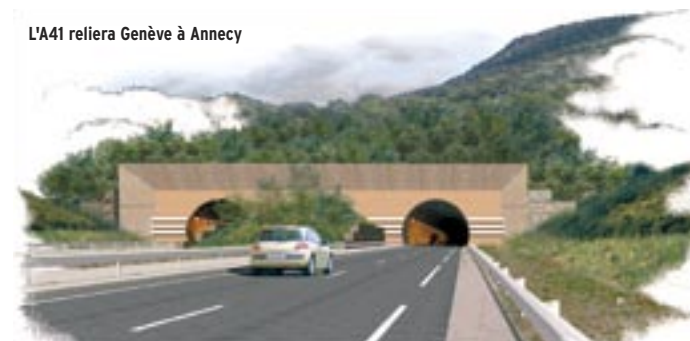


pour la ville de Paris et la tour T1 (97 millions d'euros), 38 étages de bureaux (70 000 m²) à Courbevoie.

Les filiales régionales de **Bouygues Entreprises France-Europe** interviennent à la fois sur des marchés de bâtiment et des marchés de travaux publics. En 2005, leur activité a fortement progressé de 13 %, atteignant 1 291 millions d'euros, grâce à la part croissante des grandes opérations et de l'activité de développement immobilier. L'année a été marquée par la livraison avec cinq semaines d'avance du chantier de l'autoroute A28 (658 millions d'euros) réalisé par Bouygues Travaux Publics, DTP Terrassement et Quille. En 2005, Bouygues Entreprises France-Europe a remporté plusieurs opérations de rénovation et de construction de centres hospitaliers en France (Caen, Douai, Vesoul...), ainsi que la plateforme Logistique Renault à Sens (77 millions d'euros), construction de quatre bâtiments de 156 000 m² extensibles à 200 000 m², destinés au stockage et à la distribution des pièces détachées et accessoires.

Le chiffre d'affaires en France de **Bouygues Travaux Publics** s'établit à 277 millions d'euros en 2005, stable par rapport à 2004. Les principaux chantiers de l'année ont été la fin des travaux de l'autoroute A28 et la rénovation du tunnel Maurice Lemaire (46 millions d'euros). Bouygues Travaux Publics a obtenu le contrat

L'A41 reliera Genève à Annecy



de concession de l'autoroute A41, soit 500 millions d'euros de travaux, en partenariat avec GFC Construction, DTP Terrassement, Losinger Construction, Colas, SETEC, la Caisse d'Épargne et de Prévoyance des Alpes et Area. Cette autoroute de 19 km reliera Genève à Annecy en zone montagneuse. Bouygues Travaux Publics continue de rééquilibrer son activité en faveur de l'international.

Le chiffre d'affaires de **DTP Terrassement** en France s'est élevé à 109 millions d'euros en 2005, contre 140 millions d'euros en 2004. Cette diminution est en grande partie expliquée par la fin des travaux importants liés au chantier de l'A28. Le démarrage des terrassements du tunnel des Grands Goulets en 2005, puis de l'A41 en 2006, pérennisera à moyen terme l'activité de DTP Terrassement.

International

Bouygues Construction exerce son activité à l'international par des filiales

locales et au moyen d'implantations limitées à la durée des chantiers.

Selon l'enquête annuelle de décembre 2005 de la revue *Engineering News Record* (ENR), les 225 premiers constructeurs internationaux ont réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 123 milliards d'euros (168 milliards de dollars) hors de leur marché domestique, soit une croissance de 20 % par rapport à 2003 en dollars et une stabilité en euros.

Sur le marché international et sur le marché européen, la concurrence est vive, avec la concentration des groupes européens, le retour depuis 2003 des groupes américains et la progression des pays émergents.

En **Europe de l'ouest**, Bouygues UK continue son développement au Royaume-Uni dans les projets en PFI (*Private Finance Initiative* : conception, réalisation, financement et gestion d'infrastructures privées, délégués



L'autoroute A28, France

par le gouvernement au secteur privé), notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. L'année 2005 a été marquée par la livraison du Home Office (ministère de l'Intérieur britannique), projet de 325 millions d'euros. Les Barking Schools (68 millions d'euros) constituent une deuxième référence dans le secteur de l'éducation après le centre universitaire de King's College University livré en 1999. Le Central Middlesex Hospital (110 millions d'euros) à Londres était en cours de réalisation. Ce nouveau succès confirme la place de leader de Bouygues Construction dans le secteur du PFI hospitalier au Royaume-Uni.

Losinger (291 millions d'euros de chiffre d'affaires), filiale de Bouygues Entreprises France-Europe, confirme la croissance de son activité grâce à la signature de plusieurs contrats significatifs comme la réalisation de deux centres de tri de courrier pour la poste suisse (90 millions d'euros).

Bouygues Bâtiment International a obtenu la concession pendant 25 ans

des aéroports de Chypre (500 millions d'euros de travaux), première référence pour le Groupe dans le domaine des concessions aéroportuaires. Bouygues Travaux Publics a également remporté la construction pour Areva et Siemens de la centrale nucléaire d'Olkiluoto (170 millions d'euros) son premier chantier majeur en Finlande. L'expertise de Bouygues TP dans le génie civil nucléaire lui a permis de remporter ce marché de construction, face à une concurrence internationale.

En Europe de l'est, l'année 2005 a été

marquée par la livraison de grands chantiers (phase 2 de l'autoroute M5 en Hongrie). Cette croissance se poursuivra, grâce à la signature de grands chantiers en Russie, comme le projet de conception-construction du ministère des Impôts et des Taxes (70 millions d'euros). La Russie devient une zone importante de développement.

Bouygues Construction a également obtenu des concessions ou des PPP ayant pour objet des infrastructures autoroutières : phase 3 de l'autoroute M5 pour 56 millions d'euros en Hongrie et phase 1B3 de l'autoroute d'Istrie

(Croatie) pour 58 millions d'euros.

Bouygues Construction est historiquement présent en **Asie-Pacifique** à travers sa filiale Dragages, établie à Hong-Kong depuis 1955. Le développement des nouveaux territoires crée de nombreuses opportunités. Dragages Hong-Kong a signé un contrat pour la construction d'un tunnel : *Castle Peak* (39 millions d'euros).

À Macao, Bouygues Bâtiment International et VSL ont remporté le contrat de réalisation de la superstructure du podium qui accueillera le futur casino *Venitain Cotai* et sa

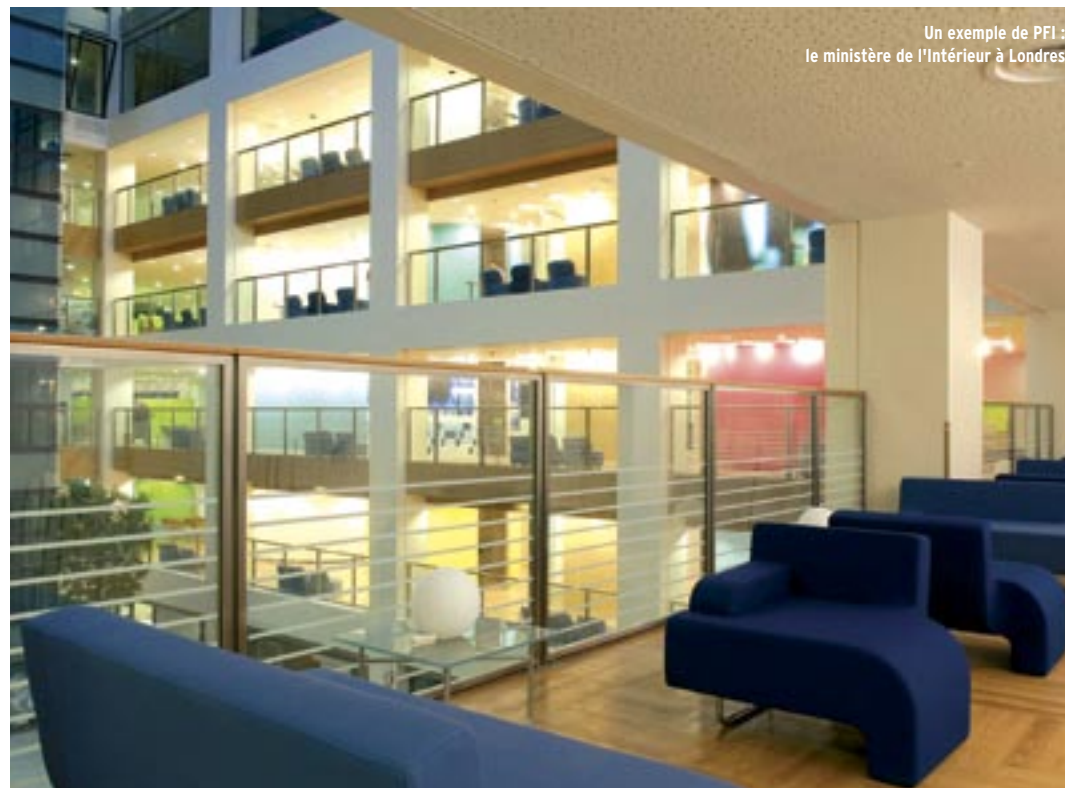
galerie commerciale d'une surface de 250 000 m² (63 millions d'euros).

En Corée-du-Sud, Bouygues Travaux Publics poursuit les travaux du pont de Masan Bay (250 millions d'euros, dont 180 millions d'euros pour la quote-part de Bouygues Travaux Publics). Signé en joint-venture avec le Coréen Hyundai Engineering Corp., le contrat porte sur le financement, la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance du pont de Masan Bay pendant 30 ans. D'une longueur totale de 1700 m, l'ouvrage est le deuxième du pays par sa portée.

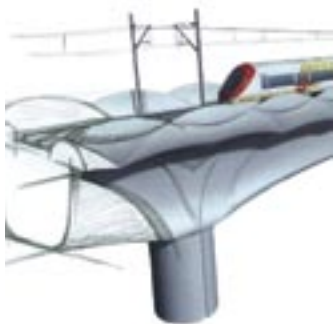
En Thaïlande, Bouygues Bâtiment International a pris en commande plusieurs hôtels et résidences, dont la tour Athénée (34 millions d'euros). Bouygues Bâtiment International réalise de grandes opérations au Turkménistan.

VSL a remporté à Dubaï le plus important contrat de son histoire, la construction des 45 km de viaducs d'une des lignes du métro aérien, avec deux partenaires (33 millions d'euros pour la quote-part de VSL).

En **Afrique du Sud**, Bouygues Travaux Publics a remporté la construction de la liaison ferroviaire Gautrain entre Johannesburg et Pretoria (500 millions d'euros) au sein d'un groupement comprenant notamment la RATP. Il s'agit d'un contrat en PPP portant sur le financement, la conception, la



Un exemple de PFI : le ministère de l'Intérieur à Londres



Projet de liaison Gautrain, Afrique du Sud

construction, l'exploitation et la maintenance d'un réseau de 80 km reliant Johannesburg, Pretoria et l'aéroport international de Johannesburg. À la fin de l'exercice 2005, Bouygues TP a réduit sa participation de 71 % à 19 % dans sa filiale Basil Read.

Dans la zone **Amériques/Caraïbes**, Bouygues Construction a obtenu d'importants succès commerciaux.

Bouygues Bâtiment International a signé le contrat *Waterfront International Development* (165 millions d'euros) à Trinité et Tobago. Ce projet prévoit un vaste programme immobilier de 150 000 m², qui comprendra un hôtel Hyatt 5 étoiles de 428 chambres sur 22 niveaux, un centre de conférences, deux tours de bureaux de 26 niveaux et un parking.

Enfin, un neuvième contrat de construction a été signé à Cuba dans l'hôtellerie (39 millions d'euros).

Activité Électricité-Maintenance

ETDE exerce trois activités de proximité à forte composante de service : les travaux publics de réseaux (476 millions d'euros, soit 47 % de l'activité), le génie électrique et thermique (276 millions d'euros, soit 27 %), le *facilities management* (144 millions d'euros, soit 14 %). À l'international (118 millions d'euros), l'entreprise intervient parfois en accompagnement des autres sociétés du Groupe, notamment pour le contrat *Waterfront* à Trinité et Tobago (30 millions d'euros).

La contribution d'ETDE au chiffre d'affaires consolidé de Bouygues Construction s'élève à 987 millions d'euros en 2005. Elle est en augmentation de 39 % par rapport à 2004, soutenue principalement par sa stratégie active de croissance externe définie en 2001. ETDE a acquis dix sociétés en 2005, la croissance organique a été de 14 %.

France

La société a consolidé sa position en électricité/maintenance (sociétés Lignest et Snef) et dispose désormais d'une expertise en signalisation ferroviaire (société Sosiel). L'acquisition d'ETS (Entreprise de Téléphonie et de Signalisation) lui permet d'atteindre une taille significative dans le secteur des systèmes de communication.

ETDE a continué son développement



dans le haut débit, réalisant la troisième tranche du marché Rose (Réseaux Optiques de Sécurité en Étoile) pour le compte de RTE. L'acquisition d'Axione lui a permis de renforcer ses compétences en ingénierie de réseaux haut débit.

La direction Génie électrique et ther-

mique d'ETDE a continué son développement en acquérant la société Métral dans le sud-est. L'acquisition des activités de génie thermique et climatique de Stéfal a permis à ETDE de renforcer ses compétences en génie climatique.

International

ETDE étend à l'Europe sa politique d'implantation par croissance externe. David Webster, troisième entreprise de travaux et de maintenance d'éclairage public en **Grande-Bretagne** (40 millions d'euros de chiffre d'affaires, 260 collaborateurs), a été acquise en juin 2005. ETDE, déjà présente au Royaume-Uni via sa filiale Ecovert FM, spécialisée en *facilities management*,

renforce ainsi sa présence. ETDE et David Webster ont remporté le contrat en PFI d'éclairage public de l'arrondissement londonien de Lambeth d'un montant total de 54 millions d'euros et d'une durée de 25 ans. Avec l'acquisition de la société ICEL, ETDE développe également sa présence auprès de grands comptes industriels, au sud-est du Royaume-Uni.

En **Afrique**, ETDE a adopté une politique d'ancrage local, grâce à son réseau de douze filiales en forte croissance (+ 23 % entre 2004 et 2005). Les autres contrats obtenus **outre-Mer** ou à **l'étranger** procèdent davantage d'une politique opportuniste visant les grandes opérations.



Centrale nucléaire d'Oikiluoto en Finlande

Perspectives 2006

Bouygues Construction poursuit son développement autour de quatre axes : électricité-maintenance, partenariats public-privé, développement immobilier, concessions d'infrastructures de transport.

L'entreprise se positionne sur des marchés porteurs, avec de bonnes perspectives de croissance. Fin 2005, le carnet de commandes atteint 5,2 milliards d'euros, et l'activité acquise pour l'année 2006 atteint déjà 63 % de l'objectif de chiffre d'affaires.

La concrétisation d'affaires importantes (autoroute A41, aéroports de Chypre et Gautrain) présagent d'une activité soutenue pour l'année 2006.



Le 96 Haussmann (Paris)
inauguré en décembre 2005

LEADER FRANÇAIS DE

À partir de ses trente-deux agences françaises et ses sept implantations européennes, Bouygues Immobilier conçoit et réalise des logements, des immeubles de bureaux et des parcs commerciaux.

Avec une excellente situation financière et des bénéfices en forte hausse (+41 %), Bouygues Immobilier a encore accru ses parts de marché en 2005.

Les réservations de l'exercice s'élèvent au total à 1 738 millions d'euros, en hausse de 12 % sur l'exercice précédent, dont :

- 8 208 logements pour 1 350 millions d'euros (+ 26 %),
- 157 000 m² d'immobilier d'entreprise pour 388 millions d'euros (- 19 %).

Le chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2005 s'élève à 1 557 millions

d'euros en augmentation de 20 % sur l'exercice précédent.

Il est réalisé à concurrence de 1 047 millions d'euros, soit 67 % en logement (en hausse de 21 %) et à concurrence de 510 millions d'euros, soit 33 % en immobilier d'entreprise, (en hausse de 18 %).

Le résultat opérationnel courant s'élève à 156 millions d'euros et représente 10 % du chiffre d'affaires contre 9,2 % pour l'exercice précédent. Le résultat net part du Groupe s'élève à 90 millions d'euros en hausse de 41 %.

Les capitaux propres s'élèvent à 285 millions d'euros. La société affiche un excédent net de trésorerie pour la troisième année consécutive.

Leader de la promotion

Le métier de Bouygues Immobilier est de concevoir, de réaliser et de vendre des programmes immobiliers.

Pour cela, Bouygues Immobilier identifie et achète des terrains, puis élabore des projets avec des architectes et des bureaux d'études.

Il réalise le plus souvent ces programmes en tant que maître d'ouvrage et en assure la commercialisation auprès des particuliers ou des investisseurs.



Faits marquants

Logements

- 8 208 logements réservés, soit une hausse de 21 %.
- Forte progression en province.
- Développement du logement en Europe.

Bureaux et commerces

- Vente de 157 000 m² de locaux tertiaires : 57 000 m² en Île-de-France (dont 46 000 m² à Issy-les-Moulineaux), 48 000 m² en province, à Lyon et Dijon notamment, et 52 000 m² en Europe (Portugal et Espagne).
- Livraison de 23 000 m² de bureaux en réhabilitation au 96 boulevard Haussmann à Paris.

Développement

- Promesse d'acquisition d'une charge foncière de bureaux à Issy-les-Moulineaux (87 000 m²).
- Ouverture de trois agences à Amiens, Grenoble et Lorient.

Chiffre d'affaires 2005

1 557 M€
(+ 20 %)

Résultat opérationnel

156 M€
(+ 31 %)

Résultat net part du Groupe

90 M€
(+ 41 %)

Collaborateurs

1 000

Chiffre d'affaires 2006 (o.)

1 750 M€
(+ 12 %)

Normes IFRS
(o.) : objectif

> Nouvelle croissance de l'activité logement en 2005

Logement : un marché toujours en croissance

Le marché de la promotion immobilière privée en France est estimé à 121 500 logements en 2005, en progression de 8 % par rapport à 2004.

Le marché a poursuivi sa croissance, soutenu par une demande forte, conséquence d'un nombre insuffisant de logements neufs construits en France depuis plus de vingt ans.

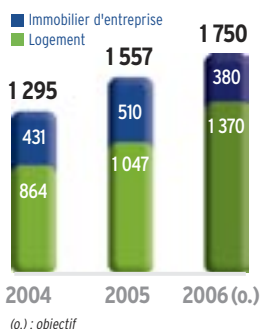
Cette croissance s'explique également par des taux d'intérêt longs qui sont restés bas en 2005, une demande locative forte, un dispositif fiscal incitatif (loi Robien) et la recherche par les particuliers d'un placement sûr pour préparer leur retraite.

Dans ce contexte de demande soutenue, le prix moyen du m² des logements neufs a connu une progression estimée à 11 % par rapport à 2004.

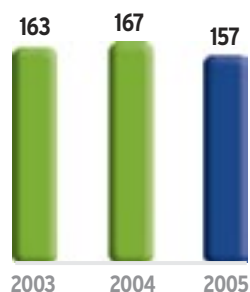
La province représente aujourd'hui 80 % du marché et l'Île-de-France 20 %. Le poids de la province s'est sensiblement renforcé ces dernières années grâce à une forte croissance de la demande.

Ce marché se caractérise par une faible concentration des acteurs. En France, les huit premiers promoteurs représentent moins de 40 % du marché. Les principaux concurrents de Bouygues Immobilier sont Nexity et Kaufman and Broad.

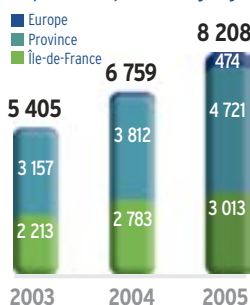
Chiffre d'affaires en millions d'euros



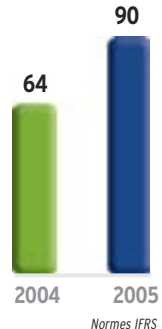
Immobilier d'entreprise Réservations en milliers de m²



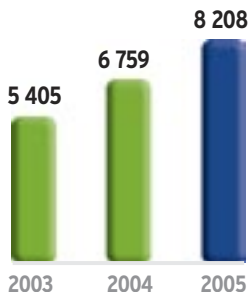
Logement Répartition par zone géographique



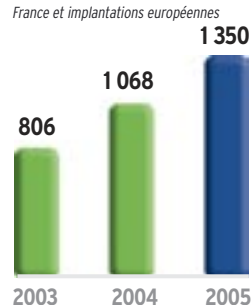
Résultat net (part du Groupe) en millions d'euros



Logement Réservations en unités



Logement Réservations en valeur (millions d'euros) France et implantations européennes



BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF (en millions d'euros - IFRS)	2004	2005
• Immobilisations corporelles et incorporelles	45	47
• Goodwill	-	-
• Actifs financiers non courants	30	34
ACTIF NON COURANT	75	81
• Actifs courants	826	957
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	313	237
• Instruments financiers (liés à l'endettement)	-	-
ACTIF COURANT	1 139	1 194
TOTAL ACTIF	1 214	1 275
PASSIF (en millions d'euros - IFRS)		
• Capitaux propres (part du Groupe)	238	284
• Intérêts minoritaires	10	1
CAPITAUX PROPRES	248	285
• Dettes financières long terme	44	72
• Provisions non courantes	66	79
• Autres passifs non courants	8	5
PASSIF NON COURANT	118	156
• Dettes financières (part à - 1 an)	15	14
• Passifs courants	828	819
• Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	3	1
• Instruments financiers (liés à l'endettement)	2	-
PASSIF COURANT	848	834
TOTAL PASSIF	1 214	1 275
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(249)	(150)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros - IFRS)	2004	2005
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 295	1 557
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	119	156
• Autres produits et charges opérationnels	-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	119	156
• Coût de l'endettement financier net	-	1
• Autres produits et charges financiers	(11)	(12)
• Charge d'impôt	(40)	(53)
• Quote-part du résultat net des entités associées	-	-
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	68	92
• Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
RÉSULTAT NET TOTAL	68	92
• Part des intérêts minoritaires	4	2
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (part du Groupe)	64	90



Le Carré des rois, Saint-Denis

Avec 8 208 logements vendus en 2005 (+ 21 %), dont 7 734 en France, Bouygues Immobilier a consolidé ses positions dans le peloton de tête des promoteurs avec une part de marché en progression, estimée à 6,4 %.

La part des investisseurs en immobilier locatif neuf représente 60 % des réservations.

Les réserves foncières de Bouygues Immobilier en France représentent trois ans d'activité.

Île-de-France

Les positions de Bouygues Immobilier sont fortes en Île-de-France où la part de marché de la société est de 13 %.

Dans un contexte de forte augmentation des prix en région parisienne, Bouygues Immobilier a adopté une stratégie de développement en deuxième et troisième couronne, secteurs où le foncier reste abordable, de façon à proposer des programmes au plus grand nombre et en particulier aux primo-accédants.

Un certain nombre de programmes

importants sont en cours de réalisation :

- le programme O'Vert à Bussy-Saint-Georges (77) avec 630 logements, 9 000 m² de bureaux et 20 commerces ;
- la Croisette, programme de 342 logements labellisés AgirVert®, à Carrières-sous-Poissy (78) ;
- Eden, programme de 220 logements au Plessis-Robinson (92) ;
- les Jardins du Carrousel, programme de 507 logements en co-promotion à Issy-les-Moulineaux (92) ;
- Quai treize, 58 logements hauts de gamme à Paris, à proximité de la Bibliothèque de France, réalisés par



Le marché du logement poursuit sa croissance

le célèbre architecte Henri Gaudin.

Un important programme de 172 logements à Saint-Denis (93), le Carré des rois, a été livré pendant l'été 2005.

Province

Le fort développement de Bouygues Immobilier en province (réservations en hausse de 24 %) s'appuie sur une forte croissance de la demande en région Paca, dans le croissant Atlantique, en région Rhône-Alpes et dans l'Est.

Pour accélérer son développement en province, Bouygues Immobilier a adopté une nouvelle organisation en se dotant de deux directions opérationnelles, « Province Nord » et « Province Sud », au lieu d'une seule précédemment.

La société a poursuivi en parallèle le renforcement de son maillage territorial en ouvrant de nouvelles agences à Amiens, Grenoble et Lorient, portant ainsi à trente-deux le nombre d'implantations dans l'Hexagone.

La société prévoit de poursuivre son développement géographique. En 2006, elle ouvrira des agences à Caen et à Reims, ainsi qu'une antenne à Metz.

Cette organisation géographique permettra à la société de couvrir deux cent dix villes.

En 2005, Bouygues Immobilier a lancé



Exaltis, Paris La Défense, en mai 2005

la réalisation d'importants programmes :

- le Cours Richelieu à La Roche-sur-Yon (85), comprenant 305 logements collectifs, six maisons, une résidence de 100 logements pour étudiants, un EHPAD de 75 lits et une résidence pour personnes âgées ;
- l'Allée des Oliviers à Montpellier (34), programme d'aménagement de 145 logements sociaux acquis en Prêt Logement Social (PLS) ;
- l'aménagement de la Zac des Ponts Jumeaux à Toulouse, comprenant 300 logements.

La société a par ailleurs gagné deux des lots mis en concours à Lyon sur la Zac de la Buire, à proximité de la gare de la Part-Dieu.

Bouygues Immobilier y réalisera une centaine de logements et sa filiale SLC - Groupe Pierre-Eugène Pitance, 80 logements supplémentaires.

Immobilier d'entreprise : des perspectives de reprise du marché

Dans un contexte de croissance économique faible, le marché de l'immobilier d'entreprise a atteint un bas de cycle en 2005. Des signes de reprise se sont néanmoins fait sentir au cours du second semestre, à savoir une consolidation des valeurs locatives et une augmentation du niveau de la demande placée en Île-de-France.

Par ailleurs, le marché de l'investissement est resté très actif, au niveau de 16 milliards d'euros, dont 20 % environ dans des immeubles neufs.

Les principaux concurrents de Bouygues Immobilier sont des sociétés foncières, des fonds d'investisse-

ment et des promoteurs anglo-saxons ou français.

Bouygues Immobilier est très actif sur le marché des grands immeubles de prestige, situés à Paris et en première couronne. Il réalise des immeubles neufs comme des réhabilitations. La

société se développe également dans les grandes villes de province.

En 2005, Bouygues Immobilier a maintenu son activité et commercialisé 157 000 m² de bureaux, commerces et hôtels, dont 52 000 m² en Europe, confortant ainsi sa position de leader

sur le marché des bureaux neufs. La société a livré en 2005 des projets importants :

- l'immeuble Insight à Paris 13^e, siège des Banques Populaires d'une surface de 23 800 m², vendu à Deutsche Bank Real Estate ;



Projet tour Mozart, promesse d'acquisition d'une charge foncière de bureaux de 87 000 m², à Paris et Issy-les-Moulineaux



Projet de centre commercial, Lisbonne

- le 96 Haussmann à Paris, ancien siège de la banque Indosuez, opération de réhabilitation de 23 000 m² au profit de Calyon, en contrat de promotion immobilière ;
- R Way à Boulogne, immeuble de 4 200 m² qui abrite le siège de l'Institut National du Cancer (Inca), vendu au fonds Warburg-Henderson.

D'importants projets sont en cours de réalisation :

- Exaltis à Paris La Défense, tour de 23 000 m² vendue à la Mondiale, à livrer en mars 2006 et en partie louée à Mazars & Guérard ;
- Pierre 1^{er} de Serbie à Paris, réhabilitation de l'ancien siège du Medef sur 6 300 m², vendu au Crédit Suisse Asset Management ;
- le Centre des affaires de Dijon, comprenant sur 15 000 m², les services du Conseil général de Côte-d'Or, la Chambre de commerce et d'industrie de Dijon et un hôtel Ibis ;

- le parc d'affaires Woodstock à Lyon Saint-Priest, qui comprendra à terme 13 bâtiments sur 32 000 m² ;
- Château Blanc à Wasquehal (59), programme d'une superficie de 30 000 m².

La société a par ailleurs signé un contrat de promotion immobilière pour la construction de 46 000 m² de bureaux à Issy-les-Moulineaux pour Generali.

Valparimmo, filiale commune de Bouygues Immobilier et d'EDF, a négocié avec la ville de Paris l'acquisition d'un terrain, situé également à Issy-les-Moulineaux, pour la réalisation de 87 000 m² de bureaux.

Un bail a été signé avec la société Airbus pour la réalisation de 5 600 m² de bureaux à Toulouse.

Parcs commerciaux : lancement sur le marché français

Bouygues Immobilier a pris position sur le marché français des parcs commerciaux. En 2005, la société a livré un premier projet de 10 000 m² à Beaucaire (Gard).

Ce concept permet de proposer aux consommateurs une offre commerciale complémentaire de celle du centre-ville et innovante grâce à une conception architecturale personnalisée et à un environnement paysager. Bouygues Immobilier a déjà livré des

parcs commerciaux en Europe, principalement en Espagne et au Portugal, représentant au total 113 000 m². La société s'appuie sur cette expérience réussie pour aborder le marché français.

En 2006, Bouygues Immobilier développera trois autres parcs commerciaux : Nîmes dans le Gard (12 000 m²), Marolles-en-Hurepoix dans l'Essonne (10 000 m²) et Caen dans le Calvados (15 000 m²).

Croissance du chiffre d'affaires en Europe

Implanté en Espagne, au Portugal, en Allemagne, en Belgique et en Pologne, Bouygues Immobilier a poursuivi son

Projet Crisallia à Madrid : 92 000 m² de bureaux



développement dans ces pays en y réalisant cette année 10,8 % de son chiffre d'affaires, soit 168 millions d'euros, en progression de 87 % sur 2004.

En Espagne, Bouygues Inmobiliaria poursuit la réalisation de Cristallia, un important programme de 11 immeubles de 92 000 m² de bureaux à Madrid. Quatre immeubles vendus à des investisseurs sont livrés début 2006. À Barcelone, la société réalise City 22, un ensemble de bureaux de 13 700 m² vendus à Segurfuno et au fonds MEAG. En logement, Bouygues Inmobiliaria a livré son premier programme vendu à des particuliers, comprenant 73 logements à Castelldefels dans la banlieue de Barcelone. La société poursuit également son développement sur le marché des parcs commerciaux.

Au Portugal, Bouygues Imobiliária a poursuivi sa stratégie de développement axée sur les ensembles commerciaux et les bureaux. Deux parcs commerciaux ont été vendus, l'un à Viana, à Generali et l'autre à Braga, à Commerz Bank. Un immeuble de bureaux de 10 000 m² à Lisbonne,



Projet Les Solitaires, programme de logements, Francfort

Expobi 2, lui a également été vendu.

Une promesse de vente a été signée en partenariat avec le promoteur néerlandais AM pour la réalisation d'un centre commercial de 43 000 m²

à Guimaraes. Par ailleurs, Bouygues Imobiliária va étendre son activité au marché du logement à Lisbonne.

En Allemagne, Bouygues Immobilier a vendu 20 logements de son programme Les Solitaires et lancé la commercialisation de l'immeuble de bureaux Main Triangel, d'une superficie de 30 000 m², à Francfort.

En Belgique, Bouygues Immobilier Belgium a livré la première tranche de son programme de logements de Sedgewick House à Bruxelles et a lancé la commercialisation de Chasse

Royale, programme de 120 appartements à Bruxelles. Un permis de construire a par ailleurs été déposé pour la réalisation d'un parc commercial de 20 000 m² dans la banlieue de Charleroi.

En Pologne, Bouygues Immobilier Polska poursuit son développement sur le marché du logement à Varsovie. 213 appartements ont été réservés en 2005. La société dispose de terrains pour réaliser 1 000 logements dans les prochaines années.

Perspectives 2006

Bouygues Immobilier entend développer sa part de marché pour conforter sa position de leader de la promotion immobilière en France et devenir un acteur de référence en Europe.

Ses axes stratégiques sont les suivants :

- poursuivre une **croissance dynamique mais prudente** en se développant dans le secteur du logement, principalement dans la province française, en privilégiant la maîtrise des risques dans l'activité de bureaux, en concentrant ses efforts en Europe dans la péninsule ibérique et en Pologne ;
- maintenir une **rentabilité élevée** ;
- conserver une **structure financière solide** par une maîtrise durable de l'endettement.

Le chiffre d'affaires 2006 devrait connaître une hausse sensible en raison de la forte activité commerciale constatée en 2005.

Les nouvelles mesures fiscales (adaptation de la loi Robien et dispositif Borloo) devraient continuer d'avoir un effet positif sur la demande de logement dans un marché en voie de stabilisation.

Dans ce contexte, Bouygues Immobilier prévoit une nouvelle augmentation des réservations de logements et une activité modérée, mais en redémarrage, en immobilier d'entreprise.



NUMÉRO 1 MONDIAL D



Travaux de l'A31

Intervenant dans tous les domaines de la route et des infrastructures de transport, Colas intègre l'ensemble des activités industrielles en amont, des carrières et centrales d'enrobage aux usines d'émulsions et de liants. Son réseau d'entreprises locales s'étend dans plus de quarante pays. Il rassemble près de 58 000 collaborateurs répartis en plus de 1 200 établissements.

Ces opérations ont permis de renforcer le maillage géographique (Europe centrale) ou certains métiers (production de peinture routière, granulats, stockage de bitume, génie civil).

Grâce aussi à de bonnes conditions climatiques, la quasi-totalité des filiales du Groupe ont confirmé ou amélioré leurs performances malgré une forte hausse des prix des produits d'origine pétrolière, qui entrent pour une part notable dans les coûts de production de l'ensemble des métiers.

En 2005, Colas a réalisé une année remarquable avec une forte croissance du chiffre d'affaires, des résultats et de l'investissement.

Le chiffre d'affaires comptable consolidé du Groupe s'élève à 9,540 milliards d'euros, en hausse de 18,9 % par rapport à celui de 2004. À taux de change et périmètre comparables, le chiffre d'affaires augmente de 11,3 %.

Pour la première fois depuis plusieurs exercices, l'évolution des parités de change en 2005 n'a eu quasiment aucune incidence sur l'évolution du chiffre d'affaires.

Un carnet de commandes en hausse de 18 %

Le résultat net part du Groupe s'élève à 307 millions d'euros (+ 22,3 %), et la capacité d'autofinancement à 783 millions d'euros (+ 25 %).

Faits marquants

Une activité commerciale dynamique, notamment à l'international

- contrats routiers en Slovaquie (75 M€),
- contrats de construction autoroutière en Hongrie (49 M€),
- concession A41 en France.

Poursuite de la politique d'acquisitions

- Prosign et Veluvine (peinture routière) en France,
- acquisitions en Amérique du Nord et Europe.

Activités industrielles

- accroissement des capacités de production : cap des 100 millions de tonnes d'agrégats franchi,
- 20 à 25 ans de réserves de matériaux.

Grands chantiers à l'international

Réhabilitation du Ring d'Anvers (2^e phase) en Belgique ; première année de gestion du PFI de Portsmouth en Grande-Bretagne ; construction de sections des autoroutes M5 et M3 en Hongrie ; achèvement de la plateforme du port de Norfolk (Virginie, États-Unis).

Chiffre d'affaires 2005
9 540 M€
(+ 19 %)

Résultat opérationnel
390 M€
(+ 35 %)

Résultat net part du Groupe
307 M€
(+ 22 %)

Collaborateurs
57 800

Chiffre d'affaires 2006 (o.)
10 100 M€
(+ 6 %)

Normes IFRS
(o.) : objectif

Excellentes performances financières et commerciales

Un chiffre d'affaires en croissance de 19 %

L'ensemble des activités de Colas en 2005 s'est exercé dans des marchés bien orientés, dont les taux de croissance ont été souvent plus élevés que la progression des produits nationaux en raison des besoins d'équipement ou de modernisation des infrastructures (France, Europe centrale, Océan Indien, Amérique du Nord).

Le Groupe enregistre une forte hausse de son activité amplifiée par la croissance externe puisque, fin 2004 et tout au long de 2005, un nombre important de petites et moyennes acquisitions ont été réalisées.



E LA ROUTE

COLAS

> Très forte hausse du chiffre d'affaires et des résultats en 2005

Les capitaux propres s'élèvent à 1 478 millions d'euros contre 1 230 millions d'euros fin 2004.

Les investissements nets atteignent 495 millions d'euros. Le bilan est sans endettement net puisque la trésorerie nette est positive de 415 millions d'euros.

Le carnet de commandes Groupe, à fin décembre 2005, s'élève à 4,6 milliards d'euros, en progression d'environ 18 % (16 % en métropole et 20 % en outre-Mer et à l'international).

Les activités du groupe Colas

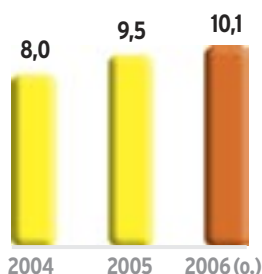
En France métropolitaine

Routes

En France, l'activité Routes est très diversifiée. Le Groupe réalise chaque année environ 53 000 chantiers de construction ou d'entretien d'infrastructures de transport (autoroutes, routes nationales, départementales, communales, aéroports, ports, plateformes pour réseaux ferrés ou transports en commun urbains en site propre), de plateformes industrielles ou commerciales, de voirie et réseaux divers pour des logements individuels ou collectifs, d'aménagements urbains, de loisirs ou environnementaux.

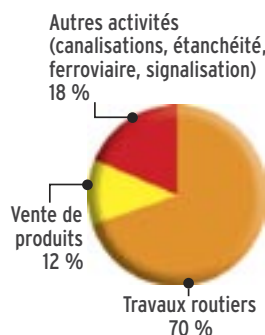
En Île-de-France s'ajoute un secteur bâtiment qui comprend une activité classique de construction de bâtiments (majoritairement de bureaux)

Chiffre d'affaires en milliards d'euros

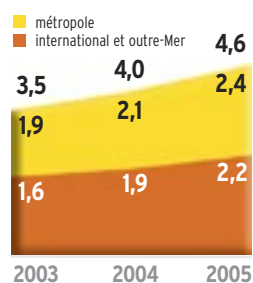


(o.) : objectif

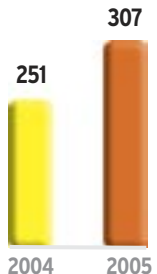
Chiffre d'affaires par activité



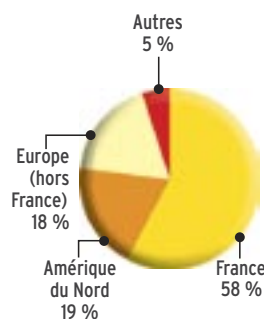
Carnet de commandes en milliards d'euros



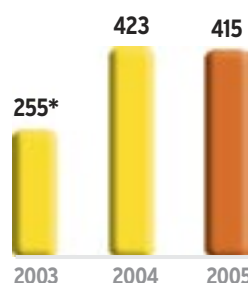
Résultat net (part du Groupe) en millions d'euros



Chiffre d'affaires par zone géographique



Trésorerie nette en millions d'euros



* Normes françaises

Normes IFRS

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF (en millions d'euros - IFRS)	2004	2005
• Immobilisations corporelles et incorporelles	1 438	1 687
• Goodwill	170	205
• Actifs financiers non courants	394	428
ACTIF NON COURANT	2 002	2 320
• Actifs courants	2 415	2 960
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	635	661
• Instruments financiers (liés à l'endettement)	5	9
ACTIF COURANT	3 055	3 630
TOTAL ACTIF	5 057	5 950
PASSIF (en millions d'euros - IFRS)		
• Capitaux propres (part du Groupe)	1 205	1 451
• Intérêts minoritaires	25	27
CAPITAUX PROPRES	1 230	1 478
• Dettes financières long terme	89	108
• Provisions non courantes	413	471
• Autres passifs non courants	46	59
PASSIF NON COURANT	548	638
• Dettes financières (part à - 1 an)	50	38
• Passifs courants	3 151	3 687
• Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	74	100
• Instruments financiers (liés à l'endettement)	4	9
PASSIF COURANT	3 279	3 834
TOTAL PASSIF	5 057	5 950
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(423)	(415)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros - IFRS)	2004	2005
CHIFFRE D'AFFAIRES	8 024	9 540
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	289	422
• Autres produits et charges opérationnels	-	(32)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	289	390
• Coût de l'endettement financier net	(7)	(10)
• Autres produits et charges financiers	24	4
• Charge d'impôt	(95)	(121)
• Quote-part du résultat net des entités associées	42	49
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	253	312
• Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
RÉSULTAT NET TOTAL	253	312
• Part des intérêts minoritaires	2	5
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (part du Groupe)	251	307



Le Ring d'Anvers, Belgique

et une activité de démolition-déconstruction de bâtiments anciens.

Sécurité et signalisation

L'activité Sécurité et signalisation routière consiste en la fabrication, la pose et la maintenance d'équipements de sécurité (barrières de sécurité, balisage) et de signalisation, verticale (panneaux, remorques) ou horizontale (production de peinture et travaux de marquage au sol), et la gestion de trafic (maintenance de feux tricolores).

Pipelines et canalisations

Les Pipelines et canalisations regroupent la pose et l'entretien de pipelines et canalisations, et les forages en grande profondeur.

Étanchéité

L'Étanchéité comprend la production et la commercialisation de membranes d'étanchéité en France et à l'exportation, d'appareils d'éclairage et de désenfumage, la réalisation de travaux d'étanchéité de voirie, d'étanchéité et / ou d'enveloppe de bâtiment.

Ferroviaire

Le Ferroviaire concerne la construction et l'entretien de réseaux de chemin de fer (voies traditionnelles, lignes TGV), la pose de voies de tramway ou de métro et une activité de travaux d'élargissement de tunnels ferroviaires.

Concessions

Colas détient 16,67 % du capital de Cofiroute, société concessionnaire qui exploite un réseau interurbain de 986 km dans le quart nord-ouest de la France.

Avec Bouygues Construction, Colas est actionnaire à 46,1 % d'Adelac, la société concessionnaire qui a obtenu pour 55 ans la concession de l'autoroute A41 qui reliera Annecy à Genève.

Univers de concurrence

Colas se situe à la première place dans le classement des entreprises routières, à la seconde pour la production d'agrégats, le ferroviaire et l'étanchéité. Pour le reste des activités, un classement n'aurait pas de signification. Sur les marchés de la route et des activités de travaux publics, les filiales sont en concurrence avec les sociétés Eurovia (groupe Vinci), Appia (groupe Eiffage) et un réseau très dense de l'ordre de 1 600 petites, moyennes ou grandes entreprises régionales ou locales. Sur le marché des granulats, il faut ajouter les groupes cimentiers comme Lafarge ou Ciments Français et un réseau régional ou local de

producteurs de granulats qui, pour certains, possèdent également une activité de travaux publics. Les filiales opérant dans les activités complémentaires sont également en concurrence avec des filiales spécialisées de groupes de BTP français déjà cités ou internationaux, auxquelles viennent s'ajouter de nombreuses petites, moyennes ou grandes entreprises spécialisées, nationales ou régionales ou étrangères, comme, pour la signalisation : les sociétés Signature,

Girod, Lacroix ; pour le ferroviaire : les sociétés Vossloh, Amec Spie.

À l'international et outre-Mer

L'activité routière à l'international et outre-Mer est sensiblement identique à celle exercée en France métropolitaine. La taille des chantiers réalisés est en moyenne plus importante en Amérique du Nord, en Europe centrale ou dans l'Océan Indien.

Les activités complémentaires exer-

cées à l'international sont essentiellement celles de pipelines / canalisations, de génie civil et ferroviaire en Europe, de bâtiment et génie civil dans l'Océan Indien.

En Asie, Colas développe une activité de stockage et commercialisation de produits pétroliers essentiellement routiers (bitume).

Colas occupe des positions de premier rang, en concurrence, dans chaque pays, avec des entreprises locales ou



La ligne LGV-Est européenne

des filiales de grands groupes internationaux (BTP, cimentiers, producteurs de matériaux).

Forte croissance du chiffre d'affaires en France métropolitaine

Le chiffre d'affaires consolidé de la métropole s'élève à 5 240 millions d'euros, en progression de 11,2 % par rapport à 2004. À périmètre identique, l'activité augmente de 7,8 %.

Routes

Dans un marché routier en progression, l'ensemble constitué des filiales routières régionales a enregistré un chiffre d'affaires de 4 289 millions d'euros, en hausse de 11,8 % par rapport à 2004.

Cette année encore, les investissements des collectivités locales et du

secteur privé, les projets de transport en commun en site propre (tramways) et d'aménagements urbains ont compensé la baisse des dépenses de l'État, illustrée notamment par de nouveaux retards dans l'exécution des contrats de plan État-Régions.

Quelques acquisitions réalisées au cours de l'année ont également permis de poursuivre la stratégie de croissance dans la production de matériaux (agrégats).

Sécurité et signalisation

Le chiffre d'affaires de la Sécurité et signalisation est en forte augmentation de 24,5 %, du fait notamment de l'intégration au second semestre 2005 des sociétés de production de peinture routière et de marquage routier Prosign (en France) et Veluvine (aux Pays-Bas), et d'un dynamisme des marchés autoroutiers et des marchés d'entretien de ces équipements.

Pipelines et canalisations

Le chiffre d'affaires Pipelines et canalisations est stable par rapport à l'an passé ; les marchés liés au pétrole et au gaz sont actifs et le marché de l'eau est bien orienté.

Étanchéité

En 2005, les filiales Étanchéité ont enregistré une hausse sensible de leur activité (+ 11,2 % par rapport à 2004), même si le chiffre d'affaires de l'activité de fabrication de membranes



Réalisation de la ligne de tramway à Paris



d'étanchéité incorpore la hausse des prix des matières premières.

Ferroviaire

Le chiffre d'affaires réalisé dans le Ferroviaire est en forte hausse (+ 21 %) par rapport à 2004, en raison notamment de la réalisation de travaux importants dans le cadre des grands projets ferroviaires français et anglais. En revanche, les agences ont dû s'adapter à une baisse des crédits engagés pour l'entretien et la rénovation des voies par RFF.

Très forte hausse de l'activité à l'international et outre-Mer

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international et outre-Mer s'élève à 4,3 milliards d'euros, en hausse de 29,8 % par rapport à 2004 (11,8 % à taux de change et structure comparables). Il se décompose géographiquement entre l'Amérique du Nord : 41,4 % ; l'Europe (hors France) : 40,1 % ; l'Afrique / Océan Indien / Asie : 9 % ; les Dom-Tom : 9,5 %.





Route des Tamarins,
la Réunion

Europe

Le chiffre d'affaires en Europe (hors France) atteint 1 725 millions d'euros, soit une progression de 44,5 % par rapport à 2004, dont 937 millions d'euros en Europe centrale et 788 millions d'euros en Europe du nord.

En **Belgique**, l'activité a été très soutenue, principalement grâce à des chantiers importants : réhabilitation du Ring d'Anvers, d'une section de l'autoroute E 25, réfection et extension de la piste de l'aéroport de Liège.

Au **Danemark**, le marché a été satisfaisant en volume mais difficile du fait d'un niveau de prix trop bas, conséquence d'une concurrence exacerbée.

En **Grande-Bretagne**, dans le cadre du contrat de réhabilitation et d'entretien de la voirie de la ville de Portsmouth, signé en juillet 2004 pour une durée de 25 ans, les travaux de renforcement

du réseau principal ont démarré en février. La gestion du contrat pendant cette première année s'est déroulée à la satisfaction du client.

En **Suisse**, le marché reste atone et le chiffre d'affaires est en légère baisse.

En **Hongrie**, le chiffre d'affaires enregistre une forte hausse grâce à la réalisation de contrats autoroutiers, de canalisations, et à l'acquisition de la société routière Hoffmann Rt.

En **République tchèque**, le chiffre d'affaires est également en progression. L'acquisition des carrières de Kamenolom Cisarsky permet d'élargir la nature de l'activité.

En **Slovaquie**, dans un contexte porteur, le chiffre d'affaires est en forte croissance (autoroute, entretien d'infrastructures).



Portsmouth, Grande-Bretagne

En **Roumanie**, malgré de fortes inondations, l'activité est équivalente à celle de l'an passé.

En **Pologne**, trois nouvelles carrières ont été acquises dans le sud du pays.

Amérique du Nord

Le chiffre d'affaires en Amérique du Nord s'élève à 1 780 millions d'euros, en hausse de 20 % par rapport à 2004. À parité de change et périmètre identiques, la croissance par rapport à l'an passé est de 13 %.

Aux **États-Unis**, l'ensemble constitué par les filiales qui opèrent dans vingt-trois États enregistre une augmentation du chiffre d'affaires de 13 %.

Les incertitudes relatives au renouvellement du programme fédéral TEA 21 de financement des infrastructures ont été enfin levées : la loi SAFETEA-LU garantissant le financement par l'État fédéral de projets d'infrastructures à hauteur de 286 milliards de dollars sur six ans a été adoptée et offre une meilleure visibilité sur les prochaines années.

Au **Canada**, l'activité, en forte hausse, bénéficie du niveau élevé des budgets publics et de la croissance soutenue des secteurs résidentiels, commerciaux et industriels, en particulier dans l'ouest du pays pourvu d'importantes ressources pétrolières.

Un certain nombre de petites acquisitions ont permis de renforcer les



Circuit Gilles Villeneuve, Canada

positions, notamment au Québec, en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Océan Indien-Afrique

Le chiffre d'affaires dans l'Océan Indien est en forte hausse grâce aux grands chantiers lancés à **Madagascar**, financés par les bailleurs de fonds internationaux : renforcement de la RN2, route de la Vanille, réhabilitation de 300 km de la RN6.

Au **Maroc**, l'activité est stable par rapport à 2004. L'augmentation du chiffre d'affaires travaux a compensé l'arrêt

de l'activité d'une carrière et la baisse du niveau des ventes d'émulsion.

Au **Bénin**, l'activité est en forte diminution en raison de l'absence d'appels d'offres.

Au **Gabon**, le chiffre d'affaires bénéficie de la poursuite de la réalisation de travaux d'infrastructures pour une société pétrolière.

Dom-Tom

À **la Réunion**, l'activité bâtiment est stimulée par le dynamisme des investisseurs privés et l'activité travaux publics bénéficie du lancement de

grands chantiers comme la route des Tamarins.

À **Mayotte**, l'activité a été concentrée sur le chantier de construction des digues du port de Longoni.

Aux **Antilles**, l'activité s'est sensiblement ralentie en Guadeloupe, alors qu'en Martinique, au contraire, l'activité s'est légèrement accrue.

En **Guyane**, deux opérations importantes ont été réalisées :

- le renforcement de la piste principale de l'aéroport de Rochambeau,
- les travaux de terrassement des

plateformes du pas de tir de Soyouz au centre spatial de Kourou.

En Asie

Toutes les entités de la zone ont bénéficié d'une conjoncture économique en amélioration et les ventes de produits bitumineux, avec près d'un million de tonnes, ont atteint leur plus haut niveau.

La stratégie de développement des activités de fabrication, stockage et distribution de produits pétroliers (bitume, émulsions) a été renforcée.

En **Thaïlande**, les filiales ont réalisé de bonnes performances.



En **Malaisie**, les travaux de construction d'une raffinerie de bitume ont démarré ; à terme, cette unité pourra traiter 25 000 barils de pétrole par jour et produire jusqu'à 800 000 tonnes de bitume par an. Le démarrage de la production est programmé pour le début de l'année 2007.

En **Inde**, avec six unités de production, la filiale Hincol reste leader sur le marché des émulsions avec une production de 80 000 tonnes de liants.

Au **Vietnam**, la prise de contrôle d'une société spécialisée dans le stockage et la distribution de bitume vient renforcer le maillage de cette activité dans la zone.

Perspectives 2006

En France comme à l'international, les besoins d'aménagements urbains et d'infrastructures restent importants.

Les opérations en cours ou à l'étude permettent d'envisager un bon volume d'activité au premier semestre 2006. Même si les incertitudes économiques, budgétaires, monétaires et les aléas climatiques incitent à rester prudent, l'exercice 2006 semble présenter des caractéristiques semblables à celles de 2005.

De nouveaux projets d'acquisitions sont ciblés. Certains pourraient aboutir au cours de l'exercice 2006, en France comme à l'international.

En fonction de la concrétisation de ces projets et de la confirmation de la bonne orientation des marchés au second semestre, Colas devrait franchir en 2006, une nouvelle étape dans sa stratégie de développement rentable, avec un chiffre d'affaires supérieur à 10 milliards d'euros, grâce à des atouts inchangés :

- un réseau d'entreprises profitables, dont une bonne partie de l'activité est peu cyclique,
- une part croissante d'activités industrielles dotées d'outils performants,
- un chiffre d'affaires réalisé à plus de 95 % dans des pays développés, sans exposition dans des pays instables,
- une solidité financière,
- une organisation simple, flexible.



Le site industriel de Mions : carrière, enrobage, recyclage



13,3 millions de téléspectateurs ont suivi le match France-Chypre

Faits marquants

- **Décembre** : annonce d'un projet de rapprochement industriel entre TPS et Groupe Canal+.
- **Octobre** : 13,3 millions de téléspectateurs sur TF1 pour le match de football France-Chypre.
- **Été** : 12 millions de téléspectateurs en moyenne pour *Dolmen*.
- **Juillet** : six chaînes de TF1 au top 10 du Médiacabsat (audience des chaînes du câble et du satellite, du 27/12/2004 au 12/6/2005).
- **Au premier semestre**, cession des filiales Visiowave et Studios 107.
- **Juin** : obtention droits exclusifs de diffusion des Coupes du monde de football 2010 et 2014 pour la France.
- **Mai** : achat de 40 % de TMC.
- **Mars** : lancement de la chaîne Ushuaïa TV. Lancement de la TNT en France : TF1 dispose de deux licences pour l'offre gratuite (TF1 et TMC), quatre pour l'offre payante.

Chiffre d'affaires 2005
2 509 M€*
(=)

Résultat opérationnel
353 M€*
(-7 %)

* hors TPS

Résultat net part du Groupe
236 M€
(+ 5 %)

Collaborateurs
4 100*

* y compris CDD

Chiffre d'affaires 2006 (o.)
2 620 M€
(+ 4 %)

Normes IFRS
(o.) : objectif

En vertu de l'accord concernant TPS signé par Vivendi Universal, TF1 et M6, le 6 janvier 2006, l'activité de TPS est considérée comme étant une activité en cours de cession et les comptes de TF1 sont présentés selon la norme IFRS 5.

Le chiffre d'affaires du groupe TF1 n'inclut donc plus l'incidence de TPS en 2005 et 2004 et, par cohérence, l'exercice 2004 est présenté à périmètre comparable. Ainsi, le chiffre d'affaires du groupe TF1 en 2005 (activités poursuivies) ressort stable à 2 509 millions d'euros. Le chiffre d'affaires publicitaire de l'Antenne est en croissance de 0,1 % sur l'ensemble de l'année 2005. Le chiffre d'affaires annuel réalisé par les autres activités (hors activités en cours de cession) est en hausse de 0,6 %.

PREMIER GROUPE DE

Leader des chaînes généralistes en France, TF1 s'est diversifiée dans des activités complémentaires : chaînes thématiques, activités internet, droits audiovisuels, produits dérivés et télévision payante.

Cette croissance des autres activités résulte principalement de quatre facteurs :

- les performances d'audience des chaînes thématiques du groupe TF1 en France sont bonnes, leur chiffre d'affaires publicitaire est en hausse de 16 % sur 2005 ; la contribution de e-TF1 au chiffre d'affaires est en croissance de 42,7 %, et le site tf1.fr consolide sa position de premier site média en France ;
- l'activité de Téléshopping a bénéficié des performances des émissions et du dynamisme des ventes sur internet ;
- le chiffre d'affaires de TF1 International est en hausse de 52,6 %, notamment grâce au succès des films distribués en salles,

TF1 International étant le quatrième distributeur français en 2005.

Le résultat opérationnel du groupe TF1 est en baisse de 7 % à 353 millions d'euros (intégrant la plus-value réalisée lors de la cession de Visiowave de 14,2 millions d'euros) par rapport à l'année 2004. Cette baisse s'explique essentiellement par l'effet combiné de la stabilité du chiffre d'affaires publicitaire et de la hausse de 2,9 % du coût de la grille de l'Antenne TF1.

Sur l'ensemble de l'année 2005, le résultat net part du groupe est en hausse de 5 % par rapport à 2004.

Il atteint 236 millions d'euros, correspondant à une marge nette sur chiffre d'affaires de 9,4 %, contre 9,0 % en 2004.



> La plus forte progression de part d'audience du marché en 2005

Cette amélioration provient essentiellement d'une diminution de la charge d'impôt.

Au 31 décembre 2005, les capitaux propres du groupe TF1 atteignent 1 050 millions d'euros, pour un total de bilan de 3 470 millions d'euros. L'endettement financier net s'élève à 351 millions d'euros, soit 33 % des capitaux propres.

En novembre 2005, Standard & Poor's a confirmé la notation long terme A et court terme A-1 de TF1, soulignant ainsi sa bonne santé financière. La perspective est passée de stable à négative.

Antennes France

En 2005, le secteur Antennes France génère un chiffre d'affaires de 2 039,9 millions d'euros (avant éliminations inter-secteurs), en croissance de 1,2 % par rapport à 2004, et un résultat opérationnel de 292,5 millions d'euros. Hors TF1 SA, ce pôle affiche un chiffre d'affaires en hausse de 4,8 % en 2005 et une amélioration de 5,2 points de sa marge opérationnelle qui atteint 7,8 %.

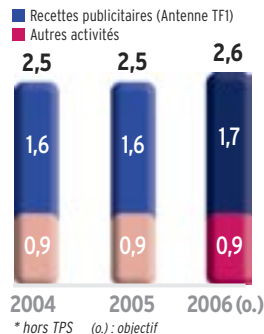
Antenne TF1*

En 2005, la consommation télévisuelle a battu des records historiques en atteignant des niveaux inégalés depuis la mise en place du panel Médiamat en 1989.

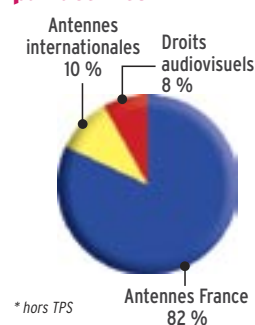
La consommation quotidienne de télévision s'est élevée à 206 minutes

* Source : Médiamétrie

Chiffre d'affaires* en milliards d'euros

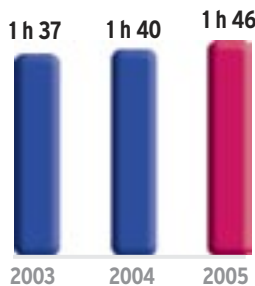


Chiffre d'affaires* par activité



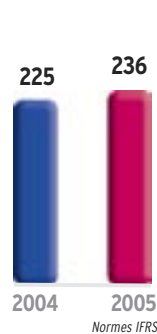
Durée d'écoute de TF1

Femmes de moins de 50 ans

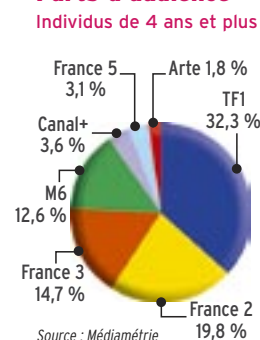


Source : Médiamétrie

Résultat net (part du Groupe) en millions d'euros

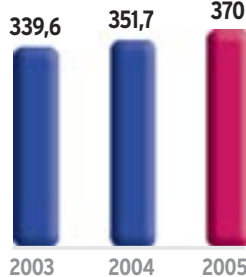


Parts d'audience Individus de 4 ans et plus



Investissements dans la production française

en millions d'euros



BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF (en millions d'euros - IFRS)	2004	2005
• Immobilisations corporelles et incorporelles	333	332
• Goodwill	889	481
• Actifs financiers non courants	108	118
ACTIF NON COURANT	1 330	931
• Actifs courants	1 771	1 787
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	159	176
• Instruments financiers (liés à l'endettement)	12	12
ACTIF COURANT	1 942	1 975
• Actif en cours de cession d'activité	-	564
TOTAL ACTIF	3 272	3 470
PASSIF (en millions d'euros - IFRS)	2004	2005
• Capitaux propres (part du Groupe)	975	1 051
• Intérêts minoritaires	1	(1)
CAPITAUX PROPRES	976	1 050
• Dettes financières long terme	524	513
• Provisions non courantes	30	32
• Autres passifs non courants	63	49
PASSIF NON COURANT	617	594
• Dettes financières (part à - 1 an)	32	26
• Passifs courants	1 623	1 450
• Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	17	-
• Instruments financiers (liés à l'endettement)	7	-
PASSIF COURANT	1 679	1 476
• Passif en cours de cession d'activité	-	350
TOTAL PASSIF	3 272	3 470
ENDETTEMENT FINANCIER NET	409	351

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros - IFRS)	2004	2005
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 501	2 509
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	381	339
• Autres produits et charges opérationnels	-	14
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	381	353
• Coût de l'endettement financier net	(17)	(13)
• Autres produits et charges financiers	4	-
• Charge d'impôt	(137)	(115)
• Quote-part du résultat net des entités associées	(5)	(5)
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	226	220
• Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(2)	14
RÉSULTAT NET TOTAL	224	234
• Part des intérêts minoritaires	(1)	(2)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (part du Groupe)	225	236

TPS est comptabilisée dans la rubrique "en cours de cession d'activité"

Laurent Cabrol anime
l'émission *Téleshopping*



contre 204 minutes en 2004. Sur la cible publicitaire de référence, les femmes de moins de 50 ans, la hausse est encore plus significative : + 7 minutes pour atteindre 216 minutes. TF1 est la chaîne hertzienne qui participe le plus à cette augmentation.

Après une année 2004 en hausse, TF1 continue de progresser. Avec 32,3 % de part d'audience des individus âgés de 4 ans et plus (+ 0,5 point) et 36,2 % des femmes de moins de 50 ans (+ 0,7 point), TF1 dépasse ses niveaux de 2004 auprès de ses deux cibles principales. TF1 garde son statut de chaîne grand public et de média innovant.

TF1 a ainsi recueilli 97 des 100 meilleures audiences de l'année contre 89 en 2004 et 95 en 2003.

Régie publicitaire*

Dans ce contexte, les recettes publicitaires nettes du groupe TF1 ont connu les évolutions suivantes en 2005 : la chaîne TF1 : + 0,1 % ; les chaînes thématiques France : + 16 % ; internet :

* source : Secodip

+ 30 %. Sur le dernier trimestre 2005, la chaîne affiche une croissance de 3 % de ses recettes publicitaires.

La structure des revenus publicitaires de TF1 suit la recombinaison de la consommation des ménages avec un rééquilibrage de leur budget.

On note donc des évolutions contrastées entre les différents secteurs. L'alimentation reste le premier secteur investisseur sur TF1 mais en recul de 9 % en 2005. Les boissons sont en recul de 8,6 %. Les télécoms et les services restent les moteurs du mar-

ché publicitaire avec des budgets en forte croissance. Les télécommunications (cinquième investisseur sur TF1) sont en hausse de 25,9 %. Cette forte progression provient essentiellement des fournisseurs d'accès internet. Ils ont été dynamisés par des lancements tels que les offres de convergence audiovisuelle et les numéros « 118 ».

Les services (septième investisseur sur TF1) sont en hausse de 3,6 %. Le secteur a pour principaux moteurs les sociétés d'intérim et de recrutement et les banques (+ 1,6 %).

Chaînes thématiques France

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des chaînes thématiques France du groupe TF1 est en croissance de 8,3 % en 2005 (avant éliminations inter-secteurs), atteignant 138,9 millions d'euros grâce notamment :

- à la consolidation de TMC qui génère un chiffre d'affaires annuel de 5,2 millions d'euros,
- aux bons résultats d'audience enregistrés par les chaînes du groupe TF1 lors de la dernière vague du



Médiacabsat⁽¹⁾ (six chaînes éditées par TF1 se placent dans le top 10 en part d'audience, dont Eurosport, première chaîne du câble et du satellite, *ex-aequo* avec RTL9, et TV Breizh qui occupe désormais la troisième place),

- à la croissance de 16 % des recettes publicitaires des chaînes thématiques du groupe en 2005.

Les chaînes thématiques France enregistrent une perte opérationnelle de 15,9 millions d'euros en 2005. LCI et TV Breizh réduisent leur perte opérationnelle respectivement de 3,2 millions d'euros et de 2,7 millions d'euros.

Les chaînes nouvellement acquises ou créées en 2004 et 2005, Histoire, Ushuaïa TV et TMC, contribuent à hauteur de 9,3 millions d'euros à cette perte opérationnelle.

Compte tenu des perspectives de développement de leur chiffre d'affaires, ces dernières devraient réduire significativement leurs pertes en 2006. LCI devrait également réduire sa perte d'environ 20 % et TV Breizh devrait atteindre l'équilibre financier.

(1) neuvième vague MédiaCabSat (période du 27 décembre 2004 au 12 juin 2005)



Été 2005 : *Dolmen* conquiert le grand public

Activités dérivées de l'Antenne

En 2005, la contribution du groupe Téléshopping au chiffre d'affaires consolidé du groupe TF1 atteint 89,3 millions d'euros, en hausse de 6,8 %, grâce essentiellement à la forte croissance du chiffre d'affaires des sites internet (+ 56 %) qui représente maintenant environ 20 % du chiffre d'affaires de cette filiale.

Les lancements d'un magasin à Paris en août et d'un deuxième début 2006 constituent une étape importante de développement. Le projet Infomercials (format américain du télé-achat) a démarré le 15 octobre en France sur certaines chaînes du câble et du satellite. Il devrait connaître un développement rapide dès 2006. Le résultat opérationnel du groupe Téléshopping s'élève à 8,2 millions d'euros, soit une marge opérationnelle de 9,2 %.

TF1 Entreprises a pâti en 2005 d'une conjoncture économique difficile, d'un ralentissement de ses activités Licences-Merchandising et d'un essoufflement de la marque *Star Academy*. Sa contribution au chiffre d'affaires est en baisse à 29,7 millions d'euros.

TF1 Entreprises compense cette baisse d'activité par le développement de nouvelles activités (BD, beaux livres...), l'optimisation de ses contrats de licences et la signature de nouvelles marques.

TF1 Hors Média, créée le 1^{er} septembre

2005 afin de proposer aux annonceurs et aux agences des dispositifs de communication « terrain », contribue à hauteur de 0,5 million d'euros au chiffre d'affaires de TF1 Entreprises. En 2005, le résultat opérationnel de TF1 Entreprises atteint 5,7 millions d'euros.

Le pôle interactif e-TF1 voit sa contribution au chiffre d'affaires progresser de 42,7 % à 69,8 millions d'euros, en raison du succès des émissions *À prendre ou à laisser* et *Attention à la marche*, mais aussi grâce au dynamisme des recettes publicitaires et à la vente de contenus payants, sous l'impulsion de la progression d'audience du site tfl.fr.



Celui-ci conforte sa position de leader des sites média avec une audience en progression de 47 % sur un marché en croissance de 28 % seulement. Il se classe à la 21^e place des sites français (meilleur classement de tfl.fr depuis

son lancement). Il compte une part de marché de 65 % sur les sites média et devient le neuvième site en investissements publicitaires sur internet.

Le résultat opérationnel a été multiplié par 2,5 en 2005 et atteint ainsi 6,3 millions d'euros, soit une marge opérationnelle de 9,0 % (contre 5,1 % en 2004).

Distribution de programmes et de services

TPS

En 2005, le chiffre d'affaires de TPS est en croissance de 6 %. Au 31 décembre 2005, 1,75 million de foyers (satellite, câble, ADSL et collectivités) sont abonnés à TPS. La hausse du chiffre d'affaires de TPS résulte d'une augmentation du nombre d'abonnés moyen sur la période.

Après avoir signé un partenariat avec neuf telecom en février 2005, TPS a annoncé en novembre la signature d'un accord avec Telecom Italia pour la diffusion de ses offres de programmes sur le réseau ADSL de l'opérateur Alice.

Fin 2005, près de 10 millions de foyers sont en mesure de recevoir l'offre de TPS par la ligne téléphonique.

Le résultat opérationnel s'élève à 17 millions d'euros à 66 % (x 8,5 par rapport à 2004). TPS confirme également le dépassement du point mort sur l'ensemble de l'année 2005, en



La série *Lost* en prime time sur TF1

affichant un résultat net de 14 millions d'euros à 66 %. Au 31 décembre 2005, l'endettement financier de TPS (à 100 %) s'élève à 160,6 millions d'euros.

Rapprochement de Groupe Canal+ et de TPS

Le 16 décembre 2005, Vivendi Universal, TF1 et M6 ont annoncé un

projet d'accord industriel visant à rapprocher les activités de télévision payante en France de Groupe Canal+ et de TPS dans un ensemble contrôlé par Vivendi Universal. L'objectif est de développer une offre de télévision payante enrichie et compétitive, disposant de marques fortes au bénéfice des consommateurs.



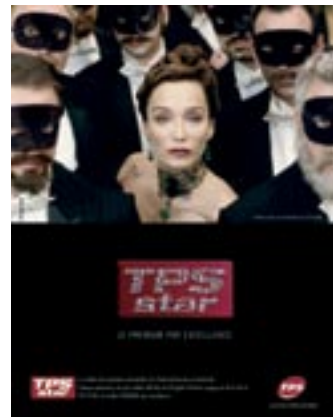
À l'issue de ce rapprochement, TF1 et M6 détiendront respectivement 9,9 % et 5,1 % de ce nouvel ensemble contrôlé de manière exclusive par Vivendi Universal. En février 2006, Lagardère a annoncé de son côté qu'il rejoindrait ce nouvel ensemble. Celui-ci serait alors détenu par Vivendi Universal à 65 %, Lagardère à 20 %, TF1 à 9,9 % et M6 à 5,1 %.

Le 6 janvier 2006, après avoir recueilli l'avis des instances sociales concernées, Vivendi Universal, TF1 et M6 ont signé l'accord industriel concernant ce projet. Ce dernier a été soumis à la consultation du Conseil supérieur de l'audiovisuel, et à l'approbation des autorités de la concurrence. Dans le cas où l'approbation des autorités concernées serait obtenue, TF1 et M6 ont décidé de rester actionnaires du nouvel ensemble pour un minimum de trois ans après la finalisation de l'opération. TF1 et M6 disposeraient, à l'expiration de ce délai, d'une option de vente à valeur de marché leur permettant de bénéficier à plein du dynamisme du nouvel ensemble.

Cette option de vente serait assortie d'un montant minimum garanti de 1,13 milliard d'euros pour 15 %, soit une valorisation globale de 7,5 milliards d'euros pour le nouvel ensemble.

Ce rapprochement est lié à un environnement qui change plus rapidement que prévu. Quatre phénomènes majeurs viennent aujourd'hui bouleverser les grands équilibres de la télévision en France et, particulièrement, de la télévision payante :

- l'évolution rapide des technologies numériques de distribution et leur adoption très rapide par les consommateurs : ADSL, TNT, TV sur mobile...
- le développement des offres gratuites, notamment sur la TNT et l'ADSL, qui proposent des bouquets de chaînes en libre accès,
- l'arrivée de nouveaux acteurs puissants : opérateurs télécoms, fournis-



seurs d'accès à internet (FAI), grands groupes mondiaux de l'édition et de la distribution, ainsi que la restructuration en cours du câble,

- un cadre réglementaire ne s'appliquant pas de la même manière à tous les acteurs : les opérateurs télécoms ne sont pas soumis aux mêmes obligations que les chaînes de télévision.

Droits audiovisuels

En 2005, le pôle Droits Audiovisuels génère un chiffre d'affaires de 247,9 millions d'euros (avant éliminations inter-secteurs). Son résultat opérationnel est en hausse de 62,6 % et atteint 22,6 millions d'euros, soit une rentabilité opérationnelle de 9,1 % (+ 3,2 points par rapport à 2004).

La contribution du groupe TF1 Vidéo au chiffre d'affaires s'élève à 160,7 millions d'euros, en recul de 5,1 %. Après un premier semestre en baisse de 28,7 %, le second semestre a été particulièrement dynamique (+ 24,6 %) bénéficiant du succès du fonds de catalogue et des sorties vidéo de *Brice de Nice* (plus de 900 000 unités vendues), *Les Experts* (plus d'un million d'unités ven-



dues) et l'humoriste Gad Elmaleh (quasiment 600 000 unités vendues). Le résultat opérationnel 2005 atteint 16,8 millions d'euros, affichant ainsi une marge opérationnelle de 10,5 %, en amélioration de 0,6 point.

Le 15 novembre 2005, TF1 Vidéo a lancé son offre VOD : *tflvision.fr*. Cette nouvelle activité combinée au développement rapide de l'internet haut débit en France devrait contribuer à faire progresser l'activité de TF1 Vidéo en 2006.

S'appuyant sur le succès en salles de *Brice de Nice* (4,3 millions d'entrées), *d'Iznogoud* (2,5 millions d'entrées), du *Dernier Trappeur* (2,1 millions d'entrées), *d'Aviator* (1,7 million d'entrées) et de *Match Point* (1,5 million d'entrées), TF1 International augmente sa contribution au chiffre d'affaires consolidé (avant éliminations inter-secteurs) de 52,6 % à 63,8 millions d'euros. TF1 International atteint ainsi l'équilibre opérationnel contre une perte de 6,5 millions d'euros en 2004.

Antennes internationales

Eurosport est désormais reçue en Europe par 105,1 millions de foyers au 31 décembre 2005, dont 55,9 millions d'abonnés payants (soit + 4,4 millions par rap-

port à fin décembre 2004).

La chaîne est maintenant diffusée dans 54 pays et 19 langues. La stratégie qui consiste à privilégier le direct et les retransmissions d'événements majeurs s'avère gagnante puisque le nombre d'abonnés payants est en augmentation.

Lancée le 10 janvier 2005, la chaîne Eurosport 2 est distribuée dans 37 pays en sept langues (anglais, polonais, turc, grec, français, italien et russe) auprès de 17,7 millions de foyers

pratiquement tous payants.

En 2005, la contribution (avant éliminations inter-secteurs) d'Eurosport International au chiffre d'affaires consolidé est en légère croissance à 258,5 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires provenant des abonnements progresse. Cette performance s'explique, en effet, par la croissance du marché de la télévision payante en Europe, par la qualité des produits Eurosport (Eurosport, Eurosport 2 et Eurosportnews) et par

la force de la marque.

Le chiffre d'affaires publicitaire n'est qu'en léger recul, malgré l'absence d'événements sportifs majeurs en 2005 (comme les Jeux olympiques). Cette bonne tenue du chiffre d'affaires publicitaire est le fruit d'une offre commerciale plus adaptée aux attentes des annonceurs et d'un très bon niveau d'audience.

Les nouvelles activités, notamment l'organisation du Championnat du monde de voitures de tourisme (FIA

WTCC), participent également au développement du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel d'Eurosport International atteint 29,9 millions d'euros, contre 26,7 millions d'euros en 2004, pour une rentabilité opérationnelle de 11,6 % en amélioration de 1,1 point.

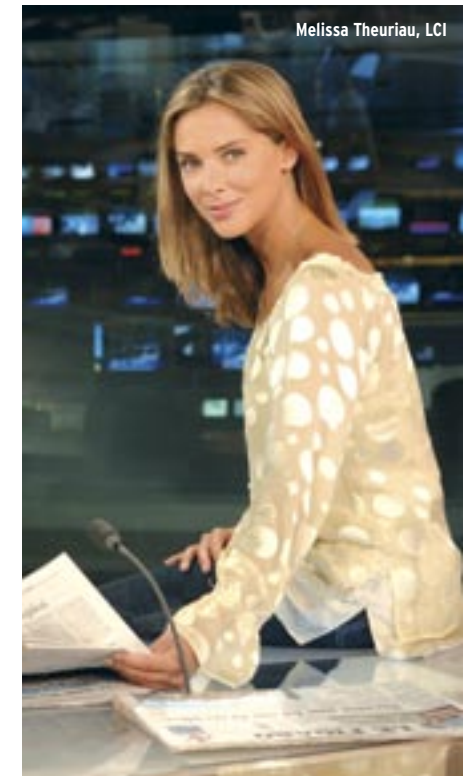
En Italie, EuropaTV a annoncé en décembre 2005, vendre ses fréquences à Mediaset dans le cadre du lancement du nouveau réseau DVB-H. Europa TV, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, cèdera à Mediaset son infrastructure et ses fréquences. Ces dernières seront entièrement destinées au nouveau réseau DVB-H de Mediaset. Europa TV est contrôlée par Tarak Ben Ammar (71 %) et le groupe TF1 (29 %).

Divers

Le 10 juin 2005, TF1 a annoncé la cession de la totalité de sa participation (80 % du capital) dans sa filiale Visiowave à General Electric Infrastructure Security, filiale à 100 % du groupe General Electric.

TF1, entrée au capital de Visiowave en juillet 2000, en avait pris le contrôle en novembre 2002.

Cette opération a généré une plus-value de cession de 14,2 millions d'euros comptabilisés en résultat opérationnel dans les comptes consolidés de TF1.



Melissa Theuriou, LCI



Eurosport devient l'organisateur du Championnat du monde de voitures de tourisme de la FIA

Perspectives 2006

TF1 entend poursuivre son développement dans le cadre de sa stratégie. Celle-ci consiste à :

- maintenir le leadership dans l'édition de programmes en France,
- développer Eurosport,
- créer de nouveaux formats de programmes et de services adaptés aux nouvelles technologies.



La campagne de publicité i-mode™ Haut Débit

SERVICES DE COMMU

Bouygues Telecom offre à ses clients grand public et entreprises les différents services de téléphonie mobile : voix, services, notamment grâce à i-mode™, et transmission de données.

Pour mesurer la véritable progression d'activité, le chiffre d'affaires de 2004 doit être retraité du chiffre d'affaires mobile à mobile qui aurait été facturé si la facturation avait démarré au 1^{er} janvier 2004, soit 761 millions d'euros (au tarif de terminaison d'appel 2004).

Bouygues Telecom a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires net réseau consolidé de 4 240 millions d'euros, en progression de 3,6 % sur 2004, à structure comparable. Le chiffre d'affaires vente de terminaux et divers (297 millions d'euros) diminue de 11 % : les ventes de terminaux avaient atteint un niveau exceptionnellement élevé au premier trimestre 2004, ce qui explique en majeure partie cette baisse.

La base de clients a sensiblement progressé par rapport à fin 2004. Le nombre d'abonnés au Forfait s'est accru de 12,6 % pour atteindre 5,563 millions (y compris les Caraïbes).

Le nombre de cartes Sim prépayées a connu

une progression plus lente, à 1,5 %.

Au total, la base atteint 8,131 millions de clients, contre 7,468 millions à fin 2004 (+ 8,9 %).

Bouygues Telecom garde le meilleur mix clients avec 68,4 % de Forfaits. La part de parc Forfait s'établit à 18,2 % à fin 2005 (18 % à fin 2004).

L'usage voix enregistre une baisse de 25 minutes par mois et par client, et s'établit à 263 minutes par mois. Cette diminution provient presque exclusivement des forfaits illimités, et plus particulièrement d'une moindre consommation de minutes gratuites. L'impact sur le chiffre d'affaires est donc faible.

Le régulateur a imposé à Bouygues Telecom une baisse de 17,3 % des tarifs de terminaison d'appel mobile, au 1^{er} janvier 2005.



Faits marquants

- **Décembre** : le cap des huit millions de clients est franchi ; Bouygues Telecom annonce son intention de faire appel de la décision du Conseil de la concurrence (amende de 58 millions d'euros pour entente supposée).
- **Octobre** : Philippe Montagner est nommé P-dg ; début de l'expérimentation de la télévision numérique sur mobile (norme DVB-H) ; lancement de l'offre i-mode™ Haut Débit pour le grand public ; déploiement du nouveau concept de Club Bouygues Telecom.
- **Août** : lancement du Forfait Émotion.
- **Mai** : offres haut débit pour les entreprises sur le réseau Edge (couverture : 85 % de la population).
- **Janvier** : fin du régime du *bill & keep* et mise en place de la facturation mobile à mobile entre opérateurs ; lancement du Forfait Expression.

Chiffre d'affaires 2005
4 537 M€
(+ 24 %)*

* + 2 % avec facturation mobile-mobile (au tarif 2004)

Ebitda / CA net réseau
31,8 %
(+ 3,3 points)*

* avec facturation mobile-mobile en 2004

Résultat net part du Groupe
352 M€
(+ 8 %)*

* + 6 % avec facturation mobile-mobile en 2004

Collaborateurs
7 300

Chiffre d'affaires 2006 (o.)
4 580 M€
(+ 1 %)

Normes IFRS
(o.) : objectif

Bouygues Telecom est passée en 2005 à l'ère du haut débit.

Son réseau Edge couvre plus de 90 % de la population française. Il donne accès à une offre de services multimédia complète, i-mode™ Haut Débit.

Bouygues Telecom a franchi en 2005 le cap des huit millions de clients.

Bonnes performances en 2005

Activité 2005

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 4 537 millions d'euros. Pour la première fois en 2005, les opérateurs mobiles se sont facturés les terminaisons d'appel mobile à mobile, ce qui a généré pour Bouygues Telecom un supplément de chiffre d'affaires de 665 millions d'euros.

> Lancement des services i-mode™ Haut Débit et résultats en hausse en 2005

Cette baisse de tarif et la proportion croissante, dans la base, de mini Forfaits à plus faibles revenus expliquent la réduction du revenu moyen par client (ARPU) de 47,8 euros en 2004 (y compris facturation mobile à mobile au tarif de terminaison d'appel 2004) à 44,6 euros par mois en 2005.

La politique avantageuse de fidélisation et la qualité du service clients ont permis de maintenir le taux de résiliation (*churn*) des clients Forfait à 1,3 % en 2005.

Résultats et situation financière

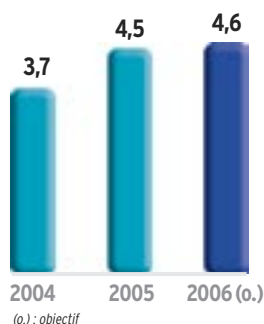
L'Ebitda consolidé 2005 atteint 1 349 millions d'euros, soit 31,8 % du chiffre d'affaires net réseau.

En raison de la facturation de l'interconnexion mobile, le taux de marge d'Ebitda, calculé sur un chiffre d'affaires net réseau augmenté de 665 millions, n'est pas directement comparable à celui annoncé pour les exercices précédents.

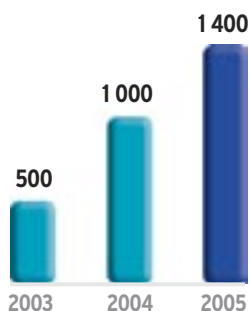
À méthode comparable, la progression du taux de marge est de 3,3 points par rapport à 2004. Cette amélioration est due à la croissance de la base et à la maîtrise des coûts.

Le résultat opérationnel courant est en progression de 10 % à 656 millions d'euros. Le résultat opérationnel s'élève à 598 millions d'euros, après prise en charge de l'amende de 58 millions d'euros infligée par le Conseil de la concurrence pour entente supposée.

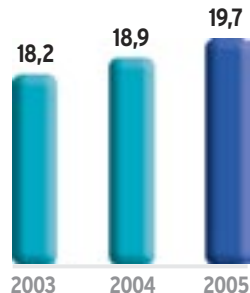
Chiffre d'affaires
en milliards d'euros



Nombre de clients i-mode
en milliers



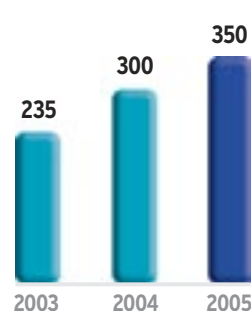
Part de marché valeur
en %



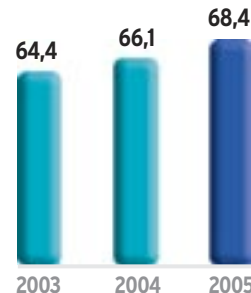
Résultat net (part du Groupe)
en millions d'euros



Nombre de sites i-mode



Clients Forfait
en %



BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF (en millions d'euros - IFRS)	2004	2005
• Immobilisations corporelles et incorporelles	3 133	3 078
• Goodwill	12	12
• Actifs financiers non courants	428	205
ACTIF NON COURANT	3 573	3 295
• Actifs courants	802	1 011
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	5
• Instruments financiers (liés à l'endettement)	12	-
ACTIF COURANT	829	1 016
TOTAL ACTIF	4 402	4 311
PASSIF (en millions d'euros - IFRS)		
• Capitaux propres (part du Groupe)	1 783	2 132
• Intérêts minoritaires	-	-
CAPITAUX PROPRES	1 783	2 132
• Dettes financières long terme	1 187	434
• Provisions non courantes	30	54
• Autres passifs non courants	-	-
PASSIF NON COURANT	1 217	488
• Dettes financières (part à - 1 an)	9	11
• Passifs courants	1 365	1 679
• Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	-	-
• Instruments financiers (liés à l'endettement)	28	1
PASSIF COURANT	1 402	1 691
TOTAL PASSIF	4 402	4 311
ENDETTEMENT FINANCIER NET	1 197	441

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros - IFRS)	2004	2005
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 666	4 537
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	597	656
• Autres produits et charges opérationnels	-	(58)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	597	598
• Coût de l'endettement financier net	(62)	(26)
• Autres produits et charges financiers	(7)	-
• Charge d'impôt	(196)	(220)
• Quote-part du résultat net des entités associées	-	-
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	332	352
• Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
RÉSULTAT NET TOTAL	332	352
• Part des intérêts minoritaires	-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (part du Groupe)	332	352



Le résultat net consolidé s'élevé à 352 millions d'euros, en progression de 6 %. Hors amende, le résultat net aurait atteint 410 millions d'euros, soit une croissance de 23,5 %.

Depuis 2002, la capacité d'autofinancement permet de financer les investissements et de diminuer l'endettement. Le déploiement de la technologie Edge a représenté un investissement de 240 millions d'euros, réparti sur 2004 et 2005. Le montant total des investissements bruts est resté inférieur à 600 millions d'euros au cours des derniers exercices.

Au cours du premier semestre 2005, Bouygues Telecom a remboursé la totalité du solde du prêt d'actionnaires, soit un montant de 621 millions d'euros. Pour profiter de la situation favorable du marché du crédit et bénéficier d'un maximum de flexibilité, Bouygues Telecom a signé des conventions de crédit bilatérales avec dix banques, pour un montant total de 725 millions d'euros, avec des maturités de deux, trois et cinq ans. Parallèlement, le plafond du crédit

syndiqué, signé en avril 2004, a été progressivement abaissé pour être totalement annulé par anticipation en décembre 2005. À fin 2005, l'endettement financier net s'élevé à 441 millions d'euros, à comparer à 1197 millions d'euros à fin 2004. Au 31 décembre 2005, le ratio dette nette / fonds propres est de 0,21.

Les offres de Bouygues Telecom

Entreprises

En mai, Bouygues Telecom a ouvert son réseau Edge en proposant aux entreprises et aux professionnels une gamme complète de Forfaits data haut débit et une messagerie universelle. Ces offres sont notamment accessibles depuis un ordinateur portable

équipé d'une carte Digital Haut Débit et depuis un assistant personnel ou un *smartphone*.

Grand public

Pour continuer à développer l'usage de la voix sur le mobile, Bouygues Telecom a étoffé sa gamme d'offres illimitées :

- série limitée de Forfaits Expression, qui permettent des appels illimités vers tous les fixes en France, le soir dès 18 h et pendant tout le week-end,
- série limitée de Forfaits Émotion, premiers forfaits mobiles qui permettent de téléphoner de façon illimitée vers tous les opérateurs fixes et mobiles, en métropole, au-delà de la troisième minute de communication, le soir de 20 h à minuit,
- à l'occasion de Noël, relance en série limitée des Forfaits Expression, avec une première offre de 1 h 30, et lancement d'une nouvelle recharge Carte Nomad illimitée. Avec cette carte, le client bénéficie de 40 minutes de communication et d'appels illimités tous les soirs de 20 h à minuit, vers tous les fixes et mobiles Bouygues Telecom.

En octobre, Bouygues Telecom a rendu le haut débit accessible au grand public (couverture : 90 % de la population) à travers une gamme innovante de nouveaux services i-mode™ : l'échange d'e-mails gratuit et illimité,



l'accès aux messageries instantanées, notamment *MSN Messenger*, la télévision avec TPS, le téléchargement de



musique et un portail i-mode™ enrichi.

Le premier forfait i-mode™ Haut Débit illimité a été lancé au prix de 9,90 euros par mois. Deux nouveaux terminaux Edge - i-mode™ étaient proposés (Nec et Samsung).

Universal Mobile

Universal Mobile a remporté un vif succès auprès des jeunes et comptait plus de 360 000 clients à fin 2005. La gamme s'est enrichie avec

le lancement en octobre d'une carte prépayée.

Déploiement de la 3G et projets pilotes

Bouygues Telecom a engagé différentes actions depuis 2003 pour préparer son réseau à l'arrivée de la technologie de troisième génération. À fin 2005, la moitié des sites de Paris et de sa banlieue étaient déjà prêts à recevoir les équipements HSDPA.

Depuis novembre 2005, Bouygues Telecom réalise un test sur un réseau expérimental avec la technologie



HSDPA. Les résultats concrets mesurés sur ce réseau confirment le pas significatif que permet de franchir cette technologie par rapport à la première génération de l'UMTS (R99).

En 2006, Bouygues Telecom poursuivra la préparation des sites radio permettant d'accueillir les équipements électroniques HSDPA (cœur de réseau et radio) dont les contrats d'achat seront signés durant le premier semestre.

Au cours du premier semestre 2006, Bouygues Telecom mènera deux expérimentations : la télévision en mobilité (norme DVB-H) et une application du « sans contact ».

La télévision en mobilité est testée avec 200 clients i-mode™ et avec cinq émetteurs à Paris. Sont proposés à ces clients un bouquet de dix chaînes, une chaîne événementielle et des services associés.

Le lancement commercial d'une telle offre nécessite une adaptation réglementaire, l'attribution des fréquences et la définition d'un modèle économique.

En partenariat avec la RATP, des clients Bouygues Telecom expérimentent un terminal incluant la fonction « sans contact » pour franchir les portillons. Le client peut recharger son compte Navigo directement sur son mobile. Si ce test s'avère concluant, d'autres applications du « sans contact » pourront être développées, telles

que le paiement du stationnement, le contrôle d'accès ou l'identification.

Activité des filiales

Réseau Clubs Bouygues Telecom (RCBT)

RCBT a continué sa politique de développement en ouvrant 36 points de vente, ce qui porte le nombre total de ses boutiques à 479. Au cours de l'exercice, RCBT a testé dans vingt-deux points de vente un nouveau concept de magasin modulable. Fondé sur l'alliance de la productivité et de la proximité avec les clients, ce concept sera déployé dans l'ensemble des bou-

tiques au cours des trois prochaines années.

Afin de disposer d'une structure de distribution de référence, de renforcer le savoir-faire en points de vente et le service aux clients, RCBT a décidé de créer, à côté des Clubs propriétaires et des Clubs associés, un réseau de succursales ; sept étaient actives à fin 2005.

L'activité des Clubs représente 30 % des acquisitions et 48 % des renouvellements de Bouygues Telecom, et plus de 80 % des actes de service après vente. RCBT a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 268 millions d'euros.

Téléciel

Grossiste en produits et services de télécommunications, Téléciel anime et approvisionne en mobiles et cartes recharges un réseau national de 1700 points de vente de différents profils : des indépendants spécialistes dans la téléphonie mobile, des enseignes nationales ou régionales multiactivités, des spécialistes de la vente à distance et des spécialistes de la vente de rechargements prépayés.

Téléciel a lancé mi-2005 l'enseigne Phonéo, sous laquelle il fédère déjà une quarantaine de distributeurs. Phonéo est un réseau national de points de vente indépendants, spécialistes de la téléphonie mobile et du multimédia.

Les distributeurs deviennent partenaires de Téléciel, bénéficiant d'avantages particuliers, tout en préservant l'identité et la notoriété de leur point de vente.

Le chiffre d'affaires de Téléciel est en progression de 9 % et s'élève à 103 millions d'euros en 2005.



Accéder au réseau Edge sur son PC

Bouygues Telecom Caraïbe (BTC)

Après cinq ans d'existence, BTC compte plus de 160 000 clients. BTC propose des offres adaptées au marché local, ciblées notamment sur les forfaits bloqués.

L'année 2005 a été marquée par la simplification de la gamme des offres et le lancement de deux nouvelles offres : Trace Mobile et Leader Price Mobile. Lancée en avril, en partenariat avec Trace TV, première chaîne musicale aux Antilles, l'offre





Trace Mobile mêle musique et téléphonie mobile à destination des jeunes, sur le modèle d'Universal Mobile.

Cette offre a permis de renforcer la part de marché sur la cible des jeunes, qui constituent l'essentiel des primo-accédants.

Depuis fin octobre, BTC commercialise son offre prépayée « La carte » chez Leader Price, première chaîne discount des Antilles que 85 % des ménages fréquentent au moins une fois par mois.

BTC a réalisé au cours de l'exercice un chiffre d'affaires de 117 millions d'euros.

Environnement réglementaire

Concurrence

Le Conseil de la concurrence a sanctionné les trois opérateurs mobiles, Orange France, SFR et Bouygues Telecom pour deux types de pratiques qui auraient restreint le jeu de la concurrence sur le marché de la

téléphonie mobile : l'échange d'informations portant sur les nouveaux abonnements et les résiliations, et l'existence d'un parallélisme de comportements conduisant à un gel des parts de marché. L'amende infligée à Bouygues Telecom a été de 16 millions d'euros au titre du premier grief et de 42 millions d'euros au titre du second. La décision du Conseil de la concurrence étant d'exécution immédiate, Bouygues Telecom a versé 58 millions d'euros le 29 décembre 2005. Bouygues Telecom a fait appel de cette décision auprès de la cour d'appel de Paris.

Terminaison d'appel sur les réseaux mobiles

La mise en œuvre de la décision du 10 décembre 2004 est intervenue le 1^{er} janvier 2005 avec une première baisse de 17,3 % du tarif de gros de Bouygues Telecom pour la terminaison d'appel sur son réseau (et de 16,3 % pour ses concurrents) et avec la disparition du principe de non facturation de l'interconnexion mobile à mobile (*bill & keep*).

Une nouvelle baisse de 24 % a été imposée aux trois opérateurs mobiles à compter du 1^{er} janvier 2006.

Au cours des négociations portant sur une nouvelle baisse au 1^{er} janvier 2007, Bouygues Telecom insistera sur la nécessité de maintenir un différentiel entre ses tarifs de terminaison d'appel et ceux de ses concurrents, compte



Le réseau Clubs Bouygues Telecom compte près de 500 boutiques

tenu des différences de coût qui justifient une régulation asymétrique.

Marché de gros de l'accès et du départ d'appel sur les réseaux mobiles

L'Arcep avait notifié mi-avril à la Commission européenne un projet de décision proposant d'imposer aux trois opérateurs mobiles l'obligation de faire droit aux demandes d'accès raisonnables des MVNO.

La Commission européenne envisa-

geant d'opposer un veto, le régulateur français a retiré son projet de décision : il a souhaité réévaluer son analyse de marché, en mettant celui-ci « sous surveillance » jusqu'à fin 2006, de façon à vérifier si les contrats signés par les MVNO avec Orange France et SFR leur permettent d'animer significativement le marché.

Baisse des prix de gros des SMS

Fin octobre, l'Arcep a soumis à commentaires son analyse sur le marché du prix de gros des SMS. Elle se pro-

pose de le retenir comme nouveau marché pertinent, chacun des trois opérateurs de réseau mobile y étant déclaré puissant.

Parmi les obligations envisagées figure la fixation d'un premier plafond à 2,5 centimes d'euro par SMS, sans différenciation entre les opérateurs.

Bouygues Telecom a contesté la décision d'ériger de façon totalement artificielle ce service en marché pertinent, ainsi que l'application d'une régulation existante à ce marché. En



effet, le tarif de gros de la terminaison SMS avait précisément fait l'objet en juillet 2005 d'un recours de sa part, en raison de l'impossibilité de parvenir à un accord avec ses deux concurrents sur une baisse du tarif à 2,5 centimes d'euro.

Dans son arbitrage rendu le 8 novembre, l'Arcep a finalement retenu une baisse d'environ 20 %, de 5,33 centimes à 4,3 centimes d'euro, rétroactive au 1^{er} juillet 2005. Bouygues Telecom a appliqué cette baisse et notifié son nouveau tarif à Orange et SFR.

Autorisation UMTS

Conformément à son arrêté d'autorisation, Bouygues Telecom a remis un rapport début 2005 à l'Autorité de régulation, dans le cadre de la procédure de contrôle de ses obligations de déploiement d'un réseau UMTS deux ans après son obtention.

Après un état des lieux des évolutions technologiques intervenues depuis 2002 et le constat que le marché

du haut débit mobile démarre partout lentement, Bouygues Telecom y présente ses choix stratégiques haut débit :

- déploiement dès 2005, avec une couverture d'au moins 90 % de la population de la technologie Edge de performances comparables à celles de l'UMTS dans sa version actuelle,
- introduction de l'UMTS dans sa version HSDPA, beaucoup plus performante, avec une couverture de 20 % de la population à l'ouverture du réseau en 2007.

Dans sa décision du 20 mai 2005, l'Autorité a modifié le calendrier des obligations de déploiement de Bouygues Telecom en l'ac-

corde à un report de vingt-huit mois identique à celui obtenu par ses concurrents. En conséquence, Bouygues Telecom devra offrir les services UMTS au plus tard le 30 avril 2007 avec une couverture de 20 % de la population.

Consommateurs

Le 27 septembre 2005, en présence de l'Arcep, le ministre délégué à l'Industrie a organisé une table ronde entre les opérateurs de réseaux, les associations professionnelles du secteur et les associations de consommateurs. Cette réunion avait pour objet l'examen des principales demandes de ces dernières concernant les services téléphoniques et internet.

Cette réunion a permis de prendre un certain nombre de mesures visant l'amélioration de la transparence des offres, des conditions contractuelles, des pratiques commerciales et du règlement des litiges. Elle a aussi permis d'aboutir aux décisions suivantes :

- la mise en œuvre de la portabilité des numéros mobiles en dix jours, avec guichet unique, devra être effective début 2007,
- la gratuité des temps d'attente sur les centres d'appel,
- la réduction des délais de résiliation à un mois et le remboursement des dépôts de garantie sous dix jours,
- l'offre systématique de contrats n'excédant pas douze mois pour tous les types de prestations.

Un certain nombre de textes réglementaires sont attendus, qui encadreront ces décisions.



Perspectives 2006

Bouygues Telecom a pour objectif d'accroître le nombre de ses clients en s'appuyant sur des offres innovantes, ainsi que sur la qualité et la diversité des services i-mode™ Haut Débit.

Des partenariats sur des segments spécifiques, à l'image du modèle Universal Mobile, pourront élargir l'offre.

Le réseau contrôlé de distribution sera renforcé ; les boutiques seront progressivement réaménagées pour mieux accueillir les clients.

Bouygues Telecom veillera à l'amélioration continue des *process* des centres de Relation clients pour maintenir le haut niveau de qualité de service.

La baisse de 24 % des tarifs de terminaison d'appel au 1^{er} janvier 2006, imposée par le régulateur, pèsera fortement sur la croissance du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires net réseau devrait croître de 1 % pour atteindre 4 280 millions d'euros. Le chiffre d'affaires total consolidé atteindrait 4 580 millions d'euros.





Projet du nouveau siège de Bouygues SA, avenue Hoche, à Paris

BOUYGUES SA

Société mère d'un groupe industriel, Bouygues SA se consacre au développement des métiers du Groupe. Elle est le lieu où sont prises les décisions qui déterminent l'activité du Groupe et l'allocation de ses ressources financières. Elle fournit aussi au Groupe des prestations dans différents domaines.

Chiffre d'affaires 2005
64 M€
(- 6 %)

Résultat d'exploitation
(23) M€
(- 23 %)

Résultat net part du Groupe
261 M€
(- 55 %)

Collaborateurs
185

Normes IFRS

L'exercice 2005 de Bouygues SA a été marqué par plusieurs événements importants.

Distribution exceptionnelle et progression du dividende ordinaire

Le 7 janvier 2005, une distribution exceptionnelle de 5 euros soit 1,7 milliard d'euros, a été versée aux actionnaires. Par ailleurs, l'assemblée générale mixte du 28 avril 2005 a décidé le versement d'un dividende ordinaire de 0,75 euro par action contre 0,50 l'année précédente, soit une progression de 50 %.

Cession de Saur

La cession de Saur à PAI partners a été définitivement conclue le 15 février 2005 après obtention de l'approbation des autorités de la concurrence.

Conformément aux accords signés avec PAI partners, Bouygues a pris une participation de 15 % dans Novasaur, la société constituée par PAI partners pour acquérir Saur. En avril 2005, Bouygues a cédé 5 % de Novasaur. Le périmètre cédé à PAI partners ne comprenait pas les filiales africaines et italiennes de Saur qui ont été reprises par Finagestion, filiale à 100 % de Bouygues. Finagestion a cédé en 2005 les participations en Italie et au Mali. Le contrat de la Compagnie Ivoirienne d'Électricité a été renouvelé. Les résultats de Finagestion sont à l'équilibre.

Participation dans Bouygues Telecom

Le groupe BNP Paribas a souhaité bénéficier d'une liquidité de sa participation de 6,5 % dans le capital de Bouygues Telecom. À cette fin, Bouygues lui a consenti une promesse d'achat exerçable à tout moment du 1^{er} septembre 2005 au 31 juillet 2007, à un prix compris entre 477 millions d'euros et 495 millions d'euros, selon la date d'exercice de la promesse. En contrepartie, le groupe BNP Paribas

a consenti à Bouygues une promesse de vente exerçable du 1^{er} au 30 septembre 2007 au prix de 497 millions d'euros. Si le montant des dividendes versés par Bouygues Telecom à BNP Paribas dépasse un montant cumulé de 4,6 millions d'euros, les prix indiqués ci-dessus seront diminués du montant de ces dividendes. Cet accord, comptabilisé depuis le 30 juin 2005, a pour effet à fin décembre 2005 une dette supplémentaire de 460 millions d'euros pour Bouygues,

qui, en contrepartie, consolide 89,5 % des résultats de Bouygues Telecom.

Privatisation des autoroutes

En juillet 2005, le gouvernement français a lancé un appel d'offres ayant pour objet la cession des participations de l'État dans trois sociétés autoroutières. Bouygues a décidé de ne pas déposer de dossier en vue de l'acquisition de l'une de ces sociétés, bien que





sa capacité d'investissement lui aurait permis de réaliser une telle opération, sans incidence sur sa notation de crédit. L'appel d'offres, portant sur des infrastructures déjà construites, relevait d'une logique essentiellement financière qui ne correspond pas à la vocation d'entrepreneur de Bouygues. Le Groupe a préféré conserver ses moyens pour investir dans d'autres projets correspondant davantage à sa stratégie de développement.

Épargne salariale

Bouygues SA a procédé fin 2005 à une augmentation de capital d'un montant de 250 millions d'euros, réservée aux salariés du Groupe. 9 972 331 actions nouvelles ont été créées au béné-

fice d'un FCPE dénommé *Bouygues Confiance 3*. La dilution résultant de cette augmentation de capital a été réduite : 1 048 873 actions, puis 7 312 776 actions acquises par Bouygues dans le cadre de son programme de rachat ont été annulées. La valeur estimée (30 millions d'euros) de l'avantage consenti aux salariés a été comptabilisée au 30 juin 2005 en



« charges de personnel ». Une écriture comptable a augmenté les fonds propres du même montant pour compenser la diminution du bénéfice.

Émission obligataire

Le 22 juillet 2005, Bouygues SA a émis un emprunt obligataire de 750 millions d'euros. Ces obligations ont été émises au taux fixe de 4,25 % l'an. Elles viendront à échéance le 22 juillet 2020.

Services rendus aux filiales

En sus de sa mission de direction générale du Groupe, Bouygues SA fournit à ses différents métiers des services et expertises dans différents domaines : finance, communication, nouvelles technologies, assurances, conseil juridique, ressources humaines, etc. À cet effet, Bouygues SA et les métiers du Groupe concluent chaque année des conventions dont l'exécution se traduit par la facturation desdites prestations à chacun des métiers.

Management

Bouygues SA apporte la plus grande attention au management du Groupe. Elle veille ainsi à favoriser l'échange et la valorisation des expériences entre structures et métiers, ainsi que

l'animation des équipes et le développement de l'état d'esprit du Groupe.

Flux financiers

Bouygues société mère a reçu en 2005 un montant global de dividendes de 260 695 128 €, versés par ses filiales :

Bouygues Construction :	49 977 360 €
Bouygues Immobilier :	44 010 000 €
Colas :	104 473 857 €
TF1 :	59 180 267 €
Divers :	3 053 644 €

Il n'existe pas de flux financiers significatifs entre les différentes filiales du Groupe. La trésorerie est centralisée au sein de filiales financières entièrement détenues par Bouygues société mère.



Cette centralisation permet d'optimiser la gestion des frais financiers en relayant, avec la trésorerie disponible de certaines filiales, les lignes de crédits confirmées, obtenues auprès d'établissements de crédits par d'autres filiales.



PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2006



AsiaWorld Expo, Hong-Kong

Bouygues Construction

Le 5 janvier 2006, Bouygues Construction a annoncé que sa filiale Dragages Hong-Kong commençait à exploiter AsiaWorld Expo, centre international d'expositions qu'elle avait préalablement construit. Ce centre offre 70 000 m² de surface d'expositions, dont une grande salle polyvalente pouvant accueillir 13 500 spectateurs assis. Plus de trente expositions internationales sont déjà prévues pour l'année à venir, générant un chiffre d'affaires quatre fois supérieur aux prévisions. Bouygues Construction a également annoncé le 23 janvier 2006 qu'elle prévoyait le recrutement en 2006 de plus

de 7 000 collaborateurs dont 3 000 en France, soit une hausse de ses recrutements de 20 % par rapport à 2005.

Bouygues Immobilier

Bouygues Immobilier a remporté le concours pour l'aménagement du quartier de la Berge du lac à Bordeaux. Sur une surface de 30 hectares seront construits 1 550 logements, des écoles, un gymnase et des services de proximité. Des espaces verts d'une superficie de 40 000 m² valoriseront ce nouveau quartier. Bouygues Immobilier a cédé le 28 février 2006 sa participation de

40 % dans l'hôtel Park Hyatt Paris Vendôme. Ce palace réalisé par Bouygues Immobilier a été récemment désigné meilleur hôtel en Europe et deuxième meilleur hôtel au monde par *Institutional Investor*.

TF1

TF1, Vivendi Universal et M6 ont signé le 6 janvier 2006 l'accord industriel de rapprochement du Groupe Canal+ et de TPS qui avait été annoncé le 16 décembre 2005. Vivendi Universal a annoncé le 17 février 2006 un projet d'accord avec Lagardère ayant pour conséquence que le nouvel ensemble Groupe Canal+ et TPS serait détenu par Groupe Canal+ à 65 %, Lagardère à 20 %, TF1 à 9,9 % et M6 à 5,1 %. Début 2006, la Société Générale a cédé sur le marché sa participation de 1,4 % qu'elle détenait dans le capital



de TF1. Cette cession a pour effet de mettre un terme à l'action de concert qui existait entre Bouygues et la Société Générale.

Bouygues Telecom

Bouygues Telecom a lancé le 1^{er} mars deux nouveaux forfaits illimités, Neo et Exprima. Neo permet notamment de passer des appels illimités en France métropolitaine vers tous les opérateurs fixes et mobiles, tous les

jours à partir de 20 heures. Il permet également de passer des appels vers l'Europe et l'Amérique du Nord au même prix qu'un appel vers la France métropolitaine, ces appels étant décomptés du forfait. Exprima offre notamment la possibilité de donner des appels illimités en France métropolitaine vers tous les fixes, tous les jours à partir de 20 heures.

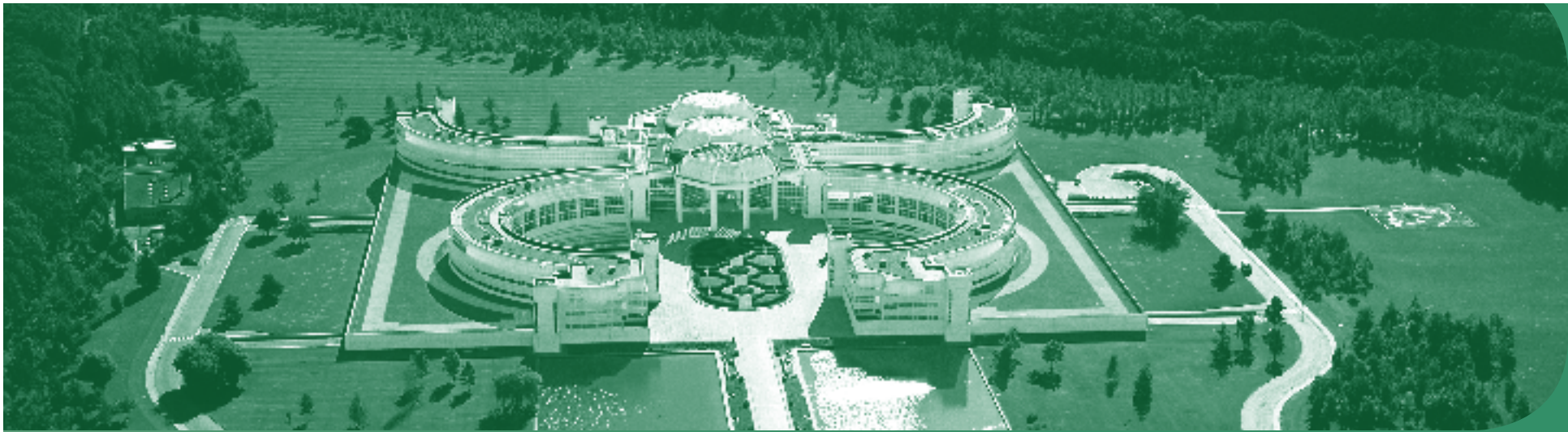
Bouygues Telecom et TF1 ont décidé de conclure un accord de licence qui permettra de proposer en 2006 une offre innovante de voix et de services, TF1 mobile.

Bouygues SA

Le 22 février 2006, Bouygues a cédé le solde de sa participation dans Novasaur, la société constituée par PAI partners pour acquérir Saur. En février 2006, l'émission obligataire de 750 millions d'euros à 15 ans, qui avait été lancée en juillet 2005, a été portée à 1 milliard d'euros, aux mêmes conditions.



La Berge du lac, Bordeaux



Développement durable

Le développement durable dans le Groupe	48
Bouygues Construction	52
Bouygues Immobilier	60
Colas	66
TF1	74
Bouygues Telecom	80
Les risques	92



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable correspond à une attente forte des clients et des collaborateurs. Le Groupe a choisi en 2005 d'intensifier ses efforts, de les rationaliser et de les formaliser. Pour coordonner sa stratégie, une nouvelle direction du développement durable a été créée et des relais institués dans les différents métiers. Cependant, en raison de la spécificité des enjeux qui les concernent, les filiales du Groupe mènent des politiques distinctes en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Définition

Le développement durable est intégré dans la stratégie des différents métiers du groupe Bouygues. En cohérence avec sa culture et ses valeurs, Bouygues s'engage à servir ses clients, tout en assumant sa responsabilité sociale et environnementale. En appliquant le principe de l'amélioration

continue et sur la base d'actions volontaires et innovantes, les métiers du groupe Bouygues prennent en compte, dans leur stratégie et leur processus, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, l'amélioration des conditions de vie, le partage des expériences et l'utilisation des meilleures technologies, le dialogue et la participation

des parties prenantes aux décisions qui les concernent. Dans ce contexte, Bouygues SA, société mère du Groupe, a pour mission d'aider et de conseiller les métiers à travailler au service de leurs clients pour leur fournir des biens et des services utiles, de qualité, au meilleur coût, en cherchant à privilégier la préservation des intérêts des générations futures.

Direction du développement durable

Bouygues a déjà pris de nombreuses initiatives pour limiter les impacts de ses activités sur l'environnement, améliorer les conditions de travail des collaborateurs et associer ses partenaires à ses démarches de progrès. La volonté est maintenant d'intensifier les efforts, de les rationaliser et de mesurer leurs effets. Une nouvelle organisation a été mise en place à cet effet.

C'est à Olivier Bouygues, l'un des deux directeurs généraux délégués, qu'a été confiée la coordination de la politique développement durable du

Groupe. Une direction du développement durable a été créée. Sa vocation est d'aider les métiers à partager les meilleures pratiques, de sensibiliser et de former les collaborateurs, d'assister et de conseiller les représentants développement durable des métiers dans leurs réflexions. Elle représente aussi le Groupe à l'extérieur.

Un comité composé de représentants des cinq métiers et de Bouygues SA s'est réuni pour la première fois en novembre 2005. Deux à trois fois par an, ses membres analyseront les enjeux liés au développement durable et les actions entreprises dans chaque métier. Le Comité procédera aussi à l'examen des critiques, positives et



DURABLE DANS LE GROUPE

“ Notre culture est fondée sur le respect des hommes et de leur environnement. Elle s’inscrit dans une vision à long terme et s’exprime par des choix d’entrepreneur responsable. ” **Martin Bouygues**

négligées, portées sur Bouygues en matière de développement durable. Directement rattachés aux P-dg des métiers, les représentants servent aussi de force de proposition pour les comités de direction.

Un comité QSE (Qualité Sécurité Environnement), composé des responsables QSE des métiers, se réunit parallèlement afin d’échanger sur les dispositifs de prévention et d’analyse des risques opérationnels mis en place au sein du Groupe et de réfléchir à des méthodes de management adaptées.

Les filières fonctionnelles (ressources humaines, achats, informatique, juridique) réfléchissent pour leur part à la prise en compte concrète du développement durable dans leurs activités. Ainsi, le comité RH s’est saisi des problématiques de discrimination.

Les actions de la direction du développement durable et des comités sont expliquées et détaillées dans les outils de communication interne du groupe

Les valeurs du Groupe

Les hommes constituent la première valeur de nos entreprises.

Le client est la raison d’être de l’entreprise. Le satisfaire est notre seul objectif.

La qualité est la clé de la compétitivité.

La créativité permet de proposer aux clients des offres originales en apportant des solutions utiles au meilleur coût.

L’innovation technique, qui améliore les coûts et les performances des produits, est la condition de nos succès.

Le respect de soi, des autres et de l’environnement inspire le comportement quotidien de tous.

La promotion des hommes est fondée sur la reconnaissance individualisée des mérites.

La formation donne aux hommes les moyens d’accroître leurs connaissances et d’enrichir leur vie professionnelle.

Les jeunes, par leur potentiel, forment l’entreprise de demain.

Les défis engendrent les progrès. Pour rester leaders, nous agissons en challengers.

L’état d’esprit des hommes est un levier plus puissant que la seule force technique et économique de l’entreprise.

Bouygues et de ses filiales. C’est le cas par exemple du *Minorange*, le magazine interne de Bouygues diffusé à 50 000 exemplaires, de *Challenger*

Express, newsletter bimensuelle destinée aux 3 500 cadres dirigeants du Groupe, ainsi que des différents intranets des métiers.



Éthique et respect

Créé en 1999, l’IMB (Institut du Management Bouygues) est l’outil de formation, d’information et d’animation des 500 cadres dirigeants du Groupe. Il a pour objectif de fédérer les managers autour de valeurs communes. Plusieurs animations sont ainsi organisées sur le thème du respect et de l’éthique.

Le séminaire *Développement des valeurs Bouygues* rassemble, tous les mois, 18 cadres dirigeants. Il les informe des orientations du Groupe sur l’éthique et les aide à élaborer leur stratégie d’action dans ce domaine. C’est également l’occasion pour Martin Bouygues de répondre directement aux questions des collaborateurs sur ce thème. Depuis 2002, 431 cadres dirigeants ont participé au séminaire.

Le séminaire *Respect et performance*, lancé en 2005, sensibilise les collaborateurs ayant des missions d’encadrement aux exigences quotidiennes qu’impose le respect des hommes, valeur fondamentale de Bouygues.

Il s’agit de développer un management propice aux échanges et au travail en commun. 288 collaborateurs ont participé à ce module depuis sa création, dont 60 cadres dirigeants. L’objectif est qu’au moins 1 500 collaborateurs, dont 210 cadres dirigeants, aient assisté au séminaire d’ici fin 2006.

Un nouveau module *Responsabilité sociale et environnementale* sera lancé en 2006. Pendant une journée, en groupe de 12 à 15, des managers échangeront sur les enjeux et les bonnes pratiques.



Les compagnons du Minorange

Sur la base d'un contenu pédagogique ludique et interactif, les participants découvriront la complexité du développement durable et les conditions de son intégration aux processus de l'entreprise.

Un outil d'évaluation unique de la performance globale

Bouygues SA a développé depuis 2002 un logiciel d'autoévaluation, Abby, qui permet aux managers, sur la base d'un système de vote anonyme, de se situer par rapport aux pratiques de management définies par le modèle EFQM (*European Foundation for Quality Management*). Répartis en plusieurs critères distincts, les principaux aspects qui conduisent à une performance durable économique, sociale, sociétale et environnementale d'une organisation sont abordés. L'exercice

d'autoévaluation permet d'identifier les points forts et d'améliorer une organisation. Plus de trente autoévaluations Abby ont déjà été organisées au sein du Groupe. En 2006, une nouvelle version du logiciel, plus interactive, facilitera la définition d'actions de progrès.

Fondation d'Entreprise Francis Bouygues

Créée en 2005, la Fondation d'Entreprise Francis Bouygues a pour vocation d'aider des bacheliers méritants à mener leurs études supérieures. Chaque boursier est parrainé par un collaborateur de Bouygues et reçoit une bourse variant de 1 500 euros à 8 000 euros par an pour une durée de 4 à 6 ans. Dix-sept étudiants ont été sélectionnés en 2005. Une trentaine de lauréats seront ensuite désignés chaque année. La Fondation Euris, qui

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DA

aide les étudiants pendant deux ans, et la Fondation Georges Besse qui soutient de futurs ingénieurs, ont inspiré le fonctionnement de la Fondation d'Entreprise Francis Bouygues. Celle-ci s'en distingue par la durée du soutien et la liberté de choix des études suivies. C'est la première action de mécénat transversale dans le groupe Bouygues. Elle s'ajoute aux opérations conduites indépendamment par Bouygues SA et les cinq métiers.

Les compagnons du Minorange

Le groupe Bouygues a fondé son développement sur une culture forte. Celle-ci est marquée depuis toujours par la primauté donnée aux collaborateurs. Elle s'est construite sur des principes essentiels tels que l'esprit d'équipe, la responsabilisation et le respect. L'ordre des compagnons du Minorange constitue une illustration concrète et pérenne de ces convictions.

Créé en 1963 par Francis Bouygues pour valoriser les métiers du bâtiment, il compte aujourd'hui 906 membres et s'est démultiplié à travers 17 ordres. Les compagnons du Minorange font vivre sur les chantiers des valeurs de respect de la sécurité et des règles de l'art, de fraternité et d'attachement à l'entreprise. Chez Colas, l'ordre des compagnons de la Route constitue la même forme de compagnonnage.



Deux entreprises du Groupe (Bouygues Telecom et Colas) sont adhérentes au Pacte Mondial (Global Compact) de l'Onu, créé en 1999 et qui prévoit dix principes de bonne conduite. L'adhésion de Bouygues Immobilier est prévue en 2006.

Activités en Afrique

Finagestion, filiale de Bouygues, a repris les activités africaines de Saur depuis la cession en 2004 de l'entreprise au fonds d'investissement PAI partners. Plusieurs actions ont été entreprises en matière de responsabilité sociale et environnementale. En Côte d'Ivoire, la CIE (Compagnie Ivoirienne d'Électricité) a mis en place depuis 1991 un comité interne de lutte contre la pandémie de Sida. Un parte-

Les 10 principes du Pacte Mondial

Droits de l'Homme

- 1 Soutenir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans sa sphère d'influence.
- 2 S'assurer que ses propres sociétés ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail

- 3 Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives.
- 4 Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- 5 Assurer l'abolition effective du travail des enfants.
- 6 Éliminer la discrimination dans le travail et les professions.

Protection de l'environnement

- 7 Soutenir une approche préventive des défis environnementaux.
- 8 Entreprendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus grande.
- 9 Encourager l'essor et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Corruption

- 10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

NS LE GROUPE

nariat a été institué avec le Programme national de lutte contre le Sida du gouvernement ivoirien et le service des maladies infectieuses et tropicales du CHU de Treichville à Abidjan.

Cette coopération offre aux collaborateurs malades un suivi biologique gratuit sur l'ensemble du territoire ainsi qu'une mise à disposition de traitements antirétroviraux.

Au Sénégal, la SDE (Sénégalaise des Eaux) a signé en janvier 2005 la Charte des entreprises pour la lutte contre le VIH. Elle engage notamment l'entreprise à sensibiliser ses collaborateurs au dépistage anonyme et à organiser des réunions d'information sur la pandémie.

Nouveau siège de Bouygues SA

La construction du nouveau siège de Bouygues SA, situé 32 avenue Hoche à Paris, s'inscrit dans la démarche HQE® (Haute Qualité Environnementale), depuis sa conception jusqu'à la livraison de l'immeuble. Cette démarche est structurée en 14 cibles concernant différents domaines : isolation, gestion des déchets, choix des matériaux etc. Concernant le nouveau siège de Bouygues SA, deux cibles ont obtenu la notation « base », neuf « performant » et trois « très performant ». À titre d'exemple, le futur siège prévoit la création de 400 m² d'espaces verts

et d'un mur végétal, la régulation de la ventilation en fonction du nombre de personnes présentes dans les bureaux, un accès privilégié à la lumière naturelle grâce à de grandes baies vitrées ou encore l'amélioration du confort phonique par la mise en place de matériaux absorbants (moquette, faux plafonds...).

Actionnariat salarié

Près de 25 000 collaborateurs ont souscrit à *Bouygues Confiance 3*, une augmentation de capital réservée aux salariés des sociétés françaises de Bouygues. C'est la troisième opération de ce type après *Bouygues*



Confiance 2 et *Bouygues Confiance 2*, lancées respectivement en 1999 et 2001. Créé en 1990, un plan d'épargne d'entreprise abondé par Bouygues est par ailleurs toujours accessible aux collaborateurs. Ceux-ci détiennent au total 13,3 % du capital de Bouygues et 17,5 % des droits de vote. Ils sont ainsi le deuxième actionnaire de Bouygues, ce qui place le Groupe en tête des sociétés françaises du CAC 40 par l'importance du taux de participation des salariés dans son capital. Dans un souci d'amélioration de la politique sociale du Groupe, Bouygues propose en outre depuis début 2006 à

ses collaborateurs un système d'épargne-retraite complémentaire, sous la forme d'un Perco (plan d'épargne retraite collectif). L'entreprise offre un abondement allant de 50 % à 20 % des sommes versées, plafonné à 1 000 euros par an.

Lutte contre les discriminations

En concertation avec la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) présidée par Louis Schweitzer, les métiers du groupe Bouygues ont entamé une réflexion destinée à trouver des solutions concrètes pour renforcer, en interne, les mesures de lutte contre toute forme de discrimination.

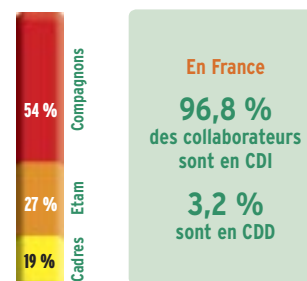
Association Sportive

L'ASM (Association Sportive du Minorange) a été créée en 1969 dans le souci de renforcer le bien-être et l'esprit d'équipe des collaborateurs. Elle rassemble 1 007 adhérents inscrits dans 21 sections sportives, soit une augmentation des abonnements de 40 % depuis cinq ans.

Neuf cents collaborateurs issus de l'ensemble des filiales du Groupe ont participé en 2005 à des manifestations exceptionnelles : Challenges de course à pied et de ski, coupe Colas de golf, 24 heures de karting.

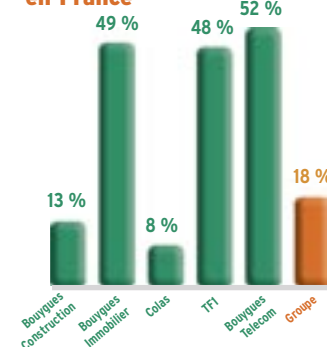
115 441 collaborateurs (au 31/12/2005)

Statuts professionnels

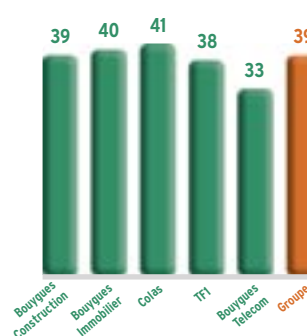


En France
96,8 %
des collaborateurs
sont en CDI
3,2 %
sont en CDD

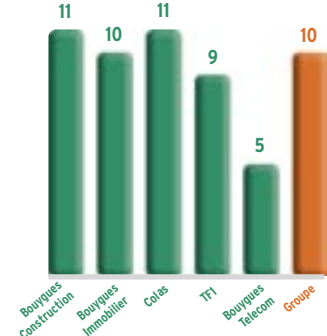
Collaboratrices par métier en France



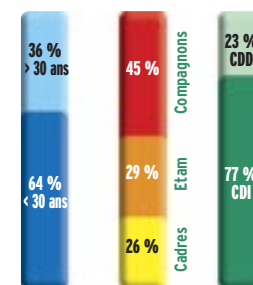
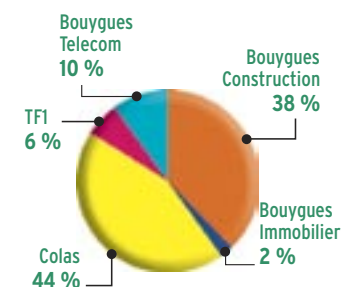
Age moyen en France : 39 ans



Ancienneté moyenne en France : 10 ans



8 000 recrutements en France en 2005



BOUYGUES CONSTRUCTION



ÉDITORIAL

LES ENJEUX DE BOUYGUES CONSTRUCTION

par Yves Gabriel, président-directeur général

Concilier, dans notre modèle de développement, les exigences de rentabilité économique et les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux de nos activités est fondamental pour une entreprise comme la nôtre. L'intégration des problématiques de développement durable au cœur de la stratégie de Bouygues Construction est d'autant plus indispensable que, par la nature même de nos métiers, nous réalisons des infrastructures, des équipements et des logements qui marquent durablement notre cadre de vie.

Nos enjeux

Notre activité a des impacts environnementaux importants. Nous avons clairement une contribution à apporter à la limitation de la consommation de ressources naturelles et d'énergie, et de ce fait, à la lutte contre le réchauffement climatique. Nous devons également limiter au maximum les nuisances occasionnées par la réalisation de nos chantiers et veiller à l'insertion de nos ouvrages dans leur environnement.

Face aux problèmes de sécurité et de pénibilité des conditions de travail liées à nos métiers, nous devons assurer la sécurité et la santé de nos collaborateurs, tout comme leur formation et leur évolution. Par notre présence internationale, nous entendons aussi contribuer à l'éléva-



tion des standards sociaux de notre secteur d'activité dans les pays où nous sommes présents.

Un projet créateur de valeur

Sur tous ces enjeux, j'ai la conviction que Bouygues Construction a un rôle important à jouer. Notre engagement en matière de développement durable, qui est un projet de long terme, est créateur de valeur pour Bouygues Construction comme pour nos parties prenantes.

En limitant la consommation de matières premières, les rejets de déchets et en améliorant le rendement énergétique de nos bâtiments, nous réduisons en effet les coûts, pour nous comme pour nos clients. Les contraintes environnementales et sociétales stimulent notre capacité d'innovation et nous amènent à porter un regard nouveau sur notre activité. Cet engagement contribue aussi à la prévention des risques, et donc à la préservation de notre capital image.

Cette création de valeur naît enfin de notre capacité à répondre aux attentes de nos parties prenantes : nos collaborateurs, nos clients, nos partenaires financiers, la société dans son ensemble, ont une sensibilité croissante aux questions d'éthique et de protection de l'environnement.

Vers une démarche structurée

Un grand nombre de nos initiatives contribue à répondre à ces enjeux, de la définition d'une politique intégrée Qualité-Sécurité-Environnement jusqu'à des actions de solidarité.

Au-delà de ces initiatives, j'ai décidé de structurer notre approche pour l'ensemble des métiers de Bouygues Construction, en l'intégrant pleinement à notre stratégie de développement. Un socle commun d'exigences sera défini en 2006 au niveau de la direction générale, puis sera décliné par chacune de nos entités, à travers des objectifs opérationnels. Le positionnement que nous avons exprimé par notre signature institutionnelle « *Entreprendre à l'écoute d'un monde exigeant* » prendra plus que jamais tout son sens.

Les enjeux majeurs de Bouygues Construction

Nos principaux enjeux résultent des spécificités de nos métiers ainsi que des pays où s'exerce l'activité.

■ Nos enjeux sociaux et sociétaux

La sécurité et la santé au travail

Les activités du BTP sont exposées aux risques d'accidents. Ainsi, en France, le risque de décès des travailleurs est trois fois plus élevé que pour la moyenne des autres secteurs industriels. Mais les accidents du travail ne sont pas une fatalité. Chez Bouygues Construction, l'objectif affiché est de tendre vers le « zéro accident » pour nos collaborateurs permanents et les intérimaires.

La formation de nos collaborateurs et le recours à l'apprentissage comme outil d'insertion

Le niveau de qualification exigé dans nos métiers est en constante progression du fait des exigences croissantes en termes de qualité, de sécurité et de sophistication des matériels.

Pour Bouygues Construction, il est capital de veiller à l'employabilité de ses collaborateurs par la mise en œuvre de politiques de formation ambitieuses.

En outre, les métiers de la construction, actuellement très créateurs d'em-

plais, sont en situation de contribuer à l'insertion des jeunes sans emploi ou en difficulté sociale, notamment par le biais de l'apprentissage, fortement développé dans nos entités.

La contribution à l'élévation des standards sociaux

Nous sommes amenés à intervenir dans des pays où les standards sociaux sont parfois largement inférieurs à ceux des pays de l'OCDE.

Nous avons l'opportunité de contribuer à l'élévation de ces standards par l'application de nos politiques de ressources humaines pour les collaborateurs locaux.

Nos enjeux environnementaux

L'insertion de nos chantiers et de nos réalisations dans leur environnement

Les riverains, les associations et les autorités locales sont très sensibles aux nuisances des chantiers (bruit, déchets, pollution visuelle, répercussions sur les écosystèmes), qui affectent directement l'image de l'entreprise.

Pour les limiter, Bouygues Construction met en œuvre des solutions qui vont du béton auto-plaçant à l'adaptation des horaires aux exigences du voisinage.

La lutte contre le réchauffement climatique

Bouygues Construction s'implique dans la lutte contre le changement

climatique en limitant les émissions de CO₂, par l'utilisation d'engins de chantier consommant moins de gasoil ou des combustibles alternatifs et par la construction de bâtiments plus économes en énergie.

Le découplage de la croissance et de la consommation de ressources

L'épuisement des ressources naturelles constitue un enjeu fort pour nos métiers très consommateurs de matières premières (granulats, gypse...) et de produits transformés (acier, ciment...).

Pour préserver ces ressources, nous recherchons des solutions d'approvisionnement qui intègrent cette dimension : proximité des chantiers, qualité des ressources locales.

En outre, la volonté politique européenne et française de réduire à terme les mises en décharge nous amènera à investir dans le recyclage des matériaux et à gérer le démantèlement éventuel de certains de nos ouvrages.

Nos actions dans le domaine économique

Nos activités sont fortement créatrices d'emplois directs, mais aussi indirects auprès de nos sous-traitants, à qui nous confions près de la moitié de notre production. C'est sous l'angle de l'emploi que nous avons donc choisi d'illustrer notre responsabilité économique.

Une contribution importante à l'emploi

Fin décembre 2005, les activités de Bouygues Construction représentaient plus de 38 500 emplois directs. En France, plus de 95 % des salariés sont en contrat à durée indéterminée. En 2006, Bouygues Construction prévoit de recruter 7 250 collaborateurs dans le monde. En France, 3 000 personnes seront embauchées, soit 20 % de plus que le recrutement effectué en 2005, et une création nette de 1 000 emplois.

À travers une politique volontariste d'emploi de compagnons et de cadres locaux, Bouygues Construction contribue au développement des pays où il intervient. Dans certaines filiales comme Dragages Hong-Kong, Dragages Singapour ou Bouygues Thaï, les expatriés ne représentent que quelques collaborateurs sur des effectifs de plusieurs centaines de salariés.

Une relation équilibrée avec les sous-traitants

Nous apportons une attention particulière à la qualité des partenariats avec nos sous-traitants pour les intégrer à nos démarches de progrès : plans méthodes, analyse des risques, procédures...

Par exemple, le projet *Partenariat et Ingénierie Sous-Traitants* (PIST), lancé en 2005 par Habitat Résidentiel (Bouygues Bâtiment Île-de-France), consiste à développer l'ingénierie

dans les lots sous-traités. Les sous-traitants partenaires sont associés aux collaborateurs dans des groupes de réflexion pour définir les process de chaque corps de métier, afin de gagner en productivité, sécurité et qualité. En 2006, Bouygues Construction va poursuivre la généralisation progressive de l'intégration de ses partenaires – sous-traitants et fournisseurs – dans ses plans QSE.

Une démarche de progrès continue

À travers son projet d'entreprise *Vision & Performance* lancé fin 2002, Bouygues Construction a engagé une démarche de progrès continue. Elle passe par des actions telles que l'amélioration de la productivité sur les chantiers, une politique d'achats commune pour la quasi-totalité des entités du Groupe, la R-D et l'innovation, le partage de la connaissance.

Au-delà des gains réalisés pour l'entreprise et ses clients, la politique achats contribue ainsi aux efforts en matière de respect de l'environnement, notamment par un travail sur la baisse des consommations de carburant, et collabore étroitement avec la médecine du travail sur le choix des produits utilisés par les collaborateurs (ce qui conduit, par exemple, à « déréférencer » des colles de résine).

Cette approche vient compléter les démarches qualité mises en œuvre dans nos filiales, qui intègrent de

BOUYGUES BÂTIMENT
ILE-DE-FRANCE
recrute

- Maçons
- Coffreurs
- Boiseurs
- Bancheurs
- Grutiers
- Finisseurs

Contactez-nous
N° Vert 0 800 00 02 03
cpi.recrutement@bouygues-construction.com



BOUYGUES CONSTRUCTION

plus en plus la notion d'entreprise étendue, incluant nos sous-traitants et fournisseurs dans nos actions de progrès. Ces efforts ont été couronnés par l'obtention de la certification Iso 9001 pour 94 % de nos activités (part du chiffre d'affaires certifié).

Nos actions dans les domaines social et sociétal

L'attention portée par Bouygues Construction à ses salariés et aux riverains est fondamentale dans notre politique de responsabilité sociale et environnementale.

■ L'attention portée à nos collaborateurs

Notre succès durable repose sur le savoir-faire, les compétences et l'état d'esprit de nos collaborateurs.

L'intégration du collaborateur

Bouygues Construction valorise l'apprentissage comme facteur essentiel d'intégration. Le Centre d'apprentissage Gustave Eiffel (CFL), créé par Bouygues Construction en 1997, permet à un jeune d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme. Un maître d'apprentissage et le Centre assurent ensemble la formation des apprentis.

En 2005, 135 jeunes en formation ont effectué leur apprentissage dans nos entreprises. Nous nous sommes engagés à valoriser cette pratique en signant en novembre 2005 une chartre avec les pouvoirs publics.

De nombreux accords existent avec des structures spécifiques. 300 apprentis sont actuellement en formation dans nos filiales françaises.

Bouygues Construction a également une politique de recrutement très

dynamique auprès des grandes écoles, des écoles spécialisées ou des lycées professionnels à travers notamment des forums, des conférences et des événements (les Défis Bouygues Construction). En 2005, Bouygues Construction a proposé 1 524 stages et 50 VIE (Volontariat International en Entreprise) aux étudiants. La politique vis-à-vis des stagiaires consiste à favoriser un recrutement futur.

À l'international, une priorité est donnée à l'intégration et au suivi de carrière des collaborateurs nationaux, afin de les valoriser et de leur confier de plus en plus de responsabilités managériales.

Employabilité des collaborateurs

Notre politique Ressources Humaines vise à développer l'employabilité du collaborateur tout au long de sa présence dans l'entreprise, par l'accroissement de ses compétences et une gestion de carrière appropriée.

Différentes filières ont été constituées pour renforcer cette démarche (filières fonctionnelles, direction de projet, etc.). Trois dimensions illustrent cette politique : la formation, la mobilité et les compagnons du Minorange.

La formation

En 2005, Bouygues Construction a consacré 21,6 millions d'euros à la formation en France, soit 3,67 % de sa masse salariale. Les différentes entités offrent aux collaborateurs des

formations généralistes, ainsi que des cursus liés aux métiers qui accompagnent leur développement professionnel : formations managériales, « Campus commerce » pour les commerciaux, « Tremplin maîtrise » pour les collaborateurs de la maîtrise, etc.

Une des spécificités de nos métiers en matière de formation réside dans le tutorat des compagnons nouvellement embauchés, qui est pratiqué dans la plupart des structures.

Le tuteur aide le jeune à élaborer son projet professionnel et constitue un maillon essentiel dans la transmission du savoir-faire.

La mobilité

La mobilité géographique ou fonctionnelle a toujours constitué un des axes majeurs de notre politique Ressources Humaines.

Elle est favorisée par les complémentarités et les synergies entre les entités de Bouygues Construction et au sein du groupe Bouygues en général.

Cette mobilité passe par une bonne information des collaborateurs, via les responsables Ressources Humaines, les responsables de filières et des outils intranets spécifiques.

Au sein de Bouygues Entreprises France-Europe, 331 collaborateurs ont ainsi bénéficié d'une mobilité, soit 4,5 % des effectifs.

Le tutorat chez Pertuy Construction

Sur la base du volontariat, le tuteur (professionnel reconnu de ses pairs) accepte de développer ses capacités pédagogiques en vue d'accueillir, de former, d'informer et de guider le jeune dans l'entreprise. Une formation de 28 heures est répartie en deux fois deux jours. Chez Pertuy Construction, en deux ans, 33 tuteurs ont été formés pour suivre les deux promotions annuelles de jeunes compagnons embauchés en contrat de qualification.

Les compagnons du Minorange

Créé en 1963 par Francis Bouygues, l'ordre des compagnons du Minorange, qui compte aujourd'hui plus de 900 membres (sur 8 500 compagnons en France), vise à valoriser les meilleurs d'entre eux, exemplaires dans la transmission du savoir aux jeunes, la sécurité, la fraternité, la solidarité, le respect sur les chantiers. Cette haute exigence se démontre au quotidien et l'appartenance à l'Ordre n'est jamais acquise.

L'ordre des compagnons du Minorange a également pour ambition d'associer les compagnons à la marche de l'entreprise et d'ouvrir une voie de dialogue direct avec la direction générale.

L'Ordre a fait des émules à l'étranger : les compagnons de l'Atlas au Maroc, de la Guilde du Dragon à Hong-Kong ou encore les Maestros de la Construcción créés à Cuba en 2005.

Prévention santé et sécurité

Le nombre d'accidents chez Bouygues Construction est aujourd'hui cinq fois moins élevé que dans la moyenne du BTP en France (collaborateurs et intérimaires confondus). Ces résultats ne doivent pas nous empêcher de maintenir une vigilance de tous les instants (voir graphique page 59).

Des résultats encourageants

Le management global de la sécurité et de la santé permet à Bouygues Construction de maintenir ses performances et de conforter son leadership en matière de prévention. En 2005, si le taux de fréquence des accidents du travail reste stable à 11,5, le taux de gravité s'améliore à 0,5 – à comparer avec les moyennes du BTP en France : taux de fréquence de 56 et taux de gravité de 3,24⁽¹⁾.

En 2005, les efforts ont porté sur la réduction des accidents des intérimaires, permettant de réduire le taux de fréquence d'accident des intérimaires de 18 %. Des formations et des présélections sont dorénavant obligatoires pour leur recrutement.

De nombreuses récompenses sont d'ailleurs venues saluer les efforts

réalisés par Bouygues Construction en matière de sécurité :

- le *Gold Award* reçu à Hong-Kong par Bouygues Travaux Publics pour le chantier de LDB 201 dans le cadre d'une compétition Sécurité organisée par le Labour Department,
- Dragages Singapour a obtenu le prix de la « meilleure performance sécurité » de la part du ministère du Travail pour son projet *Savannah Park Condominium*,
- Quille, filiale de Bouygues Entreprises France-Europe, a reçu le 2^e prix au niveau national du concours Sécurité Entreprises Générales de France, au titre de la mise en œuvre du management et de la sécurité,
- DTP Terrassement a été lauréat du concours sécurité de la Fédération Nationale des Travaux Publics pour un film visant à sensibiliser ses équipes sur les comportements en matière de sécurité.

Le renforcement de nos politiques de prévention

Depuis 2000, Bouygues Construction dispose d'un Comité *Prévention-Santé-Sécurité*. Celui-ci participe à la définition des grandes orientations en matière de management global de la sécurité et de la santé au travail. Composé des responsables QSE[®] des métiers, le comité se réunit chaque trimestre pour mettre en commun les expériences et les bonnes pratiques des entités.



Formation à la sécurité sur un chantier en Asie

L'innovation au service de la sécurité

La mise en commun d'expériences et d'études entre DTP Terrassement, Bouygues Travaux Publics et le GIE Matériel a permis d'élaborer des pistes techniques pour réduire les accidents liés à la conduite difficile des engins de terrassement (circulation en marche arrière). L'innovation consiste à coupler un système de détection radar par ultrasons avec un système de vidéo caméra, permettant ainsi de détecter un obstacle par le radar, d'informer le conducteur par un signal sonore et de visualiser le type d'obstacle détecté.

Ces bonnes pratiques passent notamment par :

- des actions d'information (affichage, intranet, vidéo), de sensibilisation et de formation organisées sur tous les chantiers (« *Tool Box Meeting* » à l'international, « quarts d'heure sécurité » et « rendez-vous sécurité » en France),
- une approche ergonomique des postes de travail. Bouygues Travaux Publics a impliqué l'encadrement et la maîtrise dans l'analyse des risques liés aux postes de travail en y intégrant l'ergonomie. En 2005, GFC Construction et DV Construction ont

(1) données de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) - 2003



Effort d'ETDE pour l'intégration dans l'environnement

également fait intervenir des psycho-ergonomes sur leurs chantiers pour analyser la manière dont les compagnons perçoivent les messages sécurité et les traduisent en actions, afin de diminuer les risques d'accidents,

- une grande vigilance concernant l'emploi de produits à risques, par un recensement systématique permettant d'écarter les produits dangereux pour la santé et d'établir des recommandations pour les produits à risques. Bouygues Bâtiment Île-de-France a par exemple proscrit certaines huiles de coffrage,
- des campagnes de prévention routière, comme celle organisée par Bouygues Entreprises France-Europe pour sensibiliser les salariés au respect de la réglementation routière. Ces campagnes de prévention s'appuient sur des visioconférences, des stages de conduite pour

les multi-accidentés, le recours à des éthylotests ou encore l'achat de régulateurs de vitesse,

- des actions ciblées en matière de santé. Sogec, filiale d'ETDE en Côte d'Ivoire, a créé un comité Sida, afin de lutter contre ce fléau qui touche 10 % de la population ivoirienne. Le comité mène notamment des actions d'information auprès de ses collaborateurs.

Un processus de certification OHSAS 18 001 en constante progression

En 2005, 22 % des unités opérationnelles de Bouygues Construction étaient certifiées OHSAS 18 001 (soit 58 % du chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de structures certifiées), contre 14 % en 2004, à périmètre constant. Cette proportion devrait atteindre 30 % d'ici deux ans.

BOUYGUES CONSTRUCTION

Nos engagements en faveur de l'insertion et de la lutte contre la discrimination

De nombreuses initiatives d'insertion et de lutte contre la discrimination sont menées dans nos entités :

- en 2005, DTP Terrassement a reconduit son partenariat avec le conseil régional d'Île-de-France, l'Assedic, la direction départementale du travail du 78, l'ANPE et l'AREF (Association régionale pour l'emploi et la formation) BTP, pour permettre à 25 jeunes de suivre une formation de conducteur d'engins et de mécaniciens : 24 ont reçu une proposition d'embauche, 22 ont intégré l'entreprise,
- sur le chantier de l'hôpital de Tahiti, ETDE a intégré 44 stagiaires qui ont suivi un parcours de formation en alternance, réalisé en partenariat avec les professionnels et les structures d'insertion et de formation locales. Ces derniers ont obtenu leur BEP en novembre 2005 et 30 d'entre eux ont rejoint depuis les équipes d'ETDE,
- dans le domaine de l'insertion des personnes handicapées, Bouygues Bâtiment Île-de-France est partenaire du *Guide des civilités à l'usage des gens ordinaires*, édité par le secrétariat d'État aux personnes handicapées. L'entreprise mène une action de sensibilisation auprès de ses collaborateurs à ce sujet,
- GFC Construction a signé en 2005 une

charte de la diversité avec la ville de Lyon et l'association *Entreprendre pour la cité*, qui a pour vocation de favoriser la diversité au travers des recrutements et des gestions de carrières.

■ L'attention portée à nos riverains et aux communautés locales

Notre action pendant la conception et la réalisation d'un projet s'articule autour de trois axes : la concertation, la limitation des nuisances et la communication.

La concertation avec les communautés locales

En France, les procédures de concertation sont encadrées et Bouygues Construction respecte l'ensemble des prescriptions légales. Cependant, des initiatives dépassant les prescriptions

de la réglementation sont engagées sur le terrain :

- sur le chantier de l'autoroute A28 (Rouen-Alençon), plus de 90 réunions de concertation ont été organisées en six mois dans les différentes communes traversées,
- dans le cadre de la construction de logements à Saint-Cloud par Habitat Résidentiel (Bouygues Bâtiment Île-de-France), un processus de dialogue a été instauré avec l'ensemble des riverains. Un *Plan d'Installation de Chantier* a été élaboré en commun pour prendre en compte les contraintes d'horaires d'écoles, d'accès, de nettoyage, de stationnement, etc.,
- dans des pays où aucune réglementation sur la concertation n'existe, des opérations volontaires sont organisées. En Jamaïque, des habitations de pêcheurs ont été déplacées



Autoroute A28, France

lors d'une construction d'autoroute au lieu de démolir le village, comme le prévoyait le projet initial.

La minimisation des nuisances des chantiers

La minimisation des nuisances (bruit, poussière, circulation) liées à la réalisation de nos chantiers est systématiquement recherchée : grille de qualification environnementale des chantiers et plan d'installation ; logiciel de modélisation de la propagation du bruit afin de minimiser le bruit causé par les matériels utilisés. Ainsi, le niveau sonore a été abaissé à 70 dB dans un rayon de 50 mètres autour du chantier lors de la construction d'une autoroute en Jamaïque.

Lutte contre le bruit

Sur le chantier de "La Villa du lac" à Divonne-les-Bains, GFC Construction (Bouygues Entreprises France-Europe) a supprimé le bruit lié à l'emploi des aiguilles vibrantes par l'utilisation, pour les planchers, d'un béton auto-plaçant qui ne nécessite plus d'être vibré.

La communication avec les riverains durant le chantier

Nos entreprises déploient des actions de communication et de gestion des relations de voisinage durant la réalisation de leurs chantiers. Les



Hôpital de la Mère et de l'Enfant, Kaboul

numéros verts (lignes téléphoniques consacrées à l'enregistrement des appels du voisinage) et les analyses d'impact des nuisances sonores pour les sites sensibles en milieu urbain se généralisent.

Par exemple, Bouygues Bâtiment Île-de-France met en place sur l'ensemble de ses chantiers un mode de recueil des attentes ou des demandes des riverains : numéro d'appel propre au chantier, numéro vert ou encore cahier de doléances.

Des engagements en matière de solidarité et de mécénat

En 2005, nos entreprises ont mené de nombreuses opérations de solidarité, souvent liées à nos métiers et à nos chantiers.

- Dans le cadre de la construction d'une route au Cameroun, DTP Terrassement a offert une école pouvant accueillir les 300 enfants des villages situés autour de la base de vie de Ngai Toukoulou.

- Après les ravages causés par le tsunami en Asie, Bouygues Thai a reconstruit, dans un délai record de neuf mois, la nouvelle école de Baan Nam Khen (pour 400 élèves), cofinancée par Bouygues Construction. L'école abrite 24 classes et un nou-

veau bâtiment multifonctions.

- ETDE a engagé en 2005 une démarche de mécénat de solidarité et sélectionné un projet qui consiste à installer six systèmes fonctionnant à l'énergie solaire et éolienne pour alimenter en électricité des écoles et des cliniques sur la côte caraïbe du Nicaragua, région dépourvue à 80 % d'électricité.

- L'hôpital de la Mère et de l'Enfant de Kaboul, financé par Bouygues et des dons publics, a été livré le 16

février 2005. Conçu et construit par Bouygues Bâtiment International, l'hôpital est unique en Afghanistan par sa modernité.

Au-delà de ces opérations intégrées à nos métiers, Bouygues Construction s'implique dans la préservation du patrimoine culturel et devient mécène du musée du Louvre. Il finance l'aménagement muséographique du futur circuit des Trois Antiques, espaces consacrés aux antiquités tardives du bassin méditerranéen.



Dans la nouvelle école de Baan Nam Khen, Thaïlande

BOUYGUES CONSTRUCTION



Éclairage public à Lille

Nos actions en matière d'environnement

Nous renforçons notre politique environnementale afin de maîtriser nos impacts dans ce domaine tout au long du cycle de vie de nos projets. Un certain nombre d'actions sont d'ores et déjà entreprises en ce sens.

■ La conception

Notre approche consiste à favoriser le développement d'éco-variantes dès le stade de la conception afin de réduire l'impact sur l'environnement de nos ouvrages au cours des phases de construction et d'exploitation.

Une réelle capacité d'innovation et de R-D

Dans le cadre de son programme Recherche - Développement, Bouygues Construction travaille sur la construction durable autour de plusieurs axes :

le partage de la connaissance environnementale au sein du Groupe (site intranet), l'innovation dans le domaine thermique, la maîtrise de l'ingénierie énergétique ainsi que l'analyse du contexte réglementaire et de certification. Des recherches sont également conduites pour optimiser le coût global de nos opérations (en phases de construction et de maintenance), incluant la dimension environnementale. Des guides techniques ont été conçus à cet effet dans trois domaines : hôpitaux, prisons et autoroutes.

En outre, nous participons à des programmes de recherche en partenariat avec d'autres entreprises du secteur pour contribuer à l'amélioration des performances environnementales de nos réalisations. À ce titre, le Ductal®, béton mis au point avec Rhodia et Lafarge, permet des économies de matériaux à fonctionnalité équivalente. Bouygues Entreprises

France-Europe prend part au projet de recherche européen *Revival (Retrofitting for Environmental Viability Improvement of Valued Architectural Landmarks)*, qui vise à limiter les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du bâtiment. En outre, Bouygues Construction collabore activement au comité *Entreprises & Construction Durable*, qui réunit une dizaine de grandes sociétés afin de faire progresser leurs connaissances et leurs pratiques sur ce thème.

Notre capacité d'innovation se traduit également par la proposition d'éco-variantes à nos clients. Sur le port de Tanger, Bouygues Travaux Publics a proposé une variante diminuant la quantité de matériaux utilisés grâce à la mise en place d'une digue composée de caissons en béton préfabriqués à la place d'une solution traditionnelle composée d'une digue en remblais et enrochements. L'emprise sur le milieu marin est ainsi minimisée.

Une expertise HQE®

Bouygues Construction, à travers plusieurs de ses filiales, a développé une expertise en matière de démarche HQE® (Haute Qualité Environnementale), dont l'objectif est de concevoir et réaliser des bâtiments sains et confortables, consommant peu d'énergie. La filiale Elan offre une compétence d'assistance technique en HQE® à la maîtrise d'ouvrage comme aux entreprises de construction.

Une volonté de limiter nos impacts sur les milieux

Au stade de la conception de nos projets, nous veillons à la prise en compte des spécificités des milieux naturels : déplacement des arbres du scarabée pique-prune sur l'A28, ouvrage de franchissement spécifique pour préserver l'habitat de l'écrevisse à pied blanc sur l'autoroute A41, etc.

Nous attachons également une grande importance à l'analyse des modes de vie des habitants dans nos offres. Ainsi, ETDE a remporté le contrat d'éclairage de Lille, notamment grâce à une réflexion en amont sur les modes de vie des Lillois (éclairage spécifique des cours entre les maisons, dits « courrets », qui sont des lieux de convivialité) afin de leur apporter un réel confort.

■ La construction

Une gestion environnementale de nos chantiers s'appuyant sur une démarche QSE® forte

Au premier trimestre 2005, Bouygues Construction a défini un socle commun d'exigences en matière de QSE (qualité, sécurité, environnement), décliné dans ses entités.

Celui-ci prévoit notamment l'élaboration d'un « plan bleu », dont l'objectif est de mobiliser les collaborateurs sur l'intégration de la dimension QSE® tout au long de la vie d'un projet, de la phase commerciale à la phase travaux.

Dans le cadre de la démarche QSE®, Bouygues Bâtiment International met en place une matrice de ses actions environnementales, qui vise à définir



Chantier « plan bleu » à Divonne-les-Bains

Les plans bleus de Construction Privée

Construction Privée (Bouygues Bâtiment Ile-de-France) conçoit, pour chacun de ses chantiers et pour ses bureaux, un « plan bleu » QSE®, portant sur trois thèmes principaux : les économies d'énergie, la gestion des déchets, les relations avec le voisinage. L'AFAQ a reconnu le caractère pragmatique, pratique et économique de cette démarche sur l'environnement et prodigue ses encouragements à poursuivre en ce sens.



École Simone Veil à Asnières (92) gérée par Exprimm

des minima environnementaux à respecter partout dans le monde.

Aujourd'hui, 36 % de l'activité de Bouygues Construction est certifiée Iso 14001, une part qui devrait doubler d'ici deux ans.

Des chantiers « propres »

En France comme sur une large part de nos chantiers à l'international, des dispositions d'amélioration des installations et des matériels sont prises pour gérer les déchets et les risques de pollutions telles que :

- des bacs de rétention pour le stockage des produits polluants,
- des bacs de décantation des eaux de lavage des bennes à béton,
- des brumisateurs pour le rabattage des poussières,

- la mise à disposition d'un catalogue présentant les impacts environnementaux des matériels, etc.

Une sensibilisation des collaborateurs à l'environnement

Pour une bonne application de ces mesures, Bouygues Construction forme son personnel d'encadrement et ses compagnons aux gestes quotidiens à adopter pour protéger l'environnement à travers des guides, des livrets, des kits environnement, mais aussi des formations appropriées.

■ La vie des ouvrages

L'amélioration de l'utilisation de nos réalisations et la gestion de leur fin

de vie constituent deux problématiques importantes de notre politique de développement durable à venir.

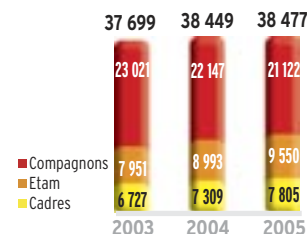
Nos activités de *Facility Management* et de concessions nous conduisent à réfléchir à des actions innovantes pour minimiser l'impact environnemental et maximiser le bénéfice social de nos constructions lors de leur phase d'utilisation, au-delà de nos engagements contractuels.

Exprimm a ainsi développé une démarche environnementale pour les sites dont elle assure la maintenance, qui porte notamment sur la diminution des consommations d'énergie et de papier, le tri sélectif et le recyclage des déchets.

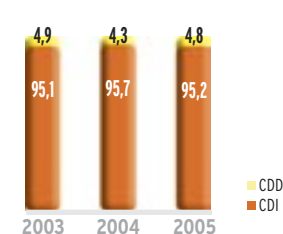
Nombre total de collaborateurs
au 31 décembre 2005
38 500
dont **18 800**
en France (soit 49 %)

Âge moyen :
39 ans
Ancienneté moyenne :
11 ans

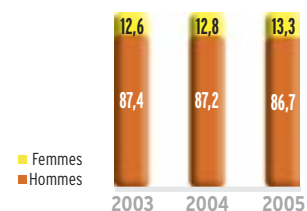
Effectifs par statut professionnel



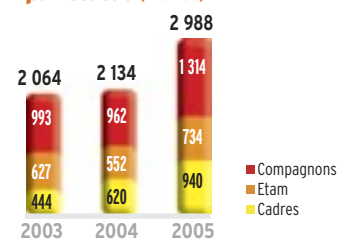
Effectifs par type de contrat (France) en %



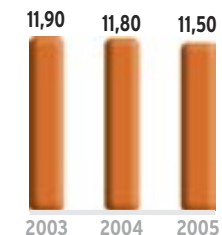
Effectifs par sexe (France) en %



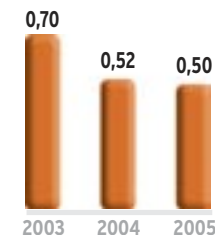
Recrutements par statut (France)



Taux de fréquence des accidents (France)



Taux de gravité des accidents (France)



BOUYGUES IMMOBILIER



ÉDITORIAL

LES ENJEUX DE BOUYGUES IMMOBILIER

par François Bertière, président-directeur général

L'activité de Bouygues Immobilier est fondée par nature sur le respect de l'environnement. Dans de nombreuses communes, nous participons à la requalification des terrains, comme lorsque nous réaménageons une friche industrielle ou un centre-ville. Plus que de simples logements, bureaux ou commerces, nous construisons pour nos clients de véritables cadres de vie.

Nous nous sommes organisés pour anticiper les risques futurs. Avant chaque opération, un soin particulier est ainsi apporté à l'analyse des sols et à l'impact environnemental de nos programmes. La mise en place d'un nouveau service de Recherche et Développement nous permet par ailleurs de rechercher des solutions innovantes respectueuses de l'environnement. Il y a deux ans maintenant, nous avons franchi une étape importante en mettant en place notre démarche *Agir Vert* pour un certain nombre de projets. Habitat et Environnement en résidentiel et Haute Qualité Environnementale® en tertiaire préfigurent la certification.

En tant que donneur d'ordre, nous jouons un rôle important dans la vie de la Cité sur le plan social, puisque nous faisons travailler de nombreux acteurs du tissu économique. Nous cherchons à optimiser les relations avec nos partenaires, en instituant par exemple des politiques d'achats communes. En 2005, nous avons aussi mis au point un référencement qualitatif des sous-traitants. Notre pérennité passe également par une bonne intégration et une forte fidélisation des salariés.

Nous sommes des créateurs d'espaces de vie et notre mission est de fournir aux entreprises, aux particuliers, comme aux services publics et privés, les immeubles adaptés à leurs besoins. Notre objectif est de contribuer à rendre les villes plus humaines. Il est donc de notre responsabilité d'offrir des produits à toutes les catégories de clientèle. Nous travaillons à des programmes plus accessibles financièrement pour les nouveaux propriétaires et nous anticipons les besoins des futurs seniors, en cherchant des solutions de construction adaptées.

À l'écoute de nos clients, nous le sommes également de toutes les parties prenantes dans chacun de nos projets. La concertation est permanente avec les élus, les administrations, les associations ou les riverains. Notre devoir, tant vis-à-vis d'eux que de nos collaborateurs et de nos actionnaires, est d'assurer le développement et la pérennité de Bouygues Immobilier dans le respect de nos valeurs. Nous cherchons à allier performance économique et respect de l'éthique des affaires en assurant un contrôle rigoureux des risques liés à nos activités.

Notre adhésion prochaine au Pacte Mondial sous l'égide de l'ONU s'inscrit dans la continuité de cet engagement. Il ne s'agit pas seulement d'un instrument de développement, mais aussi d'un outil de progrès pour l'entreprise. Enfin, l'établissement d'une feuille de route permettra de s'inscrire dans une politique durable globale. Elle doit exprimer notre exigence en matière d'innovation et de qualité architecturale.

Notre nouvelle identité visuelle et notre nouvelle signature « *Ensemble, imaginons votre bien-être* » illustrent bien cette stratégie.

Notre métier

■ Chiffres clés

En France, Bouygues Immobilier dispose de dix directions régionales. 1 026 collaborateurs travaillent sur l'un des trente-deux sites du groupe à Paris, en province et en Europe, qui lui permettent de couvrir quatre-vingt agglomérations. Bouygues Immobilier compte sept implantations dans cinq pays hors de France, représentant plus de 100 collaborateurs.

■ Au service des clients

En tant que promoteur, le métier de Bouygues Immobilier est de concevoir, réaliser et vendre des projets de logements, de bureaux, de loisirs ou de commerces.

Nous achetons les sites nécessaires et assurons la réalisation des opérations pour nos clients. Notre ambition est de participer à l'évolution des villes et de les rendre plus humaines.

Qualité et certification

En permanence à l'écoute de ses clients, Bouygues Immobilier organise, quantifie et évalue leur satisfaction. Chaque année, des enquêtes téléphoniques sur l'activité de notre centre d'appels et une enquête sur les opérations des programmes livrés sont réalisées. En 2005, le taux de satisfaction des clients livrés est monté à 72 %. Ces critères entrent en compte dans



la partie variable de la rémunération des directeurs de région. Soucieux de la bonne réalisation, de la supervision et de la réception des travaux de ses immeubles, Bouygues Immobilier confie les travaux à des professionnels du bâtiment. Le respect des bonnes règles de construction est assuré par nos bureaux d'études et vérifié sur site par des cabinets de contrôle technique habilités.

Bouygues Immobilier est le premier promoteur national à avoir été certifié Iso 9001 en 1996. La totalité des activités en France, en Espagne et en Pologne sont couvertes par la certification obtenue.

Le résultat de cette politique qualité s'est concrétisé cette année par une réduction de 8,5 % de notre prime d'assurance. À la suite d'un audit de deux ans, la compagnie d'assurance AGF a constaté la bonne gestion de nos opérations sur le plan de la qualité de l'exécution, des entreprises partenaires et la baisse du nombre de réserves à la livraison qui en a résulté.

Une culture de l'innovation

La recherche de la satisfaction de nos clients nous incite à innover sans cesse. C'est pourquoi, en septembre 2005, nous avons créé une fonction R-D sous l'autorité de la direction générale Développement. Elle est à l'écoute des évolutions sociétales et technologiques pour nous aider

à concevoir au mieux les immeubles de demain.

Parmi les priorités figure le lancement, en partenariat, d'un produit de première accession à la propriété.

Cette maison « à 100 000 euros » s'inscrit dans le plan Borloo d'aide aux primo-accédants. Elle doit faciliter l'accès à la propriété des populations qui en étaient jusque là exclues.

C'est également tout naturellement que Bouygues Immobilier travaille à rendre évolutifs les immeubles qu'elle construit. Ainsi, la réflexion sur un habitat adapté aux seniors est déjà l'une de nos préoccupations.

■ Pour un immobilier durable

Les constructions que nous bâtissons ont une durée de vie très longue. Nous avons conscience de leur impact environnemental. C'est pourquoi nous réalisons systématiquement, en complément de l'architecture, un volet environnemental pour présenter la politique d'un projet.

Nous travaillons quotidiennement avec les plus grands architectes, Christian de Portzamparc, le cabinet américain Arquitectica entre autres, les meilleurs bureaux d'études comme Tribu, spécialisé dans l'environnement, mais aussi des spécialistes, acousticiens et urbanistes. Ils nous

aident à construire avec de nouveaux matériaux qui réduisent les nuisances sonores et diminuent la facture énergétique.

Notre métier est encadré par une réglementation technique exigeante en ce qui concerne l'urbanisme et la construction. Mais, au-delà des règlements, Bouygues Immobilier s'attache à renforcer les dispositions en matière de sécurité et de préservation du patrimoine.

Le contexte local est toujours pris en compte dans nos projets, de même que l'environnement dans lequel s'insère une opération. La démarche de Bouygues Immobilier est de veiller à compléter cette approche par un dialogue avec les élus, les riverains et les parties prenantes d'un projet.

Dans le but de répondre au mieux aux besoins de ses clients, Bouygues Immobilier prend en compte l'utilisation future des sites qu'il construit ou réhabilite. Il s'engage ainsi à optimiser l'acoustique et la consommation d'énergie des projets réalisés.

À titre d'exemple, à Obernai (Alsace), un projet de quarante-quatre logements collectifs a été développé autour de plusieurs thèmes : approche bio climatique, production de l'eau chaude sanitaire par des capteurs solaires, installation d'une chaufferie bois, toit végétalisé, infiltration des eaux de pluie dans le sol et isolation par l'extérieur.

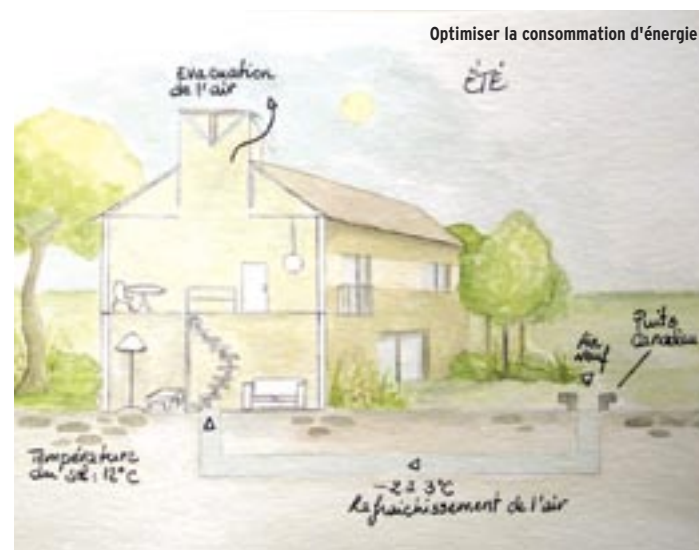
À Magny-les-Hameaux (78), ce sont trente-cinq maisons qui bénéficient de la certification Habitat et Environnement grâce à l'intégration de capteurs solaires qui permettent d'assurer 30 % des besoins énergétiques de l'ensemble, ainsi qu'à la création de ventilations par puits canadien.

Bouygues Immobilier a lancé plusieurs programmes répondant à différents critères de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE®), tant en immobilier d'entreprise qu'en logement (récupération des eaux pluviales et chauffe-eau solaire, énergie renouvelable, panneaux solaires, tri des déchets, réduction des nuisances de chantier), qui font l'objet d'une charte du respect de l'environnement signée avec la municipalité.

Bouygues Immobilier est à la pointe de la HQE® pour certaines constructions comme pour le projet Mozart (87 000 m² de bureaux à Issy-les-Moulineaux), où l'entreprise s'est associée à ARUP Sustainable Design, un cabinet spécialisé dans la construction durable.

Pour ses programmes de logement, Bouygues Immobilier a poursuivi en 2005 sa démarche AgirVert®, lancée en 2004.

Un guide qui recense les bonnes pratiques environnementales, autour de huit thèmes structurants, permet de maîtriser complètement les différents impacts écologiques d'une





Terrasses Belvédère, Cergy

construction, au travers des principes de la HQE® :

- **A** ménager la parcelle
- **G**érer les eaux pluviales
- **I**ntégrer la maîtrise des consommations et des charges : énergie, eau et copropriété
- **R**echercher des matériaux satisfaisant les exigences environnementales
- **V**eiller à assurer confort et santé aux futurs occupants
- **E**xiger un chantier propre
- **R**enseigner les futurs acquéreurs
- **T**enir ses engagements

Seize projets sont d'ores et déjà engagés dans cette démarche dans la plupart de nos directions.

Objectifs 2006

- Continuer à anticiper les règles en matière de construction environnementale.
- Étendre plus largement les certifications H & E et HQE®.

Le dialogue avec les parties prenantes

Bouygues Immobilier est un partenaire économique de proximité de la vie sociale locale, et a pour but la valorisation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie. Ses activités, parce qu'elles sont au cœur des préoccupations des citoyens, concernent de nombreux publics. Qu'il s'agisse de nos partenaires principaux, sous-traitants, clients, salariés, actionnaires et autorités ou des autres, société civile, riverains, associations, médias, établir avec eux les conditions d'un bon dialogue fait partie intégrante de notre démarche.

Pour chaque programme, nous sommes tournés vers la concertation permanente avec les élus, les administrations, les associations, les riverains, même si leurs exigences respectives sont parfois difficiles à concilier :

BOUYGUES IMMOBILIER

création de parkings aériens et espaces verts, limitation des nuisances de voisinage et aménagements pour les visiteurs, création de pistes cyclables et voies d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Autant de sujets qui font l'objet de réunions, de colloques, ou de rencontres avec la presse.

■ Entreprises partenaires

À travers ses sous-traitants et ses partenaires, l'activité de Bouygues Immobilier génère indirectement 30 000 emplois induits.

Dans la coordination des partenaires, entreprises, pouvoirs publics, bureaux d'études et autres, Bouygues Immobilier s'est engagé à respecter de bonnes pratiques sociétales et environnementales.

En 2005, l'entreprise a mis en place



une politique d'achats pour référencer les entreprises sur des critères de qualité et de fiabilité. Cette démarche, qui a concerné cinq corps d'état à ce jour, permet de créer des partenariats et de les aider à progresser avec des plans d'actions d'amélioration. En signant notre *Engagement de projet pour l'entreprise*, les sous-traitants s'engagent sur des bonnes pratiques. En retour, nous leur garantissons des primes en cas de respect d'un nombre de réserves maximum par réalisation.

■ Architectes

Bouygues Immobilier fait appel pour ses programmes aux meilleurs architectes, reconnus sur le plan international ou national, parmi lesquels figurent Jean-Jacques Ory, Jean-Paul Viguier, Jean-Loup Roubert, Christian Devillers, Henri Gaudin ou encore Jean-Michel Wilmotte, aux compétences d'urbanistes éprouvées. Chacune de leurs réalisations comprend un volet paysager également conçu par des professionnels aux références significatives.

Régulièrement, des concertations sont organisées avec les Architectes des Bâtiments de France sur les sites classés, pour adapter la conception des bâtiments à l'exigence de protection architecturale des sites.

■ Société civile

Bouygues Immobilier communique beaucoup et explique ses projets.

Ceux-ci font l'objet de campagnes d'information *via* des panneaux d'affichage, des bulles de vente et des réunions publiques qui permettent aux associations locales et aux riverains de faire connaître leurs réactions. L'entreprise est très attentive aux questions et objections éventuelles dont on lui fait part, comme lorsque les élus ou les riverains évoquent la création d'une piste cyclable ou d'un aménagement particulier.

En 2005, Bouygues Immobilier a ainsi travaillé avec une association qui avait déposé un recours contre un projet à Bourg-la-Reine (92). Le souhait des riverains était d'éviter qu'un hêtre centenaire soit coupé. Bouygues Immobilier a proposé un nouveau plan de masse à la mairie. Malgré un certain retard, les 22 logements sont en construction et l'opération porte le nom de l'arbre : Hêtre pourpre.

■ Collectivités locales

Qu'il s'agisse d'opérations de réhabilitation urbaine ou de dépôts de permis de construire, Bouygues Immobilier collabore très en amont et de façon étroite avec les maires, les élus et les différentes autorités. De nombreuses opérations sont possibles seulement parce que l'entreprise va au-delà de la réglementation dans un certain nombre de domaines et répond aux attentes spécifiques des municipalités. Des membres de la direction générale participent également à de



nombreuses commissions professionnelles. Exemples : la ville de Paris, Pelletier, la Fédération des Promoteurs Constructeurs.

Objectifs 2006 :

- concrétiser au niveau national des initiatives et des partenariats conclus sur le plan local ;
- généraliser les bonnes pratiques ;
- développer l'innovation architecturale.

Enjeux de notre activité

Les impacts et enjeux de l'activité de Bouygues Immobilier relèvent de deux catégories. La première montre en quoi l'entreprise participe à un immobilier durable, la seconde met en exergue la responsabilité sociétale et environnementale de Bouygues Immobilier.

■ Mobiliser nos équipes

Favoriser l'emploi

Dans un marché dynamique, Bouygues Immobilier est générateur d'emplois. La croissance de l'activité logement a permis en 2005 la création de trois nouvelles agences en province (Lorient, Amiens, Grenoble) et l'augmentation de la taille des équipes. Cette année, les effectifs ont cru de 21 %, avec 266 nouveaux collaborateurs, compte tenu du turn-over naturel. Parmi les salariés de l'entreprise, seulement onze sont en contrat à durée déterminée. Bouygues Immobilier est à l'écoute des jeunes diplômés et déploie une importante

politique de stages, tous rémunérés. Sur les étudiants qui ont effectué une période de formation chez Bouygues Immobilier en 2005, dix-huit se sont vus proposer un contrat à durée indéterminée. Des parrainages ou des tutorats ont été développés pour faciliter l'intégration des jeunes dans la vie professionnelle. Afin de favoriser l'intégration et le développement personnel des nouveaux collaborateurs, des tuteurs n'entretenant avec eux aucun rapport hiérarchique leur sont proposés. Ils guident les jeunes arrivants, au travers notamment d'une journée d'accueil, puis de deux journées d'intégration pour présenter les valeurs Bouygues Immobilier et l'organisation de l'entreprise. Le P-dg présente en personne les règles de déontologie de l'entreprise et répond aux questions des nouveaux venus. Cette politique concerne aussi les nouveaux collaborateurs européens. En 2005 par exemple, trois collaborateurs polonais sont venus passer plusieurs mois à Paris pour bénéficier du savoir-faire technique de collaborateurs confirmés.

Diversité

Dans les effectifs de Bouygues Immobilier, la parité homme / femme est très équilibrée : 52 % d'hommes et 48 % de femmes. L'emploi de collaborateurs handicapés reste faible à ce jour, mais l'entreprise étudie des pistes d'amélioration. La démarche « seniors » de Bouygues Immobilier a, quant à elle, pour objectif de per-

mettre l'allongement de la vie professionnelle. Par des dispositifs de tutorat avec les jeunes embauchés, elle garantit la transmission du savoir. Une collaboratrice de la DRH a pour mission spécifique de réfléchir à ce sujet et de mettre en œuvre les conditions et les modalités d'emploi des seniors.

Développement et évolution

Bouygues Immobilier s'est doté d'outils efficaces pour faciliter la carrière de ses collaborateurs et leur assurer une formation continue.

En 2005, une démarche systématique d'identification et de développement des compétences clés a ainsi été mise en œuvre. Elle est à la fois participative, stratégique et prospective, et vise à identifier chez chacun les facteurs clés de performance pour son métier. Une nouvelle fiche d'entretien annuel fondée sur les besoins et les niveaux de compétences a été

mise au point. Utilisée depuis janvier 2006, elle permet une analyse plus fine et plus personnelle, en proposant des grilles de compétences davantage nuancées. Chaque collaborateur s'améliore ensuite grâce à des formations mieux ciblées.

La dimension internationale de Bouygues Immobilier permet d'offrir des perspectives de mobilité et d'évolution à tous les collaborateurs qui le désirent, tout en privilégiant l'embauche locale. Nous avons mis en place les outils permettant à ceux qui le veulent de changer de métier, de ville, ou de structure, y compris au sein du groupe Bouygues. Notre code de la mobilité permet à chacun d'être informé des postes à pourvoir, d'exprimer ses souhaits régulièrement sur le sujet et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

En 2005, Bouygues Immobilier a consacré 3,18 % de sa masse salariale à la formation. 705 collaborateurs (69 % des effectifs), ont suivi 13 764 heures de formation, soit une moyenne de 19,5 heures. Au total, 1 501 formations ont été dispensées.

La direction des Ressources Humaines, pour faire face à de nouvelles attentes, vient de réorganiser sa politique de formation. L'accent a été mis sur la transmission du savoir-faire et le partage des connaissances en interne. L'offre de formation de l'Université Bouygues Immobilier est désormais

classée par famille :

- intégration : deux offres pour les nouveaux collaborateurs ;
- métiers : 48 propositions couvrant l'ensemble de nos activités ;
- professionnalisation : huit formations destinées à optimiser les méthodes de travail et à professionnaliser les comportements ;
- informatique : 16 offres liées à l'acquisition de compétences numériques.

Certaines de ces formations, portant sur l'environnement, l'énergie et le thermique ou encore les aménagements pour les personnes à mobilité réduite, vont au-delà de nos obligations légales, en anticipant l'évolution législative. Elles permettent à nos salariés d'être à la pointe de l'information dans ces domaines.

Rémunération et dialogue social

La rémunération est conçue pour être individualisée et permettre d'associer l'ensemble des collaborateurs à la réussite de l'entreprise, à travers trois modules :

- la rémunération fixe sur 14,3 mois,
- le système de rémunération variable qui touche 120 collaborateurs, sur la base d'objectifs concrets et mesurables. Cette part représente jusqu'à quatre mois de salaire,
- un système d'intéressement pour l'ensemble des collaborateurs qui peut atteindre un mois de salaire. Il est plafonné à 3 000 euros afin de favoriser les plus bas revenus.



BOUYGUES IMMOBILIER

Enfin, le personnel bénéficiera bien entendu de la participation pour 2005, de l'intéressement versé au titre de 2004, qui représente 1,5 million d'euros, soit une moyenne de 1 830 euros par personne.

La qualité du dialogue social est également une préoccupation constante de la direction des Ressources Humaines.

Le comité d'entreprise représente l'ensemble des entités géographiques de l'entreprise en France.

Pour mieux connaître les conditions dans lesquelles les collaborateurs remplissent leur mission, quatorze commissions se sont réunies en 2005, ayant pour thème l'accord sur l'intéressement, la formation professionnelle ou encore la parité homme / femme. Quatre accords d'entreprise ont également été signés avec les deux organisations syndicales représentées au sein de Bouygues Immobilier :

- avenant à l'accord d'intéressement,
- avenant sur le déblocage exceptionnel de la participation,
- accord annuel sur les salaires, les conditions et le temps de travail,
- accord sur le droit individuel à la formation.

Par ailleurs, la vigilance de l'ensemble du personnel et du CHSCT a fortement contribué à améliorer le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents du travail. Il n'y a eu, en 2005, que quatre accidents n'entraînant aucun jour d'arrêt de travail.

■ Maîtriser nos impacts environnementaux Acteur de la réhabilitation

Afin de réduire les nuisances et les pollutions sur les sites de ses chantiers, Bouygues Immobilier a inscrit l'obligation du retraitement des déchets lors de la construction dans les cahiers des charges qu'il remet aux entreprises partenaires.

Régulièrement, Bouygues Immobilier réalise des opérations sur d'anciens sites industriels ou friches qu'il dépollue, contribuant ainsi à l'amélioration de l'environnement.

Dépollution et prévention

En 2005, Bouygues Immobilier a connu pour la première fois un sinistre de pollution important sur un terrain à Amiens. Malgré des travaux de dépollution effectués en début de chantier, la découverte d'une pollution bien plus importante que celle identifiée à l'origine, a nécessité la démolition de vingt maisons pour un nettoyage complet du site. Un grave préjudice financier en a résulté pour la société et un retard de livraison d'un an pour les logements. Mais Bouygues Immobilier a privilégié les intérêts à long terme de ses clients en leur expliquant la situation et en traitant chaque cas individuellement (indemnisation, relogement...). Cette transparence n'a entraîné aucune demande de résolution de vente.

À la suite de ce sinistre, Bouygues Immobilier a renforcé sa politique de prévention en saisissant systématiquement un bureau d'études dès lors qu'elle s'intéresse à un terrain. Si le rapport suscite des interrogations, un diagnostic plus détaillé est exigé. Un programme complet de réhabilitation du site, optimisé sur les plans techniques, économiques et environnementaux, est alors demandé au bureau d'études.

Optimisation des ressources

Bouygues Immobilier, dont l'activité propre ne produit pas plus de rejets ou de déchets qu'un autre service administratif, tente de les limiter chaque jour davantage. L'entreprise a ainsi de plus en plus recours à la visioconférence pour limiter les déplacements de ses collaborateurs, ce qui a pour effet de limiter les rejets de gaz polluants dus aux transports, de réduire les risques d'accidents et d'être une solution plus économique et plus rapide.

Amélioration environnementale des ouvrages

Les engagements de Bouygues Immobilier se concrétisent au quotidien, comme dans la conception de son nouveau siège à Issy-les-Moulineaux. Bouygues Immobilier a en effet choisi pour l'immeuble les standards les plus hauts de la qualité environnementale.

D'un impact faible sur l'environnement, son chantier fait l'objet d'un cahier des charges afin de réduire les pollutions dues au chantier et d'assurer une gestion optimisée des déchets de chantier et de la consommation d'énergie. Cet immeuble sera la vitrine de la qualité environnementale que Bouygues Immobilier entend développer dorénavant sur ses opérations : optimisation de la gestion des eaux pluviales, système de chauffage performant, façade en verre optimisée, retraitement des déchets.

■ Ébaucher de nouvelles solidarités

En 2005, les collaborateurs de Bouygues Immobilier se sont particulièrement investis dans le Téléthon en soutenant un tour cycliste national. Bouygues Immobilier et ses partenaires ont récolté plus de 264 000 euros en faveur de l'Association Française contre les Myopathies, se classant au quatrième rang des entreprises donatrices de France. La particularité de l'événement tient surtout à son aspect incitatif et participatif inédit. Ce soutien vient en complément d'aides ponctuelles ou récurrentes apportées par l'entreprise à des associations ou des projets caritatifs et humanitaires, comme la reconstruction d'un village en Indonésie après le tsunami avec la Fondation de France, ou l'association Rêves d'Écully (Rhône) pour les enfants malades.

Sur le plan local et régional, Bouygues Immobilier est très impliqué dans plusieurs manifestations culturelles à Saint-Denis (93), Gattières (06), ou Aix-en-Provence (13), auxquelles sont associées les équipes locales de l'entreprise qui en sont généralement à l'initiative.

Objectifs 2006

- Extension du système de rémunération variable à d'autres catégories de personnel.
- Recrutement prévu de personnel handicapé pour des postes sédentaires.



• Développement des opérations labellisées HQE®.

Renforcer notre responsabilité

■ Notre organisation

Chez Bouygues Immobilier, le développement durable est une préoccupation stratégique, placé sous la responsabilité du directeur Développement et Services. Le comité développement durable dont il a la charge a pour mission essentielle d'assurer le suivi de la démarche de l'entreprise au sein des équipes.

Son organisation repose sur le directeur Qualité de Bouygues Immobilier et ses actions sont relayées par l'intermédiaire de ses correspondants Qualité en région.

Le comité développement durable propose des plans d'action et assure le reporting auprès de la direction

générale qui, lors des deux revues stratégiques annuelles, analyse et oriente la politique sur ce sujet. Par ailleurs, il participe aux différentes réunions organisées dans le cadre du comité développement durable du groupe Bouygues.

■ Maîtriser les risques

Face à la montée des risques en tous genres, Bouygues Immobilier a défini et recensé ses risques majeurs sur le plan de l'environnement, de la santé, de la technologie, des médias ou de la politique. Des procédures de gestion, de contrôle et de communication de crise ont été mises au point pour réagir à tout incident.

L'entreprise s'est dotée de méthodes afin de répondre au mieux et de façon transparente. Elles permettent d'associer, selon les cas de figure, les meilleures compétences à la cellule de crise. En cas d'événement déclenchant, une équipe préconstituée est

mise en place sous l'autorité directe du président-directeur général.

■ Notre ambition

Bouygues Immobilier a préparé son adhésion au Pacte Mondial pour 2006.

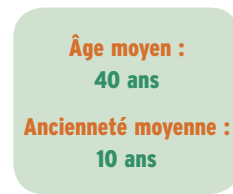
Fondée sur l'engagement volontaire des entreprises, cette initiative nous engage à respecter dix principes concernant les droits de l'Homme, les droits sociaux fondamentaux, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous nous efforcerons de les traduire concrètement dans l'action de l'entreprise, comme nous avons commencé à le faire en choisissant des partenaires responsables.

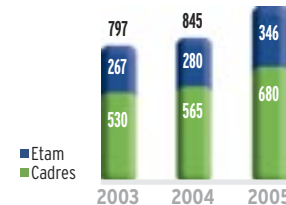
Bouygues Immobilier entend poursuivre les efforts déjà engagés tant auprès de ses partenaires qu'en interne, afin que se généralisent les bonnes pratiques du développement durable. L'entreprise entend faire des choix conformes à cette stratégie dans toutes les phases de son activité.

Objectifs 2006

- Parvenir à des chantiers propres, générant un minimum de pollution et de nuisance.
- Améliorer avec nos partenaires la traçabilité des fournitures.
- Lister les sources de gaspillage et trouver des alternatives dans le fonctionnement de l'entreprise.



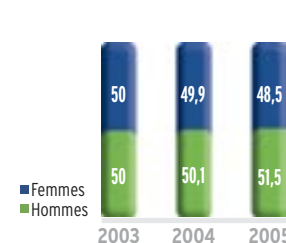
Effectifs par statut professionnel



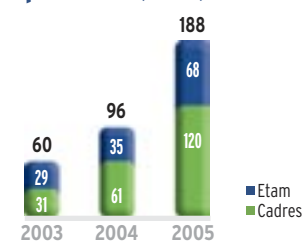
Effectifs par type de contrat (France) en %



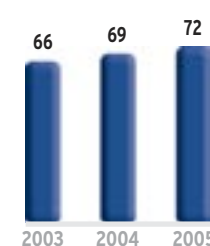
Effectifs par sexe (France) en %



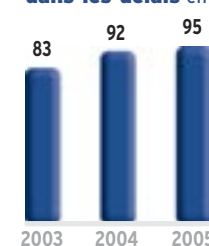
Recrutements par statut (France) en %



Clients satisfaits en %



Logements livrés dans les délais en %





Alain Dupont,
président-directeur général de Colas

LES ENJEUX DE COLAS

Alain Dupont, président-directeur général, a défini très tôt des orientations pour que Colas multiplie les actions dans différents domaines aujourd'hui regroupés sous le vocable générique de développement durable, comme la formation continue, l'amélioration des conditions de travail, la sécurité au travail, le recyclage de matériaux, la propreté des chantiers, la certification QSE®, le développement de produits ou techniques plus respectueux de l'environnement et améliorant la sécurité sur les routes.

Alain Dupont a désormais fait intégrer ces enjeux dans la stratégie du groupe Colas : **la gestion des ressources humaines** doit avoir pour priorités d'attirer, embaucher, de former, d'épanouir, de protéger, conserver ; **les efforts sont orientés vers des actions visant à réduire, voire à supprimer, les conséquences des activités industrielles sur l'environnement**, au-delà de la simple conformité administrative ; depuis longtemps, **Colas est à la pointe de la recherche** pour retirer de ses productions des composants chimiques susceptibles de générer des conséquences négatives pour l'environnement : la politique d'inventaire systématique et régulier des composants chimiques intégrés à la production sera accélérée afin de développer la politique de substitution et d'éco-conception ; **la consommation des énergies fossiles devenue plus coûteuse et l'action contre le réchauffement climatique de la planète (effet de serre) étant un nouvel objectif**, les efforts d'économies et de substitution d'énergies sont amplifiés et intégrés dans les plans d'investissements et en matière de recherche.

Du fait de la grande dispersion géographique - plus de 1 200 établissements dans une quarantaine de pays réalisant environ 100 000 chantiers par an -, le management et ses outils ont été décentralisés au niveau des filiales et des établissements pour optimiser leurs actions dans le contexte local. Grâce à un réseau de plus de 50 correspondants et auditeurs internes environnement, la direction

COLAS

Environnement met en place progressivement des indicateurs spécifiques fondés exclusivement sur des données véritablement consolidables avec une fiabilité suffisante et pouvant permettre d'engager des politiques de progrès, en opposition à d'autres choix d'exhaustivité apparente ou formelle. Ces indicateurs seront progressivement étendus. La politique de certification en Qualité, Sécurité ou Environnement constitue un moyen privilégié de l'action en matière de développement durable :

- **La qualité** fait l'objet d'une démarche systématique de certification Iso 9001 des filiales européennes (représentant 80 % du chiffre d'affaires effectivement contrôlé par Colas). En Amérique du Nord, cela ne correspond pas à l'environnement culturel et légaliste mais n'exclut pas de réels engagements en faveur de la qualité. Dans le reste du monde, la situation est plus hétérogène : cette démarche s'adapte mal à une conception « nomade » du métier en Afrique subsaharienne, alors qu'elle est clairement engagée en Thaïlande ; mais partout, la qualité est un des socles de la culture Colas, fondée sur la notion d'excellence technique.
- **La sécurité** est déjà fortement structurée autour d'actions et d'indicateurs mobilisateurs. Elle n'a pas besoin d'être l'objet d'un engagement systématique de certification.
- **L'environnement** a pour priorité inchangée de certifier l'activité industrielle afin d'assurer la réalité des engagements pris dans le cadre des permis d'exploitation et d'offrir une meilleure lisibilité de la gestion des impacts et des obligations. Fin 2005, le taux de certification Iso 14001 ou Emas de ces industries atteint 45 % du chiffre d'affaires concerné pour la France, la Suisse, la Belgique et le Danemark. Aux États-Unis, il existe des certifications professionnelles rigoureuses comme le « Diamant Vert » qui couvre près de 50 % de la production d'enrobés bitumineux. Cette politique permet aujourd'hui de concevoir des installations nouvelles qui intègrent les retours d'expérience et qui prennent pleinement en compte les attentes des riverains. À ce jour, sept filiales ont opté pour une certification totale, conférant un taux global de certification des pratiques environnementales de plus de 30 % du chiffre d'affaires à la zone France et Europe de l'ouest (Allemagne, Autriche, Danemark, Irlande, Finlande, Royaume-Uni, Suisse).
- **Démarche intégrée QSE** : deux filiales ont obtenu en 2005 la triple certification Iso 9001, Iso 14001 et Ohsas 18001, portant à quatre le nombre des filiales tri-certifiées.
- **Politique d'audit** : une démarche est en cours pour renforcer les mécanismes d'audit interne et externe afin d'en assurer la valeur ajoutée et d'en intégrer les conclusions dans les procédures de contrôle interne.

Ressources humaines

Le recrutement, le développement des compétences, la promotion interne, la motivation, la prévention, les conditions de travail et une gestion moderne sont les fondements de la politique de Colas en matière de Ressources Humaines. Cette politique s'inscrit dans la durée et s'adapte aux habitudes culturelles nationales, voire locales, en conformité avec l'environnement légal, social et sociétal. L'ensemble des filiales veille au respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

L'objectif de Colas est de favoriser un état d'esprit fondé sur l'écoute et le service aux clients en développant en interne le sens de la responsabilité et l'esprit d'entreprendre, de garder un sens au travail, d'offrir des conditions de travail de qualité et de cultiver une très grande proximité avec la vie économique et sociale locale.

■ Recruter pour anticiper et accompagner la croissance du Groupe

Le recrutement

Le recrutement, des jeunes débutants (la promotion interne est privilégiée) aux professionnels confirmés, est une priorité pour Colas, sans discrimination d'aucune sorte, et avec un objectif : favoriser rapidement la prise de responsabilité, l'autonomie et l'esprit

d'entreprise. En 2005, 5 200 nouveaux collaborateurs ont rejoint le Groupe en France et à l'international (en augmentation de 40 % par rapport à 2004).

Stages et apprentissage

L'apprentissage et l'accueil de stagiaires constituent des occasions uniques de rencontre et d'échanges entre étudiants et professionnels. Chez Colas, ces stages constituent une source importante de recrutements : 50 % des jeunes diplômés recrutés en France en 2005 avaient au préalable effectué un stage dans l'entreprise. Plus de 2 500 jeunes, dont 600 à l'international, ont été accueillis dans les établissements de Colas, en hausse de 27 % par rapport à 2004 en France. Ces stages encadrés par des conventions avec les établissements d'enseignement ne sont pas conçus pour se substituer à des emplois permanents et bénéficient d'une rémunération conforme au travail effectué. L'indemnité mensuelle de stage pour un étudiant de 1^{re} année d'études supérieures varie de 500 à 1 000 euros par mois en fonction de l'apport et de l'implication du stagiaire.

■ Former pour promouvoir : développement des compétences

Accueillir, intégrer les nouveaux embauchés, assurer le perfectionnement des équipes, accompagner

Université Colas

Volonté de la direction générale, l'Université Colas est destinée aux collaborateurs ayant des fonctions d'encadrement afin d'accompagner leur progression dans l'entreprise. Elle comporte trois cycles, confiés à des opérateurs de haut niveau :

- le premier cycle (20 jours) est un Mastère Routes destiné aux nouveaux embauchés ingénieurs, cadres et techniciens supérieurs (opérateur : ENPC).
- le deuxième cycle (10 jours) s'adresse à l'encadrement ayant environ quatre ans d'ancienneté accédant à des responsabilités élargies (opérateur : ENPC).
- le troisième cycle (12 jours - 3 x 4 jours) est destiné aux responsables d'établissement (opérateur : HEC).

évolutions et promotions, favoriser la mobilité professionnelle et géographique : autant d'enjeux qui font des programmes de formation de vrais investissements.

La formation en France

En France, l'investissement formation 2005 s'établit à 4 % de la masse salariale. Conformément à un choix volontariste, 50 % des heures ont été réalisées au profit des compagnons, 30 % pour les techniciens et agents

de maîtrise, et 20 % pour les ingénieurs et cadres.

Pour un total de 14 000 actions de formation, près de 3 500 collaborateurs ont participé à quelque 340 sessions programmées des modules du Campus Colas. Cette école destinée à l'ensemble des collaborateurs assure plus du tiers des heures de formation sur un tronc commun de 150 programmes couvrant les connaissances jugées essentielles dans tous les domaines.

Par ailleurs, Colas s'est fortement impliquée dans la création de certificats de qualification professionnelle (CQP), diplômes délivrés paritairement par les employeurs et les salariés. Le CQP « constructeur en voirie urbaine et réseaux », a ainsi été créé à l'intention des compagnons, en partenariat avec l'entreprise. À ce jour, 36 compagnons ont été reçus à cet examen. Un second CQP d'opérateur de revêtements routiers est en cours d'élaboration.

La formation à l'international

À l'international, la même politique générale de formation est déclinée et adaptée localement. En 2005, on peut citer quelques actions spécifiques :

- Europe : en Belgique, formation de 100 personnes à la conduite d'engin ; en Suisse, formation aux techniques de vente et à la négociation pour 36 collaborateurs et à la conduite d'engin (finisseurs) pour 11 collaborateurs ; en Europe centrale, formation à la sécurité incendie, aux manipula-

tions de matières dangereuses et à la conduite d'engin ;

- En Afrique et dans l'Océan Indien : opérations d'alphabétisation et de mise à niveau du personnel, formation Sécurité et Santé pour les collaborateurs et leur famille, promotion interne de chefs d'équipe et de chefs de chantier, embauches en contrat d'alternance, formation à la conduite d'engin réalisée par un organisme métropolitain, formation à l'informatique, bureautique ;
- En Amérique du Nord : déclinaison américaine du concept de l'Université Colas, adapté aux problématiques et aux effectifs nord-américains ; bourses d'études au Canada (University

of Sherbrooke et École Technique Supérieure à Montréal) et aux États-Unis (South Georgia Technical College).

■ Valoriser les hommes pour impliquer et dynamiser

Colas est un groupe où les collaborateurs peuvent « faire toute leur carrière », ce qui s'oppose à des thèmes actuels : précarité, nécessité de changer d'entreprise pour progresser. Pour les collaborateurs souhaitant évoluer, des opportunités de parcours professionnels sont, par exemple, proposées au moyen de l'intranet *Nomades*. En quatre ans, près de 1 100 offres d'emploi ont été mises en ligne.



Séance de formation à l'Université Colas



COLAS

Exemplarité et motivation

Souhaitant mettre à l'honneur le talent et le travail de qualité des meilleurs professionnels pour la valeur d'exemple qu'ils représentent, Colas distingue chaque année ceux qui, parmi les équipes de compagnons, atteignent un très haut niveau de savoir-faire technique : ce sont les Compagnons de la Route.

Depuis 1993, plus de 800 collaborateurs ont reçu cette distinction et bénéficient d'un programme spécifique de formation. Quatre-vingt dix nouveaux Compagnons de la Route ont été désignés en 2005.

Rémunérations

En début de carrière, les rémunérations sont établies selon une grille prenant en compte la formation. Les évolutions salariales sont ensuite fonction d'objectifs personnalisés et du niveau de responsabilité. La crois-

sance de Colas et les bons résultats de 2005 ont permis une politique de rémunération dynamique (une part variable est liée aux résultats).

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Dans un secteur d'activité à dominante masculine, le nombre de collaboratrices de Colas augmente régulièrement, notamment au sein des fonctions « support », davantage privilégiées par les candidates à l'emploi. Colas compte des collaboratrices dans toutes les fonctions, y compris les postes de direction (Ressources Humaines, Juridique, Communication) et les fonctions d'exploitation (chef de secteur, conducteur de travaux, chef de chantier).

Pour la première fois dans l'histoire de Colas, une femme assume, depuis septembre 2005, la fonction de P-dg de filiale (Colas Nord-Picardie).

Travailler en sécurité

La politique en matière de prévention d'accidents au travail, définie par la Charte Sécurité Colas, permet depuis 15 ans d'enregistrer des résultats tangibles en France et à l'international. Un réseau d'animateurs sécurité dans chaque filiale, de relais sécurité dans chaque établissement ainsi que sur les chantiers, porte des messages de prévention sur des thèmes communs tels que l'accueil des nouveaux embauchés, la sécurité des collaborateurs intérimaires, la prise en compte des sous-traitants, la sensibilisation de l'encadrement, etc.

En juin 2005, les animateurs sécurité se sont réunis à Anvers pour échanger leurs bonnes pratiques. Des objectifs ont été définis pour les années à venir : baisse annuelle de 7 % du taux de fréquence des accidents de travail et « zéro accident » avec arrêt dans 50 % des centres de travaux d'ici 2008.

Colas consacre plus de la moitié de ses actions de formation à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. La formation de sauveteurs secouristes du travail (SST) constitue un volet important de cette politique, avec l'objectif de disposer d'au moins un SST sur chaque chantier.

En 2005, plus de 11 200 collaborateurs (soit près de 20 % des effectifs) dans le monde sont sauveteurs secouristes

du travail, dont 7 200 en France (soit 22 %). L'objectif est que 30 % des effectifs soient sauveteurs secouristes du travail d'ici 2008.

Conditions de vie au travail

Les actions concrètes de terrain menées en matière de sécurité au travail se traduisent chaque année par l'obtention de nombreux trophées qui attestent des résultats obtenus (11 prix en France, 12 aux États-Unis, 3 au Canada, 3 en Irlande, 8 en Asie).

Politique sociale à Madagascar

Palliant le manque de structures médicales du pays, Colas mène depuis plusieurs années une politique de santé comprenant des campagnes d'information sur les risques des maladies sexuellement transmissibles et la création de centres de soin sur les chantiers ouverts à l'ensemble des collaborateurs, à leur famille et aux populations locales. En réalisant la « route de la Vanille », Colas a par ailleurs cherché à optimiser les retombées de ce chantier pour la population locale : construction de bases vie réutilisables pour un usage civil, formation de personnels locaux, éducation sanitaire dans les villages traversés.



Le programme de prévention Sécurité Routière

En 2005, lors de la deuxième édition de l'Université européenne d'été de la Sécurité routière à Paris, Alain Dupont a signé la Charte européenne de sécurité routière en présence de Dominique Ristori, directeur à la direction générale de l'énergie et des transports de la Commission européenne. L'objectif de cette charte est de réduire de 25 % le nombre d'accidents avec des tiers dans les filiales européennes de Colas (60 sociétés dans 15 pays) à l'horizon 2008. En France, les conducteurs formés sont passés de 15 300 à 18 700 en un an. Depuis 2002, plus de 6 200 audits de conduite et près de 3 000 analyses post-accident ont été réalisés.

Enraciner les établissements dans l'emploi local

L'organisation de Colas permet de multiplier les actions de proximité en

apportant des aides matérielles ou financières. Ces actions offrent l'accès à l'emploi de personnes en difficulté : partenariats locaux dans le cadre de Plans Locaux Insertion et Emploi, participation à des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification dans le cadre de certains chantiers, proposition de Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi avec l'ANPE ou Contrats d'Aide Dégressive à l'Employeur avec les Assedic, comme à la Réunion ou, enfin, aide à la réinsertion avec des régies de quartier en Nouvelle-Calédonie. Trente-deux demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une formation opérationnelle en 2005.

■ Communication interne : des actions qui privilégient l'authenticité

Les actions de communication favorisent des valeurs fortes de cohésion dans un groupe très étendu géographiquement, composé de collabora-



teurs en provenance d'horizons, de nationalités et de cultures différentes et dont le nombre est en forte croissance du fait notamment d'une croissance externe régulière. Objectif principal : la rencontre et le partage.

La sincérité de cette démarche participe à la fidélisation des collaborateurs et à leur stabilité.

Quelques conventions Colas en 2005 :

- convention des Managers : 1 215 participants de trente pays, avec en particulier la réaffirmation des principes intangibles du Groupe,
- convention des Chefs d'atelier : 403 participants de 27 pays,
- convention des correspondants Environnement France : 64 participants,
- rencontres Ressources Humaines : 333 participants de 10 pays,
- convention des animateurs Sécurité à Anvers : 55 participants de 11 pays.

Environnement

En 2005, la direction Environnement a continué de structurer son action, qu'il s'agisse d'actions transversales avec les autres directions fonctionnelles, de la mise en place d'indicateurs globaux consolidés ou de l'organisation d'un réseau de correspondants et d'auditeurs Iso 14001. Les grands principes d'actions de cette direction sont prudence, rigueur scientifique

dans l'usage et la communication des chiffres, contrôle des risques, amélioration continue et principe de proximité pour une évaluation locale des principaux impacts.

■ Environnement et offre client

L'objectif central de Colas est la satisfaction de ses clients, dans un contexte d'enjeux sociétaux plus larges. Une infrastructure bien conçue, bien construite et régulièrement entretenue optimise en effet l'investissement de départ et la consommation de ressources utilisées. Sa conception doit être axée autour de sa durabi-

lité, une évidence souvent oubliée du fait de contraintes de court terme ou d'un cadre juridique inadapté. Ainsi, en France, malgré le désengagement de l'État dans le soutien à l'innovation et donc à la recherche, Colas a choisi de maintenir l'effort en matière de recherche et de développement pour continuer à offrir des services et des produits nouveaux adaptés aux marchés.

Les nouveaux modes de passation des marchés publics, opérations de PFI (*Private Finance Initiative*), de PPP (partenariats public-privé) ou marchés d'entretien à long terme, constituent un premier axe pour relever ce défi. Depuis plusieurs années au

Canada (Alberta), en Angleterre (à Portsmouth), ou en Hongrie (autoroute M5), les filiales Colas interviennent sur des opérations exemplaires qui enrichissent les retours d'expérience et préparent au développement progressif de ce type de marché, quel que soit le pays considéré.

Pour la mise au point de produits nouveaux, les orientations sont inchangées : performance, service aux clients et effort en faveur du développement durable. Les économies d'énergie (et la réduction de l'émission de gaz à effet de serre), la substitution et la diminution du bruit ont été privilégiées.



Route de la Vanille à Madagascar



Revêtement *Végécol* au jardin du Luxembourg à Paris

Prosign, nouvelle filiale Colas, championne de la substitution

Cette société de production et d'application de marquage routier est entrée chez Colas en 2005 avec de solides références en matière d'environnement. Lauréate de très nombreux prix et distinctions, elle a mis au point :

- des produits de couleur sans dérivés de plomb,
- des enduits à froid méthacryliques à faible émission de Composés Organiques Volatiles (COV),
- des peintures solvantées à haut extrait sec sans toluène (moins de 30% de solvant),
- des produits en phase aqueuse (< 5% de COV) sans éther de glycol.

Économies d'énergie

Les *enrobés 3E* (Environnementaux et Économes en Énergie) sont fabriqués à des températures de l'ordre de 115°C, de 40°C inférieures aux températures habituelles, ce qui représente une économie d'énergie supérieure à 10 %. Le bitume est lui-même produit à des températures de l'ordre de 400°C, son concurrent traditionnel - le clinker de ciment - à des températures de l'ordre de 1500°C. Ces *enrobés 3E* ont été testés en France fin 2004, puis en juin 2005, sous le contrôle des services de l'État. Les résultats sont conformes aux attentes, voire supérieurs. Les produits de la gamme 3E sont donc prêts à être lancés à grande échelle dès le début 2006.

Substitution et éco-conception

En 2006, le nouveau règlement européen *Reach* (*Registration Evaluation Authorization of Chemicals*) sera mis en application. Certaines dispositions

COLAS

ont déjà été anticipées ; la recherche est depuis longtemps orientée vers l'élimination ou la réduction des substances toxiques ou nocives dans les produits. Cette réglementation aura donc peu d'impact sur les produits Colas mais impliquera une vigilance renforcée sur l'ensemble des achats.

Pour diminuer la dépendance vis-à-vis du pétrole, des efforts importants sont consacrés à l'élaboration de produits issus de matières premières renouvelables, comme le *Végécol*, liant végétal. Ce savoir-faire sera exploité pour tester dès 2006 et lancer vraisemblablement en 2007 d'autres composants ou substituts des produits bitumineux à base de substances végétales, même si les produits issus de l'industrie pétrolière ou de l'industrie pétrochimique resteront dominants.

La demande en liant *Végécol*, récompensé par l'*IRF* (*International Road Federation*), est forte : plus de 60 chantiers ont été réalisés en 2005 (4 chantiers en 2004), 600 tonnes de liant appliquées (moins de 60 en 2004). *Végécol*, réel substitut au bitume, est fabriqué à partir de produits naturels (huiles et résines végétales) ; c'est un bioproduit sans composé nocif ou toxique. Translucide et colorable, ce produit présente un autre atout environnemental : une baisse de 30 % des températures d'usage et donc une baisse des énergies consommées et des rejets de gaz à effet de serre. Cette démarche de substitution s'ap-

plique aussi à des produits utilisés dans le cycle de fabrication : anti-adhérents pour matériels d'épandage remplacés de plus en plus largement par l'huile de colza, solvants d'ateliers par des produits lessiviels ou des solutions bactériennes, ou enfin solvants chlorés de laboratoires (réduction au Danemark de 5 000 litres à moins de 100 litres par an).

Bruit

Colas a beaucoup investi depuis une quinzaine d'années dans le développement de produits qui réduisent de plusieurs décibels les bruits de roulement des véhicules (nuisance la plus souvent citée par les riverains). Le bruit est un véritable enjeu sociétal. Dix ans après *Colsoft*, *Rugosoft* a reçu

le *Décibel d'or* européen 2005 et a été primé lors du congrès de l'*International Road Federation* à Bangkok. Ce revêtement allie un très haut niveau de sécurité et une forte absorption du bruit (7 à 8 dB).

■ Recyclage

Le recyclage est un autre axe fondamental d'actions et de recherches. On distingue quatre types de recyclage :

- **L'incorporation de rebuts**, ou « matières premières secondaires », de façon à apporter des propriétés nouvelles à la chaussée : c'est une situation « gagnant-gagnant » pour le producteur de rebuts ou de coproduits et pour le marché utilisateur. Colas a un long savoir-faire



Des peintures « écologiques » pour la signalisation

dans ce domaine avec, notamment, le *Colsoft*, enrobé silencieux incorporant de la poudrette de caoutchouc issue de pneus usagés, le *Scintiflex*, revêtement esthétique comprenant des déchets de miroiterie, ou encore le *Mur Fractal antibruit* contenant des déchets de bois. En 2005, la mise au point du *Compogom* permet de réaliser des sous-couches à partir de pneus automobiles broyés.

Recyclage des enrobés : le contraste France - États-Unis

Aux États-Unis, le recyclage des enrobés est une pratique ordinaire, acceptée par les donneurs d'ordre et en croissance. Les filiales y affichent des chiffres éloquentes : 13,5 % de recyclage sur une production totale de près de 18 millions de tonnes d'enrobés, ce qui représente l'équivalent de la production de 18 postes d'enrobage.

En Europe, et surtout en France, le recyclage est encore peu utilisé puisqu'il atteint moins de 5 % chez Colas, à cause de la résistance au changement en matière technique des donneurs d'ordre publics. Colas Nord-Picardie a investi dans un poste d'enrobage mobile de forte capacité destiné à ces opérations à taux de recyclage important (jusqu'à 50 %).

• **La valorisation des déchets générés par les métiers de la route et du BTP.** Colas a généralisé ces plateformes : déblais terreux avec le procédé *Ecosol* qui a permis en 2005 de valoriser en graves normées 250 000 tonnes de matériaux ordinaires dans la seule Île-de-France, réemploi des croûtes d'asphalte de trottoir (25 % dans les asphaltes normés mis en œuvre pour la ville de Paris), bétons de démolition concassés dans dix-huit installations en France, revêtements routiers bitumineux recyclés

en place (300 000 m² traités cette année par la seule filiale Colas Sud-Ouest) ou incorporés en centrale d'enrobage pour la production de nouveaux enrobés. Cela illustre le caractère fortement recyclable des matériaux de la route.

• **La substitution à qualité et à coûts équivalents :** gravats de démolition dont les bétons sont concassés, fines de centrales thermiques entrant couramment dans la fabrication des enrobés, laitiers sidérurgiques dont

Screg Est a traité 250 000 tonnes en Lorraine en 2005. Les aléas sont plus importants ; Colas a ainsi été conduit à fermer l'installation Granufos de valorisation de laitiers dans la région de Marseille ou Écoballast, la filiale de recyclage de ballast ferroviaire chez Seco-Rail.

• **L'utilisation de matériaux subnormaux,** aux qualités techniques médiocres, dans une optique d'intérêt public (mâchefers d'incinération d'ordures ménagères, sables de fonderie). Ces

matériaux ne sont utilisés que s'ils sont imposés au cahier des charges ou s'ils font l'objet d'une subvention. Colas gère par exemple plus de 40 % des mâchefers du Grand Lyon, ou valorise 100 000 tonnes de sables de fonderie cette année en Nord-Picardie, en veillant à ce que ce type de valorisation n'affaiblisse pas la qualité, ni la durabilité des ouvrages réalisés.

Subvenir aux besoins locaux

Après l'avoir modernisé, Colas exploite un site de production industrielle de 80 hectares intégré au cœur de l'agglomération lyonnaise (moins de 10 km du centre-ville). Basées à Mions, les installations sont certifiées Iso 14001 et 9001. Elles produisent 1 400 t/h de granulats, béton et enrobés recyclés, assurant ainsi jusqu'à 10 % des besoins locaux, dans le respect du principe de proximité, et intègrent les attentes des riverains par des bardages et la suppression des stocks à l'air libre.

Au total, l'ensemble de ces valorisations et recyclages représente plus de 5 millions de tonnes de matériaux en France, soit près de 15 % de la production d'agrégats de Colas en France, ce qui équivaut à l'exploitation de 12 carrières.



Centrale mobile d'enrobage à fort taux de recyclage, en France



Rénovation de la place de Monflanquin en Lot-et-Garonne

Dialoguer avec la société civile

Colas répond à grand nombre d'attentes sociétales par son métier de construction et de maintenance d'infrastructures qui le place au centre de la vie économique et sociale.

■ Contribuer à la diffusion et au partage de connaissances

Colas apporte aux sphères publique et sociale une contribution d'origine privée, sous différentes formes, à partir des retours d'expérience acquis depuis de longues années sur tous les continents : partenariats public-privé, projets de recherche en commun, transferts de compétences, participations ou organisations de colloques, conférences, salons à vocation internationale, éducative, professionnelle ou simplement grand public. Dans

certains pays où Colas n'est pas ou n'était pas implantée, des transferts de technologies sont par exemple mis en place au bénéfice d'administrations locales : assistance au dimensionnement de chaussée dans le domaine

Le Congrès Mondial de l'Émulsion

En 1993, Colas a créé ce congrès scientifique international pour favoriser les transferts de connaissances sur le procédé physico-chimique de l'émulsion, commun à plusieurs secteurs d'activité : alimentaire, bitume, cosmétique, détergents, encres, matières plastiques, peinture, pharmacie, photographie, phytosanitaire... Ces rencontres associent également la recherche universitaire. Un 4^e congrès se tiendra en 2006 à Lyon.

COLAS

des revêtements bitumineux minces en Malaisie et au Mexique ou encore aide à la refonte d'une politique d'enduits superficiels en Afrique du Sud.

■ Participer à la vie collective locale

En France, au-delà d'une participation active à un certain nombre d'actions locales de réinsertion intégrées à la politique de Ressources Humaines, la participation à la vie collective locale revêt essentiellement la forme de mécénats culturels (un peu plus d'une douzaine) ou sportifs (plus d'une centaine d'équipes) qui expriment les valeurs d'ouverture et de dynamisme du groupe Colas. À l'international, ces actions sont encore plus variées et suivent la diversité des pays où Colas est implantée : 73 actions de solidarité en liaison avec des ONG locales, 31 actions de mécénat culturel, une centaine d'événements ou de sponsoring d'équipes de sport.

■ Favoriser la diffusion des idées

Gérée au niveau de Colas maison mère, cette politique couvre trois grands domaines : les arts, avec la Fondation Colas, qui fait entrer l'art moderne dans les lieux de travail des collaborateurs ; les sciences humaines, sociales, économiques, politiques avec le Cercle Colas qui invite régulièrement des penseurs et des acteurs de la vie contemporaine à s'exprimer librement

sur un thème clé de leur choix ; les sciences dures, avec l'ouverture en 2005 des Rencontres Scientifiques Colas en partenariat avec le magazine de référence *La Recherche*.

Colas s'associe enfin à des manifestations plus événementielles, comme le festival de jazz de Marciac ou, à Nantes et à Amiens, la célébration du centenaire de Jules Verne.

En 2005, le Cercle Colas a ainsi accueilli : Patrick Légeron, psychiatre au Centre Hospitalier Sainte-Anne

à Paris : *La psychologie du changement* ; Catherine Wihtol de Wenden, directrice de recherche au CNRS : *Faut-il ouvrir les frontières à l'immigration de travail ?* ; Michel Serres, membre de l'Académie Française : *La mondialisation* ; Marcel Bozonnet, administrateur général de la Comédie Française : *La Comédie Française, un théâtre, une entreprise* ; Pierre-Cyrille Hautcoeur, professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne : *Finance et déclin franco-allemand : une perspective de long terme*.



Carlos Narino, « Après une quarantaine de notes »
(Fondation Colas)

Trois Rencontres Scientifiques Colas se sont tenues en 2005 : *Prévoir le climat*, avec Jean-Claude André, directeur du Centre européen de recherche et formation avancée en calcul scientifique (Cerfacs), et Philippe Courtier, directeur de l'École Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) ; *Comment réduire le CO₂ dans l'atmosphère ?*, avec Christian Fouillac, directeur de la recherche du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), et François Guyot, professeur à l'Université Denis Diderot (Paris VII) et directeur du Département de minéralogie ; *Des nanotechnologies pour soutenir le développement technologique*, avec André De Haan, professeur à la Faculté Polytechnique de Mons, Belgique, et Jean-Christophe Dumetz, directeur général de Nanotech SAS, Aix-en-Provence.

Risques - Faits exceptionnels - Litiges

Les risques liés aux caractéristiques des métiers sont au centre de la gestion de Colas et placés au niveau décentralisé le plus adapté à leur identification, leur évaluation et leur maîtrise. L'organisation décentralisée demeure la clé de la gestion de ces risques. Des échanges et un travail réguliers sont effectués depuis plusieurs exercices avec le groupe Bouygues, qui organise des réflexions communes sur les risques, et plus

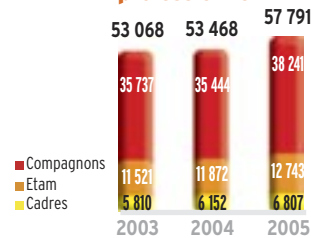
particulièrement sur l'analyse d'éventuels risques majeurs et leur prévention. Les métiers exercés par Colas ne semblent pas très exposés à des risques majeurs particuliers compte tenu de leur nature, de la dispersion des établissements et du grand nombre des chantiers réalisés.

Colas porte un soin particulier à l'analyse et à la prévention des risques répétitifs par un suivi de la sinistralité et une analyse des phénomènes de causalité à travers des outils de reporting performants. Cette centralisation des retours d'expérience permet de rediffuser dans les filiales et de bâtir une politique et des actions de prévention ou la description des meilleures pratiques. Colas adapte et améliore en permanence ces procédures de gestion des risques liés aux métiers des filiales et intègre cette dimension dans la définition de stages de formations spécifiques destinés à l'ensemble des collaborateurs.

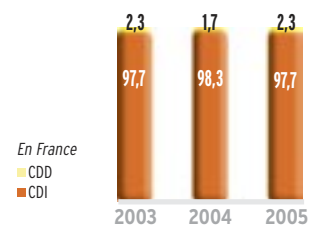


Nombre total de collaborateurs
au 31 décembre 2005
57 800 (+ 8 %)
dont **33 100**
en France (soit 57 %)

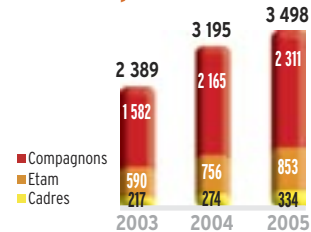
Effectifs par statut professionnel



Effectifs par type de contrat en %

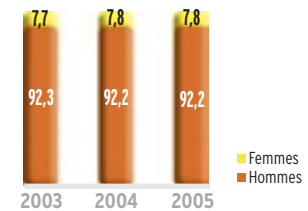


Recrutements par statut (France)

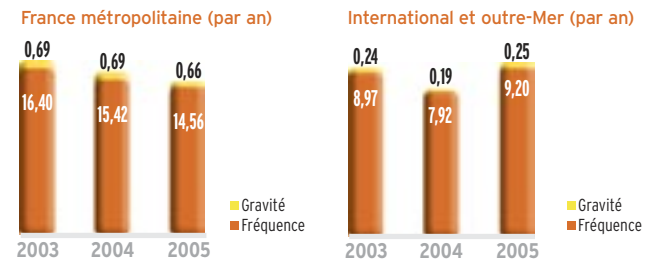


Âge moyen :
41 ans
Ancienneté moyenne :
11 ans

Effectifs par sexe (France) en %



Évolution des indicateurs de sécurité



Pays	France	Hongrie	Madagascar	Amérique du Nord
Effectif	30 000	2 300	4 100	9 000
Salaire annuel moyen Conducteur d'engin (€)	21 150	10 150	1 250	32 750
Salaire annuel moyen Chef de chantier (€)	29 250	13 500	1 850	44 850
Salaire minimum légal annuel par pays (€)	14 600	2 750	250	8 750

Évolution du nombre d'accidents et du parc automobile	1997	2001	2005	2005/1997
Nombre de véhicules	13 746	19 694	22 509	+ 63 %
Nombre d'accidents avec tiers	3 024	2 886	2 342	- 23 %
Fréquence	0,22	0,15	0,104	- 53 %



ÉDITORIAL

LES ENJEUX DE TF1

par Patrick Le Lay, président-directeur général

C'est avant tout par le contenu de ses programmes et le respect de ses téléspectateurs que TF1, première chaîne généraliste en Europe, s'engage envers la collectivité à défendre et promouvoir les valeurs du développement durable.

Éthique, protection de l'enfance et garantie de l'indépendance de la rédaction sont une priorité pour une chaîne à vocation familiale. Ces valeurs sont d'ailleurs inscrites dans la dernière convention signée en janvier 2002 entre TF1 et le CSA.

La protection de l'environnement est aussi mise en avant à l'antenne. Sur TF1, avec en figure de proue *Ushuaïa*, présentée par Nicolas Hulot, ou sur les filiales, comme l'émission *Terre Mère* présentée par Jean-Louis Caffier, sur LCI. Début 2005, TF1 a lancé Ushuaïa TV, la première chaîne totalement consacrée au développement durable et équitable.

L'ouverture de TF1 à l'ensemble de la communauté nationale constitue également un élément important de la charte éditoriale. La chaîne s'efforce de favoriser la présence des minorités nationales dans ses programmes.



TF1

L'engagement sociétal de la chaîne se manifeste, quant à lui, par l'accès à l'antenne, à des heures de grande écoute, pour des opérations humanitaires (Pièces jaunes, Sidaction, opérations ponctuelles...). Cet engagement représente l'équivalent de 1 % du chiffre d'affaires publicitaire de TF1.

La responsabilité sociale et environnementale de TF1 se traduit aussi en interne. Notre entreprise s'attache à créer un cadre social propice à l'épanouissement personnel de ses employés et favorise une politique des ressources humaines proactive : politique de rémunération, plans de formation, politique hygiène-santé-sécurité, mobilité, avantages sociaux... Ces dernières années, des efforts particuliers ont été engagés afin de renforcer l'insertion des travailleurs handicapés au sein de l'entreprise et d'intégrer des salariés non permanents, ce qui a permis une réduction exceptionnelle de la précarité dans l'entreprise.

Mise en œuvre en 2005 par la Direction des Technologies et des Moyens Internes (DTMI), la numérisation de l'ensemble des *process* de diffusion, associée à la modernisation des équipements, s'inscrit par ailleurs dans une logique d'amélioration continue et de dématérialisation des supports en cohérence avec les principes du développement durable.

Enfin, même si l'impact sur l'environnement de son activité est faible, TF1 s'efforce de mettre en œuvre les meilleures pratiques en la matière (économie d'énergie, gestion des déchets) dans tous les domaines dont la chaîne et ses filiales ont la maîtrise.

Fruit d'une politique considérée comme socialement responsable, TF1 fait aujourd'hui partie de trois indices de développement durable : le DJSI STOXX, l'ASPI Eurozone® et le FTSE4Good Europe Index.

L'engagement de TF1 vis-à-vis du développement durable ne s'arrête pas à un simple effet de mode. Je suis fier que TF1 apporte, depuis bientôt vingt ans, la puissance de son antenne au service des grandes causes.

Éthique

■ L'antenne

Chaîne généraliste et familiale, TF1 a toujours attaché une grande importance au respect des téléspectateurs.

Dans ce cadre, la chaîne a entrepris de nombreux efforts, depuis plusieurs années, pour que la qualité éditoriale et l'éthique des programmes diffusés soient en constante amélioration.

Les programmes diffusés sont soumis au contrôle du CSA dans le cadre de la convention⁽¹⁾ que la chaîne a signée. TF1 a aussi mis en place un service de conformité des programmes qui exerce un contrôle, en amont, de l'ensemble des contenus destinés à être diffusés.

Les spots publicitaires font, pour leur part, l'objet d'un contrôle systématique par le Bureau de Vérification de la Publicité qui donne un avis préalable à la diffusion du spot, puis par TF1 et enfin par le CSA qui effectue un contrôle *a posteriori*.

Dans la convention, le CSA avait souligné les efforts réalisés par la chaîne dans le domaine du sous-titrage des programmes destinés aux sourds et malentendants, et avait fixé un volume horaire annuel minimal de 1 000 heures pour ce type de programmes.

En 2005, TF1 a programmé 2 275 heures de programmes sous-titrés, accessibles depuis le télétexte.

(1) Cette convention est composée de 64 articles dont 25 consacrés à l'éthique et à la déontologie des programmes.

Messages destinés aux enfants sur l'antenne

Après avoir sensibilisé les enfants à la tolérance, à la paix, aux droits des enfants, c'est par des jeux, des poèmes ou des quiz que TF1 leur a proposé de s'initier de manière ludique et interactive aux bonnes habitudes alimentaires, aux bonnes attitudes de vie. Cette opération de l'antenne sur la nutrition s'intitulait la *Croq'Attitude*.

Exemples de messages diffusés :
 « Tu veux avoir un maximum de force ? Mange tous les jours du poisson, des œufs ou de la viande ! Comme ça, t'auras un maximum de force ! »

« Toi aussi, tu veux avoir la Croq'Attitude ? Alors, mange chaque jour cinq fruits et légumes frais pour mieux résister aux maladies ! »

Dans le cadre de la protection de l'enfance, TF1, comme les autres chaînes généralistes, appose depuis 2002 des signaux alertant les téléspectateurs sur le contenu des programmes, de façon à permettre aux parents de protéger leurs enfants des images qui pourraient les heurter. TF1 s'est par ailleurs engagée à diffuser une campagne annuelle d'information et

de sensibilisation du public sur le dispositif de protection de l'enfance à la télévision, selon les objectifs définis en accord avec le CSA. Par ailleurs, les émissions destinées aux enfants sont soumises à l'avis de psychologues.

L'ouverture de l'antenne de TF1 à l'ensemble de la communauté nationale, dans toutes ses diversités, constitue un élément important de la charte éditoriale. La chaîne poursuit une politique d'intégration de journalistes provenant des minorités nationales aussi bien dans le cadre de la direction de l'Information que de la direction des Sports. TF1 s'est aussi particulièrement attachée à favoriser la présence des minorités visibles dans ses fictions les plus populaires.

Autre différence, autre minorité que TF1 s'efforce de rendre visible : l'homosexualité. Elle s'est affichée sans tabou sur l'antenne à des heures de grande écoute, contribuant au changement de regard de la société sur l'homosexualité. En 2004, TF1 a pris une participation dans Pink TV, la première chaîne généraliste gay et *gay friendly* en France.

■ Mécénat

Le groupe TF1 s'engage chaque année auprès de la collectivité au travers de différentes formes de mécénat. C'est par son positionnement de leader d'opinion que TF1 peut agir en faveur des grandes causes. En 2005, le grou-

pe TF1 a consacré plus de 18 millions d'euros (soit l'équivalent d'environ 1% de son chiffre d'affaires publicitaire) à des opérations humanitaires, civiles ou culturelles.

Exemples d'actions en 2005 :

• Sidaction

Le Sida a été déclaré grande cause nationale en 2005. Les 1^{er}, 2 et 3 avril, TF1 s'est engagée aux côtés de l'association Sidaction, avec huit chaînes de télévision et cinq radios. La chaîne a consacré une partie de ses programmes, émissions, reportages et spots publicitaires à cette opération nationale. Du 21 mars au 8 avril 2005, les animateurs, journalistes et artistes de TF1 ont rappelé régulièrement à l'antenne le numéro d'appel pour les promesses de dons. L'association Sidaction a pour objectif d'améliorer les traitements existants, d'explorer de nouvelles pistes de recherche, de développer la prévention, de répondre aux besoins des malades et de défendre leurs droits, notamment dans les pays en développement.

• Défi pour la Terre

TF1 et Ushuaïa TV soutiennent l'opération *Défi pour la Terre*, lancée par la Fondation Nicolas Hulot et l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Cette opération propose de participer à la sauvegarde de l'environnement à partir de gestes simples de la vie quotidienne. Depuis le 30 mai 2005 et pour trois ans, TF1



affiche un compteur des inscriptions des personnes qui adhèrent au *Défi pour la Terre* dans un bulletin météo, une fois par semaine. Sur le site internet *tfou.fr*, les enfants sont sensibilisés au travers d'un espace ludique, Récré'Actions. Jeux, films courts ou bonus permettent de découvrir l'importance des éco-actions sur l'environnement.

Pour soutenir cette campagne, Ushuaïa TV a choisi pour sa part de diffuser un programme court et pédagogique réalisé par Jean-Albert Lièvre. Ce film de 13 minutes a été diffusé en ouverture et en clôture d'antenne jusqu'à la fin de l'année 2005 afin de réaffirmer le positionnement éditorial d'Ushuaïa TV comme chaîne du développement durable.

Dans cette même logique, la chaîne diffuse, depuis le 5 juillet 2005, chaque jour et pendant un an, deux autres programmes courts respectivement intitulés *L'eau : de la source à la mer* (8 min.) et *Biodiversité* (8 min.).

• Libération d'Auschwitz

Le 27 janvier 2005, TF1 a rendu hommage aux victimes de l'Holocauste en retransmettant en direct la cérémonie du 60^e anniversaire de la libération du camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau. Cette émission spéciale, retransmise en mondovision, a donné aux téléspectateurs la possibilité de vivre en direct cette commémoration, ponctuée de témoignages d'anciens déportés.



Véronique Genest, Paul Affio et Mouss Diouf dans *Julie Lescaut*

TF1

Avancées sociales

Afin de délivrer un service de qualité pour l'ensemble de ses activités, TF1 capitalise sur le professionnalisme et la créativité de ses collaborateurs, un enjeu primordial pour la chaîne et ses filiales. C'est pour cela que TF1 s'attache à créer un cadre social propice à l'épanouissement personnel de ses collaborateurs.

TF1 mène de façon récurrente et proactive une politique sociale allant au-delà de ses obligations légales. Les règles sociales mises en place par le groupe sont les fondations d'un environnement de travail agréable, juste et équitable. Les principales avancées dans ce domaine ont été les suivantes : mise en place de fonds communs de placement dans lesquels est gérée l'épargne salariale des collaborateurs, régime de prévoyance assurant aux salariés une protection sociale de

qualité avec des garanties de haut niveau, mise en place d'une politique en faveur des familles (prime de naissance, de garde d'enfants...).

Recrutement et mobilité

Les politiques de recrutement découlent très étroitement des plans stratégiques à trois ans arrêtés par la direction générale, après concertation des différentes structures opérationnelles et fonctionnelles du groupe TF1. Elles s'ajustent en temps réel pour accompagner les évolutions de l'environnement de l'entreprise. Elles visent à assurer le haut niveau de professionnalisme nécessaire à la position de leader dans les différents secteurs de l'entreprise et la motivation des individus et des équipes.

Le recrutement cherche à intégrer en permanence de jeunes talents pour les préparer à l'exercice des métiers du futur et à rechercher des profes-

sionnels confirmés pour renforcer les équipes en place ou lancer de nouveaux métiers.

Travailleurs handicapés

La loi du 11 février 2005 a réformé, 30 ans après la loi d'orientation du 30 juin 1975, le droit des personnes handicapées en favorisant, par différentes mesures, leur accès à la vie professionnelle. Poursuivant cet objectif, le groupe TF1 mène une campagne de sensibilisation afin de renforcer l'insertion des travailleurs handicapés. Celle-ci repose sur quatre axes principaux : l'emploi direct, le maintien dans l'emploi, le recours au secteur protégé, et la sensibilisation et l'information.

TF1 a adhéré à l'association Tremplin, regroupant de grandes entreprises françaises, et dont l'objectif est d'agir pour le développement de la qualification et de l'emploi des étudiants handicapés. Le but pour TF1 est de créer un vivier de candidatures et de les confronter aux besoins de l'entreprise.

Créée en février 2004, la commission Emplois / Handicaps de TF1 (composée de membres du CHSCT, du médecin du travail ainsi que des représentants de la direction) mène différentes actions qui contribueront à améliorer l'insertion des travailleurs handicapés au sein de l'entreprise. L'ensemble des bâtiments (siège et sites annexes) répondant aux normes légales impo-

sées aux établissements recevant du public, l'accueil de personnes handicapées peut se faire dans les meilleures conditions. TF1 développe par ailleurs la diffusion de programmes destinés aux sourds et malentendants.

Intermittents du spectacle

TF1 poursuit depuis cinq ans une politique volontariste et constante d'intégration des salariés non permanents et de réduction de la précarité. De 2001 à 2005, cette politique d'intégration a conduit à embaucher 470 salariés non permanents (intermittents techniques, cachetiers, pigistes et réalisateurs) et se poursuivra pour l'ensemble des sociétés du groupe TF1 en 2006. TF1 a mis en place une véritable politique sociale propre à cette catégorie de personnel :

- **Épargne salariale** : accès aux opérations d'augmentation de capital, accès à la participation dans les conditions prévues dans l'accord.
- **Santé** : mise en place d'une assurance frais médicaux et d'un régime de prévoyance dès 1992. En matière d'arrêt de travail, le contrat de prévoyance permet de verser le salaire pendant 18 mois (12 auparavant).
- **Autres** : accord sur les 35 heures spécifique aux intermittents, revalorisation annuelle des barèmes, accès aux activités sociales et culturelles du comité d'entreprise.

Parité homme - femme

TF1 poursuit sa politique consistant à ne pas opérer de discrimination entre les hommes et les femmes, à respecter, conformément à la loi, le principe d'égalité entre les deux sexes notamment dans le recrutement et l'évolution des carrières et des salaires. Il y a quelques années, les hommes étaient beaucoup plus nombreux que les femmes. Le groupe TF1 a depuis quelques années rétabli l'équilibre et emploie 48 % de femmes pour 52 % d'hommes. La proportion des femmes promues était identique à celle des hommes en 2004 (11,3 %) et est supérieure en 2005 (10,4 % pour les femmes contre 9,4 % pour les hommes).

Les conditions d'hygiène, de sécurité et de santé

En 2004 et 2005, TF1 a mis un accent particulier sur la prévention des risques professionnels de façon à renforcer la sensibilisation de chacun des acteurs concernés.

441 salariés issus de différentes catégories de personnel ont été formés



à la sécurité en 2005, contre 375 en 2004. Dans le cadre de la prévention incendie, des formations sont régulièrement organisées et des exercices d'évacuation réalisés conformément à la réglementation en vigueur pour l'ensemble du personnel. En 2005, trois nouveaux stages ont été mis en place afin d'améliorer les conditions de travail :

- le stage *gestion de son équilibre personnel en milieu professionnel*, dont l'objectif est de comprendre les mécanismes du stress, d'en identifier les sources afin de mieux le gérer,
- la formation *conduite des plates-formes élévatrices mobiles*, pour les salariés qui sont amenés à utiliser la nacelle sur les plateaux,
- le stage *relax œil*, qui permet aux collaborateurs d'acquérir des réflexes utiles pour prévenir la fatigue visuelle et corporelle.

Il existe parallèlement des formations liées aux risques spécifiques des métiers : formation aux premiers secours – un module sur la gestion du stress a été ajouté à cette formation afin d'améliorer le soutien psychologique des collaborateurs partant dans des zones à risques –, et conduite en situation difficile.

Une mise à jour du document unique sur l'évaluation des risques professionnels a été réalisée. Ce document comporte un inventaire des risques dans chaque unité de travail de l'entreprise et le suivi des actions de

prévention qui ont été préalablement définies pour chacun des risques constatés (consignes de travail, formations...).

Environnement

Bien que ses activités aient une empreinte écologique faible au regard d'autres secteurs économiques, TF1 mène une politique volontariste dans tous les domaines dont elle a la maîtrise : dans l'ensemble de son parc immobilier d'Île-de-France (73 000 m²), les consommations d'énergie, fluides, matières premières (papier), les rejets de CO₂, la gestion raisonnée des déchets ou la sensibilisation du personnel font désormais l'objet de plans d'action et d'amélioration continue, toujours menés au-delà des exigences légales.

■ Consommation

Pour atteindre l'objectif de stabilisation de la consommation d'électricité en 2006 dans l'immeuble du Point du jour à Boulogne, plusieurs mesures ont été instaurées : délestage de l'alumage des parkings, extinction programmée des plateaux, mise en place de détecteurs de présence dans les sanitaires.

Ces actions seront poursuivies et renforcées en 2006, notamment par le remplacement de la gestion technique centralisée. Ses nouvelles fonc-

tionnalités permettront la régulation thermique des zones de bureau et la régulation du niveau d'éclairage selon les zones occupées et le niveau d'éclairage extérieur. En 2006, les prestataires utilisant l'eau et le gaz (ménage, cuisine) seront sensibilisés à l'importance d'une réduction des consommations.

L'usage d'énergie renouvelable et la maîtrise des émissions de CO₂ sont à l'examen pour 2006. Seront étudiés : un premier bilan Carbone, la mise en place de panneaux solaires, l'examen du contrat « énergies renouvelables » proposé par EDF et l'achat d'un véhicule hybride pour le courrier.

■ Recyclage

Tout en tenant compte de la spécificité des sites, le tri sélectif des déchets a été développé là où il était possible de le faire. Eurosport a installé des corbeilles de bureaux à deux contenants (papiers, autres déchets). Au siège de TF1, l'adéquation entre le volume de déchets à évacuer et la logistique nécessaire à ce traitement a entraîné le choix, par la direction des affaires générales, de s'équiper d'un compacteur d'ordures, opérationnel depuis août 2003. Le tri est ensuite assuré par une société prestataire (La Corbeille Bleue) qui revend la matière récoltée pour recyclage. 80 % du contenu des corbeilles de bureaux est recyclé. Les piles, néons, toner... sont également récupérés et recyclés.



Jean-Louis Caffier, *Terre Mère*, LCI

■ Politique d'achat

En 2005, des critères éthiques ont fait leur entrée dans les analyses des réponses aux appels d'offres de fournisseurs et de prestataires. Les compositions écologiques des produits, les actions et engagements de la société dans le domaine du développement durable sont analysés et retenus comme facteur valorisant.

■ Antenne

C'est principalement par son positionnement de leader d'opinion que TF1 peut agir en faveur de la protection de l'environnement.

TF1 produit et diffuse *Ushuaïa*, le programme phare en matière d'environnement, unique première partie de soirée consacrée à ce thème parmi

l'ensemble des télévisions françaises. Depuis presque 20 ans, TF1 s'est engagée avec Nicolas Hulot, figure emblématique du respect de la planète pour tous les Français, au travers de la diffusion de l'émission et dans la production et la commercialisation de ses produits dérivés (DVD, magazines...).

L'émission *Terre Mère*, animée trois fois par semaine sur LCI par Jean-Louis Caffier, met également à l'honneur la réflexion sur le développement durable et la nécessaire adaptation de nos comportements à la nouvelle donne environnementale : les meilleurs spécialistes français et étrangers analysent dans cette perspective l'évolution de l'agriculture, du tourisme, de l'eau, de l'urbanisme, des transports ou encore de l'énergie.



L'association HD Forum lance le label HD Ready chez Eutelsat

TF1 a lancé le 14 mars 2005 la première chaîne consacrée intégralement au développement durable, Ushuaïa TV, dernière née du pôle Découverte. La programmation d'Ushuaïa TV s'articule autour de trois valeurs fortes : émerveiller les téléspectateurs, comprendre et respecter la Terre. Séries documentaires, rendez-vous cinéma, débats : l'ensemble des programmes abordent les thématiques du respect de l'environnement. Ushuaïa TV est adhérente au Comité 21 (Comité français pour l'environnement et le développement durable).

Enfin, TF1 s'engage sur un aspect sociétal : l'entreprise a renouvelé fin 2005 sa convention de partenariat avec la Fondation Nicolas Hulot (FNH) pour la Nature et l'Homme, dont elle soutient l'engagement éducatif, scientifique et culturel au service du patrimoine naturel de l'humanité. TF1 et la FNH organisent régulièrement des

opérations de sensibilisation auprès des collaborateurs de la chaîne. Les campagnes de la Fondation sont relayées par des spots à l'antenne.

La gestion des risques

Le groupe TF1 est conscient de son exposition au risque, qu'il soit de type accidentel ou lié à la malveillance, et de son devoir envers l'ensemble de ses parties prenantes d'assurer tant la sécurité des personnes que la continuité de ses activités en cas de survenance d'un événement majeur. À cet effet, une organisation interne est en place depuis 2001, dont la mission est d'animer la réflexion et l'action sur les notions de prévention, continuité et gestion de crise. Piloté par la direction de TF1, ce dossier s'appuie sur les compétences d'un groupe de collaborateurs représentant l'ensemble des structures de la

TF1

société. Un audit externe en 2004 (réalisé par un cabinet de conseil de renommée internationale), complété par un audit interne en 2005, a permis de classer TF1 parmi les acteurs ayant les meilleures pratiques du domaine.

■ Organisation

Centré sur les risques de type sûreté/sécurité, infrastructure ou technique, l'effort entrepris consiste avant tout à favoriser la prévention au maximum, puis, en cas de survenance d'un risque majeur sur le site principal (crue de la Seine, incendie sur site, rupture d'énergie...), à assurer l'assistance aux personnes et la reprise des processus les plus importants sur site externe. En cas de risque avéré sur le site du Point du jour, les objectifs de continuité visent à assurer une diffusion du programme de TF1 sans impact visible pour le téléspectateur et une reprise des éditions du journal télévisé et de la commercialisation de la publicité sous trois heures.

En 2005, en parallèle de la numérisation du processus de diffusion des programmes à Boulogne, le processus de sécurisation de la diffusion a été totalement refondu et un nouveau site identifié, hautement sécurisé et équipé en conséquence. La gestion de crise est également traitée par une définition et une mise en œuvre anticipée des moyens et des

compétences nécessaires.

TF1 a choisi, pour traiter la gestion des risques une organisation en réseau, préférée à l'existence de services spécifiques. Cette organisation permet d'impliquer chaque direction dans la définition des moyens et des procédures de reprise de ses propres activités et de conserver la transversalité nécessaire à ces domaines.

Le plan est piloté par le directeur de la DTMI qui rapporte directement à la direction générale.

Un coordinateur s'assure de la complémentarité des compétences dans le groupe de travail, de

■ Politique Qualité

La politique Qualité est centrée sur l'amélioration continue. Appliquée aux processus clés de TF1, (diffusion du programme, fabrication des éditions du JT) et redéfinie lors de la numérisation des équipements, elle optimise la qualité technique à l'antenne, accroît en permanence la maîtrise des processus novateurs et encourage l'implication des acteurs, internes et externes.

Après la fabrication des éditions des JT de TF1 et LCI en 2000, la diffusion de l'ensemble des programmes a fait l'objet en 2005 d'une réécriture complète de ses modes opératoires, nominaux et « modes dégradés », ainsi que de son suivi qualité. Le sys-



l'avancement des plans, et de l'organisation des revues de direction trimestrielles.

Exemple de l'impact territorial de l'activité du Groupe

TV Breizh, la chaîne bretonne diffusée sur le câble et le satellite, a été lancée en septembre 2000. Si le bassin régional n'était pas dépourvu d'activités de production, celles-ci restaient confidentielles et les équipements techniques étaient rares. L'arrivée de TV Breizh a permis de dynamiser l'activité audiovisuelle en Bretagne. Plusieurs sociétés de production installées en Bretagne travaillent avec TV Breizh notamment pour des magazines et le doublage de fictions.

Une nouvelle étape a été franchie à la fin du second semestre 2004 : en octobre, TV Breizh est devenue prestataire technique et a assuré la diffusion de Pink TV.

En mars 2005, la chaîne Ushuaïa TV a rejoint la plate-forme de diffusion de TV Breizh, située à Lorient, et qui accueillait déjà les deux autres chaînes thématiques du pôle Découverte de TF1, Odyssée et Histoire. Par ailleurs, TV Breizh réalise les prestations techniques de duplication, vérification et numérisation de matériel, ainsi que la fabrication de l'autopromotion de ces chaînes. En devenant prestataire technique pour d'autres chaînes nationales, TV Breizh consolide son site et réaffirme son ancrage régional. La chaîne emploie ainsi, directement et indirectement, 54 personnes (31 salariés de TV Breizh, 8 journalistes de Ouest-Info et 15 techniciens d'Objectif Ouest).

tème de gestion des incidents, revu en 2005, prévoit la tenue de réunions hebdomadaires réunissant les différents acteurs – rédaction, exploitation, maintenance, informatique –, à la recherche de solutions d'améliorations tant techniques qu'organisationnelles, ainsi que la tenue de tableaux de bord. La mise en place d'un suivi et d'indicateurs de résultats a permis une traçabilité des incidents. En 2005, 41 incidents « majeurs » (affectant l'image ou le son) d'origine interne (équipement, exploitation, énergie...) ont été relevés, avec une durée cumu-

lée de 23 minutes, dont 12 affectant uniquement le signal transmis sur la TNT, soit une disponibilité du signal de 99,996 %.

■ La R-D

L'activité de Recherche - Développement de TF1 peut se découper en trois grands thèmes :

Les nouvelles technologies

Les activités sont réparties en deux pôles :

- chez TF1, à la Direction des Technologies et Moyens Internes : études

des nouvelles technologies (numérisation de la diffusion, portabilité des outils de reportage, réseaux, échanges d'informations, habillage d'images...) et des nouveaux services associés (interactivité, vidéo à la demande, portage des contenus TF1 sur les mobiles, consoles de jeux...);

- chez TPS : travaux sur la haute définition, la télévision vers les mobiles, l'ADSL, la norme MPEG4, le *home-networking*.

R-D marketing

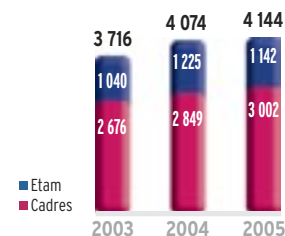
Les directions du Marketing de la régie publicitaire et de l'antenne effectuent des études de comportements, des recherches d'indices d'écoute (écoute conjointe), du traitement et des analyses des statistiques d'audiences, et des analyses sociologiques.

Programmes

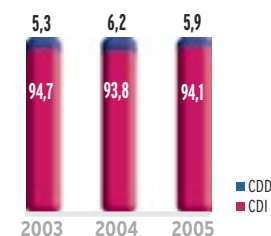
L'activité du groupe TF1 comprend une part très importante de création et d'innovation en matière d'émissions de divertissement, de fictions et de production de films. Pour gérer étroitement ses relations avec les téléspectateurs et répondre à leurs attentes, TF1 a mis en place un service de douze personnes qui leur est intégralement consacré. En 2005, le service a répondu à environ 200 000 appels de téléspectateurs (appels, mails, courriers). C'est un moyen d'obtenir leur ressenti sur la qualité des programmes de l'antenne.



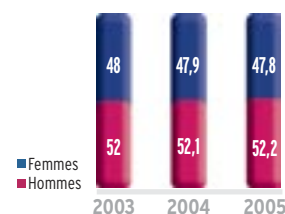
Effectifs par statut professionnel



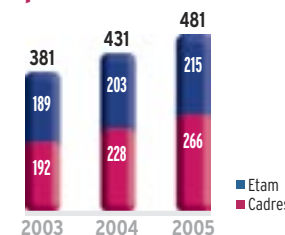
Effectifs par type de contrat en %



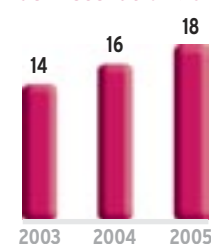
Effectifs par sexe en %



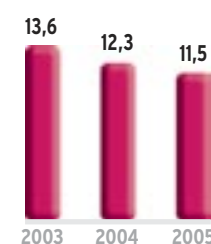
Recrutements par statut en France



Investissements dans des opérations de mécénat en M€



Taux de recours à l'intermittence en %



BOUYGUES TELECOM

Les principales avancées de l'année

Un dispositif de collecte et de recyclage des mobiles a été mis en place dans tous nos points de vente. Nous avons également intégré les critères du label Haute Qualité Environnementale dans la conception et la réalisation de notre nouveau centre de Relation clients à Bourges.

Dans le domaine des énergies renouvelables, deux sites télécoms alimentés l'un par panneaux solaires et éoliennes, l'autre par pile à combustible, ont été construits. Ces deux expérimentations constituent une première mondiale dans les deux cas.

Nous avons aussi largement appuyé la création de la Fondation Santé et Radiofréquences qui, sous l'égide du ministère de la Recherche, finance des programmes d'étude sur les effets de l'exposition des personnes aux radiofréquences et diffuse les connaissances acquises.

Les axes de progrès

Nos supports de communication et nos emballages doivent être encore optimisés, en qualité comme en quantité, pour générer le moins de déchets possible.

Il faut aussi améliorer la prise en compte du handicap et ceci à deux niveaux : étoffer nos offres de téléphonie mobile destinées aux personnes handicapées et faire plus souvent appel au secteur protégé pour contribuer à l'effort collectif d'intégration des travailleurs handicapés.

Enfin, nous devons toujours plus sensibiliser nos clients à l'utilisation de la facture dématérialisée, qui réduit l'utilisation du papier et participe ainsi à la protection de l'environnement.

L'engagement de Bouygues Telecom

Il y a trois ans, nous avons adhéré au Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies en prenant l'engagement de promouvoir dix principes respectueux des droits de l'Homme et de l'environnement. Nous sommes satisfaits de constater que nos fournisseurs, que nous avons sensibilisés à ce sujet, ont répondu favorablement à notre initiative. Nous soutenons aussi depuis 2005 le *Défi pour la Terre* en partenariat avec la Fondation Nicolas Hulot.

Notre entreprise est composée majoritairement de jeunes avec une moyenne d'âge de 32 ans. C'est avec enthousiasme et un sens aigu de la responsabilité que cet engagement est porté par l'ensemble de nos collaborateurs.

Pour Bouygues Telecom, le développement durable n'est pas un concept, c'est une réalité.

NOTRE APPROCHE

L'engagement de Bouygues Telecom se décline au travers de trois axes :

Un engagement environnemental en matière de :

- réduction des nuisances et pollutions,
- collecte et recyclage des déchets,
- réduction des consommations d'électricité et de papier,
- conception des nouveaux bâtiments.

Un engagement sociétal relatif :

- à la santé et la sécurité des personnes,
- à l'accompagnement des clients dans leur usage du téléphone,
- à la prise en compte du handicap,
- au contrôle de la provenance des produits,
- au soutien apporté à des initiatives citoyennes.

Un système de management fondé sur :

- l'amélioration de la qualité,
- la gestion des risques opérationnels,
- l'innovation permanente,
- le dialogue avec les parties prenantes.

NOTRE ORGANISATION

La coordination des actions en matière de développement durable est assurée par la direction de la Qualité et de l'Environnement en synergie avec les

ÉDITORIAL

LES ENJEUX DE BOUYGUES TELECOM

par Philippe Montagner, président-directeur général
et Nonce Paolini, directeur général délégué

Sensible aux impacts environnementaux et sociétaux de son activité, Bouygues Telecom a pris de nombreuses initiatives en ce domaine. Celles-ci sont intégrées dans une approche volontaire qui se veut à la fois concrète et progressive.

Concrète, afin d'obtenir de réelles avancées et donner à chaque collaborateur les moyens de comprendre facilement comment orienter ses actions quotidiennes. Progressive, car l'entreprise doit faire preuve de réalisme et maintenir l'effort dans la durée.

Bouygues Telecom suit une logique d'amélioration continue dont les résultats sont mesurés par de nombreux indicateurs de performance qui contribuent à la définition de nouveaux objectifs de progrès.

Les enjeux

L'une de nos préoccupations est d'intégrer le mieux possible à leur environnement les antennes-relais que nous installons chaque année pour accroître la couverture de notre réseau. Nous devons aussi faire preuve d'une grande transparence quant aux effets potentiels des radiofréquences sur la santé, tant pour les antennes-relais que pour les mobiles eux-mêmes. La gestion des déchets, en particulier des mobiles et des équipements en fin de vie, représente un enjeu environnemental important.

Sur le plan sociétal, notre objectif est de permettre à un nombre croissant de clients d'accéder à la téléphonie mobile. Bouygues Telecom couvre déjà plus de 98 % de la population française et participe à un programme complémentaire de couverture des « zones blanches » sous l'égide du gouvernement. Nous nous devons aussi de protéger l'enfance contre les contenus qui lui seraient préjudiciables, notamment dans le cadre du multimédia mobile et de nos offres i-mode™.

différentes structures fonctionnelles et opérationnelles.

Elle s'exerce au travers d'un comité, composé de représentants des principaux métiers de l'entreprise, qui se réunit tous les mois et rend compte régulièrement à la direction générale.

Ce comité assure un *reporting* en interne comme en externe, notamment via un site internet spécifique. Alors que la mise en œuvre du plan d'actions est assurée par des chefs de projet, le relais sur le terrain est assuré par des binômes composés de responsables des Services Généraux et des Ressources Humaines (un binôme pour chacun des onze principaux sites de l'entreprise).

Des formations internes sur les thèmes environnementaux ou sociétaux sont proposées aux collaborateurs directement impliqués dans ces différents sujets.

Une communication plus large sur les succès et bonnes pratiques à partager est également effectuée à travers l'intranet, le journal interne ou à l'occasion d'animations organisées lors de la *Semaine du développement durable*, moment fort de chaque année pour l'entreprise.

Certaines actions sont illustrées par le principe du Pacte mondial auquel elles se rattachent. Les indicateurs de performance font référence aux indicateurs du *Global Reporting Initiative*⁽¹⁾.

NOTRE ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Réduire les nuisances et les pollutions



■ Intégration visuelle des sites télécoms

En 2005, Bouygues Telecom a mené de nouvelles actions pour préserver le cadre de vie et le patrimoine des régions françaises lors du déploiement de son réseau.

À ce titre, l'entreprise applique le *Guide des bonnes pratiques*, signé entre l'Association des Maires de France (AMF) et l'Association française des opérateurs mobiles (Acom), afin que l'installation des antennes fasse l'objet d'une plus grande transparence, d'une meilleure concertation et soit plus harmonieuse dans toutes les communes. Elle respecte aussi les principes et les règles techniques inscrites dans le document intitulé *Des antennes-relais en harmonie avec leur environnement*, en fonction duquel elle a évalué l'intégration de plus de 1 800 sites dans leur environnement en 2005.

L'entreprise s'attache à regrouper ses antennes avec celles des autres opérateurs, lorsque cela est possible du point de vue de ses objectifs de couverture radio et des contraintes techniques et juridiques. Dans le même esprit, elle ne propose aux maires la construction d'un nouveau pylône

Bernard Chaffange, directeur de l'aéroport international de Lyon Saint-Exupéry qui héberge une antenne Bouygues Telecom

Bouygues Telecom a décidé d'adhérer à la Charte des éco-acteurs de l'aéroport international de Lyon Saint-Exupéry. Qu'attendez-vous de ce partenariat ?

Nous avons souhaité fédérer les entreprises présentes sur notre site afin de renforcer nos actions pour une responsabilité environnementale toujours plus forte. C'est une façon de mettre en cohérence notre engagement et nos actes. Nous attendons beaucoup de Bouygues Telecom, comme de tous les signataires de la Charte. Ils devront avant tout être force de proposition dans les travaux très concrets que nous entendons mettre en œuvre mais aussi partager les bonnes pratiques et faire part des retours d'expériences. Les enjeux sont d'importance et les objectifs ambitieux, tant en termes d'économies d'énergie que de valorisation des déchets.

Quel regard portez-vous sur l'engagement de Bouygues Telecom dans les domaines environnementaux et sociétaux ?

Nous travaillons dans des domaines d'activité fort différents, et pourtant nous avons un point commun d'importance : celui « d'aller plus loin pour rapprocher les hommes ». Cela nous guide dans notre démarche responsable : accès des usagers au service, valorisation des déchets, transparence vis-à-vis des nuisances et de leurs effets sur la santé...

Je trouve ainsi particulièrement intéressantes les enquêtes de satisfaction des collaborateurs que Bouygues Telecom a décidées de mettre en place.

qu'en dernier recours, après avoir étudié toutes les options privilégiant les supports existants.

Bouygues Telecom dispose d'une vingtaine de solutions d'intégration des antennes et de leurs supports : fausses cheminées, enveloppements végétaux, reconstitutions de toitures... Elles permettent d'implanter des équipements dans des sites aussi

protégés que le château de Chambord ou le centre historique de Montpellier.

■ Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Afin de réduire les déplacements des collaborateurs entre ses sites franciliens, Bouygues Telecom a lancé début 2005 un *Plan de déplacement entre-*

prise et intensifié ses actions :

- en développant l'usage de ses systèmes de visioconférence. Outre le gain de temps, cette action permet de réduire la pollution (automobile et aérienne) et de diminuer les risques d'accidents de la route.
- en étendant le circuit des navettes inter-sites qui desservent l'Île-de-France (21 800 collaborateurs transportés en 2005).

Par ailleurs, en partenariat avec la Fondation Nicolas Hulot, l'entreprise fait la promotion des gestes verts du *Défi pour la Terre* : j'utilise moins la



voiture pour aller travailler ; je fais les petits déplacements à pied ; je conduis doucement et moins vite ; pour mes voyages, je préfère prendre le train.

Fin 2005, 2 700 collaborateurs avaient adhéré au *Défi pour la Terre*, soit 38 % de l'effectif de l'entreprise.



Depuis mai 2005, Bouygues Telecom

(1) base de données internationale d'indicateurs de développement durable

* Certaines actions sont illustrées par le principe du Pacte mondial auquel elles se rattachent.



Intégration visuelle d'une antenne-relais à Besançon

participe, en partenariat avec la ville de Lyon et la société JCDecaux, à l'opération Vélo'V.

Le Grand Lyon met à la disposition des habitants un parc de 2 000 bicyclettes, réparties dans 200 stations, 24 h / 24 et 7 jours sur 7.

À l'intérieur de chaque vélo, des puces électroniques gèrent toutes les informations techniques (disponibilité, état



Opération Vélo'V à Lyon

des freins, des lampes...). Un modem et une carte Sim fournis par Bouygues Telecom transmettent l'identité du client et les données financières aux serveurs monétiques de JCDecaux via le réseau GPRS.

Collecter et recycler nos déchets



■ Batteries et mobiles

Sans attendre la parution du décret du 13 août 2005 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques, Bouygues Telecom avait pris l'initiative de collecter et de recycler les mobiles issus des centres de réparation SAV.

Cette collecte a été étendue en mai 2005 au Réseau Clubs Bouygues Telecom (près de 500 boutiques).

Les mobiles encore en état de marche sont reconditionnés et reven-

BOUYGUES TELECOM

dus dans des pays émergents pour permettre à des populations défavorisées d'accéder à des moyens de communication. Les autres sont démantelés afin de procéder à une valorisation matière (or, argent...) ou énergétique (plastiques).

Ce dispositif complète la collecte et le traitement des piles et des batteries, en vigueur depuis plusieurs années (6 314 tonnes traitées en 2005).

Sur le second semestre 2005, le nombre de mobiles collectés dans les Clubs a atteint 3 % du volume des ventes. En 2006, Bouygues Telecom compte intensifier sa communication auprès de ses clients afin de les inciter à rapporter leurs mobiles usagés dans ses points de vente.

■ Déchets produits sur les sites télécoms

En 2005, Bouygues Telecom a signé un contrat national avec un réseau de centres d'aide par le travail visant à confier à des personnes handicapées le démantèlement et le recyclage des équipements de réseau en fin de vie (antennes, cartes électroniques...).

Les batteries usagées des baies radio continuent à être collectées et confiées pour recyclage à des sociétés spécialisées.

■ Déchets générés sur les sites de bureaux

Deux ans après la mise en place du tri sélectif du papier dans les bureaux, le

taux de conformité est passé successivement de 65 % à 78 %, reflétant la mobilisation croissante des collaborateurs.

Un circuit de collecte et de recyclage des produits bureautiques usagés (cartouches d'imprimantes, toner, ordinateurs, périphériques), ainsi que des néons utilisés pour l'éclairage des bureaux, est également opérationnel.

Tout au long de l'année, Bouygues Telecom encourage aussi ses collaborateurs à déposer dans des collecteurs installés à cet effet sur l'ensemble des sites, les piles utilisées pour leur usage personnel (428 kg de piles collectés en 2005).

Ces piles sont ensuite traitées par une société spécialisée dans le recyclage de ce type de déchets.

Expérimenter les énergies renouvelables





Un centre de Relation clients HQE® (Bourges)

Maîtriser notre consommation d'électricité



■ Sur les sites télécoms et informatiques

Courant 2005, des boîtiers GSM de relève automatique de la consommation d'électricité ont été installés sur une cinquantaine de sites télécoms. Les premières données recueillies, transmises au logiciel d'exploitation par le réseau Bouygues Telecom, ont permis de définir un profil de consommation sur la base duquel un plan d'optimisation a été élaboré.

La même technologie est proposée aux clients de la direction Entreprises afin de les aider à mesurer et optimiser leur consommation d'énergie. Bouygues Telecom a par ailleurs réduit sa consommation d'électricité de 3 % dans ses centres de calcul, à

périmètre constant, en redéfinissant les écarts de température admissibles ainsi que les taux d'hygrométrie.

Enfin, sur les deux sites informatiques les plus consommateurs d'électricité, l'entreprise a souscrit un contrat avec EDF dans lequel cette dernière s'engage à fournir 15 % de l'énergie consommée en énergie renouvelable.

■ Expérimentation sur les énergies renouvelables



Dans un souci de diversification des sources d'énergie utilisées, Bouygues Telecom a expérimenté deux solutions d'alimentation de sites télécoms par des énergies renouvelables dans la région sud-ouest : l'une par couplage éolien / solaire et l'autre par pile à combustible, en partenariat avec l'entreprise Air Liquide.

Ces deux initiatives, premières mondiales dans leur catégorie, ont été primées le 1^{er} décembre 2005 dans le cadre du *Trophée des technologies économes et propres*, organisé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et le magazine *Industrie et Technologies*. L'entreprise compte mener d'autres expérimentations de ce type.

■ Dans les bureaux

Bouygues Telecom a poursuivi ses actions en faveur de la réduction de la consommation d'électricité dans les bureaux en installant des ampoules basse consommation et / ou détecteurs de présence dans les sanitaires.

Dans les six centres de Relation clients, 2 700 écrans pour les conseillers de clientèle ont été remplacés au profit d'écrans plats LCD consommant deux fois moins d'énergie. Cette opération a généré une économie de plus de 200 MW en année pleine.

Optimiser notre consommation de papier

■ Pour les supports de communication

Bouygues Telecom a réduit de façon sensible sa consommation de papier utilisé pour ses supports de communication envers les clients, passant progressivement, depuis 2003, de 4 500 à 3 000 tonnes consommées.

Un nouveau chantier a été ouvert en 2005 pour optimiser la fabrication et le circuit logistique de la Publicité sur les Lieux de Vente (PLV).

L'entreprise envisage également de s'approvisionner en papier certifié, du *Forest Stewardship Council*⁽¹⁾ par exemple, et d'utiliser du papier recyclé pour certains supports.

■ Pour les usages de bureau

L'année 2005 a été marquée par une nouvelle baisse de la consommation de papier dans les bureaux (18 % par rapport à 2004). L'objectif pour l'année 2006 est d'atteindre sept ramettes de papier consommées par poste occupé. Par ailleurs, Bouygues Telecom a mis en place, au dernier trimestre, de nouveaux photocopieurs numériques en réseau, paramétrés par défaut en recto-verso et dotés d'une fonction de scan-



nérisation limitant fortement l'usage des photocopies. Fin 2005, trente-six machines étaient en service et plus de deux cents le seront dans les deux années à venir. Enfin, le développement de nouveaux outils informatiques permet, depuis 2001, la commande de fournitures de bureau, plateaux-repas, voyages, ainsi que la gestion du temps de travail, des demandes d'achat et des notes de frais, via l'intranet, sans émission de document papier.

Sur un plan plus général, fin 2005, plus de 80 000 clients profitent de tous

les avantages du nouveau service *Ma facture électronique*, à la fois immédiat (le client reçoit un e-mail dès que sa nouvelle facture est disponible) et pratique (le client peut consulter, télécharger et archiver ses factures détaillées où qu'il soit). La facture dématérialisée est automatiquement incluse dans les contrats des clients de la direction Entreprises.

Concevoir autrement nos bâtiments

Bouygues Telecom a adopté les critères du label Haute Qualité Environnementale (HQE®) pour la construction de son nouveau centre de Relation clients à Bourges. La première pierre a été posée le 23 septembre 2005 et le site a obtenu l'avis favorable du Centre Scientifique



(1) label qui garantit une gestion durable des ressources forestières



BOUYGUES TELECOM

et Technique du Bâtiment (CSTB) pour sa demande de certification HQE® en phase programmation et conception.

Pour ce site, Bouygues Telecom s'est fixé des objectifs précis en termes de :

- gestion de l'énergie (doubles vitrages performants, climatisation réversible, ampoules basse consommation...),
- gestion des déchets (optimisation de la surface de stockage, tri sélectif du papier...),
- confort acoustique et visuel des conseillers de clientèle (faux plafond plus épais qu'en solution traditionnelle, grilles anti-bruit sur puits de lumière, éclairage indirect intégré au mobilier...),
- aménagement des postes de travail (matériaux durables, disposition des postes validée par un ergonome...).

NOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL

Veiller à la santé des personnes



■ Transparence sur les effets des radiofréquences sur la santé

En juillet 2005 est née la Fondation Santé et Radiofréquences placée sous l'égide du ministère de la Recherche.

Cette fondation d'utilité publique, dont Bouygues Telecom est un des membres fondateurs, a pour objet de définir, promouvoir et financer des programmes de recherche épidémiologique, expérimentale et sociologique sur les effets de l'exposition aux radiofréquences, ainsi que de diffuser les connaissances auprès des professionnels et du public.

Dans le cadre de l'attention portée à la santé de ses collaborateurs, l'entreprise a également formé en 2005 tous ses techniciens de maintenance à l'utilisation d'une sonde isotropique pour contrôler leur niveau d'exposition lors de leurs interventions.

Par ailleurs, Bouygues Telecom continue à :

- répondre systématiquement à tout courrier ou mail qui lui est adressé sur le sujet,
- envoyer gratuitement sur simple demande la brochure intitulée *Radiofréquences et santé : état des lieux* (45 300 exemplaires diffusés fin 2005),
- organiser des conférences-débats sur ce thème,
- faire réaliser par un bureau de contrôle indépendant accrédité et selon

un protocole de mesures établi par l'Agence nationale des fréquences, des mesures des différentes composantes des champs électromagnétiques présents à proximité de ses installations, sur demande écrite émanant de riverains, d'élus ou de collectivités locales.

Pour en savoir plus : www.sante.bouyguetelecom.fr

■ Sécurité et santé des collaborateurs

Avec un taux de fréquence des accidents du travail de 1,36 et un taux de gravité limité à 0,052, Bouygues Telecom bénéficie encore en 2005 de résultats meilleurs que ceux de la moyenne de la profession. Au-delà de ses obligations légales, Bouygues Telecom poursuit ses investissements en matière de prévention afin de fournir aux collaborateurs un cadre de travail sécurisé et d'améliorer la qualité de vie et le bien-être au sein de l'entreprise.

Les actions 2005 ont été :

- la mise en place de forums sur la prévention, organisés pendant une journée et comprenant des ateliers pratiques et pédagogiques (extinction de feu réel, sécurité routière...); 354 collaborateurs y ont participé en 2005,
- la réalisation d'une étude sur l'ergonomie des postes de travail des conseillers de clientèle (outils infor-

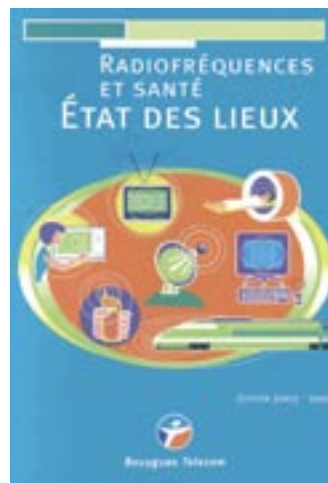
matiques, ambiance et charge de travail) ayant notamment abouti à la fourniture d'écrans plats à moindres reflets et allégeant la fatigue visuelle liée à la luminosité de l'écran,

- le développement et l'amélioration de l'outil informatique destiné à gérer les plans de prévention dans le cadre des interventions de maintenance du réseau.

De nombreuses actions de prévention santé ont également été menées auprès des collaborateurs en 2005 :

- élaboration d'un document de prévention des risques liés à la manutention manuelle,
- interdiction de téléphoner en voiture, même muni d'un kit piéton ou d'un kit oreillette,
- campagne de prévention de lutte contre le Sida organisée dans tous les établissements,
- prévention de l'alcoolémie en entreprise.

Par ailleurs, la mise en place d'un Observatoire médical du stress et du bien-être permet aux médecins du travail d'apporter des réponses mieux adaptées aux éventuelles problématiques rencontrées par chaque collaborateur. Cette année encore, plus de 3 800 personnes à qui le test a été proposé ont accepté de le passer à titre personnel.



Accompagner nos clients dans leur usage

1-2

■ Protection de l'enfance contre les contenus préjudiciables

En tant qu'entreprise responsable, Bouygues Telecom lutte contre les contenus préjudiciables aux enfants.

En 2005, l'entreprise a accentué sa communication sur le sujet par des articles dans les magazines destinés aux prospects et aux clients, des inserts dans les factures et un lien *Protection de l'enfance* sur la page d'accueil de son site internet www.bouyguestelecom.fr.

Par ailleurs, Bouygues Telecom a participé en novembre 2005 à la rédaction du premier guide gratuit *Votre enfant et le téléphone mobile*, édité par l'Afom en partenariat avec les éditions Autrement, l'Union nationale des associations familiales (Unaf) et le docteur Claude Allard, psychiatre et psychanalyste. Ce guide donne aux parents les informations utiles pour éduquer les enfants à l'apprentissage du téléphone mobile.

En complément de ces campagnes d'information, l'entreprise propose aux utilisateurs de ses services multimédias mobiles un accès direct, sur leur mobile, aux dispositifs de protection de l'enfance pour :

- s'informer sur les risques potentiels

de contenus inadaptés aux mineurs, • activer gratuitement le contrôle parental auprès du centre de Relation clients de Bouygues Telecom,

- signaler les contenus illégaux à un point de contact disponible sur internet.



■ Information des clients sur leur consommation

Afin de permettre à ses clients de communiquer l'esprit tranquille et de maîtriser leur dépense, Bouygues Telecom propose des moyens de contrôle comme le blocage des communications au-delà du Forfait ou la possibilité, pour les clients des offres prépayées, de choisir parmi des recharges de différentes valeurs. Les clients Forfait bénéficient également du signal des dépenses qui les informe

par SMS du dépassement du seuil de communication qu'ils ont préalablement fixé.

Il est aussi proposé aux clients d'Universal Mobile la fonction « apL moi » qui permet, après épuisement du crédit, d'envoyer jusqu'à dix SMS gratuits par mois pour se faire rappeler.

Permettre au plus grand nombre d'accéder à nos services

■ Accessibilité des personnes handicapées à la téléphonie mobile

Dans le cadre de l'Afom, Bouygues Telecom a signé, en mai 2005, une charte d'engagement, placée sous l'égide de la délégation interministérielle aux personnes handicapées et de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), pour renforcer et inscrire dans la durée ses actions favorisant l'accès des personnes handicapées à la téléphonie mobile. La secrétaire d'État aux personnes handicapées a souligné le caractère exemplaire de cette initiative : « *C'est le premier secteur économique à s'engager de cette manière.* »

Pour répondre aux engagements de la charte, une démarche de labellisation des terminaux a été engagée. Chaque nouveau téléphone est examiné par

Jean-Pierre Bigan, directeur général France de Vivanco, importateur d'accessoires de téléphonie mobile

Pensez-vous que les audits sociaux peuvent réellement être une source de progrès ?

Ils sont la seule garantie de rupture possible avec les pratiques antérieures. Les entreprises partenaires, dans les pays concernés, sont condamnées à tenir compte de ces audits pour protéger leur taux de développement, conscientes qu'elles pourront être sanctionnées par leurs clients dans ces domaines.

Notre expérience démontre que certains points sont améliorables facilement, comme les équipements ou aménagements relatifs à la sécurité et à l'hygiène : éclairage, pharmacie d'urgence, circulation des personnes, mise en conformité de machines dangereuses.

Viennent ensuite les conditions d'emploi du personnel en matière contractuelle : âge des salariés, contrats formels, systèmes de sanctions... Les points liés aux salaires ou au temps de travail sont plus difficiles à aborder. Ils restent à la limite de l'ingérence dans des économies fondamentalement différentes d'un pays à l'autre.

Que vous apporte cette nouvelle façon de procéder engagée sous l'impulsion de Bouygues Telecom ?

Pour notre entreprise, elle s'inscrit dans une logique de qualification de nos partenaires qui intègre dorénavant cette composante sociale en plus des critères traditionnels de nos choix de partenariats (produit, design, qualité, compétitivité...).

Cette démarche est nécessaire dans le contexte de la mondialisation. Ne rien faire resterait la pire des hypocrisies, et notre vrai pouvoir réside dans l'instauration de relations de partenariat avec des entreprises clairement sélectionnées avec ce regard.



BOUYGUES TELECOM

Bouygues Telecom selon les critères retenus par nature de handicap. Bouygues Telecom poursuit son action en partenariat avec l'association HandiCapZéro et propose l'installation gratuite de deux logiciels de vocalisation pour les personnes déficientes visuelles, *Mobile Accessibility* lancé en novembre 2004, et *Mobile Speak*, venu enrichir l'offre fin 2005.

Ce dernier, outre la traduction vocale des principales fonctions, propose l'accès à des informations spécifiques sur internet, le choix entre deux profils audio, l'intégration d'un détecteur de couleurs et de lumières, l'ajout d'utilitaires de guidage par satellite et la lecture audio des livres. Les brochures tarifaires et le guide des services sont délivrés gratuitement en braille et accessibles à partir du site internet de Bouygues Telecom. Les clients déficients visuels peuvent aussi obtenir une facture en caractères agrandis.

■ Couverture des « zones blanches »

Dans le cadre de la convention nationale signée entre l'État et les opérateurs mobiles, Bouygues Telecom poursuit la couverture des « zones blanches », dont sont absents tous les opérateurs de téléphonie mobile.

Fin 2005, l'entreprise a réalisé :

- 69 sites en itinérance : un seul pylône accueillant l'un des opérateurs et sur lequel les clients des autres opérateurs peuvent passer et recevoir des appels,
- 31 sites en mutualisation : un pylône accueillant les réseaux distincts des opérateurs mobiles.

En 2006, Bouygues Telecom poursuivra son déploiement avec plus de 200 nouveaux sites afin d'atteindre, à terme, les 730 sites prévus dans la convention.

Favoriser l'égalité des chances



■ Insertion des travailleurs handicapés

Bouygues Telecom collabore de manière étroite avec les agences d'intérim spécialisées dans le placement de personnes handicapées. Des journées portes ouvertes ont été organisées dans les centres de Relation clients en présence de représentants d'organismes spécialisés et de personnes handicapées. Le nombre de travailleurs handicapés a progressé de plus de 30 % par rapport à 2004. L'entreprise développe aussi des partenariats avec des ateliers protégés ou des groupements de centres d'aide par le travail.

Enfin, Bouygues Telecom a participé aux travaux menés par l'Agefiph destinés à mettre en ligne sur internet une rubrique spécifique pour favoriser l'insertion des travailleurs handicapés dans les centres de Relation clients : www.agefiph.asso.fr Cette politique d'insertion des travailleurs handicapés fait l'objet d'un suivi régulier de la part du comité de direction générale de Bouygues Telecom.

■ Diversité professionnelle

Bouygues Telecom veille à promouvoir la non-discrimination dans les métiers, la répartition hommes / femmes ou la

provenance de ses collaborateurs. À titre d'exemple, quarante nationalités différentes étaient dénombrées dans l'entreprise fin 2005.

Bouygues Telecom compte 48 % d'hommes et 52 % de femmes avec néanmoins une différence par statut (deux tiers des Etam sont des femmes et deux tiers des cadres sont des hommes). En 2005, 16,7 % de femmes ont été promues pour 15,1 % d'hommes.

■ Développement des compétences

En 2005, comme chaque année, l'investissement en formation de Bouygues Telecom a largement dépassé l'obligation légale. Près de 6 400 collaborateurs ont suivi au moins une formation.

L'accent est mis sur les formations métier à haute valeur ajoutée, les

curus de management ainsi que les formations visant à développer l'employabilité des collaborateurs et à favoriser leur mobilité.

La formation interne, qui recouvre des domaines très divers (juridique, télécoms, maintenance, qualité, social...), représente désormais une part significative de l'investissement global en formation continue.

Pour la quatrième année consécutive, l'opération *Tous au service de nos clients* a été reconduite dans tous les Clubs Bouygues Telecom. Les collaborateurs désireux de se rendre dans les boutiques accueillent les clients et les informent sur les offres, aux côtés des équipes de vente. Cette opération a rencontré un véritable succès avec la participation de près de 1 600 collaborateurs en 2005.



Contrôler la provenance de nos produits



Dans le cadre de son adhésion au Pacte mondial, Bouygues Telecom a lancé en 2005 une démarche d'audits sociaux dans les pays à bas coûts, principalement en Chine et en Europe de l'Est.

Son objectif : vérifier que les produits sont fabriqués dans des conditions de travail décentes pour les collaborateurs de ses fournisseurs ou de leurs sous-traitants.

Huit audits ont ainsi été réalisés par la société SGS et ont conduit soit à des mises en conformité, soit à la suppression du référencement du fournisseur.



Pour 2006, Bouygues Telecom envisage de réaliser une quinzaine d'audits sociaux et environnementaux chez ses fournisseurs ou leurs prestataires.

Soutenir des initiatives citoyennes

Dans le cadre de sa politique de mécénat, Bouygues Telecom a mené diverses actions en 2005 :

- un partenariat de trois ans a été signé avec la Fondation Nicolas Hulot pour le *Défi pour la Terre* : distribution du *Livre vert* dans les Clubs, envoi d'un message de Nicolas Hulot à tous les clients Forfait, mise en place d'un SMS gratuit pour adhérer. 120 000 clients ont ainsi soutenu une charte de dix gestes simples réduisant les

émissions de gaz à effet de serre. Ce sont ainsi environ 40 000 tonnes de CO₂ qui sont économisées par an,

- un partenariat avec l'Union pour la lutte contre la sclérose en plaques (Unisep) a permis de récolter 500 000 dons pendant la *Semaine de la sclérose en plaques* grâce aux rechargements des clients des offres prépayées. Les clients Forfait avaient également la possibilité de faire un don grâce à l'opération *Un SMS pour l'Unisep* (du 1/12/2005 au 15/01/2006), Bouygues Telecom complétant chaque don,
- un club de volontaires a été créé grâce auquel les collaborateurs peuvent apporter une aide concrète à des associations (Association des Paralysés de France, Restos du Cœur...) ou à des centres de rééducation fonctionnelle.

Bernard Dupré, délégué général de l' Afutt (Association française des utilisateurs de télécommunications)

Dans le cadre de son engagement environnemental et sociétal, qu'attendez-vous de Bouygues Telecom ?

Il est essentiel que Bouygues Telecom, comme tous les autres opérateurs mobiles sur la planète, ait une politique de développement durable claire et ambitieuse sur les principaux enjeux en la matière : développer le recyclage des téléphones et la collecte des batteries, réduire l'impact visuel des antennes-relais et garantir le respect des limites d'exposition aux radiofréquences en dessous des seuils admissibles. Sur le plan sociétal, Bouygues Telecom doit s'assurer de la protection des mineurs, prendre en compte le handicap, participer à l'aménagement du territoire et s'imposer des règles éthiques en matière commerciale. Sur tous ces aspects, les engagements de Bouygues Telecom doivent être précis, quantifiables et faire l'objet d'une évaluation régulière. Ils doivent être proportionnés aux enjeux et progresser d'année en année.

Que pensez-vous de la relation que Bouygues Telecom entretient avec ses clients ?

L'observatoire des plaintes et insatisfactions mis en place par l' Afutt fait apparaître une baisse régulière et significative des plaintes relatives à Bouygues Telecom depuis trois ans. Cette évolution positive est d'autant plus remarquable que, dans le même temps, le nombre de clients a continué à augmenter. Ce constat est sans aucun doute le résultat d'une politique d'amélioration de la relation client et de la meilleure prise en compte des attentes des clients. L'existence d'un service Consommateurs au sein de l'organisation et le recours possible à un médiateur pour résoudre certains litiges sont la marque d'une entreprise soucieuse de développer une politique consumériste en phase avec les meilleures pratiques du moment. Toutefois, le marché de la téléphonie mobile présente encore des caractéristiques qui nuisent à l'établissement de relations équilibrées, saines et durables avec les consommateurs. La durée des contrats, les arcanes tarifaires, la formulation parfois contestable des publicités et des offres promotionnelles sont autant de sujets sur lesquels l' Afutt a fait des propositions afin de faire progresser encore la relation de confiance entre client et fournisseur.





BOUYGUES TELECOM

NOTRE SYSTÈME DE MANAGEMENT

En complément de son engagement environnemental et sociétal, Bouygues Telecom poursuit l'optimisation de son système de management par la qualité, la gestion des risques opérationnels et le processus d'innovation.

Elle place également au centre de ses préoccupations le dialogue avec les parties prenantes, que ce soit au sein de l'entreprise ou à l'extérieur.

Manager par la qualité

Comme chaque année depuis 1997, la satisfaction globale de nos clients a été mesurée à l'aide du baromètre de satisfaction clients. Au travers de ce baromètre, un échantillon de clients est sollicité pour donner sa perception de Bouygues Telecom.

Six grands domaines sont explorés et comparés à la perception des clients des autres opérateurs : l'image et la considération, le service et l'assistance client, le dispositif « information relationnelle », l'équipement (mobile, offres...), les services et les fonctionnalités proposés, le réseau.

À chaque vague, les résultats du baromètre sont présentés de façon détaillée aux équipes opérationnelles qui sont chargées de définir leur plan d'actions pour améliorer encore la satisfaction des clients.

Par ailleurs, des études bimensuelles *Paroles de clients*, analysant un échantillon des courriers de réclamations réceptionnés par le service clientèle, donnent un effet de loupe sur les difficultés rencontrées.

En complément de cette approche, l'entreprise poursuit l'amélioration de ses processus, avec pour objectif de

les fiabiliser et de les sécuriser tout en renforçant l'efficacité interne. Ce travail est fondé sur une méthode collaborative impliquant des acteurs issus de toutes les structures de l'entreprise et destinée à apporter une réponse concrète à la *Promesse de service*.

Sept grands domaines ont été identifiés pour chaque étape de la vie du client, de l'anticipation des besoins futurs au traitement des demandes par les canaux de contacts. Ces domaines sont tous parrainés par un membre du comité de direction générale, qui s'appuie sur un responsable de processus, véritable chef d'orchestre qui en assure le fonctionnement et l'optimisation de bout en bout.

Dans le souci de se comparer aux meilleures pratiques, Bouygues Telecom a créé en avril 2005 un outil nommé *Reflex* (**ré**flexion autour de l'**ex**cellence), inspirée du modèle de la Fondation européenne du management par la qualité.

Celui-ci permet :

- d'analyser les performances d'un comité de direction sur neuf critères,
- de mesurer les points forts et d'identifier les axes de progrès,
- de sensibiliser les collaborateurs à la dynamique de progrès continu.

Expérimenté auprès de directions aussi différentes que Organisation & Achats, Ressources Humaines ou

Informatique, *Reflex* est un levier, à la fois convivial et rapide, d'échanges et d'élaboration d'un plan d'actions opérationnel.

Afin de sensibiliser ou développer les compétences des collaborateurs experts dans leur domaine, de nouvelles sessions d'information / formation ont été organisées :

- sur la gestion des déchets et la réglementation sur les déchets d'équipements électriques et électroniques,
- sur le respect des principes du Pacte mondial dans la relation avec les fournisseurs pour les directions des Achats, Juridique et Assurance qualité fournisseurs.

Par ailleurs, Bouygues Telecom a démarré en avril 2005 des stages *Éthique et management* pour

ses managers, dans le prolongement de ceux mis en place par le groupe Bouygues (185 collaborateurs formés à fin 2005). Une charte éthique de la relation fournisseur a aussi été élaborée et diffusée à l'ensemble des collaborateurs.

Pour contrôler la mise en œuvre et mesurer la performance de ses actions, Bouygues Telecom a dynamisé en 2005 son plan d'audit en y associant étroitement les relais régionaux. Le concours *Sécurité des personnes* a été étendu en 2005 à l'environnement et à la sécurité des biens dans les principaux sites de l'entreprise. Celui-ci permet de comparer l'implication des collaborateurs et de les sensibiliser à nouveau sur les bonnes pratiques à adopter.

L'établissement d'Aix-en-Provence s'est distingué avec un « sans faute »



en sécurité des personnes (bonne tenue de l'affichage, conformité incendie, vérifications régulières, exercices d'évacuation, plans de prévention, respect de la loi Evin) et le meilleur résultat en sécurité des biens (port du badge apparent, vulnérabilité des postes de travail, respect de la procédure de destruction des informations classifiées).

Gérer les risques opérationnels

Au-delà de l'identification et du traitement des risques environnementaux et sociétaux évoqués dans les chapitres correspondants, Bouygues Telecom a renforcé son organisation de gestion de crise en 2005.

Le 17 novembre 2004, un dysfonctionnement dans le logiciel informatique d'un élément central du réseau avait empêché l'entreprise de fournir ses services de communication pendant plusieurs heures. Depuis, de nombreuses actions ont été menées :

- la redondance matérielle a été enrichie pour faire face à la multiplicité et à la complexité des systèmes logiciel,
- lors de l'analyse des processus critiques de l'entreprise, un examen des sinistres éventuels, avec une vision d'entreprise étendue, est dorénavant effectué. Chaque responsable

de processus critique a par ailleurs réexaminé ses indicateurs et ses seuils d'alerte,

- une cellule de crise a été mise en place dans chacune des huit structures opérationnelles, avec une astreinte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ; les outils et les processus de communication inter-cellules ont été renforcés.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de prévention d'intrusion et du Plan Vigipirate, certains sites sensibles du réseau (informatiques notamment) ont été inscrits, en juin 2005, comme sites « vitaux » auprès du Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN). Un pilote de vidéosurveillance a également été mené pour faire face à des alertes de type départ de feu, vandalisme ou intrusion.

Enfin, Bouygues Telecom participe depuis cette année à une commission de veille réglementaire sur la gestion des déchets.

Innov



En novembre 2005, Bouygues Telecom a organisé sur quatre jours son troisième Forum de l'innovation dont les objectifs sont de valoriser et stimuler la capacité d'innovation de toutes les entités de l'en-

treprise. Lors de cette manifestation, les collaborateurs ont pu découvrir les projets ayant concouru aux *Trophées de l'innovation*, mais aussi les technologies innovantes et les bonnes pratiques de l'entreprise.

Parmi les quatorze lauréats, on peut citer :

- le *Trophée du client* avec le nouveau concept d'agencement des Clubs Bouygues Telecom,
- le *Trophée de l'entreprise* avec une petite antenne plate, facilement intégrable à l'environnement, développée par le Réseau,
- Le *Trophée du public* avec le projet de lecture automatique des factures fournisseurs, qui a permis d'économiser 1,2 million de photocopies en 2005 grâce à la scanérisation et à l'archivage électronique.

Bouygues Telecom place également l'innovation au cœur de sa stratégie dans le but de fournir à ses clients des mobiles et des offres adaptées à leurs attentes.

L'entreprise a remporté en 2005 le prix *Best Innovator*, parrainé par AT Kearney et le magazine *L'Expansion* dans la catégorie « Adaptation au marché ». Cette récompense salue les initiatives de Bouygues Telecom en la matière : création d'un conseil scientifique, Forum annuel de l'innovation, showroom des nouvelles technologies où sont présentés des prototypes...

Dialoguer avec les parties prenantes

Le 1^{er} décembre 2005, le Conseil de la concurrence a sanctionné Bouygues Telecom pour une entente supposée sur le marché de la téléphonie mobile.

L'entreprise souligne qu'elle a demandé aux différentes autorités, depuis plusieurs années, de remédier au déséquilibre qui touche le marché des mobiles et qui entrave gravement et durablement la concurrence en France.

Elle a ainsi déposé sept plaintes ou

demandes d'arbitrage entre octobre 2002 et novembre 2005 mais constate et déplore qu'à ce jour, aucune de ses requêtes n'ait abouti à des mesures permettant au troisième opérateur de bénéficier d'une égalité des chances dans la compétition.

■ Les clients

Au-delà du dispositif de mesure de la perception de ses clients et des correctifs apportés pour améliorer leur satisfaction, Bouygues Telecom organise des tables rondes avec des catégories de clients ciblées (personnes handicapées par exemple), pour cerner leurs attentes spécifiques et développer des offres adaptées.





BOUYGUES TELECOM

Par ailleurs l'entreprise a généralisé en 2005 la gestion de ses clients par portefeuille.

Ce mode d'organisation crée une plus grande proximité entre les conseillers de clientèle et leurs clients.

Cette initiative concourt à la réalisation de la *Promesse de service*.

Le service Consommateurs, interlocuteur des instances de la consommation, a renforcé ses actions en 2005 et a démarré avec l'Adeic (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur) une réflexion sur la standardisation des accessoires.

Enfin, à l'occasion des rencontres trimestrielles programmées avec les associations de consommateurs, la démarche d'engagement environnemental et sociétal de Bouygues Telecom a été largement présentée aux participants afin de recueillir leurs réactions et attentes sur le sujet.

■ Les collaborateurs

Les collaborateurs sont régulièrement sollicités pour donner leur avis sur l'entreprise et son fonctionnement par l'intermédiaire d'une enquête de satisfaction.

Le questionnaire comprend 90 questions réparties en cinq thèmes : activité et évolution, organisation et fonctionnement de l'entreprise, conditions de vie au travail, cadre social, Bouygues Telecom en tant qu'entreprise et opérateur de téléphonie mobile.

Les résultats de l'étude sont analysés de façon globale par une société externe qui, conformément au code de déontologie, garantit l'anonymat des réponses.

Plusieurs objectifs de progrès ont été identifiés : un encadrement plus proche qui pratique l'écoute et le dialogue, une communication portée par la hiérarchie, des méthodes et

des process plus simples, une transversalité plus opérationnelle et une responsabilité au plus près du terrain.

Dialogue social

Le fort taux de participation enregistré aux élections professionnelles chez Bouygues Telecom (80 % en 2002, puis 84 % en 2004) confirme l'implication des collaborateurs dans la vie de leur entreprise et leur intérêt pour le dialogue social.



Plusieurs accords collectifs ont été signés en 2005 :

- un doublement de la prise en charge moyenne par l'entreprise de la cotisation mutuelle,
- de nouvelles modalités d'accompagnement de la mobilité interne (transfert province/Paris),
- un accord d'intéressement,
- un accord sur le dialogue social et les moyens attribués aux représentants du personnel,
- un effort particulier pour les niveaux de salaire les moins élevés dans le cadre de la négociation annuelle.

Animations

Au cours de l'année 2005, Bouygues Telecom a communiqué sur ses initiatives environnementales et sociétales lors de réunions d'équipes ciblées par métier, mais aussi lors de la *Semaine du développement durable*, qui a connu un vif succès sur les onze prin-

cipaux sites de l'entreprise avec 1 168 mobiles collectés et 400 quiz complétés sur place.

Par ailleurs, dans le cadre du *Défi pour la Terre*, l'entreprise a organisé trois éco-journées sur les thèmes de l'eau, de l'air et de l'énergie, l'idée étant de mobiliser les collaborateurs à s'engager sur un à trois gestes verts promus à cette occasion. Les stands, animés par des volontaires du Club Objectif Soleil, ont rassemblé 5 000 collaborateurs sur les trois manifestations.

■ Les fournisseurs

Dans le cadre de son adhésion au Pacte mondial de l'Onu, Bouygues Telecom a

informé plus de 200 fournisseurs de son engagement et obtenu un taux de retour de plus de 80 % de fournisseurs favorables pour l'accompagner dans sa démarche.

Par ailleurs, l'entreprise introduit progressivement dans ses appels d'offres et contrats des exigences spécifiques relatives au respect des principes du Pacte mondial de l'Onu.

En complément, un questionnaire détaillé a été envoyé à un panel ciblé d'une trentaine de fournisseurs afin de connaître leur implication en matière de développement durable et les actions qu'ils se proposent de mener en commun avec Bouygues Telecom.



Bouygues Telecom au Salon des maires 2005



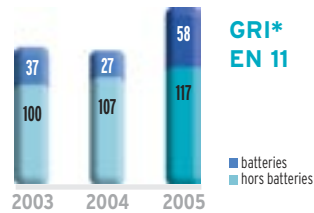
■ La collectivité

En 2005, pour la cinquième année consécutive, Bouygues Telecom était présente au Salon des maires et des collectivités locales. L'occasion pour l'entreprise de présenter les initiatives environnementales et sociétales auxquelles les élus locaux sont particulièrement sensibles.

Sur un stand privilégiant les matériaux recyclables et naturels, Bouygues Telecom a exposé sa participation à plusieurs projets innovants.

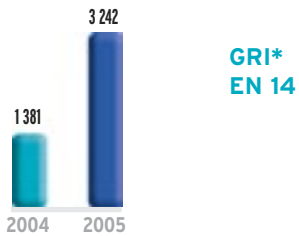
L'entreprise a également relayé, auprès des maires, le concours *Défi pour la Terre* des collectivités, organisé par la Fondation Nicolas Hulot avec le parrainage de l'Association des maires de France. Objectif : inciter les collectivités locales à sensibiliser de façon originale les citoyens à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Près de 300 maires se sont engagés au nom de leur commune et ont symboliquement apposé leur main sur le stand Bouygues Telecom.

Poids d'équipements réseau recyclés (en tonnes)



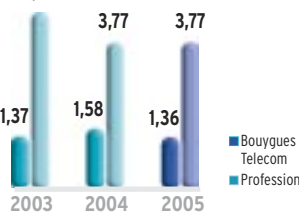
GRI* EN 11

Sites évalués selon les 10 règles d'intégration (cumul)

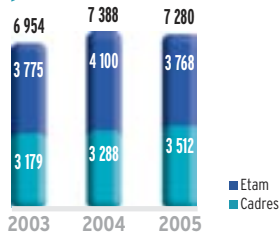


GRI* EN 14

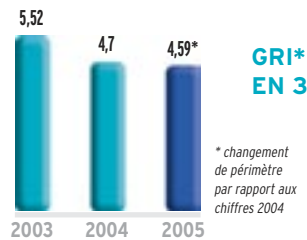
Taux de fréquence des accidents du travail



Effectifs par statut professionnel



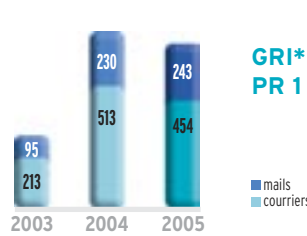
Consommation d'électricité par poste occupé dans les bureaux (en MWh)



GRI* EN 3

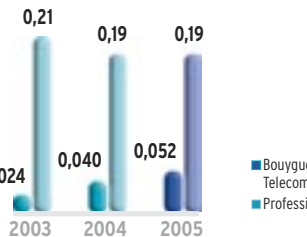
* changement de périmètre par rapport aux chiffres 2004

Réponses faites aux questions sur les radiofréquences et la santé

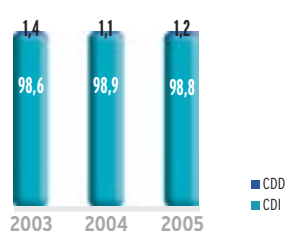


GRI* PR 1

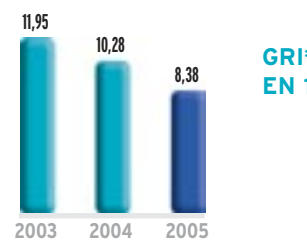
Taux de gravité des accidents du travail



Effectifs par type de contrat en %

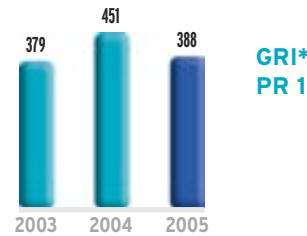


Consommation de papier annuelle par poste occupé (en nombre de ramettes)



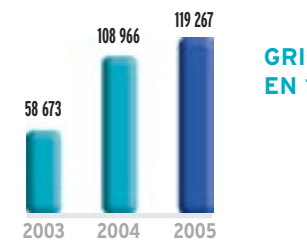
GRI* EN 1

Mesures de champs demandées par les parties prenantes



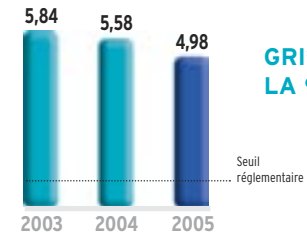
GRI* PR 1

Terminaux reconditionnés ou recyclés



GRI* EN 15

Masse salariale consacrée à la formation continue (en %)

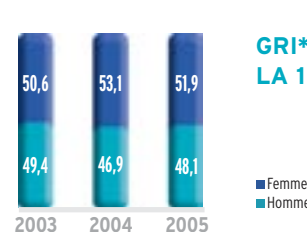


GRI* LA 9

Nombre total de collaborateurs au 31 décembre 2005
7 300 (=)

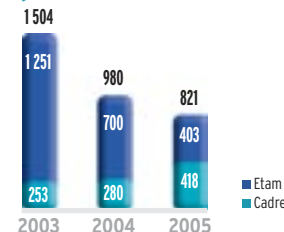
Âge moyen : 33 ans
Ancienneté moyenne : 5 ans

Effectifs par sexe en %



GRI* LA 1

Recrutements par statut



* les indicateurs font référence à ceux du Global Reporting Initiative, base de données internationale d'indicateurs de développement durable

LES RISQUES

Le groupe Bouygues est confronté à des risques de nature différente selon ses métiers. Il continue à renforcer sa politique d'identification et de gestion des risques afin de pouvoir atteindre ses principaux objectifs opérationnels.

La société mère maintient un haut degré de sensibilisation des métiers aux principaux risques.

Un représentant de la direction générale de Bouygues dresse chaque année une cartographie des grands risques du Groupe. Il participe activement, par ses analyses et ses actions de sensibilisation, au développement dans les métiers d'une culture intégrant la maîtrise des risques comme élément essentiel du management. La société mère a par ailleurs édicté des principes directeurs du management des risques majeurs qui sont mis en œuvre au niveau des métiers.

Les métiers ont, pour leur part, créé des organes et/ou des structures spécifiques concernant la gestion des principaux risques. Ils se mobilisent pour mettre en place des systèmes de prévention des risques majeurs, des dispositifs de gestion de crise, ainsi que des actions de formation en vue de la maîtrise ou de la réduction de leurs principaux risques.

Enfin, le traitement ultime de la prise en compte des grands risques par les métiers s'effectue à travers la mise en place de police d'assurances ou

de couverture des risques conformes aux pratiques habituelles de leur profession.

RISQUES OPÉRATIONNELS ET ENVIRONNEMENTAUX - SANTÉ PUBLIQUE

■ Bouygues Telecom

Risques technologie réseau

La technologie nécessaire à la délivrance du service de téléphonie mobile est par nature sophistiquée. Elle repose sur une infrastructure de matériels interconnectés sensibles, exposés aux catastrophes naturelles, aux actes de malveillance ou de terrorisme, ainsi qu'aux ruptures d'énergie et autres accidents de voisinage.

L'évolution du réseau pour offrir aux clients l'accès à de nouveaux services induit la probabilité d'erreurs logiques ou humaines pouvant entraîner des ruptures temporaires de service. La panne de novembre 2004 a démontré la réalité des risques d'erreur logique.

Depuis, une revue complète des risques a permis la mise en place de

protections telles que :

- le doublement de la chaîne de HLRV avec une technologie alternative,
- la sécurisation des points vulnérables du réseau de fibres optiques,
- le remplacement, par anticipation, de plateformes techniques présentant un risque d'obsolescence et le positionnement d'indicateurs de fonctionnement aux endroits stratégiques.

Risques techniques informatiques

La très grande majorité des processus de traitements opérationnels dépendent de l'outil informatique. Celui-ci permet la réalisation et l'automatisation de tâches essentielles comme la mise en service des lignes clients selon le plan tarifaire défini, la valorisation des communications, la facturation, l'encaissement des règlements, la réponse rapide aux demandes d'informations. Il optimise la chaîne logistique et gère les commissionnements à la distribution. Pour optimiser l'usage des données, les systèmes sont interconnectés et constituent une vaste trame d'une forte complexité, dont les capacités de traitement doivent être précisément calibrées pour ne jamais se trouver en saturation et parfaitement sécurisées pour éviter la fraude.

Dès lors, un changement, même mineur, mal contrôlé, une saturation de charge mal anticipée, peuvent provoquer une réaction en chaîne ou

l'ouverture d'une brèche exploitable pour une fraude éventuelle.

Cette année encore, Bouygues Telecom a renforcé et complété son programme I-Réagir (plan de continuité informatique) en organisant la redondance des applications et des sauvegardes des bases de données, et en réalisant des tests qui ont permis d'éprouver les solutions de secours et les capacités de remise en route.

Risque santé

La téléphonie mobile utilise les ondes comme moyen de transport des communications. La presse ou les médias se font régulièrement l'écho de l'interrogation du public concernant les possibles effets nocifs sur la santé du téléphone portable ou des relais radio.

Bouygues Telecom est attentive à toutes les démarches scientifiques en la matière. Elle les encourage et, surtout, elle s'engage formellement à tenir compte des résultats en mettant en place les mesures de protection que ces études révéleraient nécessaires.

Bouygues Telecom se doit également de permettre à chacun de mieux comprendre les éléments de ce débat et édite à cette fin une brochure qui se veut à la fois pédagogique et transparente. Un site internet, dans lequel il est rendu compte des nouvelles recherches scientifiques au fur et à mesure de la publication de leurs

résultats, est également consacré à ce sujet (www.sante.bouyguetelecom.fr).

Bouygues Telecom est un des membres fondateurs de la Fondation Santé et Radiofréquences créée en juillet 2005. Cette fondation d'utilité publique a pour objet de définir, promouvoir et financer des programmes de recherche épidémiologique, expérimentale et sociologique sur les effets de l'exposition aux radiofréquences, ainsi que de diffuser les connaissances auprès des professionnels et du public. L'élément incontournable du devoir de précaution passe avant tout par le devoir de transparence.

■ TF1

Risques opérationnels

Les programmes de TF1 sont actuellement diffusés auprès des foyers français :

- par faisceaux hertziens via les 112 sites d'émission principaux et 3 161 stations de réémission de TDF,
- par satellite, à savoir Atlantic Bird 3 pour la diffusion en clair et Hot Bird™ d'Eutelsat pour la diffusion sur TPS,
- par câble (obligation dite du « must-carry analogique » à la charge des câblo-opérateurs).

La société TDF assure le transport (alimentation des sites de diffusion avec le signal TF1) et la diffusion des programmes de TF1 (ainsi que l'ensemble des chaînes nationales) de manière

conjointe via son réseau hertzien terrestre et satellitaire.

TDF est le seul opérateur national de diffusion du signal de télévision, et il n'existe pas en l'état d'offres alternatives de substitution comparable au réseau TDF.

TF1 se trouve ainsi placée dans une situation de dépendance pour la diffusion de son signal, et ne peut faire appel à d'autres modes de transport en cas de défaillance du réseau TDF.

La sécurisation du transport est assurée par TDF grâce au double mode de transport (hertzien et satellite) vers ses émetteurs. Ainsi, si un faisceau hertzien alimentant un émetteur vient à être défaillant, il est alors possible de basculer sur le signal satellite (et réciproquement). Les sites de diffusion sont en grande partie sécurisés grâce à la redondance des émetteurs de diffusion. En revanche, le système d'antennes n'est pas à l'abri d'incidents (antennes, guides d'onde et multiplexeur en fréquences), et l'alimentation en énergie peut échapper à la vigilance de TDF (responsabilité d'EDF).

Des coupures sont ainsi survenues dans la diffusion du signal pour des raisons techniques (défaut de fonctionnement d'émetteurs ou d'alimentation d'énergie) ou internes à TDF (grèves notamment). Les pénalités prévues au contrat sont sans commune mesure avec les pertes d'explo-

tation potentielles de TF1 lors de ces incidents (perte d'audience, atteinte à l'image de TF1, demande de dégrèvements d'annonceurs, perte de droits dérivés...).

Le préjudice que pourrait subir TF1 en cas d'arrêt d'un émetteur est bien sûr proportionnel au bassin de téléspectateurs desservi par l'émetteur défaillant. Une défaillance sur le bassin parisien (10 millions de téléspectateurs) pourrait avoir d'importantes conséquences économiques. C'est pourquoi TF1 a négocié des délais très brefs d'intervention des services de TDF en cas de panne, et demandé le renforcement de mesures de secours. À ce jour, mis à part un incident sur un site local de diffusion, aucune coupure de longue durée sur un émetteur n'a été constatée.

TPS a pour activité principale la fourniture d'une offre de programmes diffusée par satellite sur la position Hot Bird™ 13° Est d'Eutelsat.

Les principaux programmes de TPS sont diffusés sur deux des satellites de la position orbitale qui en compte cinq, et occupent six fréquences, alors que la position en compte une centaine.

Le risque de perturbation unitaire se limite à un satellite, car ceux-ci sont éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres, donc non perturbables simultanément. TPS doit donc se préparer à subir un défaut sur la moitié de ses capacités. Les solutions résident

dans la meilleure utilisation du débit du satellite.

TPS a connu en 2001 un incident de quelques heures sur le satellite HB5, aujourd'hui délaissé au profit de HB6. Les dispositions décrites ci-dessus ont été mises immédiatement en place, avec succès. La société Eutelsat a pu vérifier la capacité de réaction de TPS, en particulier du fait que TPS peut piloter à distance la configuration de la liste de chaînes et de fréquences reçues par ses abonnés.

Dans le cadre de la distribution de l'offre de TPS via la ligne téléphonique en ADSL, disponible avec France Télécom, TPS et France Télécom ont mis en place les infrastructures nécessaires (un double réseau) à la sécurisation de la diffusion continue des vingt premières chaînes. En cas de rupture du flux, des pénalités dues par France Télécom à TPS sont prévues au contrat, leur montant étant fonction de l'heure d'écoute à laquelle l'incident est survenu.

Eurosport dispose d'infrastructures au Royaume-Uni, permettant à la chaîne de sécuriser la diffusion de ses programmes.

■ Bouygues Construction

Bouygues Construction doit gérer les nombreux risques liés à une activité exposée : risques géologiques, découvertes archéologiques, perturbations climatiques affectant les délais d'exé-

cution, imprévision, perturbation de l'exécution des contrats liés à l'intervention de nombreux acteurs, nuisances liées à l'exécution des travaux...

À ces risques classiques s'ajoutent ceux de la conception et de l'exploitation lorsque Bouygues Construction conclut des contrats globaux de conception-construction-exploitation.

Dans ses montages privés (notamment les Partenariats Public-Privé en France et les *Private Finance Initiative* en Angleterre), Bouygues Construction privilégie une logique de financement de projet, c'est-à-dire l'absence d'exposition vis-à-vis de la dette de ces projets.

Les directions juridiques de Bouygues Construction sont très présentes dans le montage des projets et la négociation des contrats, et contribuent ainsi à la maîtrise de ces principaux risques.

De manière plus générale, l'entreprise s'appuie sur les procédures internes mises en place en 2003 pour mieux détecter, maîtriser et gérer les risques.

S'agissant des activités de conception, la société dispose de moyens importants en ingénierie et bureau d'études. Elle maintient la sélectivité dans le choix des projets et met en œuvre une politique d'assurance adéquate auprès d'assureurs de premier rang, lui permettant de maîtriser ses



principaux risques.

Dans le domaine de l'environnement, Bouygues Construction estime ne pas être exposé à des risques spécifiques majeurs. En effet, la société ne possédant pas de sites de production fixes, assimilables à des installations industrielles permanentes, les risques de pollution sont limités aux seules installations ponctuelles sur les chantiers.

Par ailleurs, les déchets générés par les activités de construction sont majoritairement classés inertes selon les critères actuels. Bouygues Construction s'applique à se mettre en conformité avec les réglementations locales concernant la gestion de ses déchets, notamment en matière de tri sélectif à la source, et de négociation avec les filières de traitement des déchets exigées par les législateurs locaux.

La société estime que les risques

LES RISQUES

liés au stockage ou au transport des déchets ou de produits toxiques résultent principalement de l'utilisation d'huiles et de carburants nécessaires lors de la mise en œuvre du béton ou pour les travaux de terrassement. Dans chaque projet, elle met en place l'organisation nécessaire pour prévenir les risques de pollution accidentelle pouvant en découler et pour réagir dans les meilleures conditions en cas d'accident.

Bouygues Construction veille à rester en conformité avec les réglementations en vigueur et met en place les systèmes de prévention et de gestion nécessaires.

■ Colas

L'analyse, l'évaluation des risques, ainsi que la politique générale de gestion des risques, sont réalisées au niveau central. Des échanges et un travail réguliers sont effectués depuis plusieurs exercices avec Bouygues, qui organise des réflexions communes sur les risques et plus particulièrement sur l'analyse d'éventuels risques majeurs et leur prévention.

La mesure des risques, leur suivi et leur prévention sont situés au niveau décentralisé le plus adapté à leur appréhension. Ce sont donc les filiales et les établissements qui traitent et suivent leurs risques.

Les métiers exercés par Colas ne semblent pas très exposés à des risques

majeurs particuliers compte tenu de leur nature, de la dispersion des établissements et du grand nombre des chantiers réalisés.

Colas porte un soin particulier à l'analyse et à la prévention des risques répétitifs par un suivi de la sinistralité et une analyse des phénomènes de causalité à travers des outils de *reporting* performants. Cette centralisation des retours d'expérience permet de rediffuser dans les filiales et de bâtir une politique et des actions de prévention ou la description des meilleures pratiques. Colas adapte et améliore en permanence ces procédures de gestion des risques liés aux métiers des filiales et intègre cette dimension dans la définition de stages de formations spécifiques destinés à l'ensemble des collaborateurs.

Les activités industrielles (usines d'émulsion, de production de membranes bitumineuses, carrières, centrales d'enrobage ou d'asphalte...) relèvent en France de la réglementation des installations classées ou des carrières. Des engagements de remise en état des sites d'exploitation de carrières sont définis avec les Drire et les autorités préfectorales et font partie intégrante des autorisations d'exploitation. Ces engagements sont provisionnés dans les comptes et remis à jour périodiquement. Ces risques sont également pris en compte par une politique générale et progressive de certification Iso 14001.

■ Bouygues Immobilier

La pollution des sites est un des principaux risques auxquels est confronté Bouygues Immobilier en tant que promoteur. Pour se prémunir contre ce risque, la société impose le plus souvent au vendeur du terrain de dépolluer le site ou de prendre en charge le coût de dépollution.

Lorsqu'un site comporte des bâtiments existants destinés à être démolis pour libérer l'emprise foncière, Bouygues Immobilier s'assure du respect de la réglementation relative au désamiantage et à la dépollution en vérifiant, en particulier, que les travaux sont confiés à des entreprises agréées, garantes du respect des règles de sécurité.

En 2005, Bouygues Immobilier a connu pour la première fois un sinistre de pollution important sur un terrain à Amiens. Un grave préjudice financier en a résulté pour la société et un retard de livraison d'un an pour les logements. À la suite de ce sinistre, Bouygues Immobilier a renforcé sa politique de prévention en saisissant systématiquement un bureau d'études dès lors qu'elle s'intéresse à un terrain. Si le rapport suscite des interrogations, un diagnostic plus détaillé est exigé. Un programme complet de réhabilitation du site, optimisé sur les plans techniques, économiques et environnementaux, est alors demandé au bureau d'études.

RISQUES DE MARCHÉ

Gestion du risque de taux et du risque de change

Certaines structures du Groupe sont amenées à utiliser des instruments financiers de couverture dans le but de limiter l'incidence, sur leur compte de résultat, des variations de change et de taux d'intérêt. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-après.

Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

■ Exposition au risque de change

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales couran-



tes. Dans la mesure du possible, les contrats facturés en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise. C'est le cas notamment pour la plupart des chantiers exécutés à l'étranger, dont la part des dépenses de sous-traitance et de fournitures en monnaie locale est prépondérante sur la part de dépenses en euros. Par ailleurs, le Groupe porte une vigilance particulière sur les risques relatifs aux avoirs du Groupe en monnaies non convertibles, et plus généralement sur les risques « pays ».

■ Exposition au risque de taux

Le résultat financier du Groupe est peu sensible à la variation des taux d'intérêt. L'essentiel de son endettement est à taux fixe grâce à des emprunts obligataires à taux fixe et à un portefeuille d'instruments de couverture de taux permettant de transformer la dette à taux variable en dette à taux fixe.

Les dettes financières à taux variable figurant au bilan sont, en moyenne sur l'exercice, inférieures à la trésorerie disponible placée également à taux variable.

Le compte de résultat du Groupe ne serait que peu affecté par une fluctuation des taux d'intérêt européens, ou par une évolution divergente de ceux-ci par rapport aux taux d'intérêt dans les principales devises hors de la zone euros.

Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités aux produits suivants : achats et ventes à terme de devises, *swaps* de devise, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ; *swaps* de taux d'intérêt, *future rate agreements*, achats de *caps* et de *tunnels* dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties, et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change et au risque de taux font l'objet d'états de *reporting* spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

Règles de couverture

■ En matière de risque de change

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématique-

ment les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Lorsque les flux sont certains, le risque de change est couvert par des achats ou des ventes à terme, ou par des *swaps* de devises. Pour certains contrats importants, une couverture optionnelle peut être mise en place préalablement à l'obtention définitive de l'affaire.

Par ailleurs, les titres de participations des sociétés étrangères sont, d'une façon générale, couverts par une dette d'un montant analogue dans la même devise au sein de la société qui les détient.

Dans un souci de rationalisation, les positions de change de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée, et, le cas échéant, les positions symétriques peuvent être compensées.

■ En matière de risque de taux

Le principe est de couvrir, au niveau de chaque sous-groupe, tout ou partie des actifs ou des passifs financiers dans la mesure où ces derniers présentent un caractère prévisible et récurrent.

Dans la pratique, il s'agit des entités dont l'activité est capitalistique par nature (télécoms-médias). Ces entités sécurisent leur résultat financier futur en fixant le coût de leur dette par des *swaps*, des *future rate agreements*, ou



en le limitant par des *caps*, pour une durée liée à celle des passifs financiers à couvrir.

Comme pour le risque de change, toujours dans un but de rationalisation, les positions de taux de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée et partiellement compensées.

Méthodes de comptabilisation

En règle générale, les instruments financiers utilisés par le Groupe font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ainsi, ils donnent lieu à la mise en place d'une documentation de relation de couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Le Groupe procède alors, suivant le cas, à deux types de comptabilisation :

- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétri-

que dans le compte de résultat,

- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en compte de résultat pour la partie non efficace et en capitaux propres (jusqu'au dénouement de l'opération) pour la partie efficace.

Dans quelques cas (montant notionnel modeste, maturité de couverture courte), les instruments financiers ne font volontairement pas l'objet d'une comptabilité de couverture afin de ne pas alourdir les procédures administratives du Groupe. Dans ce cas, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat.

Valeur de marché des instruments de couverture

Au 31 décembre 2005, la valeur de marché (*net present value*) du portefeuille d'instruments financiers de

couverture est de + 9 millions d'euros⁽¹⁾. Ce montant est pour l'essentiel la résultante de la valeur actuelle nette de *swaps* de taux permettant de couvrir la dette du Groupe (couverture de juste valeur et couverture de flux de trésorerie) et de la valeur actuelle nette d'opération de terme permettant de couvrir le risque de change découlant d'opérations commerciales.

La répartition de cette valeur de marché par type de couverture est la suivante :

- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : + 14 millions d'euros,
- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : - 5 millions d'euros.

En cas de *translation* de la courbe des taux de +1,00 % (et respectivement -1,00 %) la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à + 5 millions d'euros (respectivement + 12 millions d'euros).

En cas d'évolution uniforme défavorable de 1 % de l'euro par rapport à toutes les autres devises, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à + 4 millions d'euros.

Les calculs ont été effectués par le Groupe ou obtenus de contreparties bancaires avec lesquelles ils ont été contractés.

(1) incluant Colas pour (9). L'impact de la valeur de marché du swap de taux mis en place pour le contrat avec la ville de Portsmouth (filiale anglaise Colas) pour (9) millions d'euros est intégralement compensé par la valeur de marché du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par le client, soit + 9 millions d'euros.

LES RISQUES

Répartition des emprunts portant intérêts par échéance (en millions d'euros)

	Dettes financières courantes 2006	Dettes financières non courantes						Autres	Total dettes non courantes 12/2005
		1 à 2 ans 2007	2 à 3 ans 2008	3 à 4 ans 2009	4 à 5 ans 2010	5 à 6 ans 2011	6 ans et plus 2012 et plus		
Emprunts obligataires	594			1 012	509	759	1 728		4 008
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	43	67	12	13	11	17	56		176
Emprunts issus des locations financement	35	18	15	8	5	4	7		57
Emprunts et dettes financières diverses	22	4	8	3	1	2	2		20
Emprunts participatifs									
Total emprunts portant intérêts	694	89	35	1 036	526	782	1 793		4 261
Option de rachat 6,5 % de Bouygues Telecom		460							460
Total (y compris option Bouygues Telecom)	694	549	35	1 036	526	782	1 793		4 721
Rappel au 31/12/2004	242	1 050	37	32	1 040	536	1 813	140	

Répartition de la dette financière court terme et long terme par devises

	Zone Europe						Total
	Euro	Livre Sterling	Autres devises	Dollar US	Franc CFA	Autres devises	
Long terme 12/2005	4 610	38	23	9	35	6	4 721
Court terme 12/2005	677		3	1	11	2	694
Long terme 12/2004	4 486	13	11	20	103	15	4 648
Court terme 12/2004	220				18	4	242

Répartition de la dette financière courante et non courante selon nature de taux

Répartition de la dette financière courante et non courante, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice :

	12/2005	12/2004
Dettes à taux fixé*	85 %	69 %
Dettes à taux variable	15 %	31 %

(*) dettes à taux fixé pour plus d'un an

Risque de taux

Au 31 décembre 2005, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

	Taux variable	Taux fixe	Total
Passifs financiers	447	4 968	5 415
Actifs financiers*	3 063		3 063
Position nette avant gestion	(2 616)	4 968	2 352
Couverture de taux	345	(345)	
Position nette après gestion	(2 271)	4 623	2 352
Correctif lié à la saisonnalité de certaines activités	350		
Position nette après gestion et correctif	(1 921)		

(*) y compris 26 millions d'euros de juste valeur d'instruments financiers liés à des opérations de couverture de l'endettement net

Ainsi, une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme engendrerait une diminution des frais financiers de 19,2 millions d'euros en année pleine.

Couverture du risque de taux

Date de l'échéance	En-cours au 31/12/2005			Total
	2006	2007 à 2010	Au-delà	
Swaps de taux				
- sur actifs financiers	525	34		559 ⁽¹⁾
- sur passifs financiers	414	617	37	1 068 ⁽²⁾
Future Rate Agreements				
- sur actifs financiers	-	-	-	-
- sur passifs financiers	-	-	-	-
Caps / Floors				
- sur actifs financiers	-	-	-	-
- sur passifs financiers	-	-	-	-

(1) dont payeur taux fixe : 334

(2) dont payeur taux fixe : 568

Couverture du risque de change / analyse par devise

Devises	31 décembre 2005 (contre-valeur M€)					Total
	Dollar US	Livre Sterling	Franc Suisse	Hong Kong	Autres	
Achats et ventes à terme						
- Achats à terme	75	14	3	-	22	114
- Ventes à terme	170	28	7	22	42	269
Swaps de devises	79	54	111	61	16	321
Options de change						
- Achats à terme	34	9	2	-	8	53
- Ventes à terme	-	-	-	-	4	4

Sûretés réelles

	Total 12/2005	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Echéances			Total
								Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Hypothèques sur terrains / constructions ou nantissements de matériel	9			9				1	3	5	9
Nantissements de titres et prêts subordonnés ⁽¹⁾	25	7	18					18	7		25
TOTAL GROUPE	34	7	18	9				19	10	5	34

(1) voir également note 14 : engagements hors bilan

Exposition au risque sur actions

Le Groupe n'est pas exposé de façon significative au risque de prix lié à une variation défavorable du prix des titres de capital qu'il détient.

Risques de liquidité

Au 31 décembre 2005, la trésorerie disponible s'élève à 3 037 millions d'euros auxquels s'ajoute un montant de 3 785 millions d'euros de lignes bancaires à moyen terme confirmées et inutilisées à cette date. Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque de liquidité. Les crédits bancaires contractés par Bouygues ne comportent aucun *covenant* financier et aucun *trigger event* ; il en est de même pour ceux utilisés par les filiales directes de Bouygues.

LES RISQUES

RISQUES PAYS

La plupart des métiers du groupe Bouygues ne sont pas ou peu concernés par les risques pays.

Pour limiter le risque lié à l'instabilité de certains pays, le Groupe s'est doté d'une organisation très flexible, permettant un retrait plus aisé des pays concernés avec des pertes financières limitées. De plus, des assurances contre le risque politique sont mises en place au cas par cas, et les impacts financiers font l'objet de procédures de contrôle interne strictes.

Bouygues Construction n'a pas actuellement d'activité significative dans des pays qui connaissent des troubles civils ou militaires importants. Le Groupe cherche à assurer la continuité des contrats vis-à-vis de ses clients, mais assure avant tout la sécurité de ses collaborateurs, notamment par le rapatriement lorsque cela s'avère nécessaire.

L'activité travaux de Colas est réalisée à plus de 95 % en Europe ou en Amérique du Nord (États-Unis ou Canada). L'exposition au risque pays est donc faible de même que les risques de non paiement puisque 60 % à 65 % du chiffre d'affaires est réalisé pour des clients publics (États, collectivités territoriales) avec de très nombreux contrats de faible montant.

Finagestion, filiale de Bouygues, reste également concernée par un risque



pays, celui de la Côte d'Ivoire, puisque cette structure a repris dans son périmètre les filiales africaines de Saur. Ces activités ivoiriennes consistent, à travers les sociétés CIE et Sodéci, en la distribution de l'eau et de l'électricité en qualité de délégataire de services publics sans prise en charge des investissements. La filiale ivoirienne Ciprel produit, quant à elle, l'électricité et possède à ce titre des actifs. En dépit de l'instabilité de la situation politique, ces sociétés ont pu maintenir, durant l'exercice 2005, un niveau d'activité normal. À fin 2005, l'exposition nette du groupe Bouygues en Côte d'Ivoire n'est pas significative en raison des garanties (Coface...) qui ont été souscrites.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le Groupe utilise peu de brevets ou de techniques pouvant l'exposer au risque d'obsolescence technologique.

Colas, par ses dépenses de recherche et développement, veille à maintenir en permanence ses métiers au meilleur niveau technologique, permettant ainsi d'assurer leur compétitivité. Les brevets et techniques ne semblent pas présenter de risques d'obsolescence. La politique de Colas en matière de recherche et de développement permet un renouvellement et une modernisation permanente de ce savoir technique.

Dépendance vis-à-vis des clients ou fournisseurs

■ Bouygues Telecom

La conception d'un réseau de téléphonie mobile et la délivrance d'un service de communication impliquent l'acquisition et la mise en œuvre de matériels sophistiqués complexes et interdépendants.

Dans un objectif de prévention, le service juridique a mis au point des contrats contraignant les fournisseurs à l'observation stricte de procédures de sécurité et de qualité et à la mise en place d'une couverture obligatoire de leurs propres risques.

Parallèlement, un travail de fond pour identifier tout fournisseur intervenant dans l'environnement d'un processus clé pour Bouygues Telecom est réalisé. Il permet un suivi spécifique rigoureux par le service Achats de chacun de ces fournisseurs qui doivent mettre en place des procédures dites de *back up* pour suivre la stratégie de continuité de service et accepter à tout moment une opération d'audit fiabilité à l'initiative de Bouygues Telecom.

■ Colas

Colas est sensible à la variation de l'approvisionnement et des prix des matières premières principalement

liées au pétrole (bitume, carburants, fuel de chauffage) dans l'activité routière ainsi qu'à d'autres matières premières comme l'acier ou l'aluminium, dans les activités de sécurité, de signalisation, d'étanchéité. Mais les chantiers routiers et les engagements qui y sont liés sont en majorité de courte durée. Les contrats contiennent souvent des clauses de révision de prix qui permettent de protéger ou de limiter les répercussions de hausses sur les marges de l'entreprise.

Dans certaines activités ou pour certains contrats, des contrats d'achat de plus long terme ou des couvertures peuvent être négociés au cas par cas.





■ Bouygues Construction

Le groupe Bouygues Construction estime ne pas être en position de dépendance vis-à-vis de tiers pour son activité de construction, tant en termes de compétence technique (licences par exemple) que de développement commercial (exclusivité). Dans le cadre de ses cessions d'actifs, l'entreprise s'est parfois engagée à respecter des obligations de non concurrence concernant les activités cédées sur certaines zones géographiques. Ces engagements ne sont toutefois pas de nature à perturber son développement.

Bouygues Construction estime ne pas utiliser de matériel spécifique (autre que du matériel standard de construction) pour ses activités de construction, et ne pas dépendre ainsi de fournisseurs particuliers, à l'exception de certains tunneliers spécifiques ou de grande taille fabriqués par un nombre limité d'industriels spécialisés. Toutefois, la société dispose de tous les moyens d'études

pour concevoir ces tunneliers et veille à ne pas dépendre d'un fournisseur en particulier.

Bouygues Construction travaille avec de nombreux sous-traitants pour les travaux qu'il ne réalise pas directement. Aucun d'entre eux n'est susceptible de placer le Groupe dans une situation de dépendance.

■ TF1

TF1 Publicité pratique un contrôle systématique de la santé financière des annonceurs qui souhaitent investir

sur les chaînes du groupe TF1 dont elle assure la régie. Le risque de non-paiement des annonceurs de TF1 Publicité est historiquement inférieur à 0,1 % du montant du chiffre d'affaires annuel.

TF1 Vidéo et TF1 Entreprises ont recours à une assurance crédit afin de se prémunir des risques d'impayés clients.

Il n'existe pas d'autres risques clients unitaires significatifs dans les autres filiales du groupe TF1 qui pourraient affecter durablement sa rentabilité.



Réglementations particulières

La loi du 30 septembre 1986 qui régit la communication audiovisuelle a fixé des seuils maximaux de détention du capital ainsi que des restrictions au cumul d'autorisations. Notamment une personne physique ou morale agissant seule ou de concert ne peut détenir directement ou indirectement plus de 49 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision diffusé par voie hertzienne terrestre dont l'audience dépasse 2,5 % de l'audience totale des services de télévision (article 39).

La loi précise (art. 41-3 2°) que toute personne physique ou morale qui contrôle une telle société au sens de l'article 233-3 du Code de commerce (détention majoritaire directe ou indirecte - contrôle de fait), ou qui a placé celle-ci sous son autorité ou sa dépendance, est regardée comme titulaire d'une autorisation.

TF1 et Bouygues Telecom sont soumises à des réglementations particulières pour l'exercice de leurs activités. La loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et la loi du 26 juillet 1996 de réglementation des télécommunications ayant assimilé l'utilisation du spectre hertzien à une occupation privative du domaine public, l'utilisation des fréquences hertziennes par TF1 et

Bouygues Telecom est conditionnée à l'obtention d'une autorisation administrative d'occupation du domaine public assortie d'un cahier des charges. Pour utiliser les fréquences qui leur sont allouées, Bouygues Telecom acquitte des redevances, alors que TF1 doit fournir des contreparties non financières qui consistent à diffuser 60 % d'œuvres européennes, dont 40 % d'œuvres d'expression originale française, et à consacrer une part importante de son chiffre d'affaires annuel net à l'achat de nouvelles productions cinématographiques et audiovisuelles.

Le respect des cahiers des charges est contrôlé en permanence par deux autorités de régulation : le Conseil supérieur de l'audiovisuel pour TF1, l'Arcep pour Bouygues Telecom. Ces autorités peuvent prononcer des sanctions pécuniaires, suspendre, réduire la durée, ou retirer les autorisations.

L'autorisation dont TF1 est titulaire a été octroyée le 4 avril 1987 pour une durée de dix ans. Elle a été reconduite le 17 septembre 1996 à compter du 16 avril 1997 pour une durée de cinq ans, puis le 20 novembre 2001 à nouveau pour une durée de cinq ans, à compter du 16 avril 2002.

Aux termes des dispositions de l'article 82 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, cette autorisation a fait l'objet d'une prolongation automatique jusqu'en 2012, au titre de la reprise en

LES RISQUES

« simulcast » de la chaîne en numérique hertzien terrestre.

Bouygues Telecom est titulaire d'une autorisation d'établissement d'un réseau DCS 1800 (arrêté du 8 décembre 1994 modifié par arrêté du 17 novembre 1998) octroyée pour une durée de quinze ans jusqu'au 8 décembre 2009.

Un arrêté du 3 décembre 2002 a également autorisé Bouygues Telecom à établir un réseau de troisième génération (UMTS) pour une durée de vingt ans expirant le 3 décembre 2022. Ces autorisations sont renouvelables.



Aucun manquement aux cahiers des charges n'a été relevé par l'une ou l'autre autorité de régulation à l'encontre de Bouygues Telecom et TF1.

Bouygues Telecom a été entendu par l'Arcep au même titre que les deux autres opérateurs dans le cadre de la procédure de contrôle des obligations

de déploiement UMTS. Par une décision du 20 mai 2005, l'Arcep a accordé à Bouygues Telecom un report de 28 mois du calendrier de déploiement de la technologie UMTS.

La réglementation des télécommunications évolue chaque année. Les évolutions récentes présentent une importance telle qu'elles ont été décrites ci-dessus dans le chapitre consacré à l'activité de Bouygues Telecom en 2005.

Pour accéder à certains marchés, en particulier dans la construction d'infrastructures, une entreprise de construction doit disposer d'un agrément qui est délivré selon des critères de savoir-faire et de bonne santé financière. Bouygues Construction estime qu'elle dispose des agréments nécessaires ou qu'elle remplit toutes les conditions exigées pour les obtenir, afin d'assurer son développement dans les pays ou dans les marchés identifiés comme stratégiques.

Bouygues Construction est également soumise aux réglementations édictées par les États et les administrations dans les pays où elle intervient, pour les activités de construction et de services liés aux logements et aux infrastructures. Par exemple, chaque chantier est soumis à un ensemble d'autorisations administratives avant le début des travaux. D'une défaillance dans l'obtention de ces autorisations pourrait résulter un retard dans le

démarrage d'un chantier, qui pourrait engendrer des pénalités en fin de travaux s'il n'est pas rattrapé. De manière contractuelle, les pénalités sont généralement limitées.

Dans le cas de travaux d'infrastructures en France, les projets sont soumis à déclaration d'utilité publique et à certaines autorisations relatives à la protection de l'environnement, telle « la loi sur l'eau ». Des risques de retard de démarrage des travaux sont liés à l'obtention de ces autorisations et au résultat de ces enquêtes. Dans le cas général, ce sont les administrations locales qui doivent satisfaire à ces démarches. Dans le cas des concessions, l'obligation pèse sur le concessionnaire. Bouygues Construction a le souci de s'adapter en permanence aux évolutions souvent rapides de ces réglementations. Le cycle relativement court des activités de construction, et le faible niveau des investissements qui caractérise cette activité contribuent à atténuer le risque résultant de telles évolutions.

L'activité de Bouygues Construction, lorsque celle-ci conclut des contrats de concession d'infrastructures, présente une caractéristique commune à toutes les activités exercées par délégation des États ou collectivités locales : les clients publics peuvent exercer leurs prérogatives de puissance publique pour modifier, ou mettre fin aux contrats passés avec le délégataire sous réserve du droit de



ce dernier à être indemnisé.

Les sociétés africaines transférées à Finagestion dans le cadre des accords relatifs à la cession de Saur sont exposées à ce risque.

Les opérations de promotion immobilière de Bouygues Immobilier sont soumises à des autorisations qui peuvent faire l'objet de nombreux recours de tiers, ces procédures pouvant générer des retards et difficultés dans le lancement des opérations. Bouygues Immobilier est en effet exposé au risque de recours sur les autorisations administratives (permis de construire) nécessaires à la réalisation de ses projets immobiliers. Ce

risque est particulièrement élevé dans les secteurs à forte densité urbaine. La société prévient ce risque en ne signant des promesses d'acquisitions foncières que sous la condition de purge des délais de recours.

Toute modification, suppression ou limitation des avantages fiscaux sur l'investissement locatif dans le logement neuf entraîne une évolution du comportement des acquéreurs investisseurs et par conséquent des ventes immobilières. Bouygues Immobilier limite l'impact de ce risque sur son activité en veillant à ne pas déséquilibrer à l'excès la répartition de ses produits et de ses clientèles.



FAITS EXCEPTIONNELS LITIGES

Les sociétés du Groupe sont engagées dans divers procès et réclamations dans le cours normal de leurs activités. Les risques ont été évalués sur la base des expériences passées et de l'analyse des services et conseils juridiques du Groupe. À ce jour il n'existe pas à la connaissance de la société un fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation financière du Groupe dans son ensemble. Les litiges sont examinés régulièrement, notamment lorsque des faits nouveaux surviennent. Les montants provisionnés apparaissent adéquats au regard de ces évaluations. Le Groupe met en œuvre tous les moyens légaux pour assurer la défense de ses intérêts légitimes.

Les principaux litiges survenus au cours de l'exercice 2005 sont les suivants :

- le 30 novembre 2005, Bouygues Telecom a été condamnée par le Conseil de la concurrence à verser une amende de 58 millions d'euros dans le cadre du dossier « Entente dans la téléphonie mobile ». La décision du Conseil de la concurrence étant d'exécution immédiate, l'amende a été versée le 29 décembre 2005. Le Conseil de la concurrence a reproché à Orange France, SFR et Bouygues Telecom des échanges d'informations, ainsi que l'existence d'un parallélisme de comportements conduisant à un gel des parts de marché pendant la période 2000/2002. Orange et SFR ont été condamnés respectivement à 256 millions d'euros et 220 millions d'euros d'amende. Bouygues Telecom a fait appel auprès de la Cour d'appel de Paris. Les associations de consommateurs annoncent que des contentieux indemnitaires seront engagés par des clients des opérateurs mais, début mars 2006, Bouygues Telecom n'avait reçu que deux assignations. L'issue de ces contentieux est conditionnée aux suites données à l'appel de la décision du Conseil de la concurrence.
- le 5 décembre 2005, une filiale de Colas a été condamnée par le Conseil de la concurrence à verser une amende de 21 millions d'euros

au motif qu'un accord conclu en 1991 portait sur la répartition des tonnages d'enrobés dans le département de Seine-Maritime. La filiale a décidé d'interjeter appel.

- le 22 mars 2006, le Conseil de la concurrence a rendu une décision relative à la passation de marchés publics en Île-de-France de 1991 à 1997. Quatre sociétés du Groupe ont été condamnées à payer des amendes d'un montant cumulé de 10,5 millions d'euros. Le 17 octobre 2005, une notification des griefs a été communiquée à trois sociétés du Groupe dans le cadre du dossier « METP des lycées d'Île-de-France ».
- le contentieux indemnitaire déclenché par la SNCF (demande de réparation du préjudice résultant de comportements anticoncurrentiels lors de la réalisation du TGV Nord en 1989 et 1990) se poursuit, les premières expertises ayant été communiquées en 2005. Les décisions du tribunal administratif et du conseil d'État pourraient être rendues en 2006.
- Bouygues Travaux Publics est partie à un arbitrage qui a pour objet les circonstances qui l'ont conduit à cesser l'exécution d'un ouvrage routier en Ouganda (environ 40 millions d'euros), financé par le FED (Fonds européen de développement). La procédure a été suspendue un représentant de la Commission

européenne menant une mission de bons offices.

- Bouygues et Bouygues Telecom poursuivent devant le tribunal de première instance des Communautés européennes leurs recours qui ont pour objet les aides d'État octroyées lors de la recapitalisation de France Télécom en 2002, ainsi que le caractère illicite de la modification rétroactive des redevances UMTS dont ont bénéficié Orange et SFR. Bouygues Telecom continue également de nourrir la plainte par laquelle elle dénonce l'existence et les pratiques du duopole Orange - SFR qui domine le marché français de la téléphonie mobile. À cet effet, Bouygues Telecom a saisi le Conseil de la concurrence en 2005 d'un complément de plainte visant le segment des entreprises, dominé à 90 % par le duopole.
- à la suite de la panne qui a affecté son réseau le 17 novembre 2004, Bouygues Telecom a assigné aux États-Unis la société Tekelec afin d'obtenir réparation de son préjudice. Cette société est le fournisseur des serveurs informatiques HLRV, éléments clés du réseau Bouygues Telecom. Tekelec a invoqué diverses exceptions de procédure mais la procédure de *discovery* (mise à disposition par chaque partie de toutes les pièces du dossier en sa possession) est en cours.



ASSURANCES COUVERTURE DES RISQUES

Bouygues s'emploie en permanence à optimiser et à pérenniser les contrats d'assurance souscrits par Bouygues SA et ses filiales, non seulement pour se protéger contre d'éventuels sinistres, exceptionnels par leur ampleur ou leur nombre, mais aussi pour que cette protection soit et reste à un niveau de coût qui préserve sa compétitivité. Cette politique d'assurance sur le long terme nécessite un partenariat avec des assureurs de qualité, ayant une excellente solidité financière. Pour le maintenir et pour éviter que certaines informations puissent être utilisées

LES RISQUES

au préjudice des intérêts du Groupe et de ses actionnaires, notamment dans le cadre des contentieux, le Groupe veille à garder une grande confidentialité sur le montant des primes et sur les conditions de garantie, tout spécialement sur les contrats d'assurance de responsabilité.

La grande diversité des activités du Groupe et de ses filiales oblige à souscrire des assurances très variées adaptées à chaque cas. En effet, les risques encourus par les cinq métiers du Groupe ne sont pas comparables. Aussi, chaque métier souscrit-il ses propres contrats d'assurance. Les montants de prime sont extrêmement



divers ; les cotisations versées par le Groupe aux compagnies d'assurances IARD représentent environ 0,3 % du chiffre d'affaires du Groupe, pourcentage qui ne peut être apprécié qu'en tenant compte de cette diversité des métiers.

Outre les contrats d'assurance légalement obligatoires (exemples : assurances décennales bâtiment en France, responsabilité civile automobile), les contrats d'assurance souscrits sont essentiellement les suivants :

- **Assurances de dommages aux biens** : les montants de garantie sont généralement égaux à la valeur des biens assurés. Sur les plus grosses concentrations de valeurs toutefois, les montants de garantie sont limités au montant des réparations des dommages qui surviendraient lors du scénario catastrophe, défini en accord avec les assureurs, et suite à des expertises préalables faites par des consultants externes au Groupe.

Lorsque des dommages aux biens assurés sont susceptibles de conduire à des interruptions d'activité, une garantie est souscrite pour couvrir les pertes d'exploitation consécutives. Le montant de cette garantie est déterminé en tenant compte d'une part de la durée d'indisponibilité du site endommagé au cours du scénario catastrophe retenu et, d'autre part, des plans de secours existants.

- **Assurances de chantiers** : les montants de garantie sont égaux à la valeur du marché. Exceptionnellement, pour certains chantiers très étendus géographiquement, les montants de garantie peuvent là aussi être limités au montant des réparations des dommages qui surviendraient lors du scénario catastrophe. Ce scénario est déterminé en fonction de la nature du chantier (autoroute, viaduc ou tunnel par exemple) et de la zone géographique du monde dans laquelle il est situé, pour évaluer notamment les risques de séismes ou de cyclones et leurs effets dommageables. Le montant de garantie est parfois limité par la capacité totale disponible sur le marché mondial de l'assurance, par exemple pour les dommages consécutifs à des tremblements de terre ou à des actes de terrorisme à l'étranger.

- **Assurances de responsabilité** : elles garantissent les dommages aux tiers dont pourraient être responsables les sociétés du Groupe. Les activités et les tailles de ces sociétés étant très diverses, les montants de garantie sont adaptés aux risques encourus, ils sont généralement supérieurs à cinq millions d'euros par sinistre.

Pour l'ensemble de ces contrats, les franchises sont adaptées afin d'optimiser le coût global pour le Groupe en fonction d'une part de la probabilité

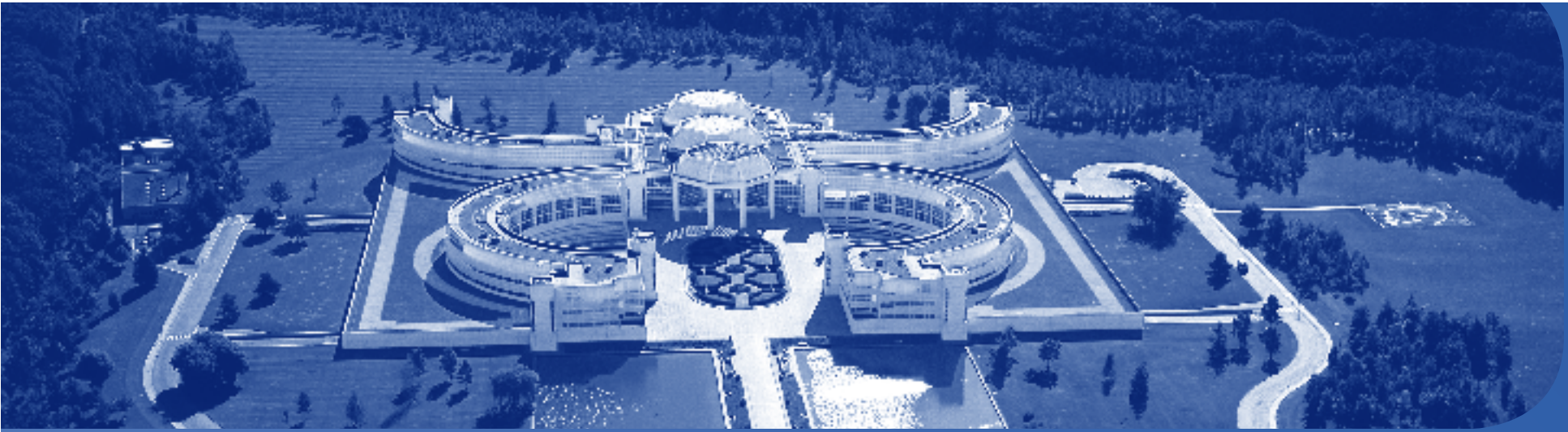


de survenance des sinistres, d'autre part des diminutions de primes qu'il est possible d'obtenir de la part des assureurs en augmentant les franchises. Ainsi, en prenant en compte ces paramètres, certains risques sont assurés sans franchise, d'autres le sont avec une franchise plus importante qui peut atteindre trois millions d'euros.

Quelques contrats d'assurance émis par des sociétés traditionnelles de tout premier ordre sont partiellement réassurés par une filiale de réassurance captive du Groupe. Cette société est gérée par une société spécialisée qui définit les provisions à constituer

conformément aux réglementations en matière d'assurance et de réassurance. Ces réglementations sont destinées à obtenir que ces provisions soient suffisantes pour faire face aux engagements des sociétés qui y sont soumises.

Le Groupe et ses filiales poursuivent et développent les mesures de prévention et de protection pour réduire encore la survenance d'accidents et de sinistres, et pour en limiter l'ampleur. Cette politique a pour effet secondaire de faciliter les négociations avec les assureurs sur le montant des primes et sur les conditions de garantie.



Innovation, recherche et développement



Piste cyclable en Végécol

Alors que la recherche et développement (R-D) s'intéresse aux aspects scientifiques et technologiques, l'innovation s'étend aux processus, aux services et à la connaissance des clients et des marchés. La stratégie de la fonction recherche et développement (R-D) ainsi que les budgets correspondants sont validés par les directions générales afin d'assurer des axes de recherche en étroite cohérence avec les orientations stratégiques des métiers.

La forte culture technique des métiers de Bouygues explique une grande proximité entre les fonctions R-D et les directions techniques, ce qui permet de rester proche des préoccupations commerciales ou de production.

La majorité des structures de recherche et développement du Groupe est décentralisée dans les filiales, afin que les chercheurs fournissent des réponses adaptées à leurs marchés. Néanmoins, le e-Lab, structure spécia-

lisée de Bouygues SA créée en 1994, accompagne les métiers de Bouygues dans les évolutions technologiques

**Dépenses de R-D
en 2005 : 137 M€**

en les sensibilisant aux innovations issues du monde de la recherche et des « jeunes pousses » (*start-up*) du secteur des nouvelles technologies du numérique.

Pour mener à bien cette mission, les activités du e-Lab s'articulent autour de quatre missions principales :

- une activité de recherche autonome, au sein de laquelle le e-Lab produit des innovations, scientifiques ou logicielles, autour de la thématique générale des sciences de la décision,
- une veille active sur les expériences menées à l'extérieur du Groupe (*benchmarking*),

INNOVATION, RECHERC

- une mission de conseil et d'accompagnement de différents projets menés au sein des métiers. Il s'agit en général de projets complexes et à forte valeur ajoutée technologique ou scientifique ;
- enfin, le e-Lab anime et coordonne une filière Innovation, regroupant l'ensemble des collaborateurs responsables de cette question ; un site intranet spécifique a été créé.

Bouygues Construction

Au-delà des préoccupations naturelles de sécurité des ouvrages par le respect des normes les plus contraignantes, Bouygues Construction s'attache à faire progresser les techniques et matériaux pour procurer le maximum

de confort aux clients et utilisateurs. Bouygues Construction bénéficie d'une forte image d'innovation technologique développée tout au long de son histoire :

- ouvrages d'art (voussoirs préfabriqués posés au lanceur), tunnelier (guidage machine, pression de terre),
- bâtiment (cycle à 4 jours),
- Ductal® (béton haute performance). Ses qualités de résistance, notamment au feu, sont remarquables.
- précontrainte (procédés VSL),
- montages financiers complexes : autoroute M5, N4, A28, PPP (Hongrie, Hong-Kong, Londres...),
- modélisation (travaux portuaires...).

Les développements actuels se concen-



trent sur les domaines suivants :

- acoustique et vibration,
- productivité et robotisation,
- performance énergétique et environnement,
- construction durable et « *Whole Life Costing* » (WLC), une prise en compte du coût global d'une réalisation pendant l'intégralité de sa durée de vie. En matière de logement, les efforts en R-D de Bouygues Construction portent ainsi sur la conception de bâtiments plus autonomes en énergie et sur l'amélioration du confort des utilisateurs. Les développements dans ce domaine sont nombreux : étude comparée des procédés d'isolation, guide d'utilisation de l'eau chaude sanitaire thermique solaire, veille technologique sur les piles à combustible, maîtrise de la perméabilité à l'air des bâtiments avec des systèmes double-flux performants, ciblage des prévisions de consommation d'énergie...

Un comité Innovation, composé de directeurs techniques, assure, sous le contrôle de la direction générale, la coordination des travaux réalisés dans les différentes filiales. Parmi les principales animations organisées en 2005 pour sensibiliser les collaborateurs, figurent :

- le forum de l'innovation, organisé en janvier 2005 en présence de 200 collaborateurs des secteurs commerciaux, travaux et technique ;
- la tenue du premier Concours inno-

vation de Bouygues Construction. Plus de 330 dossiers, représentant 1 000 collaborateurs, ont été proposés dans des catégories variées : technique et travaux, commercial, informatique, gestion-finance-juridique, ressources humaines. Parmi les prix attribués, les bornes multimédias d'ETDE, qui permettent au personnel de chantier ne disposant pas d'ordinateur d'accéder aux sites internet et intranet de l'entreprise.

Bouygues Immobilier

Bouygues Immobilier développe une R-D orientée vers le marketing stratégique et l'élaboration de nouveaux produits. Les principales réalisations concernent de nouveaux concepts d'habitat et de bureaux qui ont donné lieu à des dépôts de marques : parcs d'affaires « Technoparc », résidences étudiantes « Les Académies ».

Les travaux actuels concernent :

- la conception de produits d'entrée de gamme pour les primo-accédants,
- le développement de nouveaux modes de commercialisation à l'étranger.

Colas

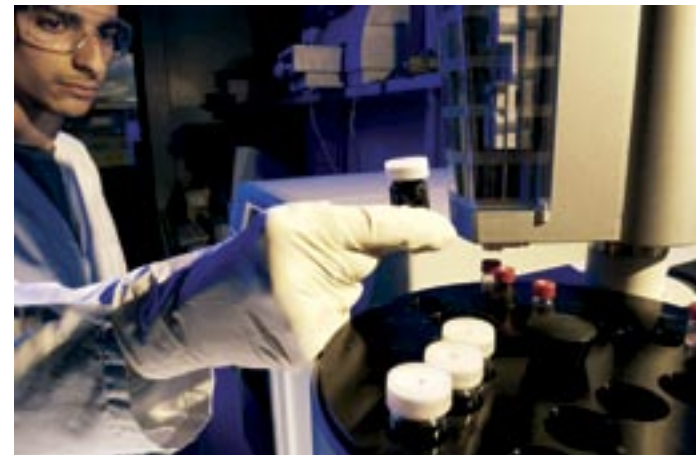
L'histoire de Colas est jalonnée de nombreuses innovations qui ont contribué au succès de l'entreprise et à sa position de numéro 1 mondial

de la route :

- 1932 : conception du Rocaspalt, enrobé à froid.
- 1937 : Compomac, enrobé à froid qui connaît encore aujourd'hui des évolutions.
- 1964 : Grave émulsion.
- 1983 : Émulcol, première émulsion de répandage à rupture provoquée. Ses composants en font un produit très respectueux de l'environnement. Émulcol a reçu un prix de l'innovation TP.
- 1986 : invention de Médiflex, premier béton bitumineux très mince. Ce produit a remporté le premier prix du concours des techniques innovantes de la direction des routes françaises.
- 1995 : Colnet, qui assure un parfait collage des couches d'enrobés entre elles et l'imperméabilisation du support sur lequel il est mis en œuvre.

Quelques exemples d'innovations récentes :

- Néophalt BT : asphalte coulé à basse température.
- Végécol : liant d'origine végétale formulé à base de produits renouvelables en substitut du bitume. Végécol a été utilisé sur plus de soixante chantiers en 2005, contre quatre en 2004.
- Écomac : procédé environnemental de fabrication d'enrobés bitumineux tiédés. En optimisant l'utilisation de l'émulsion de bitume, Écomac réduit les émissions de rejets polluants.



- Joint Actif : procédé de préfissuration sur les graves hydrauliques.
- Rugosoft : béton bitumineux à faible bruit de roulement qui possède une grande durée de vie. Il permet aussi une réduction importante des projections d'eau sur chaussée humide et de la glissance de la chaussée du fait de sa rugosité.
- Mur Fractal : mur antibruit mis au point en collaboration avec l'École Polytechnique, lauréat du Prix Siemens de l'innovation en 2003.

La R-D de Colas est organisée en réseau, avec cinquante laboratoires décentralisés et cent bureaux d'études. Au cœur de ce maillage, le campus scientifique et technique comprend environ 80 chercheurs, ingénieurs et techniciens répartis en huit unités de recherche. L'entreprise donne la priorité à la recherche appliquée, qui

aboutit à des produits commercialisables sur le marché. Résultat de cette politique : Colas s'efforce de mettre au point au moins un nouveau produit chaque année.

Plusieurs axes de recherche sont visés :

- accroître les performances des revêtements en termes de sécurité et de confort,
- réduire les coûts par la valorisation des matériaux,
- rationaliser les procédés de fabrication des liants,
- diminuer les bruits liés à la circulation,
- développer des produits respectueux de l'environnement. À cet effet, les programmes de recherche ciblent une meilleure maîtrise des ressources naturelles, une baisse de la consommation d'énergie, une

INNOVATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

réduction des émissions de gaz à effet de serre ou encore un développement du recyclage des déchets industriels et de chantier.

TF1

La chaîne poursuit ses développements dans un secteur en forte évolution. La R-D porte à la fois sur :

- les contenus audiovisuels. L'activité de TF1 comprend une part importante de création et d'innovation en matière d'émissions de divertissement, de fictions, de recherche de nouveaux concepts ou encore de partenariats stratégiques ;
- la recherche et développement marketing. Les directions du marketing, de la régie publicitaire et de l'Antenne travaillent sur les indices d'écoute, le traitement et l'analyse des résultats d'audience, effectuent des études de comportement et des analyses auprès des téléspectateurs ;
- les technologies de production, de diffusion et les équipements de réception. La direction des Technologies et des moyens internes travaille ainsi sur la numérisation des *process* ou sur la portabilité des outils de reportage.

Depuis quelques années, de nombreuses réalisations techniques ont vu le jour :

- la télévision sur l'ADSL (projet *Dream TV*, puis offre commerciale TPS L) ;

- le *Process News* pour la fabrication des journaux télévisés de TF1 et de LCI. Aujourd'hui, l'ensemble de la régie et des modes de diffusion de TF1 sont numérisés ;
- le poste « nomade » des équipes de reportage (tournage, montage, transmission par satellite) ;
- la diffusion satellite par multiplexage statistique.

Actuellement, les principaux thèmes de réflexion concernent :

- la télévision sur les mobiles à travers les expérimentations auprès de panels tests. Certaines sont menées conjointement avec Bouygues Telecom ;
- l'offre TF1 de télévision Haute Définition ;
- le futur de la télévision sous IP et la convergence avec internet.

Bouygues Telecom

Bouygues Telecom s'est doté d'un dispositif très complet d'animation

dans sa démarche R-D et a positionné l'innovation comme l'un des sept processus majeurs de la société.

La direction des Nouvelles Technologies mène l'essentiel des activités de R-D :

- veille technologique et espace de démonstration,
- dépôt de brevets,
- suivi des projets innovants,

- animation du conseil scientifique,
- coordination des *roadmap* technologiques.

Un laboratoire des usages étudie le comportement du « foyer numérique ».

Un forum de l'innovation, complété d'un concours de l'innovation, stimule les collaborateurs et récompense chaque année les meilleurs projets. La troisième édition de ce forum a permis de distinguer quatorze projets sur 300 postulants. Certains, comme le faisceau hertzien plat (« FH plat »), une antenne plus petite qu'une feuille A4, sont remarquables par leur



apport en matière de développement durable.

Dès son lancement en 1996, Bouygues Telecom avait pour ambition de devenir l'opérateur de référence sur le marché de la communication personnelle. En créant le forfait téléphonique et le répondeur gratuit, Bouygues Telecom a permis un accès au mobile pour le grand public. Dans cette lignée, l'entreprise propose depuis mars 2006 Neo, le premier forfait illimité à destination de l'ensemble des opérateurs mobiles et fixes.

Sur le plan technologique, Bouygues Telecom n'a cessé d'innover. C'est, par exemple, le premier opérateur français à avoir proposé le son DHR (Digital Haute Résolution). Cette technologie offre une qualité de communications comparable à celle d'un téléphone filaire.

De nombreuses autres réalisations ont vu le jour :

- Lucie : assistante virtuelle,
- mât d'antenne rabattable facilitant la maintenance,
- test et qualification des terminaux,
- l'intégration du *push to talk* (mode « talkie-walkie »),
- l'intégration d'i-mode™,
- e-messagerie,
- les stations radios énergétiquement autonomes (éoliennes, panneaux solaires, piles à combustibles).

Les axes de développement en

cours sont :

- la vidéo en mobilité. Des expériences auprès d'utilisateurs tests ont été entamées en 2005 et se poursuivent en 2006 ;
- la convergence fixe/mobile ;
- le haut débit « post Edge » ;
- les applications du sans contact ;
- le *push to X* ;
- l'hyperpersonnalisation.



La culture technique des métiers de la Construction, déjà solidement ancrée dans les esprits, s'est enrichie au fil du temps du sens de l'innovation lié à l'apparition et à l'évolution rapide des nouvelles technologies dans les télécoms et médias. Au rang de ses valeurs fondamentales, le groupe Bouygues fait figurer l'innovation et la créativité au service des clients.



Informations juridiques et financières

Gouvernement d'entreprise	108
Rémunérations des mandataires sociaux	
Attribution de stock-options	126
Actionnariat	131
Bourse	133
Capital	135
Résultats de Bouygues SA	140
Informations juridiques	142
Document annuel	144

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONTRÔLE INTERNE

Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société (article L. 225-37 du Code de commerce)

1.1. Présentation générale de l'organisation du conseil d'administration

En 2005, la durée du mandat des administrateurs, qui était antérieurement de six ans, a été réduite à trois ans pour les administrateurs nommés ou dont le mandat a été renouvelé à compter de l'assemblée générale du 28 avril 2005.

1.1.1. Composition

Le conseil est composé actuellement de dix-neuf administrateurs et un censeur, dont :

- 17 administrateurs choisis parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale,
- 2 administrateurs, représentant les salariés actionnaires, nommés par l'assemblée générale pour une durée de deux ans et désignés parmi les membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement de l'épargne salariale (participation, plans

d'épargne d'entreprise),

- 1 censeur : en vertu de l'article 18 des statuts, le censeur est chargé de veiller à la stricte application des statuts. Il assiste aux réunions du conseil avec voix consultative.

Le conseil a créé quatre comités en charge de l'assister dans l'exécution de sa mission : le comité des comptes, le comité des rémunérations, le comité de sélection, le comité de l'éthique et du mécénat.

1.1.2. Information sur les administrateurs (au 31 décembre 2005)

Expertise / Expérience		Principales activités (hors Bouygues SA)		Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL					
Martin BOUYGUES 1 avenue Eugène Freyssinet 78280 GUYANCOURT Né le : 03/05/1952 1 ^{re} nomination : 21/01/1982 Échéance du mandat : 2006 Actions détenues : 150 540 (60 955 725 via SCDM)		Martin Bouygues entre dans le groupe Bouygues en 1974 comme conducteur de travaux sur le grand chantier parisien des Halles, avant d'exercer des fonctions à la direction commerciale de l'entreprise. En 1978, il participe à la création de Maison Bouygues, spécialisée dans la vente de maisons individuelles sur catalogue. En 1984, Martin Bouygues entreprend la diversification de Maison Bouygues et, avec le groupe Bouygues, acquiert Saur, société de traitement et de distribution d'eau. Il est nommé Président-directeur général de Saur deux ans plus tard. Administrateur de Bouygues depuis 1982, Martin Bouygues est nommé vice-président en 1987. Le 5 septembre 1989, Martin Bouygues, succédant à Francis Bouygues, est nommé Président-directeur général de Bouygues.		Président de SCDM	
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)					
2001	2002	2003	2004	2005	
Président-directeur général et administrateur de SCDM. Administrateur d'Actiby.	Président-directeur général et administrateur de SCDM. Représentant permanent de SCDM au sein d'Actiby.	Président-directeur général et administrateur de SCDM. Administrateur du CCF. Représentant permanent de SCDM au sein d'Actiby.	Président de SCDM. Administrateur du CCF. Représentant permanent de SCDM au sein d'Actiby.	Président de SCDM. Administrateur du CCF. Représentant permanent de SCDM au sein d'Actiby et SCDM Participations.	

Expertise / Expérience

Principales activités
(hors Bouygues SA)Autres mandats et fonctions
exercés dans toute société

DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

<p>Olivier POUPART-LAFARGE 1 avenue Eugène Freyssinet 78280 GUYANCOURT</p> <p>Né le : 26/10/1942 1^{re} nomination : 17/10/1985 Échéance du mandat : 2009 (2008 DGD) Actions détenues : 377 000</p>	<p>Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC). Olivier Poupart-Lafarge entre dans le groupe Bouygues en 1974. Chef de service financier pendant deux ans, il est nommé responsable de la direction Financière Internationale en 1976, puis secrétaire général du Bâtiment International en 1980 et directeur Financier International en 1983. Depuis 1984, Olivier Poupart-Lafarge assure la direction générale Stratégies et Finances du Groupe. En juin 2002, il est nommé directeur général délégué par le conseil d'administration de Bouygues.</p>				<p>Directeur général de SCDM</p>	<p>Administrateur de Bouygues Telecom, Colas, TF1 et BIC. Représentant permanent de Bouygues au sein du conseil de Bouygues Construction et de Bouygues Immobilier.</p>
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)						
<p style="text-align: center;">2001</p> <p>Administrateur de SCDM et BIC.</p>	<p style="text-align: center;">2002</p> <p>Administrateur de SCDM et BIC.</p>	<p style="text-align: center;">2003</p> <p>Administrateur de BIC.</p>	<p style="text-align: center;">2004</p> <p>Administrateur de BIC.</p>	<p style="text-align: center;">2005</p> <p>Directeur général de SCDM. Administrateur de BIC.</p>		
<p>Olivier BOUYGUES 1 avenue Eugène Freyssinet 78280 GUYANCOURT</p> <p>Représentant permanent de SCDM, administrateur</p> <p>Né le : 14/09/1950 1^{re} nomination : 05/06/1984 Échéance du mandat : 2007 (2006 DGD) Actions détenues : 155 815 (60 955 725 via SCDM)</p>	<p>Ingénieur de l'École Nationale Supérieure du Pétrole (ENSPM). Olivier Bouygues entre dans le groupe Bouygues en 1974. Il débute sa carrière dans la branche Travaux Publics du Groupe. De 1983 à 1988, chez Bouygues Offshore, il est successivement directeur de Boscam, filiale camerounaise, puis directeur Travaux France et projets spéciaux. De 1988 à 1992, il occupe le poste de Président-directeur général de Maison Bouygues. En 1992, il prend en charge la division Gestion des Services Publics du Groupe. Elle regroupe les activités France et international de Saur. En 1997, Bouygues et Saur achètent Cise, donnant ainsi naissance au troisième groupe français de gestion de services publics. Le 19 novembre 2004, Saur est cédée à PAI partners. Olivier Bouygues est directeur général délégué de Bouygues.</p>				<p>Directeur général de SCDM</p>	<p>Président du conseil d'administration et administrateur de Finagestion. Président-directeur général et administrateur de Seci. Administrateur de TF1, Bouygues Telecom, Colas, Bouygues Construction, Eurosport, Cefina, Novasaur, Sodeci, CIE et Sénégalaise des Eaux. Représentant permanent de SCDM au sein de SCDM Énergie. Gérant non associé de SIR et SIB.</p>
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)						
<p style="text-align: center;">2001</p> <p>Directeur général et administrateur de SCDM. Administrateur d'Actiby et Esso.</p>	<p style="text-align: center;">2002</p> <p>Directeur général délégué et administrateur de SCDM. Administrateur d'Actiby et Esso.</p>	<p style="text-align: center;">2003</p> <p>Directeur général et administrateur de SCDM. Administrateur d'Actiby et Cefina. Gérant de SIR.</p>	<p style="text-align: center;">2004</p> <p>Directeur général et administrateur de SCDM. Gérant de SIR et SIB.</p>	<p style="text-align: center;">2005</p> <p>Directeur général de SCDM. Administrateur de Cefina et Novasaur. Gérant de SIR et SIB. Représentant permanent de SCDM au sein de SCDM Énergie.</p>		

Expertise / Expérience		Principales activités (hors Bouygues SA)	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	
AUTRES ADMINISTRATEURS				
<p>Pierre BARBERIS 71-73 rue des Hautes Pâtures 92726 NANTERRE cedex</p> <p>Né le : 29/05/1942 1^{re} nomination : 24/06/1997 Échéance du mandat : 2009 Actions détenues : 500</p>	<p>Diplômé de l'École Polytechnique, et de l'Institut des Actuaires Français.</p> <p>Après un début de carrière à la Caisse des Dépôts et Consignations, Pierre Barberis intègre en 1966 le Crédit Lyonnais où il devient, en 1974, directeur de l'Informatique et de l'Organisation. À partir de 1979, il occupe successivement des fonctions de direction générale au sein des sociétés Trigano SA, Crédit du Nord et du Groupe Axa. Il est vice-président d'Axa de 1987 à 1991. Il devient ensuite président de VEV et anime plusieurs sociétés de logiciels. Depuis mai 2002, Pierre Barberis est directeur général délégué d'Oberthur Card Systems.</p>		<p>Directeur général délégué d'Oberthur Card Systems</p>	<p>Président et administrateur de Wilson Gestion. Gérant d'Amrom.</p>
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)				
2001	2002	2003	2004	2005
Président-directeur général et administrateur de VEV. Gérant d'Amrom. Président de BFB et Prolaine. Président et administrateur de : SGQ, Wyde inc et Lainière Holding, Wilson Gestion. Administrateur d'Alliance Internationale, de Rodier corp., de Vendome Rome, de Boostworks.	Président-directeur général et administrateur de VEV. Président et administrateur de Wilson Gestion, SGQ. Président de Prolaine et BFB. Administrateur de Alliance Internationale, Wyde Inc, Vendome Rome, Rodier Corp., Lainière Holding, Boostworks. Gérant d'Amrom.	Président et administrateur de Wilson Gestion et VEV. Directeur général délégué et administrateur d'Oberthur Card Systems. Administrateur d'Alliance Internationale, Boostworks, Lainière Holding et Sengac. Gérant d'Amrom.	Directeur général délégué et administrateur d'Oberthur Card Systems. Président et administrateur de Wilson Gestion et VEV. Administrateur de Alliance Internationale, Boostworks, Lainière Holding et Sengac. Gérant d'Amrom.	Directeur général délégué et administrateur d'Oberthur Card Systems. Président et administrateur de Wilson Gestion. Administrateur d'Alliance Internationale. Gérant d'Amrom.
<p>Patricia BARBIZET 12 rue François 1^{er} 75008 PARIS</p> <p>Née le : 17/04/1955 1^{re} nomination : 22/12/1998 (représentant permanent d'Artémis) 2^e nomination : 13/12/2005 (personne physique) Échéance du mandat : 2008 Actions détenues : 500</p>	<p>Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP).</p> <p>Patricia Barbizet exerce des fonctions financières importantes au sein du groupe Renault avant de devenir directeur financier du groupe Pinault en 1989. Elle est administrateur-directeur général d'Artémis depuis 1992 et président du conseil de surveillance du groupe PPR depuis 2002.</p>		<p>Directeur général - Administrateur d'Artémis</p>	<p>Vice-président - Administrateur de PPR. Directeur général et administrateur du Palazzo Grassi. Administrateur du Théâtre Marigny. Président-directeur général et administrateur de Piasa. « <i>Chairman & board member</i> » de Christies International Plc. Administrateur de Fnac, TF1 et Air France. Membre du conseil de surveillance de Gucci et Yves Saint Laurent. Représentant permanent d'Artémis au sein de Sebdo le Point et Agefi. Membre du conseil de gérance de la SC du Vignoble de Château Latour. Directeur général et membre du conseil de surveillance de Financière Pinault (non mandataire).</p>

Expertise / Expérience					Principales activités (hors Bouygues SA)	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)							
2001	2002	2003	2004	2005			
<p>Directeur général et administrateur d'Artémis. Président du conseil de surveillance de Pinault-Printemps-Redoute. Président du conseil d'administration du Théâtre Marigny. Président-directeur général de Piasa. « Board member » de Christie's International Plc. Administrateur de Fnac. Membre du conseil de surveillance de Yves Saint Laurent Parfums, Yves Saint Laurent Couture, Yves Saint Laurent Haute Couture et Gucci. Représentant permanent d'Artémis au sein de Rexel, Sebdo le Point, Agefi. Membre du conseil de gérance de la SC du Vignoble de Château Latour. Directeur général de Financière Pinault (non mandataire). Membre du conseil des marchés financiers.</p>	<p>Directeur général et administrateur d'Artémis. Président du conseil de surveillance de Pinault-Printemps-Redoute. Président du conseil d'administration du Théâtre Marigny. Président-directeur général de Piasa. « Board member » de Christie's International Plc. Administrateur de Fnac. Membre du conseil de surveillance de Yves Saint Laurent Parfums, Yves Saint Laurent Couture, Yves Saint Laurent Haute Couture, et Gucci. Représentant permanent d'Artémis au sein d'Agefi, Sebdo le Point. Membre du conseil de gérance de la SC du Vignoble de Château Latour. Directeur général de Financière Pinault (non mandataire). Membre du conseil des marchés financiers.</p>	<p>Directeur général et administrateur d'Artémis. Président du conseil de surveillance de Pinault-Printemps-Redoute. Président du conseil d'administration du Théâtre Marigny. Président-directeur général de Piasa. « Chairman & board member » de Christie's International Plc. Administrateur de Fnac et Air France. Membre du conseil de surveillance de Gucci, Yves Saint Laurent Parfums, Yves Saint Laurent. Représentant permanent d'Artémis au sein de Sebdo le Point et Agefi. Membre du conseil de gérance de la SC du Vignoble de Château Latour. Directeur général de Financière Pinault (non mandataire). Membre du conseil des marchés financiers.</p>	<p>Directeur général et administrateur d'Artémis. Président du conseil de surveillance de Pinault-Printemps-Redoute. Président du conseil d'administration du Théâtre Marigny. Président-directeur général et administrateur de Piasa. « Chairman & board member » de Christies International Plc. Administrateur de Fnac et Air France. Membre du conseil de surveillance de Financière Pinault, Gucci, Yves Saint Laurent Parfums, Yves Saint Laurent. Représentant permanent d'Artémis au sein de Sebdo le Point et Agefi. Membre du conseil de gérance de la SC du Vignoble de Château Latour. Directeur général de Financière Pinault (non mandataire).</p>	<p>Directeur général et administrateur d'Artémis. Président du conseil de surveillance de Pinault-Printemps-Redoute. Vice-président et administrateur de PPR. Directeur général et administrateur du Palazzo Grassi. Président du Théâtre Marigny. Administrateur du Théâtre Marigny. Président-directeur général et administrateur de Piasa. « Chairman & board member » de Christies International Plc. Administrateur de Fnac et Air France. Membre du conseil de surveillance de Financière Pinault, Gucci et Yves Saint Laurent. Représentant permanent d'Artémis au sein de Sebdo le Point et Agefi. Membre du conseil de gérance de la SC du Vignoble de Château Latour. Directeur général de Financière Pinault (non mandataire).</p>			
<p>Madame Francis BOUYGUES 50 rue Fabert 75007 PARIS Née le : 21/06/1924 1^{re} nomination : 19/10/1993 Échéance du mandat : 2006 Actions détenues : 110 (5 290 034 via FMB)</p>							
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)							
2001	2002	2003	2004	2005			
-	-	-	-	-			
<p>Georges CHODRON de COURCEL 3 rue d'Antin 75002 PARIS Né le : 20/05/1950 1^{re} nomination : 30/01/1996 Échéance du mandat : 2006 Actions détenues : 930</p>	<p>Diplômé de l'École Centrale de Paris, licencié ès sciences économiques. Georges Chodron de Courcel entre en 1972 à la BNP, où il devient responsable des études financières au sein de la direction financière en 1978, puis secrétaire général de la Banexi en 1982. Il est ensuite directeur de la gestion des valeurs mobilières puis des affaires financières et des participations industrielles. En 1989, il est nommé Président de la Banexi, puis directeur central de la BNP en 1990. En 1995, il devient directeur général adjoint puis directeur général de la BNP de 1996 à 1999. Après la fusion avec Paribas en août 1999, Georges Chodron de Courcel est responsable de la Banque de financement et d'investissement de BNP Paribas de 1999 à 2003. Il est directeur général délégué de BNP Paribas depuis juin 2003.</p>			<p>Directeur général délégué de BNP Paribas</p>	<p>Administrateur de Nexans, Alstom et FFP (Société Foncière, Financière et de Participations). Membre du conseil de surveillance de Lagardère SCA. Censeur de Scor SA, Scor Vie et de Safran.</p>		
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)							
2001	2002	2003	2004	2005			
<p>Membre du comité exécutif de BNP Paribas. Administrateur de Scor SA et Nexans. Membre du conseil de surveillance de Lagardère SCA et Sommer SA.</p>	<p>Membre du comité exécutif de BNP Paribas. Administrateur de Scor SA, Nexans et Alstom. Membre du conseil de surveillance de Lagardère SCA et Sommer SA.</p>	<p>Membre du comité exécutif de BNP Paribas. Administrateur de Nexans et Alstom. Membre du conseil de surveillance de Lagardère SCA. Administrateur, puis censeur de Scor SA.</p>	<p>Directeur général délégué de BNP Paribas. Administrateur de Nexans et Alstom. Membre du conseil de surveillance de Lagardère SCA et Sagem. Censeur de Scor SA et de Scor Vie.</p>	<p>Directeur général délégué de BNP Paribas. Administrateur de Nexans, Alstom et FFP (Société Foncière, Financière et de Participations). Membre du conseil de surveillance de Lagardère SCA et de Sagem devenue Safran (nommé alors censeur). Censeur de Scor SA et de Scor Vie.</p>			

Expertise / Expérience		Principales activités (hors Bouygues SA)		Autres mandats et fonctions exercés dans toute société			
<p>Charles de CROISSET 4 rue Barye 75017 PARIS Né le : 28/09/1943 1^{re} nomination : 09/09/2003 Échéance du mandat : 2010 Actions détenues : 5 000</p>		<p>Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris (IEP) et de l'École Nationale d'Administration (ENA), licencié en droit. Charles de Croisset entre à l'Inspection des finances en 1968. Directeur de cabinet du ministre de l'Industrie en 1979, il rejoint le Crédit Commercial de France (CCF) en 1980 en qualité de secrétaire général. Directeur général adjoint en 1983, il devient administrateur directeur général du CCF en 1987, il est ensuite nommé directeur du cabinet du ministre de l'Économie et des Finances (1987 - 1988). En 1993, il est nommé Président-directeur général du CCF, puis en 2000, administrateur directeur général de HSBC Holdings Plc et administrateur de HSBC Bank Plc. En mars 2004, Charles de Croisset devient <i>Vice Chairman</i> pour l'Europe de Goldman Sachs.</p>		<p>Vice Chairman pour l'Europe de Goldman Sachs</p>		<p>Président de la Fondation du Patrimoine. Administrateur de Renault et Thales. Membre du conseil de surveillance de Euler & Hermes. Membre du collège des censeurs des Galeries Lafayette.</p>	
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)							
2001	2002	2003	2004	2005			
<p><i>Chairman of the CCF. Président de Nobel. Président of the Supervisory Board de CCF Chaterhouse. Vice-président de CCF Holding Suisse. Director de SA des Galeries Lafayette, Euler, Société des Amis du Louvre et l'institut Pasteur. Member of supervisory Board de HSBC-CCF Asset Management Europe.</i></p>	<p>Président-directeur général du CCF. <i>Executive Director</i> de HSBC Holdings Plc. Administrateur de HSBC Bank Plc et HSBC CCF Asset Management Group. Membre du conseil d'administration de HSBC Guyerzeller Bank SA. Président du conseil de surveillance de Nobel. Membre du conseil de surveillance de Galeries Lafayette et Euler. Représentant de la société SRRE Luxembourg au sein de la société Somarel.</p>	<p>Président-directeur général du CCF. Membre du conseil d'administration de HSBC Guyerzeller Bank SA et HSBC Private Holding (Suisse) SA. Membre du conseil de surveillance de Euler & Hermes et SA des Galeries Lafayette. Administrateur de HSBC CCF Asset Management Group et HSBC Bank Plc. <i>Executive Director</i> de HSBC Holdings Plc. Représentant de la société SRRE Luxembourg au sein de la société Somarel.</p>	<p>Président-directeur général du CCF. Membre du conseil de surveillance de Euler & Hermes et SA des Galeries Lafayette. Administrateur de HSBC CCF Asset Management Holding, HSBC Bank Plc, HSBC Holding PLC et HSBC Private Banking Holdings. Membre du board de HSBC Guyerzeller Bank AG.</p>	<p>Président de la Fondation du Patrimoine. Administrateur de Renault et Thales. Membre du conseil de surveillance de Euler & Hermes. Membre du collège des censeurs des Galeries Lafayette.</p>			
<p>Michel DERBESSE 64 avenue Raymond Poincaré 75116 PARIS Né le : 25/04/1935 1^{re} nomination : 05/06/1984 Échéance du mandat : 2008 Actions détenues : 111 434</p>		<p>Ingénieur de l'École Spéciale des Travaux Publics (ESTP). Michel Derbesse entre chez Bouygues en 1962. Après avoir débuté sa carrière comme conducteur de travaux, il évolue au sein des entreprises régionales de Bâtiment et Travaux Publics (BTP) du Groupe. Il est successivement nommé directeur général adjoint de GFC (Lyon) en 1975, président-directeur général de Dalla Vera (Orléans) en 1977, directeur général puis président-directeur général de GFC en 1978, directeur général de l'ensemble du réseau des entreprises régionales de BTP en 1982. Il devient directeur général de la division Construction (BTP et Routes) du Groupe en 1986. Il assure la présidence de la société Sreg de 1986 à 1996. D'octobre 1995 à mars 2005, il est directeur général puis directeur général délégué du groupe Bouygues.</p>		<p>Administrateur de la FNTF</p>		<p>Administrateur de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes.</p>	
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)							
2001	2002	2003	2004	2005			
<p>Administrateur de SCDM et de la FNTF.</p>	<p>Administrateur de SCDM et de la FNTF.</p>	<p>Administrateur de la FNTF.</p>	<p>Administrateur de la FNTF.</p>	<p>Administrateur de la FNTF et de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes.</p>			
<p>Lucien DOUROUX 20 rue de la Baume 75008 PARIS Né le : 16/08/1933 1^{re} nomination : 30/03/1999 Échéance du mandat : 2007 Actions détenues : 500</p>		<p>Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM). Lucien Douroux occupe la fonction de directeur général de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Paris et d'Île-de-France à partir de 1976. Directeur général de la Caisse Nationale du Crédit Agricole de 1993 à 1999, il est nommé président du conseil de surveillance du Crédit Agricole Indosuez, fonction qu'il exerce de 1999 à 2001.</p>		<p>Président et administrateur de la Banque de Gestion Privée Indosuez</p>		<p>Administrateur d'Euris.</p>	

Expertise / Expérience				Principales activités (hors Bouygues SA)	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)						
2001	2002	2003	2004	2005		
Président et administrateur de la Banque de Gestion Privée. Président du conseil de surveillance du Crédit Agricole Indosuez et du Fonds de garantie des dépôts. Membre du conseil de surveillance de Suez-Lyonnaise des Eaux. Vice-président du conseil d'administration de Wafabanq. Administrateur d'Euris.	Président et administrateur de la Banque de Gestion Privée. Président du conseil de surveillance du Fonds de garantie des dépôts. Vice-président du conseil d'administration de Wafabanq. Administrateur de Suez et d'Euris.	Président du conseil d'administration et administrateur de la Banque de Gestion Privée. Président du conseil de surveillance du Fonds de garantie des dépôts. Vice-président du conseil d'administration de Wafabanq. Administrateur de Suez et d'Euris.	Président du conseil d'administration et administrateur de la Banque de Gestion Privée. Président du conseil de surveillance du Fonds de garantie des dépôts. Vice-président du conseil d'administration de Wafabanq. Administrateur de Suez et d'Euris.	Président du conseil d'administration et administrateur de la Banque de Gestion Privée. Administrateur de Suez et d'Euris.		
Alain DUPONT 7 place René Clair 92653 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX Né le : 31/07/1940 1 ^{re} nomination : 07/10/1997 Échéance du mandat : 2008 Actions détenues : 2 300	Diplômé de l'École Spéciale des Travaux Publics (ESTP). Alain Dupont débute sa carrière comme conducteur de travaux chez Screg en 1965. Directeur de travaux à l'aéroport d'Orly en 1968, il est ensuite successivement nommé directeur d'agence en 1970, puis directeur régional Île-de-France en 1975 et président-directeur général de Screg Île-de-France en 1978. En 1983, Alain Dupont prend les fonctions de directeur général adjoint de Colas, avant d'en devenir administrateur et directeur général en 1985, puis président-directeur général en 1987.			Président-directeur général de Colas SA	Président-directeur général de Colasie. Administrateur et président du conseil de Colas Inc. Administrateur de Colas Île-de-France Normandie, Colas Rhône-Alpes, Smac, Spac, Société Parisienne d'Études d'Informatique et de Gestion, Colas Suisse Holding, Colascanada, Colas Ltd, Colas Danmark, Hindustan Colas Ltd et du Syndicat Professionnel des Entrepreneurs des Travaux Publics de France et d'Outre-Mer. <i>Director</i> de Tasco. Représentant permanent de Colas au sein de Colas Centre-Ouest, Colas Midi-Méditerranée, Colas Sud-Ouest, Cofiroute et Somaro. Représentant de Colas au conseil de surveillance de Grands Travaux Routiers et Colas Émulsions. Représentant permanent de Spare au sein de Colas Est. Représentant permanent de SPRI au sein de Colas Nord-Picardie. Membre du conseil de surveillance de La Route Marocaine et Société Moghrébienne d'Entreprises et de Travaux. Vice-président de la FNTP.	
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)						
2001	2002	2003	2004	2005		
Représentant permanent de Colas au sein de Cofiroute. Vice-président de la FNTP. Administrateur du Syndicat des Entrepreneurs de Travaux Publics de France. Administrateur de l'USIRF. Président et Trésorier de URF. Administrateur de la CNETP. Vice-président du SEFI.	Représentant permanent de Colas au sein de Cofiroute. Vice-président de la FNTP. Administrateur du Syndicat des Entrepreneurs de Travaux Publics de France. Administrateur de l'USIRF. Vice-président du SEFI. Administrateur de la CNETP.	Représentant permanent de Colas au sein de Cofiroute. Vice-président de la FNTP. Administrateur du Syndicat des Entrepreneurs de Travaux Publics de France. Administrateur de l'USIRF. Vice-président de la CNETP. Administrateur de l'IFRI. Administrateur de SMAvieBTP.	Représentant permanent de Colas au sein de Cofiroute. Vice-président de la FNTP. Vice-président de la CNETP. Administrateur du Syndicat des Entrepreneurs de Travaux Publics de France. Administrateur de l'USIRF. Administrateur de l'IFRI. Administrateur de SMAvieBTP.	Représentant permanent de Colas au sein de Cofiroute. Président de la CNETP. Vice-président de la FNTP. Administrateur du Syndicat des Entrepreneurs de Travaux Publics de France. Administrateur de l'USIRF. Administrateur de l'IFRI. Administrateur de SMAvieBTP.		

Expertise / Expérience		Principales activités (hors Bouygues SA)	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	
<p>Yves GABRIEL 1 avenue Eugène Freyssinet 78280 GUYANCOURT</p> <p>Né le : 19/03/1950 1^{re} nomination : 10/09/2002 Échéance du mandat : 2010 Actions détenues : 18 000</p>	<p>Ingénieur civil des Ponts et Chaussées.</p> <p>Yves Gabriel entre dans le groupe Bouygues en 1976. Il débute sa carrière chez Screg Île-de-France comme ingénieur travaux, puis chef de secteur et directeur d'agence. En 1985, il crée Screg Bâtiment dont il sera le directeur général jusqu'en 1992.</p> <p>De 1989 à 1992, il est également nommé directeur général de la division construction industrielle de Bouygues et il assure la présidence de l'entreprise Ballestrero. De 1992 à 1996, il occupe la fonction de directeur général du groupe Screg (3^e groupe routier français). En novembre 1996, il intègre le groupe Saur en qualité de directeur général adjoint en charge des activités France et de la fusion avec le groupe Cise. En juin 2000, il prend la direction générale du groupe Saur. En septembre 2002, il est nommé président-directeur général de Bouygues Construction.</p>	<p>Président-directeur général de Bouygues Construction</p>	<p>Administrateur d'ETDE et de la FNTP.</p> <p>Représentant permanent de Bouygues Construction au sein de Bouygues Bâtiment International, Bouygues Bâtiment Île-de-France et Bouygues Travaux Publics.</p>	
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)				
2001	2002	2003	2004	2005
-	-	Administrateur de la FNTP	Premier vice-président et administrateur de SEFI. Administrateur de la FNTP.	Premier vice-président et administrateur de SEFI. Administrateur de la FNTP.
<p>Jean-Michel GRAS 3-5 avenue Morane Saulnier 78944 VÉLIZY CEDEX</p> <p>Représentant les fonds communs de placement des salariés Né le : 20/10/1970 1^{re} nomination : 28/04/2005 Échéance du mandat : 2007</p>	<p>Jean-Michel Gras entre chez Bouygues Telecom en 1996 en tant qu'ingénieur qualité fournisseur.</p> <p>Il assure ensuite des missions de maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information réseau.</p> <p>Il est actuellement responsable des achats informatiques chez Bouygues Telecom.</p>	-	-	-
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)				
2001	2002	2003	2004	2005
-	-	-	-	-
<p>Thierry JOURDAINE 1 avenue Eugène Freyssinet 78280 GUYANCOURT</p> <p>Représentant les fonds communs de placement des salariés Né le : 08/06/1963 1^{re} nomination : 16/12/2003 Échéance du mandat : 2007</p>	<p>Thierry Jourdain entre chez Bouygues en 1985 en tant que conducteur de travaux.</p> <p>Responsable qualité de Bouygues Bâtiment Division Habitat de 1996 à 2001, Thierry Jourdain devient ensuite responsable qualité chez Bouygues Bâtiment International.</p>	-	-	-
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)				
2001	2002	2003	2004	2005
-	-	-	-	-

Expertise / Expérience		Principales activités (hors Bouygues SA)			Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
<p>Patrick LE LAY 1 quai du Point du jour 92656 BOULOGNE-BILLAN COURT Né le : 07/06/1942 1^{er} nomination : 24/04/1986 Échéance du mandat : 2008 Actions détenues : 118 150</p>	<p>Ingénieur de l'École Spéciale des Travaux Publics (ESTP), Institut d'Études Politiques de Paris (IEP), Centre des Hautes Études de la Construction et Centre de préparation aux affaires. Patrick Le Lay entre dans le groupe Bouygues en 1981. D'abord secrétaire général adjoint puis secrétaire général de Bouygues, il prend en charge la division Diversification du Groupe en 1984. Après la privatisation de TF1 en 1987, Patrick Le Lay devient vice-président-directeur général, puis président-directeur général en 1988.</p>	Président-directeur général de TF1			<p>Administrateur de Colas et Prima TV. Président de Incunables & Co. Membre du conseil de surveillance de La Chaîne Française d'Information Internationale - CFII. Représentant permanent de TF1 au sein de Téléma. Représentant permanent de TPS Sport au sein de TPS Motivation. Représentant permanent de TF1 Développement au sein de Télévision Par Satellite Gestion. Président-directeur général de TV Breizh. Représentant permanent de TV Breizh au sein de TVB Nantes.</p>
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)					
2001	2002	2003	2004	2005	
Représentant permanent de TF1 au sein de GIE Sogedif et de la Société d'Administration et de Gestion de l'Audiovisuel Sportif - SAGAS.	Représentant permanent de TF1 au sein de GIE Sogedif et de la Société d'Administration et de Gestion de l'Audiovisuel Sportif - SAGAS.	-	-	-	
<p>Jean PEYRELEVADE 23-27 rue Cambon 75001 PARIS Né le : 24/10/1939 1^{er} nomination : 25/01/1994 Échéance du mandat : 2007 Actions détenues : 3 750</p>	<p>Diplômé de l'École Polytechnique, Institut d'Études Politiques (IEP) et ingénieur en chef de l'aviation civile. Directeur adjoint du cabinet du premier ministre en 1981, Jean Peyrelevalde est nommé en 1983 président de la Compagnie Financière de Suez et, parallèlement, de la Banque Indosuez. Il est ensuite nommé président-directeur général de la Banque Stern, puis en 1988, président de l'UAP, avant de prendre, en 1993, pour dix ans, la présidence du Crédit Lyonnais.</p>			Vice-président de Quadrature (ex-Toulouse & associés)	
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)					
2001	2002	2003	2004	2005	
Président du conseil d'administration et administrateur du Crédit Lyonnais. Administrateur d'AGF, Lyonnaise des Eaux, Club Méditerranée, Air Liquide, LVMH, Power Corporation of Canada et MK2. Représentant permanent du Crédit Lyonnais au sein de Lagardère Groupe.	Président du conseil d'administration et administrateur du Crédit Lyonnais. Administrateur d'AGF, Lyonnaise des Eaux-Suez, Club Méditerranée, LVMH, Power Corporation of Canada et MK2. Représentant permanent du Crédit Lyonnais au sein de Lagardère Groupe.	Président du conseil d'administration et administrateur du Crédit Lyonnais. Administrateur de Lyonnaise des Eaux, LVMH et Power Corporation of Canada. Représentant permanent du Crédit Lyonnais au sein de Lagardère Groupe.	Administrateur de Suez et Power Corporation of Canada. Membre du conseil de surveillance du Groupe Express-Expansion.	Co-gérant de Quadrature (Toulouse & associés). Administrateur de Suez et de la Société Monégasque d'Électricité et de Gaz. Membre du conseil de surveillance de CMA-CGM.	

Expertise / Expérience		Principales activités (hors Bouygues SA)		Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	
<p>François-Henri PINAULT 10 avenue Hoche 75008 PARIS</p> <p>Né le : 28/05/1962 1^{re} nomination : 22/12/1998 (représentant permanent de Financière Pinault) 2^e nomination : 13/12/2005 (personne physique) Échéance du mandat : 2010 Actions détenues : 500</p>		<p>Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC). François-Henri Pinault exerce toute sa carrière au sein du groupe PPR. Directeur général de France Bois Industries de 1989 à 1990, il est nommé en 1991 président-directeur général de Pinault Distribution. En 1993, il devient président de CFAO. Nommé président du groupe Fnac en 1997, il occupe ensuite les fonctions de directeur général adjoint du Groupe PPR, responsable des activités internet et président du conseil de surveillance de PPR-Interactive de 2000 à 2001. Depuis 2003, François-Henri Pinault est administrateur et président du conseil d'administration d'Artémis. En 2005, il devient président du directoire puis président-directeur général de PPR.</p>		<p>Président-directeur général de PPR</p>	
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)					
2001	2002	2003	2004	2005	
Gérant associé de Financière Pinault. Directeur général et administrateur d'Artémis. Membre du directoire de Pinault-Printemps-Redoute. Membre du conseil de surveillance de Pinault-Printemps-Redoute et de Gucci Group NV. Administrateur de Fnac, Rexel, Finaref et Soft Computing. Président du conseil de surveillance de PPR Interactive. Représentant permanent d'Artémis au conseil de Gilbert et Conforama. Membre du conseil de gérance de la SC du Vignoble de Château Latour.	Gérant et associé commandité de Financière Pinault. Directeur général et administrateur d'Artémis. Membre du conseil de surveillance de Pinault-Printemps-Redoute. Membre du conseil de surveillance de Gucci Group NV. Administrateur de Fnac, Soft Computing et Afipa. Représentant permanent d'Artémis au sein de Gilbert et Conforama. Membre du conseil de gérance de la SC du Vignoble de Château Latour	Gérant associé de Financière Pinault. Président du conseil, directeur général délégué et administrateur d'Artémis. Membre du conseil de surveillance de Pinault-Printemps-Redoute et Gucci Group NV. Vice-président du conseil de surveillance de Pinault-Printemps-Redoute. Administrateur de Fnac Afipa et Soft Computing. Président-directeur général de Simetra Obligations. Représentant permanent d'Artémis au sein de Gilbert et Conforama Holding. Membre du conseil de gérance de la SC du Vignoble de Château Latour.	Gérant associé de Financière Pinault. Président du conseil d'administration d'Artémis. Vice-président du conseil de surveillance de Pinault-Printemps-Redoute. Président-directeur général de Simetra Obligations. Membre du conseil de surveillance de Gucci Group NV et Boucheron Holding. Administrateur de Fnac, Afipa et Soft Computing. Représentant permanent d'Artémis au sein de Conforama Holding. Membre du conseil de gérance de la SC du Vignoble de Château Latour.	Gérant associé de Financière Pinault. Président du conseil d'administration d'Artémis. Vice-président et membre du conseil de surveillance de Pinault-Printemps-Redoute. Membre du directoire de Pinault-Printemps-Redoute. Président-directeur général de PPR. Président-directeur général de Simetra Obligations. Administrateur de Simetra Obligations, Palazzo Grassi, Fnac et Soft Computing. Vice-président du conseil de surveillance de Boucheron Holding. Administrateur d'Afipa. Président et membre du conseil de surveillance de Gucci Group NV. Membre du conseil de surveillance de Yves Saint Laurent SAS. Membre du conseil de gérance de la SC du Vignoble de Château Latour.	
<p>Alain POUYAT 1 avenue Eugène Freyssinet 78280 GUYANCOURT</p> <p>Né le : 28/02/1944 1^{re} nomination : 22/04/2004 Échéance du mandat : 2010 Actions détenues : 209 320</p>		<p>Diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM). Alain Pouyat entre chez Bouygues en 1970. D'abord ingénieur informatique, il est nommé directeur Informatique en 1981 puis directeur central Informatique en 1986. Il est directeur général Informatique et Technologies Nouvelles du Groupe depuis 1988.</p>		<p>-</p>	
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)					
2001	2002	2003	2004	2005	
Administrateur de World Online France.	-	Censeur de Wanadoo.	Censeur de Wanadoo.	-	

Expertise / Expérience		Principales activités (hors Bouygues SA)		Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	
Michel ROUGER 30 rue Claude Lorrain 75016 PARIS Né le : 08/12/1928 1 ^{er} nomination : 30/01/1996 Échéance du mandat : 2008 Actions détenues : 500		Diplômé de l'Institut technique de prévision économique et sociale. Michel Rouger participe à la création et au développement de la Banque Sofinco (1956-1984), comme directeur de l'exploitation et des risques. En 1985, il rejoint le groupe Suez comme directeur général adjoint de Sofiroute, dont il dirige plusieurs filiales - président de Céfina et directeur général de Cogiroute - jusqu'en 1991. Juge au tribunal de Commerce de Paris depuis 1980, il en devient président de 1992 à 1995. Président du Consortium de Réalisation (CDR) de 1995 à 1998, il poursuit ses activités de conseil, de médiation et d'administrateur indépendant.		-	Membre du conseil de surveillance de Centuria. Administrateur de Compagnie Financière M.I. 29. Président du conseil de surveillance de Sharing Knowledge. Gérant de Michel Rouger Conseil.
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)					
2001	2002	2003	2004	2005	
Président d'Angelyinvest. Membre du conseil de surveillance de De Broeck Université et Lagardère Groupe. Gérant de Michel Rouger Conseil.	Président d'Angelyinvest. Membre du conseil de surveillance de De Broeck Université et Lagardère Groupe. Gérant de Michel Rouger Conseil.	Président de Promega. Administrateur de De Broeck Diffusion et Compagnie Financière M.I. 29. Membre du conseil de surveillance de Lagardère Groupe et Centuria. Gérant de Michel Rouger Conseil.	Président de Promega. Administrateur de Compagnie Financière M.I. 29. Membre du conseil de surveillance de Lagardère Groupe et Centuria. Gérant de Michel Rouger Conseil.	Membre du conseil de surveillance de Centuria. Administrateur de Compagnie Financière M.I. 29. Président d'Emer Parcs. Gérant de Michel Rouger Conseil.	
SCDM 1 avenue Eugène Freyssinet 78280 GUYANCOURT Actions détenues : 60 955 725				Président d'Actiby, de SCDM Énergie et SCDM Participations.	
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)					
2001	2002	2003	2004	2005	
-	-	Président d'Actiby.	Président d'Actiby.	Président d'Actiby, de SCDM Énergie et SCDM Participations.	
CENSEUR					
Philippe MONTAGNER 1 avenue Eugène Freyssinet 78280 GUYANCOURT Né le : 04/12/1942 1 ^{er} nomination : 24/04/2003 Échéance du mandat : 2009 Actions détenues : 110 385		Diplômé de l'École Spéciale des Travaux Publics (ESTP) et du Centre des Hautes Études du Béton Armé et Précontraint. Philippe Montagner entre dans le groupe Bouygues en 1968 et dirige quelques-uns des plus grands chantiers du Groupe (université de Ryadh, tunnel sous la Manche), ainsi que plusieurs filiales importantes. Depuis 1994, il assure la direction de la division Télécommunications du groupe Bouygues. Philippe Montagner a été président de Bouygues Telecom de juin 1994 à février 2004 et exerce à nouveau ce mandat depuis octobre 2005.		Président-directeur général et administrateur de Bouygues Telecom	Vice-président et membre du conseil de surveillance de Ginger Groupe Ingénierie Europe. Administrateur de TF1, ETDE, Bouygues Immobilier et TPS Gestion.
MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)					
2001	2002	2003	2004	2005	
-	-	-	-	Vice-président et membre du conseil de surveillance de Ginger Groupe Ingénierie Europe.	

■ Position de Bouygues au regard du régime de gouvernement d'entreprise en vigueur

Dans un souci de transparence et de bonne gouvernance d'entreprise, Bouygues entend se conformer aux recommandations figurant dans la Recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005 relative au rôle des administrateurs ainsi qu'aux dispositions du rapport intitulé « le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » publié en octobre 2003 sous l'égide de l'Association française des entreprises privées (AFEP) et du Mouvement des entreprises de France (MEDEF). Ces principes inspirent notamment le règlement intérieur du conseil d'administration. Toutefois, la société ne se conforme pas exactement à quelques recommandations (réunion des administrateurs extérieurs hors la présence des administrateurs internes ; composition des comités d'au moins trois membres).

■ Unicité des fonctions de président et de directeur général

La direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration. Ce choix est apparu pertinent, Martin Bouygues ayant toujours été fortement impliqué dans les activités opérationnelles.

■ Indépendance des administrateurs

Le conseil d'administration a procédé à une évaluation de sa composition et à un examen de la proportion en son sein des administrateurs indépendants.

La Recommandation européenne du 15 février 2005 souligne que lors de l'application des critères d'indépendance, le conseil d'administration devrait privilégier le fond plutôt que la forme. Tout comme le rapport AFEP-MEDEF d'octobre 2003, elle précise que l'indépendance doit être comprise comme l'absence de tout conflit d'intérêt important de nature à altérer la capacité de jugement de l'administrateur. Tels sont les principaux éléments d'appréciation retenus par le conseil.

Après avoir examiné la situation de chacun des

administrateurs, le conseil considère que Pierre Barberis, Georges Chodron de Courcel, Charles de Croisset, Lucien Duroux, Jean Peyrelevade et Michel Rouger sont des « administrateurs indépendants » au sens de la Recommandation de la Commission européenne et du rapport AFEP-MEDEF. Lucien Duroux et Jean Peyrelevade ont exercé des fonctions de direction au sein d'établissements financiers qui ont des relations d'affaires avec la société, mais ils n'exercent plus de telles fonctions depuis plusieurs années dans ces établissements qui ont par ailleurs connu des transformations très importantes. Le comité de sélection, après examen des relations entre Bouygues et BNP Paribas, a également conclu que Georges Chodron de Courcel n'est pas en situation de conflit d'intérêt important.

Le conseil considère qu'aucune de ces personnes n'est liée à la société, aux actionnaires qui la contrôlent ou à sa direction par une relation créant un tel conflit d'intérêt.

Ces six administrateurs sont donc considérés comme indépendants au regard de la Recommandation européenne et du rapport AFEP-MEDEF.

Les administrateurs indépendants sont ainsi au nombre de 6 sur 17, soit le tiers des membres du conseil d'administration, comme le préconise le rapport AFEP-MEDEF. Le conseil considère que sa composition actuelle, caractérisée par la présence d'administrateurs représentant des actionnaires significatifs et d'administrateurs exerçant des fonctions dirigeantes dans le Groupe, mais aussi par une proportion relativement élevée d'administrateurs indépendants, constitue un facteur de bonne gouvernance.

■ Liens de parenté

Martin Bouygues, Olivier Bouygues et Madame Francis Bouygues sont parents au premier degré.

■ Conflits d'intérêts potentiels

L'article 5 du règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que les administrateurs s'engagent à informer le président du conseil

d'administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et à ne pas prendre part au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement.

Georges Chodron de Courcel est directeur général délégué de BNP Paribas qui peut être amenée à offrir des services ou concours bancaires au Groupe.

Les principaux actionnaires du Groupe (SCDM et les sociétés du groupe Pinault, qui détiennent de concert 25,99 % du capital, Madame Francis Bouygues) sont directement ou indirectement représentés au conseil d'administration à travers les personnes de Martin Bouygues, Olivier Poupert-Lafarge, Olivier Bouygues, Patricia Barbizet, Madame Francis Bouygues et François-Henri Pinault.

Martin Bouygues, Olivier Poupert-Lafarge, Olivier Bouygues, Patricia Barbizet et Alain Dupont, Patrick Le Lay, Yves Gabriel et Alain Pouyat exercent des fonctions de mandataires sociaux ou d'administrateurs au sein de différentes sociétés du groupe Bouygues.

À la connaissance de Bouygues, il n'existe pas d'autres conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

■ Condamnations

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres des organes d'administration :

- n'a subi de condamnation pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a subi d'incrimination, ni de sanction publique officielle de la part d'une quelconque autorité statutaire ou réglementaire, y compris des organismes professionnels,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

■ Autres informations

Patricia Barbizet et François-Henri Pinault ont été sélectionnés en tant que membres du conseil d'administration en application du pacte d'actionnaires conclu entre SCDM et Artémis, dont les principales dispositions sont résumées en page 132 du présent document. Il n'existe pas d'autre arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du conseil d'administration a été sélectionné.

Aucune restriction n'est acceptée par les membres du conseil d'administration concernant la cession de leur participation dans le capital de l'émetteur, à l'exception des règles relatives à la prévention du délit d'initié et de l'obligation statutaire faite à chaque administrateur d'être propriétaire d'au moins 10 actions de la société, étant précisé que le règlement intérieur du conseil d'administration recommande à chaque administrateur d'être propriétaire d'au moins 500 actions de l'émetteur pendant la durée de son mandat.

Il n'existe pas, à l'exception des contrats de travail des administrateurs salariés, de contrat de service liant les membres du conseil d'administration à Bouygues à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages (sous réserve du contrat liant SCDM à Bouygues, qui a été soumis à la procédure des conventions réglementées).

1.1.3. Évaluation du conseil d'administration

Conformément aux dispositions du rapport AFEP-MEDEF, le conseil d'administration consacre chaque année un point de l'ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement.

Ce principe de gouvernance a été inclus dans le règlement intérieur du conseil.

Le conseil d'administration a ainsi consacré un point de sa réunion du 13 décembre 2005 à un débat sur son organisation et son fonctionnement. Un questionnaire et une note sur le

fonctionnement du conseil avaient été préalablement envoyés aux administrateurs pour préparer utilement cet échange.

À l'occasion de cette réunion, les administrateurs représentant les fonds communs de placement de l'épargne salariale ont fait connaître leur souhait de pouvoir rencontrer un dirigeant du Groupe avant les conseils, afin de mieux préparer les séances et comprendre les enjeux et les décisions stratégiques. Il a été décidé que lesdits administrateurs rencontreraient Olivier Poupard-Lafarge, directeur général délégué, à leur demande, avant une réunion du conseil d'administration.

Il a en outre été décidé de mettre en place un système de notation afin que chaque administrateur puisse exprimer plus précisément son opinion sur les différents aspects du fonctionnement du conseil. Ce dispositif sera mis en œuvre lors de la prochaine revue de fonctionnement du conseil.

1.1.4. Évolution de la composition du conseil

■ Évolution de la composition du conseil en 2005

L'assemblée générale du 28 avril 2005 a renouvelé le mandat d'administrateur de Michel Rouger et a nommé deux administrateurs, Thierry Jourdain et Jean-Michel Gras, représentant les fonds communs de placement des salariés actionnaires.

Artémis, Financière Pinault et Tennessee ont démissionné en date du 13 décembre 2005 de leurs mandats respectifs d'administrateurs.

À cette même date, le conseil d'administration a coopté en qualité d'administrateurs François-Henri Pinault (en remplacement de Financière Pinault) et Patricia Barbizet (en remplacement d'Artémis). François-Henri Pinault et Patricia Barbizet étaient précédemment représentants permanents respectivement de Financière Pinault et d'Artémis au conseil d'administration de Bouygues.

■ Modifications de la composition du conseil proposées à l'assemblée

Renouvellement du mandat de trois administrateurs

Il sera proposé à l'assemblée générale du 27 avril 2006 de renouveler pour une période de trois ans les mandats de Martin Bouygues, Madame Monique Bouygues et Georges Chodron de Courcel.

Les indications relatives à ces administrateurs figurent en pages 108 et 111 du présent document.

Ratification de la cooptation de deux administrateurs

Il sera proposé à l'assemblée générale du 27 avril 2006 de ratifier la cooptation en qualité d'administrateurs de Patricia Barbizet, aux lieu et place d'Artémis, et de François-Henri Pinault, aux lieu et place de Financière Pinault, pour la durée de leurs mandats restant à courir.

Les indications relatives à ces administrateurs figurent en pages 110 et 116 du présent document.

Nomination d'un nouvel administrateur

Il sera proposé à l'assemblée générale du 27 avril 2006 de nommer administrateur, pour une durée de trois ans, François Bertière.

François Bertière, X Ponts, architecte DPLG, est né le 17 septembre 1950. Il a commencé sa carrière au ministère de l'Équipement. Conseiller technique au cabinet du ministre de l'Éducation Nationale, puis adjoint au directeur de l'Équipement à la DDE de Haute-Corse, il devient directeur de développement urbain de l'EPA de Cergy-Pontoise. Il rejoint le groupe Bouygues en 1985 en tant que directeur général adjoint de Française de Construction. Il est ensuite nommé directeur général puis président-directeur général de France Construction. En 1998, il devient vice-président directeur général de Bouygues Immobilier. Il est président-directeur général de Bouygues Immobilier depuis 2001.

1.1.5. Réunions

Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire en principe quatre fois par an (février/mars, juin, septembre et décembre). En février/mars, le conseil arrête les comptes de l'exercice précédent ; en juin, il s'informe sur l'activité du premier semestre et examine les axes stratégiques des métiers et du Groupe ; en septembre, il examine les comptes du premier semestre ; en décembre, il analyse les plans d'affaires ainsi que l'activité et les résultats estimés de l'exercice et de l'année suivante. Depuis 2003, le conseil examine et approuve les comptes trimestriels. D'autres réunions du conseil sont organisées lorsque l'activité du Groupe le requiert.

L'ordre du jour des séances ordinaires du conseil est divisé en trois parties : activité, comptabilité et questions juridiques. Un dossier détaillé consacré à chacune d'entre elles est remis à chaque administrateur. Les réunions des comités précèdent la séance du conseil.

Depuis février 2003, les commissaires aux comptes sont systématiquement convoqués à toutes les réunions du conseil examinant les comptes annuels ou intermédiaires.

Des personnalités extérieures au conseil, appartenant ou non au groupe Bouygues, peuvent être invitées à assister aux réunions du conseil.

1.1.6. Règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur au cours de sa séance du 10 septembre 2002. Ce règlement a été modifié en juin 2003 pour prendre en compte des recommandations du rapport Bouton, puis en mars 2005 pour transposer les dispositions du règlement général de l'AMF sur les opérations effectuées par les mandataires sociaux sur les titres de la société, et en septembre 2005 pour autoriser la participation au conseil d'administration par des moyens de télécommunications. En février 2006, le conseil d'administration a encore modifié son

règlement intérieur pour tenir compte de l'entrée en vigueur de nouveaux textes, en introduisant notamment une définition des critères d'indépendance des administrateurs conforme à la Recommandation européenne du 15 février 2005 et du rapport AFEP-MEDEF d'octobre 2003.

Les principales dispositions du règlement sont les suivantes :

le règlement intérieur fixe le programme annuel des travaux du conseil. Il prévoit que les opérations significatives de cession ou d'acquisition projetées par le Groupe sont soumises préalablement à son approbation.

Il fixe également des règles assurant la communication au conseil d'administration des informations nécessaires à son bon fonctionnement. Le conseil consacre chaque année un point de l'ordre du jour de l'une de ses réunions à l'évaluation de son fonctionnement.

Il est recommandé à chaque administrateur de détenir au moins 500 actions de Bouygues mises au nominatif. Les administrateurs s'engagent à ne pas prendre part aux votes en cas de conflit d'intérêts. Ils doivent déclarer les opérations qu'ils effectuent sur les titres de la société, ainsi que celles réalisées par les personnes ayant des liens étroits avec eux, dans les cinq jours de leur conclusion, conformément à la réglementation en vigueur.

Des annexes définissent les missions et les règles de fonctionnement des quatre comités mis en place depuis 1995. Ces règles limitent la composition des comités aux administrateurs indépendants de la direction de la société. Les mandataires sociaux ou les administrateurs salariés de la société ne peuvent donc être membres d'un comité. Les présidences des comités sont confiées à des administrateurs indépendants.

Une attention particulière a été portée au comité des comptes. Notamment, il est prévu que le comité des comptes pilote l'attribution des mandats de commissariat aux comptes (cette disposition a été mise en œuvre par le comité en

2004 du fait de l'expiration d'un mandat de commissaire aux comptes titulaire et d'un mandat de commissaire aux comptes suppléant) et veille à l'indépendance des commissaires aux comptes, par exemple en contrôlant leurs honoraires. Le règlement intérieur a également précisé la mission de contrôle par le comité des rémunérations de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux. Il supprime toute décote en cas d'attribution d'options aux dirigeants.

Le règlement intérieur dispose que deux administrateurs au moins doivent être des personnalités indépendantes au sens de la Recommandation européenne et du rapport AFEP-MEDEF.

1.2. Bilan de l'activité du conseil d'administration en 2005

Au cours de l'exercice 2005, le conseil s'est réuni cinq fois. Le taux de présence des administrateurs a été de 88 %.

En sus des décisions et délibérations mises à l'ordre du jour en application des lois et règlements, le conseil a étudié le projet de privatisation de trois sociétés concessionnaires d'autoroutes ; il a examiné le projet de rapprochement de TPS et de CanalSatellite.

Il a examiné le 1^{er} mars 2005 les incidences de la transition aux normes IFRS au 31 décembre 2004 et décidé la création de la Fondation d'Entreprise Francis Bouygues, visant à octroyer des bourses d'études à des jeunes particulièrement méritants.

Le 28 avril 2005, il a arrêté le texte des réponses à apporter aux questions écrites formulées par des actionnaires.

Le 21 juin 2005, il a décidé le lancement d'une augmentation de capital de 250 millions d'euros réservée aux salariés, à travers la création d'un nouveau FCPE à effet de levier ; il a autorisé la société à compenser l'effet dilutif de cette augmentation de capital par l'achat d'actions en

vue de leur annulation ; il a décidé la création d'un Perco au niveau du groupe Bouygues ; il a approuvé le projet d'acquisition par Bouygues de la participation détenue par le groupe BNP Paribas dans le capital de Bouygues Telecom ; il a examiné les opérations résultant de la finalisation de la cession de Saur à PAI partners ; il a analysé et arrêté le principe et les conditions des émissions obligataires. Une telle émission a été réalisée le 21 juillet 2005 pour un montant global de 750 millions d'euros ; il a autorisé un plan d'attribution d'options de souscription au bénéfice des dirigeants et des collaborateurs du Groupe ; il a procédé à l'annulation de 1 048 873 actions rachetées.

Le 13 septembre 2005, le conseil a approuvé la position prise par le Groupe de ne pas déposer de dossier de candidature dans le cadre de la privatisation de trois sociétés concessionnaires d'autoroutes en France. Il a examiné la comptabilisation de l'accord avec BNP Paribas portant sur l'achat éventuel de sa participation dans Bouygues Telecom.

Le 13 décembre 2005, le conseil a débattu du projet de rapprochement entre TPS et CanalSatellite ; il a procédé à l'annulation de 7 312 776 actions rachetées ; il a débattu de son organisation et de son mode de fonctionnement.

Plus généralement, il a examiné régulièrement l'évolution de l'activité de chacun des métiers du Groupe ; les orientations stratégiques et les plans d'affaires de chacun des métiers et de la société mère ont été soumis à l'examen du conseil. Chaque séance ordinaire du conseil débute par une présentation détaillée de l'activité et des tableaux de bord de la société et de ses principales filiales.

Après rapport des comités concernés, le conseil a également arrêté son rapport de gestion, les comptes annuels et trimestriels, le rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions. Il a pris connaissance des états financiers, approuvé la note d'information du programme de rachat d'actions et fixé le montant du dividende.

1.3. Fonctionnement des comités mis en place par le conseil

Le conseil d'administration a mis en place quatre comités, dont les attributions et les règles de fonctionnement sont définies par le règlement intérieur du conseil.

1.3.1. Comité des comptes

Créé en 1995, le comité des comptes examine avant présentation au conseil, les comptes trimestriels et les comptes annuels. Il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes et vérifie les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement. Il pilote l'attribution des mandats de commissariat aux comptes.

Le comité des comptes est composé de Michel Rouger (président), Patricia Barbizet et Georges Chodron de Courcel. Michel Rouger et Georges Chodron de Courcel sont des administrateurs indépendants. Charles de Croisset, administrateur indépendant, a été nommé en février 2006 membre du comité des comptes

Le comité des comptes s'est réuni quatre fois en 2005. Le taux de présence de ses membres a été de 66,66 %. Le comité a vérifié la comparabilité des comptes après les changements de périmètre du Groupe, il s'est assuré du caractère suffisant du périmètre de l'audit. Il a analysé le tableau des provisions ventilées par matière et par périmètre. Les comptes trimestriels lui ont été présentés. Il a examiné les mesures prises par le Groupe en vue de l'adoption des normes IAS/IFRS et validé la communication sur le passage des anciennes aux nouvelles normes comptables. Il a vérifié les appréciations portant sur les immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition, les provisions pour risques et charges et les impôts différés actifs.

Le comité des comptes a également examiné les thèmes suivants :

- structure de contrôle de Saur,
- test de sensibilité réalisé pour Eurosport,
- traitement de la redevance UMTS,
- chantiers à risques chez Bouygues Construction,
- chez Bouygues Immobilier : cession des hôtels, garanties de revenus données aux clients,
- activation des impôts différés,
- analyse de la fluidité des stocks de programmes de TF1,
- chez Bouygues Telecom : provisions « service universel » et « fidélisation »,
- contrat de Portsmouth conclu par Colas,
- goodwill et évolution du BFR,
- opérations d'annulation d'actions,
- traitement de l'opération *Bouygues Confiance 3*,
- déficits fiscaux de TF1 Expansion,
- revalorisation des droits de la Coupe du monde 2006,
- procédures mises en œuvre chez Bouygues Construction et TF1.

Dans le cadre de ses missions, le comité des comptes a entendu le directeur financier du Groupe, le directeur de la comptabilité et de l'audit, ainsi que les commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants.

1.3.2. Comité des rémunérations

Mis en place en 1996, le comité des rémunérations a pour mission de proposer au conseil la rémunération à allouer aux mandataires sociaux, ainsi que les avantages mis à leur disposition. Il est composé de Pierre Barberis (président) et Patricia Barbizet. Pierre Barberis est un administrateur indépendant.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois en 2005. Le taux de présence a été de 100 %. Il a examiné la rémunération des mandataires sociaux et les attributions d'options qui leur ont été consenties. Le comité a également examiné

et proposé au conseil les rapports sur les rémunérations des mandataires sociaux, ainsi que sur les attributions et levées de stock-options au cours de l'exercice.

1.3.3. Comité de sélection des administrateurs

Le comité de sélection a été créé en juillet 1997. Sa mission est d'examiner les candidatures à un mandat d'administrateur, et les projets de création de comités au sein du conseil. Il donne un avis en cas de nomination, renouvellement ou révocation du mandat de directeur général ou directeur général délégué. Ce comité est composé de Jean Peyrelevade (président) et de François-Henri Pinault, qui a remplacé Serge Weinberg le 13 décembre 2005. Jean Peyrelevade est un administrateur indépendant.

Le comité de sélection s'est réuni deux fois en 2005 : en février, il a donné un avis sur le renouvellement du mandat d'administrateur de Michel Rouger. Le comité a rendu un avis positif ; il a proposé que la durée de tous les mandats institués ou renouvelés à partir de la date de l'assemblée générale du 28 avril 2005 soit réduite à trois ans, au lieu de six ans précédemment. En décembre, il s'est réuni afin de donner un avis sur le remplacement d'Artémis et de Financière Pinault. Le taux de présence a été de 100 %.

1.3.4. Comité de l'éthique et du mécénat

Créé en mars 2001, le comité de l'éthique et du mécénat veille au respect des valeurs et règles de conduite du Groupe, et il donne un avis sur les opérations de mécénat. Ce comité est composé de Lucien Douroux (président), François-Henri Pinault et Michel Derbesse. Lucien Douroux est un administrateur indépendant.

Le comité de l'éthique et du mécénat s'est réuni trois fois en 2005. Le taux de présence des membres a été de 88,88 %. Après examen des nombreux dossiers proposés à Bouygues, le comité

a donné un avis favorable au lancement ou à la poursuite de 26 actions de mécénat dans le domaine des activités humanitaires, médicales, sociales et culturelles. Le comité a également examiné, avant de formuler un avis destiné au conseil d'administration, les nouvelles dispositions publiées par la Commission Nationale Informatique et Libertés qui encadrent les dispositifs d'alerte professionnelle. Après approbation du conseil d'administration, les modalités d'un tel dispositif seront soumises aux instances représentatives du personnel.

1.4. Procédures de contrôle interne

Bouygues et ses filiales sont particulièrement sensibles à l'importance du contrôle interne, processus contribuant à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des principaux objectifs du Groupe.

Les organes et procédures du contrôle interne participent ainsi à l'identification, à la prévention et à la maîtrise des principaux facteurs de risques de nature à contrarier la réalisation des objectifs du Groupe.

Si le contrôle interne vise de façon générale la réalisation des objectifs opérationnels du Groupe, il a également pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations, ainsi que le comportement des collaborateurs, s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes directeurs auxquels la société Bouygues souhaite voir se conformer les sociétés de son Groupe.

C'est bien évidemment dans les domaines comptables et financiers que le contrôle interne trouve une large application, compte tenu de l'importance majeure que peuvent revêtir la qualité et la fiabilité des états comptables et financiers dans le Groupe.

Comme tout système de contrôle, celui mis en

place par Bouygues ne peut cependant fournir une garantie totale à l'entreprise quant à sa capacité à atteindre ses objectifs.

1.4.1. Environnement général de contrôle interne

La société mère et ses principaux dirigeants s'attachent à créer un environnement propice à la sensibilisation des collaborateurs du Groupe au besoin de contrôle interne.

- Dans le domaine du respect de l'éthique et de l'intégrité, le président-directeur général passe régulièrement des messages forts auprès des principaux dirigeants du Groupe sur la nécessité d'adopter, à tous les niveaux, des comportements irréprochables, ce qui intègre, à la fois, le respect des lois et règlements en vigueur, mais également, le respect des valeurs du Groupe.

Il le fait, tout d'abord, au sein du conseil de Groupe, instance regroupant une fois par trimestre les principaux dirigeants, mais également, dans le cadre de l'Institut du Management de Bouygues (IMB), qui organise tous les mois un séminaire « développement des valeurs Bouygues » destiné à sensibiliser les cadres dirigeants à la nécessité de respecter, en toutes circonstances, les lois et règlements, ainsi que les règles éthiques qui fondent l'état d'esprit du Groupe. Le président-directeur général de Bouygues ainsi que certains membres de la direction générale interviennent systématiquement lors de ces séminaires.

Le secrétaire général du Groupe anime périodiquement des séminaires à destination des cadres, axés plus spécifiquement sur un rappel de la réglementation applicable dans différents domaines en lien avec les problématiques juridiques rencontrées par les métiers.

Le conseil d'administration de Bouygues s'est doté d'un comité d'éthique et du mécénat, qui a notamment pour mission :

- de contribuer à la définition des règles de conduite ou principes d'actions qui doivent

inspirer le comportement des dirigeants et des collaborateurs,

- de proposer ou donner un avis sur des actions visant à promouvoir un comportement professionnel exemplaire dans ce domaine,
- de veiller au respect des valeurs ou règles de conduite ainsi définies.

Le comité de l'éthique et du mécénat de Bouygues est composé de trois administrateurs. La présidence du comité est assurée par un administrateur indépendant.

Pour l'accomplissement de ses travaux, le comité peut entendre le président du conseil d'administration ou toute personne désignée par celui-ci.

- Le maintien d'un haut niveau de compétence des collaborateurs de la société Bouygues et du Groupe constitue également un objectif de la société mère car il contribue à créer un environnement favorable au contrôle interne. Bouygues s'attache, en conséquence, à mettre en place une politique de formation de ses collaborateurs volontariste, tout en cherchant à fidéliser ses principaux collaborateurs afin de maintenir un niveau d'expérience et de connaissance de l'entreprise propice à la transmission de la culture et des valeurs du Groupe.

En animant l'Institut du Management Bouygues, la société mère contribue de façon significative, par le biais des séminaires qu'elle organise, à former les principaux cadres du Groupe tout en leur transmettant les exigences et les attentes de l'entreprise tant en termes de compétences que d'état d'esprit.

- Plus généralement, la philosophie que la société mère souhaite faire partager par les métiers est celle d'un Groupe où les dirigeants sont proches de leurs principaux collaborateurs et mettent en œuvre une gestion transparente, prudente et rigoureuse.

Ces principes sont rappelés au niveau du comité de direction générale, puis relayés dans les métiers à tous les niveaux (conseil d'administration - direction générale - comité de direction). Les grandes décisions prises au plus haut niveau par le Groupe (UMTS, droits TV du football...) s'inspirent toujours de cette gestion rigoureuse et prudente et servent de référence pour la gestion quotidienne des métiers.

- Enfin, la société mère joue un rôle moteur dans la politique de gestion des ressources humaines au niveau du Groupe.

Ainsi, le directeur général adjoint des Ressources humaines et Administration Groupe anime et coordonne le comité Ressources humaines Groupe qui constitue un maillon essentiel de la transmission des valeurs du Groupe.

La charte des ressources humaines du Groupe contribue à la transmission de la culture du Groupe en rappelant que le développement de l'entreprise repose essentiellement sur les hommes.

De leur côté, les métiers ont engagé depuis plusieurs années un important travail de sensibilisation destiné à mieux maîtriser les risques inhérents à leurs activités.

1.4.2. Objectifs / activités et procédures de contrôle - risques

Objectifs / Cycle de management

La mise en place des procédures de contrôle interne est liée à la définition d'objectifs compatibles avec les risques auxquels le Groupe est confronté.

- La définition des objectifs généraux du Groupe est appréhendée à travers le cycle de management, processus qui permet à la direction générale du Groupe de participer, en amont, à la définition des stratégies de chaque métier, d'approuver les plans qui s'inscrivent dans ce cadre stratégique, puis de suivre en cours d'exercice la réalisation progressive des objectifs.

Les principes du cycle de management sont directement applicables dans toutes les structures du Groupe, permettant ainsi une construction solide et structurée de l'ensemble.

Ce processus itératif permet à la direction générale du Groupe de s'assurer en permanence de la cohérence des objectifs avec les stratégies, de contrôler les décalages éventuels entre les réalisations et les objectifs, et d'anticiper les mesures à mettre en place au niveau du Groupe ou des métiers pour y remédier (besoins de financement, recadrages...).

Il vise également à mettre à la disposition de la direction générale du Groupe et du conseil d'administration de la société Bouygues tous les éléments d'informations nécessaires à la prise de décisions.

Les principaux membres de la direction générale de la société mère sont présents au sein des conseils d'administration des différentes sociétés de tête des métiers qui arrêtent les orientations stratégiques et les plans.

Plan stratégique et plan d'affaires

En tenant compte des orientations générales du Groupe et de ses caractéristiques propres, chaque métier définit ses orientations stratégiques à moyen terme (horizon de trois ans). Le plan stratégique est présenté à la direction générale Groupe par chaque direction générale métier, ainsi qu'au conseil d'administration de Bouygues de juin.

Les plans d'actions qui en découlent permettent ensuite d'établir les plans d'affaires sur trois ans, qui sont présentés à la direction générale Groupe par chaque direction générale métier, ainsi qu'au conseil d'administration de Bouygues de décembre.

Un réajustement des plans d'affaires est effectué en mars, pour prendre en compte l'arrêté comptable de l'exercice écoulé et faire ressortir toute éventuelle évolution significative par rapport au plan initial.

Plan annuel

Dans le cadre du plan d'affaires de décembre, la première année fait l'objet d'un plus grand détail et constitue un engagement de chaque métier vis-à-vis de la direction générale Groupe, dénommé le plan annuel.

Un premier point d'avancement du plan annuel (« actualisation ») pour l'année en cours est effectué en juin à l'occasion de la présentation du plan stratégique à la direction générale Groupe.

Une deuxième actualisation a lieu en novembre et est intégrée dans le nouveau plan d'affaires.

- À côté des objectifs généraux du Groupe, la société mère se fixe également des objectifs plus spécifiques qui concernent, en particulier, la fiabilité des informations financières, élément essentiel pour une société cotée, ou encore la conformité aux lois et règlements, lesquels sont une condition déterminante de la réussite du Groupe.

Activités et procédures de contrôle

Le contrôle interne suppose l'identification et l'analyse des facteurs susceptibles de contrarier la réalisation des objectifs (notion de risques) et parfois la mise en place de moyens visant à les maîtriser. Il se caractérise par l'existence d'organes ou de structures exerçant des missions de contrôle interne ainsi que par la mise en place de normes et procédures de contrôle.

Risques majeurs généraux

- Les différents comités (risques majeurs - QSE - développement durable)

La société mère, dans le cadre de sa politique de maîtrise des risques majeurs, avait mis en place en 2002 une structure (le comité de management des risques majeurs), dont la mission consistait à renforcer et mieux organiser la démarche de gestion des risques majeurs au sein des différents métiers.

Ce comité, qui a existé jusqu'en 2005, a pleinement rempli sa fonction puisque tous les métiers ont été sensibilisés et ont mis en place

des procédures et / ou structures pour la gestion des risques majeurs (analyses des risques, gestion des crises, formations...).

Les principales questions examinées par les métiers concernent en général (en fonction des activités) :

- les risques technologiques,
- les risques environnementaux,
- la santé des personnes,
- la protection des actifs stratégiques.

Depuis 2005, la société Bouygues continue de jouer un rôle d'animation en matière de QSE et de développement durable où elle anime deux comités réunissant régulièrement, sous la présidence d'Olivier Bouygues, les responsables métiers sur ces questions jugées essentielles par la société mère.

- Les principes directeurs de management des risques majeurs

La société mère a élaboré des principes directeurs du management des risques majeurs du Groupe auxquels les filiales doivent se conformer, étant entendu que la société mère entend laisser aux filiales la pleine responsabilité de la gestion de leurs risques, la direction générale n'intervenant que de façon exceptionnelle.

Ces principes directeurs incitent les filiales à mettre en place un processus de maîtrise des risques respectant les étapes suivantes :

- identification et classement des risques,
- évaluation, sélection, hiérarchisation des risques,
- traitement, maîtrise, suivi et contrôle des risques.

Ces principes directeurs incitent également les filiales à mettre en place un dispositif de gestion de crise, incluant la définition de seuils d'alerte et l'organisation d'un système d'astreinte.

En outre, la société mère organise des journées de formation pour ses principaux collaborateurs concernant la gestion des crises.

• Aspects juridiques

Le secrétariat général Groupe assure des missions de suivi juridique des enjeux Groupe.

Dans ce cadre, le secrétaire général et les juristes de la société mère peuvent intervenir ponctuellement aux côtés des métiers dans la gestion des grands contentieux ou des grands dossiers ayant un impact au niveau du Groupe.

Le secrétaire général de Bouygues anime le comité juridique Groupe qui réunit les directeurs juridiques des métiers. Il joue ainsi un rôle d'animation et de contrôle de la filière juridique Groupe.

Au niveau de la société mère, en dehors des pouvoirs de représentation appartenant aux mandataires sociaux (président-directeur général, directeurs généraux délégués), il existe un système de délégations de pouvoirs formalisé (délégations écrites) et centralisé.

Ainsi, certaines délégations sont données directement par le président-directeur général à certains bénéficiaires dans des domaines d'activités très clairement identifiés (exemple : Alain Pouyat, directeur général Informatique et Technologies Nouvelles bénéficie de pouvoirs étendus pour représenter la société dans son domaine d'activité).

Par ailleurs, Olivier Poupart-Lafarge, directeur général délégué, confie des délégations assez larges à ses principaux collaborateurs (directions fonctionnelles) pour l'exercice de leurs fonctions respectives (exemples : Jean-Claude Tostivin, directeur général adjoint Ressources humaines et Administration Groupe ; Lionel Verdouck, directeur général adjoint Trésorerie et Finances).

Enfin, Olivier Poupart-Lafarge confie également à certains collaborateurs des délégations spéciales pour l'exécution de missions limitées.

• Assurances

La direction centrale risques et assurances du Groupe joue un rôle d'assistance, de conseil et

de soutien aux filiales du Groupe. Elle intervient également en ce qui concerne le contrôle interne appliqué à la gestion des risques.

Grâce à sa vision globale de la politique d'assurance des différents métiers, la direction centrale risques et assurances met en place des assurances Groupe en complément des assurances souscrites au niveau des métiers.

La direction centrale risques et assurances veille à ce que les filiales aient des polices souscrites auprès de compagnies de premier ordre et présentant un niveau de couverture, de franchise et de prime en adéquation avec le risque couru.

Par ailleurs, la direction centrale risques et assurances a assumé en 2005 la gestion directe des assurances du pôle Finagestion.

Risques spécifiques aux métiers

Cette problématique est examinée au niveau de chacun des métiers qui mettent en place les procédures appropriées en fonction de la nature des risques identifiés.

Ces risques spécifiques peuvent être de nature très différente selon les métiers. À titre d'exemple, il peut s'agir de risques liés à la réglementation (TF1, Bouygues Telecom), de risques liés à la santé publique (Bouygues Telecom), de risques technologiques (TF1, Bouygues Telecom), de risques liés à la concurrence (Bouygues Telecom), de risques environnementaux (Colas) ou encore de risques pays.

Par ailleurs, les métiers mettent en place des procédures d'engagement très formalisées de nature à assurer une meilleure maîtrise de l'engagement commercial.

Ainsi, en fonction du niveau des engagements financiers ou du montant des travaux ou encore en tenant compte des enjeux techniques, les différentes entités de Bouygues Construction sont dans l'obligation de présenter leur dossier et de solliciter l'accord de la direction générale de Bouygues Construction.

C'est également le cas chez Colas où, en dépit d'une très forte culture de la décentralisation, un dispositif de contrôle des engagements existe tant au niveau des engagements commerciaux (soumission des projets à des « commissions de marchés ») que pour les opérations de croissance externe lesquelles doivent faire l'objet d'une présentation et d'un accord préalable de la direction générale de Colas et même parfois du conseil d'administration.

Chez TF1, une attention particulière est portée au processus d'achat qui peut générer des engagements très importants (par exemple : contrats d'achats de droits). Ces contrats suivent un circuit de validation très précis intégrant les différents services et parfois, la direction générale en fonction du montant de l'engagement et de la nature du contrat.

Chez Bouygues Telecom, des enjeux très importants sont liés aux offres commerciales et c'est la raison pour laquelle celles-ci sont examinées par un comité des offres auquel participe la direction générale de la société. Depuis 2005 et selon les mêmes principes, un comité dit de « bilan des offres » a été créé afin d'assurer un suivi des offres commerciales proposées et de contrôler les résultats au regard des prévisions initiales.

Par ailleurs, dès 2003, le conseil d'administration de Bouygues a confié une mission globale d'appréciation des grands risques du Groupe à Philippe Montagner, membre de la direction générale de Bouygues. Philippe Montagner répertorie et analyse chaque année les procédures et dispositifs mis en place.

Il effectue, ainsi, à l'intention du conseil d'administration de Bouygues et de la direction générale, une analyse des grands risques du Groupe qui donne lieu à l'établissement d'un rapport annuel présentant une cartographie des principaux risques, lesquels font l'objet d'une hiérarchisation.

Enfin, tel ou tel risque métier pourra faire l'objet

d'une mission d'audit spécifique à la demande de la direction générale Groupe (audit externe ou audit interne par la direction audit du métier).

Risques financiers et comptables

• Direction centrale consolidation

Au sein de la société mère, il existe une direction centrale consolidation-comptabilité. Cette direction est dans la hiérarchie d'Olivier Poupart-Lafarge, directeur général délégué. Cette direction a notamment pour mission de définir et d'implanter des règles et méthodes de consolidation homogènes pour le Groupe et d'assister les métiers dans leur gestion consolidée. Elle établit également les comptes individuels de la société mère.

La consolidation s'effectue sur une base trimestrielle selon la méthode des paliers. Chaque métier consolide à son niveau, selon des méthodes identiques définies par la direction centrale qui effectue la consolidation globale des comptes du Groupe.

L'outil principal utilisé pour la consolidation des comptes aux différents niveaux est un logiciel spécifique édité par une société spécialisée, qui constitue un outil structurant mettant en œuvre des principes et règles validés par les commissaires aux comptes. Il est utilisé par un très grand nombre de sociétés cotées. Ce logiciel est utilisé au niveau de tous les métiers dans le cadre de la consolidation par paliers. L'utilisation de cet outil de consolidation permet d'exercer un contrôle rigoureux sur l'élaboration des comptes qui sont ainsi régis par des procédures normées.

En dehors du système comptable informatisé, la direction centrale consolidation s'est dotée il y a plusieurs années d'un manuel des règles et procédures de consolidation regroupant les principes essentiels applicables par l'ensemble du Groupe en matière de consolidation. Ce manuel constitue un outil important permettant de servir de cadre de référence pour l'établissement des comptes consolidés. Dans le

cadre de la mise en place des nouvelles normes IAS/IFRS, un site intranet dédié a été créé par la direction centrale consolidation qui énonce les différents principes et options applicables dans le Groupe.

La direction centrale consolidation assure, par ailleurs, une mission d'animation et de coordination en diffusant régulièrement auprès des métiers les règles et méthodes applicables (organisation de séminaires, envoi de lettres-circulaires...) et contribue ainsi à maintenir la cohérence du système d'élaboration des comptes consolidés. Tel a été le cas pour la mise en place des nouvelles normes IAS/IFRS.

La société utilise un logiciel comptable d'engagement et de contrôle des dépenses (Adamau) ainsi qu'un logiciel comptable de contrôle des notes de frais (Ulysse) qui permettent l'application de procédures formalisées et sécurisées pour les engagements de dépenses.

• *Comité des comptes*

Le conseil d'administration de la société Bouygues s'est doté d'un comité des comptes en 1995. Le comité des comptes a notamment pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes adoptées pour l'établissement des comptes et de vérifier les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à l'établissement des comptes.

En sus de ses vérifications générales et régulières, le comité sélectionne des sujets particuliers auxquels il réserve un examen approfondi. Ainsi, il peut examiner les conséquences d'opérations de cession ou de croissance externe. Il vérifie le traitement comptable des risques encourus par les différentes sociétés du Groupe, notamment les risques pays et, chez Bouygues Construction, le traitement des risques que recèle l'exécution de certains chantiers. Le comité accorde une attention particulière aux changements de méthodes comptables et, à ce titre, procède à un examen régulier des déci-

sions et mesures prises pour mettre en œuvre les nouvelles normes IAS/IFRS.

Présidé par un administrateur indépendant, il se réunit régulièrement (quatre fois en 2005). Ce comité des comptes s'entretient avec les commissaires aux comptes hors la présence des représentants de la société. Il peut effectuer tout rapport et émettre des avis à destination du conseil d'administration. En 2005, les commissaires aux comptes lui ont remis et commenté les documents de synthèse de leurs travaux qui traitaient en particulier du contrôle interne.

Il en va de même au niveau des conseils d'administration des grandes filiales qui ont toutes créé un comité des comptes.

• *Contrôle de gestion*

L'organisation du contrôle de gestion permet une approche globale de telle sorte qu'aucune société du Groupe n'échappe au processus de contrôle. Toutes les sociétés non contrôlées par les métiers sont en effet gérées au niveau de la société mère.

Par ailleurs, la société mère effectue un contrôle de gestion à son niveau et au niveau du Groupe à travers différents types de procédures.

Les principes de fonctionnement entre la société mère et les métiers ont été regroupés dans un document de synthèse élaboré en 2001 par la direction centrale stratégies et développement, dont une mise à jour a été effectuée en 2005. Ce guide sert de référentiel pour l'ensemble des métiers.

Contrôle de gestion de la société mère

Un budget annuel des dépenses de la société est établi par la direction centrale stratégies et développement en étroite collaboration avec les directions de la société mère.

Le contrôle des dépenses de structure engagées est effectué chaque mois pour permettre d'identifier rapidement les écarts par rapport au budget et d'en faire l'analyse.

Cette analyse permet d'identifier les écarts qui impliquent de remettre en cause la prévision annuelle.

Deux fois par an, la direction centrale stratégies et développement effectue une actualisation du budget des dépenses de l'année en cours en liaison avec les directions concernées.

Reporting Groupe

La société mère exerce un contrôle systématique sur la gestion de ses filiales par le biais du plan annuel et des actualisations ainsi qu'à travers les tableaux de bord mensuels. Ces derniers sont communiqués directement à la direction générale Groupe et centralisés au niveau de la direction centrale stratégies et développement, qui joue un rôle pivot dans le contrôle de gestion du Groupe.

Ces tableaux de bord mensuels qui remontent à la société mère sont ceux-là mêmes qui sont établis par les métiers à destination des directions générales métiers.

Trimestriellement, ces tableaux de bord se doublent des résultats comptables.

Ainsi, le cycle de management et les procédures de contrôle et de *reporting* permettent un suivi et un dialogue permanent avec les métiers. Des recadrages peuvent être opérés, la société mère se trouve en mesure de contrôler la gestion des filiales et d'intervenir en amont dans les décisions stratégiques.

• *Trésorerie et finances*

La direction trésorerie et finances de la société mère définit et veille à l'application de principes de bonne gestion au niveau du Groupe. Elle joue un rôle d'animation et de coordination.

Les principes de fonctionnement concernent en particulier les centrales de trésorerie « Bouygues Relais » et « Uniservice » qui sont gérées au niveau de la société mère, ainsi que les centrales de trésorerie des métiers. Ils s'appliquent également en matière de financement

des filiales.

Les règles essentielles de gestion prudente concernent en particulier la sécurité interne (double signature pour les paiements...), la sécurité externe (chèques sécurisés, paiement par BOR...), le principe de liquidité (lignes de crédit confirmées, placement de la trésorerie...), la qualité des contreparties, les dispositions des conventions de crédit (absence de « *covenants* »...), ainsi que l'appréciation et la couverture éventuelle des risques de taux de change.

• *Audit interne*

L'audit constitue un outil d'analyse, de contrôle et d'information qui joue un rôle essentiel dans l'analyse et le contrôle des risques. Les métiers sont conscients de l'importance de l'audit interne au point qu'ils ont souhaité se doter de structures permanentes d'audit interne.

En 2005, la décentralisation des services audit s'est poursuivie. Chaque métier dispose désormais d'un service audit interne structuré exerçant des missions dans des domaines très variés (gestion, finance...).

La réalisation des missions s'effectue suivant une méthodologie rigoureuse. Chaque mission d'audit donne lieu à l'établissement d'un rapport comportant une analyse et des recommandations, lesquelles font l'objet d'un suivi.

Il existe également au niveau de la société mère une direction centrale audit Groupe qui effectue des audits auprès des métiers principalement dans le domaine informatique, à la demande de la direction générale du Groupe ou à la demande de la direction générale d'un métier.

• *Dispositif d'alerte professionnelle*

Un dispositif d'alerte professionnelle a été institué au sein du groupe Bouygues en 2003. Ce dispositif vise à permettre aux collaborateurs du Groupe de signaler des irrégularités en matière d'éthique.

Ce dispositif est en cours de refonte en vue de sa mise en conformité avec les récentes préconisations de la Commission nationale informatique et libertés. Conformément à la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005 relative au rôle des administrateurs, il fonctionnera sous le contrôle du comité des comptes, mais aussi du comité de l'éthique du conseil d'administration.

1.4.3. Information et communication

La production et la diffusion d'informations, tant en interne que vis-à-vis des tiers, participe largement au développement du contrôle interne.

Les systèmes d'informations mis en place (cf. section 1.4.2) permettent de gérer et contrôler l'activité. La communication contribue, à la fois, à sensibiliser les collaborateurs à l'importance du contrôle et à transmettre en dehors du Groupe des informations fiables, pertinentes et conformes aux exigences légales.

Communication interne

La direction centrale communication interne Groupe participe activement à la diffusion de l'information auprès des collaborateurs du Groupe. Elle contribue ainsi à l'affirmation de l'identité du Groupe et joue un rôle fédérateur auprès des collaborateurs du groupe Bouygues.

Rattachée directement au président-directeur général de Bouygues, elle est notamment en charge de la lettre d'information bimensuelle *Challenger Express*, destinée aux directeurs et chefs de services, et du magazine *Le Minorange* (publication bi-annuelle) qui constituent le véritable trait d'union de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Elle pilote également e.by et ebysa, les portails intranet du groupe Bouygues et de la société mère qui permettent d'accéder en temps réel à de très nombreuses informations et constituent un véritable outil de travail pour les collaborateurs du Groupe et de la société Bouygues.

La direction centrale communication interne Groupe publie également *L'Abrégé* (informations financières sur les comptes), une brochure diffusée tant à l'extérieur du Groupe qu'auprès des cadres et Etam.

Le conseil de Groupe, qui réunit quatre fois par an les principaux managers et directeurs du Groupe, joue également un rôle essentiel dans la communication interne et participe à la transmission de la culture et des valeurs du Groupe. Il constitue un vecteur important permettant à la direction générale du Groupe de transmettre l'information et les messages essentiels aux principaux dirigeants du Groupe.

Communication externe

La direction centrale communication externe, rattachée directement au président-directeur général de Bouygues, développe son action en lien avec les métiers avec lesquels elle travaille en étroite collaboration selon le principe de l'information réciproque.

Les principales missions de la direction consistent :

- à gérer l'image du Groupe (relations presse, relations publiques, mécénat-sponsoring...),
- à transmettre à la direction générale et aux managers du Groupe les informations provenant de sources externes.

Communication financière

La communication financière (relations avec les investisseurs et les analystes financiers) est quant à elle, assurée par la direction générale trésorerie et finances qui communique au marché les informations dont il a besoin et reste en permanence à l'écoute des actionnaires et des analystes.

Une grande attention est portée au document de référence qui est considéré par le Groupe comme un vecteur majeur de sa communication.

1.4.4. Pilotage

Les systèmes de contrôle interne doivent eux-mêmes être contrôlés à travers des évaluations périodiques.

Le principal organe qui est impliqué dans ces opérations de pilotage est le comité des comptes de Bouygues.

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit en effet que le comité des comptes a notamment pour mission de « vérifier les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à l'établissement des comptes ».

Le conseil d'administration a également confié à un membre de la direction générale, Philippe Montagner, une mission générale relative aux grands risques du Groupe qui intègre une mission d'appréciation de la prise en compte des risques des différentes entités du Groupe.

Enfin, les commissaires aux comptes jouent également un rôle important à ce niveau, à travers leurs observations ou leurs questions dans le cadre des missions classiques de vérifications, mais également par le biais des recommandations qu'ils peuvent formuler auprès du comité des comptes.

Le président du conseil d'administration

2. CONTRÔLE PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

Mazars & Guérard (groupe Mazars), 39 rue de Wattignies, 75012 Paris, représenté par Michel Rosse, nommé dans ses fonctions de commissaire aux comptes lors de l'assemblée générale du 10 juin 1998 (1^{er} mandat), et renouvelé pour une

durée de six exercices par l'assemblée générale du 22 avril 2004.

Mazars & Guérard est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

Ernst & Young Audit, Faubourg de l'Arche, 11 allée de l'Arche, 92400 Courbevoie, représenté par Jean-Claude Lomberget, nommé dans ses fonctions de commissaire aux comptes lors de l'assemblée générale du 24 avril 2003 (1^{er} mandat), pour une durée de six exercices.

Ernst & Young Audit est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

Thierry Colin (groupe Mazars), nommé dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant lors de l'assemblée générale du 25 mai 2000 (1^{er} mandat), et renouvelé pour une durée de six exercices par l'assemblée générale du 22 avril 2004.

Christian Mouillon (groupe Ernst & Young), nommé dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant lors de l'assemblée générale du 24 avril 2003 (1^{er} mandat), pour la même durée que le mandat de Ernst & Young Audit.

2.3. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Les honoraires versés à chaque commissaire aux comptes et aux membres de leur réseau par Bouygues et l'ensemble des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale figurent en note 23 des comptes consolidés (page 205 du présent document).

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX - ATTRIBUTION DE STOCK-OPTIONS

1. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

1.1. Rapport sur les rémunérations des mandataires sociaux - Attribution de stock-options

	Fonction et ancienneté dans le Groupe	Rémunération ⁽¹⁾ + Jetons de présence (JP) ⁽⁵⁾	Montants au titre de l'exercice 2004 ⁽²⁾ en euros		Montants au titre de l'exercice 2005 ⁽²⁾ en euros		Critères de la rémunération variable ⁽³⁾	Avantages en nature ⁽⁴⁾ en euros		Attribution de stock-options en nombre d'options	
			dus	versés	dus	versés		en 2004	en 2005	en 2004	en 2005
M. Bouygues ⁽¹⁾	P-dg 32 ans	Fixe	920 000 0 %	920 000	920 000 0 %	920 000	- écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40 (50 %) - évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues (50 %)	135 236 + 8,9 %	50 236 - 63 %	200 000	0
		Variable	1 380 000 0 %	1 380 000	1 380 000 0 %	1 380 000					
		% variable / fixe	150 %		150 %						
		Jetons Bouygues	48 784	48 784	48 784	48 784					
		Jetons filiales	25 416	25 416	26 666	26 666					
		TOTAL	2 374 200	2 374 200	2 375 450	2 375 450					
O. Poupart-Lafarge	DGD 32 ans	Fixe	920 000 0 %	920 000	920 000 0 %	920 000	- écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40 (27 %) - évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues (40 %) - plusieurs objectifs qualitatifs (33 %)	4 140 0 %	4 176 + 0,87 %	100 000	100 000
		Variable	1 242 000 0 %	1 242 000	1 380 000 + 11 %	1 242 000					
		% variable / fixe	135 %		150 %						
		Jetons Bouygues	24 392	24 392	24 392	24 392					
		Jetons filiales	53 340	53 340	55 465	55 465					
		TOTAL	2 239 732	2 239 732	2 379 857	2 241 857					
O. Bouygues ⁽¹⁾	DGD 32 ans	Fixe	920 000 0 %	920 000	920 000 0 %	920 000	- écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40 (18 %) - évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues (41 %) - plusieurs objectifs qualitatifs (41 %)	82 584 + 1,4 %	10 584 - 87 %	100 000	100 000
		Variable	1 012 000 + 7,9 %	937 625	1 012 000 0 %	1 012 000					
		% variable / fixe	110 %		110 %						
		Jetons Bouygues	24 392	24 392	24 392	24 392					
		Jetons filiales	32 562	32 562	46 277	46 277					
		TOTAL	1 988 954	1 914 579	2 002 669	2 002 669					
Sous-total jetons de présence 2005 : P-dg + DGD		Jetons Bouygues			97 568						
		Jetons filiales			128 408						
		Total			225 976						

	Fonction et ancienneté dans le Groupe	Rémunération ⁽¹⁾ + Jetons de présence (JP) ⁽⁵⁾	Montants au titre de l'exercice 2004 ⁽²⁾ en euros		Montants au titre de l'exercice 2005 ⁽²⁾ en euros		Critères de la rémunération variable ⁽³⁾	Avantages en nature ⁽⁴⁾ en euros		Attribution de stock-options en nombre d'options	
			dus	versés	dus	versés		en 2004	en 2005	en 2004	en 2005
A. Dupont	ADM 41 ans	Fixe	920 000 0 %	920 000	920 000 0 %	920 000	- écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40 (7 %) - évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues (16 %) - évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Colas (50 %) - plusieurs objectifs qualitatifs (27 %)	4 100 0 %	4 100 0 %	100 000	100 000
		Variable	1 334 000 0 %	1 334 000	1 380 000 + 3,45 %	1 334 000 0					
		% variable / fixe	145 %		150 %						
		Prime exceptionnelle	-	-	690 000	-					
		Jetons Bouygues	24 392	24 392	24 392	24 392					
		Jetons filiales	15 000	15 000	15 000	15 000					
TOTAL		2 293 392	2 293 392	3 029 392	2 293 392						
P. Le Lay	ADM 25 ans	Fixe	920 000 0 %	920 000	920 000 0 %	920 000	- écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40 (7 %) - écart entre l'évolution du cours de l'action TF1 et l'évolution de l'indice CAC 40 (20 %) - évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de TF1 (40 %) - plusieurs objectifs qualitatifs (33 %)	4 140 0 %	4 140 0 %	0	0
		Variable	1 132 667 - 17,9 %	1 380 000	1 216 000 + 7,36 %	1 132 667					
		% variable / fixe	123 %		132 %						
		Jetons Bouygues	24 392	24 392	24 392	24 392					
		Jetons filiales	107 050	107 050	108 300	108 300					
		TOTAL		2 184 109	2 431 442	2 268 692					
Y. Gabriel	ADM 31 ans	Fixe	750 000 + 2,8 %	750 000	850 000 + 13,33 %	850 000	- écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40 (18 %) - évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues Construction (40 %) - plusieurs objectifs qualitatifs (28 %) - bénéfice de Bouygues (8 %)	8 748 + 42,7 %	8 748 0 %	75 000	100 000
		Variable	825 000 + 11,6 %	739 310	1 062 500 + 28,80 %	825 000					
		% variable / fixe	110 %		125 %						
		Jetons Bouygues	24 392	24 392	24 392	24 392					
		TOTAL		1 599 392	1 513 702	1 936 892					
A. Pouyat	ADM 36 ans	Fixe	800 000 - 5,4 %	800 000	920 000 + 15 %	920 000	- écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40 (18 %) - évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues (18 %) - plusieurs objectifs qualitatifs (47 %) - bénéfice de Bouygues Telecom (17 %)	4 404 + 7,7 %	4 404 0 %	75 000	100 000
		Variable	644 000 + 28,8 %	500 000	782 000 + 21,43 %	644 000					
		% variable / fixe	80,5 %		85 %						
		Jetons Bouygues	18 294	18 294	24 392	24 392					
		Jetons filiales	27 446	27 446	28 696	28 696					
		TOTAL		1 489 740	1 345 740	1 755 088					

	Fonction dans le Groupe	Rémunération ⁽¹⁾ + Jetons de présence (JP) ⁽⁵⁾	Montants au titre de l'exercice 2004 ⁽²⁾ en euros		Montants au titre de l'exercice 2005 ⁽²⁾ en euros	
			dus	versés	dus	versés
			P. Barberis	ADM	Jetons Bouygues	30 490
Artémis	ADM	Jetons Bouygues	24 392	24 392	24 392	24 392
P. Barbizet (Rep. permanent)		Jetons filiales	12 196	12 196	12 196	12 196
Mme F. Bouygues	ADM	Jetons filiales	26 779	26 779	28 269	28 269
Mme F. Bouygues	ADM	Jetons Bouygues	24 392	24 392	24 392	24 392
G. Chodron de Courcel	ADM	Jetons Bouygues	30 490	30 490	30 490	30 490
C. de Croisset	ADM	Jetons Bouygues	24 392	24 392	24 392	24 392
M. Derbesse ⁽⁷⁾	ADM	Jetons Bouygues	24 392	24 392	27 441	27 441
		Jetons filiales	40 752	40 752	30 893	30 893
L. Douroux	ADM	Jetons Bouygues	30 490	30 490	30 490	30 490
JM. Gras ⁽⁶⁾	ADM	Jetons Bouygues	-	-	28 294	18 294
T. Jourdain ⁽⁶⁾	ADM	Jetons Bouygues	24 392	24 392	24 392	24 392
J. Peyrelevade	ADM	Jetons Bouygues	30 490	30 490	30 490	30 490
Financière Pinault FH. Pinault (Rep. permanent)	ADM	Jetons Bouygues	24 392	24 392	24 392	24 392
		Jetons filiales	6 098	6 098	6 098	6 098
M. Rouger	ADM	Jetons Bouygues	30 490	30 490	30 490	30 490
Sous-total jetons de présence 2005 ⁽⁸⁾ : administrateurs		Jetons Bouygues			488 693	
		Jetons filiales			211 158	
		Total			699 851	
Total général jetons de présence ⁽⁸⁾		Jetons Bouygues	561 016		586 261	
		Jetons filiales	328 345		339 566	
		Total	889 361		925 827	

(1) Les rémunérations des mandataires sociaux et administrateurs salariés sont fixées en tenant compte des rémunérations pratiquées dans des groupes comparables.
À l'exception des rémunérations versées à Michel Derbesse décrites au paragraphe (7) ci-contre, aucune rémunération et aucun jeton de présence, autres que ceux mentionnés ci-dessus, n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés du Groupe.

Les rémunérations sont versées par Bouygues à l'exception de celle d'Alain Dupont qui est rémunéré directement par Colas et à l'exception de celles de Martin Bouygues et Olivier Bouygues, facturées par SCDM à Bouygues dans le cadre de la convention régissant les relations entre Bouygues et SCDM, qui a été soumise à la procédure des conventions réglementées. Les rémunérations versées par Bouygues font pour partie l'objet de refacturation auprès des filiales lorsque la personne y exerce des fonctions de dirigeant.

(2) Montants dus = tous les montants alloués au titre d'un exercice.

Montants versés = tous les montants versés au cours de l'exercice, étant précisé que la part variable allouée au titre d'un exercice est effectivement versée au cours du premier trimestre de l'exercice suivant.

Les pourcentages insérés au-dessous des rémunérations fixes et variables expriment les variations par rapport à l'exercice précédent, 2003 ou 2004.

(3) Les pourcentages expriment la part que représente le critère dans le calcul de la rémunération variable totale. Toutes les rémunérations variables sont plafonnées à un pourcentage du salaire fixe. Le pourcentage est adapté à chaque dirigeant.

(4) Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'une voiture de fonction, à laquelle s'ajoutent, pour

Martin Bouygues et Olivier Bouygues, la mise à disposition pour des besoins personnels d'une partie du temps d'une assistante de direction et d'un chauffeur-agent de sécurité.

Les pourcentages expriment les variations par rapport à l'exercice précédent, 2003 ou 2004.

(5) Jetons Bouygues = les montants incluent les jetons de présence versés au titre de la participation à un ou plusieurs des comités du conseil.

Jetons filiales = jetons versés par des sociétés du Groupe au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

(6) Conformément au guide d'élaboration des documents de référence du 27 janvier 2006 publié par l'Autorité des marchés financiers, les salaires versés aux deux administrateurs qui représentent les salariés actionnaires et qui ont un contrat de travail avec Bouygues ou l'une de ses filiales ne sont pas indiqués.

(7) Le mandat de directeur général délégué qui avait été confié à Michel Derbesse a expiré le 1^{er} mars 2005. Au titre de l'exercice de ce mandat, pendant les deux premiers mois de l'exercice 2005, Michel Derbesse a bénéficié d'une rémunération brute fixe de 153 333 euros et d'avantages en nature s'élevant à 15 093 euros.

Le contrat de travail de Michel Derbesse avait été suspendu lorsque son mandat social lui avait été conféré.

Michel Derbesse partant à la retraite (44 ans d'ancienneté dans le Groupe), lui ont été versés en 2005 une indemnité de départ à la retraite et un préavis de trois mois conformément à la convention collective du bâtiment, soit un montant total de 2 620 275 euros.

Ces indemnités de départ ont été soumises à la procédure des conventions réglementées.

Afin d'assurer l'achèvement de deux missions en cours, deux contrats d'assistance d'une durée d'un an ont été conclus entre deux filiales du Groupe et Michel Derbesse. Chacun de ces contrats prévoit le versement d'une somme mensuelle de 10 000 euros pendant la durée contractuelle.

(8) Total incluant les jetons de présence versés à Carmelina Formond (12 196 €) et Serge Weinberg, représentant permanent de Tennessee (30 490 €), administrateurs qui ont quitté le conseil d'administration en 2005.

Complément de retraite :

Les mandataires sociaux et administrateurs salariés bénéficient du régime de retraite complémentaire mis en place pour les membres du comité de direction générale du Groupe, soit 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Il est précisé que le Groupe n'est pas conduit à constituer des provisions au titre de ce régime complémentaire, ce dernier ayant la forme d'un contrat d'assurance souscrit auprès d'un assureur extérieur au Groupe. Ce complément de retraite a été soumis à la procédure des conventions réglementées.

Autres engagements :

La société et ses filiales n'ont souscrit aucun engagement et n'ont consenti aucune promesse relatifs à l'octroi d'une indemnité de départ au bénéfice du président, des directeurs généraux délégués ou des administrateurs salariés. Il est précisé qu'au titre de son contrat de travail, un administrateur salarié ou un dirigeant dont le contrat de travail est suspendu pendant la durée de son mandat social, bénéficie de la convention collective applicable à la société. Il est donc susceptible de recevoir les indemnités prévues par ladite convention en cas de licenciement ou de départ à la retraite.

2. RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS ET LEVÉES DE STOCK-OPTIONS

Rapport spécial sur les options consenties en vertu des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce

2.1. Informations générales : répartition des options par plan et par catégorie de bénéficiaires

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Date de l'assemblée	27/06/1995	25/05/2000	25/05/2000	25/05/2000	25/05/2000	22/04/2004	28/04/2005
Date du conseil d'administration	30/03/1999 06/07/1999 04/11/1999	04/07/2000	27/03/2001 03/07/2001 18/09/2001	25/06/2002 17/12/2002	17/06/2003	15/03/2004	21/06/2005
Nombre d'options attribuées par le conseil ⁽¹⁾ :	342 350	1 239 800	4 023 600	3 598 100	2 996 000	3 180 750	3 102 500
- dont mandataires sociaux			690 000	1 150 000	625 000	800 000	500 000
- dont dix salariés de la société			1 180 000	320 000	412 000	422 000	406 000
Prix d'exercice d'origine avant ajustement ⁽¹⁾	219,77 € à 297,95 €	69,13 €	33,75 € à 39,40 €	27,56 € à 27,08 €	22,80 €	29,61 €	31,34 €
Prix d'exercice après ajustement ⁽²⁾	18,35 € à 25,18 €	58,74 €	28,67 € à 33,47 €	23,41 € à 23,00 €	19,37 €	25,15 €	31,34 €
Point de départ d'exercice	30/03/2004 06/07/2004 04/11/2004	04/07/2005	27/03/2005 03/07/2005 18/09/2005	25/06/2006 17/12/2006	17/06/2007	15/03/2008	21/06/2009
Date d'expiration	29/03/2006 05/07/2006 03/11/2006	03/07/2007	26/03/2008 02/07/2008 17/09/2008	24/06/2009 16/12/2009	16/06/2010	14/03/2011	20/06/2012
Nombre d'options en cours de validité au 31/12/2005	1 728 627	1 277 227	4 067 425	3 953 864	3 388 884	3 583 693	2 954 000
Total : 20 953 720							

(1) Les chiffres de l'année 1999 indiqués sont les chiffres tels que fixés par le Conseil avant division du titre (voir (2) ci-après).

(2) Conformément à la loi, les prix d'exercice ont été ajustés lors des augmentations de capital réalisées le 30 juillet 1999 et le 10 avril 2000. Ils tiennent compte de la division du titre par dix intervenue en 2000. Ils ont également été ajustés le 7 janvier 2005 en raison d'une distribution exceptionnelle.

2.2 Options consenties et levées en 2005

L'assemblée générale mixte du 28 avril 2005 a autorisé par sa vingtième résolution le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes. Cette autorisation a été conférée pour une durée de cinq ans, les bénéficiaires de ces options devant être les salariés et / ou les mandataires sociaux de la société Bouygues ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-180 I du Code de commerce.

2.2.1 Octroi d'options

■ Informations générales

Des options donnant droit à la souscription d'actions Bouygues nouvelles ont été consenties durant l'année 2005. Le 21 juin 2005, le conseil d'administration a attribué 3 102 500 options à 984 bénéficiaires, mandataires sociaux ou salariés de la société ou des sociétés du groupe Bouygues.

Date de l'attribution	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice des options (€)
21 juin 2005	3 102 500	31,34

Le prix d'exercice de ces options a été fixé sans décote, à la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le conseil d'administration au cours duquel les options ont été consenties.

Ces options ont une durée de validité de sept ans à compter de leur date d'attribution.

■ Options consenties aux mandataires sociaux et administrateurs salariés de la société Bouygues

Mandataires sociaux, administrateurs salariés	Société ayant consenti les options	Date de l'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (€)
Olivier Bouygues	Bouygues	21 juin 2005	100 000	31,34
Alain Dupont	Bouygues	21 juin 2005	100 000	31,34
Yves Gabriel	Bouygues	21 juin 2005	100 000	31,34
Olivier Poupart-Lafarge	Bouygues	21 juin 2005	100 000	31,34
Alain Pouyat	Bouygues	21 juin 2005	100 000	31,34
Total	Bouygues		500 000	

■ Options consenties aux dix salariés (non mandataires sociaux) de la société Bouygues ayant reçu le plus grand nombre d'options au cours de l'exercice 2005

Noms	Société ayant consenti les options	Date de l'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (€)
Jacques Bernard	Bouygues	21 juin 2005	14 000	31,34
François Bertière	Bouygues	21 juin 2005	100 000	31,34
Michel Buxeraud	Bouygues	21 juin 2005	9 000	31,34
Blandine Delafon	Bouygues	21 juin 2005	11 000	31,34
Ariel Dubois de Montreynaud	Bouygues	21 juin 2005	11 000	31,34
Jean-François Guillemin	Bouygues	21 juin 2005	30 000	31,34
Philippe Montagner	Bouygues	21 juin 2005	100 000	31,34
Jean-Claude Tostivin	Bouygues	21 juin 2005	30 000	31,34
Lionel Verdouck	Bouygues	21 juin 2005	30 000	31,34
Gilles Zancanaro	Bouygues	21 juin 2005	12 000	31,34
Total	Bouygues		347 000	

Les mandataires sociaux et les salariés de la société Bouygues n'ont pas reçu au cours de l'exercice 2005 des options consenties par des sociétés liées à la société Bouygues dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce ou par des sociétés contrôlées par la société Bouygues au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

2.2.2 Levées d'options par les mandataires sociaux et les salariés de la société Bouygues en 2005

■ Informations générales

Les levées d'options Bouygues effectuées par les mandataires sociaux et administrateurs salariés, ainsi que par l'ensemble des collaborateurs du Groupe en 2005, ont été les suivantes :

Plan	Prix d'exercice des options (€)	Nombre d'options exercées en 2005
30/03/1999	18,35	1 610 981
06/07/1999	21,01	119 150
04/11/1999	25,18	157 002
27/03/2001	33,47	196 128
03/07/2001	32,81	88 447
18/09/2001	28,67	188 447
25/06/2002	23,41	11 985
17/06/2003	19,37	15 035
15/03/2004	25,15	4 415
21/06/2005	31,34	2 000
Total		2 393 590

■ Levées d'options effectuées par les mandataires sociaux et administrateurs salariés de la société Bouygues

Mandataires sociaux	Société ayant consenti les options	Plan concerné	Nombre d'options levées	Prix d'exercice des options (€)
Martin Bouygues	Bouygues	30/03/1999	269 533	18,35
Olivier Bouygues	Bouygues	30/03/1999	131 777	18,35
	Bouygues	27/03/2001	23 538	33,47
Olivier Poupert-Lafarge	Bouygues	30/03/1999	131 777	18,35
Michel Derbesse (mandataire social jusqu'au 01/03/2005)	Bouygues	30/03/1999	191 681	18,35
Alain Dupont	Bouygues	18/09/2001	188 447	28,67
	Colas	21/03/2000	10 600	43,65
Patrick Le Lay	TF1	18/03/1998	200 000	10,02
Total	Bouygues		936 753	
	Colas		10 600	
	TF1		200 000	

■ Levées d'options effectuées au cours de l'exercice 2005 par les dix salariés de la société Bouygues, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé

Noms	Société ayant consenti les options	Plan concerné	Nombre d'options levées	Prix d'exercice des options (€)
Jacques Bernard	Bouygues	30/03/1999	14 394	18,35
Gérard Bucourt	Bouygues	30/03/1999	11 993	18,35
Michel Buxeraud	Bouygues	30/03/1999	14 394	18,35
Blandine Delafon	Bouygues	30/03/1999	11 993	18,35
Jean-François Guillemin	Bouygues	30/03/1999	21 573	18,35
Gérard Lemarié	Bouygues	30/03/1999	10 793	18,35
Philippe Montagner	Bouygues	30/03/1999	131 777	18,35
Jean-Claude Tostivin	Bouygues	30/03/1999	21 573	18,35
Lionel Verdouck	Bouygues	30/03/1999	21 573	18,35
Gilles Zancanaro	Bouygues	30/03/1999	11 993	18,35
Total	Bouygues		272 056	

La société a enregistré, au cours de l'exercice 2005, 1 184 781 levées d'options Bouygues effectuées par des salariés de Bouygues ou de ses filiales autres que les mandataires sociaux, les administrateurs salariés et les dix personnes mentionnées ci-dessus.

Le conseil d'administration

ACTIONNARIAT

1. ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Actionnariat	Situation au 31 décembre 2005				Situation au 31 décembre 2004				Situation au 31 décembre 2003			
	Nombre d'actions	% du capital	droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	droits de vote	% de droits de vote
SCDM ⁽¹⁾	61 262 080	18,19	107 372 414	25,34	56 849 198	17,08	103 411 302	24,72	47 084 100	14,13	93 937 290	22,05
Groupe Artémis ⁽²⁾	26 266 778	7,80	29 573 296	6,98	26 306 518	7,91	29 613 036	7,08	27 006 518	8,11	31 013 036	7,28
Total pacte d'actionnaires	87 528 858	25,99	136 945 710	32,32	83 155 716	24,99	133 024 338	31,80	74 090 618	22,24	124 950 326	29,33
Salariés Bouygues	44 774 405	13,30	74 311 729	17,54	38 357 093	11,53	66 025 941	15,78	36 536 113	10,97	68 628 395	16,11
Autres actionnaires français	84 323 571	25,04	92 443 742	21,82	121 235 815	36,43	129 258 321	30,90	130 537 608	39,17	140 428 930	32,96
Capital Group International	26 969 688	8,01	26 969 688	6,36								
Autres actionnaires étrangers	93 061 374	27,63	93 061 374	21,96	90 000 000	27,05	90 000 000	21,52	91 963 191	27,60	92 022 516	21,60
Bouygues	105 000 ⁽³⁾	0,03	0	0	10 000	ns	0	0	72 439	0,02	0	0
Total	336 762 896	100	423 732 243	100	332 758 624	100	418 308 600	100	333 199 969	100	426 030 167	100

(1) SCDM est une société contrôlée par Martin Bouygues et Olivier Bouygues. Ce chiffre inclut les actions détenues directement par Martin Bouygues et Olivier Bouygues.

(2) Le groupe Artémis (F. Pinault) inclut Artémis, Tennessee, Simetra Obligations et Financière Pinault, sociétés actionnaires directes de Bouygues.

(3) Actions auto-détenues à la suite de la mise en œuvre du contrat de liquidité.

En dehors de Capital Group International, la société n'a connaissance d'aucun actionnaire, autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Mouvements significatifs de l'actionnariat

Depuis le 31 décembre 2003, les principales évolutions de l'actionnariat de Bouygues ont été les suivantes :

- augmentation de la participation des salariés, qui est passée de 11 % à 13,3 % du capital et de

16,1 % à 17,5 % des droits de vote ;

- renforcement de la participation de SCDM, qui est passée de 14,1 % à 18,2 % du capital et de 22 % à 25,3 % des droits de vote ;

- diminution de la participation du groupe Artémis, qui est passée de 8,1 % à 7,8 % du

capital et de 7,3 % à 7 % des droits de vote ;

- progression de l'actionnariat étranger de 27,6 % à 35,6 % du capital et de 21,6 % à 28,3 % en droits de vote.

Capital Group International, Inc. (CGII), société américaine de portefeuille mère d'un groupe

de sociétés de gestion de placements, a indiqué avoir franchi en hausse, le 8 août 2005, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Bouygues.

2. PACTES D'ACTIONNAIRES

2.1. Bouygues

Les dispositions du pacte d'actionnaires conclu le 4 décembre 1998 entre SCDM et Artémis et relatif à leur participation dans Bouygues ont été publiées par le conseil des marchés financiers dans un avis du 9 décembre 1998. Elles ont été modifiées à trois reprises. La publicité de ces avenants a été assurée respectivement par décisions du Conseil ou de l'Autorité des marchés financiers en date des 13 septembre 2001 puis du 23 mai 2003, puis par décision de l'Autorité des marchés financiers du 18 janvier 2005.

Conformément à la réglementation en vigueur, les parties à l'action de concert ont déclaré au Conseil des marchés financiers leurs intentions dans les termes suivants :

- politique concertée au sein de la société : au terme d'un pacte d'actionnaires conclu le 4 décembre 1998 pour une période initiale de trois ans, elles entendent conduire une politique concertée des affaires de la société et se concerter préalablement à l'adoption de toutes décisions de nature à modifier de façon significative et durable la stratégie, la structure juridique et les moyens financiers de la société et de ses filiales importantes. À cet effet, Artémis dispose de trois sièges d'administrateurs au conseil de la société. Enfin, les parties se sont engagées à approuver toutes les résolutions présentées par le conseil d'administration au vote des assemblées générales de la société.
- participation dans le capital de la société : les parties n'excluent pas de réaliser des opérations d'achat ou de cession de titres, mais sont toutefois convenues chacune de plafonner leur participation en capital dans la société, et que le total des actions ou des droits de vote détenus par les parties, agissant de concert, n'atteigne pas le seuil du tiers du capital ou des droits de vote.

L'avenant du 13 septembre 2001 a prolongé le pacte jusqu'au 4 décembre 2004 et supprimé l'inaliénabilité des titres qui était initialement prévue.

L'avenant du 22 mai 2003 prolonge le pacte d'actionnaires jusqu'au 4 décembre 2007. Il maintient en l'état les dispositions du pacte modifié à l'exception des droits de préemption réciproques auxquels les parties ont renoncé. Notamment est prolongée la disposition qui précise que le pacte serait résilié de plein droit si SCDM détenait moins de 10 % du capital de Bouygues ou Artémis moins de 5 %.

Par l'avenant du 21 décembre 2004, Artémis s'interdit de porter sa participation au-dessus de 10 % du capital de Bouygues, et SCDM s'interdit de porter sa participation au-dessus de 23 % du capital. Par ailleurs, Artémis convient de ne pas détenir un nombre de droits de vote doubles supérieur à 3 306 518, soit le nombre détenu lors de la signature de l'avenant.

2.2. Bouygues Telecom

Les dispositions significatives du pacte d'actionnaires de Bouygues Telecom sont les suivantes : un droit de préemption réciproque, l'interdiction de céder sans l'accord préalable des autres actionnaires, des titres à un opérateur de services téléphoniques fournis au public, l'engagement pris par chaque partie de ne pas acquérir une participation dans le capital d'un opérateur concurrent.

Le groupe BNP Paribas a souhaité bénéficier d'une liquidité sur sa participation de 6,5 % dans le capital de Bouygues Telecom. À cette fin, Bouygues lui a consenti une promesse d'achat exerçable à tout moment du 1^{er} septembre 2005 au 31 juillet 2007. En contrepartie, le groupe BNP Paribas a consenti à Bouygues une promesse de vente exerçable du 1^{er} au 30 septembre 2007.

3. DROITS DE VOTE

Les principaux actionnaires ne détiennent pas de droits de vote différents de ceux des autres actionnaires. Ils bénéficient, dans les mêmes conditions que les autres actionnaires, d'un droit de vote double dans les conditions prévues par l'article 12 des statuts, dont les termes sont reproduits en page 143 du présent document de référence.

1. MARCHÉ DES TITRES BOUYGUES EN 2005

1.1. Actions

L'action Bouygues est cotée sur l'Eurolist d'Euronext (compartiment A). Le nombre d'actions et de certificats d'investissement s'élevait au 31 décembre 2005 à 336 762 896.

Au cours de l'exercice 2005, il a été créé 2 393 590 actions par exercice d'options de souscription d'actions ; 9 972 331 actions ont été créées dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés, dénommée « *Bouygues Confiance 3* ». 8 361 649 actions ont été annulées. Le nombre moyen d'actions et de certificats d'investissement s'est élevé durant l'année 2005 à 332 036 321 titres. Le volume moyen d'échanges journaliers a été de 1 359 232 titres, en hausse de 2,3 % sur celui de 2004.

Le 7 janvier 2005, une distribution exceptionnelle de 5 euros par action ou certificat d'investissement a été mise en paiement.

En 2005, le titre Bouygues a réalisé la 21^e performance du CAC 40, avec une progression de 21,5 % atteignant le cours de clôture au 31 décembre de 41,3 euros. La variation de l'action Bouygues en 2005 avec distribution exceptionnelle réinvestie est de 41,6 %. L'indice CAC 40 a réalisé de son côté une progression de 23 %, poursuivant ainsi en 2005 le rebond entamé en 2004.

Le 7 janvier 2005, jour de paiement de la distribution exceptionnelle de 5 euros par action, le cours du titre Bouygues a logiquement été corrigé de ce montant, passant de 35,24 euros (clôture au 6 janvier 2005) à 30,2 euros (cours d'ouverture au 7 janvier 2005).

Depuis, la hausse du titre a été soutenue notamment par les bonnes performances des métiers de la Construction en activité, en résultats et en prises de commandes.

Année	Nombre d'actions	Dividende versé au titre de l'exercice (€)			Cours de Bourse			Taux de rendement sur la base du dernier cours (%)
		Net	Avoir fiscal	Revenu global	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	
2001	343 158 371	0,36	0,18	0,54	57,95	25,11	36,99	1,5
2002	343 801 210	0,36	0,18	0,54	38,80	20,40	26,31	2,1
2003	332 671 539	0,50	0,25	0,75	28,28	16,61	27,72	2,7
2004	332 254 414	0,75 ⁽¹⁾	-	0,75	34,26	25,94	34,00	2,2
2005	336 289 029	0,90⁽¹⁾	-	0,90	42,67	28,75	41,30	2,2

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'avoir fiscal est supprimé : le dividende ouvre droit à un abattement applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France (abattement de 50 % en 2005 et de 40 % en 2006).

Au 28 février 2006, l'action cotait 44,06 euros.

1.2. Certificats d'investissement

Le certificat d'investissement Bouygues est coté sur l'Eurolist d'Euronext (compartiment A). Au cours des cinq dernières années, le nombre des certificats d'investissement (émis en 1986), les dividendes distribués et le taux de rendement ont évolué de la façon suivante :

Année	Nombre de CI rémunérés	Dividende versé au titre de l'exercice (€)			Cours de Bourse			Taux de rendement sur la base du dernier cours (%)
		Net	Avoir fiscal	Revenu global	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	
2001	593 008	0,36	0,18	0,54	47,47	29,16	37,60	1,4
2002	560 709	0,36	0,18	0,54	40,90	20,26	23,85	2,3
2003	528 430	0,50	0,25	0,75	30,00	16,74	26,20	2,9
2004	504 210	0,75 ⁽¹⁾	-	0,75	37,18	23,10	35,00	2,1
2005	473 867	0,90⁽¹⁾	-	0,90	39,00	25,31	36,30	2,5

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'avoir fiscal est supprimé. Le dividende ouvrira droit à un abattement de 50 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France.

Au 28 février 2006, le certificat d'investissement cotait 40 euros.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 27 avril 2006 d'approuver la reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droits de vote existants. Cette opération est décrite en page 137 du présent document.

2. ÉVOLUTION DES COURS DE BOURSE ET DU VOLUME DE TRANSACTIONS

2.1. Cours de l'action Bouygues pendant les 18 derniers mois

	Plus haut	Plus bas	Nombre de titres échangés	Capitaux (M€)
2004				
Juillet	28,11	25,94	24 050 209	653
Août	28,73	26,55	21 222 382	584
Septembre	30,64	27,58	27 839 474	812
Octobre	31,70	29,92	24 079 054	744
Novembre	33,60	30,82	21 289 133	692
Décembre	34,26	32,00	32 685 449	1 086
2005				
Janvier	30,85	28,75	36 023 161	1 107
Février	32,75	29,82	25 331 648	807
Mars	32,88	30,05	23 868 747	741
Avril	31,79	29,78	31 058 876	959
Mai	31,76	30,31	23 512 221	732
Juin	34,78	30,45	38 411 693	1 241
Juillet	36,45	33,33	25 651 501	900
Août	37,59	35,81	41 024 083	1 499
Septembre	38,90	35,86	22 373 185	827
Octobre	41,29	37,06	28 575 475	1 110
Novembre	42,67	40,22	30 698 986	1 267
Décembre	42,22	40,00	21 971 061	901

Source : Euronext

2.2. Cours du certificat d'investissement

	Plus haut	Plus bas	Nombre de titres échangés
1 ^{er} trimestre 2005	30,33	25,31	6 574
2 ^e trimestre 2005	33,66	27,00	5 232
3 ^e trimestre 2005	34,90	31,65	26 326
4 ^e trimestre 2005	39,00	33,00	4 195

CAPITAL

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Montant du capital

Le 31 décembre 2004, le capital de Bouygues était de 332 758 624 euros, divisé en 332 758 624 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune. 504 210 actions étaient scindées en autant de certificats d'investissement et de certificats de droit de vote.

Au cours de l'exercice 2005, une augmentation de capital réservée aux salariés de 250 006 338 euros a été réalisée au prix par action de 25,07 euros, 9 972 331 actions ayant été émises. L'augmentation de capital a été souscrite par un fonds commun de placement à effet de levier adhérent au plan d'épargne Groupe. Ce fonds est dénommé *Bouygues Confiance 3*.

Au cours de l'exercice 2005, 2 393 590 actions nouvelles ont été créées à la suite de l'exercice des options de souscription consenties aux collaborateurs du Groupe et 8 361 649 actions rachetées par la société ont été annulées.

En conséquence, au 31 décembre 2005, le capital de Bouygues était de 336 762 896 euros, divisé en 336 762 896 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune. 473 867 actions étaient scindées en autant de certificats d'investissement et de certificats de droit de vote.

Le nombre de droits de vote était au 31 décembre 2005 de 423 732 243 (au 31 décembre 2004, le nombre de droits de vote était de 418 308 600).

1.2. Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Tous les montants figurant dans le tableau ci-après sont exprimés en euros.

Années	Augmentations et réductions de capital effectuées depuis 5 ans	Montant des variations du capital		Montant du capital	Nombre cumulé d'actions et de certificats d'investissement
		Nominal	Primes et incorporation de réserves		
2001	• Exercice d'options portant sur 1 009 490 actions	1 009 490	6 499 867	333 704 178	333 704 178
	• Souscription par le Plan d'Épargne d'Entreprise de 10 034 985 actions	10 034 985	219 966 871	343 739 163	343 739 163
	• Conversion OCEANE : 12 216 actions	12 216	302 664	343 751 379	343 751 379
2002	• Exercice d'options portant sur 610 530 actions	610 530	3 930 741	344 361 909	344 361 909
	• Conversion OCEANE : 10 actions	10	246	344 361 919	344 361 919
du 1 ^{er} janvier au 16 juin 2003	• Exercice d'options portant sur 58 370 actions	58 370	375 903	344 420 289	344 420 289
le 17 juin 2003	• Annulation de 9 685 825 actions rachetées par la société	(9 685 825)	(236 218 525)	334 734 464	334 734 464
du 17 juin au 10 décembre 2003	• Exercice d'options portant sur 318 070 actions	318 070	2 048 371	335 052 534	335 052 534
le 16 décembre 2003	• Annulation de 2 521 365 actions rachetées par la société	(2 521 365)	(57 386 267)	332 531 169	332 531 169
du 11 décembre au 31 décembre 2003	• Exercice d'options portant sur 668 800 actions	668 800	4 307 072	333 199 969	333 199 969
du 1 ^{er} janvier au 10 juin 2004	• Exercice d'options portant sur 386 240 actions	386 240	3 646 271	333 586 209	333 586 209
	• Conversion OCEANE : 13 556 732 actions	13 556 732	335 881 691	347 142 941	347 142 941
le 15 juin 2004	• Annulation de 13 942 972 actions rachetées par la société	(13 942 972)	(379 655 105)	333 199 969	333 199 969
du 11 juin au 6 octobre 2004	• Exercice d'options portant sur 191 742 actions	191 742	4 032 822	333 391 711	333 391 711
le 14 décembre 2004	• Annulation de 633 087 actions rachetées par la société	(633 087)	(20 177 199)	332 758 624	332 758 624
du 1 ^{er} janvier au 16 juin 2005	• Exercice d'options portant sur 801 427 actions	801 427	14 464 213	333 560 051	333 560 051
le 21 juin 2005	• Annulation de 1 048 873 actions rachetées par la société	(1 048 873)	(31 649 972)	332 511 178	332 511 178
du 17 juin au 8 décembre 2005	• Exercice d'options portant sur 1 163 673 actions	1 163 673	26 788 468	333 674 851	333 674 851
le 13 décembre 2005	• Annulation de 7 312 776 actions rachetées par la société	(7 312 776)	(279 502 996)	326 362 075	326 362 075
le 28 décembre 2005	• Souscription par le FCPE Bouygues Confiance 3 de 9 972 331 actions	9 972 331	240 034 007	336 334 406	336 334 406
du 9 décembre au 31 décembre 2005	• Exercice d'options portant sur 428 490 actions	428 490	7 986 521	336 762 896	336 762 896

1.3. Autorisations d'augmenter, de réduire le capital, et de racheter des actions

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce, le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Objet	Plafond global ou montant nominal maximum (M€)	Durée	AGM	Utilisation des délégations au cours de l'exercice 2005
1. Achat par la société de ses propres actions ou certificats d'investissement	10 % du capital	18 mois	28/04/2005	Achat de 12 078 486 actions (dont 1 668 900 au titre du programme de rachat autorisé par l'AGM du 22/04/2004)
2. Émission (avec maintien du DPS) d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %	150 5 000 (valeurs mobilières représentatives de créances)	26 mois	28/04/2005	néant
3. Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission	4 000	26 mois	28/04/2005	néant
4. Émission (avec suppression du DPS) d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %	150 ⁽¹⁾ 5 000 (valeurs mobilières représentatives de créances) ⁽¹⁾	26 mois	28/04/2005	néant
5. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS	15 % de l'émission initiale ⁽¹⁾	26 mois	28/04/2005	néant
6. Fixation du prix d'émission par appel public à l'épargne, sans DPS, de titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital	10 % du capital ⁽¹⁾	26 mois	28/04/2005	néant
7. Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société	10 % du capital ⁽¹⁾	26 mois	28/04/2005	néant
8. Augmentation de capital en vue de rémunérer des titres apportés à une OPE	150 ⁽¹⁾	26 mois	28/04/2005	néant
9. Augmentation de capital en faveur des salariés de la société ou de son groupe, adhérent à un PEE	10 % du capital	26 mois	28/04/2005	28/12/2005 : augmentation de capital de 250 006 338 euros (9 972 331 euros nominal, soit 3,06 % du capital à cette date) réservée aux salariés
10. Approbation de l'émission par une filiale de la société, de titres de capital donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société	150 ⁽¹⁾	26 mois	28/04/2005	néant
11. Attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la société ou de son groupe	10 % du capital	38 mois	28/04/2005	néant
12. Émission d'actions dans le cadre d'options de souscription ou d'achat d'actions, avec suppression du DPS	Limite fixée par la loi	38 mois	28/04/2005	21/06/2005 : lancement d'un plan d'option de souscription permettant à 984 bénéficiaires de souscrire 3 102 500 actions (prix d'exercice : 31,34 euros)
13. Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	5 000	26 mois	28/04/2005	néant
14. Réduction du capital par annulation d'actions propres détenues par la société	10 % du capital par période de 24 mois	18 mois	28/04/2005	21/06/2005 : annulation de 1 048 873 actions (0,31 % du capital à cette date) 13/12/2005 : annulation de 7 312 776 actions (2,19 % du capital à cette date)
15. Émission d'actions de préférence sans droit de vote et assorties des mêmes droits que les certificats d'investissement	10 10 (valeurs mobilières représentatives de créances)	18 mois	28/04/2005	néant

⁽¹⁾ avec imputation sur le plafond global indiqué au point 2 du présent tableau

2. RAPPORT COMPLÉMENTAIRE SUR L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS RELATIVES AUX AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Le rapport complémentaire du conseil d'administration prévu à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce et à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967 figure en page 223 du présent document de référence.

3. AUTORISATIONS FINANCIÈRES SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 AVRIL 2006

Le tableau ci-après résume les délégations et autorisations à conférer au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 27 avril 2006. Ces différentes autorisations financières annulent et remplacent, à compter du jour de leur approbation par l'assemblée, le cas échéant pour leur partie non engagée, celles accordées antérieurement et ayant le même objet.

Objet	Plafond global ou montant nominal maximum (M€)	Durée
1. Achat par la société de ses propres actions ou certificats d'investissement	10 % du capital	18 mois
2. Réduction du capital par annulation d'actions propres détenues par la société	10 % du capital par période de 24 mois	18 mois
3. Émission d'actions de préférence sans droit de vote et assorties des mêmes droits que les certificats d'investissement. Cette résolution ne sera soumise au vote de l'assemblée générale que dans l'hypothèse où la résolution relative à la reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en actions n'aurait pas été adoptée.	10 10 (valeurs mobilières représentatives de créances)	18 mois
Projet de loi transposant la directive OPA :		
4. Utilisation, en période d'offre publique, des délégations et autorisations à l'effet d'augmenter le capital, dans l'hypothèse où une telle utilisation serait autorisée par la loi. Le projet de loi transposant la directive OPA était encore soumis au vote du Parlement début mars 2006. Ce projet de loi prévoyait, dans le cadre du principe de réciprocité, la possibilité pour le conseil d'administration de prendre toute mesure expressément autorisée par l'assemblée générale pour l'hypothèse d'une offre publique, dans les dix-huit mois précédant le dépôt de l'offre.	Plafonds prévus par les différentes autorisations applicables	14 mois
5. Émission de bons de souscription d'actions à des conditions préférentielles, en période d'offre publique, dans l'hypothèse où une telle émission serait autorisée par la loi. Le projet de loi transposant la directive OPA prévoyait, dans le cadre du principe de réciprocité, la possibilité pour l'assemblée générale d'autoriser le conseil d'administration à émettre, en période d'offre publique, des bons de souscription d'actions à des conditions préférentielles et à les attribuer gratuitement aux actionnaires. La question de l'assemblée générale compétente pour délivrer cette autorisation (AGO ou AGE) étant encore en débat, deux résolutions similaires ont été prévues (l'une en AGO, l'autre en AGE) afin de couvrir les deux hypothèses.	150 ⁽¹⁾	18 mois

(1) avec imputation sur le plafond global indiqué au point 2 du tableau précédent

4. PLAN D'ÉPARGNE DES SALARIÉS

Le 31 décembre 2005, les salariés du Groupe détenaient 13,3 % du capital de Bouygues et 17,5 % de ses droits de vote, principalement au moyen de plusieurs fonds communs de placement.

- Le fonds commun de placement de la participation, créé en 1968, investit en actions Bouygues achetées sur le marché. Au cours des cinq dernières années, la participation versée s'est élevée à 30,1 millions d'euros. Au 31 décembre 2005, ce fonds détient 3,04 % du capital de Bouygues et 4,43 % des droits de vote.
- Le fonds commun de placement du plan d'épargne Groupe recueille l'épargne volontaire des collaborateurs et l'abondement versé par l'entreprise. Il est investi en actions Bouygues, par achat direct sur le marché. Au 31 décembre 2005, il détient 3,77 % du capital de Bouygues et 5,32 % des droits de vote. Au cours des cinq dernières années, le total de l'épargne et de l'abondement s'est élevé à 351 millions d'euros, dont 193 millions d'euros d'épargne versés par les collaborateurs et 158 millions d'euros d'abondement versés par l'entreprise.
- Le fonds commun de placement à effet de levier, dénommé *Bouygues Confiance*, créé suite à l'augmentation de capital réalisée en décembre 1999 et janvier 2000, détenait 2,20 % du capital et 1,75 % des droits de vote au 31 décembre 2004. Ce fonds est arrivé à échéance le 5 janvier 2005 et les sommes détenues ont été reversées aux salariés actionnaires.
- Suite aux augmentations de capital réalisées en 2001 et en 2005, les fonds communs de placement à effet de levier, dénommés *Bouygues Confiance 2*, *Bouygues Confiance 2 International* et *Bouygues Confiance 3*, détiennent 5,47 % du capital et 6,34 % des droits de vote au 31 décembre 2005.
- Un fonds commun de placement Bouygues Immobilier détient 0,10 % du capital et 0,14 % des droits de vote.

5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Au 31 décembre 2005, les options de souscription d'actions en cours de validité, consenties en vertu des autorisations données par les assemblées générales extraordinaires, représentent un maximum de 11 351 815 actions nouvelles. Ce chiffre correspond aux options effectivement exerçables, c'est-à-dire celles qui ne sont plus en période d'indisponibilité et celles dont le prix d'exercice est inférieur au cours de Bourse du 30 décembre 2005 (41,30 euros).

6. RECONSTITUTION DES CERTIFICATS D' INVESTISSEMENT ET DES CERTIFICATS DE DROIT DE VOTE EN ACTIONS

Il sera proposé à l'assemblée générale du 27 avril 2006 d'approuver le projet de reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote existant en actions, en application de l'article L. 228-31 du Code de commerce. En effet, lorsque les certificats d'investissement existants représentent au plus 1 % du capital social d'une société cotée, cette société peut procéder à la reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en actions.

Cette reconstitution, qui requiert l'accord préalable de l'assemblée des titulaires de certificats de droit de vote prévue les 12 et 26 avril 2006, s'opérerait par la cession par Bouygues aux porteurs de certificats d'investissement, à titre gratuit, des certificats de droit de vote correspondants.

Les modalités de l'opération sont précisées dans le rapport du conseil d'administration sur la reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en actions (page 233 du présent document).

7. NOMBRE TOTAL D' ACTIONS POUVANT ÊTRE CRÉÉES

Aux 336 762 896 actions et certificats d'investissement existant au 31 décembre 2005, pourraient s'ajouter en cas d'exercice des options de souscription réellement exerçables 11 351 815 actions. Le nombre total d'actions et certificats d'investissement s'éleverait donc à 348 114 711 titres.

8. RACHATS D' ACTIONS

Rapport spécial sur les rachats d'actions (articles L. 225-209 et L. 225-211 du Code de commerce)

8.1. Rappel de l'utilisation par le conseil d'administration des autorisations conférées par l'assemblée générale

Les assemblées générales mixtes du 22 avril 2004 et du 28 avril 2005 ont autorisé le conseil d'administration à faire acheter par la société ses propres actions et certificats d'investissement dans le cadre de programmes de rachat qui ont obtenu respectivement les visas AMF n° 04-226 du 30 mars 2004 et 05-242 du 8 avril 2005.

■ Synthèse des achats et ventes d'actions au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2005, la société a procédé à l'acquisition de 12 078 486 actions (1 668 900 de janvier à avril dans le cadre du programme autorisé par l'assemblée générale du 22 avril 2004 ; 10 409 586 de mai à décembre dans le cadre du programme autorisé par l'assemblée générale du 28 avril 2005), représentant 0,03 % du capital au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale mixte du 28 avril 2005 a autorisé le conseil d'administration à réduire le capital social par annulation d'actions dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois conformément à la loi. En application de cette disposition, le conseil d'administration a procédé, le 21 juin 2005, à l'annulation de 1 048 873 actions détenues par la société, représentant 0,31 % du capital à cette date, puis, le 13 décembre 2005, à l'annulation de 7 312 776 actions, représentant 2,19 % du capital à cette date.

Des actions ont également été acquises et cédées au titre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie approuvée par l'AFEI.

• Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31/12/2004	10 000 ⁽¹⁾
• Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	12 078 486
• Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	3 621 837
• Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	8 361 649
• Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31/12/2005	105 000 ⁽¹⁾
• Pourcentage du capital social détenu par la société au 31/12/2005	0,03 %

⁽¹⁾ au titre du contrat de liquidité

■ Du 24 mars 2005 au 20 mars 2006, la société a procédé aux opérations suivantes^(*) :

^(*) La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme.

Situation au 20 mars 2006 :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte :	0,37 % au 20/03/2006
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :	22 937 708
Nombre de titres détenus en portefeuille ⁽¹⁾ :	1 245 100
Valeur comptable du portefeuille :	52 145 374 €
Valeur de marché du portefeuille ⁽²⁾ :	54 958 714 €

⁽¹⁾ dont 400 000 au titre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, 546 000 affectés à des opérations futures de croissance, le solde à l'objectif d'annulation

⁽²⁾ cours ouverture au 21/03/2006 : 44,14 euros

Opérations réalisées hors contrat de liquidité :

	Flux bruts cumulés ⁽¹⁾		Positions ouvertes dans le cadre du précédent programme de rachat jusqu'au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	8 927 922	0	(3)			
Échéance maximale moyenne (années)			(3)			
Cours moyen de la transaction	38,69 €	0				
Prix d'exercice moyen			(3)			
Montants	345 444 951	0				

⁽³⁾	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4
Nombre de titres	2 283 650	3 056 000	55 959	56 140
Échéance maximale moyenne (année)	2,0	6,3	4,7	0,8
Prix d'exercice moyen	33,81 €	31,34 €	31,34 €	24,59 €

Opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité :

	Flux bruts cumulés	
	Achats	Ventes / Transferts
Nombre de titres	3 920 780	4 037 780
Cours moyen de la transaction	39,69 €	38,65 €
Montants	155 629 855 €	156 078 776 €

8.2. Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions ou certificats d'investissement, soumise à l'assemblée générale mixte du 27 avril 2006

Conformément aux articles 241-2 et 241-3 du règlement de l'Autorité des marchés financiers, la société publie dans le cadre du présent rapport, les informations relatives au programme de rachat de titres de capital qui sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 27 avril 2006.

■ Objectifs du programme de rachat

Bouygues souhaite disposer à nouveau de la possibilité de mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions et de ses certificats d'investissement.

Les objectifs de ce programme de rachat sont :

- assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société ;
- conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, en vue de minimiser le coût d'acquisition ou, plus généralement, d'améliorer les conditions d'une transaction ;
- attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attribution gratuite d'actions ;
- annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'assemblée générale extraordinaire ;

- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les titres rachetés et conservés par Bouygues seront privés de leurs droits de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende. Les achats d'actions ou de certificats d'investissement pourront être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés et à tout moment, notamment en période d'offre publique d'achat ou d'échange ainsi que de garantie de cours. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Les actions acquises pourront être cédées notamment dans les conditions fixées par l'Autorité des marchés financiers dans sa position du 6 décembre 2005 relative à la mise en œuvre du nouveau régime de rachat d'actions propres.

La société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions ou certificats d'investissement en respectant les limites ci-après indiquées :

- prix maximum d'achat : 80 euros par action ou certificat d'investissement,
- prix minimum de vente : 30 euros par action ou certificat d'investissement,

sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions et de certificats d'investissement est de 1 500 000 000 euros (un milliard cinq cents millions d'euros).

Le total des actions et certificats d'investissement détenus à une date donnée ne pourra dépasser 10 % du capital social existant à cette même date.

- **Durée du programme de rachat** : dix-huit mois à compter de l'approbation par l'Assemblée, soit jusqu'au 26 octobre 2007, les actions ne pouvant être annulées que dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois.

RÉSULTATS DE BOUYGUES SA

1. DIVIDENDE

1.1. Affectation et répartition des résultats de Bouygues (société mère)

Il est proposé à l'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion, après avoir constaté que le bénéfice distribuable s'élève à 537 180 016,80 euros, d'approuver l'affectation et la répartition suivantes :

- distribution à titre de premier dividende net (5 % sur le nominal) de la somme de 0,05 euro par action ou certificat d'investissement, soit la somme globale de 16 838 144,80 euros, prélevée sur le bénéfice distribuable ;
- distribution à titre de dividende complémentaire net de la somme de 0,85 euro par action ou par certificat d'investissement, soit la somme globale de 286 248 461,60 euros ;
- affectation du solde, soit 234 093 410,40 euros, au compte report à nouveau.

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée, le paiement du dividende, soit 0,90 euro net par action et par certificat d'investissement sera effectué en numéraire à compter du 3 mai 2006.

Au cas où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant au montant des dividendes non versés en raison de la nature de ces actions sera affectée au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices et des avoirs fiscaux y afférant ont été les suivants :

	Exercice 2002	Exercice 2003	Exercice 2004	Distribution exceptionnelle ⁽²⁾
Nombre d'actions	344 361 919	333 199 969	332 758 624	332 758 624
Dividende	0,36 €	0,50 €	0,75 €	2,52 €
Avoir fiscal ⁽¹⁾	0,18 €	0,25 €	-	-
Dividende global	0,54 €	0,75 €	0,75 €	2,52 €
Dividende total	121 089 514,32 €	166 423 811,00 €	248 928 093,00 €	838 551 732,48 €
Revenus distribués éligibles à la réfaction mentionnée au 2° de l'article 158.3 du Code général des impôts	-	-	248 928 093,00 €	838 551 732,48 €

⁽¹⁾ sur la base d'un avoir fiscal calculé au taux de 50 %.

⁽²⁾ les montants indiqués portent sur la fraction assimilée fiscalement à un dividende, de la distribution exceptionnelle de 5,00 euros par action ou par certificat d'investissement décidée par l'assemblée générale ordinaire du 7 octobre 2004 et mise en paiement le 7 janvier 2005. Cette distribution a été qualifiée fiscalement de dividende exceptionnel à hauteur de 2,52 euros et de remboursement d'apports à hauteur de 2,48 euros.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont reversés à l'État.

2. RÉSULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2001	2002	2003	2004	2005
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social (en euros)	343 751 379	344 361 919	333 199 969	332 758 624	336 762 896
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	343 158 371	343 801 210	332 671 539	332 254 414	336 289 029
c) Nombre de certificats d'investissement (sans droit de vote)	593 008	560 709	528 430	504 210	473 867
d) Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• par reconstitution en actions de CI et CDV ⁽¹⁾	593 008	560 709	528 430	504 210	473 867
• par exercice d'options de souscription	10 588 944	13 420 560	15 326 960	17 626 248	20 953 720
• par conversion et / ou échange d'obligations à option de conversion	16 550 756	16 550 746	16 550 746	-	-
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (en euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	73 416 040	62 497 403	61 677 048	68 137 090	64 270 115
b) Résultat avant impôts et charges calculées (amortissement et provisions)	230 010 624	21 715 695	119 984 708	385 435 019	173 230 055
c) Impôts sur les bénéfices	22 310 429	(1 925 403)	58 783 774	55 295 002	(37 656 430)
d) Intéressement dû au titre de l'exercice	-	-	(250 000)	(69 154)	(224 770)
e) Résultat après impôts et charges calculées (amortissement et provisions)	236 941 212	120 842 391	216 422 001	585 890 338	260 833 378
f) Résultat distribué	122 306 699	121 089 514	166 423 811	248 928 093	303 086 606
g) Précompte	0	0	0	Néant	Néant
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
a) Résultat après impôts mais avant charges calculées (amortissement et provisions)	0,73	0,06	0,54	1,32	0,40
b) Résultat après impôts et charges calculées (amortissement et provisions)	0,69	0,35	0,65	1,76	0,77
c) Dividende brut attribué à chaque action	0,54	0,54	0,75	0,75 ⁽²⁾	0,90 ⁽²⁾
PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	261	253	244	227	195
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en euros)	38 521 514	36 496 987	37 747 311	38 215 169	34 374 008
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice - sécurité sociale, œuvres sociales, etc. (en euros)	15 062 453	11 250 274	12 551 862	13 363 283	11 678 781

(1) étant précisé qu'une telle reconstitution ne modifie pas le capital social

(2) sans avoir fiscal

INFORMATIONS JURIDIQUES

1. GÉNÉRALITÉS

Dénomination	Bouygues
Siège social	90 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris
À compter du 1 ^{er} juillet 2006, le siège social sera situé au :	32 avenue Hoche 75008 Paris
N° RCS	572 015 246 Paris
Code APE	452 B
Forme	société anonyme
Date de constitution	15 octobre 1956
Date d'expiration	14 octobre 2089
Exercice social	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Législation	Française

2. HISTORIQUE DU GROUPE

1952	Création par Francis Bouygues d'une entreprise de bâtiment
1955	Première diversification : création de Bouygues Immobilier
1970	Introduction de Bouygues à la Bourse de Paris
1984	Développement dans les services, acquisition de Saur (qui sera cédée en 2004)
1986	Acquisition du n° 1 mondial de la route, Colas
1987	Désignation de Bouygues comme opérateur et actionnaire principal de TF1
1989	Martin Bouygues est nommé P-dg du groupe Bouygues
1996	Lancement de Bouygues Telecom, troisième opérateur français de téléphonie mobile
2002	Lancement par Bouygues Telecom de l'i-mode™, l'internet de poche
2003	Bouygues détient 83 % de Bouygues Telecom
2004	Distribution exceptionnelle de 1,7 milliard d'euros
2005	Tous les métiers dégagent une forte rentabilité

3. STATUTS

3.1. Objet (article 2 des statuts)

La société a notamment pour objet en tous pays :

- la prise d'intérêts ou de participations, directement ou indirectement, dans toutes sociétés ou groupements, français ou étrangers, quels que soient leur objet ou leur activité, ainsi que la gestion et éventuellement la cession de ces intérêts ou participations,
- la création, l'acquisition, l'exploitation et éventuellement la cession de toutes entreprises, françaises ou étrangères, dans tout domaine d'activité, industriel, commercial, financier, dont notamment dans le domaine de la construction (bâtiment, travaux publics, routes, immobilier), et le domaine des services (gestion de services publics, communication, télécommunications),
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, minières, agricoles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en permettre ou d'en faciliter la réalisation ou le développement.

3.2. Répartition statutaire des bénéficiaires (article 24 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint une somme égale au dixième du capital social.

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé une somme nécessaire pour payer aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement, à titre de premier dividende, 5 % du capital libéré. Après affectations décidées par l'assemblée aux autres réserves ou au report à nouveau, le solde du bénéfice distribuable est réparti entre les actionnaires et les titulaires de certificats d'investissement.

3.3. Assemblées générales (articles 19 à 21 des statuts)

Les actionnaires sont convoqués conformément aux règles fixées par la loi. Les assemblées générales réunissent tous les actionnaires ou titulaires de certificats de droits de vote, quel que soit le nombre de titres qu'ils possèdent.

Les titulaires de certificats d'investissement et les porteurs d'obligations émises par la société peuvent être convoqués en assemblées spéciales, dans les cas prévus par les dispositions légales en vigueur.

Tous les documents requis pour le vote doivent être reçus par la société au plus tard le troisième jour précédant la date de l'assemblée.

3.4. Droit de vote double (article 12 des statuts. Cette disposition est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1972)

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd ce droit de vote double, sauf exceptions prévues par la loi.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit (art. L. 225-99 du Code de commerce).

3.5. Franchissement de seuils (article 8.3 des statuts)

Toute personne qui vient à détenir, directement ou indirectement, au moins 1 % du capital ou des droits de vote est tenue de déclarer à la société le nombre total d'actions ou de certificats de droits de vote qu'elle possède. La déclaration doit être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège social dans les quinze jours suivant la conclusion de la transaction en Bourse ou hors marché, indépendamment de la livraison des titres.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions ci-dessus prévues, à chaque franchissement en hausse ou en baisse du seuil de 1 %.

À défaut d'avoir été déclarés dans les conditions ci-dessus, les actions ou certificats de droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée.

La société est autorisée (article 8.2 des statuts) à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées.

4. LIEUX OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents relatifs à Bouygues devant être mis à la disposition du public (copies de l'acte constitutif et des statuts, informations financières historiques de Bouygues et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence ainsi que des rapports et attestations des commissaires aux comptes cités dans le document de référence et dans la présente actualisation), peuvent être consultés au siège social situé au 90 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, puis, à compter du 1^{er} juillet 2006, au 32 avenue Hoche, 75008 Paris.

À l'exception de l'acte constitutif, les documents précités peuvent également être consultés par voie électronique sur le site internet www.bouygues.com, rubrique « Finances ».

1. INFORMATIONS PUBLIÉES

Conformément à l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et à l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF, le présent document mentionne toutes les informations publiées ou rendues publiques par la société au cours des douze derniers mois dans l'espace économique européen ou dans un pays tiers pour satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

INFORMATIONS DIVERSES		
Date de publication	Sujet	Support
2 mars 2005	Résultat net 2004	Sites internet : AMF - Bouygues
	Publicités financières	L'Agefi (03/03/2005), Les Échos (03/03/2005), Le Figaro (05/03/2005), Le Monde (05/03/2005), La Tribune (04/03/2005), Investir (05/03/2005), Le Journal des Finances (05/03/2005), Option Finance (07/03/2005), La Vie Financière (04/03/2005), Valeurs Actuelles (04/03/2005), Le Revenu (04/03/2005), Financial Times (14/03/2005), The Wall Street Journal (07/03/2005), éditions Europe, USA et Asie Handelsblatt (12/04/2005)
3 mars 2005	Expiration du mandat de directeur général délégué	Les Petites Affiches
9 mars 2005	Chiffre d'affaires 2004	Sites internet : AMF - Bouygues
	Publicités financières	L'Agefi (09/02/2005), Option Finance (14/02/2005), Le Revenu (11/02/2005)
16 mars 2005	Communiqué (assemblée générale)	Les Échos - Site internet Bouygues
16 mars 2005	Avis de réunion (assemblée générale)	BALO
16 mars 2005	Avis de réunion (assemblée spéciale des titulaires de certificats d'investissement)	BALO
18 mars 2005	Expiration du mandat de directeur général délégué	Grefe du tribunal de commerce de Paris
23 mars 2005	Documents comptables annuels	BALO
8 avril 2005	Programme de rachat d'actions	Site internet : AMF - Les Échos (13/04/2005)
8 avril 2005	Avis de convocation (assemblée générale)	BALO - Les Petites Affiches
8 avril 2005	Avis de convocation (assemblée spéciale des titulaires de certificats d'investissement)	BALO - Les Petites Affiches
12 avril 2005	Document de référence	Sites internet : AMF - Bouygues
4 mai 2005	Nombre total des droits de vote au 28 avril 2005	BALO
3 mai 2005	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2005	Sites internet : AMF - Bouygues
	Publicité financière	L'Agefi (04/05/2005)
12 mai 2005	Nomination d'un administrateur	Les Petites Affiches
13 mai 2005	Chiffres d'affaires du premier trimestre 2005 en IFRS	BALO

INFORMATIONS DIVERSES

Date de publication	Sujet	Support
13 mai 2005	Attestation des commissaires aux comptes	BALO
18 mai 2005	Dépôt des comptes individuels Ce dépôt comporte les éléments suivants : - rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels ; - comptes annuels 2004 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe ; - rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 28 avril 2005 ; - rapport du président du conseil d'administration ; - tableau d'affectation du résultat ; - résolution de l'assemblée générale mixte du 28 avril 2005 ayant approuvé cette affectation ; - tableau d'inventaire des valeurs mobilières.	Greffe du tribunal de commerce de Paris
19 mai 2005	Décision de réduction	Greffe du tribunal de commerce de Paris
19 mai 2005	Autorisation d'augmentation de capital	Greffe du tribunal de commerce de Paris
19 mai 2005	Modifications statutaires et statuts à jour	Greffe du tribunal de commerce de Paris
30 mai 2005	Expiration d'un mandat d'administrateur	Les Petites Affiches
1 ^{er} juin 2005	Changement d'administrateur(s)	Greffe du tribunal de commerce de Paris
6 juin 2005	Dépôt des comptes consolidés. Ce dépôt comporte les éléments suivants : - rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ; - comptes consolidés 2004 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe ; - rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 28 avril 2005 ; - rapport du président du conseil d'administration ; - tableau d'affectation du résultat ; - résolution de l'assemblée générale mixte du 28 avril 2005 ayant approuvé les comptes consolidés ; - tableau d'inventaire des valeurs mobilières.	Greffe du tribunal de commerce de Paris
22 juin 2005	Publicités financières	Première publication de comptes en IFRS - Résultat net du premier trimestre 2005 Sites internet : AMF - Bouygues L'Agefi (23/06/05), Les Échos (23/06/05), Le Figaro (25/06/05), Option Finance (27/06/05), Le Revenu (24/06/05), Financial Times (30/06/05)
23 juin 2005	Décision d'augmentation de capital - Annulation d'actions - Constatation d'une réduction de capital. Modification des statuts	Les Petites Affiches

INFORMATIONS DIVERSES

Date de publication	Sujet	Support
4 juillet 2005	Communiqué établissant le bilan semestriel du contrat de liquidité de la société Bouygues SA	Sites internet : AMF - Bouygues
6 juillet 2005	Décision de réduction et d'augmentation de capital - Réduction de capital, augmentation de capital - Statuts à jour	Greffe du tribunal de commerce de Paris
22 juillet 2005	Prospectus et référence Document du 21 juillet 2005	Site internet : Bourse de Luxembourg
28 juillet 2005	Privatisation d'autoroutes : Bouygues a décidé de ne pas déposer d'offre - Communiqué de presse	Sites internet : AMF - Bouygues
9 août 2005	Chiffres d'affaires du premier semestre 2005	Sites internet : AMF - Bouygues
12 août 2005	Chiffre d'affaires du premier semestre 2005	BALO
22 août 2005	Franchissements de seuils	Site internet : AMF
	Résultat net du premier semestre	Sites internet : AMF - Bouygues
14 septembre 2005	Publicités financières	L'Agefi (16/09/2005), Les Échos (15/09/2005), Le Figaro (17/09/2005), Le Monde (18 et 19/09/2005), La Tribune (16/09/2005), Investir (17/09/2005), Le Journal des Finances (17/09/2005), Option Finance (19/09/2005), La Vie Financière (16/09/2005), Le Revenu (16/09/2005), Financial Times (19/09/2005), The Wall Street Journal (19/09/2005), éditions Europe, USA et Asie
12 octobre 2005	Philippe Montagner nommé président-directeur général de Bouygues Telecom et Nonce Paolini confirmé directeur général délégué	Sites internet : AMF - Bouygues
24 octobre 2005	Tableaux d'activités et résultats du premier semestre 2005 (ou comptes consolidés semestriels et rapports d'activité semestrielle)	BALO
8 novembre 2005	Chiffre d'affaires des neuf premiers mois	Sites internet : AMF - Bouygues
14 novembre 2005	Chiffre d'affaires des neuf premiers mois	BALO
1 ^{er} décembre 2005	Franchissements de seuils	Site AMF
13 décembre 2005	Démision d'administrateurs - changement d'administrateurs Décision d'augmentation et de réduction de capital Modification des statuts Statuts à jour	Greffe du tribunal de commerce de Paris
	Bénéfice net des neuf premiers mois 2005	Sites internet : AMF - Bouygues
14 décembre 2005	Publicités financières	L'Agefi (16/12/2005), Les Échos (15/12/2005), Option Finance (19/12/2005), Le Revenu (16/12/05)

INFORMATIONS DIVERSES

Date de publication	Sujet	Support
28 décembre 2005	Décision d'augmentation de capital - Modification des statuts Attestation bancaire - Statuts à jour	Greffe du tribunal de commerce de Paris
2006		
2 janvier 2006	Décision d'augmentation de capital - Modification des statuts Attestation bancaire - Statuts à jour	Greffe du tribunal de commerce de Paris
4 janvier 2006	Décision d'augmentation de capital Modification des statuts Statuts à jour	Greffe du tribunal de commerce de Paris
6 janvier 2006	Démissions et nominations d'administrateurs. Constatation d'une augmentation de capital. Constatation d'une réduction de capital. Modification des statuts.	Les Petites Affiches
13 janvier 2006	Communiqué établissant le bilan semestriel du contrat de liquidité de la société Bouygues SA.	Site internet : AMF
18 janvier 2006	Nombre de droits de vote et d'actions	BALO
8 février 2006	Admission et cotation d'actions	BALO
9 février 2006	Chiffre d'affaires exercice 2005	Sites internet : AMF - Bouygues
13 février 2006	Chiffre d'affaires exercice 2005	BALO
21 février 2006	Reference document (Prospectus) du 21 février 2006, comptes consolidés non audités au 30/06/2005 et comptes consolidés non audités au 30/09/2005	Site internet : Bourse de Luxembourg
1 ^{er} mars 2006	Publicités financières	Sites internet : AMF - Bouygues L'Agefi (03/03/2006), Les Échos (02/03/2006), Le Figaro (04/03/2006), Le Monde (03/03/2006), La Tribune (06/03/2006), Investir (04/03/2006), Le Journal des Finances (04/03/2006), Option Finance (06/03/2006), La Vie Financière (03/03/2006), Valeurs actuelles (03/03/2006), Financial Times (20/03/2006), The Wall Street Journal, éditions Europe, USA et Asie (06/03/2006), Handelsblatt (09/03/2006).
6 mars 2006	Avis de réunion (assemblée spéciale des titulaires de certificats de droit de vote)	BALO
6 mars 2006	Communiqué (assemblée spéciale des titulaires de certificats de droit de vote)	Les Échos - Site internet : Bouygues
15 mars 2006	Avis de réunion (assemblée spéciale des titulaires de certificats d'investissement et assemblée générale)	BALO
15 mars 2006	Communiqué (assemblée spéciale des titulaires de certificats d'investissement et assemblée générale)	Les Échos, L'Agefi - Site internet : Bouygues
17 mars 2006	Communiqué (assemblée spéciale des titulaires de certificats d'investissement et assemblée générale)	Les Échos, L'Agefi
27 mars 2006	Avis de convocation (assemblée spéciale des titulaires de certificats de droit de vote)	BALO - Les Petites Affiches

COMMUNIQUÉS RELATIFS AUX OPÉRATIONS SUR ACTIONS PROPRES RÉALISÉES PAR BOUYGUES

Date de publication	Période concernée	Support
14 mars 2005	février 2005	Sites internet : AMF - Bouygues
21 mars 2005	du 15 au 18 mars 2005	
29 mars 2005	du 21 au 24 mars 2005	
4 avril 2005	du 29 mars au 1 ^{er} avril 2005	
11 avril 2005	du 4 au 8 avril 2005	
18 avril 2005	mars 2005	
3 mai 2005	le 26 avril 2005	
9 mai 2005	avril 2005	
24 mai 2005	du 16 au 20 mai 2005	
30 mai 2005	du 23 au 27 mai 2005	
13 juin 2005	mai 2005	
4 juillet 2005	le 27 juin 2005	
11 juillet 2005	le 7 juillet 2005	
11 juillet 2005	juin 2005	
25 juillet 2005	du 19 au 22 juillet 2005	
1 ^{er} août 2005	du 25 au 29 juillet 2005	
8 août 2005	du 1 ^{er} au 5 août 2005	
16 août 2005	du 10 au 12 août 2005	
16 août 2005	juillet 2005	
22 août 2005	du 16 au 19 août 2005	
5 septembre 2005	le 26 août 2005	
12 septembre 2005	août 2005	
19 septembre 2005	du 12 au 16 septembre 2005	
26 septembre 2005	du 19 au 23 septembre 2005	
3 octobre 2005	du 26 au 30 septembre 2005	
10 octobre 2005	du 3 au 7 octobre 2005	
11 octobre 2005	annule et remplace : du 3 au 7 octobre 2005	
17 octobre 2005	du 10 au 14 octobre 2005	
24 octobre 2005	du 17 au 21 octobre 2005	
24 octobre 2005	septembre 2005	
2 novembre 2005	du 24 au 28 octobre 2005	

7 novembre 2005	du 31 octobre au 4 novembre 2005
14 novembre 2005	du 7 au 11 novembre 2005
21 novembre 2005	le 14 novembre 2005
21 novembre 2005	octobre 2005
28 novembre 2005	le 25 novembre 2005
12 décembre 2005	novembre 2005
26 décembre 2005	le 20 décembre 2005
2006	
2 janvier 2006	les 27 et 29 décembre 2005
9 janvier 2006	le 2 janvier 2006
16 janvier 2006	décembre 2005
30 janvier 2006	les 26 et 27 janvier 2006
6 février 2006	le 1 ^{er} février 2006
27 février 2006	le 23 février 2006
6 mars 2006	du 1 ^{er} au 3 mars 2006
13 mars 2006	du 6 au 8 mars 2006
27 mars 2006	du 21 au 23 mars 2006

Sites internet : AMF - Bouygues

COMMUNIQUÉS RELATIFS AUX OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES QUI LEUR SONT ÉTROITEMENT LIÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Date de publication	Dates des opérations	Support	
25 avril 2005	le 18 avril 2005	Sites internet : AMF - Bouygues	
24 mai 2005	le 10 mai 2005		
30 mai 2005	le 2 février 2005 et le 26 mai 2005		
6 juin 2005	le 6 juin 2005		
27 juin 2005	le 22 juin 2005		
4 juillet 2005	du 28 au 30 juin 2005		
11 juillet 2005	le 6 juillet 2005		
8 août 2005	le 1 ^{er} août 2005		
8 août 2005	annule et remplace : le 1 ^{er} août 2005		
16 août 2005	le 4 août 2005		
22 août 2005	le 17 août 2005		
19 septembre 2005	les 14 et 15 septembre 2005		
3 octobre 2005	du 19 au 22 septembre 2005		
2 novembre 2005	le 26 octobre 2005		
7 novembre 2005	le 3 novembre 2005		
21 novembre 2005	du 15 au 18 novembre 2005		
28 novembre 2005	du 21 au 25 novembre 2005		
5 décembre 2005	le 28 novembre 2005		
19 décembre 2005	du 15 au 16 décembre 2005		
26 décembre 2005	du 19 au 23 décembre 2005		
2006			
2 janvier 2006	du 27 au 30 décembre 2005		
9 janvier 2006	du 2 au 6 janvier 2006		
16 janvier 2006	le 12 janvier 2006		
6 mars 2006	les 2 et 3 mars 2006		
20 mars 2006	les 15 et 16 mars 2006		

2. DISPONIBILITÉ DE L'INFORMATION

2.1. En version électronique

Site internet de Bouygues : www.bouygues.com

Site internet de l'autorité des marchés financiers (AMF) : www.amf-france.org

Site internet du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) : www.journal-officiel.gouv.fr

Site internet du greffe du tribunal de commerce de Paris : www.infogreffe.fr

Site internet de la Bourse de Luxembourg : www.bourse.lu

2.2. En version imprimée

Tous les documents mentionnés dans le présent document annuel sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de la société.



Comptes

COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan	152
Compte de résultat	153
Tableau de financement	154
Variation des capitaux propres	155
Notes	156

COMPTES INDIVIDUELS

Bilan	209
Compte de résultat	210
Tableau des flux de trésorerie	210
Notes	211

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2005

Actif (en millions d'euros - IFRS)

	Note annexe	12/2005 Net	12/2004 Net
Immobilisations corporelles		4 615	4 629
Immobilisations incorporelles		1 056	1 020
Goodwill		4 618	4 540
Entités associées		497	486
Autres actifs financiers non courants		283	237
Impôts différés actif et créances fiscales long terme	8	375	569
ACTIF NON COURANT	4	11 444	11 481
Stocks / programmes / droits de diffusion		1 804	1 691
Avances et acomptes versés sur commandes		357	369
Clients et comptes rattachés		5 418	4 575
Actif d'impôt (exigible)		71	45
Autres créances et comptes de régularisation		1 684	2 464
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 215	3 260
Instruments financiers ⁽¹⁾		35	48
Autres actifs financiers courants		6	15
ACTIF COURANT	5	12 590	12 467
Actifs en cours de cession d'activité ⁽²⁾	24	564	
TOTAL ACTIF	17	24 598	23 948

Passif (en millions d'euros - IFRS)

	Note annexe	12/2005	12/2004
Capitaux propres			
- Capital social		337	333
- Primes réserves		3 417	2 771
- Réserve de conversion		44	(15)
- Résultat consolidé de l'exercice		832	909
Capitaux propres (part du Groupe)		4 630	3 998
Intérêts minoritaires		931	980
CAPITAUX PROPRES	6	5 561	4 978
Dettes financières long terme	9	4 721	4 648
Provisions non courantes	7	1 265	1 176
Impôts différés passif et dettes fiscales long terme	8	89	158
PASSIF NON COURANT		6 075	5 982
Avances et acomptes reçus		677	679
Dettes financières (part à moins d'un an)	9	694	242
Impôts courants		211	177
Fournisseurs et comptes rattachés		5 805	5 207
Provisions courantes	7	676	540
Autres passifs courants, comptes de régularisation et assimilés		4 351	5 846
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		178	252
Instruments financiers ⁽¹⁾		9	41
Autres passifs financiers courants		11	4
PASSIF COURANT	11	12 612	12 988
Passifs en cours de cession d'activité ⁽²⁾	24	350	
TOTAL PASSIF	17	24 598	23 948
ENDETTEMENT FINANCIER NET (PASSIF) :	10	2 352	1 875

(1) couverture de dettes financières en juste valeur

(2) 2005 : impacts TPS en cours de cession présentés sur deux lignes distinctes « Actifs / Passifs en cours de cession »

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros - IFRS)

	Note annexe	Exercice 2005 ⁽¹⁾	Exercice 2004 ⁽²⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES⁽³⁾	12	24 073	20 894
Autres produits de l'activité		147	141
Achats consommés		(10 190)	(8 993)
Charges de personnel		(4 808)	(4 380)
Charges externes		(5 716)	(4 506)
Impôts et taxes		(512)	(470)
Dotations nettes aux amortissements	17	(1 196)	(1 103)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	17	(457)	(283)
Variations des stocks de production et de promotion immobilière		58	(13)
Autres produits et charges d'exploitation		453	270
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	13	1 852	1 557
Autres produits et charges opérationnels	13 et 17	(104)	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	13 et 17	1 748	1 557
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	14 et 17	(187)	(159)
Autres produits et charges financiers		(29)	(30)
Charge d'impôt	15 et 17	(570)	(501)
Quote-part du résultat net des entités associées	4 et 17	62	37
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	17	1 024	904
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	24 et 17	14	211
RÉSULTAT NET	17	1 038	1 115
Part du Groupe	17	832	909
Part des intérêts minoritaires		192	206
Quote-part résultat acquise aux intérêts minoritaires		14	
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)	16	2,51	2,72
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	16	2,42	2,68
		7 127	5 989

(1) 2005 : hors charges / produits TPS en cours de cession. Présentation du résultat sur la ligne « Résultat net d'impôt en cours de cession »

(2) 2004 : plus-value de cession Saur et activité TPS présentés sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » pour comparaison avec l'activité 2005

(3) dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger

COMPTES CONSOLIDÉS

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ EN FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros - IFRS)

	Note annexe	Exercice 2005 ⁽¹⁾	Exercice 2004 ⁽¹⁾
A - FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ			
Capacité d'autofinancement			
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		1 038	1 115
Quote-part de résultat liée aux entreprises associées (Meq) ⁽²⁾		(30)	(13)
Annulation des dividendes des sociétés non consolidées		(5)	(6)
Dotations / reprises aux amortissements et provisions non courantes		1 336	1 306
Plus et moins values de cessions d'actifs		(54)	(353)
Charges calculées diverses		48	3
sous-total		2 333	2 052
Coût de l'endettement financier net		187	162
Charge d'impôts de l'exercice		570	500
Capacité d'autofinancement	17	3 090	2 714
Variation du B.F.R. lié à l'activité ⁽³⁾ (y compris impôts courants)		(511)	35
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		2 579	2 749
B - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	17	(1 371)	(1 221)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		142	174
Dettes nettes des immobilisations corporelles et incorporelles		38	107
sous-total		(1 191)	(940)
Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés	17	(5)	(54)
Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés		5	7
Dettes nettes des titres non consolidés et autres titres immobilisés			
sous-total		0	(47)
<i>Incidences des variations de périmètre</i>			
Prix d'acquisition des titres consolidés	17	(328)	(284)
Prix de cession des titres consolidés		78	1 153
Créance sur cession Saur		1 031	(1 031)
Dettes nettes des titres consolidés et autres variations de périmètre sur trésorerie		(60)	22
sous-total	22	721	(140)
Autres flux liés aux opérations d'investissements (var. prêts..., dividendes reçus s/NC)		(71)	(10)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(541)	(1 137)

	Note annexe	Exercice 2005 ⁽¹⁾	Exercice 2004 ⁽¹⁾
C - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations de capital sur exercice versées par les actionnaires et par les int. minoritaires (y compris exercice des stocks options)		(18)	5
Variation nette de capital sur conversion en actions d'emprunts obligataires / annulation ou acquisition d'actions propres et autres		(41)	(58)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(249)	(164)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(91)	(94)
Distribution exceptionnelle versée en 2005		(1 664)	1 664
Autres variations sur capitaux propres		(11)	(1 667)
Variation des dettes financières ⁽⁴⁾		160	(270)
Coût de l'endettement financier net ⁽⁵⁾		(187)	(162)
Autres flux liés aux opérations de financement		4	(93)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(2 097)	(839)
D - INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVICES		25	(8)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (A + B + C + D)		(34)	765
Trésorerie au 1^{er} janvier	5	3 008	2 250
Flux nets de l'exercice		(34)	765
Autres flux non monétaires		6	(7)
TPS en cours de cession : neutralisation de la trésorerie de clôture		57	
Trésorerie au 31 décembre 2005⁽⁶⁾	5	3 037	3 008

(1) dont flux TPS en cours de cession (inclus) :

Trésorerie au 1 ^{er} janvier		3	3
- flux d'activité		34	48
- flux d'investissement		(24)	(7)
- flux de financement		(70)	(41)
Trésorerie au 31 décembre 2005		(57)	3

(2) annulation des quote-parts de résultats sur mises en équivalence + dividendes perçus sur mises en équivalence

(3) définition de la variation du BFR : Actif courant - passif courant (y compris provisions courantes et hors dettes financières courantes déduites et instruments financiers sur couverture de dettes -> en financement)

(4) définition du financement : dettes financières non courantes + dettes financières courantes

(5) dont intérêts financiers nets versés :

(220) (208)

(6) hors trésorerie TPS

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2005 (en millions d'euros- IFRS)

PART GROUPE	Capital	Prime d'émission	Réserves liées au capital	Report à nouveau	Réserves et résultat consolidés	Actions autocontrôle de l'entreprise	Opérations affectées directement en capitaux	Total Groupe
SITUATION AU 1^{er} JANVIER 2004	333	1 977	712	43	1 940		9	5 014
MOUVEMENTS								
Opérations nettes sur capital et réserves		(58)						(58)
Paiements fondés sur des actions							7	7
Distribution					(1 828)			(1 828)
Résultat net de l'exercice (part Groupe)					909			909
Instruments financiers							6	6
Écarts conversion							(15)	(15)
Autres variations					(36)	(1)		(37)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2004	333	1 919	712	43	985	(1)	7	3 998
Changement de méthodes comptables								
SOUS-TOTAL CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2004 (corrigée)	333	1 919	712	43	985	(1)	7	3 998
MOUVEMENTS								
Opérations nettes sur capital et réserves	4	(22)	98	233	(331)			(18)
Paiements fondés sur des actions					7		32	39
Distribution					(249)			(249)
Résultat net de l'exercice (part Groupe)					832			832
Instruments financiers							(9)	(9)
Écarts conversion							59 ⁽¹⁾	59
Autres variations						(4)	(18)	(22)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2005	337	1 897	810	276	1 244	(5)	71	4 630
INTÉRÊTS MINORITAIRES	Capital	Prime d'émission	Réserves liées au capital	Report à nouveau	Réserves et résultat consolidés		Résultat affecté directement en capitaux	Total intérêts minoritaires
SITUATION AU 1^{er} JANVIER 2004					890			890
MOUVEMENTS								
Opérations nettes sur capital et réserves					5			5
Distribution					(94)			(94)
Résultat net de l'exercice (part tiers)					206			206
Instruments financiers								
Écarts conversion							2	2
Autres variations					(29)			(29)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2004					978		2	980
Changement de méthodes comptables								
SOUS-TOTAL CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2004 (corrigée)					978		2	980
MOUVEMENTS								
Opérations nettes sur capital et réserves								
Distribution					(91)			(91)
Résultat net de l'exercice (part tiers)					206			206
Instruments financiers								
Écarts conversion							3	3
Changement de périmètre					(170)			(170)
Autres variations					3			3
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2005					926		5	931
CAPITAUX PROPRES D'ENSEMBLE	337	1 897	810	276	2 170	(5)	76	5 561

(1) dont calls sur couverture d'actions (37)

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Sommaire

- | | |
|---|---|
| 1. Faits significatifs de l'exercice | 15. Charge d'impôt |
| 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation en normes IFRS | 16. Résultat net et résultat dilué par action |
| 3. Transition au 1^{er} janvier et 31 décembre 2004 : états financiers consolidés / normes françaises et normes IFRS | 17. Information sectorielle |
| 4. Actif non courant | 18. Instruments financiers |
| 5. Actif courant | 19. Engagements hors bilan |
| 6. Information sur capitaux propres consolidés | 20. Effectifs, engagements envers le personnel et participation |
| 7. Provisions non courantes et courantes | 21. Informations sur les parties liées et les avantages des organes d'administration et de direction |
| 8. Actifs et passifs d'impôts non courants | 22. Informations complémentaires sur le tableau des flux de trésorerie |
| 9. Dettes financières non courantes et courantes | 23. Honoraires des commissaires aux comptes |
| 10. Principaux éléments de variation de l'endettement net | 24. Informations sur les modifications de périmètre : activités en cours de cession |
| 11. Passif courant | 25. Principaux taux de conversion |
| 12. Analyse du chiffre d'affaires et autres produits de l'activité | 26. Liste des sociétés consolidées |
| 13. Résultat opérationnel | |
| 14. Coût de l'endettement financier net / autres produits et charges financiers | |

Chiffres exprimés en millions d'euros

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2005

1.1. 1^{er} janvier 2005 : transition vers les normes IFRS

- En application du règlement n°1606 / 2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des États membres doivent établir, pour le premier exercice clos à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés selon le référentiel international de l'IASB (normes IFRS : *International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne.
- Au 1^{er} janvier 2004, l'analyse chiffrée détaillée de la transition du bilan, y compris les principes généraux de passage aux IFRS, ont été publiés au chapitre des « Informations juridiques et financières » du Groupe dans le document de référence 2004 (page 89).
- Au 31 décembre 2004, l'analyse chiffrée détaillée de la transition IFRS : bilan / variation des capitaux propres / compte de résultat / tableau des flux, a été publiée sur le site internet du Groupe (finances / actionnaires / normes IFRS).
- Le choix des normes mises en œuvre dans les comptes 2005 correspond aux hypothèses du Groupe sur le contenu du référentiel applicable au 31 décembre 2005.
- Des précisions ou interprétations concernant certaines opérations spécifiques restent attendues de l'IASB ou de l'IFRIC :
 - programme de fidélisation des clients (Bouygues Telecom),
 - délégations de services publics (concessions...).

À ce titre, le Groupe détient des participations dans des sociétés titulaires de contrats de concessions et PPP (Partenariat Public-Privé), dont la plupart sont mises en équivalence.

La comptabilisation de ces contrats selon les normes IFRS n'a pas d'impact significatif.

Le nouveau contrat Portsmouth chez Colas, intégré globalement, est comptabilisé selon le modèle de la « créance financière » (interprétation provisoire de l'IFRIC).

- Les comptes consolidés IFRS, établis au 1^{er} janvier 2004 (bilan d'ouverture) et au 31 décembre 2004, n'ont pas fait l'objet de modification par rapport aux précédentes publications.

1.2. Périmètre consolidé au 31 décembre 2005

Principales variations de périmètre 2005 :

983 situations consolidées ; la progression de + 57 entités consolidées par rapport au 31 décembre 2004 concerne majoritairement les acquisitions de Colas. À noter le complément de participation de 6,5 % dans Bouygues Telecom, pris en compte sur la base de la promesse d'achat consentie à BNP Paribas (voir chapitre 1.5.).

1.3. Distribution exceptionnelle de 1,7 milliard d'euros (le 7 janvier 2005)

L'assemblée générale des actionnaires du 7 octobre 2004 a approuvé une distribution exceptionnelle de 5 euros par action (1,7 milliard d'euros). Le coupon correspondant a été mis en paiement le 7 janvier 2005. Affectée au bilan en « Autres dettes non financières » à fin décembre 2004, la dette a été soldée des comptes présentés en 2005 après règlement.

1.4. Cession de Saur à PAI partners

La cession des titres Saur a été prise en compte

au 31 décembre 2004. La créance PAI partners de 1 031 millions d'euros, figurant en « Créances diverses » à cette date, a été encaissée courant février 2005.

À l'issue de l'opération, le groupe Bouygues détenait 15 % de la société holding de Saur, Novasaur (ex-Financière Gaillon).

Courant 2005, la participation de Bouygues dans Novasaur a été réduite de 15 % à 9,9 %, Bouygues n'exerçant plus d'influence notable sur cette société (nombre d'administrateurs inférieur au seuil fixé par les pactes d'actionnaires).

1.5. Participation de Bouygues dans Bouygues Telecom

Bouygues a consenti à BNP Paribas une promesse d'achat de sa participation de 6,5 % dans le capital de Bouygues Telecom exerçable à tout moment du 1^{er} septembre 2005 au 31 juillet 2007 à un prix compris entre 477 et 495 millions d'euros, selon la date d'exercice de la promesse.

Dans le même temps, le groupe BNP Paribas a consenti à Bouygues une promesse de vente de cette participation exerçable du 1^{er} au 30 septembre 2007, au prix de 497 millions d'euros.

Cette opération a été prise en compte de la façon suivante au 31 décembre 2005 :

• augmentation des dettes financières long terme (valeur actualisée au 31 décembre 2005)	460
• réduction des intérêts minoritaires BNP Paribas	(130)
• augmentation du goodwill à l'actif	320
• charge 2005 d'actualisation de la dette prise au compte de résultat (6 mois sur 2005)	(10)

1.6. Plan d'épargne entreprise : prise en charge de la décote sur actions

Le conseil d'administration de Bouygues a décidé lors de sa séance du 21 juin 2005 de créer un nouveau fonds commun de placement entreprise « à effet de levier » pour les salariés du Groupe, ces derniers bénéficiant d'une décote de 20 % sur le prix de l'action déterminé sur la base des 20 derniers cours de Bourse précédant cette date.

L'avantage octroyé aux salariés au titre de cette opération d'un montant de 30 millions d'euros a été constaté en charges de personnel lors de l'établissement des comptes consolidés au 30 juin 2005.

1.7. Emprunt obligataire de 750 millions d'euros

Bouygues a lancé en juillet 2005, une émission obligataire de 750 millions d'euros, à échéance de juillet 2020. L'emprunt est réalisé au prix d'émission de 99,804 %. Il porte intérêt au taux de 4,25 %.

Cet emprunt permet de rallonger l'échéance moyenne de la dette.

1.8. Bouygues Telecom : amende concurrence

Le Conseil de la concurrence a condamné le 1^{er} décembre 2005 Bouygues Telecom à payer une amende de 58 millions d'euros pour pratique « d'entente » supposée. Il a été fait appel de cette condamnation par celle-ci. Pour les trois opérateurs mobiles français, l'amende globale s'élève à 534 millions d'euros.

La charge est prise en compte au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ». L'incidence sur la part

du groupe Bouygues est de (52). L'ensemble de cette rubrique représente 104 millions d'euros détaillés en note 13.

1.9. Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 décembre 2005

- Le 31 janvier 2006, Bouygues a émis un complément de 250 millions d'euros à l'emprunt obligataire initial de 750 millions d'euros (voir note 1.7), à échéance de 2020 ; celui-ci a été encaissé le 20 février 2006 (prix d'émission 97,203 % et intérêt à 4,25 %).
- **TPS** : TFI et M6 qui contrôlent ensemble le bouquet satellitaire TPS, respectivement à hauteur de 66 % et 34 %, ont signé le 6 janvier 2006 un accord industriel avec Vivendi Universal, maison-mère du groupe de télévision à péage Canal+, visant à rapprocher les activités de télévision payante en France de Canal+ et de TPS.

Le projet d'accord est soumis à l'approbation des autorités françaises de la concurrence, et avis du CSA.

Pour les exercices 2005 et 2004, les charges et produits TPS ont été exclus de l'activité présentée au compte de résultat conformément à la norme IFRS 5. Le résultat net de l'exercice figure sur la ligne « Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession ». Il en a été de même pour les actifs et passifs au bilan à fin 2005, présentés sur une ligne distincte « Actifs (Passifs) en cours de cession d'activité ».

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION EN NORMES IFRS

2.1. Présentation des normes et options appliquées en normes IFRS

En application du règlement n°1606 / 2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, le groupe Bouygues a établi ses comptes consolidés selon le référentiel international émis par l'IASB (normes IFRS : *International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (*International Accounting Standards*) et leurs interprétations (SIC et IFRIC).

Le Groupe a appliqué l'ensemble des normes et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne au 31 décembre 2005.

Le Groupe a appliqué par anticipation dès le 1^{er} janvier 2004 les normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers.

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après. Dans quelques cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé. Nous indiquons ci-après les principales options du Groupe.

Le Groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des normes, amendements et interprétations ci-après : IFRS 7 (dispositions au titre des instruments financiers) : au 1^{er} janvier 2007 / IAS 19 révisée (avantages du personnel) au 1^{er} janvier 2006, et IAS 39 pour certaines évolutions d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2006.

2.1.1. Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique à l'exception de certains éléments notamment les actifs et passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites. Elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

2.1.2. Rappel des options comptables liées à la première adoption des normes IFRS au 1^{er} janvier 2004 (IFRS 1)

Les conditions de transition de l'ancien référentiel français vers celui des normes IFRS ont été définies par la norme IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière (FTA) » qui prévoit une application rétrospective au 1^{er} janvier 2004 des principes comptables.

L'incidence des divers retraitements appropriés a été comptabilisée en capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2004.

Hormis celles indiquées ci-après, le Groupe n'a pas utilisé les autres options ou exemptions permises par la norme IFRS 1, au principe d'application rétrospective des IFRS à la date de transition, notamment pour :

- regroupements d'entreprises,
- juste valeur ou réévaluation utilisée comme coût présumé.

■ Immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16 et 38)

Le groupe Bouygues a retenu la méthode d'évaluation du coût historique amorti pour l'évaluation postérieure à la comptabilisation initiale de ses actifs corporels et incorporels, et a appliqué ce traitement de manière rétrospective à l'ensemble de ses actifs.

Les immobilisations corporelles ont été reprises au 1^{er} janvier 2004 en prenant en compte l'estimation d'une valeur résiduelle terminale et d'une durée d'amortissement spécifique à chacun des composants définis pour l'immobilisation concernée (installations, matériels, constructions...). L'écart déterminé entre la valeur nette comptable (selon référentiel français), et celle ainsi reconstituée selon normes IFRS a été affecté aux capitaux propres consolidés.

Conformément aux définitions et présentations du référentiel IFRS, certains reclassements interrubriques ont été pratiqués.

■ Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises réalisés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 (date de première application des normes IFRS) n'ont pas été retraités rétrospectivement selon les dispositions de la norme IFRS 3. Les écarts d'acquisition et écarts d'évaluation, affectés aux actifs ou passifs à cette date, sont repris pour leur valeur d'origine (sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles, comptabilisés à fin 2003).

À noter qu'en normes IFRS, les écarts d'acquisition ne font plus l'objet d'amortissement linéaire.

Les parts de marché nées des écarts d'évaluation des entités acquises, ont été réaffectées au 1^{er} janvier 2004 à la rubrique « Goodwill ». Dans le cadre du référentiel français, les parts de marché faisaient l'objet de tests de dépréciation déterminés dans les mêmes conditions que celles prévues par les normes IFRS (utilisation des unités génératrices de trésorerie définies, UGT). L'application des nouvelles règles n'a eu aucun impact sur les évaluations à fin 2004, par rapport aux évaluations en normes françaises.

■ Réserve de conversion

La réserve de conversion existante au 1^{er} janvier 2004 en référentiel français a été remise à zéro, selon option offerte par la norme IFRS 1, par affectation à la rubrique « Report à nouveau ». Opération sans impact sur le montant global des capitaux propres consolidés.

■ Écarts actuariels

Au 1^{er} janvier 2004, les écarts actuariels concernant les engagements du Groupe calculés au titre des indemnités de fin de carrière (IFC) ont été pris en compte dans la rubrique « Provisions non courantes », en contrepartie des capitaux propres consolidés (remise à zéro de la méthode dite du « corridor »). Les gains et pertes actuariels ultérieurs restent appréciés dans le cadre de la méthode ci-avant.

■ Paiement sur la base d'actions (IFRS 2)

Le Groupe applique la norme IFRS 2 à compter du 1^{er} janvier 2004 pour tous les plans octroyés postérieurement au 7 novembre 2002, et dont la date d'acquisition des droits est postérieure au 1^{er} janvier 2005.

■ Ventes immobilières en l'état futur d'achèvement

L'application des normes IFRS a modifié la présentation comptable de ce type de ventes. En normes françaises, à la signature du client, la globalité de la vente notariée était prise en compte « Clients » par la contrepartie d'un compte de régularisation passif. Le chiffre d'affaires restait appréhendé au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

En normes IFRS, seule cette dernière opération demeure présentée (clients / chiffre d'affaires), selon avancement de l'opération immobilière.

■ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Le Groupe a pris en compte par anticipation dès le 1^{er} janvier 2004, les impacts liés à l'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers. Ils concernent pour l'essentiel les instruments de couverture (risque de taux ou risque de change). Leur montant à cette date n'était pas significatif.

2.2. Méthodes de consolidation et comptabilisation des titres de participation

- Les sociétés sur lesquelles Bouygues exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Contrôle exclusif sur TF1 :

- Bouygues détient 42,89 % du capital et 42,94 % des droits de vote de TF1. Elle est liée par un pacte d'actionnaires avec la Société Générale en vertu d'une décision CBV du 11 février 1994, considérée ainsi comme agissant de concert⁽¹⁾.

- Bouygues exerce un contrôle exclusif sur TF1 fondé sur les points ci-après :

- Bouygues détient de façon continue et régulière une forte majorité des droits de vote en assemblée générale des actionnaires de TF1,
- aucun autre actionnaire ne détenait directement ou indirectement une fraction de droits de vote supérieure à celle détenue par Bouygues.

La détermination par Bouygues, seule, des décisions en assemblée générale est manifeste sur une période d'au moins deux exercices successifs (article L233-16 II du code de commerce).

On peut y ajouter :

- la prédominance de Bouygues au sein du concert d'actionnaires,
- le nombre élevé de postes d'administrateurs alloués à Bouygues au sein du conseil d'administration de TF1,
- le rôle de Bouygues dans la nomination des principaux dirigeants de TF1 etc.

Le contrôle exclusif exercé par Bouygues sur TF1 est ainsi établi.

Les critères de contrôle sont également réunis au regard des dispositions de l'article L233-3 I et II du code de commerce relatives au contrôle de fait exercé par une société sur une autre.

- Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement, en fonction du pourcentage de contrôle.
- Les sociétés dans lesquelles Bouygues exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Cofiroute : bien que détenue à moins de 20 % (16,7 %), la société Cofiroute est consolidée par mise en équivalence, le Groupe exerçant une influence notable par sa présence au conseil d'administration.

- Conformément à IAS 39 (Instruments financiers), les participations non consolidées sont comptabilisées selon leur juste valeur et font l'objet de tests d'évaluation de perte de valeur.

Évolution comparative du périmètre de consolidation :

	Exercice 2005	Exercice 2004
Intégrations globales	760	726
Intégrations proportionnelles	197	169
Mises en équivalence	26	31
	983	926

Les principales variations de l'exercice 2005 sont analysées en « Faits significatifs ».

2.3. Regroupements d'entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2004, dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le coût d'acquisition (incluant les coûts de transactions) est affecté aux actifs et passifs identifiables acquis, à leur juste valeur à la date d'acquisition. Ces actifs et passifs sont présentés au bilan selon la méthode de la réestimation totale, conformément à IFRS 3. Cette méthode consiste à réestimer en totalité les actifs et passifs acquis, pour leur juste valeur, et non à hauteur de la seule quote-part d'intérêt acquise.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Le *goodwill* (ou écart d'acquisition) représente l'excédent résiduel du coût d'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels évaluables de façon fiable à la date d'acquisition. Il est affecté à l'unité génératrice

(1) En janvier 2006, par suite de la cession par la Société Générale de sa participation dans TF1, l'action de concert entre Bouygues et la Société Générale a pris fin (cf. cession 206C0188 de l'AMF du 30 janvier 2006). La fin du concert est sans incidence sur le contrôle exclusif exercé par Bouygues sur TF1.

de trésorerie correspondante bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissements des acquisitions (métier pour le groupe Bouygues).

Les principales affectations du coût d'acquisition aux actifs / passifs identifiables ne deviennent définitives qu'à l'issue du délai d'un an.

Les *goodwill* déterminés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 (non modifiés par l'option figurant dans IFRS 1), demeurent appréciés selon la méthode de réestimation partielle. Cette méthode consiste à limiter la réestimation des éléments identifiables à la seule quote-part de titres acquis. Les droits des minoritaires sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le *goodwill* est évalué annuellement à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées, comme indiqué au chapitre ci-après intitulé « Suivi de la valeur des actifs immobilisés », conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel.

2.4. Méthode de conversion des éléments en devises

2.4.1. Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise

étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.4.2. États financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Écarts de conversion » en « Primes et réserves » des capitaux propres consolidés. Les différences de change, dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères, sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.5. Imposition différée

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passif. Elles résultent :

- des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :
 - sources d'impositions futures (impôts différés passif) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée, etc.,
 - sources de déductions futures (impôts différés actif) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement notamment, etc.
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actif) ayant une réelle probabilité de récupération sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes. Les impositions « France » ont été ajustées afin de tenir compte de l'incidence des changements de législation fiscale et des nouveaux taux d'imposition.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation.

L'imposition différée actif est présentée en actif non courant.

2.6. Actif non courant

2.6.1. Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition diminué du cumul des amortissements et dépréciations. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée prévisible d'utilisation des actifs.

Principales durées d'utilisation retenues par secteur d'activité :

	CONSTRUCTION	MÉDIAS	TÉLÉCOMS
Terrains de gisements (carrières)	(1)		
Constructions hors exploitation	10 à 30 ans	25 à 50 ans	-
Constructions industrielles	selon nature	-	20 ans
Installations techniques / matériels et outillages	3 à 10 ans	3 à 7 ans	3 à 10 ans (2)
Autres immobilisations corporelles (matériels de transport et de bureau)	3 à 10 ans	2 à 10 ans	(2)

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durée d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les actifs corporels (appréciation d'une valeur résiduelle terminale, dans le calcul des amortissements). Les profits et pertes sur cession sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée. Ils sont inclus en « Autres produits et charges d'exploitation ».

(1) Ils sont amortis selon le rythme d'épuisement du gisement sans que la durée globale d'amortissement ne puisse excéder 40 ans.

(2) selon type de matériels

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; les changements d'estimation comptable sont comptabilisés en façon prospective.

■ Contrats de location

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe Bouygues supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17. Antérieurement à la transition aux normes IFRS, seuls les contrats de crédit-bail étaient retraités en consolidation.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif, la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les locations simples sont présentées dans les engagements hors bilan.

2.6.2. Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être :

- séparable (loué, vendu, échangé de manière indépendante, transféré),
- issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables, mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture.

Elles comprennent :

• frais de développement :

- conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche

figurent en charges dans l'exercice de leur engagement,

- les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères d'activation (génération d'avantages économiques futurs et coût évalué de façon fiable).

• concessions, brevets et droits assimilés

Ils incluent notamment pour Bouygues Telecom :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Frais de libération des fréquences GSM	linéaire	12 ans
Licence UMTS	linéaire	(1)
Logiciels et développements informatiques	linéaire	4 ans
Logiciels de bureautique	linéaire	4 ans

(1) La durée d'amortissement de la licence UMTS sera égale à la durée d'utilisation. Depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005, Bouygues Telecom amortit sa licence UMTS sur une durée de 17,5 ans.

• licence UMTS

La redevance de la licence UMTS, délivrée pour une durée de 20 ans, comporte :

- une part fixe de 619,2 millions d'euros qui, dès l'attribution de l'autorisation du 12 décembre 2002, a été inscrite en immobilisation incorporelle,
- une part variable de 1 % sera calculée sur le chiffre d'affaires généré par l'exploitation du réseau mobile de troisième génération et comptabilisée en charge de période à compter de l'ouverture du réseau UMTS.

2.6.3. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles du Groupe concernent notamment le droit au bail et les droits audiovisuels (TF1).

Désormais, les fonds commerciaux non protégés juridiquement sont inscrits en *goodwill*.

■ Droits audiovisuels TF1

Dans cette rubrique figurent : les parts de films et de programmes audiovisuels coproduits par TF1 Films Production, TF1 Vidéo, Glem et Téléma, les droits audiovisuels de distribution et de négociation de TF1 International TCM DA, TF1 Entreprises et Ciby DA, ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique et Baxter.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à leur coût historique. L'inscription en immobilisation et les modalités d'amortissement de ces droits se définissent comme suit :

Date d'inscription en immobilisation	Modalités d'amortissement		
	Part coproducteur	Droits audiovisuels Distribution / Négoce	Droits musicaux
Dernier tour de manivelle	sur recettes		
Visa d'exploitation	3 ans linéaire		
Signature du contrat		3 ans linéaire ou sur recettes / négoce : 5 ans	2 ans 75 % 1 ^{re} année 25 % 2 ^e année

La modalité d'amortissement retenue pour les films coproduits par TF1 Films Production et Téléma est celle qui permet d'amortir les films le plus rapidement possible. La méthode peut donc différer d'un film à l'autre.

Conformément à IAS 36, une dépréciation est comptabilisée individuellement, le cas échéant, lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur nette comptable de l'actif.

2.6.4. Suivi de la valeur des actifs immobilisés

L'évaluation de la valeur nette comptable des actifs immobilisés, en conformité avec les principes comptables du Groupe, est effectuée chaque année ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances internes ou externes indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. En particulier, la valeur au bilan des actifs incorporels (hors droits audiovisuels évalués selon les principes décrits ci-avant) et des écarts d'acquisition est comparée à leur valeur recouvrable.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (métiers pour le groupe Bouygues). La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du plan d'affaires à moyen terme élaboré par la direction du métier concerné, dans le cadre du cycle de management du Groupe,
- le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital du groupe concerné et en ajustant ce dernier pour en déduire un « taux avant impôt »,
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de

ses actifs immobilisés (y compris *goodwill*). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité à la dépréciation du *goodwill* existant.

2.6.5. Actifs financiers non courants

Outre les impôts différés actif affectés en actif non courant, les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Prêts et créances à taux variable : une réestimation périodique des flux de trésorerie traduit l'évolution des taux d'intérêt du marché et modifie le taux d'intérêt effectif, et donc la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors

des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

2.7. Actif courant

2.7.1. Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient (FIFO ou PMP selon activité) ou au prix du marché s'il est inférieur.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, des provisions pour dépréciation sont comptabilisées.

2.7.2. Programmes et droits de diffusion (TF1)

Les programmes et droits de diffusion incluent la production propre de TF1 non encore diffusée, la production externe constituée des droits de diffusion acquis par la chaîne et les émissions réalisées en coproduction. Ils sont valorisés à leur coût global de production (incluant une quote-part de frais indirects de production) ou coût d'acquisition pour les coproductions.

Ces programmes sont consommés en fonction de leur nature et du nombre de diffusions possibles. La plupart sont dépréciés à 100 % dès leur premier passage à l'antenne ou lorsqu'il s'avère qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

Droits de retransmissions sportives : les acquisitions de droits de retransmissions sportives, qui ont donné lieu à une commande ferme de TF1 antérieurement à la clôture de l'exercice, sont valorisées pour leur montant contractuel à concurrence des montants non payés à la clôture de l'exercice.

Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies : l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) et l'ouverture des droits (pour la production externe).

La production externe non diffusée dont les droits ont expiré fait l'objet d'une « réforme » comptabilisée dans le résultat opérationnel courant.

Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ;
- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition, diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations de l'exercice.

2.7.3. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement. Ces créances sont le plus souvent à court terme, sans taux d'intérêt déclaré, et sont évaluées au montant de la facture d'origine, sauf si l'application d'un taux d'intérêt implicite a un effet significatif.

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats à long terme dans la méthode de l'avancement, cette rubrique inclut notamment :

- les situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations (situations acceptées par le maître d'ouvrage),
- les « Facturations à établir » correspondant aux travaux mérités qui n'ont pu, pour des raisons de décalage temporaire, être facturés ou acceptés par le maître d'ouvrage.

2.7.4. Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.8. Instruments financiers

Certaines structures du Groupe sont amenées à utiliser des instruments financiers de couverture dans le but de limiter l'incidence, sur leur compte de résultat, des variations de change et de taux d'intérêt. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-après.

2.8.1. Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

■ Exposition au risque de change

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Dans la mesure du possible, les contrats facturés en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise. C'est le cas notamment pour la plupart des chantiers exécutés à l'étranger, dont la part de dépenses de sous-traitance et de fournitures en monnaie locale est prépondérante sur la part de dépenses en euros. Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs aux avoirs du Groupe en monnaies non convertibles et plus généralement aux risques « pays ».

■ Exposition au risque de taux

Le résultat financier du Groupe est peu sensible à la variation des taux d'intérêt. L'essentiel de son endettement est à taux fixe grâce à des emprunts obligataires à taux fixe et à un portefeuille d'instruments de couverture de taux permettant de transformer la dette à taux variable en dette à taux fixe.

Les dettes financières à taux variable figurant au bilan sont, en moyenne sur l'exercice, inférieures à la trésorerie disponible placée également à taux variable.

Le compte de résultat du Groupe ne serait que peu affecté par une fluctuation des taux d'intérêt européens ou par une évolution divergente de ceux-ci par rapport aux taux d'intérêt dans les principales devises hors de la zone euro.

2.8.2. Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités aux produits suivants : achats et ventes à terme de devises, *swaps* de devise, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ; *swaps* de taux d'intérêt, *future rate agreements*, achat de *caps* et de *tunnels* dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et, plus généralement, la gestion de l'exposition au risque de change et au risque de taux, font l'objet d'états de *reporting* spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

2.8.3. Règles de couverture

■ En matière de risque de change

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Lorsque les flux sont certains, le risque de change est couvert par des achats ou des ventes à terme, ou par des *swaps* de devises. Pour certains contrats importants, une couverture optionnelle peut être mise en place préalablement à l'obtention définitive de l'affaire.

Par ailleurs, les titres de participation des sociétés étrangères sont, d'une façon générale, couverts par une dette d'un montant analogue dans la même devise au sein de la société qui les détient.

Dans un souci de rationalisation, les positions de change de certaines entités du Groupe peu-

vent être gérées de façon centralisée, et, le cas échéant, les positions symétriques peuvent être compensées.

■ En matière de risque de taux

Le principe est de couvrir, au niveau de chaque sous-groupe, tout ou partie des actifs ou des passifs financiers dans la mesure où ces derniers présentent un caractère prévisible et récurrent.

Dans la pratique, il s'agit des entités dont l'activité est capitalistique par nature (télécoms-médias) : ces entités sécurisent leur résultat financier futur en fixant le coût de leur dette par des *swaps*, des *future rate agreements* ou en le limitant par des *caps*, pour une durée liée à celle des passifs financiers à couvrir.

Comme pour le risque de change, toujours dans un but de rationalisation, les positions de taux de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée et partiellement compensée.

2.8.4. Méthodes de comptabilisation

En règle générale, les instruments financiers utilisés par le Groupe font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ainsi, ils donnent lieu à la mise en place d'une documentation de relation de couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Le Groupe procède alors suivant le cas, à deux types de comptabilisation :

- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat,
- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en compte de résultat pour la partie non efficace et en capitaux propres (jusqu'au dénouement de l'opération) pour la partie efficace.

Dans quelques cas (montant notionnel modeste, maturité de couverture courte), les instruments financiers ne font volontairement pas l'objet d'une comptabilité de couverture afin de ne pas alourdir les procédures administratives du Groupe. Dans ce cas, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat.

2.9. Capitaux propres consolidés

Les actions propres détenues sont imputées sur les capitaux propres consolidés conformément au référentiel IFRS (y compris la valeur d'acquisition des options d'achat de couverture sur plan de stock-options 2005).

Lorsque des filiales du Groupe détiennent leurs propres actions, il est constaté un complément de pourcentage d'intérêt au niveau du Groupe.

■ Réserve de conversion

Remise à zéro au 1^{er} janvier 2004 par virement en rubrique « Report à nouveau ». La réserve représente les écarts de change intervenus depuis cette date.

2.10. Passif non courant

2.10.1. Dettes financières non courantes (part à plus d'un an)

À l'exception des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif

selon la méthode du TIE.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions payées ou reçues entre les parties au contrat.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.10.2. Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire, pour l'entreprise, par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation.

En général, ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises (cf. Provisions courantes).

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel :

- les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises,
- ces provisions sont constituées au fur et à mesure de la prise en compte des produits, selon des données statistiques déterminées par référence à l'expérience acquise en ce domaine sur une longue durée,
- les provisions relatives aux redressements fis-

caux notifiés, amendes du Conseil de la concurrence.

- les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe, notamment à l'étranger, tels que repli définitif des chantiers, risques et charges divers,
- Provisions pour frais de remise en état des sites,
- Avantages au personnel :

- les provisions pour médailles du travail,
- les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision est établi selon la « méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière ». L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par métier, tranches d'âge et catégories,
- des salaires et appointements moyens incluant primes, gratifications et avantages en nature, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière,
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite,
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie.

Le Groupe ne prend pas en compte la variation des droits à ce titre résultant de changements d'hypothèses actuarielles (dans la

mesure où l'écart n'excède pas plus ou moins 10 % du montant global de l'engagement IFC : méthode dite du « corridor »). Cet écart est amorti en charges sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés. Conformément à l'option prise dans le cadre de la transition, cette méthode est appliquée de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2004.

- Provisions pour pensions à verser (selon pays et modalités applicatives).

Les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer la valeur actuelle de l'obligation et le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des prestations définies reflètent la meilleure estimation des variables qui détermineront le coût final des avantages évalués. Elles sont cohérentes entre elles. Le taux d'actualisation a été déterminé par rapport aux taux de marché attendus à la date de clôture, en considérant le calendrier estimé de versements des prestations (voir note 20).

2.11. Passif courant

2.11.1. Avances et acomptes reçus sur commandes

Ils comprennent les avances et acomptes reçus des clients au titre d'acomptes ou d'avances de démarrage des marchés travaux.

2.11.2. Provisions courantes

- Provisions liées au cycle normal d'exploitation des métiers. Elles comprennent pour l'essentiel :
 - provisions pour risques chantiers travaux, SEP,
 - provisions pour restructuration,
 - provision pour fidélisation des clients (Bouygues Telecom).
- Provisions pour pertes à terminaison de fin

de contrats ; elles concernent les chantiers en cours de réalisation et prennent en compte, notamment les réclamations acceptées par le client. Elles sont évaluées chantier par chantier, sans compensation.

2.11.3. Fournisseurs et autres crédi-teurs courants

En raison de leur caractère à court terme, les valeurs comptables retenues dans les comptes consolidés sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché.

2.11.4. Comptes de régularisation passif

Voir ci-avant (chapitre des options IFRS) le traitement spécifique des ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA).

2.12. Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature. Le Groupe a appliqué la recommandation du CNC 2004-R-02 du 27 octobre 2004 pour la présentation du compte de résultat ; le compte de résultat par destination est présenté en annexe : note 17.

2.12.1. Définition des produits de l'activité

Les produits de l'activité du Groupe sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable,
- le montant des revenus peut être mesuré de manière fiable,
- à la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

■ Bouygues Telecom

Le chiffre d'affaires de Bouygues Telecom est constitué de prestations de service et de ventes de terminaux.

• Prestations de services

La facturation des forfaits et des services commerciaux est établie terme à échoir, soit avec un mois d'avance et est constatée en chiffre d'affaires *prorata temporis*.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au *roaming* et à l'interconnexion, est enregistré sur la période de consommation.

Les remises accordées sur services aux nouveaux clients lors de la souscription d'un abonnement (clients Forfaits), conditionnées par l'engagement des clients pour une certaine durée, sont étalées sur la durée minimale d'engagement.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+, numéros spéciaux et i-mode, ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge correspondante figure en chiffre d'affaires.

• Ventes de terminaux

Les ventes de terminaux sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée jusqu'à l'activation d'une ligne par le client.

• Rémunération des distributeurs

L'ensemble des rémunérations des distributeurs est comptabilisé en charges.

2.12.2. Comptabilisation des contrats à long terme

■ Activités de construction

Pour l'ensemble de ces activités, la comptabilisation des contrats à long terme s'effectue selon la méthode dite « à l'avancement ». Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé,

calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le taux d'avancement réel de l'opération, déterminé en fonction de l'avancement physique des tâches.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en provisions courantes. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de façon fiable, quel que soit le degré d'avancement.

■ Activité immobilière

Les règles d'appréciation de l'activité sont les suivantes :

le chiffre d'affaires des opérations immobilières est appréhendé selon la méthode de l'avancement, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- permis de construire purgé de tous recours,
- vente notariée ou contrat de promotion signé(e),
- marché de travaux signé (ordre de service donné).

Le taux d'avancement est déterminé sur la base des coûts travaux engagés par rapport aux coûts travaux prévisionnels et des opérations.

Des charges pour finition des programmes immobiliers sont prises en compte, sur ce type de transactions, en fonction de leur stade d'avancement.

L'ensemble des charges financières liées aux opérations immobilières en cours ou terminées est pris en charges dans l'exercice de leur engagement.

2.12.3. Résultats sur opérations faites en commun

Ils correspondent à la quote-part de résultats, provenant de sociétés non consolidées, liés à l'exploitation des postes de fabrication de produits routiers ou asphaltiques. À ce titre, ces

résultats font partie intégrante du résultat opérationnel.

2.12.4. Paiement en actions

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux ou salariés de Bouygues ou des sociétés du Groupe (TF1), sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées (correspondant à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues) est comptabilisée en charge de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Cette charge de personnel est évaluée, à la date d'attribution des options, à partir du modèle de Black & Scholes. Elle fait l'objet d'un étalement sur la durée d'acquisition des droits. Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 font l'objet de ce retraitement et ce, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2.

2.13. Tableau des flux de trésorerie

Il est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC 2004-R-02.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.14. Engagements hors bilan

La synthèse des obligations contractuelles et engagements commerciaux du Groupe figure en note 19.

2.15. Indicateurs financiers

Définition des principaux indicateurs financiers :

2.15.1. EBITDA

Résultat opérationnel courant corrigé des dotations nettes aux amortissements et aux provisions.

2.15.2. Cash-flow libre

Il est égal à la capacité d'autofinancement diminuée des investissements nets d'exploitation de l'exercice.

2.15.3. Endettement financier net

Il résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- soldes créditeurs de banque,
- dettes financières non courantes et courantes,
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

2.16. Autres informations

Comparabilité des états financiers (en normes IFRS) :

- Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués au 31 décembre 2004 en normes IFRS sont, dans leur ensemble, ceux appliqués au 31 décembre 2005. Ils ne font donc pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des rubriques du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie.
- Au 31 décembre 2005, conformément à la norme IFRS 5, la cession en cours de TPS (filiale de TF1) est présentée sur les lignes spécifiques du bilan et du compte de résultat consolidé réservées à cet effet (voir note 24).
- L'impact des changements de périmètre intervenus en 2005 ne remet pas en cause la comparabilité des états financiers présentés.

NOTE 3 : TRANSITION AU 1^{ER} JANVIER 2004 ET AU 31 DÉCEMBRE 2004 : ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS NORMES FRANÇAISES ET NORMES IFRS

3.1 1^{er} janvier 2004 : bilan comparatif normes françaises et normes IFRS (selon publication document de référence 2004, pages 90 et 91)

Options comptables prises par le Groupe en référentiel IFRS : voir note 2 « Principes comptables et options appliquées en normes IFRS » - 2.1.1 « Rappel des options comptables liées à la première adoption des normes IFRS au 1^{er} janvier 2004 (IFRS 1) ».

BILAN (rubriques selon présentation IFRS - en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2004		Écart IFRS
	Normes françaises	Normes IFRS	
Actif			
Immobilisations corporelles	4 532	5 020	488
Immobilisations incorporelles	6 409	1 088	(5 321)
Goodwill	264	5 272	5 008
Autres actifs non courants	778	1 558	780
Actifs financiers courants	2 616	2 598	(18)
Autres actifs courants	10 518 ⁽¹⁾	8 683	(1 835)
Total	25 117	24 219	(898)
Passif			
Capitaux propres part du Groupe	5 058 ⁽¹⁾	5 014	(44)
Intérêts minoritaires	1 046 ⁽¹⁾	890	(156)
Capitaux propres totaux	6 104	5 904	(200)
Provisions non courantes et autres passifs non courants	1 896	1 516	(380)
Dettes financières non courantes	5 160	4 233	(927)
Autres passifs courants	11 715 ⁽¹⁾	11 100	(615)
Passifs financiers courants	242	1 466	1 224
Total	25 117	24 219	(898)
Endettement net en % des capitaux propres	2 786 %	3 101 %	315

(1) normes françaises au 1^{er} janvier 2004 après retraitement du changement de méthode, au titre de la provision pour fidélisation clients (Bouygues Telecom) créée à fin 2004 en normes françaises (maintenue en IFRS).

1^{er} janvier 2004 : commentaires sur les principales évolutions entre les deux référentiels

ACTIF	en millions d'euros	488
Immobilisations corporelles		
Activation des équipements en locations-financement	124	
Reclassements nets provenant d'autres rubriques (logiciels télécoms principalement)	297	
Retraitements nets sur les bases et durées d'amortissements (constructions / équipements télécoms...)	78	
Divers	(11)	

Immobilisations incorporelles		(5 321)
Reclassements d'écarts d'évaluation vers la rubrique de goodwill (parts de marché...)	(5 027)	
Reclassements divers vers les immobilisations corporelles ou autres rubriques (logiciels télécoms principalement)	(239)	
Amortissements sur incorporelles et divers	(55)	
Goodwill		5 008
Reclassements des écarts d'évaluation incorporels (antérieurement affectés aux parts de marché des entités acquises)	5 027	
Reclassements divers	(19)	
Autres actifs non courants		780
Reclassement des impôts différés actif (IDA) en « Autres actifs courants »	706	
Impacts complémentaires nets sur IDA liés aux IFRS et divers	74	
Actifs financiers courants		(18)
Retraitements nets sur opérations de titrisation (Bouygues Telecom) et appréciation des instruments financiers de couverture		
Autres actifs courants		(1 835)
Reclassement des IDA vers les actifs non courants	(706)	
Retraitements sur créances immobilières des ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA) (réduction symétrique en « Autres passifs courants »)	(936)	
Reclassement sur droits non prêts à diffuser (TF1) (contrepartie en « Autres passifs courants »)	(72)	
Retraitements sur charges à répartir	(32)	
Divers (titrisation, reclassements...)	(89)	
PASSIF		
Transition sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004		
L'analyse du passage des normes françaises vers les normes IFRS au 1 ^{er} janvier 2004 est présentée par nature en note 3.4 (colonne 1)		
Provisions non courantes		(380)
Reclassement des provisions en passif courant (cycle normal d'exploitation) selon critères IFRS	(436)	
Compléments nets liés aux traitements IFRS (avantages au personnel, impôt différé passif...)	56	
Dettes financières non courantes		(927)
Reclassement de la fraction courante des dettes financières	(984)	
Reclassement des « Autres fonds propres » (prêts participatifs Bouygues Telecom pour l'essentiel)	167	
Divers nets (titrisation, locations-financement...)	(110)	
Autres passifs courants		(615)
Reclassement des provisions courantes	436	
Retraitements liés à l'activité immobilière (réduction symétrique en « Autres actifs courants »)	(936)	
Divers (droits TF1 / en contrepartie des actifs courants)	(115)	
Passifs financiers courants		1 224
Reclassement de la fraction courante sur dettes financières	984	
Titrisation et instruments financiers de couverture nets	186	
Divers (locations-financement...)	54	

3.2 Décembre 2004 : rappel des états financiers publiés dans le document de référence 2004 en normes françaises

BILAN CONSOLIDÉ au 31 décembre (normes françaises - en millions d'euros)	12/2004 net	12/2003 net
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	5 634	6 409
Écarts d'acquisition	192	264
Immobilisations corporelles	4 205	4 532
Immobilisations financières ⁽¹⁾		
Participations non consolidées	126	145
Participations mises en équivalence	474	472
Autres	122	161
ACTIF IMMOBILISÉ	10 753	11 983
Stocks	1 208	1 181
Programmes et droits de diffusion	535	693
Avances et acomptes versés sur commandes	369	105
Clients et comptes rattachés ⁽²⁾	5 659	5 972
Autres créances, comptes de régularisation et assimilés ^{(2) (3)}	3 085	2 519
Valeurs mobilières de placement	2 810	2 144
Disponibilités	446	472
ACTIF CIRCULANT	14 112	13 086
TOTAL ACTIF	24 865	25 069
(1) dont à moins d'un an	5	3
(2) dont à plus d'un an	407	750
(3) dont 12/04 : créance PAI partners sur cession des titres Saur	1 031	
PASSIF		
Capital social	333	333
Primes, réserves et résultat consolidé ⁽⁴⁾	3 745	4 867
Réserve de conversion	(95)	(69)
Actions propres détenues		
CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)⁽⁸⁾	3 983	5 131
Intérêts minoritaires	964	894
CAPITAUX PROPRES	4 947	6 025
Autres fonds propres	140	167
CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES	5 087	6 192
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 866	1 896
DETTES FINANCIÈRES⁽⁵⁾	4 686	5 160
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	480	576
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 207	5 345
Autres dettes non financières, comptes de régularisation et assimilés ⁽⁷⁾	7 289	5 658
DETTES NON FINANCIÈRES⁽⁶⁾	12 496	11 003
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	250	242
TOTAL PASSIF	24 865	25 069
(4) dont résultat net de l'exercice (part du Groupe)	858	450
(5) dont à moins d'un an	241	1 178
(6) dont à plus d'un an	223	303
(7)(8) dont 12/2004 : distribution exceptionnelle à payer le 7 janvier 2005	1 664	

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (normes françaises - en millions d'euros)	Exercice 2004	Exercice 2003
CHIFFRE D'AFFAIRES⁽¹⁾	23 402	21 822
Autres produits d'exploitation	1 114	1 104
Achats et variations de stocks	(5 206)	(4 888)
Impôts, taxes et versements assimilés	(512)	(473)
Charges de personnel	(4 827)	(4 615)
Charges externes et autres charges d'exploitation	(11 153)	(10 431)
Dotations nettes aux comptes d'amortissements et de provisions	(1 322)	(1 339)
Quote-part de résultats sur opérations faites en commun	51	58
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 547	1 238
Produits et charges financiers	(165)	(219)
RÉSULTAT COURANT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES (avant impôts)	1 382	1 019
Produits et charges exceptionnels	209	(14)
Impôts sur les bénéfices	(519)	(380)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	1 072	625
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	42	43
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION)	1 114	668
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(55)	(42)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	1 059	626
Part des intérêts minoritaires	(201)	(159)
Quote-part de résultat acquise aux intérêts minoritaires		(17)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (part du Groupe)	858	450
Résultat par action (en euros)	2,57	1,34
Résultat dilué par action (en euros)	2,53	1,28
(1) dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	6 370	6 110

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ EN FLUX DE TRÉSORERIE
 (normes françaises - en millions d'euros)

	Exercice 2004	Exercice 2003
A - OPÉRATIONS LIÉES A L'ACTIVITÉ		
Capacité d'autofinancement	2 267	2 073
Résultat net des sociétés consolidées ⁽¹⁾	1 045	611
Dotations / reprises aux amortissements et provisions sur actif immobilisé	1 234	1 255
Dotations / reprises aux provisions et impôts différés	367	264
Charges à répartir (brutes)	(6)	(4)
Plus / moins-values sur cessions d'actifs et divers	(373)	(53)
Variation du besoin en fonds de roulement	423	239
Actif circulant et comptes de régularisations	(137)	(236)
Avances et acomptes nets reçus, dettes non financières et divers	560	475
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ	2 690	2 312
B - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation des actifs immobilisés :	(1 601)	(2 250)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1 263)	(1 133)
Acquisitions de participations financières	(338)	(1 117)
Cessions des actifs immobilisés :	1 371	677
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	177	203
Cessions de participations financières	1 194	474
Investissements nets :	(230)	(1 573)
Immobilisations financières diverses	(18)	(4)
Créance sur cession Saur	(1 031)	
Dettes nettes sur immobilisations	115	(91)
Incidence des variations de périmètre	(78)	15
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	(1 242)	(1 653)

	Exercice 2004	Exercice 2003
C - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Diminution des capitaux propres et autres fonds propres	(1 748)	(248)
Dividende exceptionnel à verser en 2005	1 664	
Dividendes mis en paiement dans l'exercice	(258)	(213)
Dettes financières	(464)	558
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	(806)	97
D - INCIDENCE NETTE DES VARIATIONS DE TAUX DE CONVERSION		
VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE (A + B + C + D)	635	737
Trésorerie au 1 ^{er} janvier ⁽²⁾	2 374	1 624
Flux nets de l'exercice	635	737
Autres flux non monétaires ⁽³⁾	(3)	13
Trésorerie à la clôture⁽²⁾	3 006	2 374

(1) résultat net des sociétés intégrées après dotations sur écarts d'acquisition et dividendes perçus sur mises en équivalence inclus

(2) disponibilités + VMP - concours bancaires courants

(3) virements inter-rubriques

3.3 31 décembre 2004 : bilan comparatif normes françaises et normes IFRS (selon document de transition publié sur le site internet bouygues.com en juin 2005)

BILAN (en millions d'euros)	31 décembre 2004	
	Normes IFRS	Normes françaises
ACTIF		
Immobilisations corporelles	4 629	4 205
Immobilisations incorporelles	1 020	5 634
Goodwill	4 540	192
Autres actifs non courants	1 292	722
Actifs courants	9 144	10 856
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 260	3 256
Instruments financiers ⁽¹⁾	48	
Autres actifs financiers courants	15	
Total	23 948	24 865
PASSIF		
Capitaux propres part du Groupe	3 998	3 983
Intérêts minoritaires	980	964
Autres fonds propres		140
Capitaux propres totaux	4 978	5 087
Dettes financières long terme	4 648	4 686 ⁽²⁾
Provisions non courantes	1 176	1 866 ⁽³⁾
Autres passifs non courants	158	
Dettes financières à moins d'un an	242	
Passifs courants	12 449	12 976
Soldes créditeurs de banque	252	250
Instruments financiers ⁽¹⁾	41	
Autres passifs financiers courants	4	
Total	23 948	24 865
Endettement net	1 875	1 680
en % des capitaux propres	38 %	33 %

(1) sur couverture des dettes financières en juste valeur

(2) normes françaises : ensemble des dettes financières

(3) normes françaises : ensemble des provisions pour risques et charges

31 décembre 2004 : commentaires sur les principales évolutions entre les deux référentiels

ACTIF	en millions d'euros
Immobilisations corporelles	424
L'accroissement constaté en IFRS provient notamment du reclassement d'immobilisations incorporelles (logiciels télécom...) pour + 250, de l'activation d'équipements en locations-financement pour + 83, et des retraitements sur composants et durées d'amortissements des constructions et équipements pour + 110	
Immobilisations incorporelles	(4 614)
Réduction liée pour l'essentiel aux reclassements d'écarts d'évaluation (part de marché) vers le goodwill	

Goodwill (écarts d'acquisition)	4 348
Reclassements provenant des écarts d'évaluation incorporels désormais affectés au goodwill (parts de marché...)	
Autres actifs non courants	570
Cette rubrique inclut les impôts différés actif (IDA) présentés en normes françaises en « Autres actifs courants » pour 570 nets au 31 décembre 2004	
Autres actifs courants	(1 712)
Reclassement des IDA en « Autres actifs non courants » pour (570) nets. Retraitements sur créances immobilières des ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA) pour (1095) (cf. réduction symétrique en « Autres passifs courants »)	
Instruments financiers	
Actif	48
Passif	41
Cette rubrique concerne les instruments de couverture des dettes financières estimées en juste valeur. La variation constatée s'affecte soit en résultat de la période, soit en capitaux propres consolidés, selon nature des actifs et passifs financiers.	
PASSIF	
Capitaux propres	(109)
Dont + 15 pour la part du Groupe. Voir tableau précédent d'analyse détaillée de la transition au 31 décembre 2004.	
Capitaux propres selon référentiel français au 31 décembre 2004	5 087
Part du Groupe	3 983
Provisions pour avantages du personnel (IAS 19)	(52)
Immobilisations corporelles (IAS 16) et incorporelles (IAS 38) (analyse par composants, durées d'amortissements, charges à amortir...) et dépréciations d'actifs (IAS 36)	15
Dotations linéaires des écarts d'acquisition (part du Groupe)	23
Imposition différée nette sur retraitements IFRS (IAS 12)	19
Retraitements complémentaires sur plus-value de cession Saur (déconsolidation)	21
Divers ⁽¹⁾	(11)
Sous-total part du Groupe	3 998
Part des intérêts minoritaires, autres fonds propres	1 104
Reclassement en dettes financières non courantes de la part des intérêts minoritaires sur prêts participatifs Bouygues Telecom (autres fonds propres)	(140)
Autres retraitements sur intérêts minoritaires	16
Sous-total part des intérêts minoritaires	980
Capitaux propres selon référentiel IFRS au 31 décembre 2004	4 978
(1) dont variations de juste valeur sur instruments financiers et retraitements divers	
Provisions non courantes	(690)
La réduction provient principalement du reclassement en provisions courantes, des provisions liées au cycle normal d'exploitation pour un montant de 540 millions d'euros	
Dettes financières non courantes	(38)
La faible évolution est liée notamment au reclassement en passif courant de la fraction à moins d'un an	
Autres passifs non courants	158
Cette rubrique inclut désormais les impôts différés passif	
Passifs courants	(527)
Ils sont en faible variation nette	
Dont : - reclassement des provisions courantes	540
- retraitements liés à l'activité immobilière du Groupe (cf. autres actifs courants)	(1 095)

3.4 31 décembre 2004 : transition sur capitaux propres (normes françaises vers normes IFRS)

(en millions d'euros)	01/01/04	Augmentation capital	Actions propres	Réserve conversion	Autres mouvements	Résultat	31/12/04
Capitaux propres part du Groupe en normes françaises⁽¹⁾	5 058	356	(414)	(26)	(1 849)⁽²⁾	858	3 983
Actions propres sur contrat de liquidité Bouygues SA			(1)				(1)
Immobilisations nettes corporelles et incorporelles bases, durée d'amortissements et charge à répartir (IAS 2 / 16 / 38)	(1)					16	15
Provisions pour avantages au personnel (IAS19)	(52)						(52) ⁽⁷⁾
Impôt différé net sur retraitements IFRS (IAS 12)	20					(1)	19
Paievements en actions					7	(7)	
Écart d'acquisition						23 ⁽⁵⁾	23
Complément IFRS sur cession Saur						21 ⁽⁶⁾	21
Autres retraitements et reclassements	(11)			11	(9) ⁽⁴⁾	(1)	(10)
Capitaux propres en normes IFRS	5 014	356	(415)	(15)	(1 851)	909	3 998
Part des intérêts minoritaires en normes françaises	1 046	5		2	(150)⁽³⁾	201	1 104
(et autres fonds propres)							964 140
Reclassement en dettes financières non courantes de la part des intérêts minoritaires sur prêts participatifs et autres fonds propres	(167)				27		(140)
Divers	11					5	16
Intérêts minoritaires en normes IFRS	890	5		2	(123)	206	980
Capitaux propres d'ensemble en normes françaises	6 104	361	(414)	(24)	(1 999)	1 059	5 087
Capitaux propres d'ensemble IFRS	5 904	361	(415)	(13)	(1 974)	1 115	4 978

(1) normes françaises au 1^{er} janvier 2004 après retraitement du changement de méthode, au titre de la provision fidélisation clients (Bouygues Telecom), créée à fin 2004 en normes françaises (maintenue en IFRS)

(2) dont : dividende distribué par Bouygues SA (164) et distribution exceptionnelle à verser le 7 janvier 2005 (1 664)

(3) dont distribution de dividendes par les actionnaires minoritaires (94)

(4) dont variation de juste valeur sur instruments financiers et divers

(5) annulation dotations aux amortissements linéaires sur goodwill : 100 % = 28, dont part Groupe 23

(6) complément effet de déconsolidation Saur IFRS : 100 % = 25, dont part Groupe 21

(7) remise à zéro des écarts actuariels (corridor) et mises en conformité diverses avec IAS 19 (avantages au personnel long terme)

3.5 31 décembre 2004 : transition du compte de résultat (normes françaises vers normes IFRS)

COMPTE DE RÉSULTAT (en millions d'euros)	12/2004 Normes françaises	Retraitements IFRS / Résultat		Cession Saur ⁽¹⁾	Autres reclassements IFRS	12/2004 IFRS
Chiffre d'affaires	23 402			(2 176)	16	21 242
Autres produits	1 114			(35)	(938)	141
Impôts / taxes et versements assimilés	(512)			43	(7)	(476)
Charges de personnel	(4 827)	(9)	Paiements en actions : (9) ⁽²⁾	452	(26)	(4 410)
Achats et variation stocks / charges externes / autres charges d'exploitation	(16 359)				16 359	
Achats consommés		3		670	(9 813)	(9 140)
Charges externes		(3)	Locations financement : (2)	1 004	(5 644)	(4 643)
Variation des stocks de production et de promotion immobilière					(13)	(13)
Autres produits et charges d'exploitation		5 ⁽³⁾		(328)	597	274
Dotation aux amortissements et provisions	(1 322)	14 ⁽⁴⁾		138	(246)	(1 416)
Quote-part résultat sur opérations faites en commun	51				(51)	
Résultat d'exploitation	1 547					
Retraitements et reclassements IFRS		10		(232)	234	
Résultat opérationnel	1 547	10		(232)	234	1 559
Résultat financier	(165)			17	148	
Coût de l'endettement financier net		(3)	Dettes relatives aux contrats de location financement pour l'essentiel	2	(161)	(162)
Autres produits et charges financiers				(3)	(29)	(32)
Produits et charges exceptionnels	209				(209)	
Charge d'impôt	(519)	(1)		18	2	(500)
Quote-part du résultat des entreprises associées	42	(3)		(2)		37
Dotation aux amortissements écarts d'acquisition	(55)	28	Annulation des dépréciations linéaires sur goodwill	12	15 ⁽⁵⁾	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession (Saur)		25	Impact IFRS Saur déconsolidée	188		213
Résultat net	1 059	56				1 115
Part du Groupe	858	51				909
Part des intérêts minoritaires	201	5				206

(1) sortie des impacts de l'activité Saur cédée en décembre 2004 (et d'Infomobile : cession août 2004) et repositionnement du résultat net de cession sur la rubrique « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

(2) plans d'options de souscription d'actions émis après le 7 novembre 2002

(3) dont : - location financement : 40 (IAS 17)
- prise en compte variation amortissements dans la VRC : (27) (IAS 16)

(4) dont : - annulation des charges à répartir : 9 (IAS 38)
- prise en compte des locations financement : (34) (IAS 17)
- retraitement sur la base et la durée d'amortissement des actifs : 37 (IAS 16)

(5) pour reclassement en résultat opérationnel

L'évolution de + 51 en normes IFRS peut être résumée comme suit :

Résultat net part du groupe selon référentiel français au 31 décembre 2004	858
Absence d'amortissement linéaire des écarts d'acquisition en normes IFRS (hors Saur)	23
Stocks-options : charge créée sur paiement en actions au titre des plans de stocks-options attribués chez Bouygues SA et TF1 (normes IFRS 2)	(7)
Retraitement des charges d'amortissements sur constructions, équipements, (composants, durées...) et charges à amortir	16
Retraitement complémentaire IFRS sur plus-value de cession Saur à fin 2004, après remise à zéro des réserves de conversion négatives au 1 ^{er} janvier 2004 (IFRS 1)	21
Retraitements IFRS divers (dont impôts différés nets = (1))	(2)
Résultat net part du Groupe selon référentiel IFRS au 31 décembre 2004	909

3.6 Tableau consolidé des flux de trésorerie 2004

(En millions d'euros)	Exercice 2004	
	Normes IFRS ⁽¹⁾	Normes françaises ⁽²⁾
Flux nets générés par l'activité		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	2 052	2 267
Coût de l'endettement financier net et charge d'impôt	662	
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	2 714	
Autres flux sur besoin en fonds de roulement	35	423
Trésorerie provenant de l'activité	2 749	2 690
Flux nets liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 047)	(230)
Acquisitions nettes de titres consolidés et autres	822	
Créance sur cession Saur	(1 031)	(1 031)
Autres flux d'investissement	119	19
Trésorerie affectée aux investissements	(1 137)	(1 242)
Flux nets liés aux opérations de financement		
Capitaux propres	(1 720)	(1 748)
Dividendes versés	(258)	(258)
Distribution exceptionnelle	1 664	1 664
Flux sur dettes financières	(270)	
Coût de l'endettement financier net	(162)	(464)
Autres flux de financement	(93)	
Trésorerie résultant du financement	(839)	(806)
Incidence des variations de change	(8)	(7)
Variation de trésorerie	765	635
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	2 250	2 374
Variations 2004	758	632
Trésorerie au 31 décembre	3 008	3 006

(1) présentation selon recommandation du CNC du 27 octobre 2004

(2) présentation comparative du tableau des flux de trésorerie en normes françaises, selon concordance possible en IFRS

Les flux 2004 repris dans le tableau de flux IFRS excluent ceux de Saur cédée fin 2004.

Flux nets générés par l'activité 59

L'essentiel de l'accroissement net entre les deux référentiels provient du complément de résultat net déterminé en normes IFRS (+ 51) influençant la capacité d'autofinancement.

Flux nets sur opérations d'investissement 105

La variation provient principalement de la déconsolidation des flux Saur sous IFRS (+ 122)

Flux nets sur opérations de financement (33)

La variation provient de la déconsolidation de Saur et de retraitements IFRS.

NOTE 4 : ACTIF NON COURANT

11 444

L'actif non courant réparti par métier figure en note 17.

4.1 Synthèse des investissements consolidés nets de l'exercice (exploitation et financiers)

(En millions d'euros)	2005	2004
Immobilisations corporelles	1 198	1 106
Immobilisations incorporelles	173	115
Investissements opérationnels	1 371	1 221
Actifs financiers non courants (titres consolidés, participations non consolidées et autres titres immobilisés)	333	338
Investissements consolidés	1 704	1 559
Cessions d'actifs non courants	(225)	(1 334)
Investissements nets	1 479	225

4.2 Analyse des variations nettes de l'exercice

4 615

4.2.1 Immobilisations corporelles

Brut	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	Total
01/01/2004	1 495	6 708	1 837	130	10 170
Écarts de conversion	(5)	(32)	(10)	(1)	(48)
Virements de rubriques et autres	44	(21)	61	(90)	(6)
Changements de périmètre	(165)	(77)	(237)	1	(478)
Investissements et autres augmentations	41	685	237	143	1 106
Cessions et réductions diverses	(60)	(325)	(115)	(7)	(507)
31/12/2004	1 350	6 938	1 773	176	10 237
dont locations financements	47	55	230		332
FLUX 2005					
Écarts de conversion	30	95	29		154
Virements de rubriques et autres	12	83	(202)	(116)	(223)
Changements de périmètre	(30)	(49)	21	(6)	(64)
Investissements et autres augmentations ⁽¹⁾	64	807	225	102	1 198
Cessions et réductions diverses	(13)	(424)	(145)	(4)	(586)
31/12/2005	1 413	7 450	1 701	152	10 716
dont locations financements	30	67	158		255
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur					Total
01/01/2004	(447)	(3 530)	(1 173)		(5 150)
Écarts de conversion	1	20	6		27
Virements de rubriques et autres	4	39	(36)		7
Changements de périmètre	57	31	140		228
Cessions et réductions diverses	14	239	99		352
Dotations et reprises	(55)	(763)	(253)		(1 071)
Perte de valeur comptabilisée		(1)			(1)
Reprise de perte de valeur					
31/12/2004	(426)	(3 965)	(1 217)		(5 608)
dont locations financements	(20)	(28)	(131)		(179)
FLUX 2005					
Écarts de conversion	(7)	(60)	(18)		(85)
Virements de rubriques et autres	(2)	1	181		180
Changements de périmètre	10	5	1		16
Cessions et réductions diverses	7	340	122		469
Dotations et reprises	(46)	(796)	(231)		(1 073)
Pertes de valeur comptabilisée					
Reprise de perte de valeur					
31/12/2005	(464)	(4 475)	(1 162)		(6 101)
dont locations financements	(10)	(38)	(110)		(158)
Net		(2)			Total
31/12/2004	924	2 973	556	176	4 629
dont locations financements	27	27	99		153
31/12/2005	949	2 975	539	152	4 615
dont locations financements	20	29	48		97

(1) dont Bouygues Telecom : investissement réseau pour 506 (soit une augmentation de 10 % par rapport à 2004)

(2) dont Bouygues Telecom : valeur brute des immobilisations corporelles entièrement amorties et encore utilisées : 661 (concerne le matériel et installation réseau)

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes et les investissements d'exploitation par métier et zone géographique sont détaillées en note 17 : « Information sectorielle ».

4.2.2 Immobilisations incorporelles

1 056

Brut	Frais de développement	Concessions, brevets et droits assimilés ⁽¹⁾	Autres immobilisations incorporelles	Total
01/01/2004	5	1 046	1 029	2 080
Écarts de conversion	0	1	0	1
Virements de rubriques et autres	0	0	(93)	(93)
Changements de périmètre	0	4	(67)	(63)
Investissements et autres augmentations	1	53	61	115
Cessions et réductions diverses	0	(6)	(31)	(37)
31/12/2004	6	1 098	899	2 003
FLUX 2005				
Écarts de conversion	0	0	3	3
Virements de rubriques et autres	0	(17)	(10)	(27)
Changements de périmètre	(7)	(7)	35	21
Investissements et autres augmentations	1	46	124	171
Cessions et réductions diverses	0	(10)	(4)	(14)
31/12/2005	0	1 110	1 047	2 157
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur				Total
01/01/2004	(2)	(200)	(790)	(992)
Écarts de conversion	0	(1)	0	(1)
Virements de rubriques et autres	0	1	14	15
Changements de périmètre	0	2	88	90
Cessions et réductions diverses	0	4	21	25
Dotations et reprises	(2)	(56)	(62)	(120)
Perte de valeur comptabilisée	0	0	0	0
Reprise de perte de valeur	0	0	0	0
31/12/2004	(4)	(250)	(729)	(983)
FLUX 2005				
Écarts de conversion	0	0	(1)	(1)
Virements de rubriques et autres	0	14	3	17
Changements de périmètre	4	8	(13)	(1)
Cessions et réductions diverses	0	8	3	11
Dotations et reprises	0	(83)	(61)	(144)
Pertes de valeur comptabilisées	0	0	0	0
Reprise de pertes de valeur	0	0	0	0
31/12/2005	0	(303)	(798)	(1 101)
Net				Total
31/12/2004	2	848	170	1 020
31/12/2005	0	807	249	1 056

(1) dont Bouygues Telecom licence UMTS : 619

Licence UMTS

La redevance de la licence UMTS, délivrée pour une durée de 20 ans, comporte :

- une part fixe de 619 millions d'euros qui, dès l'attribution de l'autorisation du 12 décembre 2002, a été inscrite en immobilisations incorporelles,

- une part variable de 1 % sera calculée sur le chiffre d'affaires généré par l'exploitation du réseau mobile de troisième génération et comptabilisée en charge de période à compter de l'ouverture du réseau UMTS. La durée d'amortissement de la licence UMTS sera égale à la durée d'utilisation. Depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005, Bouygues Telecom a commencé à amortir sa licence UMTS.

4.2.3 Goodwill

4 618

■ Évolution de la valeur nette de la rubrique au 31 décembre 2005

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
01/01/2004	5 272		5 272
Changement de périmètre	(735)	2	(733)
Dotations		(17)	(17)
Autres mouvements	19	(1)	18
31/12/2004	4 556	(16)	4 540
FLUX 2005			
Changement de périmètre	500 ⁽¹⁾		500
Dotations		(7)	(7)
Autres mouvements	(415) ⁽²⁾		(415)
31/12/2005	4 641	(23)	4 618

(1) dont 320 millions d'euros sur option d'achat de 6,5 % de Bouygues Telecom

(2) dont (420) millions d'euros TPS en cours de cession d'activité, reclassement en « Actifs en cours de cession »

■ Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

Comme mentionné en note 2, le Groupe a retenu la notion de métier pour l'appréciation des unités génératrices de trésorerie.

Métiers	31/12/2005		31/12/2004	
	Total	% de la mère	Total	% de la mère
Bouygues Construction	106	99,97 %	76	99,97 %
Colas	805	96,42 %	726	96,27 %
TF1	1 047	42,93 %	1 393	41,50 %
Bouygues Telecom	2 655	89,55 %	2 335	83,05 %
Autres activités	5		10	
Total Bouygues	4 618		4 540	

■ Prix de revient consolidé des actions cotées TF1 / Colas

	Prix de revient consolidé par action ⁽¹⁾	Cours moyen de l'action au 31/12/05 ⁽²⁾
TF1	10,37	22,92
Colas	65,34	143,92

(1) valeur comptable en consolidation par action

(2) moyenne des cours entre le 1^{er} décembre et le 31 décembre 2005

Les tests de valeur réalisés, selon la méthode décrite en note 1 ne font pas apparaître de perte de valeur significative des actifs incorporels et goodwill rattachés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe (métiers).

4.2.4 Actifs financiers non courants

780

	Valeur brute			Total valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
	Entités associées ⁽¹⁾	Autres actifs non courants Participations non consolidées	Autres actifs non courants			
01/01/2004	479	267	185	931	(166)	765
Écarts de conversion	(2)	0	(2)	(4)	0	(4)
Virements de rubriques et autres	0	0	0	0	5	5
Changements de périmètre	(16)	(69)	(18)	(103)	4	(99)
Investissements et autres augmentations	27	53	45	125	0	125
Cessions et réductions diverses	0	(28)	(62)	(90)	0	(90)
Dotations et reprises					21	21
31/12/2004	488	223	148	859	(136)	723
FLUX 2005						
Écarts de conversion	4	0	3	7	0	7
Virements de rubriques et autres	(17)	21	(7)	(3)	1	(2)
Changements de périmètre	(12)	(10)	1	(21)	(11)	(32)
Investissements et autres augmentations	36	6	94	136	0	136
Cessions et réductions diverses	0	(29)	(33)	(62)	0	(62)
Dotations et reprises					10	10
31/12/2005	499	211	206	916	(136)	780

(1) y compris goodwill sur entités associées : 138

■ Participations dans les entités associées

497

	Quote-part dans les capitaux propres	Goodwill net sur entreprises associées ⁽¹⁾	Valeur nette
01/01/2004	330	149	479
Écarts de conversion	(2)	0	(2)
Virements de rubriques et autres	0	0	0
Changements de périmètre	(3)	(13)	(16)
Investissements et autres augmentations	25	0	25
Cessions et réductions diverses	0	0	0
Dotations			0
31/12/2004	350	136	486
FLUX 2005			
Écarts de conversion	4	0	4
Virements de rubriques et autres	(17)	0	(17)
Changements de périmètre	(12)	0	(12)
Investissements et autres augmentations	2	0	2
Cessions et réductions diverses	34	0	34
Dotations			0
31/12/2005	361	136	497

(1) dont : (2) de dépréciation

Le groupe Bouygues détient plusieurs participations dans des entreprises associées dont la liste est fournie en note 26 (liste détaillée du périmètre au 31 décembre 2005).

Variations de l'exercice sur participation nette dans les entreprises associées

	31/12/2004	Flux net 2005 ⁽¹⁾	31/12/2005	Dont quote-part de résultats
BTP				
Stade de France	12	1	13	3
Autres sociétés concessionnaires d'ouvrages	35	4	39	2
Filiales diverses		10	10	14
Routes				
Cofiroute	349	20	369	46
Tipco Asphalt	9	8	17	1
Filiales diverses	11	(2)	9	2
Médias	45	(5)	40	(6)
Bouygues SA et autres filiales				
Novasaur ⁽²⁾	21	(21)		
Filiales diverses	4	(4)		
Total	486	11	497	62

(1) incluant quote-part de résultats de l'exercice, acquisitions, changements de périmètre, change, dividendes distribués et augmentations de capital

(2) Novasaur : non consolidée en 2005 après cession de 5,12 %

Les montants globaux au titre des éléments d'actif et de passif, de produits et de charges sont donnés dans le tableau ci-dessous, pour les principales entités associées.

Montants exprimés à 100 %	31/12/2005		
	Cofiroute	Alis	Stade de France
Actif non courant	4 421	895	369
Actif courant	594	65	77
Total actif	5 015	960	446
Capitaux propres	1 428	(4)	39
Passif non courant	3 107	946	337
Passif courant	480	18	70
Total passif	5 015	960	446
Chiffre d'affaires	900	4	72
Résultat opérationnel	465	NS	18
Résultat net	276	(6)	9

Montants exprimés à 100 %	31/12/2004		
	Cofiroute	Alis ⁽¹⁾	Stade de France
Actif non courant	3 393	715	371
Actif courant	793	94	64
Total actif	4 186	809	435
Capitaux propres	1 256	(1)	36
Passif non courant	775	773	354
Passif courant	2 155	37	45
Total passif	4 186	809	435
Chiffre d'affaires	895	-	74
Résultat opérationnel	458	-	18
Résultat net	260	-	9

(1) début de l'exploitation de l'A28 en 2005

4.2.5 Autres actifs financiers non courants

283

4.2.5.1 Principales participations non consolidées nettes au 31 décembre 2005

Participations	31/12/2005							31/12/2004	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	% de détention	Total actif ⁽²⁾	Total passif courant et non courant	Total chiffre d'affaires	Résultat net	Valeur nette
Sociétés françaises									
CATC ⁽²⁾	2		2	99,8 %	2	-	-	-	10
Foncière du point du jour ⁽²⁾	10	(7)	3	100,0 %	3	-	-	-	3
Périphérique de Lyon ⁽²⁾	9	(8)	1	38,7 %	4	-	-	-	1
Sylver ⁽²⁾	4		4	49,0 %	9	5	14	3	4
Novasaur	36		⁽¹⁾ 36	9,9 %	3	3	1	-	30
Sociétés d'enrobés ou de liants (Colas) ⁽³⁾	19	(2)	17		-	-	-	-	21
Filiales et participations françaises diverses	31	(13)	18		-	-	-	-	14
Sous-total	111	(30)	81		21	8	15	3	83
Sociétés étrangères									
Socoprim (Côte d'Ivoire) ⁽²⁾	14		14	66,3 %	22	1	-	-	14
Ma Chang (Corée-du-Sud) ⁽²⁾	7		7	44,0 %	42	28		(1)	6
CCIB (Roumanie) ⁽²⁾	6	(6)	0	22,0 %	-	-	-	-	
VSL corporation (USA) ⁽²⁾	22	(22)	0	100,0 %		1		(1)	
Sociétés d'enrobés ou de liants (Colas)	2	(1)	1		-	-	-	-	1
Filiales et participations étrangères diverses	49	(38)	11		-	-	-	-	12
Sous-total	100	(67)	33		64	30	0	(2)	33
Total	211	(97)	114		85	38	15	1	116

(1) valeur nette après cession de 5,12 % en 2005 et déconsolidation du pourcentage résiduel de 9,88 %

(2) Ces filiales détenues à plus de 20 % ne sont pas consolidées en raison du caractère non significatif de leur contribution potentielle aux états financiers consolidés.

(3) Les informations sur les « Enrobés asphaltiques de Colas » et les « Filiales et participations diverses » françaises et étrangères ne sont pas publiées car regroupant plusieurs sociétés (non significatives).

4.2.5.2 Autres actifs financiers non courants

169

Ils incluent les rubriques principales ci-après :

• Créances rattachées à des participations	45
• Prêts et créances immobilisés	45
• Autres immobilisations financières :	79
soit :	
- dépôts et cautionnements	67
- autres titres immobilisés	12
Principales valeurs figurant en « Autres titres immobilisés » :	
Fonds communs de placement divers	6
Autres montants inférieurs à 2 millions d'euros	6

Répartition par catégorie des participations non consolidées et des autres actifs financiers non courants (hors entités associées)

283

	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs évalués à la juste valeur en résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Total
31/12/2004	63	51	4	119	237
Flux 2005	35	48	1	(38)	46
31/12/2005	98	99	5	81	283
Échéance à moins de 1 an	6	5	1	2	14
Échéance entre 1 et 5 ans	6	39	3	2	50
Échéance supérieure à 5 ans	86	55	1	77	219

Participations dans les coentreprises

Le groupe Bouygues détient plusieurs participations dans des coentreprises dont la liste est fournie en note 26 (liste détaillée du périmètre au 31 décembre 2005).

Les montants cumulés inclus à l'actif / passif et chiffre d'affaires sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Quote-part Bouygues	31/12/2005	31/12/2004
Total actif / passif	763	626
Chiffre d'affaires	918	755

4.3 Actifs d'impôts non courants

375

Voir détail en note 8

NOTE 5 : ACTIF COURANT

12 590

5.1 Stocks

1 804

Stocks	31/12/2005			31/12/2004		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Stocks : matières, approvisionnements et produits finis, et stocks sur opérations immobilières	1 368	(75)	1 293	1 274	(118)	1 156
Programmes et droits de diffusion (TF1) ⁽¹⁾	655	(144)	511	659	(124)	535
Total	2 023	(219)	1 804	1 933	(242)	1 691

Dépréciations de stocks	Dotations		Reprises	
	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2004
Stocks : matières, approvisionnements et produits finis, et stocks sur opérations immobilières	(34)	(47)	40 ^(a)	44
Programmes et droits de diffusion (TF1)	(76)	(34)	55	30
Total	(110)	(81)	95	74

(a) dont reprise sur stock de promotion immobilière (Bouygues Immobilier) : 22

(1) TF1 : au titre de la sécurisation des grilles de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmission est le suivant :

	Échéances			Total 2005	Total 2004
	à moins d'un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans		
• Programmes et droits de télédiffusion ^{(1) (2)}	491	850	292	1 633	1 025
• Droits de retransmission sportives ⁽³⁾	212	457	271	940	494
Total	703	1 307	563	2 573	1 519

(1) À compter de 2005, ils comprennent les contrats d'output deal souscrits par TF1 SA.

Une partie de ces contrats est libellée en devises : 30 millions d'euros CHF, 89 millions d'euros en GBP et 418 millions d'euros en USD.

(2) programmes et droits de diffusion : ils concernent principalement les sociétés TF1 SA (1 277 millions d'euros) et TPS (236 millions d'euros)

(3) droits de retransmissions sportives : ils concernent les sociétés TF1 SA (609 millions d'euros), Eurosport (314 millions d'euros) et TPS (17 millions d'euros)

5.2 Avances et acomptes versés sur commande 357

	31/12/2005			31/12/2004		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avances et acomptes versés sur commande	360	(3)	357	369	0	369

5.3 Clients, actif d'impôts, autres créances et comptes de régularisation 7 173

	31/12/2005			31/12/2004		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Créances clients et comptes rattachés						
(Clients, factures à établir)	5 759	(341)	5 418	4 896	(321)	4 575
Actifs d'impôts courants						
(Créances fiscales)	73	(2)	71	45		45
Autres créances et comptes de régularisation :						
Autres créances opérationnelles (personnel, organismes sociaux, états et autres créances)	1 148	(20)	1 128	997	(25)	972
Créances diverses	495	(89)	406	1 474 ⁽¹⁾	(123)	1 351
Paievements d'avance	150		150	141		141
Total	7 625	(452)	7 173	7 553	(469)	7 084

(1) dont créances sur cession Saur à PAI partners pour 1 031

5.4 Instruments financiers actifs 41

Voir note 18 sur les instruments financiers

5.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie 3 215

Trésorerie et équivalents de trésorerie active	31/12/2005			31/12/2004		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Disponibilités	618		618	442		442
Valeurs mobilières de placement	2 609	(12)	2 597 ⁽¹⁾	2 829	(11)	2 818
Total	3 227	(12)	3 215	3 271	(11)	3 260

Au 31 décembre 2005, la valeur de réalisation des valeurs mobilières de placement est supérieure à la valeur comptable.

Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe auprès de banques françaises et étrangères de premier rang.

Les disponibilités et équivalents de trésorerie peuvent être facilement convertis en numéraire.

(1) Les valeurs mobilières de placement sont classées essentiellement dans la catégorie des titres disponible à la vente.

La trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie comprend les éléments suivants au 31 décembre 2005 :

	31/12/2005	31/12/2004
Liquidités	618	442
Placements	2 597	2 818
Sous-total trésorerie active	3 215	3 260
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(178)	(252)
Sous total trésorerie passive	(178)	(252)
Total	3 037	3 008

Répartition par devises au 31/12/2005	Euro	Livre sterling	Franc suisse	Autres devises Europe	Dollar US	Autres	Total
Disponibilités	351	22	29	70	27	119	618
Valeurs mobilières de placement	2 579		2			16	2 597
Instruments financiers							
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(35)			(51)	(1)	(91)	(178)
Total 2005	2 895	22	31	19	26	44	3 037
Total 2004	2 880	22	31	29	26	20	3 008

NOTE 6 : INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

6.1 Capital de Bouygues SA (en euros) **336 762 896 €**

Au 31 décembre 2005, le capital social de Bouygues SA est constitué de 336 289 029 actions et 473 867 certificats d'investissement, dont l'évolution sur l'année 2005 a été la suivante :

	Au 01/01/2005	Variations 2005		Au 31/12/2005
		Réduction	Augmentation	
Actions	332 254 414	(8 361 649)	12 396 264	336 289 029
Certificats d'investissement	504 210	(30 343)		473 867
Nombre de titres	332 758 624	(8 391 992)	12 396 264	336 762 896
Nominal	1 €			1 €
Capital en euros	332 758 624	(8 391 992)	12 396 264	336 762 896

6.2 Tableau de variation au 31 décembre 2005 : part Groupe et intérêts minoritaires

Au 31/12/2005 (en millions d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves liées au capital	Report à nouveau	Réserves et résultat consolidés	Actions autocontrôle de l'entreprise	Opérations affectées directement en capitaux	Total 31/12/2005
Part Groupe	337	1 897	810	276	1 244	(5)	71	4 630
Intérêts minoritaires					926		5	931
Capitaux propres d'ensemble	337	1 897	810	276	2 170	(5)	76	5 561

6.2.1 Part Groupe

(en millions d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves liées au capital	Report à nouveau	Réserves et résultat consolidés	Actions autocontrôle de l'entreprise	Opérations affectées directement en capitaux	Total Groupe
Situation au 01/01/2004	333	1 977	712	43	1 940		9	5 014
Mouvements								
Opérations nettes sur capital et réserves		(58)						(58)
Paiements fondés sur des actions							7	7
Distribution de dividende					(1 828)			(1 828)
Résultat net de l'exercice (part Groupe)					909			909
Instruments financiers							6	6
Écarts de conversion							(15)	(15)
Autres variations					(36)	(1)		(37)
Situation au 31/12/2004	333	1 919	712	43	985	(1)	7	3 998
Changement de méthodes comptables								
Sous-total capitaux propres clôture 2004	333	1 919	712	43	985	(1)	7	3 998
Mouvements								
Opérations nettes sur capital et réserves	4	(22)	98	233	(331)			(18)
Paiements fondés sur des actions					7		32	39
Distribution de dividendes					(249)			(249)
Résultat net de l'exercice (part Groupe)					832			832
Instruments financiers							(9)	(9)
Écarts de conversion							59	59
Autres variations						(4)	(18)	(22)
Situation au 31/12/2005	337	1 897	810	276	1 244	(5)	71	4 630

6.2.2 Intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves liées au capital	Report à nouveau	Réserves et résultat consolidés	Résultat affecté directement en capitaux	Total des intérêts minoritaires
Situation au 01/01/2004					890		890
Mouvements					5		5
Opérations nettes sur capital et réserves					(94)		(94)
Distribution de dividende					206		206
Résultat net de l'exercice (part tiers)						2	2
Instruments financiers							
Écarts de conversion							
Autres variations					(29)		(29)
Situation au 31/12/2004					978	2	980
Changement de méthodes comptables							
Sous-total capitaux propres clôture 2004					978	2	980
Mouvements							
Opérations nettes sur capital et réserves							
Distribution de dividendes					(91)		(91)
Résultat net de l'exercice (part tiers)					206		206
Instruments financiers							
Écarts de conversion						3	3
Changement de périmètre					(170)		(170)
Autres variations					3		3
Situation au 31/12/2005					926	5	931

6.2.3 Analyse des opérations affectées directement en capitaux propres : variations 2005 (part Groupe)

	Renvoi	31/12/2005
Réserve de conversion	1	59
Instruments financiers (variations de juste valeur)	2	(9)
Paiement en actions	3	32
Autres variations	4	(18)
Total		64

1 - Réserve de conversion

La réserve de conversion à fin décembre 2005, remise à zéro au 1^{er} janvier 2004 sous IFRS, résulte des variations constatées depuis cette date.

Principaux écarts de conversion au 31 décembre 2005 déterminés sur les sociétés étrangères dont les états financiers sont exprimés en :

	31/12/2004	2005	31/12/2005
US dollar	(16)	34	18
Dollar canadien	(1)	15	14
Divers	2	10	12
Total	(15)	59	44

2 - Réserve de variation de juste valeur

Réserve déterminée sur l'appréciation des instruments financiers et autres actifs financiers (juste valeur sur instruments financiers et titres disponibles à la vente).

	31/12/2004	2005	31/12/2005
Variation de l'année	15	(9)	6

3 - Paiement fondé sur des actions (IFRS 2)

	31/12/2004	2005	31/12/2005
Stocks-options TF1 et Bouygues SA			
• Affectation aux réserves	7	(7)	Charge 2004
• Charge 2005 :			
- TF1		2	2
- Bouygues SA		7	7
			Part groupe Bouygues
			Selon plans octroyés depuis novembre 2002
Charge Groupe	9	9	(contrepartie en charge de personnel)
Fonds commun de placement entreprise (Bouygues Confiance 3)	30	30	Coût de l'avantage octroyé aux salariés au 21 juin 2005 (décote sur actions)
Total	7	32	39

4 - Autres variations

	31/12/2005
Calls sur actions propres	(37)
Autres variations	19
Total	(18)

NOTE 7 : PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

7.1 Provisions non courantes = 1 265

	Avantages au personnel à long terme ⁽¹⁾	Litiges, contentieux, réclamation travaux ⁽²⁾	Garanties données ⁽³⁾	Autres provisions non courantes ⁽⁴⁾	Total
01/01/2004	320	264	188	620	1 392
Flux 2004					
Écarts de conversion					
Virements de rubriques	10	(5)	3	17	25
Changements de méthodes et périmètre	(34)	(18)	(2)	(278)	(332)
Dotations	45	91	83	171	390
Reprises utilisées	(7)	(43)	(47)	(89)	(186)
Reprises non utilisées	(3)	(46)	(10)	(54)	(113)
31/12/2004	331	243	215	387	1 176
Flux 2005					
Écarts de conversion	1		1	2	4
Virements de rubriques et autres	1	(19)	(2)	(19)	(39)
Changements de périmètre	1	(1)		(21)	(21)
Dotations	67	141	75	103	386
Reprises utilisées	(30)	(28)	(39)	(66)	(163)
Reprises non utilisées	(3)	(27)	(18)	(30)	(78)
31/12/2005	368	309	232	356	1 265⁽⁵⁾

(1) Avantages au personnel à long terme	368	(4) Autres provisions non courantes	356
Indemnités de fin de carrière	251	Risques liés aux divers contrôles administratifs	109
Médailles du travail	96	Provisions risques divers étranger	16
Autres avantages au personnel long terme	21	Provisions filiales et participations	14
(2) Litiges et contentieux	309	Provisions obligations contractuelles	9
Provisions sur litiges clients	128	Provisions frais de remise en état des sites	64
Réclamations sous-traitants	36	Autres provisions non courantes	144
Autres litiges personnel	21		
Autres litiges	124	(5) dont : 46 au titre des amendes concurrence de l'activité construction	
(3) Garanties données	232		
Provisions garanties données	164		
Provisions garanties complémentaires bâtiment / génie civil / travaux publics	68		

7.2 Provisions courantes = 676

Provisions liées au cycle d'exploitation (voir note 2)

	Provisions garanties données aux clients	Provisions pertes de change	Provisions risques chantiers travaux et fin de chantiers	Provisions pertes à terminaison	Provisions fidélisation des clients	Autres provisions courantes	Total
01/01/2004	23	5	148	73	136	156	541
Flux 2004							
Écarts de conversion				(1)			(1)
Virements de rubriques			(11)	1		(15)	(25)
Changements de méthodes et périmètre	1		(6)				(5)
Dotations	15		74	49	11	81	230
Reprises utilisées	(12)	(1)	(45)	(41)		(71)	(170)
Reprises non utilisées			(14)	(7)		(9)	(30)
31/12/2004	27	4	146	74	147	142	540
Flux 2005							
Écarts de conversion			2	2		2	6
Virements de rubriques	2		(10)	36		43	71
Changements de périmètre			(1)	(3)		(13)	(17)
Dotations	19		71	81	155	90	416
Reprises utilisées	(15)		(33)	(27)	(128)	(59)	(262)
Reprises non utilisées	(2)	(2)	(22)	(31)		(21)	(78)
31/12/2005	31	2	153⁽¹⁾	132⁽³⁾	174	184⁽²⁾	676

(1) dont :
- provisions risques chantiers terminés : 77
- provisions règlements définitifs chantiers : 76

(2) dont :
- provisions assurance risques accidents : 48
- autres provisions courantes : 126

(3) concerne l'activité construction : Bouygues Construction 67 ; Bouygues Immobilier 33 ; Colas 32
(L'indication de provisions individualisées par chantier n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celles-ci).

NOTE 8 : ACTIF / PASSIF D'IMPÔT NON COURANT 375 / 89

8.1 Actif d'impôt non courant

	31/12/2004	Variation	31/12/2005
Impôts différés actif	566	(191)	375
• Bouygues Telecom ⁽¹⁾	426	(223)	203
• Autres métiers	140	32	172
Autres impôts long terme	3	(3)	0
Total impôts actif non courants	569	(194)	375

(1) Bouygues Telecom : impôts différés actif sur déficits fiscaux (essentiellement constitués d'amortissements réputés différés) dont la récupération est liée aux perspectives bénéficiaires 2006 indiquées par les derniers plans d'affaires présentés au conseil d'administration.

8.2 Passif d'impôt non courant

	31/12/2004	Variation	31/12/2005
Impôts différés passif	158	(69)	89
Autres impôts long terme			
Total impôts passif non courants	158	(69)	89

8.3 Répartition des impôts différés actif et passif nets par métier

Nature impôts différés nets par métier	Actif / passif d'impôt différé net 12/2004	Variation périmètre	Variation change	Mouvements 2005			Actif et passif d'impôt différé net 12/2005
				Positif produits	Négatif charges	Autres	
A - Déficits fiscaux							
Bouygues Construction	3						3
Bouygues Immobilier							0
Colas	3			4			7
Médias				12			12
Télécoms	332				(168)		164
Bouygues SA et autres activités							0
Sous-total	338	0	0	16	(168)	0	186
B - Différences temporaires⁽¹⁾							
Bouygues Construction	33			13	(1)	12	57
Bouygues Immobilier	16			5			21
Colas	(23)	(3)	(4)	16	(7)	17	(4)
Médias	(10)			11	(1)	(3)	(3)
Télécoms	94			4	(57)	(3)	38
Bouygues SA et autres activités	(40)			3	(1)	29	(9)
Sous-total	70	(3)	(4)	52	(67)	52	100
Total	408⁽²⁾	(3)	(4)	68	(235)	52	286⁽²⁾

(1) principales sources d'impôts différés par nature :	2005	2004
- impôts différés actif sur avantages au personnel	87	64
- impôts différés sur provisions non déductibles temporairement	54	19
- provisions réglementées	(57)	(18)
- autres	16	5
	100	70

(2) impôt différé actif net

8.4 Délai de récupération des impôts différés actif

31/12/2005	Moins de 2 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Délais de récupération des impôts différés actifs	257	52	66	375

8.5 Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Montants des actifs d'impôts différés non comptabilisés compte tenu de leur récupération jugée peu probable.

	31/12/2005	31/12/2004
Bouygues Construction	51	50
Colas	27	35
TF1	42	63
Autres	75	66
Total impôts différés actifs non comptabilisés	195	214

NOTE 9 : DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES & COURANTES (LONG TERME ET COURT TERME)

5 415

Dettes financières non courantes	4 721
Dettes financières courantes	694

9.1 Répartition des emprunts portant intérêts par échéance

	Dettes financières courantes 2006	Dettes financières non courantes						Autres	Total dettes non courantes 12/2005	Total 12/2004
		1 à 2 ans 2007	2 à 3 ans 2008	3 à 4 ans 2009	4 à 5 ans 2010	5 à 6 ans 2011	6 ans et plus 2012 et plus			
Emprunts obligataires	594			1 012	509	759	1 728		4 008	3 761
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	43	67	12	13	11	17	56		176	676
Emprunts issus des locations financement	35	18	15	8	5	4	7		57	80
Emprunts et dettes financières divers	22	4	8	3	1	2	2		20	20
Emprunts participatifs										111
Total emprunts portant intérêts	694	89	35	1 036	526	782	1 793		4 261	4 648
Option de rachat 6,5 % de Bouygues Telecom		460							460	
Total y compris option Bouygues Telecom	694	549	35	1 036	526	782	1 793		4 721	
Rappel au 31/12/2004	242	1 050	37	32	1 040	536	1 813	140		4 648

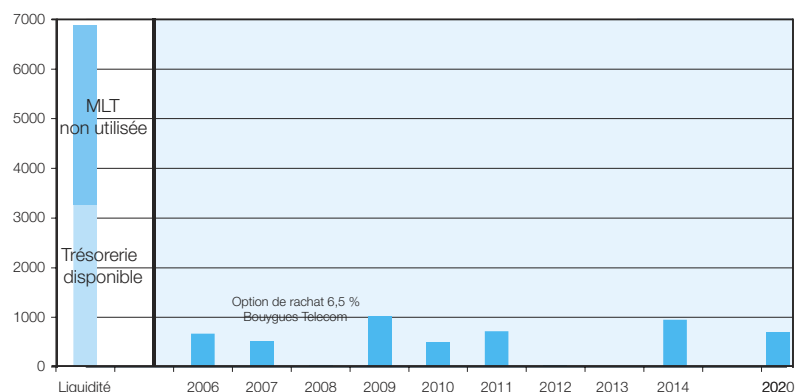
Répartition de la dette sur locations financement par métier	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Total
Long terme 12/2005			32	2	23		57
Court terme 12/2005			26	1	8		35
Long terme 12/2004			36	15	29		80
Court terme 12/2004			35	9	6		50

9.2 Lignes de crédit confirmées, utilisées

Description	Lignes confirmées - Échéances				Lignes utilisées - Échéances			
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Au-delà	Total	Moins d'un an	Un à cinq ans	Au-delà	Total
Emprunts obligataires (Bouygues SA pour l'essentiel)	594	1 521	2 487	4 602	594	1 521	2 487	4 602
Autres emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	178	3 424	402	4 004	43	103	73	219
Emprunt et dettes financières diverses	57	62	15	134	57	62	15	134
Total avant option Bouygues Telecom	829	5 007	2 904	8 740	694	1 686	2 575	4 955
Option de rachat 6,5 % de Bouygues Telecom		460		460		460		460
Total après option Bouygues Telecom	829	5 467	2 904	9 200	694	2 146	2 575	5 415

9.3 Liquidité au 31 décembre 2005

Au 31 décembre 2005, la trésorerie disponible s'élève à 3 063 millions d'euros (y compris 26 millions d'euros d'instruments financiers liés à des opérations de couverture de l'endettement net), auxquels s'ajoute un montant de 3 785 millions d'euros de lignes bancaires à moyen terme confirmées et non utilisées à cette date.



Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque de liquidité.

Les crédits bancaires contractés par Bouygues ne comportent aucun *covenant* financier et aucun *trigger event*. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues.

9.4 Répartition de la dette financière courante et non courante selon nature de taux

Répartition de la dette financière courante et non courante, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice :

	12/2005	12/2004
• Dettes à taux fixé ⁽¹⁾	85 %	69 %
• Dettes à taux variable	15 %	31 %

(1) dettes à taux fixé pour plus d'un an

9.5 Risque de taux

Au 31 décembre 2005, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par natures de taux est la suivante :

	Taux variable	Taux fixe	Total
Passifs financiers	447	4 968	5 415
Actifs financiers (*)	3 063		3 063
Position nette avant gestion	(2 616)	4 968	2 352
Couverture de taux	345	(345)	
Position nette après gestion	(2 271)	4 623	2 352
Correctif lié à la saisonnalité de certaines activités	350		
Position nette après gestion et correctif	(1 921)		

(*) y compris 26 millions d'euros de juste valeur d'instruments financiers liés à des opérations de couverture de l'endettement net

Ainsi, une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme engendrerait une diminution des frais financiers de 19,2 millions d'euros en année pleine.

9.6 Répartition de la dette financière court terme et long terme par devises

	Zone Europe			Dollar US	Franc CFA	Autres devises	Total
	Euro	Livre Sterling	Autres devises				
Long terme 12/2005	4 610	38	23	9	35	6	4 721
Court terme 12/2005	677		3	1	11	2	694
Long terme 12/2004	4 486	13	11	20	103	15	4 648
Court terme 12/2004	220				18	4	242

Les dettes financières ventilées par métier figurent en note 17.

NOTE 10 : PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET (PASSIF)

2 352

10.1 Variations de l'endettement net

	Flux		31/12/2005
	31/12/2004	2005	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 260)	45	(3 215)
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	252	(74)	178
Trésorerie nette	(3 008)	(29)⁽¹⁾	(3 037)
Dettes financières long terme	4 648	73	4 721
Dettes financières (part à moins d'un an)	242	452	694
Instruments financiers nets	(7)	(19)	(26)
Endettement brut	4 883	506	5 389
Endettement net (passif)	1 875	477	2 352

(1) trésorerie analysée au tableau des flux de trésorerie 2005 (flux nets + flux non monétaires)

10.2 Principales opérations au 31 décembre 2005

Endettement net au 31/12/2004	1 875
Principaux effets de périmètre	(192)
Distribution exceptionnelle versée par Bouygues	1 664
Encaissement du produit de la cession de Saur	(1 031)
Dividende ordinaire versé par Bouygues et TF1 (quote-part tiers)	339
Augmentation de capital Bouygues Confiance 3	(196)
Principales acquisitions et cessions financières	239
Rachat actions propres	362
Amende Bouygues Telecom et prélèvement exceptionnel sur distribution payé par Bouygues SA	120
Exploitation et divers	(1 288)
Endettement net au 31/12/2005 (avant option de rachat Bouygues Telecom) (passif)	1 892
Comptabilisation de l'option de rachat 6,5 % Bouygues Telecom	460
Endettement net au 31/12/2005 (passif)	2 352

Convention de signe : la trésorerie active est saisie en négatif et la trésorerie passive en positif

NOTE 11 : PASSIF COURANT

12 612

Détail passif courant

	31/12/2005	31/12/2004
Avances et acomptes reçus	677	679
Dettes financières (part à moins d'1 an)⁽¹⁾	694	242
Impôts courants	211	177
Fournisseurs et comptes rattachés (fournisseurs, effets à payer)	5 805	5 207
Provisions courantes⁽²⁾	676	540
Autres passifs courants, comptes de régularisations et assimilés		
Autres dettes opérationnelles (personnel, organismes sociaux, état)	1 998	1 740
Produits différés	961	1 058
dont subvention d'investissement	0	0
Écarts de conversion passifs	0	0
Autres dettes non financières, comptes de régularisations et assimilés	1 392	3 048
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	178	252
Instruments financiers (couverture de dettes financières en juste valeur)⁽³⁾	9	41
Autres passifs financiers courants	11	4
Total	12 612	12 988

(1) voir analyse en note 9

(2) voir analyse en note 7.2

(3) voir analyse en note 18

NOTE 12 : ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

12.1 Analyse par rubrique

	2005	2004
Ventes	2 215	2 007
Prestations de service	9 415	9 976
Contrats de construction	12 443	8 911
Chiffre d'affaires	24 073	20 894
Redevances		
Autres produits de l'activité	147	141
Autres produits de l'activité	147	141
Total	24 220	21 035

Il n'existe pas d'échanges de biens ou de services significatifs au 31 décembre 2005.

Informations relatives aux contrats de construction

	Bougues Construction	Colas	Total
Travaux à facturer	259	224	483
Retenues de garantie	41	16	57
Travaux facturés d'avance	(624)	(171)	(795)
Avances reçues	(375)	(113)	(488)

12.2 Analyse par activité

Le chiffre d'affaires « Production » des sociétés intégrées inclut le chiffre d'affaires comptable sur travaux, ventes et prestations de services.

Activité	Chiffre d'affaires 2005				Chiffre d'affaires 2004			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
BTP	3 346	2 469	5 815	24 %	2 957	2 270	5 227	25 %
Immobilier	1 389	168	1 557	6 %	1 205	90	1 295	6 %
Routes	5 436	3 988	9 424	39 %	4 877	3 070	7 947	38 %
Médias	2 239	250	2 489	11 %	2 214	269	2 483	13 %
Télécoms	4 525		4 525	19 %	3 649		3 649	17 %
Bouygues SA et filiales diverses	11	252	263	1 %	3	290	293	1 %
CA consolidé	16 946	7 127	24 073	100 %	14 905	5 989	20 894	100 %
% d'évolution 2004/2005	14 %	19 %	15 %					

12.3 Analyse par zone géographique

	Chiffre d'affaires 2005		Rappel 2004	
	Total	%	Total	%
France	16 946	70	14 905	71
Union européenne	2 636	11	2 034	10
Autres pays européens	766	3	655	3
Afrique	1 056	4	979	5
Moyen-Orient	21		18	0
États-Unis, Canada	1 781	8	1 499	7
Amérique centrale et sud	132	1	107	1
Asie-Pacifique	735	3	697	3
Total	24 073	100	20 894	100

12.4 Répartition, selon les types de marchés, en France et à l'international (en %)

	2005			2004		
	France	International	Ensemble	France	International	Ensemble
Marchés publics ⁽³⁾	29	49	35	30	48	35
Marchés privés	71	51	65	70	52	65

⁽³⁾ chiffre d'affaires facturé directement aux services de l'État et collectivités locales (marchés de travaux et d'entretien pour l'essentiel) en France et à l'étranger

NOTE 13 : RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

1 748

	2005	2004
Résultat opérationnel courant		
Chiffre d'affaires	24 073	20 894
Autres produits de l'activité	147	141
Consommations externes	(15 906)	(13 499)
Impôts et taxes	(512)	(470)
Frais de personnel	(4 808)	(4 380)
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations		
Dotations aux amortissements	(1 196)	(1 103)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(457)	(283)
Variations des stocks de production et de promotion immobilière	58	(13)
Autres produits et charges d'exploitation	453	270
Reprises de provisions non utilisées ⁽¹⁾	223 ⁽¹⁾	125
Résultats nets sur cessions d'immobilisations	84	91
Autres produits et charges	146	54
Résultat opérationnel courant	1 852	1 557
Autres produits et charges opérationnels ⁽²⁾	(104)	0
Résultat opérationnel	1 748	1 557

Voir note 17 pour la répartition par métier.

(1) Les reprises de provisions non utilisées n'ont pas un caractère significatif individuellement.

(2) Amendes concurrence 2005 :

- amende au titre d'entente supposée sur le marché de la téléphonie mobile (décision du Conseil de la concurrence) 58
- activité construction 46

NOTE 14 : COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(187)

Coût de l'endettement financier net	2005	2004
Coût de l'endettement financier brut	(224)	(234)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	37	75
Total	(187)	(159)

Le coût de l'endettement financier net se décompose comme suit :

• charges d'intérêt nettes sur dettes financières	(216)	(212)
• charges d'intérêt sur locations financement	(6)	(6)
• charges d'intérêt nettes liées à la trésorerie	2	15
• impacts positif et négatif des instruments financiers sur endettement financier net	(5)	(4)
• revenus issus des titres disponibles à la vente et équivalents de trésorerie	38	48
	(187)	(159)

En normes IFRS, les gains et pertes de change sont inclus en résultat opérationnel.

Autres produits et charges financiers	2005	2004
Dividendes sur titres non consolidés	5	4
Dotations financières nettes	8	(3)
Charges d'actualisation nettes	(12) ⁽¹⁾	(3)
Variations de juste valeur des autres actifs et passifs financiers	4	(2)
Abandons de comptes courants, plus et moins-values sur cessions titres non consolidés et autres actifs financiers, intérêts nets hors endettement, commissions d'engagement ou de montage, pré-loyer immobilier et divers	(34)	(26)
Total	(29)	(30)

Le coût de l'endettement financier net est réparti par activité en note 17.

(1) dont (10) au titre de l'endettement sur option d'achat Bouygues Telecom (BNP Paribas)

NOTE 15 : CHARGE D'IMPÔT

(570)

15.1 Décomposition de la charge nette d'impôt

	2005			2004		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Impositions exigibles par les administrations fiscales	(282)	(122)	(404)	(252)	(64)	(316)
Impositions différées passif	(19)	(1)	(20)	9	(1)	8
Impositions différées actif ⁽¹⁾	(153)	7	(146)	(194)	1	(193)
Total	(454)	(116)	(570)	(437)	(64)	(501)

(1) dont impôts différés actif Bouygues Telecom (reprise)

Voir note 17 pour répartition par métier

15.2 Rapprochement entre taux d'impôt théorique et réel au compte de résultat consolidé (preuve de l'impôt)

Les différences constatées entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France et le taux effectif constaté en charges de l'exercice sont les suivantes :

	2005	2004
• taux d'imposition théorique en France	34,93 %	35,43 %
• création, utilisation de reports fiscaux déficitaires	(0,77 %)	1,35 %
• effets des différences permanentes	2,29 %	(0,60 %)
• impôts hors taux liés aux résultats : impôts forfaitaires, de distribution, régime d'intégration fiscale, écarts de taux d'imposition : plus-values à long terme, impositions étrangères	(0,99 %)	(2,51 %)
• Taux effectif d'imposition	35,46 %	33,67 %

NOTE 16 : RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2005, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

	2005	2004
Résultat net part du Groupe	832	909
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	332 036 321	333 600 848
Résultat en euros par action	2,51	2,72
Résultat en euros par action 2004 (résultat net, hors plus-value Saur)		2,10

Le résultat dilué par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation incluant la conversion potentielle de toutes les actions pouvant avoir un effet dilutif (options de souscriptions d'actions effectivement et économiquement exerçables à la clôture de l'exercice).

	2005	2004
Résultat net utilisé pour la détermination du résultat dilué par action	832	909
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	332 036 321	333 600 848
Ajustement pour effet dilutif des options sur actions	11 351 815	5 538 592
Résultat dilué en euros par action	2,42	2,68

NOTE 17 : INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle ci-après est communiquée sous deux formes : **1. Analyse par activité** : BTP (Bouygues Construction) ; Immobilier (Bouygues Immobilier) ; Routes (Colas) ; Médias (TF1) ; Télécoms (Bouygues Telecom) ; Bouygues SA et filiales diverses - **2. Analyse par zone géographique** : France, Europe (hors France), Afrique, Asie-Pacifique, Amériques et Moyen-Orient.

17.1 Analyse sectorielle par activité au 31 décembre 2005

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Total 2005
COMPTE DE RÉSULTAT							
Chiffres d'affaires total	6 131	1 557	9 540	2 508	4 537	423	24 696
Chiffres d'affaires inter-activités	(316)		(116)	(19)	(12)	(160)	(623)
Chiffre d'affaires sur clients externes	5 815	1 557	9 424	2 489	4 525	263	24 073
Dotations nettes aux amortissements	(111)	(3)	(338)	(80)	(626)	(38)	(1 196)
Dotations nettes aux provisions	(186)	(44)	(107)	(44)	(67)	(9)	(457)
Résultat opérationnel courant	250	156	421	353	656	16	1 852
Autres charges et produits opérationnels	(12)		(32)		(58)	(2)	(104)
Résultat opérationnel	238	156	389	353	598	14	1 748
Coût de l'endettement financier net	32	1	(10)	(12)	(26)	(172)	(187)
Charge d'impôt	(114)	(53)	(121)	(116)	(220)	54	(570)
Quote-part du résultat net des entités associées	19		49	(5)		(1)	62
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	176	92	312	221	352	(129)	1 024
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				14			14
Résultat net 100 %	176	92	312	235	352	(129)	1 038
Résultat part du Groupe	176	90	296	101	301	(132)	832⁽⁴⁾
BILAN							
Immobilisations corporelles	247	46	1 650	152	2 270	250	4 615
Immobilisations incorporelles	11	1	47	178	806	13	1 056
Goodwill ⁽¹⁾	106		805	1 047	2 655	5	4 618
Impôts différés actif, créances fiscales long terme	61	26	64	16	203	5	375
Entités associées	62		395	40			497
Autres actifs non courants	89	8	98	21	3	64	283
Trésorerie et équivalents de trésorerie	251	40	241	177	5	2 501	3 215
Autres actifs non affectés							9 939
Total actif							24 598
Dettes financières non courantes	8	72	108	513	23	3 997	4 721
Provisions non courantes	519	79	471	47	54	95	1 265
Impôts différés passif, dettes fiscales long terme	1	5	61	7		15	89
Dettes financières courantes	4	14	37	25	11	603	694
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	56	1	100	1	1	19	178
Passifs non affectés							17 651
Total passif							24 598
Endettement net⁽²⁾	(1 874)	(150)	(415)	351⁽³⁾	441	3 999	2 352
TABEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE							
Capacité d'autofinancement	411	161	781	453	1 261	23	3 090
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(56)	(4)	(411)	(155)	(584)	(19)	(1 229)
Acquisitions nettes de titres consolidés et autres	(39)		(134)	(30)		(47)	(250)
AUTRES INDICATEURS							
Ebitda	547	203	867	476	1 349	63	3 505
Cash-flow libre	273	105	239	170	431	(114)	1 104

(1) voir détail en note 4 (affectation selon société détenue)

(2) contribution de niveau métiers incluant les comptes courants Bouygues relais et Uniservice (l'élimination intra-groupe de ceux-ci est réalisée en colonne Bouygues SA et autres activités). Convention de signe : trésorerie active = négatif - endettement passif = positif.

(3) hors TPS (pour 106 millions d'euros)

(4) en progression de +19 % sur 2004 (hors plus-value de cession Saur)

17.2 Analyse sectorielle par activité au 31 décembre 2004

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Total 2004
COMPTE DE RÉSULTAT							
Chiffres d'affaires total	5 511	1 295	8 024	2 502	3 665	399	21 396
Chiffres d'affaires inter-activités	(284)		(77)	(19)	(16)	(106)	(502)
Chiffre d'affaires sur clients externes	5 227	1 295	7 947	2 483	3 649	293	20 894
Dotations nettes aux amortissements	(115)	(6)	(299)	(79)	(562)	(42)	(1 103)
Dotations nettes aux provisions	(104)	(18)	(46)	(31)	(17)	(67)	(283)
Résultat opérationnel	168	119	310	381	597	(18)	1 557
Coût de l'endettement financier net	26		(7)	(13)	(62)	(103)	(159)
Charge d'impôt	(59)	(40)	(94)	(137)	(196)	25	(501)
Quote-part du résultat net des entités associées	3		42	(5)		(3)	37
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	140	68	253	225	332	(114)	904
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				(2)		213	211
Résultat net 100 %	140	68	253	223	332	99	1 115
Résultat part du Groupe	140	64	242	93	275	95	909
Résultat part du Groupe hors Saur	140	64	242	93	275	(114)	700
BILAN							
Immobilisations corporelles	287	45	1 413	208	2 293	383	4 629
Immobilisations incorporelles	1	1	41	124	837	16	1 020
Goodwill ⁽¹⁾	76		726	1 393	2 335	10	4 540
Impôts différés actif, créances fiscales long terme	36	24	29	21	426	33	569
Entités associées	48		368	45		25	486
Autres actifs non courants	70	6	106	11	2	42	237
Trésorerie et équivalents de trésorerie	228	57	224	159	16	2 576	3 260
Autres actifs non affectés							9 207
Total actif							23 948
Dettes financières non courantes	11	44	89	524	619	3 361	4 648
Provisions non courantes	437	66	426	80	29	138	1 176
Impôts différés passif, dettes fiscales long terme	1	7	49	31		70	158
Dettes financières courantes	24	15	50	33	9	111	242
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	58	3	74	17		100	252
Autres passifs non affectés							17 472
Total passif							23 948
Endettement net ⁽²⁾	(1 523)	(249)	(423)	409	1 197	2 464	1 875
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE							
Capacité d'autofinancement	291	125	623	483	1 159	33	2 714
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(73)	(4)	(348)	(79)	(502)	(41)	(1 047)
Acquisitions nettes de titres consolidés et autres	(1)	(11)	(66)	(54)		954	822
AUTRES INDICATEURS							
Ebitda	413	143	655	491	1 176	65	2 943
Cash-flow libre	187	81	175	254	398	(88)	1 007

(1) voir détail en note 4 (affectation selon société détenue)

(2) contribution de niveau métiers : les comptes courants Bouygues relais et Uniservice sont maintenus au niveau de la contribution métier.

L'élimination intra-Groupe est faite au niveau de la colonne Bouygues SA et autres activités.

Convention de signe : trésorerie active = négatif - endettement passif = positif

17.3 Analyse sectorielle par zone géographique

31/12/2005	France et Dom	Union européenne	Autres pays européens	Afrique	Asie Pacifique	Amériques	Moyen-Orient	Total
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires sur clients externes	16 946	2 636	766	1 056	735	1 913	21	24 073
Bilan								
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	3 725	248	53	199	41	349		4 615
Immobilisations incorporelles	1 015	22		13		6		1 056
Actifs non affectables								18 927
Total actif								24 598
Tableau de flux de trésorerie								
Prix d'acquisition liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(1 093)	(70)	(19)	(71)	(17)	(101)		(1 371)

(1) y compris les contrats de locations financement

31/12/2004	France et Dom	Union européenne	Autres pays européens	Afrique	Asie Pacifique	Amériques	Moyen-Orient	Total
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires sur clients externes	14 905	2 034	655	979	697	1 606	18	20 894
Bilan								
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	3 657	193	107	377	30	265		4 629
Immobilisations incorporelles	941	15	13	13		38		1 020
Actifs non affectables								18 299
Total actif								23 948
Tableau de flux de trésorerie								
Prix d'acquisition liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(943)	(59)	(17)	(97)	(14)	(91)		(1 221)

(1) y compris les contrats de locations financement

17.4 Présentation du compte de résultat par destination

2005	BTP (Bouygues Construction)	Immobilier (Bouygues Immobilier)	Routes (Colas)	Médias (TF1)	Télécoms (Bouygues Telecom)	Bouygues SA et autres activités	Total
Chiffre d'affaires consolidé	5 815	1 557	9 424	2 489	4 525	263	24 073
Coût des ventes	(4 903)	(1 264)	(8 130)	(1 799)	(3 253)	(222)	(19 571)
Marge brute	912	293	1 294	690	1 272	41	4 502
Coût de recherche et développement	(7)	(1)	(107)		(21)	(1)	(137)
Charges commerciales	(289)	(97)		(138)	(164)	(3)	(691)
Charges administratives	(366)	(41)	(765)	(199)	(431)	(75)	(1 877)
Dépréciation des goodwill			(1)			(5)	(6)
Autres produits et charges courants		2				59	61
Résultat opérationnel courant	250	156	421	353	656	16	1 852

2004	BTP (Bouygues Construction)	Immobilier (Bouygues Immobilier)	Routes (Colas)	Médias (TF1)	Télécoms (Bouygues Telecom)	Bouygues SA et autres activités	Total
Chiffre d'affaires consolidé	5 227	1 295	7 947	2 483	3 649	293	20 894
Coût des ventes	(4 518)	(1 048)	(6 845)	(1 766)	(2 450)	(180)	(16 807)
Marge brute	709	247	1 102	717	1 199	113	4 087
Coût de recherche et développement	(4)	(1)	(101)	(3)	(26)	(1)	(136)
Charges commerciales	(249)	(86)		(133)	(149)	(4)	(621)
Charges administratives	(324)	(41)	(690)	(189)	(427)	(127)	(1 798)
Dépréciation des goodwill				(11)			(11)
Autres produits et charges courants	36						36
Résultat opérationnel courant	168	119	311	381	597	(19)	1 557

NOTE 18 : INSTRUMENTS FINANCIERS

À titre indicatif, les tableaux ci-après présentent la somme des en-cours notionnels, au 31 décembre 2005, de chaque type de produit utilisé, avec répartition par maturité résiduelle pour les opérations de taux, par devise pour les opérations de change.

18.1 Sociétés intégrées

18.1.1 Couverture du risque de taux

■ Analyse par échéance (en millions d'euros)

Date de l'échéance	En-cours au 31/12/2005			Total	Total en-cours 31/12/2004
	2006	2007 à 2010	Au-delà		
Swaps de taux					
- sur actifs financiers	525	34		559 ⁽¹⁾	639
- sur passifs financiers	414	617	37	1 068 ⁽²⁾	1 441
Future rate agreements					
- sur actifs financiers	-	-	-	-	-
- sur passifs financiers	-	-	-	-	-
Caps / floors					
- sur actifs financiers	-	-	-	-	-
- sur passifs financiers	-	-	-	-	410

(1) dont payeur taux fixe : 334

(2) dont payeur taux fixe : 568

■ Analyse par métier (en millions d'euros)

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Totaux 31/12/2005	Totaux 31/12/2004
Swaps de taux								
- sur actifs financiers	225		34	400		334	559	639
- sur passifs financiers	14	20			400	200	1 068	1 441
Future rate agreements								
- sur actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
- sur passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Caps / floors								
- sur actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
- sur passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	410

Pour les couvertures de taux renouvelables, les montants sont indiqués dans la colonne correspondant à l'échéance la plus lointaine.

18.1.2 Couverture du risque de change

■ Analyse par devise

Devise	31 décembre 2005 (contre-valeur millions d'euros)					Total	Total en-cours 31/12/2004
	Dollar US	Livre sterling	Franc suisse	Hong-Kong	Autres		
Achats et ventes à terme							
- achats à terme	75	14	3	-	22	114	148
- ventes à terme	170	28	7	22	42	269	224
Swaps de devises	79	54	111	61	16	321	220
Options de change							
- achats à terme	34	9	2	-	8	53	22
- ventes à terme	-	-	-	-	4	4	-

■ Analyse par métier (en millions d'euros)

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Totaux 31/12/2005	Totaux 31/12/2004
Achats et ventes à terme								
- achats à terme	33	-	23	53	-	5	114	148
- ventes à terme	236	-	4	11	-	18	269	224
Swaps de devises	19	-	12	-	-	290	321	220
Options de change								
- achats à terme	12	-	2	18	21	-	53	22
- ventes à terme	-	-	4	-	-	-	4	-

18.2 Valeur de marché des instruments de couverture

Au 31 décembre 2005, la valeur de marché (*net present value*) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de + 9 millions d'euros⁽¹⁾. Ce montant est pour l'essentiel la résultante de la valeur actuelle nette de *swaps* de taux permettant de couvrir la dette du Groupe (couverture de juste valeur et couverture de flux de trésorerie) et de la valeur actuelle nette d'opérations de terme permettant de couvrir le risque de change découlant d'opérations commerciales.

(1) incluant Colas pour (9). L'impact de la valeur de marché du swap de taux mis en place pour le contrat avec la ville de Portsmouth (filiale anglaise Colas) pour (9) millions d'euros est intégralement compensé par la valeur de marché du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par le client soit + 9 millions d'euros.

La répartition de cette valeur de marché par type de couverture est la suivante :

- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : + 14 millions d'euros
- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : - 5 millions d'euros

En cas de *translation* de la courbe des taux de + 1,00 % [et respectivement - 1,00 %], la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à + 5 millions d'euros [respectivement + 12 millions d'euros].

En cas d'évolution uniforme défavorable de 1 % de l'euro par rapport à toutes les autres devises, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à + 4 millions d'euros.

Les calculs ont été effectués par le Groupe ou obtenus de contreparties bancaires avec lesquelles ils ont été contractés.

NOTE 19 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

19.1 Engagements réciproques

Engagements donnés et reçus	Total 12/2005	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Échéances			Total	Total 12/2004
								moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans		
Engagements donnés	2 072	18	579	93	428	936	18	657	1 076	339	2 072	1 867
Transport d'images	387				387			82	302	3	387	447
Locations simples ⁽¹⁾	1 040	18	31	71	41	879 ⁽²⁾		191	513	336	1 040	1 051
Obligations d'achat irrévocables	645		548 ⁽³⁾	22		57	18	384	261		645	369
Engagements reçus	2 032	18	579	93	428	896	18	627	1 066	339	2 032	1 854
Transport d'images	387				387			82	302	3	387	447
Locations simples ⁽¹⁾	1 040	18	31	71	41	879		191	513	336	1 040	1 051
Obligations d'achat irrévocables	605		548	22		17	18	354	251		605	356
Solde⁽⁴⁾	40					40		30	10		40	13

(1) Loyers futurs minima restant dus jusqu'à la date normale de renouvellement des contrats (ou date de première résiliation possible) au titre des baux de locations simples nés dans le cadre des activités courantes (terrains, constructions, matériels...)

(2) Bouygues Telecom : engagements donnés dans le cadre de l'exploitation concernant pour l'essentiel des baux commerciaux pour la location des immeubles et des terrains d'exploitation destinés à l'exploitation des sites techniques du réseau (dont loyers relatifs aux sites du réseau : 661 et loyers immobiliers : 149)

(3) Bouygues Immobilier : engagements fermes sous conditions portant sur les acquisitions d'assiettes foncières

(4) Bouygues Telecom : conséquence des modalités spécifiques à certains contrats de fournitures d'équipements

19.2 Engagements divers

	Total 12/2005	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Échéances			Total	Total 12/2004
								moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans		
Engagements donnés	648	129	17	70	128	254	50	259	273	116	648	642
Autres obligations contractuelles ou engagements commerciaux donnés (avals, cautions...) ⁽¹⁾	648	129	17	70	128	254	50	259	273	116	648	642
Engagements reçus	100	2			87	5	6	48	44	8	100	70
Autres obligations contractuelles ou engagements commerciaux reçus (avals, cautions...)	100	2			87	5	6	48	44	8	100	70
Solde	548	127	17	70	41	249	44	211	229	108	548	572

(1) Le Groupe accorde, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties décennales ou de bonne fin qui ne font pas l'objet d'une estimation chiffrée et d'une mention spécifique, sauf s'il s'avère que ces dernières pourraient donner lieu au versement de sommes quelconques par le Groupe. Elles donneraient lieu à constitution de provisions.

19.3 Autres engagements

Engagements donnés

Licence GSM Bouygues Telecom détient une licence GSM comportant le respect d'un certain nombre d'obligations. L'ensemble de ces obligations est respecté par la société. Cette licence sera soumise à renouvellement en 2009.

Licence UMTS L'attribution d'une licence UMTS à Bouygues Telecom comprend le respect d'un certain nombre d'obligations, en particulier en termes de rythme de déploiement, de couverture géographique et de date d'ouverture commerciale. Par une décision en date du 20 mai 2005, l'Arcep (ex-ART) a décalé au 30 avril 2007 au plus tard l'obligation pour Bouygues Telecom d'offrir commercialement les services UMTS prévus dans son autorisation.

Zones blanches Bouygues Telecom s'est engagé en 2002, en commun avec les deux autres opérateurs, à couvrir un certain nombre de « zones blanches ». Cet engagement s'est matérialisé par la signature d'une convention en 2003 et d'avenants à cette convention en 2004. L'engagement de couverture des trois opérateurs est de 3 100 communes, soit 2 250 sites. Les engagements pris sur 2005 ont été respectés. Le programme se poursuivra en 2006 et 2007.

19.5 Actifs et passifs éventuels

Actifs éventuels :
Litige Bouygues Telecom a assigné en février 2005 la société Tekelec US, fournisseur des deux serveurs informatiques dont la défaillance le 17 novembre 2004 avait affecté le réseau, rendant impossible l'émission et la réception de communications par une partie des abonnés. L'affaire est actuellement devant la juridiction de Caroline du Nord. Bouygues Telecom invoque la responsabilité délictuelle du fabricant afin d'obtenir la réparation de son préjudice estimé à 80 millions de US dollars.

Passifs éventuels :
Litige Une plainte contre Bouygues Telecom, SFR et Orange France, au sujet des tarifs pratiqués sur les SMS, est en cours d'instruction devant le Conseil de la concurrence.

	Total 12/2005	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Échéances			Total	Total 12/2004
								moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans		
Total engagements donnés	2 720	147	596	163	556	1 190	68	916	1 349	455	2 720	2 509
Total engagements reçus	2 132	20	579	93	515	901	24	675	1 110	347	2 132	1 924

La présentation des engagements ci-avant n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs, selon les normes comptables en vigueur.

19.4 Sûretés réelles

	Total 12/2005	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Échéances			Total	Total 12/2004
								moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans		
Hypothèques sur terrains / constructions ou nantissements de matériel	9			9				1	3	5	9	5
Nantissements de titres et prêts subordonnés	25	7	18					18	7		25	18
Total Groupe	34	7	18	9				19	10	5	34	23

19.6 Engagements sur contrats de location financement et contrats de location simple

19.6.1 Engagement sur contrats de location financement

Synthèse des paiements minimaux futurs	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Total échéancier
Locations financement	42	61	103
Rappel 31/12/2004	41	100	141

Valeur actualisée des paiements minimaux	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Total échéancier
Montant des paiements minimaux	42	61	103
Montant représentant les charges de financement	4	10	14
Valeur actualisée des paiements minimaux	38	51	89
Rappel 31/12/2004	46	70	116

Montant des loyers conditionnels au titre des locations financement au 31 décembre 2005 est de : NÉANT

19.6.2 Engagements sur contrats de location simple

Paiements minimaux de l'exercice	Loyers totaux de l'exercice
Paiements minimaux de l'exercice	176

Synthèse des paiements minimaux futurs	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total échéancier
Locations simples	191	513	336	1 040
Rappel 31/12/2004	183	529	339	1 051

NOTE 20 : EFFECTIFS, ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL ET PARTICIPATION

20.1 Effectif moyen

	2005	2004
Cadres	17 035	15 888
Agents de maîtrise et employés	17 825	17 432
Compagnons	27 230	25 986
Sous-total effectif France	62 090	59 306
Effectifs contrats expatriés et contrats locaux	57 004	56 946
Total effectif moyen avec TPS	119 094	116 252⁽¹⁾
TPS	(610)	
Total effectif moyen sans TPS	118 484	

(1) sous déduction des effectifs Saur : effectif moyen inclus au 31 décembre 2004 pour 21 305

20.2 Engagements envers le personnel, engagements en matière de retraite (avantages postérieurs à l'emploi)

Les tableaux ci-dessous fournissent des informations sur les engagements du Groupe en matière de retraite.

20.2.1 Régimes à cotisations définies

	2005	2004
Montants comptabilisés en charges	(1 383)	(1 292)

Les cotisations définies présentées ci-dessus comprennent les cotisations versées :

- aux caisses d'assurance maladie et mutuelles,
- aux caisses de retraite (régime obligatoire et régimes complémentaires),
- aux caisses d'assurance chômage.

Information sur les parties liées : voir note 21

20.2.2 Régimes à prestations définies

■ Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat (charges opérationnelles)

	Indemnités de fin de carrière		Pensions	
	2005	2004	2005	2004
Coûts des services rendus	13	16		
Charges d'intérêt sur l'obligation	9	7	2	2
Rendement attendu des actifs du régime			(2)	(1)
Écarts actuariels nets comptabilisés	(1)			
Coûts des services passés	6	6	(1)	
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	27	29	(1)	1

■ Montants comptabilisés au bilan

	Indemnités de fin de carrière		Pensions	
	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2004
Valeur actualisée des obligations ⁽¹⁾	335	273	103	81
Juste valeur des actifs du régime	(3) ⁽²⁾	(3) ⁽²⁾	(74)	(60)
Écarts actuariels nets non comptabilisés	(10)	(7)	(12)	1
Coût des services passés non encore comptabilisé	(71) ⁽³⁾	(38)	5	
Passifs nets comptabilisés	251	225	22	22

(1) montant total de l'engagement actualisé relatif aux indemnités de fin de carrière et aux pensions

(2) fonds TF1 résiduel pour une fraction des obligations ; celui-ci vient minorer la valeur actualisée des obligations TF1

(3) l'essentiel de ce coût résulte de l'incidence de la nouvelle règle de calcul des indemnités de fin de carrière en découlant
La nouvelle convention collective des cadres « construction » est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005

■ Variations des éléments du bilan

	Indemnités de fin de carrière		Pensions	
	2005	2004	2005	2004
Au 1^{er} janvier	225	224	22	21
Charges comptabilisées	27	29	1	
Variations de périmètre	0	(29)	(1)	
Variations de change	0	0		
Virements de rubriques et autres	(1)	1		1
Au 31 décembre	251	225	22	22

■ Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière

	31/12/2005	31/12/2004
Taux d'actualisation (OAT TEC 10)	3,38 à 3,57 %	3,6 à 3,57 %
Table de survie	INSEE	INSEE
Âge de départ en retraite		
- Cadres	60 / 63 ans	60 / 63 ans
- Etams / compagnons	60 ans	60 ans
Augmentation future des salaires ⁽¹⁾	2 à 4,3 %	2 à 4,3 %

(1) taux d'inflation inclus

■ Répartition par métier au 31 décembre 2005

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Total
Charge nette d'indemnités de fin de carrière	8	1	10	2	3	3	27
Provisions non courantes (bilan) :							
- indemnités de fin de carrière	63	6	118	26	20	18	251
- pensions	1		21				22

■ Répartition par zone géographique au 31 décembre 2005

	France et Dom	Union européenne	Afrique	Asie Pacifique	Amériques	Total
Charges nettes d'indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	23		1	3		27
Provisions non courantes (bilan) :						
- indemnités de fin de carrière	232		13	5	1	251
- pensions ⁽²⁾		19			3	22

(1) La charge 2005 sur pensions est voisine d'un million d'euros.

(2) Taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs : voir note 2

20.3 Participation au capital

20.3.1 Stock-options

■ Titres pouvant donner accès au capital

Cours de Bourse au 30 décembre 2005 : 41,30 €

PLAN	Solde au 31/12/2005	Date d'attribution	Date minimale d'exercice normal	Date minimale d'exercice PEE	Cours de levée (€)
1999.04	628 320	20/04/1999	20/04/2004	-	18,35
1999.07	943 607	06/07/1999	06/07/2004	-	21,01
1999.11	156 700	04/11/1999	04/11/2004	-	25,18
2000.07	1 277 227	04/07/2000	04/07/2005	-	58,74
2001.03	1 990 531	27/03/2001	27/03/2005	-	33,47
2001.07	1 676 894	03/07/2001	03/07/2005	-	32,81
2001.09	400 000	18/09/2001	18/09/2005	-	28,67
2002.06	3 365 417	25/06/2002	25/06/2006	25/06/2003	23,41
2002.12	588 447	17/12/2002	17/12/2006	17/12/2003	23,00
2003.06	3 388 884	17/06/2003	17/06/2007	17/06/2004	19,37
2004.03	3 583 693	15/03/2004	15/03/2008	15/03/2005	25,15
2005.06	2 954 000	21/06/2005	21/06/2009	21/06/2006	31,34

Le nombre total d'options (11 351 815) pouvant être exercé est constitué :

- 1) des options effectivement exerçables au 31 décembre 2005, soit par exercice normal, soit par exercice partiel anticipé dans le cadre du PEE (pour les plans attribués à compter de juin 2002),
- 2) des options économiquement exerçables au 31 décembre 2005, c'est-à-dire celles dont le cours de levée est inférieur au cours de clôture du 31 décembre 2005, soit 41,30 €.

NOTE 21 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES ET LES AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

21.1 Informations sur les parties liées

	Charges		Produits		Créances		Dettes	
	2005	2004	2005	2004	31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
Parties liées en amont (SCDM)	6				1			
Coentreprises	99	89	177	135	74	58	76	53
Entités associées	13	9	103	59	38	6	18	12
Autres parties liées	17	22	5	20	23	38	33	36
Total	135	120	285	214	136	102	127	101
Échéances								
moins d'un an					106	90	125	101
de 1 à 5 ans					11	12	2	
plus de 5 ans					19			
dont dépréciations pour créances douteuses (sociétés non consolidées pour l'essentiel)					49	48		

21.2 Informations sur les rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction

La rémunération des principaux dirigeants concerne les membres du comité de direction générale du Groupe présents au 31 décembre 2005.

Rémunérations directes : elles s'élevaient à 19 461 428 euros, dont 8 086 300 euros de rémunération de base, 10 846 500 euros de rémunération variable et exceptionnelle payée en 2006, liée aux performances réalisées en 2005 et 528 628 euros de jetons de présence. Les jetons de présence alloués aux administrateurs et aux censeurs non dirigeants sont de 440 283 euros.

Avantages à court terme : néant

Avantages postérieurs à l'emploi : les membres du comité de direction générale bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Ce régime complémentaire a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurances. La contribution versée en 2005 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances s'est élevée à 6 400 000 euros.

Avantages à long terme : néant

Indemnités de fin de contrat : concernent les indemnités de fin de carrière pour un montant de 669 216 euros.

Avantages en actions : le nombre de titres attribués le 21 juin 2005 (stock-options) est de 700 000 au prix d'exercice de 31,34 euros. La date minimale d'exercice est le 21 juin 2009. La charge comptabilisée en 2005 ressort à 2,22 millions d'euros.

NOTE 22 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

22.1 Informations sur les flux de trésorerie des filiales acquises ou sortantes

Présentation par métier des flux de trésorerie nets résultant des acquisitions et sorties de filiales.

Filiales acquises / sortantes	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Total 12/2005
Trésorerie	20	11	(21)	(14)		(24)	(28)
Stocks	(2)	(5)	(25)	3		5	(24)
Clients et créances	(32)	(23)	(98)	(8)		56	(105)
Immobilisations	(14)		(20)	52		74	92
Goodwill	(30)		(77)	(73)			(180)
Fournisseurs et dettes courantes	(4)	19	112	13		(71)	69
Dettes à long terme		(1)	28			(80)	(53)
Provisions non courantes	1		9	(1)		(30)	(21)
Coût d'acquisition net	(61)	1	(92)	(28)	0	(70)	(250)
Trésorerie acquise ou cédée	(20)	(11)	21	14		24	28
Dettes nettes sur immobilisations financières			(33)			976	943
Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition ou sortie des filiales	(81)	(10)	(104)	(14)	0	930	721

22.2 Opérations d'investissement et de financement sans contrepartie de trésorerie

■ Participation de Bouygues dans Bouygues Telecom

Bouygues SA / BNP Paribas : promesse d'achat-vente des 6,5 % de Bouygues Telecom (voir note 1.5 - Faits significatifs)

Cette opération qui n'a pas de contrepartie de trésorerie en 2005 n'est pas présentée en tableau des flux de trésorerie.

NOTE 23 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau, en charge des contrôles des comptes consolidés de Bouygues et sociétés faisant l'objet d'une intégration globale, affectés en compte de résultat consolidé au 31 décembre 2005.

Missions (en milliers d'euros)	Réseau Mazars & Guérard			Réseau Ernst & Young			Autres réseaux ⁽¹⁾			Total Charge	
	12/2005	%	12/2004	12/2005	%	12/2004	12/2005	%	12/2004	12/2005	12/2004
A - Audit											
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3 454	95	4 327	3 000	90	2 900	6 600	84	7 403	13 054	14 630
Missions accessoires	165	5	37	214	7	0	320	4	75	699	112
Sous-total 1	3 619	100	4 364	3 214	97	2 900	6 920	88	7 478	13 753	14 742
B - Autres prestations											
Juridique, fiscal, social			64	53	2	148	856	11	185	909	397
Technologies de l'information			0	0	0	0		0	11	0	11
Audit interne			76	0	0	0		0	0	0	76
Autres			113	52	1	93	78	1	96	130	302
Sous-total 2			253	105	3	241	934	12	292	1 039	786
Total charge d'honoraires	3 619	100	4 617	3 319	100	3 141	7 854	100	7 770	14 792	15 528⁽²⁾

(1) Pour la pertinence de l'information d'ensemble, la charge d'honoraires affectée aux « Autres réseaux de commissaires aux comptes » est présentée dans ce tableau.

(2) y compris Saur cédée fin 2004 : 1 576

NOTE 24 : INFORMATIONS SUR LES MODIFICATIONS DE PÉRIMÈTRE : ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSIION

■ Cession Saur

Fin 2004, Bouygues a signé avec le fonds d'investissements PAI partners, un protocole de cession au terme duquel la totalité des titres de la société Saur est cédée à la société financière Novasaur (ex. Gaillon) pour un montant de 1 031 millions d'euros. Cette opération est devenue définitive après accord des autorités de la concurrence en février 2005.

Bouygues a réalisé une plus-value nette d'impôts de 213 millions d'euros.

Le résultat de l'exercice de ces activités a été classé en rubrique « Activités arrêtées ou en cours de cession » en compte de résultat.

■ TPS en cours de cession

En 2004 et 2005, les charges et les produits de l'exercice considéré sont neutralisés (cession en cours).

Le résultat est présenté sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

■ Les impacts TPS sur bilan 2005 / CR 2004-2005 / TFT 2004-2005 :

Tableau flux de trésorerie	12/2005	12/2004
Trésorerie d'ouverture	3	3
Activité opérationnelle	34	48
Activité d'investissement	(24)	(7)
Activité de financement	(70)	(41)
Incidence de variation de change et autres		
Trésorerie au 31 décembre	(57)	3

Les actifs et passifs des activités arrêtées ou en cours de cession sont les suivants :

	12/2005
Actifs non courants	
Immobilisations corporelles	46
Immobilisations incorporelles	7
Goodwill	420
Autres actifs non courants	
Impôts différés actif et créances fiscales long terme	4
Actifs courants	
Stocks	30
Clients et autres débiteurs	44
Actif d'impôt (exigible)	(2)
Autres actifs courants	72
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(57)
Instruments financiers (couverture dettes financières en juste valeur)	
Autres actifs financiers courants	
Total rubrique : actif en cours de cession d'activité	564
Passifs non courants	
Dettes financières long terme	10
Provisions non courantes	
Impôts différés passif et dettes fiscales long terme	1
Passifs courants	
Dettes financières court terme	38
Impôts courants	
Fournisseurs et autres créditeurs	125
Autres passifs courants	176
CBC et soldes créditeurs de banque	
Instruments financiers (couverture dettes financières en juste valeur)	
Autres passifs financiers courants	
Total rubrique : passif en cours de cession d'activité	350
Total actifs nets cédés C = A - B	214

Les charges et produits des activités arrêtées ou en cours de cession sont les suivants :

	12/2005	12/2004
Chiffre d'affaires	365	348
Résultat opérationnel	17	2
Coût de l'endettement financier net	(3)	(3)
Autres produits et charges financiers	1	(2)
Charges d'impôt	(1)	1
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	14	(2)

NOTE 25 : PRINCIPAUX TAUX DE CONVERSION

Convention : 1 unité monétaire locale = X euros

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture		Cours moyen annuel	
		31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
EUROPE					
Danemark	Couronne danoise	0,134039	0,134430	0,134183	0,134419
Grande-Bretagne	Livre sterling	1,459215	1,418339	1,464040	1,472058
Hongrie	Forint hongrois	0,003955	0,004066	0,004023	0,003990
Pologne	Zloty polonais	0,259067	0,244828	0,248636	0,221370
République tchèque	Couronne tchèque	0,034483	0,033563	0,032826	0,031354
Roumanie	Nouveau leu roumain	0,271724	0,253872	0,275932	0,247291
Suisse	Franc suisse	0,643045	0,648130	0,646064	0,647819
AMÉRIQUE DU NORD					
États-Unis	Dollar US	0,847673	0,734160	0,807765	0,802472
Canada	Dollar canadien	0,728597	0,609162	0,666800	0,618675
AUTRES					
Maroc	Dirham marocain	0,091672	0,089226	0,090819	0,090685
Thaïlande	Baht thaïlandais	0,020645	0,018816	0,020027	0,019924
Hong-Kong	Dollar Hong-Kong	0,109321	0,094446	0,103872	0,103026
Communauté financière africaine	Franc CFA	0,001524	0,001524	0,001524	0,001524
Afrique du Sud	Rand sud africain	0,133973	0,130044	0,126888	0,125909

NOTE 26 : LISTE DÉTAILLÉE DU PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2005

Principales sociétés du Groupe	Ville / Pays	% intérêt		% contrôle direct et indirect ⁽¹⁾	
		2005	2004	2005	2004
A - TÉLÉCOMS - MÉDIAS					
1. TÉLÉCOMMUNICATIONS - Groupe BOUYGUES TELECOM					
<i>Intégration globale</i>					
Bouygues Telecom SA et ses filiales	Boulogne-Billancourt / France	89,55	83,05		
2. COMMUNICATION - Groupe TF1					
<i>Intégration globale</i>					
Télévision Française 1 SA	Boulogne-Billancourt / France	42,93	41,50		
Ciby Droits Audiovisuels SA	Boulogne-Billancourt / France	42,93	41,50	100,00	100,00
La Chaîne Info (LCI) SCS	Boulogne-Billancourt / France	42,93	41,50	100,00	100,00
Téléshopping SA	Boulogne-Billancourt / France	42,93	41,50	100,00	100,00
TF1 International SA	Boulogne-Billancourt / France	42,93	41,50	100,00	100,00
TF1 Publicité SA	Boulogne-Billancourt / France	42,93	41,50	100,00	100,00
TF1 Vidéo SA	Boulogne-Billancourt / France	42,93	41,50	100,00	100,00
Une Musique SA	Boulogne-Billancourt / France	42,93	41,50	100,00	100,00
e-TF1	Boulogne-Billancourt / France	42,93	41,50	100,00	100,00
Eurosport et ses filiales	Boulogne-Billancourt / France	42,93	41,50	100,00	100,00
<i>Intégration proportionnelle</i>					
Télévision Par Satellite (TPS) SNC	Issy-les-Moulineaux / France	28,33	27,39	66,00	66,00
<i>Mise en équivalence</i>					
Publications Metro France	Paris / France	14,72	14,23	34,30	34,30
B - CONSTRUCTION					
1. CONSTRUCTION - Groupe BOUYGUES CONSTRUCTION					
<i>Intégration globale</i>					
Bouygues Construction SA	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	99,97	99,97		
<i>Bouygues Bâtiment Île-de-France</i>					
Bouygues Bâtiment Île-de-France SA	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	99,97	99,97		
<i>Filiales Bâtiment France</i>					
Bati Renov SA	Orly / France	99,88	99,88		
Brézillon SA	Noyon / France	99,33	99,33		
Sodéarif SA	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	99,96	99,96		
<i>Bouygues Bâtiment International</i>					
Bouygues Bâtiment International SA	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	99,97	99,97		
<i>Filiales Bâtiment International</i>					
Bouygues Hungaria	Budapest / Hongrie	99,97	99,97		
Bouygues Polska	Varsovie / Pologne	99,97	99,97		
Bouygues Thai Ltd	Bangkok / Thaïlande	48,98	48,98		
Bymaró	Casablanca / Maroc	99,95	99,95		
DTP Singapour Pte. Ltd	Singapour	99,97	99,97		

(1) si le pourcentage de contrôle est différent du pourcentage d'intérêt

Principales sociétés du Groupe	Ville / Pays	% intérêt		% contrôle direct et indirect ⁽¹⁾	
		2005	2004	2005	2004
1. CONSTRUCTION - Groupe BOUYGUES CONSTRUCTION (suite)					
Filiales Entreprises France-Europe					
DV Construction SA	Mérignac / France	99,97	99,97		
GTB Bouyer Duchemin SA	Nantes / France	99,97	99,97		
GFC Construction SA	Caluire-et-Cuire / France	99,97	99,97		
Norpac SA	Villeneuve-d'Ascq / France	99,97	99,97		
Pertuy Construction SA	Maxeville / France	99,97	99,97		
Quille SA	Rouen / France	99,97	99,97		
Acieroid SA et ses filiales (anciennement Acieroid Espagne)	Barcelone / Espagne	99,97	99,97		
Bouygues UK Ltd et ses filiales	Londres / Royaume-Uni	99,97	99,97		
Losinger Construction AG	Berne / Suisse	99,97	99,97		
Bouygues Travaux Publics					
Bouygues TP SA	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	99,97	99,97		
Basil Read Ltd et ses filiales	Johannesburg / Afrique du Sud	Cession	70,61		
Prader Losinger SA	Sion / Suisse	99,64	99,64		
Prader Zurich	Zurich / Suisse	99,90	99,90		
Autres filiales Bouygues Construction					
DTP Terrassement SA	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	99,97	99,97		
Dragages et TP (Hong-Kong) Ltd	Hong-Kong / Chine	99,97	99,97		
VSL International Ltd et ses filiales	Berne / Suisse	99,88	99,88		
Groupe Entreprise Transport et Distribution d'Électricité (ETDE)					
ETDE SA et ses filiales régionales	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	99,97	99,97		
Axione et ses filiales	Malakoff / France	99,97	-		
ETDE Réseaux et Communication SA	Villebon-sur-Yvette / France	99,97	99,97		
Exprim SA	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	99,97	99,97		
Gallet Delage SA	Kremlin-Bicêtre / France	99,97	99,97		
Mainguy SAS	Vertou / France	99,97	99,97		
Serma SAS et ses filiales	Champgorgueil / France	99,97	99,97		
Stefal et ses filiales	Montrouge / France	99,97	-		
Transel SAS	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	99,97	99,97		
David Webster Lighting et ses filiales	Hertfordshire / Royaume-Uni	99,97	-		
Ecovert FM	Londres / Royaume-Uni	99,97	99,97		
Icel Maidstone Ltd	Sittingbourne / Royaume-Uni	99,97	-		
Société Gabonaise d'Électrification et de Canalisation (Sogec)	Libreville / Gabon	84,39	84,39		
Mise en équivalence					
Bouygues Bâtiment					
Consortium Stade de France SA	La Plaine-Saint-Denis / France	33,32	33,32		
Bouygues TP					
Adelac SAS	Archamps / France	39,19	-		
Autoroute de liaison Seine-Sarthe SA	Versailles / France	33,16	44,83		
Aka Holding	Budapest / Hongrie	25,12	25,12		
Bina Fincom	Zagreb / Croatie	50,98	50,98		

Principales sociétés du Groupe	Ville / Pays	% intérêt		% contrôle direct et indirect ⁽¹⁾	
		2005	2004	2005	2004
2. ROUTES - Groupe COLAS					
Intégration globale					
COLAS SA et ses filiales régionales (Colas, Screg et Sacer)	Boulogne-Billancourt / France	96,42	96,27		
Grands Travaux Océan Indien (GTOI) SA	Le Port (La Réunion) / France	96,41	96,26	99,99	99,99
Spac SA et ses filiales	Clichy / France	96,41	96,27	100,00	99,99
Seco-Rail	Chatou / France	96,41	96,27	100,00	99,90
Somaro SA	Chatou / France	96,41	96,27	100,00	99,99
Colas Guadeloupe	Baie Mahault / France	96,41	96,26	100,00	99,99
Colas Martinique SA	Le Lamentin / France	96,41	96,26	100,00	99,99
Smac Acieroid SA et ses filiales	Boulogne-Billancourt / France	96,41	96,27	100,00	99,99
Colas Hungaria et ses filiales	Budapest / Hongrie	96,41	96,27	100,00	100,00
Colas Danmark	Virum / Danemark	96,42	96,27	100,00	100,00
Colas SA et ses filiales	Lausanne / Suisse	95,66	95,51	99,22	99,21
Colas Inc. et ses filiales	Morristown New Jersey / États-Unis	96,42	96,27	100,00	100,00
Colas Maroc et ses filiales	Casablanca / Maroc	96,35	96,20	100,00	99,93
Colas UK Ltd et ses filiales	Rowfant-Crackle / Royaume-Uni	96,42	96,27	100,00	100,00
Strada	Sroda-Wielkopol / Pologne	96,42	56,10	100,00	58,27
Société routière Colas Gabon	Libreville / Gabon	86,67	86,54	89,90	89,89
Screg Belgium et ses filiales	Bruxelles / Belgique	96,41	96,27	100,00	100,00
Intégration proportionnelle					
Carrières Roy SA	Saint-Varent / France	48,19	48,12	49,98	49,98
Mise en équivalence					
Cofiroute SA	Sèvres / France	16,07	16,05	16,67	16,67
3. IMMOBILIER - Groupe BOUYGUES IMMOBILIER					
Intégration globale					
Bouygues Immobilier	Boulogne-Billancourt / France	100,00	100,00		
SNC Bouygues Immobilier	Boulogne-Billancourt / France	100,00	100,00		
Entreprises Île-de-France	Boulogne-Billancourt / France	100,00	100,00		
SNC Bouygues Immobilier Paris	Boulogne-Billancourt / France	100,00	100,00		
SNC Bouygues Immobilier Est	Strasbourg / France	100,00	100,00		
SLC et ses filiales	Lyon / France	100,00	100,00		
Parque Empresarial Cristalia SL	Madrid / Espagne	100,00	100,00		
SA Bouygues Inmobiliaria	Madrid / Espagne	100,00	100,00		
C - FILIALES DIVERSES					
Intégration globale					
Finagestion et ses filiales (Afrique)	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	100,00	100,00		
Bouygues Relais SNC	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	100,00	100,00		
Challenger SNC	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	100,00	100,00		
Société française de participation et gestion (SFPG) SA et ses filiales	Paris / France	99,76	99,76		
Challenger Reassurance	Luxembourg	99,99	99,99		
Uniservice	Genève / Suisse	99,99	99,99		

(1) si le pourcentage de contrôle est différent du pourcentage d'intérêt

COMPTES INDIVIDUELS

en normes françaises

BILAN SOCIÉTÉ MÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2005

Actif (en millions d'euros)

	Brut 2005	Amortissements Dépréciations 2005	Net 2005	Net 2004	Net 2003
Immobilisations incorporelles	2	1	1		1
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	6 936	9	6 927	7 277	7 823
<i>Participations</i>	6 835	4	6 831	6 726	7 187
<i>Créances rattachées à des participations</i>	68	1	67	541	623
<i>Autres</i>	33	4	29	10	13
ACTIF IMMOBILISÉ	6 938	10	6 928	7 277	7 824
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes					
Créances clients et comptes rattachés	18		18	19	20
Créances diverses ⁽¹⁾	333	1	332	879	33
Valeurs mobilières de placement	2 436		2 436	2 507	1 578
Disponibilités	9		9	9	10
ACTIF CIRCULANT	2 796	1	2 795	3 414	1 641
Comptes de régularisation	28		28	26	13
TOTAL ACTIF	9 762	11	9 751	10 717	9 478

(1) 12/2004 : dont créance PAI partners sur cession des titres Saur

Passif (en millions d'euros)

	Net 2005	Net 2004	Net 2003
Capital social	337	333	333
Primes et réserves	2 708	2 632	4 348
Report à nouveau	276	42	3
Résultat net de l'exercice	261	586	216
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	3 582	3 593	4 900
Provisions	137	187	177
Dettes financières	4 101	3 345	2 978
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes d'exploitation	21	47	28
Dettes diverses ⁽²⁾	87	1 782	19
DETTES	4 346	5 361	3 202
CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET SOLDES CRÉDITEURS DE BANQUES	1 823	1 763	1 375
Comptes de régularisation			1
TOTAL PASSIF	9 751	10 717	9 478

(2) 12/2004 : dont dividende exceptionnel payé le 7 janvier 2005

COMPTES INDIVIDUELS en normes françaises

COMPTE DE RÉSULTAT (en millions d'euros)

	2005	2004	2003
CHIFFRE D'AFFAIRES	64	68	62
Autres produits d'exploitation	18	11	10
Achats et variations de stocks			
Impôts, taxes et versements assimilés	(2)	(2)	(2)
Charges de personnel	(46)	(52)	(50)
Charges externes et autres charges d'exploitation	(44)	(42)	(33)
Dotations nettes aux comptes d'amortissements, de dépréciations et de provisions	(13)	(13)	(11)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(23)	(30)	(24)
Produits et charges financiers	209	343	189
RÉSULTAT COURANT	186	313	165
Produits et charges exceptionnels	113	218	(7)
Impôts sur les bénéfices	(38)	55	58
BÉNÉFICE	261	586	216

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

	2005	2004
A - OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Capacité d'autofinancement	213	294
Résultat de l'exercice	261	586
Dotations / reprises aux amortissements, dépréciations sur actif immobilisé	(12)	(154)
Dotations / reprises aux provisions	(52)	9
Transferts de charges à répartir	(5)	(6)
Plus et moins-values sur cessions d'immobilisations	21	(141)
Variation du besoin en fonds de roulement	(305)	71
Actif circulant	(249)	(48)
Passif circulant	(56)	119
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	(92)	365
B - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Augmentations d'actifs immobilisés		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisitions d'immobilisations financières	(158)	(45)
	(158)	(45)
Cessions d'actifs immobilisés ⁽¹⁾	26	802
Investissements nets	(132)	757
Autres immobilisations financières nettes	475	88
Créances / dettes nettes sur immobilisations ⁽¹⁾	795	(797)
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	1 138	48
C - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Variation des capitaux propres ⁽²⁾	(18)	(1 727)
Dividende exceptionnel versé en 2005 ⁽²⁾	(1 664)	1 664
Dividendes versés	(249)	(166)
Variation des dettes financières	754	357
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	(1 177)	128
VARIATIONS DE TRÉSORERIE (A + B + C)	(131)	541
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	753	212
Autres flux non monétaires		
Variation de l'exercice	(131)	541
TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	622	753

(1) 12/2004 : dont 796 millions € de créance PAI partners sur cession des titres Saur payée le 15 février 2005

(2) 12/2004 : dont 1 664 millions € de dividende exceptionnel payé le 7 janvier 2005

NOTES SUR LES COMPTES INDIVIDUELS

Sommaire

1. **Faits significatifs de l'exercice**
2. **Principes, règles et méthodes comptables**
3. **Actif immobilisé**
4. **Échéances des créances de l'actif circulant**
5. **Comptes de régularisation**
6. **Variation des capitaux propres**
7. **Composition du capital de la société**
8. **Provisions**
9. **Echéances des dettes à la clôture de l'exercice**
10. **Détails des comptes concernant les entreprises liées**
11. **Opérations sur les instruments financiers**
12. **Engagements hors bilan, donnés et reçus**
13. **Chiffre d'affaires**
14. **Intégration fiscale et impôt sur les bénéfices**
15. **Situation fiscale latente**
16. **Effectif moyen employé pendant l'exercice**
17. **Avances, crédits, rémunérations alloués aux organes d'administration et de direction**
18. **Inventaire des valeurs mobilières**
19. **Tableau des filiales et participations**

Chiffres exprimés en millions d'euros

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1. Participations

1.1.1. Principales augmentations

		% de détention au	
		31/12/2005	31/12/2004
• Colas	34 M€	96,42	95,56
• TF1	65 M€	42,89	41,45
• Novasaur	15 M€	9,88	-

1.1.2. Participation de Bouygues SA dans Bouygues Telecom

Le groupe BNP Paribas a souhaité bénéficier d'une liquidité sur sa participation de 6,5 % dans le capital de Bouygues Telecom. À cette fin, Bouygues lui a consenti une promesse d'achat exerçable à tout moment du 1^{er} septembre 2005 au 31 juillet 2007 à un prix compris entre 477 et 495 millions d'euros, selon la date d'exercice de la promesse.

En contrepartie, le groupe BNP Paribas a consenti à Bouygues une promesse de vente exerçable du 1^{er} au 30 septembre 2007, au prix de 497 millions d'euros.

Si le montant des dividendes versés par Bouygues Telecom au groupe BNP Paribas dépasse le montant cumulé de 4,6 millions d'euros, les prix indiqués ci-avant seront diminués du montant de ces dividendes.

1.1.3. Principales cessions

• Saur

La cession des titres Saur a été prise en compte au 31 décembre 2004 ; la créance PAI partners de 796 millions d'euros, figurant en « Créances diverses » à cette date, a été encaissée courant février 2005.

À l'issue de l'opération, Bouygues détenait 15 % de la société holding de Saur : Novasaur (ex-Financière Gaillon).

Courant 2005, la participation de Bouygues dans Novasaur a été réduite de 15 à 9,9 %.

- **Cession de CATC et de Cica** à Sogebly, filiale détenue à 100 % par Bouygues SA.
- **Cession de Fibysa** à Finagestion, filiale détenue à 100 % par Bouygues SA.
- **Liquidation des sociétés Bymages 4, Financière des Saules, RCS.**

1.2. Actions propres

Acquisition de 8 361 649 actions propres pour une valeur de 320 millions d'euros, affectées en « Autres titres immobilisés », puis annulées par réduction de capital en juin et décembre 2005 (décisions des conseils d'administration du 21 juin et du 13 décembre 2005).

Détention d'actions propres au sein d'un contrat de liquidité pour un total de 105 000 actions au 31 décembre 2005.

1.3. SNC Challenger

À l'échéance du bail à construction de l'immeuble Challenger (décembre 2005), la SNC Challenger, bailleur, a dégagé à ce titre un profit brut de 102,91 millions d'euros repris chez Bouygues SA pour 102,90 millions d'euros, représentant sa quote-part dans cette SNC, soit 99,99 %.

Conformément à la doctrine, cette plus-value correspond à la valeur résiduelle de l'immeuble en fin de bail estimée à la date de signature du bail, soit le coût de construction minoré des amortissements qui auraient été constatés par le bailleur si l'immeuble avait été inscrit à son actif durant le bail.

L'imposition qui en découle a été répartie sur 15 ans et a donné lieu à la constatation chez Bouygues SA d'une provision pour impôts de 37,9 millions d'euros.

1.4. Créances rattachées à des participations

- Bouygues Telecom : remboursement des créances rattachées à des participations pour un montant de 498 millions d'euros.
- Finagestion : versement de 23,6 millions d'euros porté en créances rattachées à des participations.

1.5. Emprunt obligataire

1.5.1. Emprunt obligataire émis en juillet 2005

- Montant : 750 millions d'euros
- Taux : 4,25 %
- Prime d'émission : 99,804 %
- Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 22 juillet 2020, par remboursement au pair.

1.5.2. Faits significatifs postérieurs au 31 décembre 2005

Un complément à cet emprunt obligataire a été lancé en janvier 2006 pour un montant de 250 millions d'euros selon les mêmes modalités (prix d'émission de 97,203 %).

1.6. Résultat financier

Le résultat financier, d'un montant de 209 millions d'euros, comporte :

• Dividendes reçus et résultats des sociétés de personnes	+ 369 M€ ⁽¹⁾
• Intérêts nets	- 168 M€
• Variation nette des dépréciations et des provisions sur filiales	- 5 M€
• Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	+ 12 M€
• Divers	+ 1 M€

⁽¹⁾ dont 103 millions d'euros : échéance du bail à construction de l'immeuble Challenger.

NOTE 2 : PRINCIPES - RÉGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions légales en vigueur.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les dépenses ayant le caractère de frais d'établissement ainsi que les frais de recherche et de développement sont pris en charge à 100 % dans l'exercice.

En règle générale, les logiciels informatiques acquis à des tiers sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur cinq ans maximum.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes déductibles, les frais accessoires non représentatifs d'une valeur vénale sont portés directement en charge dans l'exercice.

La production immobilisée est comptabilisée à son coût de production majoré d'un pourcentage de charges de structure.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la nature et de la durée de vie prévue de chaque composant. Le matériel pouvant bénéficier de l'amortissement dégressif a fait l'objet d'une dotation complémentaire pour amortissement dérogatoire.

L'application, depuis le 1^{er} janvier 2005, des règlements 2002-10 et 2004-06 du comité de réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes.

Durée de vie - Mode d'amortissement

Constructions	40 ans	linéaire
Installations générales	10 ans	linéaire
Matériel informatique	3 ans	linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	linéaire

2.3. Immobilisations financières

2.3.1. Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition non représentatifs d'une valeur vénale en sont exclus et sont comptabilisés dans les charges.

2.3.2. Valorisation des titres de participation

Les titres de participation et les titres immobilisés sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité déterminée sur la base de critères objectifs (cours de Bourse pour les sociétés cotées, capitaux propres, rentabilité), d'éléments prévisionnels (conjoncture économique, perspectives de rentabilité) ou de tous autres éléments représentatifs de la valeur réelle des titres détenus.

Une dépréciation est constituée à hauteur de la différence constatée entre les deux termes retenus.

2.3.3. Créances immobilisées

Les créances immobilisées figurent à l'actif du bilan pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

2.4. Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de change à la date d'arrêt du bilan. Le cas échéant, le taux retenu est le taux couvert en cas de couverture de change.

Les écarts constatés sont portés à des comptes transitoires au bilan. Les pertes latentes sont prises en charge par le biais de provisions.

2.5. Valeurs mobilières de placement

L'estimation du portefeuille est conforme aux normes édictées par le plan comptable.

En l'occurrence, la valeur d'inventaire des actions, titres de créances négociables, OPCVM monétaires, a été déterminée par référence au dernier cours du 31 décembre 2005. Pour les titres cotés, la valeur est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

2.6. Comptes de régularisation

Les charges à répartir comprennent essentiellement les frais d'émission des emprunts obligataires pour la part non couverte par la prime d'émission. En cas d'obligations convertibles, la quote-part de frais non amortis afférente aux obligations converties en actions est imputée sur la prime d'émission des actions nouvelles.

La prime de remboursement des obligations concerne les emprunts obligataires de juillet 1999, novembre 2003, octobre 2004 et juillet 2005, dont les prix d'émission correspondent respectivement à 99,854 %, 99,348 %, 99,05 % et à 99,804 % du montant nominal.

2.7. Provisions

Elles concernent essentiellement :

- les provisions pour impôt sur les sociétés, destinées notamment à couvrir les montants d'impôt dus au titre des plus-values en sursis d'imposition et des impositions réparties,
- les provisions pour risques complémentaires sur pertes filiales. Ces provisions sont constituées pour les filiales dont la situation nette négative n'a pu être couverte par les dépréciations des titres et autres créances détenues par Bouygues sur ces filiales,
- les provisions pour charges comprennent notamment les indemnités de fin de carrière. Ainsi, la société a adopté au 1^{er} janvier 2005 la recommandation du CNC de porter ces engagements en provisions pour charges. L'impact de ce changement de méthode comptable s'élève à 5,2 millions d'euros et a été comptabilisé par imputation sur le report à nouveau.

2.8. Instruments financiers de couverture

Afin de limiter l'incidence des variations de change et de taux d'intérêts sur le compte de résultat, la société est amenée à utiliser des instruments financiers de couverture.

Ces instruments ont pour caractéristiques communes :

- d'être limités aux produits suivants : achats et ventes à terme de devises, *swaps* de devises, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change, *swaps* de taux d'intérêts, *future rate agreements*, achats de *caps* et de *tunnels* dans le cadre de la couverture du risque de taux,
- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,

- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opération de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

2.9. Engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite

Méthodes et hypothèses retenues pour le calcul :

- méthode rétrospective des droits projetés avec salaires de fin de carrière,
- indemnité conventionnelle et bénévole en usage dans l'entreprise, tenant compte de la nouvelle convention collective des cadres, applicable au 1^{er} janvier 2005,
- engagement mis en harmonie avec les avis et recommandations du CNC (juillet 2000, avril 2003, mars 2004),
- droits acquis au 31 décembre 2005,
- classement du personnel en groupes homogènes en fonction du statut, de l'âge et de l'ancienneté,
- salaire mensuel moyen de chaque groupe, majoré du coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
- revalorisation : 4,30 %,
- actualisation : 3,57 %,
- le taux de rotation moyen du personnel a été calculé à partir de la moyenne des sorties des années 1999 à 2004,
- espérance de vie par référence aux tables de survie de 1993.

2.10. Consolidation

La société Bouygues SA est la société de tête du groupe de consolidation.

NOTE 3 : ACTIF IMMOBILISÉ

	Montants au 01/01/2005	Augmentations	Diminutions	Montants au 31/12/2005
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	2			2
Autres				
Valeur brute	2			2
Amortissements	(1)			(1)
Valeur nette	1			1
Immobilisations corporelles				
Terrains - constructions				
Autres				
Valeur brute				
Amortissements				
Valeur nette				
Immobilisations financières				
Participations	6 743	123	31	6 835
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	543	29	504	68
Autres	14	386	367	33
Valeur brute	7 300	538	902	6 936
Dépréciations	(24)		(15)	(9)
Valeur nette	7 276	538	887	6 927
Total valeur nette	7 277	538	887	6 928

(1) dont à plus d'un an
Créances rattachées à des participations

Brut
68

NOTE 4 : ÉCHÉANCES DES CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

	Brut	- 1 an	+ 1 an
Avances et acomptes			
Créances d'exploitation	27	21	6
Créances diverses	324	280	44
Total	351	301	50

NOTE 5 : COMPTES DE RÉGULARISATION

	Au 01/01/2005	Augmentation de l'exercice	Amortissement de l'exercice	Au 31/12/2005	dont - 1 an
Frais d'émission d'emprunts	11	5	2	14	2
Total charges à répartir	11	5	2	14	2
Primes de remboursement des obligations	14	1	2	13	2
Autres	1	1	1	1	1
Total	26	7	5	28	5

NOTE 6 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au 31/12/2004 (avant affectation des résultats)	3 593
Résultat affecté à la situation nette	585
Prélèvement au titre des dividendes distribués	(249)
Capitaux propres après affectation du résultat	3 929
Mouvements sur capital social	4
Mouvements sur primes et réserves	(613)
Résultat de l'exercice	261
Capitaux propres au 31/12/2005	3 581

NOTE 7 : COMPOSITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

	Nombre de voix	Nombre d'actions	Nombre de certificats d'investissement	Total
Au début de l'exercice	418 308 600	332 254 414	504 210	332 758 624
Mouvements de l'exercice	5 423 643	4 034 615 ⁽¹⁾	(30 343)	4 004 272
À la fin de l'exercice	423 732 243	336 289 029	473 867	336 762 896

Nominal	1 €			
Nombre maximal d'actions futures à créer :	21 427 587			

(1) Mouvements de l'exercice du nombre d'actions :

Augmentations :	12 396 264	par exercice d'options de souscription, de conversion de CI et de l'opération Bouygues Confiance 3		
Diminutions :	1 048 873	par annulation d'actions propres suite décision du conseil d'administration du 21 juin 2005		
	7 312 776	par annulation d'actions propres suite décision du conseil d'administration du 13 décembre 2005		

NOTE 8 : PROVISIONS

	Au 01/01/2005		Virement de rubrique	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Au 31/12/2005
					Utilisées	Non utilisées	
Provisions sur filiales	1			1		1	1
Provisions pour impôt	164	(1)		10	49	50	74
Autres provisions	9			8	9		8
Provisions pour risques	174	(1)		19	58	51	83
Provisions pour charges	12			54⁽¹⁾	12		54
Total	186	(1)		73	70	51	137
					121		
Provisions d'exploitation				16	12		
Provisions financières				7			
Provisions exceptionnelles			⁽¹⁾	50	109		
				73	121		

(1) dont 5 millions d'euros au titre de la provision pour indemnité de fin de carrière constatée au 1^{er} janvier 2005 et imputée sur le report à nouveau.

NOTE 9 : ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Passif	Brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes financières				
Autres emprunts obligataires				
Emprunt obligataire juillet 1999 ⁽¹⁾	512	512		
Emprunt obligataire mai 2002 ⁽²⁾	1 037	37	1 000	
Emprunt obligataire novembre 2003 ⁽³⁾	780	30		750
Emprunt obligataire octobre 2004 ⁽⁴⁾	1 008	8		1 000
Emprunt obligataire juillet 2005 ⁽⁵⁾	764	14		750
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Total dettes financières	4 101	601	1 000	2 500
Dettes d'exploitation	21	21		
Dettes diverses	87	85	2	⁽⁶⁾
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	1 823	1 823		
Produits constatés d'avance				
Total	6 032	2 530	1 002	2 500

Montants d'origine hors intérêts courus

- (1) Emprunt obligataire juillet 1999 :
Montant : 3 280 millions de francs, soit 500 millions d'euros - taux : 4,875 %
Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 3 juillet 2006, par remboursement au pair
- (2) Emprunt obligataire mai 2002 :
Montant : 750 millions d'euros en mai 2002 et 250 millions d'euros en décembre 2002 - taux : 5,875 %
Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 15 mai 2009, par remboursement au pair
- (3) Emprunt obligataire novembre 2003 :
Montant : 750 millions d'euros - taux : 4,625 %
Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 25 février 2011, par remboursement au pair

- (4) Emprunt obligataire octobre 2004
Montant : 1 milliard d'euros - taux : 4,375 %
Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 29 octobre 2014, par remboursement au pair
- (5) Emprunt obligataire juillet 2005 :
Montant : 750 millions d'euros - taux : 4,250 %
Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 22 juillet 2020, par remboursement au pair
- (6) Taxe libératoire sur la réserve spéciale des plus-values à long terme

NOTE 10 : DÉTAILS DES COMPTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Montants		Montants	
Actif		Passif	
Immobilisations financières	6 903	Dettes financières	
Créances d'exploitation	17	Dettes d'exploitation	3
Créances diverses	226	Dettes diverses	7
Disponibilités et comptes courants		Soldes créditeurs de banques et de comptes courants	1 823
Total	7 146	Total	1 833
Charges		Produits	
Charges d'exploitation	8	Produits d'exploitation	62
Charges financières	23	Produits financiers	377
Charges d'impôt sociétés		Produits d'impôt sociétés	189
Total	31	Total	628

NOTE 11 : OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

11.1. Couverture du risque de taux

En-cours au 31/12/2005 par échéance	2006	2007 à 2010	Au-delà	Total
Swaps de taux				
Sur actifs financiers	300			300
Sur passifs financiers		200		200

11.2. Couverture du risque de change

En-cours au 31/12/2005 par devise	CHF	GBP	USD	Autres	Total
Achats ventes à terme					
Achats à terme					
Ventes à terme					
Swaps de devises	37				37

Au 31 décembre 2005, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de + 11,9 millions d'euros.

11.3. Opérations optionnelles

CALLS : au 31 décembre 2005, Bouygues détient 5 339 650 *calls* sur des actions Bouygues (pour 51,3 millions d'euros) et 0,358 *calls* dans le cadre de l'opération Bouygues Confiance 2 (n.s).

NOTE 12 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Montant de la garantie	dont entreprises liées
Engagements donnés (passif)		
Acquisitions de titres : actions propres Bouygues SA	11	
Indemnités de fin de carrière	7	
Autres engagements donnés	(1) 497	
Total	515	
Engagements reçus (actif)		
Autres engagements reçus	(1) 497	
Total	497	

(1) montant brut de l'option de vente par la BNP Paribas des titres Bouygues Telecom apprécié au 21 juin 2005.

Dans le passé, avant filialisation des activités de construction, Bouygues SA a été amenée à accorder des garanties de bonne fin au titre de ses activités courantes.

Certaines de ces garanties ont été conservées par la société, les travaux étant assurés par ses filiales : celles-ci ne font pas l'objet d'une estimation chiffrée et d'une mention spécifique, sauf s'il s'avérait que ces dernières donnent lieu au versement de sommes quelconques par le Groupe. Les provisions correspondantes seraient alors constituées.

NOTE 13 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Bouygues est composé essentiellement de refacturation aux filiales de frais de services communs.

NOTE 14 : INTÉGRATION FISCALE ET IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Bouygues a opté depuis 1997 pour le régime d'intégration fiscale (art. 223 A à U du CGI).

Outre Bouygues, le périmètre d'intégration fiscale 2005 compte 77 filiales.

Chaque société comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration, l'économie d'impôt étant appréhendée par la société mère.

À la fin de la période, la société a constaté une charge d'impôt sur les bénéfices, se répartissant ainsi :

	Court terme	Long terme	Total
Charge nette d'impôt			
Résultat courant	49		49
Autre résultat courant : provision pour imposition répartie	(38)		(38)
Résultat exceptionnel	(186)	(52)	(238)
	(175)	(52)	(227)
Produit sur intégration fiscale (IS reçu des filiales bénéficiaires intégrées)	183	6	189
Total	8	(46)	(38)

NOTE 15 : SITUATION FISCALE LATENTE

	Au 01/01/2005		Variations de l'exercice		Au 31/12/2005	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges non déductibles						
Provision pour impôt	186		47	121	112	
Autres provisions	9		16	8	17	
Total	195		63	129	129	
Charges déduites fiscalement et produits imposés fiscalement et non comptabilisés :						
Écart conversion actif						
Écart conversion passif						
Écart conversion						
Charges à répartir						
Bons de capitalisation			7		7	
Quote-part pertes de SNC		2	2	9		9
Calls Bouygues Confiance 2	3			3		
Autres produits et charges	3	2	9	12	7	9
Total	3	2	9	12	7	9

NOTE 16 : EFFECTIF MOYEN EMPLOYÉ PENDANT L'EXERCICE

	2005	2004
Cadres	148	173
Employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM)	47	54
Total	195	227

NOTE 17 : AVANCES, CRÉDITS, REMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction :

- le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures, perçues des sociétés françaises et étrangères, par les membres de la direction (président-directeur général et directeurs généraux) s'élève à : 3 millions d'euros de rémunération de base, 3,8 millions d'euros de rémunération variable payée au début 2006 et liées aux performances réalisées en 2005 et 0,24 million d'euros de jetons de présence ;
- jetons de présence alloués aux administrateurs et aux censeurs : 0,5 million d'euros.

NOTE 18 : INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2005

Titres de participation	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire ⁽¹⁾
TF1	91 796 565	42,885	2 152 ^(a)
Bouygues Telecom	33 260 254	82,198	4 122
Colas	31 006 010	96,419	1 610
Bouygues Immobilier	44 994	99,987	284 ^(b)
Bouygues Construction	1 705 126	99,935	414 ^(b)
Autres titres			182
Total titres de participation			8 764
Titres de créances négociables, OPCVM monétaires			2 282
Bons de capitalisation			132 ^(a)
Autres titres			28 ^(a)
Total valeurs mobilières de placement			2 442
Total valeurs mobilières			11 206

(1) la valeur d'inventaire retenue est, pour le cas général, la valeur nette comptable des titres. Lui est substituée, si elle se révèle supérieure :

(a) la valeur boursière (cours de clôture pour les actions, cours moyen du dernier mois pour les obligations)

(b) la quote-part de situation nette consolidée

NOTE 19 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital ⁽¹⁾	Autres capitaux propres ^{(1) (7)}	%	Valeur comptable des titres ⁽²⁾		Prêts & avances	Cautions & avals ⁽²⁾	Chiffre d'affaires HT ⁽²⁾	Résultat ⁽²⁾	Dividendes encaissés ⁽²⁾	Observations
				Brute	Nette						
A - Renseignements détaillés											
1. Filiales (% > 50)											
<i>France</i>											
Bouygues Construction	128	286	99,935	59	59			6 131	175	50	(5)
Bouygues Immobilier	69	215	99,987	245	245			1 557	90	44	(5)
Bouygues Telecom	617	1 515	82,198	4 122	4 122			4 537	352		(5)
Bouygues Relais		1	98,947						1		
C2S			99,960	1	1			8			
Colas	48	1 403	96,419	1 611	1 611			9 540	307	104	(5)
Finagestion		2	99,838			67		274	(17)		(5)
SFPG			99,760						4		(6)
SNC Challenger		107	99,990	15	15			15	107		(6)
Sotegi			99,760								(6)
Total				6 053	6 053	67		22 062	1 019	198	
<i>Étranger</i>											
Uniservice	51	17	99,990	32	32				4	3	
Total				32	32				4	3	
2. Participations (10 < % < 50)											
<i>France</i>											
TF1	43	1 008	42,885	730	730			2 874	236	59	(5)
Novasaur	38	(38)	9,830	15	15						
Total				745	745			2 874	236	59	
<i>Étranger</i>											
Total				-	-						
B - Renseignements globaux											
3. Autres filiales											
<i>France</i>											
<i>Étranger</i>											
4. Autres participations											
<i>France</i>											
<i>Étranger</i>											
Total général				6 835	6 831	68		24 981	1 259	260	

(1) dans la monnaie locale d'opération
(2) en euros

(3) écart de réévaluation
(4) dépréciations des prêts et avances : 1 million d'euros

(5) sociétés mères de sous-groupe : réserves, chiffre d'affaires et résultat (hors part des tiers) consolidés du sous-groupe

(6) exercice au 30 novembre
(7) y compris le résultat de l'exercice



Assemblée générale mixte du 27 avril 2006

Ordre du jour	220
Rapports du conseil d'administration	221
Rapports des commissaires aux comptes	225
Reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en actions	233
Projet de résolutions	239

ORDRE DU JOUR

1. PARTIE ORDINAIRE

- Rapport du conseil d'administration sur la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice 2005.
- Rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.
- Rapports des commissaires aux comptes sur l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2005.
- Rapport portant observations des commissaires aux comptes sur le rapport du président, pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions.
- Approbation des comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 présentés par le conseil d'administration.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 présentés par le conseil d'administration.
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice 2005.
- Virement du solde de la réserve spéciale des plus-values à long terme au compte « Autres réserves ».
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Ratification de la cooptation de deux administrateurs (Patricia Barbizet, François-Henri Pinault).
- Renouvellement du mandat de trois administrateurs (Martin Bouygues, Madame Monique Bouygues, Georges Chodron de Courcel).
- Nomination d'un nouvel administrateur (François Bertière).
- Ratification de la décision du conseil d'administration de transférer le siège social.
- Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions ou certificats d'investissement.
- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société.

2. PARTIE EXTRAORDINAIRE

- Rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes.
- Rapport du conseil d'administration sur la reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en actions.
- Rapport du commissaire aux apports sur les avantages particuliers.
- Reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en actions.
- Autorisation donnée au conseil d'administration aux fins d'utiliser les délégations et autorisations à l'effet d'augmenter le capital en période d'offre publique portant sur les titres de la société.
- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société.
- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société.
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration aux fins d'émettre des actions de préférence sans droit de vote et assorties des mêmes droits que les certificats d'investissement.
- Modification des statuts.
- Pouvoirs pour formalités.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET EXPOSÉ DES MOTIFS SUR LES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués ce jour en assemblée générale afin de soumettre à votre approbation vingt et une résolutions dont l'objet est présenté dans le présent rapport.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des comptes

Les **trois premières résolutions** portent sur l'approbation des comptes annuels de Bouygues SA, ainsi que des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2005, sur l'affectation du résultat, et sur la mise en paiement, à compter du 3 mai 2006, du dividende, fixé à 0,90 euro par action et par certificat d'investissement, payable en numéraire.

Les informations relatives à la gestion de l'exercice 2005, aux comptes sociaux et aux comptes consolidés ainsi qu'au projet d'affectation du résultat figurent dans le rapport annuel de gestion pour 2005. Les actionnaires souhaitant recevoir ce rapport ou les rapports des commissaires aux comptes peuvent les obtenir au moyen de la demande d'envoi de documents jointe à l'avis de convocation.

Virement du solde de la réserve spéciale des plus-values à long terme

La **quatrième résolution** est relative au virement du solde de la réserve spéciale des plus-values à long terme, soit 183 615 274,88 euros au compte « Autres réserves », conformément à l'article 39 IV de la loi de finances rectificative pour 2004 (loi n° 2004-1485 du 30 décembre 2004).

Conventions réglementées

La **cinquième résolution** vise à approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, qui font l'objet d'un rapport spécial de vos commissaires aux comptes.

Ratification, renouvellement et nomination d'administrateurs

Les **sixième et septième résolutions** ont pour objet la ratification de la cooptation en qualité d'administrateurs de :

- Madame Patricia Barbizet, aux lieu et place de la société Artémis, pour la durée restant à courir sur le mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007 ;
- Monsieur François-Henri Pinault, aux lieu et place de la société Financière Pinault, pour la durée restant à courir sur le mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Par les **huitième, neuvième et dixième résolutions**, votre conseil vous propose de renouveler,

pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008, les mandats de :

- Monsieur Martin Bouygues,
- Madame Monique Bouygues,
- Monsieur Georges Chodron de Courcel.

Par la **onzième résolution**, votre conseil vous propose de nommer en qualité d'administrateur, pour trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008 :

- Monsieur François Bertière.

Transfert du siège social

La **douzième résolution** a pour objet la ratification par votre assemblée générale, conformément à l'article L. 225-36 du Code de commerce, de la décision prise par le conseil d'administration, lors de sa réunion du 28 février 2006, de transférer le siège social au 32 avenue Hoche - 75008 Paris, à compter du 1^{er} juillet 2006.

Programme de rachat de titres de capital

Par la **treizième résolution**, votre conseil d'administration vous propose de l'autoriser à faire acheter par la société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, ses propres actions ou certificats d'investissement.

Conformément à la réglementation, les achats pourront porter sur un nombre total d'actions et certificats d'investissement détenus ne dépassant pas 10 % du capital social. Le prix unitaire d'achat

ne devra pas être supérieur à 80 euros par action ou certificat d'investissement, et le prix de vente ne devra pas être inférieur à 30 euros par action ou par certificat d'investissement, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital social.

Cette autorisation, qui se substituera à celle conférée par l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2005, est sollicitée pour une période de dix-huit mois. Elle est destinée à permettre à la société, en conformité avec les dispositions du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers,

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- d'annuler des actions sous réserve d'une autorisation spécifique par l'assemblée générale (autorisation à conférer par la dix-huitième résolution) ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons d'affecter un montant global maximum de 1 500 000 000 euros (un milliard cinq cent millions d'euros) à ce programme de rachat dont le descriptif figure dans le rapport spécial sur le rachat d'actions qui vous a été remis.

Émission de bons de souscription d'actions en période d'offre publique

La **quatorzième résolution** ne sera pas soumise à votre vote dans l'hypothèse où, à la date de l'assemblée, la loi relative aux offres publiques d'acquisition aurait été définitivement adoptée et aurait prévu pour ce type de délégation un vote de l'assemblée générale extraordinaire. Une résolution analogue est prévue dans la partie extraordinaire de l'assemblée (dix-septième résolution).

Cette résolution vise à autoriser le conseil d'administration, dans l'hypothèse où cette faculté serait rendue possible par les lois et règlements applicables, à émettre au profit des actionnaires, en période d'offre publique portant sur les titres de la société, des bons de souscription d'actions à des conditions préférentielles, et à les attribuer gratuitement aux actionnaires.

Il s'agit, en la circonstance, d'appliquer le principe de réciprocité, c'est-à-dire de ne pas soumettre votre société au principe de la nécessité d'une autorisation de l'assemblée générale donnée pendant la période d'offre pour prendre des mesures susceptibles de faire échouer l'offre, lorsque l'auteur de l'offre n'est pas lui-même soumis à des dispositions identiques ou à des mesures équivalentes.

Cette autorisation sera conférée pour une période de dix-huit mois.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en actions

La **quinzième résolution** qui vous est proposée ne sera soumise à votre vote que dans l'hypothèse où l'assemblée spéciale des titulaires de certificats de droit de vote, qui doit se tenir sur première convocation le 12 avril 2006, et, en cas de défaut de quorum, sur deuxième convocation le 26 avril 2006, aura approuvé le projet relatif à la reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en actions. Les indications relatives à cette opération figurent dans notre rapport sur la reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en actions, et dans le rapport du commissaire aux apports sur les avantages particuliers, qui vous ont été communiqués.

Augmentations de capital en période d'offre publique

La **seizième résolution** vise à permettre au conseil d'administration d'utiliser, en période d'offre publique portant sur les titres de la société, les différentes délégations et autorisations à l'effet d'augmenter le capital conférées par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2005, dans l'hypothèse où l'utilisation de ces autorisations serait rendue possible en période d'offre publique par les lois et règlements applicables.

Il s'agit, en la circonstance, d'appliquer le principe de réciprocité, c'est-à-dire de ne pas soumettre votre société au principe de la nécessité d'une autorisation de l'assemblée générale donnée pendant la période d'offre pour prendre des mesures susceptibles de faire échouer l'offre,

lorsque l'auteur de l'offre n'est pas lui-même soumis à des dispositions identiques ou à des mesures équivalentes.

Cette autorisation sera conférée pour une période de quatorze mois.

Émission de bons de souscription d'actions en période d'offre publique

La **dix-septième résolution** ne sera pas soumise à votre vote dans l'hypothèse où, à la date de l'assemblée, la loi relative aux offres publiques d'acquisition aurait été définitivement adoptée et aurait prévu pour ce type de délégation un vote de l'assemblée générale ordinaire. Une résolution analogue est prévue dans la partie ordinaire de l'assemblée (quatorzième résolution).

Cette résolution vise à autoriser le conseil d'administration, dans l'hypothèse où cette faculté serait rendue possible par les lois et règlements applicables, à émettre au profit des actionnaires, en période d'offre publique portant sur les titres de la société, des bons de souscription d'actions à des conditions préférentielles, et à les attribuer gratuitement aux actionnaires.

Il s'agit, en la circonstance, d'appliquer le principe de réciprocité, c'est-à-dire de ne pas soumettre votre société au principe de la nécessité d'une autorisation de l'assemblée générale donnée pendant la période d'offre pour prendre des mesures susceptibles de faire échouer l'offre, lorsque l'auteur de l'offre n'est pas lui-même soumis à des dispositions identiques ou à des mesures équivalentes.

Cette autorisation sera conférée pour une période de dix-huit mois.

Réduction du capital social par l'annulation d'actions détenues en propre par la société

La **dix-huitième résolution** a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, d'autoriser le conseil d'administration, avec faculté de délégation à toute personne autorisée par la loi, à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat données par l'assemblée générale au conseil, et à procéder, à due concurrence, à une réduction du capital social.

Cette autorisation sera conférée pour une période de dix-huit mois, et privera d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Actions de préférence sans droit de vote et assorties des mêmes droits que les certificats d'investissement

La **dix-neuvième résolution** ne sera soumise à votre vote que dans l'hypothèse où la quinzième résolution (reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en actions) n'aurait pas été adoptée. Elle vise à déléguer au conseil d'administration la compétence de décider, dans les cas prévus par la réglementation en vigueur, l'émission, le rachat et la conversion des actions de préférence sans droit de vote et assorties des mêmes droits que les certificats d'investissement ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions de préférence sans droit de vote et assorties des mêmes droits que les certificats d'investissement.

Le montant nominal de l'ensemble des actions de

préférence émises en application de la présente délégation ne pourra excéder ni 10 000 000 euros (dix millions d'euros), ni 25 % du capital social.

Cette délégation de compétence sera conférée au conseil pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'assemblée.

La **vingtième résolution** a pour objet de modifier l'article 18 (Censeurs) des statuts pour réduire de six ans à trois ans les mandats des censeurs ; cette modification s'appliquera aux censeurs nommés ou dont le mandat aura été renouvelé à compter de l'assemblée générale du 27 avril 2006.

Pouvoirs

La **vingtième et unième résolution** est relative aux pouvoirs pour les formalités à accomplir tant pour la partie ordinaire que pour la partie extraordinaire de l'assemblée.

* *

 *

Les indications sur la marche des affaires sociales, à fournir conformément à la loi, figurent dans le rapport de gestion qui vous a été communiqué.

Vous voudrez bien vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le conseil d'administration

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE BOUYGUES ADHÉRANT AU PLAN D'ÉPARGNE GROUPE BOUYGUES

(Article 155-2 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons que, lors de votre assemblée générale mixte du 28 avril 2005, vous avez délégué à votre conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, la compétence de décider, sur ses seules décisions, d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social, dans une limite maximum de 10 % du capital de la société, par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire réservées aux salariés de la société et aux salariés des sociétés qui lui sont liées adhérant à tout plan d'épargne d'entreprise.

À cet effet, vous avez délégué à votre conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, tous pouvoirs pour réaliser lesdites augmentations de capital et en fixer les conditions et modalités définitives.

Nous vous rappelons, également, que l'assemblée spéciale des titulaires de certificats d'investissement du 28 avril 2005 a pris acte que, conformément à la loi, les titulaires de certificats d'investissement ne disposent pas de droit préférentiel de souscription à des actions de préférence sans droit de vote et assorties des mêmes droits que les certificats d'investissement en cas d'émission d'actions ordinaires au titre de cette délégation.

Faisant usage des pouvoirs ainsi conférés, votre conseil d'administration, dans sa séance du

21 juin 2005, a décidé de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés, afin de répondre à la forte attente exprimée par les salariés du Groupe et de contribuer à maintenir un état d'esprit commun entre les salariés des filiales du Groupe.

Cette opération, réalisée à travers un Fonds Commun de Placement d'Entreprise - FCPE, spécialement constitué à cet effet et dont les règlements devront recevoir le visa de l'Autorité des marchés financiers, prévoit une augmentation de capital d'un montant maximum de 250 millions d'euros (prime d'émission incluse).

Il s'agit d'une opération à effet de levier permettant d'accroître l'investissement des salariés puisqu'en vertu de l'opération d'échange conclue par le FCPE avec l'établissement bancaire, l'apport personnel de chaque salarié sera complété par un apport de l'établissement bancaire d'un montant égal à neuf fois l'apport personnel du salarié.

Ainsi, les salariés se verront rétrocéder au moment de leur sortie du FCPE un pourcentage de la plus-value sur la totalité des actions acquises grâce à leur apport personnel et l'apport de l'établissement bancaire, correspondant à la différence entre la valeur de l'action lors de la sortie du Plan et le cours de souscription avant la décote de 20 %, multipliée par le nombre total d'actions acquises.

Enfin, il s'agit d'une opération sans risque puisque quelle que soit l'évolution du cours de l'action Bouygues, les salariés bénéficient d'une garantie de récupération de l'apport personnel.

Le prix de souscription a été fixé à 80 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de Bourse ayant précédé le 21 juin 2005, soit à 25,07 euros.

Les actions souscrites par l'intermédiaire du FCPE porteront jouissance au 1^{er} janvier 2005 ; les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes.

L'ouverture de la souscription devra intervenir au plus tôt le 1^{er} novembre 2005 et la clôture de la souscription au plus tard le 31 décembre 2005. Le président arrêtera les modalités de libération des souscriptions.

Conformément à la décision de l'assemblée générale mixte du 28 avril 2005, le nombre d'actions offertes est inférieur à 10 % du capital social. Le nombre maximum d'actions nouvelles à créer compte tenu du montant d'autorisation de l'augmentation de capital et du prix de souscription serait de 9 972 078 soit 3 % du capital social.

L'incidence de l'émission d'un maximum de 9 972 078 actions nouvelles sur la participation dans le capital social d'un actionnaire détenant 1 % du capital de Bouygues et ne souscrivant pas à l'augmentation de capital serait la suivante :

Participation de l'actionnaire en %	
Avant émission	1 %
Après émission d'un nombre maximum de 9 972 078 actions nouvelles	0,97 %

En outre, l'incidence de cette émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés - part du Groupe - pris au 31 mars 2005, pour un actionnaire détenant une action Bouygues et ne souscrivant pas à l'augmentation de capital serait la suivante :

Quote-part dans les capitaux propres - Part du Groupe au 31 mars 2005	
Avant émission	12,26 euros
Après émission d'un nombre maximum de 9 972 078 actions nouvelles	12,63 euros

Compte tenu du prix d'émission et du volume de l'opération, l'opération ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la valeur boursière de l'action.

Par ailleurs, votre conseil d'administration a décidé que ce projet d'augmentation de capital sera assorti d'un programme de rachat par la société de ses propres actions pour limiter la dilution corrélative de l'augmentation de capital.

Conformément aux dispositions de l'article 155-2 alinéa 3 du décret du 23 mars 1967, le présent rapport sera mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du conseil d'administration, et sera porté à la connaissance des actionnaires à l'occasion de la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Ce rapport spécial figure au chapitre Informations juridiques et financières, en pages 129 et 130 du présent document de référence.

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RACHATS D'ACTIONS

Ce rapport spécial figure au chapitre Informations juridiques et financières, en pages 138 et 139 du présent document de référence.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Ce rapport figure au chapitre Informations juridiques et financières, en pages 108 à 125 du présent document de référence.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bouygues, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner,

par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L 232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur les deux changements de méthode comptable intervenus au cours de l'exercice résultant :

- de l'application, pour la première fois en 2005, des règlements 2002-10 et 2004-06 du comité de réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, tel qu'exposé dans la

note 2-2 de l'annexe aux comptes individuels.

- de la constitution, pour la première fois en 2005, d'une provision pour indemnités de fin de carrière, selon les modalités exposées dans la note 2-7 de l'annexe aux comptes annuels.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées en note 2-3 de l'annexe aux états financiers. Nous avons procédé à des appréciations spécifiques des éléments pris en considération pour les estimations des valeurs d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciation. Ces appréciations n'appellent pas de remarques particulières de notre part, tant au regard de la méthodologie appliquée que du caractère raisonnable des évaluations retenues, ainsi que de la pertinence des informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris La Défense, le 9 mars 2006
Les commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Jean-Claude Lomberget

Mazars & Guérard
Michel Rosse

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Bouygues relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments

probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

les immobilisations incorporelles et *goodwill* ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites en note 2.6.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de réalisation de ces tests et les hypo-

thèses retenues pour les effectuer.

Les provisions courantes et non courantes figurant au bilan respectivement pour 676 millions d'euros et 1 265 millions d'euros ont été évalués conformément aux règles et méthodes décrites dans les notes 2.11.2 et 2.10.2 de l'annexe. Au regard des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions est fondée en particulier sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris La Défense, le 9 mars 2006
Les commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Jean-Claude Lomberget

Mazars & Guérard
Michel Rosse

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ BOUYGUES SA POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bouygues et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les

observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que

des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;

- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

■ Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967 d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions de services communs

Bouygues a conclu des conventions de services communs en vertu desquelles elle fournit aux différents sous-groupes des prestations de services, notamment dans les domaines du management, des ressources humaines, de l'informatique et de la finance.

Fait à Paris La Défense, le 21 mars 2006
Les commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Jean-Claude Lomberger

Mazars & Guérard
Michel Rosse

À ce titre, Bouygues a facturé en 2005 les montants suivants :

Filiales	Montant H.T.	Personnes concernées
Bouygues Construction	10 430 358 €	Olivier Bouygues, Michel Derbesse (jusqu'au 21 avril 2005), Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Immobilier	2 476 060 €	Michel Derbesse (jusqu'au 18 avril 2005) et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Telecom	8 471 342 €	Olivier Bouygues, Michel Derbesse (jusqu'au 21 avril 2005), Alain Pouyat et Olivier Poupart-Lafarge
Colas	15 938 447 €	Olivier Bouygues, Michel Derbesse (jusqu'au 19 avril 2005), Alain Dupont, Patrick Le Lay et Olivier Poupart-Lafarge
Finagestion	934 617 €	Olivier Bouygues
TF1	5 218 055 €	Patricia Barbizet, Martin Bouygues, Michel Derbesse (jusqu'au 12 avril 2005), Patrick Le Lay, Alain Pouyat et Olivier Poupart-Lafarge

Conventions de prestations de services : utilisation des bureaux de Bouygues situés au 90, avenue des Champs-Élysées

Bouygues a conclu avec ses principales filiales une convention de mise à disposition des bureaux de passage équipés au 90, avenue des Champs-Élysées.

À ce titre, Bouygues a facturé en 2005 les montants suivants :

Filiales	Montant H.T.	Personnes concernées
Bouygues Bâtiment International	63 000 €	Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Bâtiment Île-de-France	485 000 €	Yves Gabriel
Bouygues Construction	236 000 €	Olivier Bouygues, Michel Derbesse (jusqu'au 21 avril 2005), Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Telecom	20 000 €	Olivier Bouygues, Michel Derbesse (jusqu'au 21 avril 2005), Alain Pouyat et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Travaux Publics	129 000 €	Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge (jusqu'au 20 avril 2005)
ETDE	57 000 €	Yves Gabriel et Alain Pouyat
Bouygues Immobilier	10 000 €	Michel Derbesse (jusqu'au 18 avril 2005) et Olivier Poupart-Lafarge

Conventions de prestations de services : utilisation des avions détenus par Bouygues

Bouygues a conclu avec ses principales filiales une convention de mise à disposition de ses avions.

À ce titre, Bouygues a facturé, en 2005, les montants suivants :

Filiales	Montant H.T.	Personnes concernées
Bouygues Construction	384 975 €	Olivier Bouygues, Michel Derbesse (jusqu'au 21 avril 2005), Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Bâtiment International	47 025 €	Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Bâtiment Île-de-France	0 €	Yves Gabriel
Bouygues Travaux Publics	47 700 €	Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge (jusqu'au 20 avril 2005)
Bouygues Immobilier	28 800 €	Michel Derbesse (jusqu'au 18 avril 2005) et Olivier Poupart-Lafarge
DTP Terrassement	129 825 €	
Groupe TF1	661 050 €	Patricia Barbizet, Martin Bouygues, Michel Derbesse (jusqu'au 12 avril 2005), Patrick Le Lay, Olivier Poupart-Lafarge et Alain Pouyat
Eurosport	286 650 €	Olivier Bouygues
Colas	486 900 €	Olivier Bouygues, Michel Derbesse (jusqu'au 19 avril 2005), Alain Dupont, Patrick Le Lay et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Telecom	328 219 €	Olivier Bouygues, Michel Derbesse (jusqu'au 21 avril 2005), Olivier Poupart-Lafarge et Alain Pouyat
Finagestion	224 100 €	Olivier Bouygues
ETDE	0 €	Yves Gabriel et Alain Pouyat

Conventions de prestations de services : gestion des titres des sociétés Bouygues Construction et TF1 par le secrétariat général du groupe Bouygues

Bouygues a conclu avec certaines de ses filiales des conventions de prestations de gestion des titres.

À ce titre, Bouygues a facturé, en 2005, les montants suivants :

Filiales	Montant H.T.	Personnes concernées
TF1	60 000 €	Patricia Barbizet, Martin Bouygues, Michel Derbesse (jusqu'au 12 avril 2005), Patrick Le Lay, Olivier Poupart-Lafarge et Alain Pouyat
Bouygues Construction	35 000 €	Olivier Bouygues, Michel Derbesse (jusqu'au 21 avril 2005), Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge

Promesses d'achat et de vente des titres Bouygues Telecom détenus par le groupe BNP Paribas

En vue de l'acquisition éventuelle par Bouygues de l'ensemble des titres de Bouygues Telecom détenus par le groupe BNP Paribas (6,5 % du capital de Bouygues Telecom), au prix de base de 475 millions d'euros, Bouygues a conclu avec BNP Paribas, en date du 21 juin 2005, des promesses d'achat et de vente :

- Bouygues a consenti à BNP Paribas une promesse d'achat valable jusqu'au 31 juillet 2007.
- BNP Paribas a consenti à Bouygues une promesse de vente exerçable du 1^{er} au 30 septembre 2007.

Le prix de base de 475 millions d'euros porte intérêt au taux de 2,07 %, à compter de la conclusion de la promesse jusqu'au jour de l'acquisition. Les dividendes versés avant le transfert de propriété, augmentés des intérêts au taux de 2,07 %, viendront minorer le prix de base.

Personne concernée : Georges Chodron de Courcel

Convention de mécénat entre Bouygues et l'Arsep

La convention de mécénat entre Bouygues et l'Arsep aux fins de collecter des fonds destinés à la réalisation d'un projet nommé « EDMUS » d'informatisation des données sur les malades atteints de sclérose en plaques, a été renouvelée pour une durée de trois ans (2005, 2006, 2007).

À ce titre, Bouygues a versé un montant de 40 000 euros hors taxes en 2005.

Personne concernée : Michel Derbesse

Complément de retraite consenti aux dirigeants

Bouygues a signé une convention de complément de retraite au bénéfice des membres du comité de direction générale du Groupe, dont font partie les mandataires sociaux et les administrateurs salariés de Bouygues SA. Ce régime complémentaire représente 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Ce régime complémentaire a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. La contribution versée en 2005 au fonds des actifs constitués par la compagnie d'assurances s'est élevée à 3 662 301 euros hors taxes.

Personnes concernées : Martin Bouygues, Olivier Poupart-Lafarge et Olivier Bouygues.

Convention de sous-licence du progiciel de consolidation comptable et financière Magnitude entre Bouygues et certaines filiales

Bouygues a conclu avec trois de ses filiales une convention de sous-licence d'utilisation du progiciel de consolidation « Magnitude » (pour lequel Bouygues bénéficie d'une licence non exclusive d'utilisation).

À ce titre, Bouygues a facturé, en 2005, un montant forfaitaire unique :

Filiale	Montant H.T.	Personnes concernées
Colas	237 000 €	Olivier Bouygues, Alain Dupont, Patrick Le Lay et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Immobilier	80 000 €	Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Construction	191 000 €	Olivier Bouygues, Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge

Convention de départ à la retraite de Michel Derbesse

Le mandat de directeur général délégué de Michel Derbesse a pris fin le 1^{er} mars 2005 et son contrat de travail, suspendu pendant l'exercice de son mandat social, a repris automatiquement son cours. En 1995, le conseil d'administration avait décidé que la durée du mandat social serait prise en considération dans la détermination de son ancienneté et de ses droits au titre de son contrat de travail. Michel Derbesse est parti à la retraite dans ce cadre.

Bouygues a versé à Michel Derbesse une indemnité de départ à la retraite de douze mois, calculée conformément à la convention collective du Bâtiment, soit 2 300 000 euros auxquels s'ajoute le montant du préavis de trois mois prévu par la convention collective.

Personne concernée : Michel Derbesse

■ Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Avances réciproques entre Bouygues et ses filiales ayant donné lieu à la facturation d'intérêts

Des avances ont été consenties par Bouygues à ses filiales, ayant donné lieu à la facturation d'intérêts pour un montant de 7 381 824 euros, à des taux inférieurs au maximum fiscalement déductible (4,58 %) pour les avances consenties en euros.

Garanties

Garanties données par Bouygues au Crédit Lyonnais

Calyon, venant aux droits du Crédit Lyonnais, a notifié par courrier du 2 août 2005, la mainlevée des engagements donnés par Bouygues en 1992 et portant sur le remboursement par la CCIB, société commerciale de droit roumain :

- à hauteur d'un montant cumulé de 1 219 592 euros au titre de la convention de crédit long terme ;
- à hauteur d'un montant de 370 451 euros plus intérêts, frais divers et commissions au titre du crédit long terme d'accompagnement.

Maintien de garanties données par Bouygues à TF1 International

Bouygues a délivré une contre-garantie des engagements pris par Fiducine à l'égard de TF1 International dans le cadre de la cession de la société Ciby Droits Audiovisuels.

Maintien de garanties données par Bouygues à Bouygues Bâtiment International

En janvier 1998, Bouygues a signé un contrat de concession relatif au projet du Club équestre de Jeddah en Arabie Saoudite. À la suite des opérations de filialisations intervenues en juin 1999, Bouygues Bâtiment, devenu Bouygues Bâtiment International, devant se substituer à Bouygues, une convention a été conclue entre les deux sociétés afin d'aménager les clauses en matière de solidarité.

Contrats de licence de marques

Avec Bouygues Construction, Bouygues Travaux Publics, Bouygues Immobilier

Bouygues a conclu en 2000 des contrats de licences de marques avec Bouygues Construction, Bouygues Bâtiment, Bouygues Travaux Publics et Bouygues Immobilier afin de leur conférer notamment :

- un droit d'utilisation respectivement des marques, dénominations sociales et noms commerciaux

Bouygues Construction, Bouygues Bâtiment, Bouygues Travaux Publics et Bouygues Immobilier,

- un droit d'usage de l'ellipse Minorange pour les sociétés appartenant au pôle « Construction ».

À ce titre, Bouygues a facturé en 2005 les montants suivants :

Filiales	Montant H.T.
Bouygues Construction	36 283 €
Bouygues Travaux Publics	15 855 €
Bouygues Immobilier	16 464 €

Avec Bouygues Bâtiment International et Bouygues Bâtiment Île-de-France

Bouygues a conclu en 2003 :

- avec Bouygues Bâtiment International, un avenant au contrat de licence de marques du 21 décembre 2000, lui conférant le droit d'exploiter les marques Bouygues Bâtiment dans certains pays étrangers, d'exploiter les marques Ellipse Minorange en France et dans lesdits pays étrangers, d'utiliser la dénomination sociale et le nom commercial Bouygues Bâtiment dans le monde entier, d'utiliser la dénomination sociale et le nom commercial Bouygues Bâtiment.
- avec Bouygues Bâtiment Île-de-France, un contrat de licence lui conférant le droit : d'exploiter la marque Bouygues Bâtiment en France à titre exclusif, d'utiliser la dénomination sociale et le nom commercial Bouygues Bâtiment en France à titre non exclusif, d'exploiter en France la marque Ellipse Minorange associée à l'appellation Bouygues Bâtiment à titre non exclusif, et d'utiliser la dénomination sociale et le nom commercial Bouygues Bâtiment.

À ce titre, Bouygues a facturé en 2005, les montants suivants :

Filiales	Montant H.T.
Bouygues Bâtiment International	7 318 €
Bouygues Bâtiment Île-de-France	15 550 €

Avec Bouygues Telecom

Bouygues a conclu en 1996 un contrat de licence de marques, en 1997 un avenant n° 1 et en 2001 un avenant n° 2 avec Bouygues Telecom afin de lui conférer notamment (montants hors taxes) :

- une licence exclusive d'exploitation de la marque Bouygues Telecom en France. À ce titre, un montant de 15 245 euros a été facturé par Bouygues en 2005 ;
- des licences exclusives d'exploitation des marques Bouygues Telecom dans 99 pays étrangers. À ce titre, un montant global de 30 185 euros a été facturé par Bouygues en 2005 ;
- une licence exclusive d'exploitation de la marque Bouygtel en France. À ce titre, un montant de 15 245 euros a été facturé par Bouygues en 2005 ;
- une licence non exclusive d'exploitation de la marque Bouygnet en France. À ce titre, un montant de 1 524 euros a été facturé par Bouygues en 2005.

Convention entre Bouygues et SCDM

Bouygues a conclu en décembre 2004 une convention avec SCDM, société détenue par Messieurs Martin et Olivier Bouygues et qui a été dotée d'une équipe restreinte (dont Messieurs Martin et Olivier Bouygues) contribuant en permanence à des actions au profit du groupe Bouygues.

Cette convention prévoit les refacturations de SCDM à Bouygues en fonction des dépenses engagées, dont le montant est plafonné à 8 millions d'euros par an :

- salaires, notamment de Messieurs Martin et Olivier Bouygues, rémunérés exclusivement par SCDM,
- études et analyses portant sur les évolutions stratégiques et le développement du groupe Bouygues,
- prestations diverses.

SCDM peut également être amenée à fournir à Bouygues des prestations spécifiques en dehors du champ de sa mission permanente qui sont facturées selon des conditions commerciales normales.

Par ailleurs, cette convention prévoit la refacturation par Bouygues à SCDM de bureaux d'une surface de 130 m² situés à Challenger pour un loyer annuel de 85 000 euros, ainsi que de prestations spécifiques à des conditions commerciales normales.

Au titre de cette convention, SCDM a facturé à Bouygues un montant de 6 117 356 euros hors taxes sur l'exercice 2005 et Bouygues a facturé à SCDM un montant de 134 688 euros hors taxes.

Convention d'assistance technique entre Bouygues et TF1 Publicité

Une convention a été conclue le 17 septembre 2004 afin de permettre à TF1 Publicité d'avoir recours aux services du département e-Lab de Bouygues dans le cadre de prestations d'assistance technique ayant pour objet l'aide à la constitution et l'optimisation de l'offre publicitaire de la régie publicitaire.

À ce titre, un montant de 100 000 euros hors taxes a été facturé par Bouygues en 2005.

Prise en charge des frais de défense

Bouygues prend en charge les frais engagés pour leur défense ou résultant du déroulement des procédures, par les dirigeants et collaborateurs ayant bénéficié d'un non-lieu ou d'une relaxe dans le cadre d'instances pénales engagées contre eux à raison de faits accomplis à l'occasion de

leurs fonctions ou à raison du seul fait de l'exercice d'un mandat d'administrateur, de président, de directeur général ou de directeur général délégué, ou de tout mandat équivalent dans une société du groupe.

Cette convention n'a pas eu d'effet en 2005.

Autres conventions

Avec Bouygues Construction

Bouygues a conclu avec Bouygues Construction, à compter du 1^{er} janvier 2000, un bail de sous-location (3, 6, 9 années) portant sur environ 5 000 m² de l'immeuble de Challenger.

À ce titre, un montant de 3 044 802 euros hors taxes a été facturé par Bouygues Construction en 2005.

Avec Bouygues Bâtiment International

La convention signée fin décembre 2003 entre Bouygues et Bouygues Bâtiment International en vue du traitement et de la gestion du dossier relatif à la mosquée de Casablanca a poursuivi ses effets en 2005.

Avec la SCI des Travaux Publics du 90 avenue des Champs-Élysées

La convention conclue le 10 septembre 2003 avec la SCI des Travaux Publics du 90 avenue des Champs-Élysées (représentée par la FNTP) dans le cadre de la cession par Bouygues de ses bureaux des Champs-Élysées, avec un transfert de jouissance différé, a poursuivi ses effets en 2005.

Au titre de l'occupation des locaux, un montant (hors impôts et taxes) de 658 353 euros a été facturé à Bouygues en 2005.

Fait à Paris La Défense, le 21 mars 2006
Les commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Jean-Claude Lomberget

Mazars & Guérard
Michel Rosse

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ACHETÉES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bouygues, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les

conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil d'administration vous demande de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tout pouvoir pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Paris La Défense, le 21 mars 2006
Les commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Jean-Claude Lomberget

Mazars & Guérard
Michel Rosse

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉMISSIONS D' ACTIONS DE PRÉFÉRENCE ET DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES ACTIONS DE PRÉFÉRENCE SANS DROIT DE VOTE ET ASSORTIES DES MÊMES DROITS QUE LES CERTIFICATS D' INVESTISSEMENT

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-12 et L. 228-92 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'émissions, au profit des titulaires de certificats d'investissement, d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence sans droit de vote et assorties des mêmes droits que les certificats d'investissement.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer en application de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce la compétence pour une durée de dix-huit mois, pour décider de cette opération et fixer les conditions d'émission.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément à l'article 206-2 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur l'émission envisagée, ainsi que sur certaines informations contenues dans ce rapport.

Nous avons à cet effet mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Celles-ci ont consisté notamment à vérifier les informations fournies dans le rapport du conseil d'administration sur les caractéristiques des actions de préférence et les modalités de détermination de leur prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'opération envisagée et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration et sur la présentation, faite dans ce rapport, des caractéristiques des actions de préférence.

Le prix d'émission des titres de capital à émettre, le cas échéant, n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'émission par votre conseil d'administration.

Fait à Paris La Défense, le 21 mars 2006
Les commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Jean-Claude Lomberget

Mazars & Guérard
Michel Rosse

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRANT À UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 16 mars 2005 sur l'émission d'actions, réservée aux salariés de Bouygues et aux salariés des sociétés qui lui sont liées, adhérent à un plan d'épargne d'entreprise, autorisée par votre assemblée générale mixte du 28 avril 2005.

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de vingt-six mois et pour un montant maximum de 10 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration.

Faisant usage de cette délégation, votre conseil d'administration a décidé dans sa séance du 21 juin 2005 de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés d'un montant maximum de 250 millions d'euros, par l'émission de 9 972 078 actions dont le prix de souscription a été fixé à 80 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de Bourse ayant précédé le 21 juin 2005, soit 25,07 euros.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport complémentaire conformé-

ment à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur certaines informations contenues dans ce rapport et sur la proposition de suppression de droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- les informations chiffrées tirées de comptes intermédiaires consolidés établis sous la responsabilité du conseil d'administration au 31 mars 2005. Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes intermédiaires consolidés au 31 mars 2005 ont été préparés pour la première fois en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, sous la forme de comptes intermédiaires tels que définis dans le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 et au premier trimestre 2004 retraitées selon les mêmes règles. Ces comptes intermédiaires ont fait l'objet, de notre part, d'un examen limité selon les normes professionnelles applicables

en France ;

- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration,
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2005 et des indications fournies à celle-ci,
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission, et son montant définitif,
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.

Nota : dans l'attente de la promulgation de la loi relative aux offres publiques d'acquisition, les rapports des commissaires aux comptes concernant les seizième et dix-septième résolutions soumises à l'assemblée générale mixte du 27 avril 2006, seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux, c'est-à-dire au plus tard le 11 avril 2006.

Fait à Paris La Défense, le 5 juillet 2005
Les commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Jean-Claude Lomberget

Mazars & Guérard
Michel Rosse

RECONSTITUTION DES CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT ET DES CERTIFICATS DE DROIT DE VOTE EN ACTIONS

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA RECONSTITUTION DES CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT ET DES CERTIFICATS DE DROIT DE VOTE EN ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire pour vous demander d'approuver le projet de reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote existants en actions que nous vous présentons en application de l'article L. 228-31 du Code de commerce.

Le nombre de certificats d'investissement de Bouygues est, au 31 décembre 2005, de 473 867, soit 0,14 % du capital social.

Lorsque les certificats d'investissement existants représentent au plus 1 % du capital social d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, cette société peut procéder à la reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote existants en actions.

Votre conseil d'administration estime le moment venu de procéder à une telle reconstitution et de simplifier la structure du capital de Bouygues, pour les raisons suivantes :

- le nombre et la liquidité des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote tendent à décroître d'année en année par le jeu des reconstitutions « au fil de l'eau »,
- les certificats d'investissement et les certificats de droit de vote nécessitent une gestion lourde et onéreuse au regard des avantages

qu'ils présentent pour la société,

- la mise en œuvre de la reconstitution est soumise à des règles rigoureuses qui seront de plus en plus difficiles à respecter au fur et à mesure des reconstitutions,
- les certificats d'investissement et les certificats de droit de vote sont désormais frappés d'obsolescence par l'ordonnance du 24 juin 2004 réformant les valeurs mobilières, qui a créé de nouveaux instruments financiers et rendu impossible l'émission de nouveaux certificats d'investissement et certificats de droit de vote.

Cette reconstitution s'opérerait conformément à la réglementation en vigueur selon les modalités suivantes :

les certificats de droit de vote seraient acquis par Bouygues, moyennant un prix fixé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Le prix revenant aux porteurs de certificats de droit de vote non identifiés serait consigné. La reconstitution s'opérerait par la cession par Bouygues aux porteurs de certificats d'investissement, à titre gratuit, des certificats de droit de vote correspondants.

Le conseil d'administration n'a pas retenu comme critère de valorisation les critères financiers liés à la valeur des actifs, aux bénéfices réalisés et aux perspectives d'activité de la société qui ne sont pas pertinents pour un certificat de droit de vote.

Afin de déterminer la valeur du certificat de droit de vote, les principales méthodes pouvant être utilisées sont les suivantes :

- **différence entre le cours de l'action et celui du certificat d'investissement**

Cette méthode n'est pas pertinente car le certi-

ficat d'investissement n'étant pas coté régulièrement, son cours connaît des évolutions peu cohérentes.

- **valeur résultant du cours coté du certificat de droit de vote**

Le certificat de droit de vote est coté presque quotidiennement. Les volumes sont faibles mais en général assez réguliers. On constate cependant que si le cours est resté stable aux alentours de 2 euros depuis 2002, il s'est apprécié très récemment pour atteindre au plus haut 5,24 euros sans corrélation précise avec l'appréciation du cours de l'action.

- **valorisation en fonction des comparables**

Il y a eu peu d'opérations de la nature de celle envisagée. La seule opération vraiment comparable est celle réalisée par L'Oréal en 1999. D'autres s'en rapprochent mais il existe des disparités entre ces opérations qui ont chacune leurs spécificités. Certains éléments peuvent toutefois être utilisés à partir des opérations comparables.

- **valorisation résultant du rapport entre le cours coté du certificat de droit de vote et celui de l'action**

La méthode qui paraît la plus pertinente et qui a été retenue par le conseil, consiste à prendre en considération la valeur du certificat de droit de vote exprimée en pourcentage du cours de l'action. Cette méthode a d'ailleurs été utilisée dans des opérations précédentes et permet de s'ajuster au jour du conseil pour la valorisation du cours de l'action. Afin de déterminer ce pourcentage, le conseil s'est référé à la moyenne des valeurs relatives du certificat de droit de vote par rapport à l'action Bouygues sur une période de trois mois allant du 15 novembre 2005 au 14 février 2006 inclus, pondérée par les volumes de transactions du certificat de droit de vote.

Données boursières pour la période du 15 novembre 2005 au 14 février 2006 (inclus) - source Euronext

Du 15 novembre 2005 au 14 février 2006, le cours moyen pondéré par les volumes de transactions de l'action Bouygues s'établit à 42,39 euros (42,44 euros en moyenne non pondérée), et celui des certificats de droits de vote à 3,64 euros (3,54 euros en moyenne non pondérée).

	Action				
	Cours	Minimum	Maximum	Volume moyen	Nombre de cotations
Moyenne	42,44	40,00	46,19	1 207 919	65
Moyenne pondérée	42,39				

	Certificat de droit de vote					Valeur CDV / Valeur action		
	Cours	Minimum	Maximum	Volume moyen	Nombre de cotations	Moyenne	Minimum	Maximum
Moyenne	3,54	2,60	5,24	376	48	8,35 %	6,31 %	11,63 %
Moyenne pondérée	3,64					8,48 %		

Le rapport entre le cours des certificats de droits de vote et celui des actions, calculé pour les seules dates pour lesquelles le certificat de droit de vote a été coté, ressort, en moyenne pondérée par les volumes de certificats de droits de vote échangés, à 8,48 % (8,35 % en moyenne non pondérée). La valeur relative du certificat de droit de vote de Bouygues correspond, par conséquent, à 8,48 % du cours de l'action.

Prix de rachat - prime

Afin de déterminer le prix de rachat du certificat de droit de vote, et comme cela se pratique régulièrement dans les opérations comparables, il est légitime d'offrir une prime par rapport à la valeur relative du certificat de droit de vote telle que déterminée ci-dessus.

Lors des offres publiques ou des opérations similaires ou comparables, intervenues au cours des 12 dernières années, la prime offerte sur la valeur relative du certificat de droit de vote par rapport à celle de l'action, s'est établie en moyenne à 40 %, et n'a jamais dépassé 62 %.

		Date	Valeur relative du CDV		Prime de l'offre(*) (%)
			aux conditions de l'offre (%)	sur la période précédente (%)	
Eridania Beghin Say	Scission	Juin 2001	5,0	3,6	38,1
L'Oréal	Rachat obligatoire	Juin 1999	6,0	4,0	50,0
Piper Heidsieck	OPRO	Avril 1997	3,6	2,8	27,7
OGF-PFG	OPRO	Juillet 1996	13,3	8,3	61,4
Financière St Fiacre	OPR	Avril 1996	28,0	23,5	19,1
Eridania Beghin Say	OPE	Juin 1995	6,3	7,4	-15,9
L'Oréal	OPE	Juin 1993	40,0	41,1	-2,6

Moyennes

Générale	14,6	13,0	25,4
hors OPE	11,2	8,4	39,3
hors OPE et scission	12,7	9,6	39,6

(*) rapport entre la valeur relative du certificat de droit de vote par rapport à l'action aux conditions de l'offre et la valeur relative moyenne du certificat de droit de vote par rapport à l'action telle que constatée en Bourse avant le lancement de l'opération

Compte tenu de la valeur boursière élevée du certificat de droit de vote par rapport à l'action (8,48 %), et de la nécessité de préserver les intérêts des actionnaires de Bouygues tout en proposant un prix équitable aux porteurs de certificats de droits de vote, il est proposé de fixer la prime à 50 % (prime équivalente à celle de l'opération L'Oréal), et donc d'offrir un prix de rachat correspondant à 12,73 % du cours de l'action Bouygues tel que résultant de la moyenne pondérée sur la période de trois mois précédant le 28 février 2006 (42,89 euros), soit un prix de rachat de 5,46 euros par certificat de droit de vote.

Cette valorisation a été soumise à l'appréciation de Détroyat Associés, expert indépendant mandaté pour attester le caractère équitable du prix proposé, qui va établir une attestation d'équité validant le caractère équitable du prix retenu.

Le nombre de certificats de droit de vote est, au 28 février 2006, de 473 424. Sur cette base, le coût de l'opération pour Bouygues s'élèverait à 2 584 895 euros.

La reconstitution des certificats de droit de vote et des certificats d'investissement en actions prendra effet le 18 mai 2006, date à compter de laquelle il sera procédé à la mise en paiement du prix de rachat.

L'assemblée générale extraordinaire statuera au vu d'un rapport qui sera établi par un commissaire aux avantages particuliers, conformément aux articles L. 228-31 et L. 225-147 du Code de commerce.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne peut statuer qu'après l'approbation de ce projet de reconstitution par les titulaires de certificats de droit de vote, réunis en assemblée spéciale, à une majorité de 95 % des titulaires présents ou représentés.

Une assemblée spéciale des titulaires de certificats de droit de vote a été convoquée à cet effet et doit se tenir, sur première convocation le 12 avril 2006 et, à défaut de quorum, sur deuxième convocation, le 26 avril 2006.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir, sous réserve de l'approbation de ce projet de reconstitution par ladite assemblée spéciale, approuver le projet de reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote existants en actions tel qu'il vient de vous être présenté.

Si l'assemblée spéciale avait rejeté cette résolution, la présente résolution n'aurait plus lieu d'être et ne serait pas soumise au vote de l'assemblée générale.

Vous voudrez bien vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le conseil d'administration

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES AVANTAGES PARTICULIERS

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Par ordonnance en date du 1^{er} mars 2006, Madame le président du tribunal de commerce de Paris a désigné Monsieur Jean-Charles de Lasteyrie en qualité de commissaire aux apports chargé d'apprécier la valeur des avantages particuliers pouvant découler de la reconstitution en actions des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote prévus à l'article L. 228-31 du Code de commerce.

Nous avons accompli notre mission conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce, modifié par l'ordonnance du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières émises par les sociétés commerciales et aux normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes en vigueur au 1^{er} août 2003.

La reconstitution en actions des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote a été arrêtée dans le rapport du conseil d'administration qui nous a été communiqué.

Il nous appartient d'exprimer une opinion sur l'appréciation des avantages particuliers stipulés.

Nous vous prions de trouver ci-après nos constatations présentées selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description de l'avantage particulier
 - 1.1 contexte de l'opération envisagée
 - 1.2 description de l'avantage particulier
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'avantage particulier
 - 2.1 diligences accomplies
 - 2.2 appréciation de la valeur de l'avantage particulier
3. Conclusion

1. Présentation de l'opération et description de l'avantage particulier

1.1 Contexte de l'opération envisagée

L'article 7 des statuts de votre société précise que le capital social est fixé à 336 762 896 euros. Il est divisé en 336 762 896 actions de 1 euro de nominal chacune.

Selon le rapport du conseil d'administration, au 28 février 2006, 473 424 actions sont scindées en autant de certificats d'investissement et de certificats de droit de vote. Ces actions sont susceptibles d'être reconstituées dans les conditions prévues par la loi. Les certificats d'investissement représentent environ 0,14 % du capital social de votre société. Les certificats d'investissement ainsi que les certificats de droit de vote sont admis au compartiment A d'Euronext Paris.

Le conseil d'administration vous propose de simplifier la structure du capital de votre société en procédant à la reconstitution en actions des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote.

Cette reconstitution permettra d'économiser le coût généré par la gestion de ces deux certificats au regard des avantages limités qu'ils représentent pour la société et ses actionnaires.

1.2 Description de l'avantage particulier

Afin de procéder à cette reconstitution, votre société a engagé la procédure prévue à l'article L. 228-31 du Code de commerce. Cet article permet aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé et dont les certificats d'investissement existants représentent moins de 1 % du capital, de procéder à la reconstitution des certificats existants en actions.

La procédure de reconstitution consiste en :

- l'achat par votre société des certificats de droit de vote à leurs porteurs,

- l'attribution gratuite des certificats de droit de vote ainsi rachetés aux porteurs de certificats d'investissement, la réunion dans une même main des deux certificats permettant de reconstituer l'action.

Préalablement, une assemblée spéciale des titulaires de certificats de droit de vote devra avoir approuvé le projet à une majorité de 95 % des titulaires présents ou représentés. Une assemblée spéciale des titulaires de certificats de droit de vote a été convoquée à cet effet et doit se tenir, sur première convocation le 12 avril 2006 et, à défaut de quorum, sur deuxième convocation, le 26 avril 2006.

Un expert indépendant, le cabinet Détroyat Associés, a été mandaté pour attester de l'équité du prix proposé pour les détenteurs de certificats de droit de vote comme pour les actionnaires. Dans son rapport en date du 3 mars 2006, l'expert indépendant conclut à l'équité du prix de 5,46 euros proposé pour les porteurs de certificats de droit de vote comme pour les actionnaires.

L'avantage particulier réside dans l'attribution à titre gratuit des certificats de droit de vote aux porteurs de certificats d'investissement, votre société les ayant, au préalable, acquis auprès des porteurs de certificats de droit de vote.

2. Diligences accomplies et appréciation des avantages particuliers

À l'effet d'apprécier les avantages particuliers pouvant ressortir de la reconstitution en actions des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote, nous avons mis en œuvre les diligences décrites ci-après :

- nous nous sommes entretenus avec les services juridiques et financiers de la société Bouygues afin de comprendre le contexte dans lequel l'opération se situe, et pour analyser les modalités envisagées.

- Nous avons pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du texte des résolutions proposées à l'assemblée, intégrant la reconstitution en actions des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote, ainsi que le prix proposé aux détenteurs de certificats de droit de vote.
- Nous avons pris connaissance du rapport de l'expert indépendant sur le caractère équitable du prix proposé aux détenteurs de certificats de droit de vote, tant au regard des détenteurs de certificats de droit de vote qu'au regard des actionnaires.

2.1 Appréciation de la valeur de l'avantage particulier

Modalités retenues pour fixer la valeur des certificats de droit de vote

Le conseil d'administration de votre société vous propose de fixer le prix unitaire des certificats de droit de vote à 5,46 euros. Ce prix a été déterminé par référence au rapport entre le cours du certificat de droit de vote et le cours de l'action Bouygues augmenté d'une prime de 50 %.

Pour calculer le rapport entre le cours du certificat de droit de vote et le cours de l'action Bouygues, le conseil d'administration a retenu une moyenne pondérée des volumes du cours de l'action Bouygues et du cours du certificat de droit de vote sur trois mois.

Sur cette base, la valeur relative du certificat de droit de vote ressort à 8,48 % du cours de l'action Bouygues.

Le conseil d'administration a ensuite recherché quel niveau de prime il convenait d'offrir aux porteurs de certificats de droit de vote. Sur la base d'une étude d'opérations jugées comparables, votre conseil d'administration a retenu une prime de 50 %.

La valeur relative du certificat de droit de vote ressort ainsi à 12,73 % du cours de l'action Bouygues.

Compte tenu d'un cours moyen pondéré sur les trois mois précédant le 28 février 2006 de l'action Bouygues de 42,39 euros, la valeur du certificat de droit de vote ressort à 5,46 euros.

L'expert indépendant conclut que le prix offert par certificat de droit de vote est équitable pour les porteurs de certificats de droit de vote ainsi que pour les actionnaires de la société Bouygues.

Appréciation de la valeur des certificats de droit de vote

L'article L. 228-31 prévoit que le prix offert aux porteurs de certificats de droit de vote « est déterminé selon les modalités énoncées au 2° de l'article 283-1-1 de la loi 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales ».

Le 2° de l'article 283-1-1 non repris par l'ordonnance n° 2000-912 du 18 septembre 2000, indique que « l'évaluation des titres, faite selon les méthodes objectives pratiquées en cas de cession d'actifs, tient compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la valeur des actifs, des bénéfices réalisés, de la valeur boursière, de l'existence de filiales et des perspectives d'activité. »

Les certificats de droit de vote n'étant porteurs que de prérogatives autres que pécuniaires, les critères financiers relatifs à la valeur des actifs de la société Bouygues, aux bénéfices réalisés et aux perspectives d'activité ne peuvent être retenus.

C'est pour cette raison que votre conseil d'administration a retenu la valeur relative du certificat de droit de vote par rapport à celle de l'action Bouygues. L'utilisation d'une moyenne pondérée des volumes de transactions sur trois mois permet de lisser les fluctuations ponctuelles liées à la faible liquidité des certificats de droit de vote. La méthode des opérations comparables a été utilisée pour déterminer la prime à offrir aux détenteurs de certificats de droit de vote.

La prise en compte d'une prime sur ce type

d'opération est sous-tendue par la nécessité de proposer une offre attractive aux détenteurs de certificats de droit de vote qui doivent approuver l'opération à plus de 95 % des titulaires présents ou représentés. La prime est de 50 % sur une moyenne pondérée trois mois précédant le 14 février 2006 (date retenue par le conseil d'administration pour arrêter les calculs de valeur relative), de 36,2 % sur la base du cours moyen non pondéré 1 mois, soit 4,01 euros, et de 4,2 % sur la base du cours maximum du certificat de droit de vote au cours du dernier mois, soit 5,24 euros.

Sur la base d'un prix de 5,46 euros, le coût du rachat des certificats de droit de vote ressort à environ 2,6 millions d'euros avant impôt.

3. Conclusion

Les avantages particuliers stipulés s'inscrivent dans le cadre d'un projet de reconstitution en actions des certificats d'investissement et de droit de vote et n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Paris, le 24 mars 2006

Jean-Charles de Lasteyrie

ATTESTATION DE L'EXPERT INDÉPENDANT DÉTROYAT ASSOCIÉS

Dans le cadre du projet de rachat obligatoire, par la société Bouygues, des 473 867 certificats de droits de vote (ci-après dénommés CDV) Bouygues aujourd'hui en circulation en vue de leur attribution gratuite aux détenteurs de certificats d'investissement, Détroyat Associés a été mandaté en qualité d'expert indépendant afin de se prononcer sur le caractère équitable du prix de 5,46 euros par CDV.

La méthodologie retenue par le conseil d'administration de Bouygues pour fixer ce prix a consisté, dans un premier temps, à déterminer la valeur relative du CDV par rapport à celle de l'action ordinaire Bouygues, et dans un second temps à apprécier la prime qu'il convient d'offrir, par rapport à cette valeur relative, au regard des opérations comparables intervenues à la Bourse de Paris. Nous avalisons cette approche.

Pour réaliser notre mission, nous avons retenu les historiques de cours et de volume, pour le CDV ainsi que pour l'action ordinaire, fournis par Euronext. Par ailleurs, nous nous sommes appuyés sur notre expérience de ce type d'opérations.

I. Analyse de la valeur relative des CDV

Les tableaux ci-après présentent les données de marché au 14 février 2006 concernant les actions et les certificats de droits de vote Bouygues (sur la base des cours de clôture pour les actions ordinaires).

Action Bouygues					
	Cours	Minimum	Maximum	Volume moyen	Nombre de cotations
Au 14/02/2006	45,50	45,16	45,69	727 660	1
1 mois					
moyenne	44,45	42,05	46,19	1 057 787	22
moyenne pondérée	44,43				
3 mois					
moyenne	42,44	40,00	46,19	1 207 919	65
moyenne pondérée	42,39				
6 mois					
moyenne	40,38	35,81	46,19	1 325 715	131
moyenne pondérée	40,10				
1 an					
moyenne	36,50	29,78	46,19	1 315 627	258
moyenne pondérée	36,38				
2 ans					
moyenne	33,05	25,94	46,19	1 324 880	517
moyenne pondérée	32,99				
3 ans					
moyenne	30,08	16,61	46,19	1 336 520	771
moyenne pondérée	29,93				

Source : Euronext

À la différence de ce qui a pu être constaté pour les CDV cotés d'autres sociétés, caractérisés par une très faible liquidité et une absence de cotation régulière, on peut remarquer que les CDV Bouygues sont régulièrement traités sur le marché financier, avec 202 jours de cotations sur les douze derniers mois (contre 258 pour l'action ordinaire). Il convient cependant de noter la faiblesse des volumes, avec un total de 54 022 CDV échangés (soit un taux de rotation d'environ 11,4 %), contre 339 millions d'actions Bouygues sur la même période.

Certificat de droit de vote Bouygues					
	Cours	Minimum	Maximum	Volume moyen	Nombre de cotations
Au 14/02/2006	3,91	3,91	3,91	300	1
1 mois					
moyenne	4,01	3,45	5,24	523	14
moyenne pondérée	3,77				
3 mois					
moyenne	3,54	2,60	5,24	376	48
moyenne pondérée	3,64				
6 mois					
moyenne	3,22	2,11	5,24	321	93
moyenne pondérée	3,37				
1 an					
moyenne	2,57	1,85	5,24	267	202
moyenne pondérée	2,80				
2 ans					
moyenne	2,28	1,80	5,24	243	409
moyenne pondérée	2,45				
3 ans					
moyenne	2,14	1,40	5,24	255	596
moyenne pondérée	2,25				

Source : Euronext

Le tableau ci-dessous présente la valeur relative du CDV exprimée en pourcentage de la valeur de l'action Bouygues, pour les seuls jours pour lesquels le CDV a coté. Les moyennes pondérées sont établies sur la base des volumes de CDV échangés.

Valeur CDV / Valeur action		
	Moyenne	Moyenne pondérée
Au 14/02/2006	8,59 %	8,59 %
1 mois	9,08 %	8,38 %
3 mois	8,35 %	8,48 %
6 mois	7,95 %	8,20 %
1 an	7,00 %	7,36 %
2 ans	6,86 %	7,07 %
3 ans	7,13 %	7,33 %

Le choix du conseil d'administration de Bouygues de retenir la moyenne 3 mois pondérée par les volumes permet de tenir compte des évolutions récentes des titres Bouygues les uns par rapport aux autres, en évitant de donner un poids excessif aux fluctuations ponctuelles. La moyenne retenue, de 8,48 %, correspond à la moyenne la plus élevée constatée.

Le conseil d'administration de Bouygues a décidé d'appliquer ce pourcentage de 8,48 % au dernier cours moyen 3 mois pondéré par les volumes de transactions de l'action Bouygues jusqu'à la veille de sa décision, soit le 27 février 2006. En conséquence, la valeur de référence du CDV s'établit à 3,64 euros.

II. Primes offertes dans des opérations similaires

En l'absence de méthode reconnue par le monde académique ou par la communauté financière pour évaluer un droit de vote individuel, nous approuvons le choix du conseil d'administration de Bouygues de n'avoir pas tenté de procéder à une évaluation intrinsèque. Seule la méthode des comparables boursiers peut trouver à s'appliquer. La comparaison directe des cours des CDV entre eux n'ayant aucun sens, nous approuvons la comparaison de leurs poids relatifs par rapport aux actions.

Il convient donc, pour apprécier le prix offert par Bouygues pour le rachat des CDV, de comparer la prime qu'offre ce prix par rapport à la valeur de référence du CDV, avec celles offertes lors d'opérations comparables. Cette méthodologie ne permet pas de tenir compte des offres intervenues sur des CDV non cotés. On peut toutefois noter que, à l'occasion des rachats obligatoires des CDV Société du Louvre et Groupe Taittinger intervenus en 2005, leurs prix correspondaient à 12 % de ceux des actions. Le prix proposé de 5,46 euros par CDV Bouygues correspond à 12,73 % du cours moyen 3 mois pondéré par les

volumes de transaction de l'action Bouygues au 27 février 2006.

Nous avons identifié sept opérations publiques réalisées depuis 1993 qui permettent de déterminer la prime offerte aux porteurs de CDV. Pour chacune de ces opérations, nous avons comparé le prix offert (ou la contre-valeur des titres offerts) par CDV, exprimé en pourcentage de l'action ordinaire, avec la valeur relative du CDV exprimée en pourcentage de l'action ordinaire, telle que constatée sur le marché boursier au cours des derniers mois précédant l'offre.

Société	Opération	Titres concernés	Date	Valeur du CDV / Valeur de l'action		Prime de l'offre
				conditions de l'offre	3 mois précédents*	
Eridania Beghin Say	Scission **	Actions, CI, CDV	juin-01	5,00 %	3,62 %	38,10 %
L'Oréal ***	Rachat obligatoire	CDV	juin-99	6,00 %	4,00 %	50,00 %
Piper Heidsieck	OPRO	Actions, CI, CDV	avr-97	3,61 %	2,83 %	27,67 %
OGF-PFG	OPRO	Actions, CI, CDV	juil-96	13,33 %	8,26 %	61,44 %
Financière St Fiacre	OPR	Actions, CI, CDV	avr-96	28,00 %	23,50 %	19,15 %
Eridania Beghin Say	OPE	CI / CDV	juin-95	6,25 %	7,43 %	-15,86 %
L'Oréal	OPE	CI / CDV	juin-93	40,00 %	41,08 %	-2,62 %
Moyenne						25,41 %
Minimum						-15,86 %
Maximum						61,44 %
Moyenne hors OPE						39,27 %
Moyenne hors OPE et scission						39,56 %

* valeur relative observée en Bourse lors des cotations des CDV sur les trois derniers mois, sauf :

- scission de Eridania Beghin Say : observations sur un an (une seule cotation du CDV sur les six derniers mois)

- OPRO sur Piper Heidsieck : observations sur six mois (aucune cotation sur les trois derniers mois).

** Dans le cadre de la scission de Eridania Beghin Say (EBS) en quatre sociétés intervenue en mai 2001, une action de chacune des sociétés Beghin Say, Cereol, Provimi et Cerestar était échangée contre 20 CDV EBS (contre une parité d'une action de chacune des sociétés Beghin Say, Cereol, Provimi et Cerestar pour chaque action EBS).

*** calculs arrêtés au 20 janvier 1999, date de signature du rapport d'expertise de Détroyat Associés concluant au caractère équitable d'un prix de 6 % du CDV par rapport à l'action ordinaire.

Sources : Notes d'information/Rapports Annuels

Les primes observées dans le cadre d'offre publiques varient fortement, avec un intervalle de - 16 % à + 61 %, avec une moyenne à 25 %. En ne conservant que les offres de retrait et de rachat, la moyenne s'établit à 39,6 %.

Le conseil d'administration de Bouygues a décidé d'offrir un prix de 5,46 euros par CDV, soit une prime de 50 % sur la valeur de référence de 3,64 euros telle que déterminée précédemment. Cette prime, identique à celle retenue lors d'une des deux opérations les plus récentes, est nettement supérieure aux moyennes calculées ci-dessus, tout en restant inférieure à la prime la plus élevée (61,44 %).

Conclusion

L'analyse des cours de Bourse du CDV et de l'action Bouygues fait ressortir, pour la période de trois mois s'achevant le 14 février 2006, une valeur relative du CDV par rapport à l'action égale à 8,48 %.

Compte tenu du cours moyen 3 mois pondéré par les volumes de l'action Bouygues de 42,89 euros arrêté au 27 février 2006, le prix offert de 5,46 euros fait apparaître une prime de 50 % sur la valeur de référence du CDV.

Les offres publiques portant sur des CDV font apparaître des primes offertes très disparates. Le caractère obligatoire du rachat envisagé nous conduit à estimer équitable de retenir une prime de 50 %, dans la fourchette des primes constatées, supérieure ou égale aux primes offertes à l'occasion des trois opérations similaires intervenues au cours des neuf dernières années, mais inférieure à la prime la plus élevée enregistrée il y a dix ans.

En conséquence, le prix de 5,46 euros offert par CDV est équitable pour les porteurs de CDV ainsi que pour les actionnaires de Bouygues.

Paris, le 3 mars 2006

Détroyat Associés

PROJET DE RÉSOLUTIONS

1. PARTIE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes individuels de l'exercice 2005 et quitus aux administrateurs)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2005, du rapport du président du conseil d'administration joint au rapport de gestion, du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice, et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration, approuve les comptes individuels arrêtés au 31 décembre 2005, tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un bénéfice net de 260 833 378,18 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. L'assemblée approuve le choix de la méthode de comptabilisation de l'indemnité de fin de carrière ayant pour conséquence une diminution de 5 185 467 euros du compte report à nouveau.

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2005.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2005)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation du Groupe, du rapport

du président du conseil d'administration joint au rapport de gestion, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2005 tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un bénéfice net part du Groupe de 832 170 000 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat, fixation du montant du dividende)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion, et après avoir constaté que le bénéfice distribuable s'élève à 537 180 016,80 euros, décide :

- de distribuer à titre de premier dividende net (5 % sur le nominal) la somme de 0,05 euro par action ou certificat d'investissement, soit la somme globale de 16 838 144,80 euros,
- de distribuer à titre de dividende complémentaire net la somme de 0,85 euro par action ou par certificat d'investissement, soit la somme globale de 286 248 461,60 euros,
- d'affecter le solde soit 234 093 410,40 euros au compte report à nouveau.

Le paiement du dividende, soit 0,90 euro net par action et par certificat d'investissement, sera effectué en numéraire à compter du 3 mai 2006.

Conformément au 2° de l'article 158.3 du Code général des impôts, ce dividende ouvrira droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France à comp-

ter du 1^{er} janvier 2006, soit 0,36 euro par action et par certificat d'investissement.

Il n'existe pas de revenus distribués au titre de la présente assemblée, autres que le dividende mentionné ci-dessus, éligibles ou non à la réfaction de 40 % précitée.

Au cas où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant au montant des dividendes non versés en raison de la nature de ces actions sera affectée au compte report à nouveau.

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration de l'indication, conformément à la loi, du montant des dividendes versés au titre des trois exercices précédents.

	Exercice 2002	Exercice 2003	Exercice 2004	Distribution exceptionnelle ⁽²⁾
Nombre d'actions	344 361 919	333 199 969	332 758 624	332 758 624
Dividende	0,36 €	0,50 €	0,75 €	2,52 €
Avoir fiscal ⁽¹⁾	0,18 €	0,25 €	-	-
Dividende global	0,54 €	0,75 €	0,75 €	2,52 €
Dividende total	121 089 514,32 €	166 423 811,00 €	248 928 093,00 €	838 551 732,48 €
Revenus distribués éligibles à la réfaction mentionnée au 2° de l'article 158.3 du Code général des impôts	-	-	248 928 093,00 €	838 551 732,48 €

⁽¹⁾ sur la base d'un avoir fiscal calculé au taux de 50 %

⁽²⁾ Les montants indiqués portent sur la fraction assimilée fiscalement à un dividende, de la distribution exceptionnelle de 5,00 euros par action ou par certificat d'investissement décidée par l'assemblée générale ordinaire du 7 octobre 2004 et mise en paiement le 7 janvier 2005. Cette distribution a été qualifiée fiscalement de dividende exceptionnel à hauteur de 2,52 euros et de remboursement d'apports à hauteur de 2,48 euros.

Quatrième résolution

(Virement du solde de la réserve spéciale des plus-values à long terme au compte « Autres réserves »)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion, et compte tenu des dispositions de l'article 39 IV de la loi n° 2004-1485 du 30 décembre 2004 de finances rectificative pour 2004, décide que les sommes figurant à la réserve spéciale des plus-values à long terme et qui s'élèvent à 183 615 274,88 euros, sont virées du compte « Réserve spéciale des plus-values à long terme » au compte « Autres réserves », sur lequel sera prélevée la taxe exceptionnelle de 2,5 % prévue par l'article 39 IV de la loi n° 2004-1485 du 30 décembre 2004, soit la somme de 4 590 381,87 euros.

En conséquence, le compte « Réserve spéciale des plus-values à long terme » s'élève à 0 euro.

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente résolution, accomplir toutes formalités et écritures comptables et acquitter tous impôts afférents à la présente résolution.

Cinquième résolution

(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Sixième résolution

(Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur, faite par le conseil d'administration dans sa séance du 13 décembre 2005, de Madame Patricia Barbizet, demeurant 10 rue du Dragon 75006 Paris, aux lieu et place de la société Artémis, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

Septième résolution

(Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur, faite par le conseil d'administration dans sa séance du 13 décembre 2005, de Monsieur François Jean Henri Pinault, demeurant 7bis rue des Saints Pères 75006 Paris, aux lieu et place de la société Financière Pinault, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Martin Bouygues, demeurant 31 rue Delabordère 92200 Neuilly-sur-Seine, vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans prenant fin lors de l'assemblée générale

ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Neuvième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Madame Monique Bouygues, demeurant 50 rue Fabert 75007 Paris, vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Dixième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Georges Chodron de Courcel, demeurant 23 avenue Mac Mahon 75017 Paris, vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Onzième résolution

(Nomination d'un nouvel administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, Monsieur François Bertièrre, demeurant 3 avenue Jacqueminot 92190 Meudon.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Douzième résolution

(Ratification de la décision du conseil d'administration de transférer le siège social)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, ratifie, conformément à l'article L. 225-36 du Code de commerce, la décision prise par le conseil d'administration, au cours de sa séance du 28 février 2006, de transférer, à compter du 1^{er} juillet 2006, le siège social du 90 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris au 32 avenue Hoche 75008 Paris et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Treizième résolution

(Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions ou certificats d'investissement)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration avec faculté de délégation, à faire acheter par la société ses propres actions ou certificats d'investissement, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, et par les articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

La présente autorisation est destinée à permettre à la société :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute

indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- de remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attribution gratuite d'actions ;
- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'assemblée générale extraordinaire ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions ou de certificats d'investissement pourront être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique d'achat ou d'échange ainsi que de garantie de cours. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Les actions acquises pourront être cédées notamment dans les conditions fixées par l'Autorité des

marchés financiers dans sa position du 6 décembre 2005 relative à la mise en œuvre du nouveau régime de rachat d'actions propres.

La société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir ou céder sur le marché ou hors marché ses propres actions ou certificats d'investissement en respectant les limites ci-après indiquées :

- prix maximum d'achat : 80 euros par action ou certificat d'investissement,
- prix minimum de vente : 30 euros par action ou certificat d'investissement,

sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions et de certificats d'investissement est de 1 500 000 000 euros (un milliard cinq cent millions d'euros). Le total des actions et certificats d'investissement détenus à une date donnée ne pourra dépasser 10 % du capital social existant à cette même date.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités. Le conseil pourra déléguer ses pouvoirs pour passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'assemblée générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations de titres ainsi réalisés.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente

assemblée.

Elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution

(Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société. Cette résolution ne sera pas soumise au vote de l'assemblée ordinaire dans l'hypothèse où, à la date de l'assemblée, le projet de loi relatif aux offres publiques d'acquisition aurait été définitivement adopté et aurait prévu pour ce type d'autorisation un vote de l'assemblée générale extraordinaire.)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, à émettre, dans l'hypothèse où l'utilisation d'une telle autorisation serait rendue possible par les lois et règlements applicables à la société, en période d'offre publique portant sur les titres de la société, et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date d'une telle utilisation, des bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles à des actions de la société, et à attribuer gratuitement lesdits bons aux actionnaires.

L'assemblée générale décide que le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons de souscription ne pourra être supérieur à 150 000 000 euros (cent cinquante millions d'euros), ce montant s'imputant sur le plafond global fixé dans la dixième résolution de l'assemblée générale mixte du 28 avril 2005 (délégation de compétence donnée au conseil d'administra-

tion à l'effet d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription) et que le nombre maximum de bons de souscription pouvant être émis ne pourra être supérieur à 450 000 000 (quatre cent cinquante millions).

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration disposera de tout pouvoir à l'effet de déterminer les conditions d'exercice de ces bons de souscription qui doivent être relatives aux termes de l'offre ou de toute autre offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques de ces bons, dont le prix d'exercice ou les modalités de détermination de ce prix, ainsi que d'une manière générale les caractéristiques et modalités de toute émission décidée sur le fondement de la présente autorisation.

L'assemblée générale prend acte que la présente autorisation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les bons de souscription émis en vertu de la présente autorisation pourraient donner droit.

L'assemblée générale prend acte que les titulaires de certificats d'investissement, réunis en assemblée spéciale ce jour, ont pris acte que la présente autorisation emporte renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions de préférence sans droit de vote et assorties des mêmes droits que les certificats d'investissement, auxquelles les bons de souscription émis en vertu de la présente autorisation pourraient donner droit.

2. PARTIE EXTRAORDINAIRE

Quinzième résolution

(Reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en actions. Cette résolution ne sera soumise au vote de l'assemblée que dans l'hypothèse où l'assemblée spéciale des titulaires de certificats de droit de

vote, qui doit se tenir sur première convocation le 12 avril 2006, et, en cas de défaut de quorum, sur deuxième convocation le 26 avril 2006, aura approuvé à la majorité requise le projet relatif à la reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en actions.)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et dans les conditions requises pour l'approbation des avantages particuliers, connaissance prise :

- des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux avantages particuliers ;
 - de l'évaluation de Détroyat Associés, expert indépendant mandaté pour attester le caractère équitable du prix de rachat par la société des certificats de droit de vote pour les actionnaires comme pour les détenteurs de certificats de droit de vote ;
 - de l'approbation, à la majorité requise de 95 % des présents et représentés, par l'assemblée spéciale des titulaires de certificats de droit de vote, du projet de reconstitution des certificats existants en actions,
1. approuve le projet de reconstitution des certificats existants en actions présenté par le conseil d'administration en application de l'article L. 228-31 du Code de commerce et, plus particulièrement, l'acquisition par la société de la totalité des certificats de droit de vote à un prix par certificat de droit de vote égal à 5,46 euros et la cession aux porteurs de certificats d'investissement, à titre gratuit, des certificats de droit de vote correspondants ;
 2. décide de procéder à cette reconstitution et donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de modifier corrélativement les statuts par la suppression :
 - des paragraphes 2, 4, 5, 6 et 7 de l'article 7 (Capital social) qui sera désormais rédigé comme suit :

« Le capital social est égal à 336 762 896 euros. Il est divisé en 336 762 896 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, toutes entièrement libérées.

Le capital social peut être amorti, racheté, augmenté ou réduit dans les conditions et dans les limites prévues par la loi. » ;

- de la référence aux certificats d'investissement et aux certificats de droit de vote à l'article 8.1 (Forme - inscription en compte) qui sera désormais rédigé comme suit :

« Les actions entièrement libérées sont, au choix de leur propriétaire, nominatives ou au porteur.

Les actions sont inscrites en compte dans les conditions prévues par la loi. »

- du 2^e paragraphe de l'article 9 (Transmission des actions) et de la référence aux certificats d'investissement et aux certificats de droit de vote au 1^{er} paragraphe de ce même article qui sera désormais rédigé comme suit :

« La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte, dans les conditions prévues par la loi. »

- de la référence aux certificats d'investissements et aux certificats de droit de vote à l'article 10 (Droits patrimoniaux et obligations attachés aux actions) qui sera désormais rédigé comme suit :

« Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part égale à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports, ou de la valeur de leurs actions.

Les droits et obligations attachés à chaque action, y compris les droits à dividendes ou les droits à une part des réserves, appartiennent ou incombent à son propriétaire, à

compter de leur inscription en compte à son nom ou à son profit.

La propriété d'une action emporte soumission aux présents statuts, et à toutes décisions des assemblées générales des actionnaires de la société. »

- de la référence aux certificats d'investissement à l'article 24 (Répartition des bénéfices) qui sera désormais rédigé comme suit :

« Sur les bénéfices de l'exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures et du prélèvement destiné à la réserve légale et augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires. Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé :

- a) la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent (5 %) des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes ;
- b) toutes réserves ou tous reports à nouveau que l'assemblée déciderait et dont elle réglerait l'affectation et l'emploi.

Le solde du bénéfice distribuable est réparti entre les propriétaires d'actions.

L'assemblée générale statuant sur l'affectation du résultat a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du

dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire, ou son paiement en actions. »

- de la référence aux certificats d'investissement à l'article 25 (Liquidation) qui sera désormais rédigé comme suit :

« En cas d'expiration ou de dissolution de la société, l'assemblée ordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Le boni de liquidation est réparti entre les actions sans distinction. »

- de la référence aux certificats d'investissement et aux certificats de droit de vote à l'article 26 (Contestations) qui sera désormais rédigé comme suit :

« Toutes les contestations qui pourraient s'élever, relativement aux affaires sociales, pendant la durée de la société ou pendant sa liquidation, soit entre les actionnaires et la société ou ses administrateurs, soit entre les actionnaires eux-mêmes, seront soumises aux tribunaux compétents du siège social. »

- plus généralement, de chacune des références aux certificats d'investissement et aux certificats de droit de vote ; et
- de chacune des références à leurs titulaires.

Seizième résolution

(Autorisation donnée au conseil d'administration aux fins d'utiliser les délégations et autorisations à l'effet d'augmenter le capital en période d'offre publique portant sur les titres de la société.)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise expressément le conseil d'administration, pour une durée de qua-

torze mois à compter de la présente assemblée, à utiliser, dans l'hypothèse où l'utilisation d'une telle autorisation serait rendue possible par les lois et règlements applicables à la société, en période d'offre publique portant sur les titres de la société, et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date d'une telle utilisation, les délégations de compétence, délégations de pouvoirs et autorisations données au conseil par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2005, pour augmenter, par tous moyens légaux, le capital social dans les conditions et limites prévues par les résolutions visées ci-après :

- dixième résolution (*Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %*) ;
- onzième résolution (*Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices*) ;
- douzième résolution (*Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %*) ;
- treizième résolution (*Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription*) ;
- quatorzième résolution (*Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de fixer, selon les modalités fixées par l'assemblée*

générale, le prix d'émission par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription, de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital) ;

- quinzième résolution (*Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital*) ;
- seizième résolution (*Délégation de compétence donnée au conseil à l'effet d'augmenter le capital, sans droit préférentiel de souscription, à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange*) ;
- dix-septième résolution (*Délégation de compétence donnée au conseil à l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise*) ;
- dix-huitième résolution (*Délégation de compétence donnée au conseil à l'effet d'émettre des actions en conséquence de l'émission par une filiale de Bouygues, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société*) ;

L'assemblée générale prend acte que les titulaires de certificats d'investissement, réunis en assemblée spéciale ce jour, ont expressément d'une part, renoncé, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, à leur droit préférentiel de souscription à toutes actions de préférence sans droit de vote et assorties des mêmes droits que les certificats d'investissement, et d'autre part, pris acte que la présente résolution emporte renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions de préférence sans droit de vote et assorties des mêmes droits que les certificats d'investissement, auxquelles les valeurs mobilières émises en vertu de la présente autorisation pourraient donner droit.

Dix-septième résolution

(Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société. Cette résolution ne sera pas soumise au vote de l'assemblée extraordinaire dans l'hypothèse où, à la date de l'assemblée, le projet de loi relatif aux offres publiques d'acquisition aurait été définitivement adopté et aurait prévu pour ce type d'autorisation un vote de l'assemblée générale ordinaire.)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, à émettre, dans l'hypothèse où l'utilisation d'une telle autorisation serait rendue possible par les lois et règlements applicables à la société, en période d'offre publique portant sur les titres de la société, et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date d'une telle utilisation, des bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles à des actions de la société, et à attribuer gratuitement lesdits bons aux actionnaires.

L'assemblée générale décide que le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons de souscription ne pourra être supérieur à 150 000 000 euros (cent cinquante millions d'euros), ce montant s'imputant sur le plafond global fixé dans la dixième résolution de l'assemblée générale mixte du 28 avril 2005 (délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription) et que le nombre maximum de bons de souscription pouvant être émis ne pourra être supérieur à 450 000 000 (quatre cent cinquante millions).

L'assemblée générale décide que le conseil d'ad-

ministration disposera de tout pouvoir à l'effet de déterminer les conditions d'exercice de ces bons de souscription qui doivent être relatives aux termes de l'offre ou de toute autre offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques de ces bons, dont le prix d'exercice ou les modalités de détermination de ce prix, ainsi que d'une manière générale les caractéristiques et modalités de toute émission décidée sur le fondement de la présente autorisation.

L'assemblée générale prend acte que la présente autorisation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les bons de souscription émis en vertu de la présente autorisation pourraient donner droit.

L'assemblée générale prend acte que les titulaires de certificats d'investissement, réunis en assemblée spéciale ce jour, ont pris acte que la présente autorisation emporte renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions de préférence sans droit de vote et assorties des mêmes droits que les certificats d'investissement, auxquelles les bons de souscription émis en vertu de la présente autorisation pourraient donner droit.

Dix-huitième résolution

(Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1. autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions

données par l'assemblée générale au conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

2. autorise le conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles.
3. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires.
4. fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente autorisation.
5. prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Dix-neuvième résolution

(Délégation de compétence donnée au conseil d'administration aux fins d'émettre des actions de préférence sans droit de vote et assorties des mêmes droits que les certificats d'investissement. Cette résolution ne sera soumise au vote de l'assemblée que dans l'hypothèse où la quinzième résolution relative à la reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en actions n'aura pas été soumise à la présente assemblée ou n'aura pas été approuvée par la présente assemblée.)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-12 et suivants, L. 228-91 et

L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales, la compétence de décider l'émission au profit des titulaires de certificats d'investissement (i) d'actions de préférence sans droit de vote et assorties des mêmes droits que les certificats d'investissement et (ii) de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de préférence sans droit de vote et assorties des mêmes droits que les certificats d'investissement, dans la limite d'un montant nominal global de 10 000 000 euros (dix millions d'euros), étant précisé que le montant nominal de l'ensemble des actions de préférence émises en application de la présente délégation ne pourra excéder 25 % du capital social.
2. décide, conformément à l'article 7 des statuts modifié, que les actions de préférence sans droit de vote et que les valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de préférence sans droit de vote mentionnées ci-dessus, auront les mêmes caractéristiques que les valeurs mobilières émises ayant conduit à leur émission, et seront émises aux mêmes termes et conditions, sous réserve d'une éventuelle décote liée à la valorisation du droit de vote.
3. décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence sans droit de vote ayant les mêmes caractéristiques que les certificats d'investissement, ainsi émises, pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront

revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 10 000 000 euros (dix millions d'euros) ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu. Ce montant est autonome et distinct de celui des titres de créance dont l'émission a été autorisée par les douzième, quinzième, seizième et vingt et unième résolutions de l'assemblée générale mixte du 28 avril 2005 ; il est également autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce. Les emprunts (donnant accès à des actions de préférence sans droit de vote ayant les mêmes caractéristiques que les certificats d'investissement) pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en Bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société.

4. décide que le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et

déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

5. fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation et prend acte que la présente délégation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Vingtième résolution

(Modification des statuts)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de modifier comme suit le premier paragraphe de l'article 18 (Censeurs) des statuts :

Ancienne rédaction

« L'assemblée générale ordinaire des actionnaires peut nommer un ou plusieurs censeurs pour une durée de six ans. »

Nouvelle rédaction

« L'assemblée générale ordinaire des actionnaires peut nommer un ou plusieurs censeurs pour une durée de trois ans. Toutefois, la durée des mandats en cours à la date de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2006 est de six années. »

Vingtième et unième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

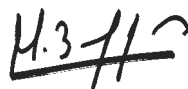
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Ernst & Young Audit et Mazars & Guérard, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, inclus par référence en deuxième de couverture de ce document, qui contiennent des observations.

Fait à Saint-Quentin-en-Yvelines, le 11 avril 2006

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Bouygues', with a stylized flourish at the end.

Martin Bouygues
Président-directeur général

Bouygues Construction

Challenger - 1 avenue Eugène Freyssinet
78061 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex
France
Tél. : 01 30 60 33 00
www.bouygues-construction.com

Bouygues Immobilier

150 route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt cedex
France
Tél. : 01 55 38 25 25
www.bouygues-immobilier.com

Colas

7 place René Clair
92653 Boulogne-Billancourt cedex
France
Tél. : 01 47 61 75 00
www.colas.fr

TF1

1 quai du Point du jour
92656 Boulogne-Billancourt cedex
France
Tél. : 01 41 41 12 34
www.tfl.fr

Bouygues Telecom

Arcs de Seine - 20 quai du Point du jour
92640 Boulogne-Billancourt cedex
France
Tél. : 01 39 26 75 00
www.bouyguetelecom.fr

BOUYGUES

Challenger - 1 avenue Eugène Freyssinet 78061 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex - Tél. : 01 30 60 23 11 - www.bouygues.com
Siège social de Bouygues : 90 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris - Tél. : 01 44 20 64 00
32 avenue Hoche 75008 Paris - Tél. : 01 44 20 10 00 (à partir du 1^{er} juillet 2006)